



HAL
open science

La forêt lorraine : étude de géographie humaine

Jean-Pierre Husson

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Husson. La forêt lorraine : étude de géographie humaine. Géographie. Université Paul Verlaine - Metz, 1987. Français. NNT : 1987METZ003L . tel-01775692

HAL Id: tel-01775692

<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01775692>

Submitted on 24 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

T.
UNIVERSITE DE METZ

FACULTE DES LETTRES

LA FORÊT LORRAINE
ETUDE DE GEOGRAPHIE HUMAINE

THESE D'ETAT

présentée et soutenue publiquement à METZ

Le 20 JUIN 1987

par

Jean - Pierre HUSSON

Agrégé de l'Université

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE LETTRES - METZ -	
Inv.	1987009L 3ex
Note	L/M2 87/3
Loc.	MAGASIN

Directeur de Thèse : **Mr F. REITEL**
Doyen de la Faculté
des Lettres de Metz

J. Pierre HUSSON
U.E.R. de Géographie
Faculté des Lettres de METZ

La forêt lorraine, étude de géographie humaine

Thèse d'Etat

présentée et soutenue publiquement le 20 juin 1987,
à METZ

Jury

- F. Reitel, Doyen de la Faculté des Lettres de Metz,
directeur de la thèse
- R. Blais, Membre émérite de l'Académie d'Agriculture
- M. Cabouret, Professeur, U.E.R. de Géographie (Metz)
- G. Chapeau, Inspecteur d'Académie, Docteur d'Etat
- J. Dion, Professeur, U.E.R. de Géographie (Nancy II)
- G. Houzard, Professeur, U.E.R. de Géographie (Caen)
- A. Mormiche, Ingénieur général du Génie Rural et des
Eaux-et-Forêts (Direction régionale de Lorraine)
- J. Peltre, Professeur, U.E.R. de Géographie (Nancy II)

AVANT - PROPOS

Dans les Vosges, la forêt est omniprésente, diverse, changeante. Dans mon enfance, elle faisait partie des espaces assidûment fréquentés, ses lisières servaient de cadre aux jeux. Les promenades familiales permettaient sa découverte au gré des layons et tranchées empruntés. Elle comptait parmi les choses immuables et dans une certaine mesure sécurisantes, dans un monde qui s'ouvrait à la société de consommation et évoluait à un rythme de plus en plus rapide.

Mes études de géographie menées à Nancy et à Metz m'ont amené à privilégier l'étude des sociétés rurales, l'organisation des paysages des vieilles civilisations européennes et leurs héritages. Cette orientation m'a appris à mesurer l'importance d'une analyse géorétrospective de la lecture des paysages. Après avoir hésité entre plusieurs voies qui me conduisent à soutenir une thèse de 3e cycle de démographie et économie, je pressentis, d'abord de façon confuse, puis de plus en plus précisément, que la place du géographe était à la convergence de disciplines devenues trop sophistiquées, pour dresser en un tableau synthétique des problèmes soulevés par la gestion et l'organisation de l'espace. L'ambiguïté du statut de géographe (1) était dès lors levée et la formation humaniste que j'avais poursuivie devenait un atout pour débiter des travaux sur les relations nouées entre l'homme et son milieu forestier environnant. Le choix de la Lorraine m'apparaissait évident, puisque cette région m'est familière.

(1) Les U.E.R. de cette discipline sont, selon les universités, rattachées aux facultés des Lettres et Sciences humaines, aux facultés des Sciences ou forment des U.E.R. d'Aménagement et Sciences de la Terre.

Je me suis ouvert de ce projet à Monsieur le Doyen F. Reitel, qui a eu l'amabilité d'accepter de diriger ma thèse et a toujours su me prodiguer soutien et encouragements, me permettant de nouer des contacts avec de nombreux géographes, forestiers et historiens. Je tiens à lui exprimer ici ma profonde gratitude.

Mes remerciements iront également à l'ensemble du Corps des forestiers publics et privés qui a su m'aider dans la poursuite de mes recherches. Je salue tout particulièrement Messieurs R. Blais, Membre émérite de l'Académie d'Agriculture et G. Buttoud, Directeur du Laboratoire d'Economie Forestière et Agricole (I.N.R.A., Nancy), Mademoiselle M.-J. Lionnet, Bibliothécaire à l'E.N.G.R.E.F., Monsieur J.-C. Roussel, I.T.E.F. à Abreschviller et Monsieur M. Benner, Ingénieur à la F.V.F.E. (2) pour l'aide et les conseils prodigués.

J'exprime ma reconnaissance à Monsieur le Professeur J. Peltre qui m'a, lorsque j'étais étudiant, initié aux difficiles cheminements de la géographie historique, à Monsieur le Professeur J. Dion, dont les travaux de biogéographie sur les forêts de la France de l'Est et sur les forêts vosgiennes, furent d'un très riche apport, à Monsieur J.-P. Amat, Assistant à l'Université de Paris XII, avec qui j'ai établi une collaboration fructueuse.

Je remercie ma mère d'avoir dactylographié l'ébauche du manuscrit et la personne du secrétariat qui a réalisé la mise en page de ce diplôme.

Cette thèse n'aurait pu voir le jour sans la patience et le soutien de ma femme Thérèse, à qui je dédie cet ouvrage. J'y associe mes fils Norbert et Gabriel qui n'eurent pas toujours un père disponible pendant toutes ces années de recherches.

(2) Fédération de Vulgarisation Forestière de l'Est.

"Le mélange heureux des clairières culturelles et des forêts est le trait caractéristique et le charme plein de douceur de notre campagne française".

G. ROUPNEL : Histoire de la campagne française, Paris, Grasset, 1932, 346 p. cit. p.91.

LA FORÊT LORRAINE,

ETUDE DE GEOGRAPHIE HUMAINE

INTRODUCTION

La forêt est une composante essentielle du paysage et du patrimoine lorrain. Presque partout, elle appartient à l'horizon familial des hommes peuplant cette région. Elle participe pleinement à l'organisation de l'espace et contribue, aujourd'hui comme par le passé, à donner une note originale à l'économie locale.

Les forêts domaniales et communales, soumises au régime forestier dominant très largement. Leur présence explique l'enracinement d'une tradition forestière spécifique, rarement aussi forte ailleurs. Cette dernière conditionne la continuité des actions sylvicoles et forestières menées. Elle est garante de la qualité des boisements entretenus.

Le rôle et les enjeux représentés par la forêt demandent à être éclairés par une analyse géo-rétrospective, la situation actuelle des bois formant en définitive un trait d'union entre le passé, les héritages subis et l'évolution future à prévoir, à maîtriser. Si rien ne semble plus durable et plus immuable que la forêt, l'avenir de cette dernière est pourtant marqué par de nombreuses inconnues ; elle est susceptibles d'être modifiée, transformée ou parfois détruite, le travail accumulé par plusieurs générations pouvant être anéanti en très peu de temps.

La forêt est modelée en fonction de l'histoire de l'évolution des besoins des hommes, des aléas de la conjoncture politique et économique. Son aménagement nécessite continuité, suivi, cohérence mais il a été fréquemment remis en cause par les dégâts des guerres, les erreurs dans les conceptions établies, les conséquences néfastes engendrées par les diverses formes de surexploitation des richesses ligneuses. L'accélération actuelle des variations dans les besoins et services que l'homme exige de la forêt, est très dommageable. Alors qu'un regain d'intérêt pour la protection et la promotion de la nature s'affirme, les exigences économiques et les progrès scientifiques séparent de plus en plus les phases rythmant notre vie et celles régissant la croissance des bois. Elles provoquent de nouvelles tensions à propos de la place à attribuer à la forêt et exposent cette dernière à de nouvelles menaces, à des risques difficiles à évaluer (1).

La forêt continue à être un espace d'enjeux. Ses paysages sont durablement marqués par les fonctions passées et présentes exigées. Ils traduisent les réussites et les échecs des hommes à faire prospérer leurs bois. J'ai retenu cette optique de travail et me suis attaché à privilégier l'étude des relations que les hommes ont établies avec leur environnement forestier, m'interrogeant sur l'intérêt passé, présent et à venir porté au patrimoine boisé, cherchant à mesurer l'impact des solutions retenues ; l'organisation des paysages forestiers résulte des aménagements préconisés et du rythme d'exploitation envisagé.

(1) MARTIN (B.) -1985- Impact de l'homme sur la forêt, écologie ou économie ? R.F.F., 1, 5-16.

Depuis le milieu du XVIII^e siècle, la Lorraine, entrée tardivement dans la mouvance française, apparaît comme une terre novatrice d'expériences sylvicoles. Cette situation est actuellement confortée par la mise en place d'un secteur de recherche forestière performant. L'histoire des progrès forestiers donne au cadre régional une cohésion indiscutable. La double législation forestière, née de la partition de 1871, ne perturbe pas cette unité, mais au contraire, l'enrichit par les expériences effectuées.

Le présent ouvrage est formé de deux livres. Le premier volume fournit un éclairage sur l'évolution historique des paysages et des fonctions attribuées à la forêt ; l'intérêt porté à cette dernière dévoilant, en fin de compte, les problèmes majeurs d'une société à un moment donné. L'analyse historique définit l'espace forestier en terme d'enjeux, de conflits. Les choix d'aménagement évoluent en fonction des préoccupations économiques des groupes dominants, des luttes d'influence qui conduisent fréquemment à des compromis peu satisfaisants du point de vue sylvicole. Indispensable à la bonne compréhension des forêts actuelles, l'approche géo-rétrospective impose de collationner, définir et critiquer les sources disponibles, d'apprécier leurs insuffisances et leur évolution numérique et qualitative en fonction des intérêts portés par les générations à leur patrimoine boisé. La démarche historique apparaît comme un préalable indispensable à toute recherche en géographie humaine et économique sur la forêt.

Le second livre analyse la place et le rôle actuel exercés par la forêt, devenue un élément essentiel d'organisation de l'espace. Productrice, protectrice et valorisant le cadre de vie, la couverture boisée demeure, plus que jamais, un espace

conflictuel qu'il est nécessaire de défendre par la mise en place d'une politique sylvicole sage, synthèse harmonieuse des divers discours forestiers prônés. Les problèmes posés par la forêt lorraine révèlent les forces et les faiblesses du moment. Ils soulignent la difficulté des décisions économiques à arrêter (filiale-bois) et les dimensions conflictuelles, nées des menaces et des convoitises pesant sur l'espace boisé.

"Les grands débats nés autour de la politique forestière du XIXe siècle sont plus actuels que jamais : libéralisme ou dirigisme ? Privatisation ou nationalisation ? La forêt est le miroir de la société".

A. CORVOL : L'homme au bois, Paris, Fayard, 1987, 585 p.

LIVRE IINTRODUCTION GENERALE

L'élément temps jouant un rôle primordial en sylviculture, le choix d'une présentation chronologique s'impose pour étudier les forêts lorraines. L'approche géorétrospective exige qu'on recule jusqu'au début du XVIII^e siècle pour expliquer les paysages forestiers actuels, car c'est à cette période qu'apparaissent les principales mutations sylvicoles qui marquent encore aujourd'hui de leur empreinte la région. La division du premier livre en deux parties s'explique par le rôle charnière qu'a joué le milieu du XIX^e siècle. C'est en effet à cette époque que l'on assiste, en Lorraine, à une accélération des transformations engagées tout d'abord fort lentement depuis le début du siècle précédent. A une étape de transition où les mutations furent prudentes et ponctuées de retours en arrière et d'hésitations succède une période de progrès sylvicoles beaucoup plus rapides. Selon les régions, ces derniers démarrent plus ou moins précocement, parfois dès 1820, au plus tard vers 1880.

LIVRE II° PARTIELES FORETS LORRAINES DU DEBUT DU XVIII° SIECLEAU MILIEU DU XIX° SIECLEETUDE DE GEOGRAPHIE HISTORIQUE

Cette étude sur la présentation des paysages et des fonctions anciennes des forêts lorraines ne correspond pas à une approche historique, mais cherche au contraire à poser les problèmes que le géographe rencontre lorsqu'il veut éclairer la situation actuelle en ayant recours au passé.

Le thème de la forêt lorraine n'a pas laissé insensible historiens et forestiers. Plusieurs chercheurs et érudits, en particulier Ch. Guyot (1), P. Boyé (2), G. Hottenger (3) et M. Devèze (4) nous ont légué, sur cette question, de magistrales synthèses. Curieusement, ce sujet n'a que fort peu passionné les géographes. C'est donc, à l'exception des travaux de J. Dion sur les Vosges et de G. Dietrich sur la Vôge (5), sur un terrain encore fort peu exploité, que j'ai engagé mes recherches.

-
- (1) GUYOT (Ch.) - 1886 - Les forêts lorraines jusqu'en 1789, Nancy, Crépin-Leblond, 410 p.
- (2) BOYE (P.) - 1909 - Les Eaux-et-Forêts en Lorraine au XVIII° siècle, Paris, Imprimerie nationale, 43 p.
- (3) HOTTENGER (G.) - 1928 - Les forêts lorraines, leur rôle dans le peuplement et la vie de la région. Nancy, Mém. de l'Ac. de Stanislas, t. XXV, 1-42.
- (4) DEVEZE (M.) - 1966 - Les forêts lorraines et leur rôle dans l'économie à la fin de l'Ancien Régime. Nancy, La Lorraine dans l'Europe des Lumières, 127-137.
- (5) DION (J.) - 1979 - Les forêts vosgiennes, étude physique, thèse d'Etat en Géographie. Paris, Sorbonne, 484 p.
- DIETRICH (G.) - L'auteur prépare une thèse d'Etat sur la Vôge.

Après un chapitre qui présente, inventorie et critique l'état des sources disponibles, j'ai cherché à reconstituer les paysages anciens, à apprécier l'état des mutations opérées en fonction des nouveaux besoins imposés par l'homme et des pratiques sylvicoles préconisées. En second lieu, j'ai restitué la place de la forêt dans le cadre des activités rurales en insistant sur le rôle qu'elle exerçait dans le calendrier agricole et dans l'organisation des paysages, aux limites le plus souvent floues. Enfin, j'insiste sur l'essor industriel né de l'utilisation des disponibilités en combustible ligneux. C'est en effet cette richesse, jugée dans un premier temps inépuisable, qui est à l'origine de la première trame industrielle mise en place en Lorraine. Par leur développement souvent postérieur à 1740, les usines à feu provoquent la raréfaction des futaies claires, remplacées par l'extension progressive du taillis-sous-futaie.

Mon souci de présenter, à travers des thèmes (paysages, agriculture, industrie), l'évolution des paysages forestiers anciens, ne doit en aucun cas masquer une réalité le plus souvent complexe. La forêt présente alors des disparités régionales très importantes que la très inégale qualité du réseau de vidange ne fait qu'accentuer. Au cours de la période envisagée, ponctuée de crises économiques et politiques graves, la forêt a souvent été mal protégée (6), gérée de façon intermittente, et parfois considérée comme un moyen rapide de réaliser ses dettes, en vendant le matériel sur pied ou même fréquemment le fond (aliénations) (7).

Epoque marquée à la fois par les transformations du paysage boisé et par les fonctions attribuées à la forêt, cette période, qui correspond à l'essor des industries consommatrices de bois de feu (1740-1860), fut certes une période d'innovations décisives (création de l'Ecole Forestière de Nancy et du Code forestier, naissance de la conversion, etc...), mais demeure surtout pour les forestiers d'alors la phase la plus noire de l'histoire

(6) WORONOFF (D.) -1979- La crise de la forêt pendant la Révolution et l'Empire : l'indicateur sidérurgique. Paris, extrait des Cahiers historiques, 17 p.

A propos de la législation forestière, l'auteur considère que la Révolution "fut une dangereuse vacance d'autorité".

(7) A.D.Mos. 5 P 7. De 1791 à 1844, la surface des forêts domaniales du département de la Moselle passe de 62472 ha. à 49903 ha.

des forêts. Réduites, malmenées, surexploitées, ces dernières sont avant tout un espace de conflits entre les différents types d'utilisateurs. Partout en Lorraine, cette période est une phase de croissance ou d'atteinte du maximum démographique dans les campagnes (en particulier sous la Monarchie de Juillet). La pression des usagers demeure très tenace, les compléments de revenus fournis par la forêt s'avérant indispensables à la survie des plus démunis (8).

Au cours des trois dernières décennies de l'Ancien Régime, la création ou l'agrandissement d'une multitude d'usines à feu, implantées à proximité ou au coeur des principaux massifs boisés lorrains, est à l'origine d'un épineux conflit entre utilisateurs. Ce dernier tend à s'aviver et à s'amplifier au cours de la première moitié du XIX^e siècle, car la forêt est alors écartelée entre trois types d'aménagements correspondant à des objectifs diamétralement opposés, se concrétisant par la mise en place de paysages forestiers très différents. Dans les forêts domaniales, l'Administration des Eaux-et-Forêts entame, à partir de 1820 et avec un succès inégal, la conversion (9). Cette dernière vise à favoriser la croissance des gros bois produits par des futaies régulières. Jusqu'en 1860, les industriels, principalement les maîtres de forges propriétaires de vastes domaines forestiers, préconisent une sylviculture qui privilégie la production de bois de feu par rotation rapide des coupes (10). Au cours de la même période, la paysannerie, fort nombreuse, persiste à considérer la forêt comme un prolongement naturel du finage où elle peut exercer des usages qui ne sont compatibles qu'avec le maintien d'une futaie clairière. Pour elle, la forêt continue à demeurer un espace susceptible d'être défriché.

-
- (8) A.D.M.M. - 1 M 606- Rapport du sous-préfet de Lunéville du 20 décembre 1834. "Nombre de pauvres gens qui n'ont que fort peu ou point de terre mettent à la vaine pâture plusieurs têtes de bétail. C'est un moyen d'existence pour eux et leur famille".
- (9) HUFFEL (G.) -1927- Les méthodes de l'aménagement forestier en France. Ann. de l'Ec.nat. des E.-et-F., t.I, fasc. 2, 229 p.
BLAIS (R.) -1936- Une grande querelle forestière, la conversion, Paris, P.U.F., 88 p.
- (10) BLOCH (M.) -1936- Les caractères originaux de l'histoire rurale française, Paris, A. Colin, 2 t., 261 + 230 p.
"La querelle au XIX^e siècle "taillis ou futaie" recouvrait des antagonismes de groupes économiques, l'opposition de deux conceptions éminemment différentes de la richesse forestière".
Cit. t.2, p.17.

ERRATA

Tome 1

- page 32, ligne 9 :
au lieu de ... chatellenie
lire : ... châteltenie
- page 48, ligne 17 :
au lieu de : ... ses forêts
lire : ... ces forêts
- page 51, ligne 25 :
au lieu de : ... clergé séculier régulier
lire : ... clergé séculier et régulier
- page 53, ligne 30 :
au lieu de : ... répartition de ces dossiers est résumé
lire : ... répartition de ces dossiers est résumée
- page 62, ligne 16 :
au lieu de : ... est dépeinte clairliérée
lire : ... est dépeinte clairiérée
- page 73, lignes 1 et 2 :
au lieu de : ... la très grande diversité de situation contenue
lire : ... la très grande diversité des situations contenues
- page 76, ligne 9 :
au lieu de : ... donne aux produits
lire : ... donnent aux produits
- page 81, ligne 19 :
au lieu de : ... publié en 1821 par P.E. Herbin de Halle
lire : ... publié en 1828 par P.E. Herbin de Halle
- page 95, ligne 22 :
au lieu de : ... les décisions arrêtés
lire : ... les décisions arrêtées
- page 231, ligne 18 :
au lieu de : ... en 1787 38610 cordes
lire : ... en 1787 : 38610 cordes
- page 266, ligne 1 :
au lieu de : Conclusion du premier livre
lire : Conclusion du premier livre, première partie
- page 339, ligne 1 :
au lieu de : un des thèmes préféré
lire : un des thèmes préférés
- page 440, ligne 1 :
au lieu de : Conclusion du second livre
lire : Conclusion du premier livre, deuxième partie

Tome 2

- page 486, ligne 5 :
au lieu de:éclair cies
lire : éclaircies
- page 515, ligne 18 :
au lieu de : économie lorraine
lire : économie lorraine
- page 566, tableau 3.8.2., colonne 10-25 ha.
au lieu de : 400
lire : 4000
- page 612, tableau 3.9.7., ajouter :
FP = forêt privée
- Page 734, ligne 8 :
au lieu de : III° livre
lire : II° livre

Les aménagements mis en place au cours de cette période résultent, dans la plupart des cas, des rapports de force existant entre les trois groupes précédemment cités. Le statut juridique de la forêt et l'origine du propriétaire jouent un rôle déterminant dans les choix retenus et dans les opérations sylvicoles entreprises.

CHAPITRE ILES SOURCES

L'étude des paysages et des fonctions anciennes de la forêt lorraine impose la recherche et l'exploitation des documents d'archives, pour décrire et expliquer la situation des bois d'autrefois. Si cette méthode permet d'utiliser un matériau en commun avec les historiens, la démarche poursuivie en géographie historique se démarque précisément de celle de nos collègues. Elle cherche avant tout à décrire les paysages modelés par le passé, à avancer des éléments d'explication sur leur naissance et leur évolution, à poser les problèmes qu'ils soulèvent en termes d'organisation de l'espace et d'exploitation du patrimoine privé ou public. Cette démarche conduit à une lecture différente des textes. Elle accorde un intérêt tout particulier aux "cartes topographiques", aux procès-verbaux de visites des bois, aux plans de division et d'abornement. Par ce travail, le géographe peut mesurer les permanences ou les mutations caractéristiques d'un espace donné. "Cadre à la fois concret et synthétique puisque point de rencontre entre la nature et l'histoire, entre le milieu physique et le milieu humain" (11), le paysage permet un déplacement constant entre le passé et l'actuel, la quête archivistique n'étant pour le géographe qu'un moyen de mieux comprendre la situation présentée sur le terrain.

(11) GIBLIN (B.) -1978- Le paysage, le terrain et les géographes. Hérodote, 9, 74-89, cit. p.81.

I - Les sources cartographiques

La connaissance des paysages d'autrefois donne, à l'étude des cartes anciennes, une place prioritaire dans la démarche poursuivie. Loin d'être aisée, cette dernière apparaît délicate à mener, les documents étant le plus souvent imprécis et éparpillés. Ils ne répondent que rarement à nos attentes, fournissant le plus souvent des renseignements stratégiques (12), géopolitiques ou juridiques.

Pour les forestiers, le document cartographique ne devient véritablement un outil de travail que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. La Réformation des Salines est responsable de l'inflation du nombre des cartes alors publiées. Les forêts soumises à la juridiction de cet organisme sont systématiquement cartographiées après 1750. Pour les forêts du Nord, J.-J. Dubois constate un essor analogue à la même époque (13).

Croissant en nombre et en qualité, les documents cartographiques sont le plus souvent rédigés par des arpenteurs, en poste auprès des maîtrises des Eaux-et-Forêts. Cartes et plans n'en demeurent pas moins entachées de graves lacunes qui ne s'estompent que progressivement. La nature de la couverture forestière, son état, son traitement, sont pratiquement ignorés. Les multiples plans de division et abornement des bois s'attachent surtout à préciser les limites, les bornages, les pieds corniers, les fossés et éventuellement les chemins de vidange, les sources. Cartes et plans servent avant tout à affirmer une pleine et entière propriété forestière. La Réformation des Salines, qui est à l'origine de cet essor, traduit l'entrée en force des influences sylvicoles françaises, en particulier la volonté de répandre un système d'exploitation pourtant peu adapté aux conditions naturelles locales : le tire-et-aire ou exploitation par coupes annuelles contigües (14).

(12) Cartes dressées au 1/432000^e, les cartes appelées "Naudin" couvrent l'ensemble de la frontière du Nord-Est. Dressées entre 1704 et 1746, elles ont avant tout un intérêt d'ordre stratégique. Une copie de la couverture Naudin est consultable à l'Inventaire Régional des Monuments Historiques à Nancy.

(13) DUBOIS (J.-J.) -1978- Les plans des forêts de la région du Nord aux XVII^e et XVIII^e siècles : quelques remarques sur leur utilisation, C.T.H.S., bull. de la section géographie, t.LXXXII, 101-126.

(14) REUSS (E.) -1938- Une légende forestière : le tire-et-aire. Ann. de l'Ec.Nat. des E-et-F., VII, fasc. I, 168 p.

La carte apparaît comme un document servant à l'exploitation de la forêt. Etablie pour répondre aux soucis des vendeurs et des utilisateurs du matériel ligneux, elle n'est pas au demeurant un outil de travail pour le sylviculteur, qui a charge de mieux connaître et d'améliorer l'état du matériel sur pied.

La situation ne change véritablement qu'au début du XIX^e siècle. Les plans d'aménagement des forêts représentent alors pour chaque massif de volumineux dossiers. Des aménagements précis sont retenus. Une ligne de conduite spécifique s'affirme, imposant à la fois une régularisation et une amélioration considérable des peuplements.

A/ Les cartes du XVIII^e siècle

La diversité des documents traduit la variété des objectifs assignés, l'éparpillement des sources qu'il s'avère difficile à réunir, la très inégale qualité du niveau technique présenté font des cartes et plans anciens un outil très riche, mais qu'il est cependant nécessaire d'utiliser avec beaucoup de circonspection.

1/ Les divers types de documents cartographiques étudiés (15)

A la lecture des documents consultés, il apparaît que le XVIII^e siècle fut en Lorraine une période de transformation décisive en ce qui concerne la facture et les fonctions attribuées aux cartes. Elles deviennent un outil de référence. Elles pallient à l'existence d'une matrice cadastrale et servent de titre de propriété. L'individualisme, le désir de marquer et de reconnaître son bien pour l'exclure des espaces usagers, expliquent l'augmentation considérable du nombre des documents cartographiques au cours de ce siècle, principalement après 1760. Malgré cela, il est à constater, à la fois dans le temps et dans l'espace, que les cartes arrivées jusqu'à nous présentent une très grande diversité dans leur qualité, leur facture technique, leur fiabilité. Incomplètes, parcellaires, maladroites, souvent fort pauvres en

(15) REY (P.) - 1963- A propos des plans forestiers du XVIII^e siècle, Paris, C.N.R.S., service de la carte de la végétation, 16 p.

renseignements d'ordre biogéographique, les cartes anciennes offrent cependant un très précieux témoignage que d'autres approches de recherche peuvent enrichir et conforter. Pour le géographe, la carte ancienne permet d'enrichir l'étude sur le terrain et d'exhumer les structures fossilisées. Elle est le premier chaînon d'une longue série de documents nécessaires à une démarche en géographie historique ; premiers plans cadastraux, revisions de matrices, missions de photos aériennes et maintenant photos en fausses couleurs de l'I.F.N. et données du satellite Spot (16). La carte ancienne soulève des interrogations auxquelles l'interprétation des photos aériennes, l'analyse des cartes biogéographiques et l'étude de l'évolution des sociétés et de leur comportement vis-à-vis de la forêt tentent de répondre.

Dispersés et souvent d'accès difficile, les documents cartographiques exigent une quête patiente et laborieuse. Les archives départementales sont à ce sujet d'une grande richesse, bien que les cartes soient le plus souvent dispersées dans un grand nombre de séries. La série cartes et plans cotée 2 F.I dans les Vosges, les séries Bp et P.L. en Meuse, les plans cotés en chiffres romains déposés aux archives de la Moselle (17), constituent un outil de travail inestimable. En ce qui concerne les archives de Meurthe-et-Moselle, l'étude des cartes nécessite le dépouillement des documents conservés en séries B, C, E, G, H et J. Ces dernières contiennent de nombreux plans d'acensement et des cartes qui accompagnent les procès-verbaux de visites des bois. Dans la série D.D (les archives communales antérieures à 1789) se trouvent parfois des documents dignes d'intérêt (19). D'autres matériaux épars existent mais sont d'un accès plus difficile. L'E.N.G.R.E.F. de Nancy, les centres et les subdivisions O.N.F. conservent également des cartes qui sont malheureusement trop

-
- (16) BRENAC (L.) -1984- Connaissance statistique des forêts françaises avant l'inventaire forestier national, R.F.F., 1, 77-90.
- (17) Consulter en particulier le bel atlas du Comté de Bitche qui représente 3 tonnes de cartes d'une très belle facture dressées dans le milieu du XVIII^e siècle, cote LXVIII.
- (18) Il apparaît également intéressant de consulter les fonds particuliers, principalement pour la Meurthe-et-Moselle, le fond Buvignier-Clouet, coté 4 F.
- (19) Consulter en particulier aux Archives des Vosges, D.D 28, Epinal, abornement général des bois de la ville en 1763 et D.D 24 Rambervillers, réarpentage des coupes de Rambervillers (1750-54).

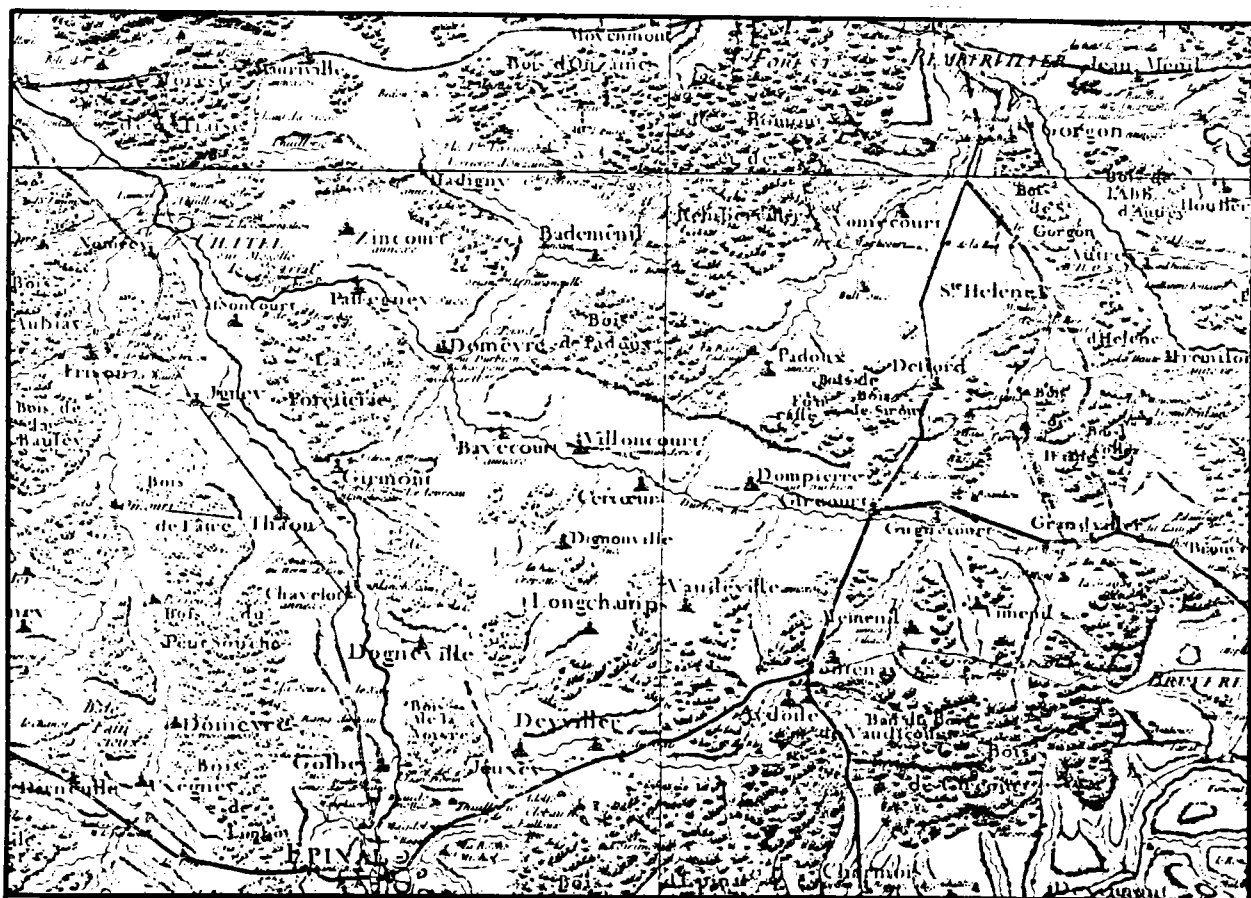
souvent méconnues. C'est également le cas du fond des cartes de la Bibliothèque Municipale de Nancy actuellement en cours de re-classement. On peut en apprécier la richesse en consultant sur place le guide Favier des manuscrits (20).

Le répertoire des principaux lieux où l'on peut consulter des cartes anciennes serait bien incomplet si l'on omettait le service des cartes et plans des Archives Nationales (21), en particulier la série N classée par départements qui contient 86 cartes sur la Lorraine (classées N III), 11 sur le diocèse de Metz (N IV) et 9 sur les forêts (N VIII) ainsi que la série N N.

Les cartes panoramiques

Les cartes Cassini levées au 1/86400 et celles appelées Naudin dressées au 1/43200 n'apportent sur les forêts que des renseignements assez imprécis, car elles ont pour principal objectif de situer et localiser villes, frontières et repères stratégiques. Elles ont cependant le grand mérite d'appréhender de façon globale l'organisation des paysages. Rédigées à des dates différentes, les cartes Naudin (1704-1746) et Cassini (seconde moitié du XVIII^e siècle) permettent d'esquisser une évolution de la situation à une époque où les forêts contribuent largement au démarrage industriel en Lorraine. Sur les cartes Naudin, les forêts sont délimitées par des teintes plates (vert-jaune, jaune clair ou vert clair), parsemées d'arbres dessinés en perspective. Ceux-ci sont cernés de noir et pochés de vert foncé (22). Les étendues de broussailles, séquelles tardives de la guerre de Trente Ans, sont notées avec précision. Sur les cartes Cassini, la représentation forestière demeure très symbolique, les forêts étant surtout dessinées en fonction du rôle qu'elles jouent dans l'organisation de l'espace.

- (20) Une remarquable collection de cartes du XVIII^e siècle est désormais présentée au Musée des Cordeliers à Nancy, en Grand'Rue.
- (21) FELKAY (N.) -1983- Le service des Cartes et Plans aux Archives Nationales, Acta geographica, I, 1983, 113-114.
HEBERT (M.) et LE MOEL(L.) -1964- Catalogue général des cartes, plans et dessins de la série N, Ain à Nord.
LE MOEL(L.) et ROCHAT (C.F.) -1972- idem. Oise à Réunion.
- (22) HUGUENIN (M.) -1957- Les Naudins. Extrait du bull. d'Information de l'Assoc. des Ingénieurs géographes, n^o9, 80 p. Consultable à l'Inventaire Régional de Lorraine, 29, rue du Haut-Bourgeois, NANCY.



Carte 1.1.1.

Extrait de la Carte de Cassini, représentant la région d'EPINAL et RAMBERVILLERS (seconde moitié du XVIII^e siècle)

Aucune distinction n'apparaît en ce qui concerne le couvert forestière. La carte est cependant riche en toponymes intéressants (Bois des petites Souches, Bois de la VOIVRE, etc...) Forges, verreries, tuileries, huileries, etc... sont localisées avec précision.

Usines à feu, tuileries et scieries sont localisées avec précision, permettant une première appréciation du rôle nouveau joué par la forêt. Parfois, des mentions rappellent la nature des essences dominantes, en particulier quand il existe de belles forêts de résineux. Dans les Vosges sont notés les "Sapins de la grande montagne d'Ormont", les "Sapins et chênes des communaux de Jeanménil" (23). Pour le Nord de la Lorraine, le travail de Van der Vekene (24), relatif à l'histoire de la cartographie du Luxembourg, peut être un outil de réflexion.

D'autres cartes représentant de vastes portions de territoire lorrain peuvent apporter une utile contribution à l'étude des paysages forestiers anciens. Plusieurs offrent même un intérêt exceptionnel, car elles eurent pour objectif de cartographier les forêts. C'est en particulier le cas de l'arpentage général et carte figurative des Bois de son Altesse Royale à l'usage des salines de Dieuze. Dressé par Trieste en 1712, ce document est conservé au Musée Lorrain de Nancy. La carte générale de la maîtrise de Saint-Dié (voir carte 1.1.2.) apparaît également très intéressante. Contrée dont la principale richesse fut très longtemps la forêt, la principauté de Salm, demeurée indépendante jusqu'à la Révolution, est sans conteste la région où la cartographie forestière fut, parce qu'elle s'intéressait à l'élément vital de l'économie locale, la plus riche et la plus abondante qui existât au XVIII^e siècle. Dans ses travaux de recherche sur la principauté, Seillière (25) présente et analyse les cartes publiées en 1738, 1755, 1773 et 1783. A ces données, auxquelles je prie le lecteur de se rapporter, il faut ajouter la très belle carte dressée en 1752 et déposée aux Archives de Meurthe-et-Moselle (Bureau du Conservateur). Ce document encadré sous-verre (850x580 mm) offre une vue cavalière de l'ensemble du pays de Salm (26). L'étendue de la forêt est délimitée par une teinte vert d'eau, une nuance plus soutenue sert à indiquer les lisières. En surcharge, les arbres sont dessinés de

(23) Région de Saint-Dié et Rambervillers.

(24) Van der VEKENE -1975- Les cartes géographiques du duché du Luxembourg éditées aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Luxembourg, Saint-Paul, 301 p.

(25) SEILLIERE (F.) -1898- Documents pour servir à l'histoire de la principauté de Salm, Paris, Imprimeries réunies, 259 p.

(26) A.D.M.M. B 10 977.

façon schématique, par de petites boules vertes le plus souvent regroupées par deux ou trois. Scies, granges et fourneaux offrent une grande dispersion. Pour la plupart, ils sont situés à proximité de ruisseaux et de gouttes formant un dense chevelu hydrographique reproduit avec beaucoup de précision. Si la lisière forestière peut apparaître floue, imprécise, l'étendue des chaumes situées à l'Est de Luvigny est nettement délimitée. Plusieurs mentions indiquent l'état des bois : "Petite montagne sans bois" à Belval, "Petite montagne en hayes" au Vermont.

Les cartes chorographiques

Ce sont des études préparatoires à la division et l'abornement d'un massif couvrant le plus souvent quelques milliers d'arpents. Elles revêtent un intérêt primordial. Outil de travail rédigé par les cartographes des maîtrises, elles répondent au souci d'améliorer la production ligneuse. Elles organisent de façon cohérente l'exploitation en fournissant aux propriétaires le moyen de connaître avec précision l'étendue de leurs biens. Abornement et cartographie permettent de dégager les bois de toute pression usagère. Ils expliquent une amélioration considérable de la productivité en combustible, servent de préalable à la création d'importantes unités de consommation (forges, usines à feu). Ces plans marquent la première tentative de géométrification des espaces boisés. En simplifiant les limites forestières, ils réduisent d'autant le nombre des litiges et procès. Les cartes chorographiques se présentent sous la forme de vastes feuilles ou d'atlas. Elles transcrivent la globalité du paysage. Elles sont, à mes yeux, le type de document qui permet le mieux d'apprécier les relations conflictuelles établies entre l'homme et la forêt au XVIII^e siècle. Elles situent avec précision les différentes formes d'activités licites ou illicites que l'homme implante, tant sur les lisières qu'à l'intérieur des bois : champs, essarts, étangs, prés, feignes, baraques, tuileries, verreries, forges, etc... Contemporains de la Réformation mise en place par Gallois en 1750 (27), ces documents servent avant tout à préparer des

(27) BOYÉ (P.) -1904- Les salines et le sel en Lorraine, Nancy, Crépin-Leblond, 63 p.

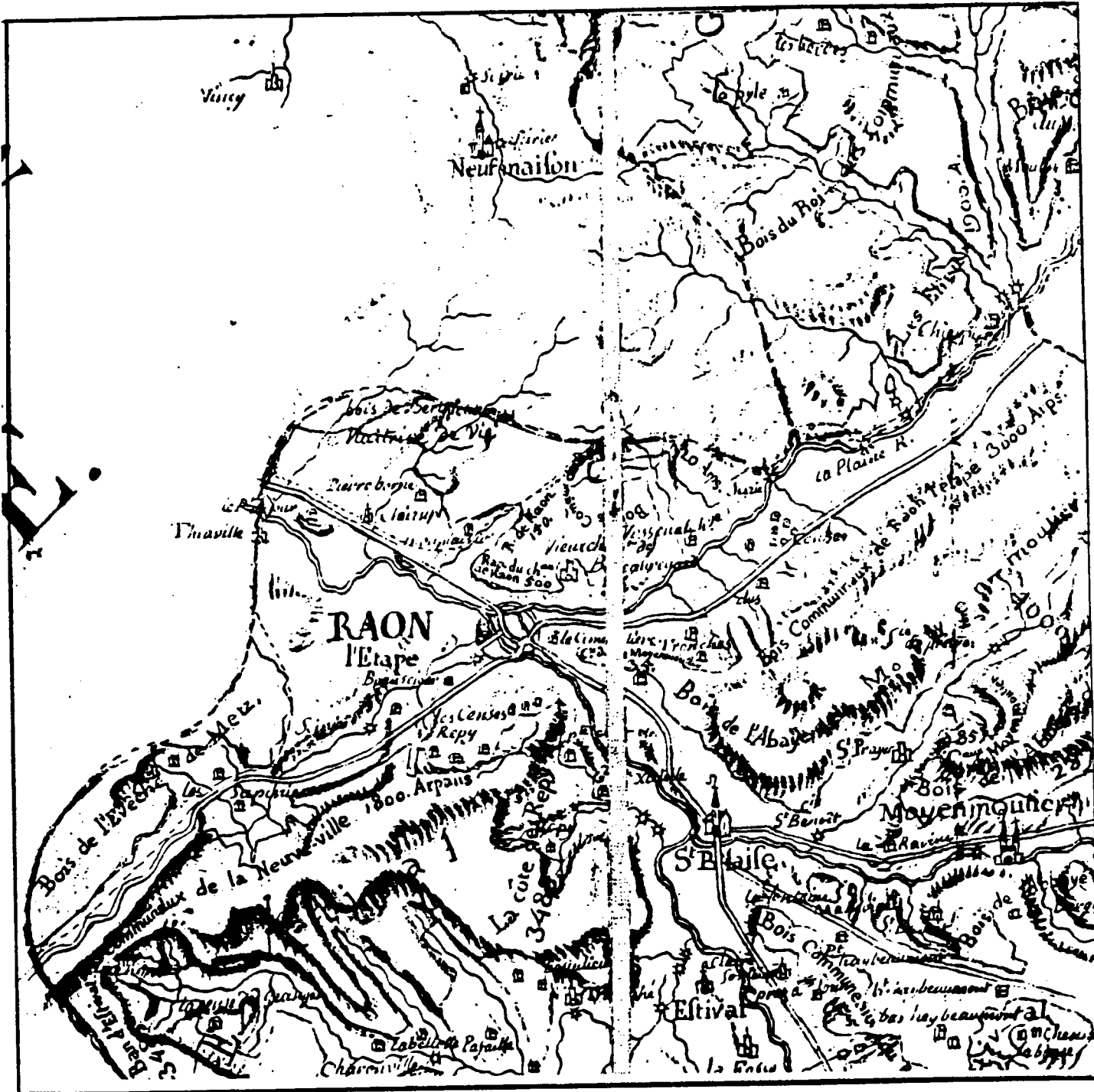
abornements, des délimitations de chemins de vidange et des fossiements. Ils fournissent des témoignages précieux sur l'organisation des paysages mais demeurent très décevants sur le plan biogéographique, les essences n'étant scrupuleusement mentionnées que s'il s'agit d'arbres remarquables ou surtout de pieds corniers (28). Cette lacune des cartes chorographiques n'est cependant pas un handicap déterminant. Elle peut être en partie comblée par la lecture des procès-verbaux de visite des bois. Le contenu de ces derniers est précis, très nourri. La lecture des notes est indissociable de celle de la carte.

Les cartes topographiques

Le R.P. de Dainville définit la carte topographique du XVIII^e siècle (29) comme étant une "carte qui ne représente qu'un petit espace mais avec tout son détail". Elle peut se présenter sous deux formes. Fréquemment, elle sert à décrire et à délimiter une propriété forestière fossoyée, abornée avec délimitation du quart-en-réserve et division en coupe (voir carte 1.1.3.). La carte est à la fois un plan de travail pour les forestiers et un titre de propriété. Elle est un document fiable, officiel car élaboré par un arpenteur juré. La plupart de ces types de cartes furent rédigées par ordre de la Réformation, parfois à la demande des communautés. C'est le cas de celle de Château-Voué. Par la voix de son curé François Bello, ce village demande en mars 1753 l'établissement de coupes réglées et d'un quart-en-réserve (30) dans ses bois.

Dans certains cas, la carte topographique sert à aborner et délimiter l'étendue d'un défrichement, d'une cense, d'une grange, d'un arrentement. Dans cette situation, la forêt n'apparaît plus que de façon périphérique, servant à décrire l'environnement immédiat des terres essartées. La carte ainsi dressée joue le rôle de titre de propriété, elle assure la pérennité d'une lisière jusqu'alors trop souvent rognée et attaquée de façon illicite. De

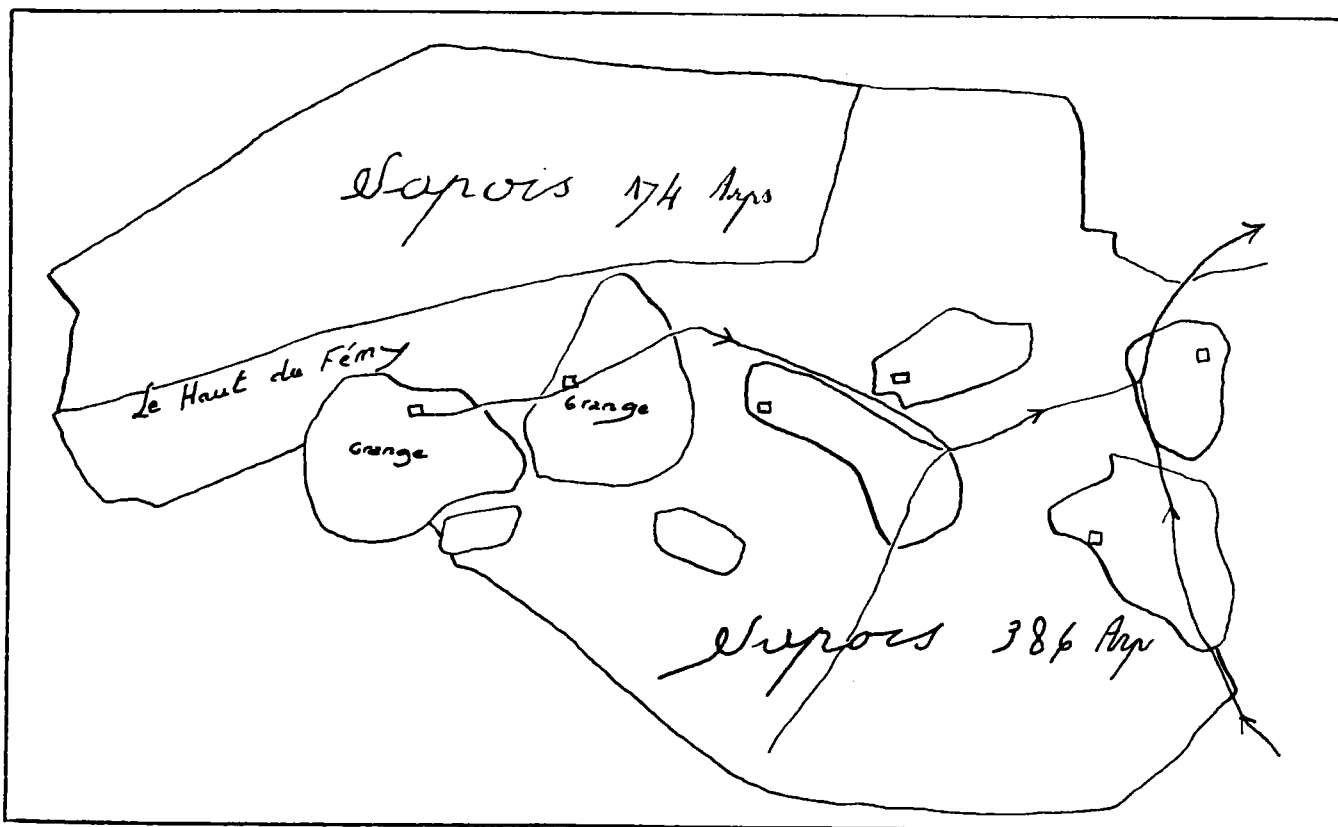
-
- (28) C'est certainement la série 2 F1 des Archives des Vosges qui contient la plus intéressante collection de ces cartes.
 (29) DAINVILLE (R.P. de) -1964- Le langage des géographes, Paris, Picard, 384 p.
 (30) A.D.M.M. B 11 993. Le procès-verbal accompagnant la carte note qu'il faut "faire abattre de coupe en coupe jusqu'à leur révolution tous les arbres viciés, rabougris, dépérissants et nuisibles".



Carte 1.1.2.

Extrait de la carte générale de la maîtrise des Eaux-et-Forêts de SAINT-DIE. Bibliothèque Municipale de Nancy, Fond Lorrain 283, 800x600 mm., non datée.

Présentation de la région de RAON-L'ETAPE. La carte permet de distinguer de nombreuses censes dispersées en hameaux, les scieries et moulins. Les différents propriétaires (Roi, Evêque de METZ, abbayes et communautés) sont notés ainsi que la qualité (rapailles, bois de chambre) et les surfaces en bois.



Sources A.D.V. 2 F I 301

Carte 1.1.3.

Extrait de la carte des bois du Ban de VAGNEY, plan et arpentage fait en exécution de l'ordonnance de Monseigneur de GALLOIS. Pierrot, 1764, 1925x1750 mm.

Copie conforme de TOCQUAINE, le 12 décembre 1833.

Le croquis représente les hautes rapailles du canton de SAPOIS dans lequel "on fait des délivrances en sapins". Il s'agit d'une futaie où dominent les résineux. Elle est jardinée par pieds d'arbres. L'aménagement mis en place vise à protéger les 174 arpents du HAUT du FÉNY. Ailleurs, les censitaires ont déjà très largement défriché la forêt. Les granges éparpillées le long des ruisseaux forment un habitat totalement dispersé. La lisière des défrichements apparaît partout sinueuse donc fragile, susceptible de reculer sous l'action des empiètements, principalement sur les versants exposés au Sud, où les résineux sont remplacés par des rapailles de chênes rabougris.

Carte 1.1.4.

Exemple de plan de division et abornement des forêts avec délimitation d'un quart-en-réserve (1750). Source : A.D.M.M. B 12007.

Le cartographe a souci de géométrifier les limites forestières. Il apporte beaucoup de soin à indiquer les distances entre deux bornes. La couverture forestière reste malheureusement représentée de façon très arbitraire avec quatre figures qui se répètent très régulièrement : grands arbres d'essence feuillue, petits arbres, broussailles, herbes.

nombreuses cartes sont établies pour mettre un frein aux abus constatés. Celles dont nous disposons datent pour la plupart de la seconde moitié du XVIII^e siècle. La réaction seigneuriale, l'arrêt des grands défrichements et l'intérêt croissant accordé à la forêt productrice de bois de feu se conjuguent. Les riches désirent régulariser a posteriori les lisières et limiter les ambitions des défricheurs. Certaines cartes servent à reconnaître des limites déjà établies mais non respectées. C'est le cas de la carte signée par l'arpenteur Guilgot en 1783. Il trouve une anticipation de 7 arpents 4 omées de la métairie du Creux de Tendon (31) (carte 1.1.3).

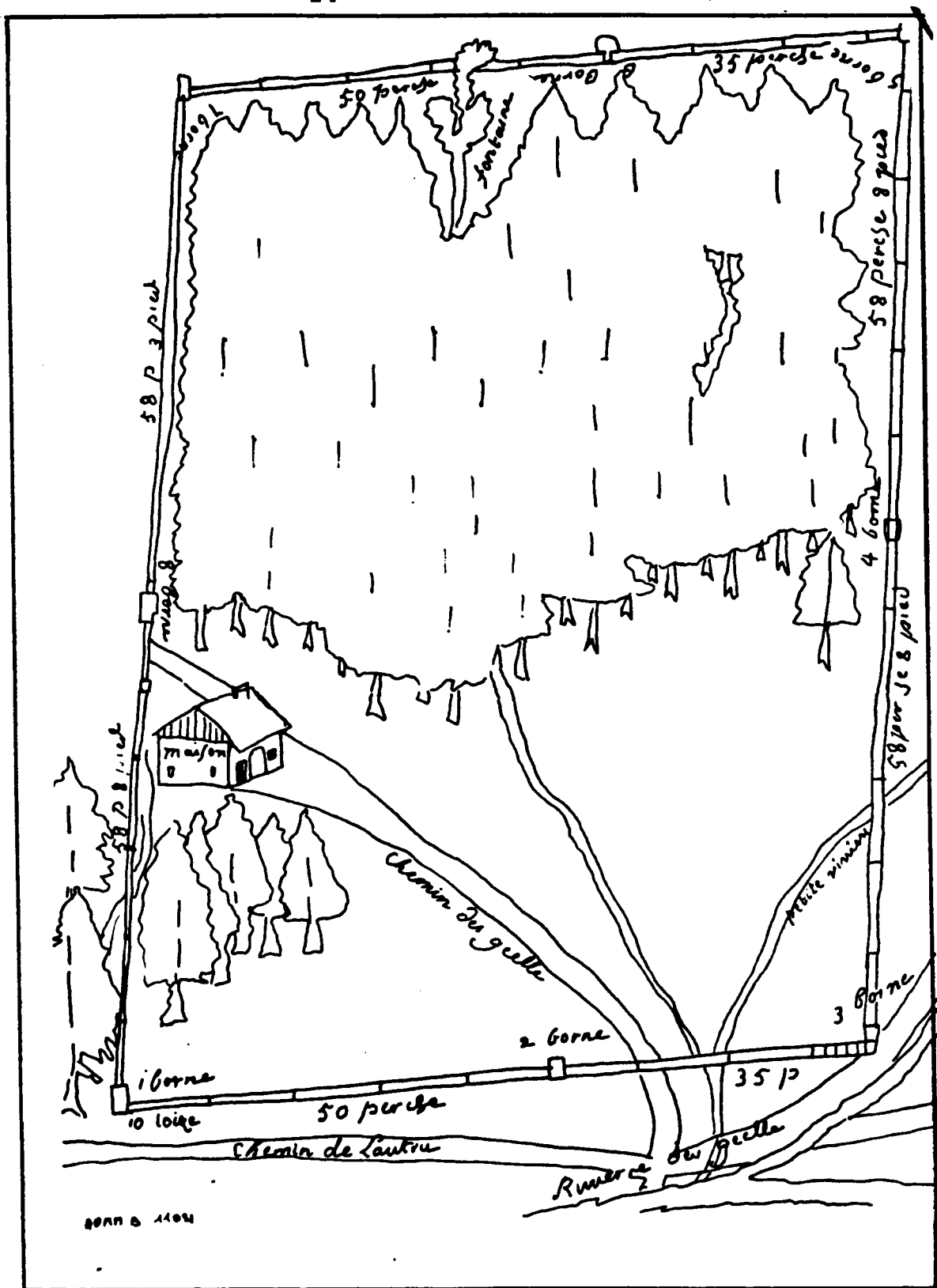
Peu de documents sont datés de la première moitié du XVIII^e siècle et plus spécialement de la période antérieure à 1724, date à laquelle le Duc Léopold met fin à plus de deux décennies d'intenses défrichements et de réoccupation des sols laissés en friches (32). Les cartes de cette époque sont particulièrement précieuses pour connaître l'histoire des essartages. D'une facture très maladroite, ces documents ont l'avantage de nous présenter la situation existant lors de la création d'une cense ou lors de la délimitation d'une nouvelle pièce de terre. L'acensement demandé le 4 mai 1722 par Claude Noël, maire de Ban-de-Laveline devant Melchior Dolmaire, gruyer de Saint-Dié (33) (voir carte 1.1.5) et le défrichement du Champ de la Goutte du Hubert (voir carte 1.3.1) accordé en forêt de Darney à Nicolas de Finance (34) sont, à mon sens, des témoins parmi les plus représentatifs et les plus riches d'enseignements de cette génération de cartes établies au moment où se mettent en place les défrichements. Malgré la maladresse et la naïveté du dessin, le plan d'essartage concernant la Goutte du Hubert décrit avec pertinence l'état paysager de cette région à

(31) A.D.M.M. B 11 209. Plan des terrains de la métairie du Creux de Tendon, 1783, 400x250 mm.

(32) Les arpentages, remembrements et pieds terriers indiquant les défrichements tardifs d'accrus forestiers nés des abandons liés à la Guerre de Trente Ans sont très nombreux dans les archives, en particulier A.D.M.M. B 11 857 (Donjevin 1693), B 11 859 (Domptail 1699), B 11 863 (Flavigny 1705), B 11 900 (Lintrey 1698), B 11 943 (Romain 1697).

(33) A.D.M.M. B 11 051, voir carte 1.1.5.

(34) A.D.M.M. B 11 048, dessin à la plume 400x310 mm, 1714.



Carte 1.1.5.

Copie de la carte d'un acensement de 40 jours de terre accordé le 4 mai 1720 au profit de Claude NOEL, maire de BAN-DE-LAVELINE, DOLMAIRE, 1722, 350x450 mm. Le calque représente un quadrilatère délimité par huit bornes numérotées. Plus de la moitié de l'espace reste encore à défricher. Ruisseaux, sources et chemins sont localisés avec précision, une maison en pierre dont un mur apparaît recouvert d'essis est déjà construite.

Sources : A.D.M.M. B 11 051.

l'aube du XVIII^e siècle. Les granges forment un habitat lâche, laissant supposer une emprise humaine faible. Les limites entre forêts et terres demeurent partout floues, friches et accrus paraissant être encore très largement étendus. La légende conforte cette impression, la pièce d'héritage acensée est définie "actuellement en hayes et buissons".

Plans et dessins peuvent également contribuer à une meilleure connaissance des paysages forestiers anciens. Ils traduisent une inégale adhésion des cartographes aux progrès réalisés dans leur discipline. Dans l'ensemble, les normes utilisées tendent cependant à se rapprocher de celles que nous utilisons. Les renseignements d'ordre paysager se raréfient, le document perd son caractère d'illustration. Ainsi, le plan de trente-cinq arpents de forêt à défricher au lieu-dit de la Goutte de l'Air (Forêt commune du Ban de Ramonchamp) (35) forme un quadrilatère régulier où sont indiquées la longueur, la largeur et la contenance du terrain considéré. Seuls trois pieds corniers et une borne sont dessinés. Autour de la parcelle est indiquée à trois reprises la mention "forest" (voir carte 1.1.6).

Le croquis présente très souvent en vue cavalière un terrain à défricher et son environnement. Ce type de document se rencontre, quand le plan n'a pu être dressé faute de compétence suffisante de la personne chargée de le réaliser. Les archives des Vosges conservent deux exemplaires tardifs de ce type de travaux. Ils sont datés de 1770. Il s'agit de deux dessins signés par P. Breton, sculpteur à Remiremont. Le premier figure un champ de quatre jours de terre limité par une haie morte, le tout environné par une montagne que la légende qualifie "remplie de roches et grosses pierres" (36). Le second dessine un espace de dix-huit jours demandé par Laurent Hollard au lieu-dit le Champ Dolans. Ce terrain, situé à proximité du paquis communal, est décrit "couvert de grosses roches, de pierres, d'arbres épars et d'herbes" (37) (voir carte 1.1.8).

(35) A.D.M.M. B 11 060. Carte du terrain de la Goutte de l'Air, Ban de Ramonchamp, Pierrot, 1738, 150x200 mm.

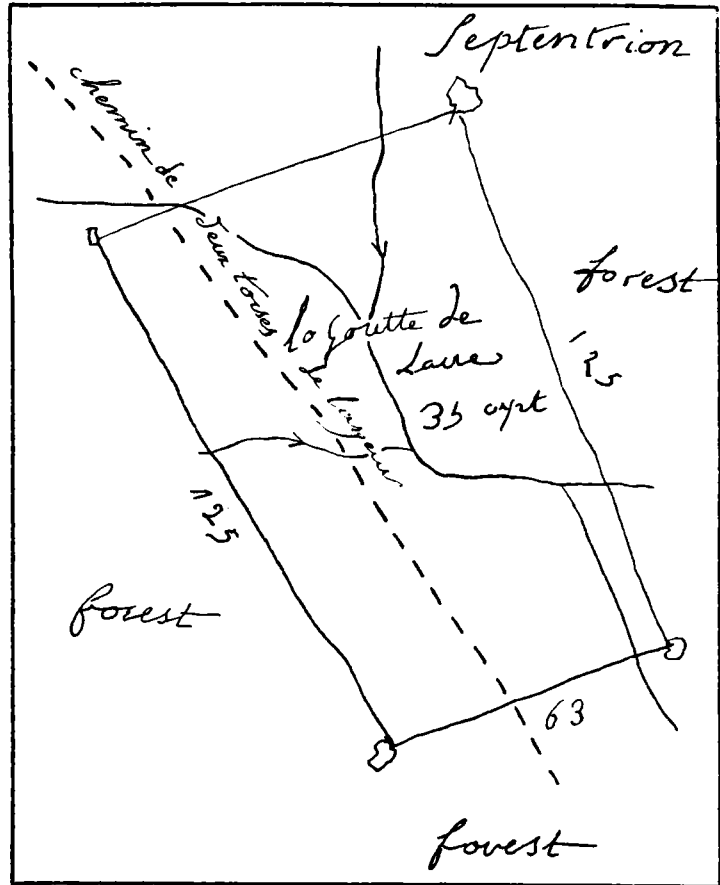
(36) A.D.V. 2 F.î 624.

(37) A.D.V. 2 F.î 625.

Carte 1.1.6.

Calque du plan de
35 arpents sis à la
Goutte de l'Air en
forêt commune du ban
de RAMONCHAMP, Pierrot
1738, 200x150 mm.

Le document sert à délimiter un acensement d'un seul tenant étendu sur 35 arpents. Le dessin ne fournit aucun renseignement sur la couverture boisée environnante. Trois arbres stylisés représentent des pieds corniers. Le terme "forest" est mentionné à trois reprises pour indiquer qu'il s'agit vraisemblablement d'une haute futaie.

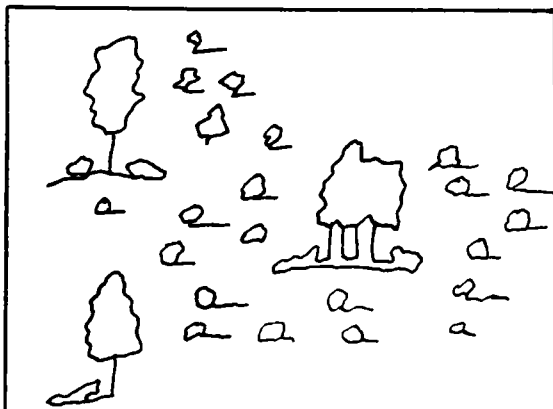


Sources : A.D.M.M. B 11 069

Carte 1.1.7. Détail du plan d'abornement et de division en coupe
des 291 arpents du bois du Prieuré de BELVAL.
Pierrot, 1764, 460x420 mm.

Exemple de représentation d'un bois. Le dessin apparaît répétitif et maladroit. Trois éléments composent ce paysage en voie de transformation. Les bouquets de gros arbres espacés représentent certainement d'anciens arbres de futaie, des semenciers. Les petits arbres figurent un taillis encore jeune, dont il est difficile d'apprécier la surface occupée. Quelques arbres présentent une forme conique (présence de résineux ?).

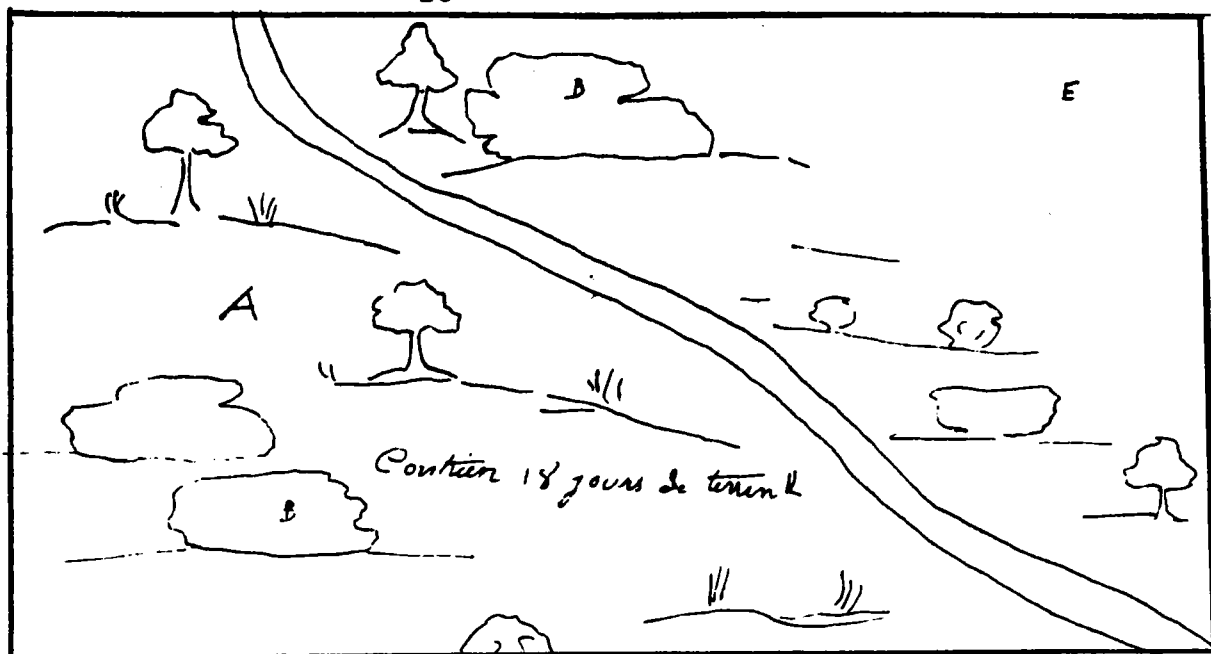
Sources : A.D.V. 2 F.1 601



2/ Apports et problèmes rencontrés

Plans, cartes et croquis sont des sources intéressantes et fréquemment inédites car exhumées des fonds d'archives. Document de première main, résultat d'une étude sur le terrain, ils demeurent inégaux. Les deux principaux griefs que l'on peut leur reprocher sont le manque de fiabilité lié à une insuffisante maîtrise de la technique cartographique et l'indigence des renseignements relatifs à la distribution et à la description des essences. Ces deux lacunes, conséquences d'une très inégale adhésion aux principes de cartographie moderne, sont pour nous un lourd handicap. Il faut toujours aborder le document avec circonspection. Il n'est pas possible d'envisager une unité de lecture et de signification des signes conventionnels choisis. Ce handicap devient pratiquement insoluble dès lors qu'il faut étudier la répartition des essences forestières, chaque auteur ayant retenu ses propres figurés de représentation. Il n'est pas rare que ces derniers soient choisis de façon arbitraire. La description des peuplements ne rentre pas dans les objectifs assignés aux cartographes par les commanditaires des travaux avant tout soucieux de délimiter le parcellaire et d'organiser la rotation des coupes.

Les quelques documents cartographiques ici présentés dénoncent clairement l'indigence et l'incertitude des renseignements biogéographiques apportés (voir cartes 1.1.4, 7,8,9,10). La plupart du temps, la forêt est uniformément stylisée (carte 1.1.4), le dessin n'ayant parfois que de lointains rapports avec la réalité. Dans ce cas, la carte ne peut être un auxiliaire utile que si l'on dispose d'un procès-verbal de description du bois ou d'une légende, d'un carton annexé au document suffisamment explicite dans sa présentation des essences. La description s'améliore et se précise si le cartographe considère qu'il est intéressant de présenter une forêt qui, à la suite de la division en coupes et la délimitation du quart-en-réserve, connaît une transformation notable dans la répartition des essences. Dominique Pierrot poursuit avec un inégal bonheur ce choix. En 1764, il tente de préciser l'état des forêts appartenant au Prieuré de Belval (carte 1.1.7). Paradoxalement, ce



Légende :

- A. Terrain demandé à titre d'acensement par Laurent Hollard, habitant de Saint-Etienne
- B. "Grosses roches et ramplis de pierres"
- C. Terrain des communautés

Sources : A.D.V. 2 F.i 625

Carte 1.1.8. Copie d'un dessin d'un terrain de 18 jours, situé au Champ-Dolans (ELOYES) demandé à titre d'acensement par Laurent HOLLARD, Breton, 1770, 200x300 mm.

Ce croquis très maladroit présente un espace très dégagé encombré de grosses pierres. La végétation herbacée discontinue alterne avec de gros arbres isolés qu'il est impossible d'identifier.



Sources : A.D.M.M. B 607, layette chaume.

Carte 1.1.9. Calque d'un dessin à la plume présentant la Chaume de DRUMONT, juin 1700, Villemin, gruyer résidant à BRUYERES.

Le dessin offre une facture restée très maladroite. Il décrit l'extension des accrus forestiers sur cette chaume qui, selon l'auteur, est "remplie de bois" et donne de la pâture "pour 15 à 20 vaches".

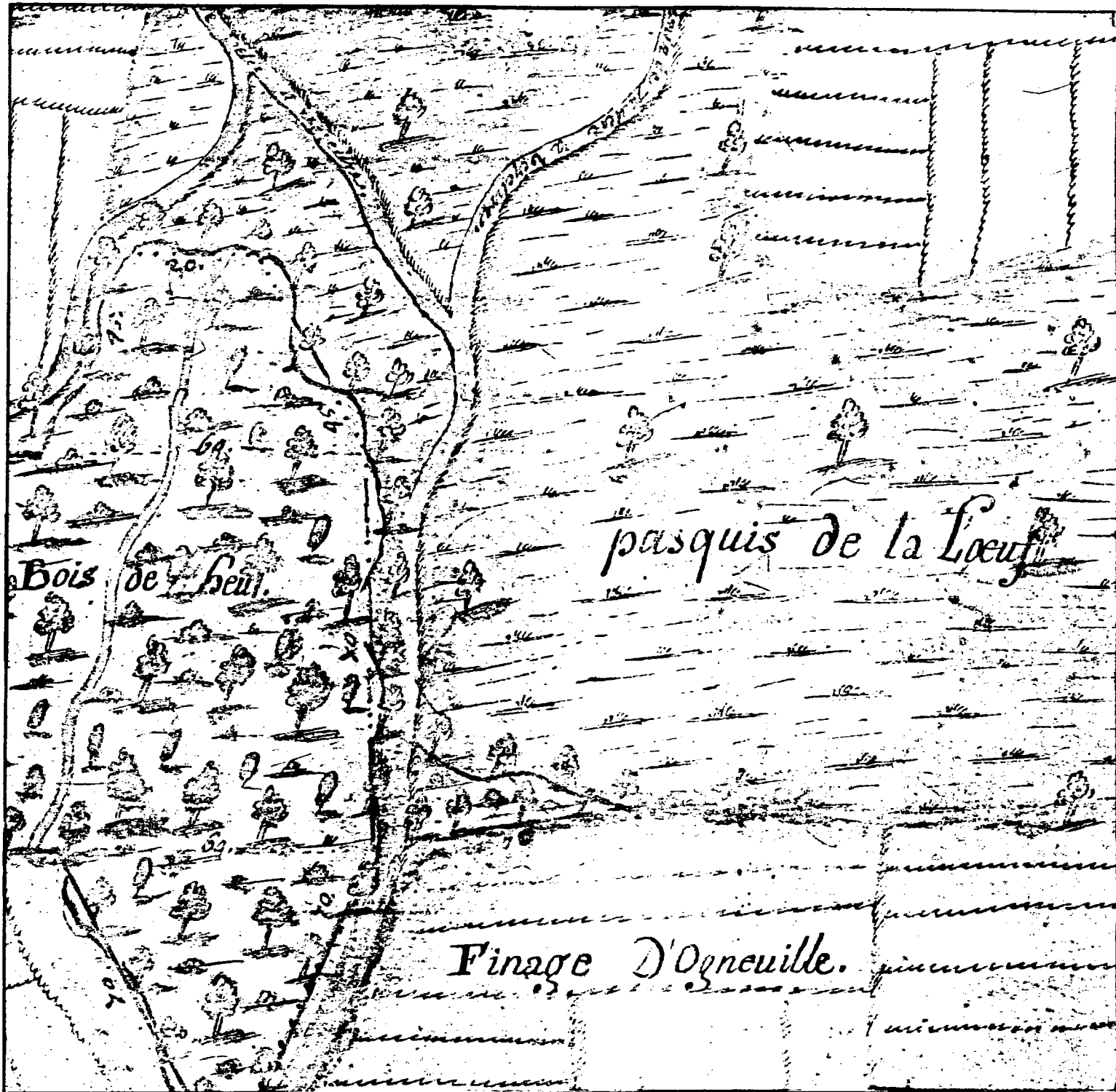
sont les documents les plus rudimentaires et les plus maladroits qui fournissent les indices les plus intéressants sur l'organisation paysagère (carte 1.1.8, 9,10). Pour rester objectif, il faut noter que, dans les trois exemples que je propose comme référence, la tâche du dessinateur a été facilitée, puisqu'il s'agit d'une vue cavalière et que la surface boisée est toujours modeste. L'extrait de la carte des bois et pâquis de Laloeuf mérite tout particulièrement notre attention. Le paysage reste assez flou, mal délimité ; le finage est complanté de nombreux arbres épars. Le pâquis et le bois sont des espaces où se prolonge la vie agricole. A l'intérieur du bois, des lignes en surcharge dessinent des limites géométriques ; des reports de distances indiquent que des travaux préparatoires à un abornement sont réalisés pour préserver le noyau forestier.

Témoignages sur les paysages et les fonctions des forêts par le passé, les cartes anciennes sont incapables de traduire la diversité des formations végétales et des modes de traitement imposés par l'homme en fonction de ses besoins. Je considère cependant que cette quête est très fructueuse, qu'elle est une démarche complémentaire de celle entreprise par les paléobotanistes (38). Les cartes anciennes sont un outil indispensable pour tenter de mettre en place des calques d'interprétation sur l'évolution des paysages forestiers. J'aurai recours à cette approche, dès lors qu'il s'agira de délimiter les fluctuations des lisières forestières, l'étendue des défrichements ou des reboisements.

Des méthodes cartographiques encore balbutiantes

L'exploitation des cartes anciennes se heurte à un problème matériel. Imparfaites, maladroites, inégales, parfois inachevées, ces documents hésitent constamment entre la représentation cartographique et le dessin. Après 1750, le renouveau imposé par les progrès de la sylviculture contribue efficacement à améliorer tant le nombre que la qualité des cartes produites mais la dimension paysagère du document tend de plus en plus à être évacuée.

- (38) DUBOIS (J-J.) -1983- Les lisières forestières d'après les anciens plans des forêts de la région du Nord aux XVII^e et XVIII^e siècles. Colloque phytosociologique, Lille, 1979, Vaduz, Cramer, 273-285.
 DUBOIS (J-J.) - 1980- L'évolution des paysages forestiers de la région du Nord : l'intérêt de l'analyse régressive des paysages. Hommes et terres du Nord, 3, 27-63.



Sources : A.D.M.M. B 12011

Carte 1.1.10.

Extrait du plan figuré des bois et pâquis de LALOEUF, non signé, non daté, 420x300 mm.

Le croquis permet de distinguer le bois que la légende précise peuplé de chênages, charmilles et autres espèces et le pâquis où il n'existe que quelques arbres épars, la régénération étant rendue impossible par les abus du pâturage. Des arbres isolés subsistent dans les champs. A propos du pâquis, l'auteur note que "ladite forêt n'ayant aucune souille sinon des épines et mauvais bois, n'a pu être comprise dans les anciens arpentages pour être terrain de nulle valeur".

. Les cartes anciennes éclairent le géographe sur le comportement passé des hommes vis-à-vis de leurs forêts.

Les cartes servent à étendre la mise en place d'une propriété forestière pleine et libérée des contraintes usagères. Elles permettent de mieux connaître et de clarifier une situation foncière fréquemment très complexe. La disparition progressive des terres, prés et étangs enclavés, des pointes, avancées ou reculées, est le préalable nécessaire, mais souvent difficile à réaliser, de tout établissement d'un parcellaire cohérent.

De nombreuses propriétés sont indivises entre des personnes physiques ou morales bénéficiant, sous l'Ancien Régime, de devoirs ou de privilèges différents. La diversité des statuts complique singulièrement une situation déjà très embrouillée. Les cartes contemporaines de la Réformation (39) tendent de résoudre ce problème. Elles améliorent et simplifient le dessin du parcellaire forestier (voir carte 1.1.2). Elles encouragent le recours à une géométrification croissante des limites. Le système, alors fort répandu, de la propriété indivise est combattu. Dès cette époque peut apparaître la solution des cantonnements.

Les cartes s'appliquent à créer des limites claires et reconnaissables pour faire disparaître les contentieux hélas fort fréquents (voir carte 1.1.4). Priorité est donc accordée à la cartographie des abornements, pieds corniers, fossés, mais surtout assiettes de coupes, création de chemins de vidange. L'abornement général des bois de la ville d'Epinal daté du 4 mars 1763 délimite ainsi un quart-en-réserve et vingt coupes bisannuelles dans les 12335 arpents abornés par 381 pierres ; 26 acensements et un ermitage restant enclavés dans ces bois (40).

Les cartes précisent fréquemment la situation juridique des forêts. Cette dernière modifie généralement les pratiques sylvicoles arrêtées : futaies, rapailles (41), bois de chambre (42), bois de

(39) A.N. K 1184. La Réformation est qualifiée de "vaste entreprise dans un pays aussi boisé que la Lorraine (...) et son importance est encore plus grande que les difficultés qu'elle peut rencontrer".

(40) A.D.V. D.D. 28 Epinal

(41) Rapailles : bois dégradés où les exploitations ne sont soumises à aucun ordre régulier.

(42) Bois de chambre : bois qui croissent en haute-futaie et sont dégagés de toute contrainte usagère.

particuliers et des communautés, pâquis, etc... L'arpentage général des bois de la Baronnie de Fénétrange, commencé par Le Page en 1725 (43) offre un préambule intéressant. Il est noté que des "observations sur les essences, qualité et fertilité d'iceux" sont précisés et que l'âge de chaque triage exploité est mentionné au bas des cartes "qui seront orientées grâce à une échelle géométrique afin que sur leurs inspections l'on puisse procéder à un règlement de coupes qui soit solide et durable". La carte représentant les 54403 arpents des forêts de la Chatellenie de Rambervillers, dressée en 1746 par Ignace Pierrot et Renault (44), distingue par un jeu de couleurs, les Bois de l'Evêque de Metz (le jaune pour les bois de chambre, le vert-jaune pour les sapinières et le vert clair pour les "grands bois percus en autres espèces") et les bois des communautés (le rouge clair pour les haies, le gris pour les pâquis et le violet pour les bois particuliers). Une préoccupation similaire apparaît dans l'arpentage des bois du Ban de Vagney achevé en 1764. L'arpenteur Pierrot précise que les hautes rapailles (ce terme indique ici qu'il s'agit d'une forêt croissant en futaie) sont "distinguées par une couleur vert foncé et parsemée d'arbres dans lesquels ont fait des délivrances en sapins" et les basses rapailles qualifiées de "broussailles distinguées par une couleur verte moins foncée". Les cartes notent l'étendue de la pénétration des hommes tant sur les lisières que dans l'intérieur des forêts, délimitant les essarts, acensements, prés, brûlées, ermitages (45). Partout, la forêt demeure un espace convoité par les communautés désireuses d'accroître leurs terres cultivables et localement l'étendue de leurs étangs.

Les cartes anciennes permettent l'approche et l'analyse de l'évolution de la lisière forestière. Plutôt que limite linéaire entre la forêt et le terroir, cette dernière forme un espace de transition, une frange mal dessinée, aux contours incertains, flous et fluctuants. Espaces conflictuels, les pourtours forestiers sont dégradés et fragiles (46).

(43) A.D.Mos. L XXII, Atlas des bois de la baronnie de Fénétrange, 4 tomes.

(44) A.D.V. 2 F.Î 0025.

(45) A.D. Meuse BP 6022, Cahier des bois du Roi de la maîtrise de Bar en 1757, croquis d'un ermitage situé au sud du finage de Chardogne.

(46) HUSSON (J-P) -1984- Les lisières forestières au XVIII^e siècle ; l'exemple lorrain. R.F.F., 5, 415-424.

- Carte et toponymie

Largement utilisées et fréquentées par les habitants du voisinage, les forêts d'autrefois n'étaient pas les solitudes boisées que nous connaissons, exclusion faite des espaces dont la fonction première est la récréation et la détente des citadins. Naguère, la forêt formait le prolongement naturel du finage. Elle était fort bien connue des hommes. L'approche des cartes anciennes permet de mesurer la richesse et la diversité de la trame toponymique, reflet du vocabulaire et de l'histoire de la société du temps (47).

Consommée au XIX^e siècle, la séparation très nette qui individualise la forêt par rapport aux terres agricoles, vide de leur sens de nombreux toponymes forestiers. La chute de la fréquentation des bois par les usagers entraîne la disparition de nombreux appellatifs. Certains se maintiennent figés sous une forme désuète. Pour les historiens et géographes, les toponymes sont le reflet de l'empreinte des générations qui les ont créés. Nés d'une réalité fonctionnelle concrète, ils contribuent à une meilleure connaissance des paysages et des fonctions passées de la forêt. De nombreux travaux sont les fruits de cette réflexion. En ce qui concerne la Lorraine, on consultera avec intérêt les recherches de M. Georgel (48), G. Huffel (49), A. Fournier (50), H. Hiegel (51) ou L. Maxe-Werly (52).

-
- (47) BABIN (J.) -1951- Les lieux-dits de la commune de Boureuilles, Paris, Klincksieck, 208 p. Pour 1154 hectares de bois, J. Babin relève 85 toponymes en 1776 contre 18 en 1837.
- (48) GEORGEL (M.) -1958- Les appellatifs dans les cadastres de l'arrondissement de Saint-Dié. Saint-Dié, Loos, 358 p.
 GEORGEL (M.) -1966- Les noms de lieux dits de l'arrondissement de Remiremont. Saint-Dié, Loos, 399 p.
- (49) HUFFEL (G.) -1926- La Voivre, R.E.F., 242-246.
 HUFFEL (G.) -1929- La laie sommière, étude de sémantique forestière. R.E.F., 541-546.
 HUFFEL (G.) -1933- La haye, étude de sémantique, de géographie et d'histoire forestière. R.E.F., 757-769.
- (50) FOURNIER (A.) -1892- Topographie ancienne du département des Vosges. A.S.E.V., 69-312.
- (51) HIEGEL (H.) -1970 et 1971- Les lieux dits et noms de localités sur les forêts du baillage d'Allemagne. A.S.H.A.L., t.LXX, 49-78 et t. LXXI, 47-81.
- (52) MAXE-WERLY (L.) -1887- Reconstitution au moyen du cadastre de l'état ancien du Barrois aux diverses époques de son histoire. Bull. soc. géo. de l'Est, IX, 288-333.

La toponymie est un précieux auxiliaire pour connaître la nature, l'étendue et l'état des peuplements forestiers. Elle rappelle que la diversité floristique était autrefois beaucoup plus forte que de nos jours. Les toponymes en "boule" (bouleau), "corre" (coudrier), "fol", "foug" (hêtre), "houx", "frasse" (frêne), "épine", "charmille", "poiriers", "pommiers", etc... confirment cette réalité. Ils insistent sur la priorité fort longtemps accordée à la fonction nourricière de la forêt. Les noms rappelant la présence du chêne se retrouvent à peu près partout, même à des altitudes ou sur des sols qui sont peu propices au développement de cette espèce. Les nombreux "chênot", "chanot", "rouvrot", etc.. reflètent l'intérêt que l'homme portait alors à cet arbre (53) qui fut constamment protégé et privilégié. Essence noble par excellence, le chêne était conservé en priorité lors des opérations de baliages. La propagation de cette espèce dans le Nord-Est de la France s'explique par une véritable "mystique" du chêne qui ne fut que tardivement remise en cause.

Les noms de lieux contribuent à connaître l'état des matériels maintenus sur pied en fonction des pratiques sylvicoles et des utilisations retenues. Par sa diversité et sa richesse, le vocabulaire forestier traduit les différents stades des dégradations constatées. Le mot "rapaille" et ses dérivés ("rape", "rapois") figurent communément sur les cartes. Les forêts ainsi dénommées ont été victimes de dégradations importantes dues à une pression usagère excessive. Ce sont le plus souvent des bois appartenant aux communautés et situés à proximité des lieux habités. Le plan des rapailles de Gérardmer (54), signé par Pierrot le 4 juin 1756, présente un enchevêtrement de censes et de forêts. Cette situation contribue à fragiliser les boisements périphériques et rend toute surveillance inefficace. Le procès-verbal qui accompagne cette carte précise que "la forêt est remplie de quantité de censes autour desquelles il y a des vides considérables causés par les censitaires pour se procurer du gazon et de la pâture au bétail et faire des essarts pour semer des pommes de terre et des grains" (55).

(53) PARDÉ (L.) -1940- Le hêtre dans les forêts feuillues des plateaux et collines du Nord-Est de la France. R.E.F., 275-288. "On s'est souvent entêté à avoir le chêne dans des endroits où il n'a aucune chance de réussir et où au contraire, le hêtre peut prospérer", p.280.

(54) A.D.V. D.D.4 Gérardmer.

(55) A.D.V. G.2300.

Les noms de "mauvais bois" offrent une gamme étendue et nuancée. En Lorraine, lorsque la forêt est très malmenée, elle devient une fourrasse, un taillis dense, branchu et rejetant de souche à la suite de coupes trop rapprochées, fréquemment réalisées à intervalles de 6 à 12 ans (56). Les malheurs des guerres, qui entraînent la réduction des espaces cultivés et les diverses formes prises par les dégradations des bois, sont responsables de l'extension des friches appelées "triches", "treiches", "trieux", "triots". Les "breuils" rappellent qu'il existe de nombreux petits bois résiduels, laissés à l'abandon. On les distingue des "broches" ("breuche", "bruche", etc...), endroits envahis par les épines, les bruyères et le houx.

Toutes ces formations végétales évoquent les multiples exactions perpétrées sur la forêt : "soutrage, fauchage, surpâturage, abroutissement, frottures, effeuillements, mutilations, ébranchages, petits feux, incendies, tassements du sol" (57).

Les moyens utilisés pour faire reculer la forêt sont conservés dans de très nombreux lieux-dits. Les toponymes en "brûlées", "brûleux", "beurleux", etc... confirment que l'on avait fréquemment recours à l'incendie pour faire reculer les bois. D'autres attestent que des procédés plus lents et plus incidieux, mais efficaces et permettant d'agir en toute impunité, étaient utilisés. Ainsi, selon Géhin, le toponyme de "Sapt" (Ban-de-Sapt) proviendrait de saper (58). Parfois, la forêt est rognée. Dans les Vosges, les paysans recourraient au surcenage, faisant périr un jeune plant en l'entaillant à la base et en cachant le méfait avec un peu de mousse. L'arbre devenu sec, gisant sur pied, son enlèvement devenait légal. Dans la région de Gérardmer où cette pratique fut commune, de nombreux toponymes sont nés à partir de ce mot, par exemple "surceneux", "cerceneux", "sourceneux", "sercenée", etc...

(56) Au XVIII^e siècle, 4568 arpents de la forêt de Champenoux étaient coupés à l'âge de onze ans pour satisfaire à la demande en fagots des salines. On conserve encore les toponymes du "bois du taillis ruiné" et de "la route de la grande fagoterie" (commune de Bezange-la-Grande). On trouve à proximité le "bois châtré" (Courbesseaux) et le bois "crevé" (Serres).

(57) PLAISANCE (G.) -1964- Les noms de mauvais bois et bois dégradés, C.T.H.S., bull. phil. his., 409-515.

PLAISANCE (G.) -1962- La toponymie des défrichements et déboisements, R.E.F., 3, 221-232.

(58) GEHIN L.) -1833- Gérardmer à travers les âges. Saint-Dié, Humbert, 333 p.

Dans les Vosges, l'essartage est à l'origine de noms comme "xart", "sart", "xard", "xette", "xeuty", etc... L'accolement d'un patronyme au dérivé du mot essart rappelle le souci d'individualisme du créateur du défrichement. Dans la région de Gérardmer, on peut citer le "Serceneux Mougeon", le "Serceneux Marion".

La diversité des techniques de déboisement transparaît nettement dans la richesse du vocabulaire utilisé.

Tableau 1.1.1. Les toponymes de défrichements collectés sur les 4 feuilles au 1/25000° de la région de Rambervillers

toponymes classés par noms ayant une même origine	Nombre
souche	6
abateux	1
xette	4
novel	1
rognée	1
fouie*	3

*fouie = espace cultivé depuis peu.

Le toponyme "champ", que P. Piémont (59) applique à "de petites pièces de terre arables gagnées sur une haie, sur une li-sière, un pâquis" et exploitées manuellement par un seul homme, explique la très curieuse association du nom de Bois-de-Champ, commune et fort belle forêt située au Nord-Est de Bruyères.

Le vocabulaire traitant du recul des forêts apparaît d'une richesse infinie. Parmi les termes les plus intéressants, citons pour la Lorraine les noms de bordes, rayeux et rang. Grosse ferme créée à l'extérieur d'un village et conquise sur les bois, (Ferme des Bordes au Nord-Ouest de Gerbéviller), la borde échappe à la structure communautaire. Plus fréquent, le mot "rayeux" signifie que le sol a été rayé, que la forêt a été dessouchée (Le Rayeux-chêne à Velaine-sous-Amance).

La toponymie confirme la localisation des bois sur les sols jugés les plus infertiles ou les plus difficiles à travailler. La couverture forestière se présente en négatif des possibilités d'exploitation que l'homme peut attendre des sols. Cette aptitude a changé en fonction des moyens techniques dont les communautés agricoles ont su s'équiper et des exigences pédologiques demandées en fonction des productions agricoles.

L'utilisation massive d'engrais a profondément modifié cette situation depuis trois décennies. Elle explique en particulier les spectaculaires déboisements des savarts de la Champagne Pouilleuse. Cette transformation rapide et bénéfique n'est pas cependant sans soulever des inquiétudes : pollution des eaux due à une charge excessive en nitrates, vents violents...

Les sols argileux, lourds, compacts ont longtemps été abandonnés à la forêt qui était qualifiée de "voivre". Selon Huffel, ce mot provient du mot "vavra" qui, aux XII^e et XIII^e siècles, signifiait terrain stérile, inculte. C'est le cas dans l'arrondissement de Toul, où la forêt de la Voivre repose sur des marnes supraliasiques. Les forêts furent également préservées là où les terres étaient froides, blanches, formées d'alluvions mêlées de cailloux(60), principalement sur les revers de cuesta où les sols prennent fréquemment l'aspect des rendzines. De nombreux toponymes forestiers confirment la médiocrité des sols laissés en bois. A Cerville, à l'Est de Nancy, se situe le bois de la "Froide Terre", en forêt de Champigneulles le "Noirval et la Malpierre", à Cintrey sur un versant accidenté et mal exposé "la Peute Côte". Certains noms sont très explicites sur la qualité des sols forestiers. A Destord (Rambervillers 5-6), un petit bois est qualifié de "Ban de Mal". A Padox, commune voisine de la précédente, "le bois des Epines", "le bois de Rapes", "le bois de la Voivre" et le "Mal Gendre" tendent à confirmer le caractère répulsif des sols forestiers. A Brû (Rambervillers 3-4), un défrichement certainement tardif réalisé en lisière d'un bois porte le nom de "Mauvaise Raie".

(60) PELTRE (J.) -1980- Bons et mauvais pays dans la Lorraine ducale du XVIII^e siècle. Mélanges offerts au professeur Dussart, Liège, 229-237. On consultera avec intérêt une carte des mauvaises terres de labour en 1708.

(61)

Espace fréquenté et familier, la forêt était cependant un lieu mal connu, craint, maléfique, peuplé d'elfes, de fées. Lieu sur lequel étaient colportées légendes et histoires effrayantes, la forêt demeurait l'ultime refuge quand la guerre ou les épidémies frappaient une région. Elle abritait les gens des bois, population marginale ne possédant pas d'espace de subsistance propre, vivant de cueillettes, bribant et allant à la râpine. Qualifiée d'"inutile" dans les textes du XVIII^e siècle, cette classe jugée dangereuse donne à la forêt cette dimension d'insécurité que les exactions des voleurs et le réel danger de la présence des meutes de loups ne faisaient qu'accentuer. Relatant et mêlant l'histoire et les légendes, les toponymes forestiers traduisent la double réalité de la forêt d'autrefois familière et utile à l'ensemble de la communauté rurale, mais également crainte, mystérieuse. De tous temps, elle fut un lieu de dévotion (62). Le Cuveau des Fées proche de la source du Madon et la Pierre des Douze Apôtres (Breitenstein), menhir situé en forêt de Bitche et christianisé au XVIII^e siècle, rappellent que les forêts furent, depuis la préhistoire, des lieux de culte. Plus proche de nous, la tradition veut qu'à la Croix Saint-Clément qui domine la vallée de la Moselle en amont de Metz, l'empreinte des genoux du Saint évangéliste de la ville, soit encore marquée dans la pierre.

Pendant l'époque moderne, les forêts sont des lieux de résistance à la religion officielle. Les minorités qui y trouvent asile n'hésitent pas à combattre pour préserver leur liberté de penser. Très tôt, la forêt de Bitche et la forêt de Darney sont gagnées à la religion réformée, le prêche s'effectuant pour plus de sécurité au coeur même des massifs boisés.

Il existe encore une Roche des Huguenots sise en forêt de Darney, au Sud du hameau de la Grande Catherine (commune de Claudon, feuille de Monthureux-sur-Saône-Est). Elle est à proximité de l'ancienne frontière de Franche-Comté. Dans les Vosges, certaines régions

(61) DION (J.) - 1970- Les forêts de la France du Nord-Est, R.G.E., XII, 3, 155-277.

(62) OHL des MARAIS (A.) - 1947- Le culte des arbres dans la région vosgienne, B.S.P.V., 101-140.

enclavées ont été des foyers gagnés aux préceptes anabaptistes (63). Ceci est particulièrement vrai pour la région de Dabo-Sarrebourg. Pour le XVIII^e siècle, R. Taveneaux a montré qu'en Argonne, les principaux lieux de résistance janséniste se situaient parmi les communautés entourées de vastes forêts (64).

Des noms perpétuent le souvenir des plus sombres épisodes de l'histoire de la Lorraine sortie exsangue de la Guerre de Trente Ans. En forêt ou sur les lisières, les toponymes "Camp des Suédois", "Loges", "Croix", "Fontaines des pestiférés", "peste", etc... rappellent ces malheurs. Parfois, des monuments tels celui de la Croix Jean Denys située à l'orée de la forêt de Sexey-aux-Bois (forêt de Haye), témoignent du rôle joué par la forêt en ces périodes troubles. On peut y lire "Au nom de Dieu, la Sainte Croix est posée à l'intention de Jean Denys Canonet, Mary sa femme et Claude Mengot, Barbe leur enfant qui ont icy mouru de la contagion l'an 1631. Prie Dieu pour leur âme". La copie d'une carte des bois de la gruerie de Nancy en 1613 fut dressée en 1719 et mentionne entre le village de Laxou et la forêt de Haye une maladrerie. Sur la carte est écrit le mot "Pestiferez". Le même document signale le Wüstungen de Saint-Jean-de-Malsais (65).

Le diable et le loup sont très présents dans la toponymie forestière (66). Les noms de lieux rappellent aussi bien la vie des loups (itinéraire, territoire, tanière) que sa chasse (fosse, pièges) - "le Trou des Loups" à Dombasle - et son extermination. A Art-sur-Meurthe, le toponyme "la Tripe du Loup" permet de penser que l'animal y était exposé dépecé. Des monuments peuvent perpétuer le souvenir d'incidents tragiques. Ainsi la Croix-au-Loup ou Croix Mazurot, située à proximité du village de Domptail (Lunéville-Ouest), témoigne de la disparition de Célestine Florence partie à la messe de Noël de l'An 1660... L'ours a parfois laissé son nom à un lieu-dit. C'est le cas du hameau de Baerenthal (Bitche 7-8).

-
- (63) MICHIELS (A.) - 1980- Les Anabaptistes des Vosges, Paris, J-P. Gyss, 1980, 245 p. (réédition)
A.N. F¹⁹ 10 926. Dans un courrier daté de 1809, le Préfet des Vosges précise : "relégués sur les sommets de montagnes, il y ont fait des défrichements utiles et converti des terrains arides. La confection des fromages est leur principale industrie".
- (64) TAVENEAUX (R.) - 1963- Les foyers jansénistes de l'Argonne et de ses bordures. C.T.H.S., bull.sect.his.Mod. et contemp. 49-63.
- (65) A.D.M.M. B 11 980. Carte des bois de la gruerie de Nancy en 1613, 80x1050 mm. La maladrerie correspond à l'emplacement de l'actuel hôpital psychiatrique.
- (66) LEGLAYE (G.) -1976- Le loup et la toponymie du Barrois. Bull. des soc. d'his.et archéol. de la Meuse, 13, 43-54.

A l'époque moderne, la forêt a joué un rôle essentiel dans l'économie agricole puis industrielle de la région. La fonction nourricière de la forêt est rappelée par une multitude d'indices. De nombreux noms confirment que les arbres fruitiers, et plus spécialement les poiriers et les cerisiers, étaient alors fort répandus, mêlés aux essences forestières. D'autres sortent de l'oubli le fait que la forêt fut très longtemps le principal lieu de paissance des troupeaux. La toponymie montre que l'on attachait une importance toute particulière à délimiter les chemins qui conduisaient le bétail dans les bois. On peut citer le "Pas des Boeufs" à Damas-aux-Bois, "sur le Chemin des Vaches" à Saint-Boingt (Mirecourt 3-4), "Ocksenkoepfel" (Bitche 7-8). Quelques toponymes perpétuent l'importance attribuée dans le passé à la glandée, par exemple à "la côte des Porcs" (Vauquois, Verdun-Ouest). Les ordonnances interdisant l'introduction des chèvres et moutons dans les bois, il est rare de voir mentionner ces animaux dans des toponymes ("Chèvre-Haie" à Essey-lès-Nancy). Plus rarement d'autres animaux sont signalés, ("le Bois des Oies" à Morville-sur-Nied - Delme).

La forêt était peuplée et animée par des populations de sabotiers, bûcherons, charbonniers, cendriers, boisseliers, récolteurs de miel, de cire ou d'écorce de chêne, fabriquant d'essis, foreurs de tuyaux de fontaines, confectionneurs de balais et de fagots. Des appellatifs rappellent ces activités la plupart du temps aujourd'hui disparues. "Le chemin Cendrot" à Velaine-sous-Amance ou les noms formés autour du mot "lassus" (Mattexey, Lunéville-Ouest) confirment l'intérêt apporté naguère à la fabrication du salin, cendre de fougères contenant de la potasse nécessaire aux industries du verre. Les toponymes en "four" sont partout présents, ils correspondent à la localisation des fours à chaux et sont communément à l'origine du mot "chaufour".

L'essaimage des forges, verreries, tuileries, salines et autres bouches à feu a durablement marqué de son empreinte la toponymie forestière. Une foule de noms de lieux évoquent la localisation d'ateliers maintenant disparus. C'est le cas des verreries d'Onzaine aujourd'hui retournées à la forêt (commune d'Hadigny, carte de Rambervillers 5-6). Des fermes isolées et situées à l'orée

des bois portent encore le nom de Tuilerie. M. Georgel a recensé et cartographié la dispersion des toponymes industriels ayant un rapport avec l'exploitation forestière dans l'arrondissement de Remiremont. Voici, regroupé en un tableau de synthèse, quelques-unes de ces données.

Tableau 1.1.2. Tableau sur la répartition de quelques toponymes relatifs aux activités artisanales et industrielles dans l'arrondissement de Remiremont

toponymes	nombre recensé
scierie	15
battant	5
martinet	1
charbonnier	13
forge	6
roulier	10
fourneau	2
chaufour	2
lançoir	8

Sources : d'après M. Georgel, les noms de lieux de l'arrondissement de Remiremont, ouvrage cité.

Nous conservons des indices des activités industrielles du passé. Les fouillies étaient des taillis de chênes fournissant les écorces nécessaires aux tanneries. Les aires de faude (67) correspondent à la fois aux endroits où étaient brûlés les déchets après défrichage et aux places à charbon qui servaient à alimenter les bouches à feu. L'examen des cartes anciennes et des toponymes parvenus jusqu'à nous confirment la présence d'un très important essaimage d'étangs. Ils forment souvent des chapelets de pièces d'eau enclavées dans les bois. Beaucoup sont disparus (68). La carte

(67) DUSSART (F.) et WILMET (J.) -1970- Les aires de faude dans les défrichements du XIX^e siècle en Thiérache belge. Bull. de la Soc. Géog. de Liège, 6, 169-178.

(68) PELTRE (J.) -1980- Contribution à l'archéologie industrielle : recherches sur l'impact paysager d'industries anciennes en Lorraine. R.G.E., n°1-2, 3-14. L'auteur dresse une carte des étangs en Lorraine à l'époque moderne et aujourd'hui.

décrivant en 1774 le Canton du Char d'Argent (forêt du Ban d'Uxegney) (69) présente trois de ces usines situées à proximité d'un ruisseau barré à deux reprises par des digues. On rencontre parfois le toponyme "conroy". Il indique que la glaise était apportée pour tapisser le fond des étangs et les digues, afin de les rendre imperméables. Plusieurs toponymes, formés autour des mots bollée et lançoir, exhument le souvenir des glissières qui facilitaient le passage des trains de bois et des retenues d'eau brusquement délivrées pour projeter les bûches flottées. A proximité du ruisseau de Falkenstein, le toponyme "Hollanderthal" (Bitche 7-8) confirme qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles, cette région fut exploitée par les Hollandais à la recherche de merrains de chênes (70). Il est probable que le hameau de la Hollande situé à proximité de la Meurthe, en aval de Saint-Dié, ait également une origine liée à ce commerce.

Outil nécessaire à la connaissance du milieu boisé, la toponymie forestière permet d'envisager les multiples activités qui, par le passé, étaient pratiquées dans les bois. Cependant, elle reste une source parcellaire, ponctuelle qu'il faut utiliser avec beaucoup de prudence. La toponymie fournit davantage de renseignements sur les moyens mis en oeuvre par l'homme pour exploiter ou faire reculer la forêt que sur l'état même de cette dernière. Reflet d'une société à un moment donné, la toponymie forestière s'est appauvrie ou a perdu son caractère fonctionnel, dès lors que les forêts virent regresser leurs fonctions nourricières.

B/ Les documents cartographiques de la première moitié du XIX^e siècle

Période fort critique pour la forêt, la première moitié du XIX^e siècle est également une époque de progrès décisifs en matière sylvicole. La propriété forestière, dégagée des lourdes contraintes que sont la pression usagère et l'indivision, s'affirme parallèlement à la naissance de la conversion. Paradoxalement, c'est au gouvernement de Charles X qu'incombe la tâche d'élaborer et de faire voter le Code forestier dont l'esprit libéral puisait plutôt

(69) A.D.M.M. B 11 166.

(70) SILVY-LELIGOIS (P.) -1962- Origine et importance des bois acheminés par eau vers la Hollande. R.F.F., 6, 511-531.

ses origines dans les idées de 1789. C'est au cours de cette période que s'effectue une cadastration systématique des terres. En Lorraine, les plans cadastraux sont le plus souvent dressés au cours de la décennie 1830-1840. Ils contiennent un plan d'assemblage au 1/10.000° et des plans de sections établis à une échelle variant entre le 1/2500° et le 1/4000°. Les matrices cadastrales répertorient le nom des propriétaires, les dates d'achat et de vente, les superficies, les numéros de section et de parcelle. L'état de la forêt peut être apprécié par un classement en huit rubriques : la futaie feuillue, résineuse, mixte, le taillis-sous-futaie, le taillis, les bois divers, les peupleraies et les oseraies. L'étude des matrices est indispensable, dès lors que l'on veut analyser par des exemples précis l'évolution spatiale et la nature de la couverture forestière. Cette démarche complète l'étude des procès-verbaux d'aménagement servant à réaliser la division en coupe, l'abornement puis les opérations de cantonnement et de conversion.

Créée en 1824, l'Ecole Forestière de Nancy joue un rôle essentiel dans la naissance du Code et dans la diffusion du système de la conversion. La série P des archives départementales, les pièces d'archives des anciennes conservations des Eaux-et-Forêts et surtout le très riche fond inventorié par Monsieur le Conservateur Jean Le Pottier en mission au Ministère de l'Agriculture fournissent un ensemble de sources cartographiques pour l'instant encore fort peu exploité. En cours de dépôt aux Archives Nationales, les documents sont classés dans la série F¹⁰ (71).

Dans des conditions souvent difficiles, alors que les usagers et les maîtres de forges désavouent les réalisations mises en place, un énorme travail est exécuté dès la fin de la Restauration. Une lettre du Ministère des Finances, alors Ministère de tutelle des Eaux-et-Forêts, rappelle, en date du 20 novembre 1828 qu'"il est essentiel que le travail prescrit par les instructions soit promptement exécuté afin que l'Administration des Forêts puisse

-
- (71) Les archives lorraines correspondent aux cotes suivantes pour les soumissions des forêts communales au régime forestier :
- M. & Mlle : F¹⁰ 6198 à 6209
 - Meuse : F¹⁰ 6209 à 6217
 - Moselle : F¹⁰ 6217 à 6222
 - Vosges : F¹⁰ 6347 à 6367.
- Il faut y ajouter l'inventaire manuscrit provisoire des aménagements des forêts domaniales, conservé à la mission sous les cotes grand et petit format.

avoir un sommier exact des bois communaux qui seront susceptibles d'aménagement..." (72). De nombreuses cartes servant de plan d'aménagement sont alors levées. Pour l'exemple, Ch. Dumont dessine en 1834 les 43 planches de l'Atlas des limites de la Forêt Domaniale de Dabo (73). Huit ans auparavant, Hoggartsigne le plan général des Forêts royales de la mairie de Rambervillers (carte 1.1.11).

Les cartes élaborées à cette époque distinguent avec soin les enclaves et scieries demeurant dans la forêt. En septembre 1845, l'arpentage de la Forêt de Champ (Bois-de-Champ) exclut de l'aménagement l'enclave de la Hutte, la maison forestière d'Enval et quatre scieries dont trois sont domaniales (74). La délimitation des forêts (par exemple la Forêt de Celles en mars 1843) (75), aboutit à la rédaction de registres catalogant l'ensemble des propriétaires intéressés par une parcelle limitrophe de la forêt. La signature indique que le tracé de la limite s'est fait par accord amiable entre les deux parties intéressées.

Pour conclure, les sources cartographiques anciennes sont un outil indispensable à la bonne connaissance des aspects et des fonctions passées de la forêt. Parfois difficiles d'accès, souvent décevantes dans les apports que nous pouvons en escompter, elles ont pour le géographe, le grand mérite de mettre en lumière les problèmes d'organisation de l'espace et d'esquisser une vision paysagère de la forêt.

II - Les sources archivistiques

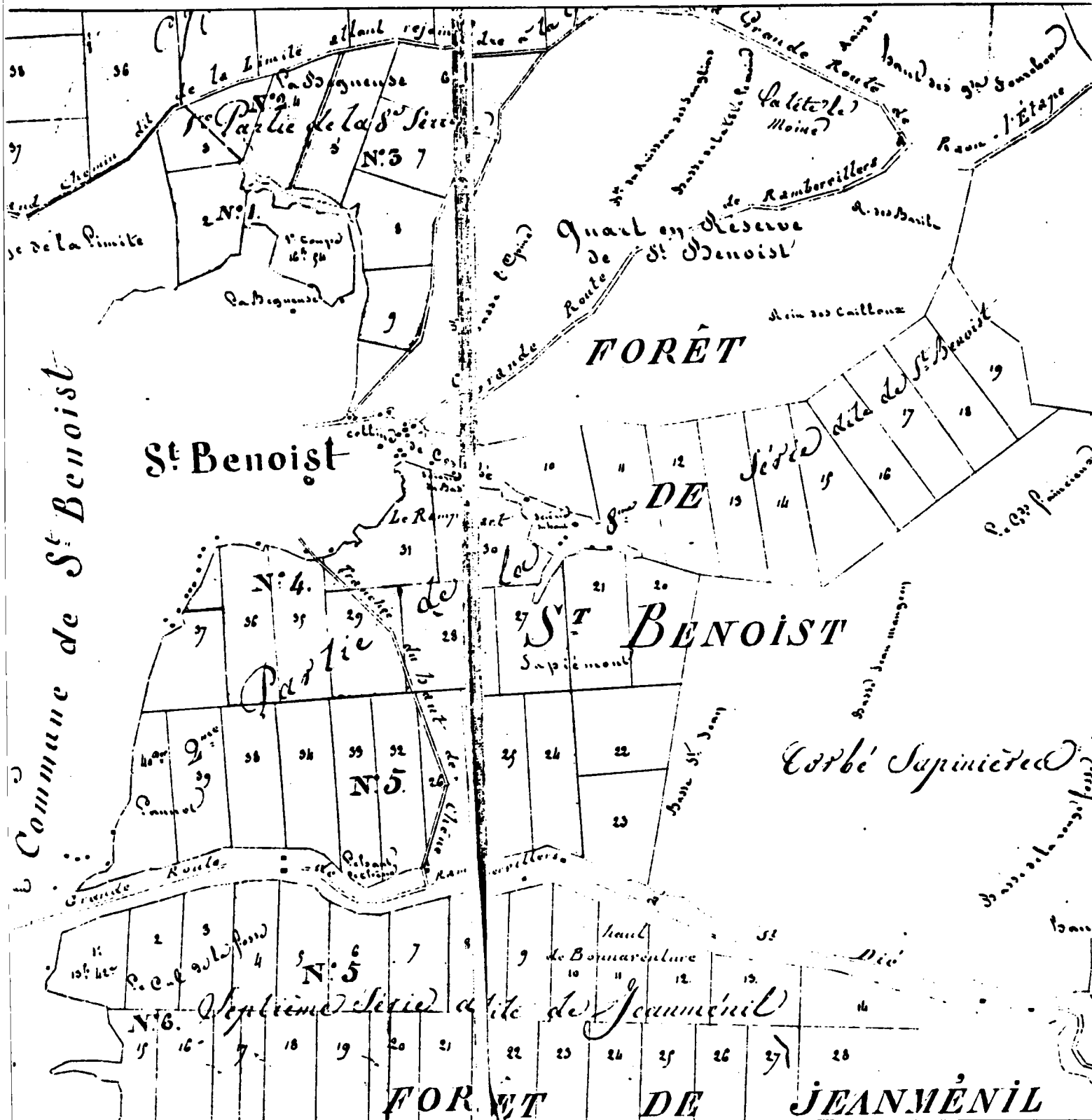
Du début du XVIII^e siècle aux décennies 1840-1860, les progrès sylvicoles enregistrés demeurent lents et indécis. Malgré la coupure majeure née de la Révolution Française, l'histoire forestière de cette période paraît à mes yeux offrir plus d'éléments de continuité que de rupture. Balbutiante, la science sylvicole ne s'impose que très lentement. Essentielle pour le bon fonctionnement des activités agricoles et industrielles d'alors, la forêt est soumise à

(72) A.D.V. 100 P 1.

(73) A.D.M.M. P 114.

(74) A.D.V. 81 P 5.

(75) A.D.V. 81 P 4.



Carte 1.1.11. Extrait du plan général des forêts royales de la
mairie de RAMBERVILLERS - H. HOGGART, 1826, 1020x670mm.
 Bibliothèque municipale de NANCY.

Sur cet extrait apparaît la division en coupes de la 8° série des forêts de SAINT-BENOIT, l'aménagement est fixé à 40 ans. Le découpage géométrique s'oppose à l'aspect encore très indenté des lisières sur lesquelles se pressent des maisons en ordre dispersé. Au Nord-Est du village se situe le quart-en-réserve. La sapinière de CORBÉ alors traitée en futaie jardinée se situe entre 400 et 500 m. d'altitude.

des impératifs à court terme rendant souvent illusoire tout projet d'aménagement. Les objectifs assignés demeurent mal définis car les trois principaux types d'utilisateurs de la forêt demandent à cette dernière des produits différents, requérant des normes d'aménagement difficiles à concilier, parfois opposées voire exclusives. Les communautés rurales, attachées aux usages et à l'affouage, considèrent l'organisation en futaie claire puis en taillis-sous-futaie comme la pratique sylvicole la plus adaptée à leurs besoins. Dans le même temps, maîtres de forges et autres propriétaires d'usines à feu veulent la mise en place d'une forêt avant tout productrice de bois de feu. Ils aspirent à la pleine et entière propriété de leurs bois. Devant tout à la fois pourvoir aux besoins de l'agriculture et aux impératifs nés de l'essor proto-industriel, la forêt pose alors à l'Etat, seul susceptible de mener à bien une politique d'aménagement à long terme, des problèmes très délicats. Les polémiques (76), les tensions, les hésitations, les retours en arrière, les besoins d'argent qui conduisent la Restauration à inaugurer une politique d'aliénation néfaste pour les forêts (77), rendent singulièrement difficile la mise en place de choix sylvicoles cohérents, en vue de produire les bois d'oeuvre réclamés par la marine et la construction. La régénération des essences fournissant des bois durs demeure très préoccupante.

En Lorraine, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'évolution apparaît peut-être plus simple que dans d'autres régions, car les usines à feu et principalement la ferme des Salines, imposent par la mise en place de la Réformation, une uniformisation du traitement en taillis-sous-futaie, le plus souvent selon une rotation de 30, 35 et parfois 40 ans. Ces forêts réglées sont alors qualifiées de hauts bois, futaies ou hauts taillis. Ce type d'aménagement prévaut à la vie des forêts lorraines jusqu'à leur conversion. Il s'avère être un choix de conciliation entre les divers objectifs assignés à la forêt. Jusqu'à nos jours, il demeure une composante importante du paysage forestier lorrain.

(76) DEVÈZE (M.) -1966- Les forêts françaises à la veille de la Révolution de 1789. Revue d'Histoire Moderne et contemporaine, XII, 241-272. "Plusieurs tendances coexistaient et on s'orientait provisoirement par suite des difficultés économiques vers un système de taillis-sous-futaie", p.263.

(77) A.D.V. 94 P 1. En 1818, 9406 ha. de bois sont aliénés dans l'arrondissement d'Epinal.

A/ Des sources disparates et dispersées

Les sources archivistiques traitant des paysages forestiers, des aménagements sylvicoles retenus, du recellement et de l'exploitation du matériel sur pied apparaissent d'une approche délicate et difficile pour le chercheur ayant entrepris une démarche en géographie historique. Cette dernière permet de mesurer l'impact des héritages conservés dans les forêts d'aujourd'hui, mais demande d'opérer des choix draconniens dans les sources consultées.

1/ La dispersion des sources

Les XVII^e et XVIII^e siècles sont marqués en Lorraine par l'introduction progressive des influences françaises. Les forêts n'échappent pas à ce mouvement. Implanté tout d'abord dans les Trois Evêchés, le modèle sylvicole français s'impose définitivement à l'ensemble de la région sous le règne de Stanislas. Ce dernier marque un tournant décisif pour l'avenir des paysages forestiers. L'amélioration des routes et des voies fluviales provoque le désenclavement de nombreuses forêts et permet d'établir sur une grande échelle l'exploitation et le commerce des bois. Des coupes extraordinaires répétées (78) amoindrissent les futaies. Le taillis-sous-futaie est une méthode d'importation française. Il gagne presque partout du terrain, pénalisant pour l'avenir le passage à la futaie, en particulier dans les chênaies implantées sur terrain argileux.

La chute de l'Ancien Régime provoque une redistribution de la propriété forestière. De multiples projets forestiers sont publiés. La conservation des espaces boisés devient un des débats publics les plus controversés (79). Pendant les cinq premières années de la Révolution, 45 lois et une cinquantaine de décrets traitant de la question forestière sont votés ou promulgués. Parmi

(78) Il faut envisager avec prudence l'importance des coupes extraordinaires. Selon le Centre O.N.F. de Bitche, les 35000 arbres abattus entre 1757 et 1767 sur les 2400 ha. de forêts de l'abbaye de Stürzelbronn, ne présentent qu'une moyenne de 1,3 m³/hectare/an.

(79) BUTTOUD (G.) - 1984- Les projets forestiers de la Révolution. R.F.F., 1, 9-20.

ceux-ci, les décrets d'août 1790 et la loi de Nivôse An IV sont très importants. Ils affirment l'inaliénabilité des forêts du domaine. Dans la réalité, la législation reste difficile à appliquer.

Par le dangereux vide législatif qu'elle laisse s'installer, la Révolution est à l'origine de nombreux abus qu'elle fut incapable de réprimer. Elle est responsable du défrichement d'une grande quantité de menus bois (possibilité de vente des bois de moins de 150 hectares éloignés de plus d'un kilomètre des autres forêts) (80).

Finale^{ment}, c'est la Restauration qui réalise la rédaction du Code Forestier. L'article 68 y joue un rôle majeur, stipulant que "les aménagements seront réglés principalement dans l'intérêt des produits en matière et de l'éducation en futaie". Etape décisive dans l'histoire des forêts, la promulgation du Code prépare la mise en place d'une forêt avant tout productrice de bois d'oeuvre. Dans ce contexte, la Lorraine occupe une place de choix. La présence de l'Ecole Forestière fait de ses forêts, en particulier celles de Haye et d'Amance, des zones d'expérimentation du passage à la conversion. Même pendant les décennies 1790-1830 qui, sans nul doute, forment la période la plus néfaste pour les forêts (81), la Lorraine conserve un patrimoine boisé important et d'assez bonne qualité. En 1830, elle compte 735.000 hectares de bois pour 78 % soumis au régime forestier. L'action de forestiers de grande valeur tels Lorentz, Baudrillart ou Parade, joue un rôle déterminant. Elle sensibilise les élites locales aux problèmes posés par la rénovation sylvicole. Grands propriétaires, municipalités et sociétés savantes encouragent et répercutent dans leurs publications l'état des progrès parcourus. L'amélioration de certaines forêts apparaît particulièrement précoce. La forêt communale d'Epinal illustre assez bien les améliorations réalisées dans la première moitié du XIX^e siècle. Dès 1814, les affouages sont vendus. Les revenus ainsi dégagés permettent d'opérer de grands

(80) HOTTENGER (G.) -1925- Les forêts lorraines, leur rôle dans le peuplement et la vie de la région, leur situation au lendemain de la Révolution, d'après les mémoires statistiques de l'an IX. Mémoires de l'Académie de Stanislas, séries VI, XXII, 55-96.

(81) BADRÉ (L.) -1983- Histoire de la forêt française, Paris, Arthaud, 310 p. L'auteur estime que 1,5 million d'ha. de forêts disparaissent en France entre 1789 et 1830.

travaux de repeuplement des vides et espaces dégradés en introduisant pins sylvestres, mélèzes, épicéas et sapins. Les travaux effectués sur près d'un demi-siècle facilitent la mise en place de la conversion dès 1854 (82).

Terre meurtrie, maltraitée par l'Histoire, la Lorraine subit en 1871 le traumatisme de la partition. La Moselle annexée rejoint l'Alsace pour former un Reichsland doté d'une législation complexe restée encore de nos jours en vigueur. En matière forestière, elle se démarque très nettement des méthodes existant alors en France. Le particularisme (83) représente, en ce qui concerne les forêts, une oeuvre novatrice et durable. Il tend, pour la gestion de la forêt privée à s'imposer aujourd'hui comme modèle dans les trois autres départements lorrains (84).

Les impératifs économiques, les données de la vie politique et les guerres ont largement contribué à façonner le paysage boisé lorrain et à moduler les exigences que l'homme pouvait attendre des forêts. La recherche en géographie historique passe par ce difficile parcours que complique l'éparpillement des sources.

2/ Les sources concernant l'Ancien Régime

Dispersées, elles exigent de consulter des documents épars, classés dans de très nombreuses séries d'archives. Le Guide de recherche sur l'histoire des forêts françaises, publié en 1982, offre (85) aux chercheurs venus d'horizons divers, des références sur les travaux entrepris et une analyse des principaux fonds où sont conservés les dossiers relatifs à l'aménagement et l'exploitation des bois. L'absence de séries forestières homogènes rend la tâche du chercheur ardue et parfois décourageante.

(82) CLAUDOT (C.) -1891- Notice historique sur la forêt communale d'Epinal, Epinal, Bussy, 64 p.

(83) ROTH (F.) -1967- L'Administration forestière en Lorraine annexée (1871-1918). Actes du colloque sur la forêt, Besançon, oct.1966-Paris, Sirey, 339 p., 165-176.

(84) A titre d'exemple, selon l'Union Forestière de l'Est, le système de la vente en régie tend maintenant à s'imposer à toute la Lorraine dans les transactions réalisées en forêt privée.

(85) Groupe d'Histoire des Forêts Françaises -1982- Guide de recherche, histoire des forêts françaises, C.N.R.S., Institut d'hist. mod. et contemp., 193 p.

On consultera avec intérêt les guides des archives départementales, principalement celui de la Meuse signé par G. Lemée, celui des Vosges rédigé par J-M. Dumont et les deux tomes des archives de Meurthe-et-Moselle établis sous la direction de H. Collin.

Aux Archives Nationales, c'est la sous-série G3 qui paraît la plus riche. Elle comprend les procès-verbaux d'arpentage des forêts lorraines au XVIII^e siècle, en particulier un mémoire sur la vente des bois de salines en 1788 (G 15) et un autre sur les forêts de la Lorraine Allemande (G 16). Les Archives de la Chancellerie de Lorraine sont dispersées dans les série E, K, KK, P et Q . Elles apportent des données utiles au géographe. On trouve en particulier les arrêts du Conseil des Eaux-et-Forêts, cotés E 34 à E 41 pour la période 1701-1737, les procès-verbaux d'arpentage. La série KK regroupe les résultats de l'enquête sur l'agriculture lorraine en 1762 (KK 1159 à 1172). Quelques documents de la série K, par exemple la rédaction de la coutume d'Hattonchatel (K 878) ou le mémoire sur la tentative d'utilisation de la houille dans les salines en 1754 (K 1193) contribuent à éclairer notre recherche. En dernier, la série P présente les comptes des domaines et bois entre 1760 et 1790 (P 2952 à 2957) ; la sous-série Q contient des procès-verbaux de bois (Q 1639, visite des bois de Neufchâteau en 1770).

Les archives départementales et plus spécialement celles de Meurthe-et-Moselle, conservent une riche documentation sur l'administration ducale. Elles fournissent un matériel abondant et de grande qualité. La série B est sans conteste la plus intéressante; elle contient de très nombreux procès-verbaux de visite des bois, des dossiers sur les recettes générales des bois, des plans figuratifs, cartes topographiques, dossiers d'arpentage et de remembrement, des enregistrements des édits, arrêts et ordonnances ainsi que les précieuses déclarations des communautés pour 1700, 1708 et 1738 (86).

La série C, qui archive les documents de l'administration provinciale avant 1789, nous éclaire sur l'étendue, l'état et l'utilisation des bois. Elle nous renseigne sur les quantités de bois brûlés par les salines et autres usines à feu. Les archives de Meurthe-et-Moselle disposent en particulier du volumineux dossier

(86) A.D.M.M. B 11 716 à 11 719 pour 1700
 B 11 720 à 11 727 pour 1708
 B 11 728 à 11 739 pour 1737.

de l'enquête sur la consommation de bois en 1783. Couvrant l'ensemble de la Lorraine, ce document coté C 315 fournit des données sur les surfaces boisées classées par généralité, sur l'état et l'âge des bois, sur les possibilités de débouchés de chaque massif. Le dossier indique les consommations annuelles de bois de chauffage réalisées par les communautés, par les villes ainsi que par les fabriques (87). Dans les Vosges, la sous-série 1 C donne les états des pertes subies à la suite du déluge de 1774. La sous-série 3C 38 à 48 forme le fond de Salm (forêt). Dans les registres des archives communales, la série D.D. consigne les dossiers ayant rapport aux forêts communales. Parmi les liasses conservées aux Archives des Vosges, celles d'Epinal (88), de Gérardmer, de Rambervillers ou de Remiremont s'avèrent fort riches.

La série, E qui archive les liasses sur les communautés d'habitants, laisse également une large part à la forêt, incluant de nombreux plans et délimitations de propriétés en bois, procès-verbaux d'abornement, contrats de vente de bois, requêtes et autorisations de défrichement, confirmation de droits d'usage, rôle de subvention des populations dispersées dans les forêts. Son étude est nécessaire à la bonne compréhension des rapports établis par les hommes avec leur milieu forestier environnant. Elle permet de mesurer l'infinie variété des utilisations de la forêt et favorise une meilleure connaissance des origines de la propriété communale et sectionale (42 % de la surface forestière régionale).

Les séries G et H (clergé séculier régulier sous l'Ancien Régime) contiennent de nombreux titres de propriété, des baux, des procès-verbaux de visites, arpentages, cartes, délivrances d'usages.

D'autres documents épars sont à consulter dans les séries F, J ou dans les pièces en cours de classement (en particulier la série Bp en Meuse). A Bar-le-Duc, les sous-séries 1F, 2F, 11F, J18 (gruerie de Stainville), J20 et la série PL-9012 à 9165- (cartes et plans) méritent d'être consultées. A Metz, c'est la sous-série 10F qui apporte des renseignements utiles ; à Nancy, le fond Buvignier-Clouet, classé 4F.

(87) GILLE (B.) -1963- L'enquête sur les bois de 1783. C.T.H.S., sect.hist.mod. & cont., 627-646.

(88) FERRY (Ch.) -1890- Inventaire historique des archives anciennes de la ville d'Epinal, t.V, série D.D., Epinal in 8°, 584 p.

D'autres lieux de conservation abritent des archives forestières, en particulier la Direction Régionale de l'O.N.F., les sièges des subdivisions et surtout la bibliothèque de l'E.N.G.R.E.F. Cette dernière dispose d'une collection de documents anciens le plus souvent classés par auteurs (cartes anciennes, mémoires, etc...). On peut également y consulter les ouvrages rares traitant de sylviculture et de presse forestière du début du XIX^e siècle (Mémoires forestier, Annales forestières, Annales forestières et métallurgiques). Les fonds des bibliothèques municipales offrent également parfois d'heureuses surprises. La constitution et l'évolution des patrimoines forestiers des plus grosses fortunes foncières de Lorraine (propriétés d'aristocrates, propriétés des maîtres de forges, mais également biens des personnes morales, en particulier des hôpitaux) (89) nécessitent souvent de compléter la consultation des minutes notariales par un accès aux papiers privés ; cette quête apparaît difficile, délicate à conduire. La forêt fut un outil de travail des grandes dynasties de maîtres de forges. Elle servait le prestige des grandes lignées de capitaines d'industrie. Fréquemment, ces derniers entretenaient meutes et équipages pour la chasse. Les Wendel, les Labbé ou d'autres familles de maîtres de forges moins connues tels les Demimuid en Meuse ou les Falatieu et les Colombier dans les Vosges, furent et parfois demeurent de grands propriétaires forestiers. Après la disparition de la fonte au bois, les forêts restèrent un élément primordial dans les stratégies patrimoniales et contribuèrent à affermir le pouvoir de leurs propriétaires. Quelques legs de papiers anciens conservés en série J aux archives départementales permettent de mesurer la place de la forêt dans les patrimoines familiaux.

3/ Les sources concernant la première moitié du XIX^e siècle

Malgré la Révolution, il existe jusqu'en 1850-1860 une certaine continuité dans l'histoire de l'utilisation des bois, car les données techniques et économiques ne varient pas fondamentalement et n'évoluent qu'assez lentement. Le libre échange provoque

(89) Les archives hospitalières contiennent pour la période de l'Ancien Régime de volumineux dossiers de titres de propriétés, classés dans une série B spécifique.

à partir de 1860 un très rapide déclin des usines à feu qui aboutit pour l'avenir de la forêt à une rupture beaucoup plus décisive que 1789. L'imprécision juridique du domaine forestier persiste tardivement et représente un point de convergence essentiel entre les forêts du XVIII^e siècle et celles de la première moitié du XIX^e siècle. Cette situation explique la primauté accordée pendant toute la période considérée aux tâches policières et répressives. Il s'agit de réglementer et canaliser les besoins des communautés paysannes, tout en veillant à assurer le bon fonctionnement des usines et à garantir l'intérêt public. Je partage ici l'analyse de G. Buttoud (90) qui considère que les objectifs poursuivis par le personnel forestier n'avaient pas fondamentalement changé avec la Révolution.

Aux Archives Nationales, c'est essentiellement la sous-série F¹⁰ (versements du Ministère de l'Agriculture) qui offre la plus grande amplitude d'investigation. On retiendra tout particulièrement les cotes 1656 à 1721 (cantonnement des droits d'usage dans les forêts domaniales), 1906 à 1938 (plans des forêts domaniales, communales, sectionales et hospitalières), 6000 à 6375 (application du régime forestier aux forêts non domaniales) (91), 6411 à 6416 et 6427 (états signalétiques des forêts). Des sources complémentaires existent en sous-série F²⁰ (statistiques), Q (biens nationaux). Dans de très nombreux cas, les documents cotés couvrent des périodes dépassant largement le milieu du XIX^e siècle.

Les archives du Ministère de l'Agriculture offrent un fond en cours de classement qui laisse aux chercheurs de nombreux axes d'investigation très peu exploités. Il y existe un inventaire provisoire des aménagements des forêts domaniales classés par numéros et répartis en registres (grand format) et dossier de correspondance (petit format). La répartition de ces dossiers est résumé dans le tableau ci-après.

(90) BUTTOUD (G.) -1983- L'état forestier. Nancy, thèse d'économie politique, 631 p., p.37.

(91) Voir note 71.

Tableau I.1.3. Dossiers des aménagements des forêts domaniales
conservés à la Mission du Ministère de l'Agriculture

	cotes "grand format"	cotes "petit format"
Meurthe-et-Moselle	164 à 187	119 à 132
Meuse	188 à 199	133 à 139
Moselle	200 à 210	141 à 146
Vosges	297 à 338	218 à 241

Sources : Mission des Archives du Ministère de l'Agriculture.

Alors que pour l'Ancien Régime, la documentation à consulter apparaît très éparpillée, les archives départementales regroupent dans la série P, l'essentiel des sources ayant trait aux questions forestières depuis le début du XIX^e siècle. Il s'agit en particulier des dossiers sur les abornements, partages, aménagements, coupes affouagères, reboisements, défrichements, usurpations, etc... La série L peut apporter des renseignements sur l'état des bois pendant la Révolution, la série M est indispensable pour mesurer l'évolution de la place occupée par la forêt dans l'économie. La série O, où sont versées les comptabilités communales, permet d'appréhender le rôle qu'une commune tend à assigner à la forêt dont elle est propriétaire. Il faut se reporter à la série N des archives communales pour compléter ces données. La série Q fait état des biens du domaine et dresse une évolution des usages dans les forêts domaniales. Elle fournit un historique des propriétés aliénées. En dernier lieu, on se référera à la série U pour mesurer l'évolution des délits forestiers.

B/ Les types de documents utilisés.

1/ Les lois et leur contribution aux transformations des paysages forestiers et de l'exploitation des bois.

C'est surtout à partir du milieu du XIX^e siècle que le corps forestier et les grands propriétaires privés donnent définitivement la primeur aux opérations d'améliorations sylvicoles, sur

toutes les autres activités entreprises en forêt. Du début du XVIII^e au milieu du XIX^e siècle, la volonté de préciser la réalité juridique de l'espace boisé avait conduit le pouvoir à édicter ordonnances, édits et lois. La crainte de manquer de bois expliquait la volonté de limiter les usages et de restreindre spatialement leur étendue, les délits étant sévèrement punis. Faute de moyens suffisants en encadrement, la répression demeurait cependant souvent peu efficace, limitée par l'insolvabilité des délinquants. Au XVIII^e siècle, en Lorraine, la législation ducale s'était progressivement alignée sur celle du voisin français. Malgré cela, l'exploitation par tire-et-aire (92) ne put s'imposer pleinement, car elle était peu compatible avec les données climatiques locales. La durée de rotation entre deux coupes resta sensiblement plus longue que dans le reste du royaume, soit en moyenne 30 à 35 ans contre 20 à 25 ailleurs.

Les ordonnances de Léopold, principalement celle de 1707, sont avant tout des règlements administratifs ne fournissant aucune ligne directrice de sylviculture. Malgré un découpage géopolitique fort complexe, qui se traduit par une extraordinaire diversité des coutumes et lois, on discerne partout une volonté de préserver des forêts peuplées de chênes (93), même dans des stations où sa bonne croissance paraît problématique. P. Géný (94) rappelle qu'au XVI^e siècle, la vallée de la Plaine était couverte de chênaies ; le bois communal d'Allarmont était "peuplé de gros chênes fructueux". Le procès-verbal de visite des bois de la maîtrise de Saint-Dié, daté de 1783, confirme le maintien du chêne comme arbre privilégié. Le Bambois situé entre Colroy et Lubine est noté "replanté de jeunes chênes" (95).

La coutume règle le comportement des communautés, oblige l'usager à jouir de son droit en bon père de famille. Elle interdit formellement toute spéculation et toute revente des produits et

(92) Le tire-et-aire est à la fois un terme d'usage (abattage, façonnage et empilement des bois) et un terme d'assiette qui prouve la contiguïté des coupes annuelles et une intensité plus soutenue de l'exploitation.

(93) GENEAU de SAINTE-GERTRUDE (G.) -1945- La législation forestière sous l'Ancien Régime, Nancy, Berger-Levrault, 191 p.

(94) GENÝ (P.) -1956- Le passé de la région forestière du Donon, R.E.F., 4, 237-244.

(95) A.D.M.M. B 10 697.

avantages perçus (voir texte 1.1.1). Partout l'usage est limité dans le temps. Selon la charte de Beaumont, l'enlèvement des bois vifs est accordé de la Saint-Rémy à Pâques (96). Dans la chatellenie de Rambervillers, les porcs sont, après un marquage préalable, introduits dans les bois de la Saint-Georges au 1^o mars (97). Les droits exercés sont très inégaux d'un lieu à l'autre et variables dans le temps. Ils sont particulièrement importants dans les régions très boisées, où la forêt représente la principale source de revenus. La délivrance de marnonnage est élevée dans le pays de Bitche (978 arbres accordés à 24 usagers en 1738) (98). Dans le comté de Dabo, la famille de Dabo-Linange accorde des droits très étendus pour favoriser l'implantation de populations (99). Le texte 1.1.2., qui énumère les droits accordés aux habitants du Ban d'Etival, prouve que la délivrance d'usages peut jouer un rôle déterminant dans les données de l'économie locale. Inspirée du système français, la législation forestière en vigueur dès le début du XVIII^o siècle, interprète de façon de plus en plus restrictive les textes fixant les traditions usagères. Dès 1701, les forêts sont, pour la plupart, libérées des contraintes de la vaine pâture quand les communautés sont incapables de présenter des titres.

Texte 1.1.1.

Extraits des articles de la coutume générale de l'évêché de METZ

- titre XIV, article 2. Régulièrement usagers, ayant facilité de mettre porcs à la grasse pâture d'aucuns bois, n'y en peuvent mettre que pour la nourriture de leur maison, à peine de confiscation du surplus.
- titre XIV, article 12. Usagers ayant droit de prendre bois de marnages, affoüages ou fournages doivent user de ce droit en bon pères de famille.
- titre XIV, article 13. Il est possible de récolter bois mort et bois sec, debout ou gisant et mort-bois et toutes sortes de bois hormis le chêne et le foug.

Sources : Dilange, Coutumes générales de l'Evêché de METZ commentées-
La Haye, Compagnie des Libraires, 1772, 389 p.

(96) BONVALOT (E.) -1884- Le Tiers Etat et la Charte de Beaumont et ses filiales, Paris, Picard, 557 p., réf.cit. p.350.

(97) A.D.M.M. B 12 116.

(98) A.D.Mos. B 10 138.

(voir note (99) page 58).

Texte 1.1.2.Confirmation des usages accordés aux habitants du Ban d'ETIVAL en 1784.

'Les habitants du Ban d'ETIVAL jouissent de droits d'usage très étendus, ils peuvent prendre pour chauffage 12 cordes de chêne ou hêtre pour chaque laboureur et 9 cordes pour chaque manoeuvre, tous les bons chênes et sapins pour la construction de leurs bâtiments, réparation et entretien de leur maison et dépendances, couvertures..., portes et autres ouvrages de charpentes, même pour faire planches, pour les cors de leurs fontaines, pour la construction de leurs chars, charrues et autres instruments d'agriculture outre tous les bois nécessaires pour clôturer leurs héritages et aussi le droit de vaine et grasse pâture dans la totalité des forêts.'

Extrait du procès-verbal de visite des forêts de la maîtrise de SAINT-DIE en 1784.

Sources : A.D.M.M. B 10697.

Texte 1.1.3.Extrait de l'arrêt du Conseil des Finances et du Commerce du 2 avril 1757 relatif à l'aménagement de la forêt de HAYE à 35 ans de révolution.

"Celle du canton de La Fleur-de-Lys, dit La Hazotte, de deux mille cinquante-deux arpents quatre ommées, seront assises annuellement à raison de quarante ans de recrue, de cinquante-deux arpents par chacune des douze premières, de cinquante et un arpents pour les vingt-sept suivantes et cinquante et un arpent quatre ommées, pour la quarantième".

.....
 "Ordonne Sa Majesté que les douze cent sept arpents de coupes annuelles fixées par le présent arrêté, seront exploités de tire-à-aire, de proche en proche et sans qu'elles puissent être interverties ni augmentées sans la permission expresse du Conseil."

.....
 "Ordonne en outre Sa Majesté qu'il sera généralement réservé dans les coupes ci-dessus, sans en rien diminuer, sous quelque prétexte ce puisse être, deux vieilles écorces, quatre anciens et quatre modernes outre et par-dessus les douze baliveaux de l'âge du taillis ;

le tout d'arbres les plus vifs et mieux montants, essence de chêne, autant que faire se pourra, et à leur défaut de hêtres et autres de la meilleure espèce".

Sources : R. BLAIS - La conversion, ouvrage cité.

Dans le cas contraire, la confirmation de droits est souvent accompagnée d'une hausse de la redevance exigée (100). Un quart-en-réserve (101) devant croître en futaie est imposé à toutes les forêts des communautés étendues sur plus de 200 arpents. Douze baliveaux par arpent doivent être marqués.

L'ordonnance du 12 juillet 1724 complète les précédentes, en apportant un coup de frein décisif à la politique de défrichement jusqu'alors encouragée. Exception faite d'un bref intermède à la fin du règne de Stanislas, la forêt tend à échapper aux convoitises des communautés rurales.

La rédaction et la codification des usages s'accompagnent partout d'une augmentation des redevances perçues. Dès 1702, les titres sont déposés auprès des greffes des grueries et vérifiés par leurs services. L'usage perd son caractère de droit inaliénable. Il peut être suspendu ou cantonné en échange de la pleine et entière propriété d'une partie de la forêt. Difficilement admise, cette situation est à l'origine d'une multitude de contentieux. En 1754, le procès-verbal de visite des bois du Comté de Bitche (102) signale que les villageois du Ban d'Omerswiller prétendent disposer de 50 arpents de bois dit Bauerboeche et d'y jouir de la vaine et grasse pâture. Le même document précise que les habitants de Volmunster échappent au paiement des redevances exerçant leurs droits "sans rien payer que le sol par porc".

(note (99) de la page 56)

(99) La question des droits d'usages en forêt de Dabo a fait couler beaucoup d'encre, les principaux travaux sont signés par G. Huffel et B. Guay. On consultera avec intérêt :
BACH (M.) -1957- Les droits d'usage de l'ancien Comté de Dabo, R.F.F., 677-199.

(100) A.D.M.M. B 11 979. Confirmation du vain pâturage accordé en 1705 aux habitants de Bazien dans le Bois du Fayet (Fays).

(101) Le quart-en-réserve est destiné à croître en futaie. Les coupes qui y sont assises sont accordées par lettre patente ou arrêt du Conseil.

(102) A.D. Mos. B 10 131, folio 434.

Après 1750, la création des usines à feu, les coupes extraordinaires réalisées et la pression usagère se conjuguent pour rendre nécessaire la mise en place d'une législation forestière mieux adaptée à la situation nouvellement créée. Le rapide essor industriel pose le problème d'un approvisionnement en bois de feu abondant et régulier. Pour répondre aux intérêts conjoints des maîtres de forges et de la ferme des Salines sont imposés de nouveaux aménagements sylvicoles et juridiques. Pour remédier à la diminution de rendement des cantons d'assurances exploités avec imprudence (103), le Conseil des Finances instaure le 22 août 1750 la Commission de Réformation des bois servant à l'approvisionnement des salines. Elle joue un rôle décisif dans les transformations opérées. En touchant plus du quart de l'ensemble des forêts lorraines, la Réformation apparaît comme un élément de progrès. Très impopulaire et usant fréquemment de la force pour spolier les intérêts des communautés usagères, elle affermit la notion de pleine et entière propriété forestière.

Elle contribue à améliorer l'état des bois. Valables dans la théorie, les idées appliquées par la Réformation aboutissent à des résultats décevants. Dans la réalité, exactions et recherche excessive du profit empêchent la Réformation de porter ses fruits. En prescrivant l'arpentage des bois, les réformateurs précisent la propriété forestière, faisant cartographier, aborner, fossoyer et diviser en coupes une grande quantité de forêts. En 1777, le procès-verbal relatif à l'affectation du Bois du Four note : il "convient y en faire déposer un plan pour ensuite l'aborner et le fossoyer pour assurer les limites, notamment du côté des prés de Velaine"(104).

Les salines ne se contentent pas des affectations qui sont destinées au roulement des usines. Par un privilège exorbitant, elles peuvent empiéter sur les propriétés des communautés et même des particuliers, ayant la possibilité d'exercer leur droit de préemption, lors de la récolte des bois sur une distance de trois lieues à partir des rivières flottables. Elles cherchent ainsi à

(103) HOTTENGER (G.) -1904- Les salines et le sel en Lorraine, Nancy, Crépin-Leblond, 63 p., voir en particulier le chapitre 3 sur le combustible.

(104) A.D.M.M. B 12 072.

compenser la médiocrité de leurs bois "presque tous épuisés, tant à défaut d'une affectation suffisante que pour en avoir trop coupé en fagotterie" (105).

L'exemple des salines, ici rapidement brossé, démontre que la législation forestière de la seconde moitié du XVIII^e siècle, fut au service de l'essor proto-industriel qui s'affirmait alors en Lorraine. Accordant la priorité à la collecte des bois de feu, cette législation réalisée au profit des utilisateurs, entraîne certes une vision moderniste de la propriété forestière, mais entraîne des négligences sylvicoles compromettant gravement l'avenir de la forêt. A la veille de 1789, la question forestière devient un sujet politique et social brûlant, traité avec acrimonie dans les cahiers de doléances des communautés.

Au cours du XVIII^e siècle, le traitement en taillis-sous-futaie gagne la majeure partie des forêts feuillues (voir texte 1. 1.3). Procureur du Roi à Dun-en-Clermontois, Jean Henriquez plaide pour cette solution, sous réserve d'exploiter le taillis "à un âge où l'on puisse trouver des baliveaux capables d'assurer nos espérances" (106). Il condamne l'exclusive des vues de Pannelier d'Annel et de M. de Sessevalle, respectivement défenseurs de l'exploitation des bois en taillis et en futaie. Les futaies dépérissantes se raréfient à la suite des coupes extraordinaires et des ventes de bois de Hollande. Seules, les régions encore enclavées conservent des futaies surannées. Un mémoire du Comte de Bombelle rappelle qu'entre 1750 et 1765 sont coupés 93595 chênes dans la forêt de Bitche (107). L'arrêt de 1758, concernant les bois de l'abbaye de Salival, va dans le même sens, indiquant qu'"il y avait un trop grand nombre d'arbres des futayes ainsi que des fruitiers qui offusquent les recrues et qu'il serait nécessaire d'en couper les plus dépérissants et les plus mal tournés" (108).

(105) A.D.M.M. C 90, liasse 11.

(106) HENRIQUEZ (J.) -1781- Observations impartiales sur l'aménagement des bois du Roi. Verdun, Christophe, 88 p.

(107) CREUTZER (P.) -1853- Histoire de l'ancien Comté de Bitche, Metz, Warion, 292 p., voir p.230.

(108) A.D.M.M. B 12 076 folio 1.

Au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, la législation semble trop servilement répondre à l'attente des intérêts capitalistes naissants et des prétentions sans cesse grandissantes des salines. Dès 1770, les graves détériorations subies par les bois grèvent lourdement l'avenir. La disparition rapide des chênes de stations, où ils étaient naguère prospères, et le regain catastrophique de l'érosion conduisent l'opinion publique naissante à mesurer les conséquences d'une orientation sylvicole dommageable. En tant qu'espace protecteur et producteur, la forêt devient, dès 1789, l'objet d'un débat public dans lequel s'illustrent de nombreux lorrains, en particulier Bexon, député du tiers de Remiremont, Henriquez, Delisle de Moncel. Par leurs prises de positions, le plus souvent généreuses et réalistes, ces hommes rejoignent les idées mises en avant par Varenne de Fenille, Rougier de la Bergerie, Tellés d'Acosta ou Perthuis, tous éminents spécialistes de la sylviculture ou de l'administration des forêts. C'est seulement sous la Restauration que leurs vœux sont réalisés, grâce à la mise en place d'une législation résolument progressiste. La Lorraine joue dans cette transformation majeure un rôle de premier plan. Dans cette région sont encouragés, dès la décennie 1820-1830, le reboisement par regarnis des vides et les premières tentatives de conversion. Lorentz et Parade choisissent la Lorraine pour mettre au point la méthode de la régénération naturelle et des éclaircies (109). Elle se démarque de la régénération artificielle déjà pratiquée en Allemagne par Cotta.

2/ Les documents produits par l'Administration forestière

Par leur abondance, leur diversité et la continuité présentée, ces documents permettent d'appréhender et de comprendre les choix alors retenus. Les pièces consultées peuvent se répertorier en quatre volets : les dossiers techniques, les règlements judiciaires, les documents fiscaux et les enquêtes statistiques.

(109) BOURGENOT -1977- Histoire des forêts feuillues en France, R.F.F., n° sp., 7-37.

. Les dossiers techniques

Dans le cadre d'une démarche géographique, le document de travail, fruit des visites et des relevés sur le terrain, apparaît essentiel. Décrivant le paysage forestier par le détail, les procès-verbaux de visites des bois sont très nombreux pour la période 1750-1770 et ont l'avantage de couvrir la presque totalité des forêts royales et des bois des communautés. Ces documents traduisent l'ensemble des préoccupations sylvicoles et juridiques posées par la forêt. Ils offrent un état des lieux précis et nuancé. En 1783, lors de sa visite des bois de la maîtrise de Saint-Dié, de Lesseux rappelle que "ces forêts s'exploitent aux pieds d'arbres, en jardinant sur toutes leurs parties", qu'elles sont, en particulier à la montagne d'Ormont, "peuplées de sapins de toutes qualités, mêlés de quelques chênes et hêtres sur un sol pierreux et médiocre" (110). La visite du Canton d'Hellscheid (forêt de Bitche) fait apparaître le même souci de précision. En 1754, la futaie de chênes y est dépeinte clairliérée, conservant partout des arbres couronnés, les plus beaux chênes ayant été coupés à la suite d'une coupe extraordinaire de 42000 arbres (111). Les deux exemples cités illustrent le crédit que l'on peut accorder à ces visites sur le terrain. Beaucoup plus que les cartes, elles permettent de cerner la réalité des paysages existant alors. Les résultats qu'elles consignent servent à concevoir de nouveaux aménagements, à proposer de nouvelles utilisations des bois, à condamner les abus perpétrés et à avancer des solutions pour y remédier. Lors de la visite des bois de la maîtrise de Darney, il est à maintes reprises notifié que le passage au taillis-sous-futaie exigé par les besoins des usines à feu, ne s'est pas réalisé sans difficultés. Ainsi au Canton de Ban-le-Duc, le taillis contient 18 arbres de réserve à l'arpent. Il "a été longtemps avant d'y croître plus de semence que de souche parce qu'il prenoit la place de la futaie mais croîtra beaucoup mieux lorsqu'on l'exploitera taillis sur taillis" (112). Le procès-verbal de visite met en place un

(110) A.D.M.M. B 10 697.

(111) A.D.M.M. B 10 131.

(112) A.D.M.M. B 10 690.

aménagement, délimite les assiettes de coupes, procède à désigner la réserve et les éclaircies. L'aménagement de la forêt de Mortagne, daté de 1783, précise ainsi que "les officiers ont établi des coupes de nettoyage de chênes, hêtres et autres bois blancs qui gênent au repeuplement des sapins... ce qui a beaucoup fait augmenter le produit de la forêt" (113). Le plan qui intéresse la forêt communale de Raon-aux-Bois constate, en 1778, "qu'il y a nécessité de mettre les bois en coupes réglées et d'en interdire la fréquentation aux animaux domestiques" (114). Ces documents décrivent les formes prises par l'exploitation et les éventuelles modifications à y apporter. Lors de la visite des forêts de Gérardmer, Dominique Pierrot note, en février 1756, que "la tête et le revers des Bioquets sont plantés en sapins mêlés de hêtres et pinasses, le sapin étant propre pour une partie à bâtiment et quelques hêtres à sabotage et à tournage" (115). A la même date, la visite générale des forêts du Ban d'Escles parle des bois de ce canton comme seulement "propres au chauffage et au sabotage". Elle énumère les affectations qui y existent, par exemple les 40 arpents utilisés par la verrière du Tholot (116). Les procès-verbaux de visites consignent les multiples abus et empiètements perpétrés. Quelques témoignages suffisent pour apprécier la dimension conflictuelle de l'espace forestier. En 1764, les habitants de Bisping sont dénoncés pour avoir "abattu et déshonoré beaucoup de bouilles, pour en avoir coupé les branches pour former des balais" (117). En 1769, la visite des bois de la maîtrise d'Etain montre qu'il n'est pas rare de recourir à l'exhaussement du niveau des étangs pour faire périr les arbres poussant sur leurs rives (118). En 1765, celle des bois de la maîtrise de Lunéville dénonce la malhonnêteté des habitants de Thibauménil, réputés être des voleurs de bois très organisés. Ils "négligent la culture des terres, ne font autre métier que de ravager la forêt, ne marchant jamais qu'attroupés, armés..." (119).

-
- (113) A.D.M.M. B 10 697.
 (114) A.D.M.M. B 10 722.
 (115) A.D.V. G 2 300.
 (116) A.D.V. B 536.
 (117) A.D.M.M. B 10 691.
 (118) A.D.M.M. B 10 692.
 (119) A.D.M.M. B 10 693.

Les abus dénoncés conduisent à imposer des mesures le plus souvent coercitives, parfois vexatoires, rarement admises par les habitants des communautés. Ces derniers sont contraints de participer aux travaux sylvicoles engagés, alors qu'ils sont victimes des efforts menés pour limiter les usages. En 1783, la visite des bois du Ban d'Harol (120) rappelle les termes de l'arrêt de 1775 fixant "la quantité d'arpents qui sera délivrée en affouages... soit que le nombre augmente ou diminue à raison de 8 livres l'arpent". En juillet 1780 est ordonné l'abornement de la forêt de Haye avec séparations des cantons par des pierres bornales de 5 pieds de haut "à l'effet de quoi le nom du canton et sa consistance seront gravés sur la dite pierre bornale" (121). Parfois, les procès-verbaux reconnaissent les limites des actions entreprises. Ainsi, la visite de reconnaissance des bois de la maîtrise d'Epinal constate en 1770 qu'en forêt de Fossard, il est impossible de priver les habitants du droit de vaine pâture "à la faveur duquel ils peuvent se soutenir". Le même document regrette que les habitants de Saint-Genest (ancienne gruerie de Châtel) considèrent le délit comme un acte naturel. "La plus grande partie des délinquants n'ayant rien à perdre, les amendes ne sont pas des moyens assez forts pour les contenir" (122). La complexité des frontières rend les poursuites difficiles. Ainsi, une visite des bois du Comté de Bitche déplore en 1781 que "le voisinage des terres de Nassau paraît être un obstacle au repeuplement" (123).

Conservés sous la forme de gros in-folios reliés, les procès-verbaux de visite des bois sont des documents de synthèse qui ouvrent des vues générales. Avec les cartes chorographiques, ils servent à préparer les aménagements ou réaménagements forestiers. Il convient de compléter leur étude par l'analyse des documents techniques : arpentages, abornements, délimitation du quart-en-réserve, division en coupes, balivage, éclaircie, opération de martelage, assiettes des coupes ordinaires, élimination des chablis, coupes extraordinaires.

(120) A.D.M.M. B 10 690.

(121) A.D.M.M. B 10 694.

(122) A.D.V. B 534.

(123) A.D.Mos. B 10 138.

Très nombreux, les dossiers techniques permettent de mesurer la diversité des situations existant sur le terrain. Les opérations de balivage sont décrites avec beaucoup de précision. Le plus souvent, elles indiquent le nombre des individus conservés et la nature des essences, entendu qu'en Lorraine, il est d'usage de garder 12 baliveaux par arpent en préservant autant que faire se peut le chênage. Dans un procès-verbal d'avril 1778, N-J. Colin, gruyer du marquisat de Ville-sur-Illon, consigne qu'il a fait marquer sur sept arpents du bois de Gelvécourt "79 baliveaux chênes, 54 charmes, 34 aliziers, 4 trembles, 11 cerisiers et 2 hêtres, tous de l'âge du taillis", tous les arbres étant martelés à la base d'un V et d'un P couronnés (124). La répartition des réserves est très variable. Dans le bois de la Commanderie à Pierrevillers, un texte note que sur "1706 baliveaux, brins et bien venants", 1031 sont des chênes, 634 des hêtres, 41 des charmes, sans compter les fruitiers qui sont réservés d'office" (125).

Abornements, séparations, fossoiement, repérage des pieds corniers et délimitation des quarts-en-réservé, donnent lieu à un grand luxe de précision. Les coupes sont séparées par des layons. En 1767, l'article IV du procès-verbal de division des bois royaux de Montiers-sur-Saulx affectés à la forge de cette ville, précise que les 30 coupes de 172 arpents doivent être séparées par des layons de 6 pieds de long sur 4 de profondeur (126). Le quart-en-réserve est d'ordinaire situé dans les endroits les plus riches, le règlement des bois communaux de Lening précisant "dans la partie la plus propre à croître en futaie... et séparé du surplus par une tranchée" (127). L'obligation d'opérer les coupes de suite en suite est constamment répétée. L'arrêt du 13 juillet 1762, qui régit l'exploitation à 40 ans des coupes réservées à la verrerie de Meisenthal, confirme cette règle : "les suppliants sont tenus de recommencer l'exploitation par les taillis les plus anciens" (128). Dès 1703, la coupe des bois à l'usage des habitants de Bellefontaine indique "qu'autant faire ce pourra de prendre les bois de suite en suite, sans prendre ni couper hêtres et chênes" (129). Des impératifs de dates sont imposés pour la fin des coupes et la fin des vidanges.

(124) A.D.V. B 146.

(125) A.D.M.M. H 3 341.

(126) A.D. Meuse Bp 6 022.

(127) A.D.M.M. B 12 084.

(128) A.D.Mos. B 11 304.

(129) A.D.V. G 2 996.

En montagne, les forêts résineuses sont traitées en jardinage, en coupe par pied d'arbre. En 1783 à Saint-Dié, de Lesseux précise que "si l'on y faisait des coupes ouvertes par assiettes les vents impétueux qui règnent ordinairement ne laisseront subsister (les baliveaux)" (130). A la fin du XVIII^e siècle, la coupe par jardinage du sapin et du chêne reste la principale activité du Comté de Salm, "le premier pour le commerce sur la Sarre et le second pour l'usage de Paris", le hêtre alimentant les verreries établies à proximité (131). Parfois l'exploitation se fait par expurgades. Cette méthode consiste à aérer les bois en coupant les individus jugés superflus. Le recours aux coupes extraordinaires par pied d'arbre est également trop souvent pratiqué. Ce fut principalement le cas dans les forêts de Bitche après 1750.

Les notes techniques permettent de comprendre l'organisation de l'exploitation des bois, en particulier les coupes affouagères, les ventes de coupes surnuméraires, les désignations de bois affectés aux usines, réservés à la marine ou utilisés par les scieries. Un titre daté du 30 mars 1750 confirme la marque et la délivrance de 250 sapins servant à alimenter annuellement la scierie de l'abbaye d'Autrey (132). Aussi curieux que cela puisse paraître, dans les notes de travail des forestiers du XVIII^e siècle, les projets de réalisation visant à apporter des améliorations sylvicoles demeurent assez rares, prouvant en cela que le contrôle de l'usage des bois prime sur les autres activités. Des efforts sont cependant réalisés pour repeupler les vides en semant des glands et des faines.

Au cours de la première moitié du XIX^e siècle, le nombre des textes traitant des améliorations sylvicoles tend à augmenter, mais les mesures coercitives et policières continuent à représenter la plus grande masse des sources disponibles. L'allongement de la durée des révolutions s'impose progressivement, préparant ainsi le passage à la futaie. Dans un mémoire du 20 mai 1837, l'Inspecteur en poste de Neufchâteau préconise d'augmenter pour

(130) A.D.M.M. B 10 697.

(131) A.D.M.M. E 74.

(132) A.D.M.M. H 661.

le bois des Seigneurs la durée de la révolution fixée à 35 ans depuis 1758, "attendu que les baliveaux au-dessous de cet âge (40 ans) résistent rarement au poids des neiges ... et même des grandes pluies". A propos de cette même forêt, le Conservateur Munschina préconise dans une lettre du 2 juillet 1839 que le passage à la conversion exige un taillis plus serré, "qu'il existe beaucoup de charmes et de bois blancs qu'il convient d'essoucher et de remplacer par des semis de glands" (133). Si le traitement en taillis-sous-futaie affecte presque toutes les forêts (134), c'est au cours de cette période que débutent les travaux préparant à la conversion. Les soumissions au régime forestier, préalable à la mise en place d'une meilleure utilisation des bois, se multiplient malgré les réticences et les inquiétudes des communautés. Le procès-verbal de soumission du bois d'Essegney (19 janvier 1829) confirme ces craintes. Il précise que la communauté "jouira d'une exploitation affouagère régulière comme du passé et du droit de pâturage dans les bois" (135). Les travaux de repeuplement des bois se réalisent grâce à l'aide des populations paysannes encore très nombreuses. Elles acceptent une rémunération en nature, c'est souvent l'autorisation de ramasser les feuilles mortes. C'est parfois la possibilité de cultiver pendant quelques années un vide forestier qui devra être restitué et replanté. Dans le département des Vosges, 358 hectares sont ainsi repeuplés par les usagers au cours de la seule année 1838. De 1837 à 1842, le brigadier Lecomte utilise ce principe pour faire repeupler 140 hectares dans la forêt domaniale de Bussang et Saint-Maurice. Les travaux correspondent à 12000 journées de travail. Ils "sont exécutés au moyen d'échanges en nature, de productions secondaires tels que vieilles souches, genêts, bruyères..." (136).

Les textes évoquent également les difficiles débuts de la mise en place de la conversion. La solution préconisée par Lorentz consiste à ménager une période d'attente du taillis-sous-futaie qui dure quarante ans. Cette situation est liée à l'insuffisance du nombre et de la qualité des semenciers rendant impossible toute régénération naturelle.

(133) A.M.A. 233 petit format.

(134) A.D. Mos. 5 P 7. En 1844, dans l'arrondissement de Sarreguemines, la totalité des forêts est aménagée en taillis-sous-futaie à révolution assez courte, 25 ans généralement.

(135) A.D.V. 100 P 1.

(136) Registre des récompenses attribuées par la Société d'Emulation des Vosges en 1842, p.501.

. Les règlements judiciaires et les documents fiscaux

Etudiées conjointement, ces deux sources permettent de mieux saisir les liens existant entre les communautés rurales et leur environnement forestier. La période envisagée est constamment ponctuée de surenchères entre des crises de forte inflation du nombre des délits et des tentatives pour asseoir une pleine et entière propriété forestière, pouvant répondre à la demande en bois de feu et en bois d'oeuvre. La documentation judiciaire atteste de la permanence des relations conflictuelles établies entre les populations et les forestiers. L'approche des sources comptables permet cependant de nuancer l'évolution de ces relations et d'apprécier les transformations réalisées dans l'échelle des valeurs attribuées aux diverses productions de la forêt.

Les documents judiciaires décrivent une étonnante diversité des avantages concédés et des moyens utilisés pour les restreindre. Globalement, cette dernière tendance tend à s'imposer. Les confirmations d'usage apparaissent presque partout restrictives, la redevance pouvant être augmentée ou la jouissance de l'usage réduite dans le temps et délimitée dans l'espace. Après 1780, la réaction seigneuriale et la crainte de manquer de bois se conjuguent pour accélérer le mouvement des restrictions. Les textes accordant des droits usagers très étendus intéressent presque tous les régions de montagne et sont pour la plupart, datés du début du XVIII^e siècle. Ainsi, en 1709 est confirmée au bénéfice des habitants du ban de Longchamp l'autorisation de pratiquer des cultures sur brûlis dans les rapailles (137). La possibilité de prélever d'importantes quantités de bois de chauffage est parfois maintenue très tardivement. L'arrêt du 5 février 1848 concède encore aux habitants d'Anould huit stères de hêtre et douze de sapin dans les forêts de Ban-sur-Meurthe (138). La plupart des documents consultés revêtent cependant un aspect contraignant et pointilleux. Pour l'exemple, Claude Vouaux, laboureur à Allarmont, doit en 1772 rédiger une supplique pour demander l'autorisation de "faire une roye qui draine l'eau de la lisière pour irriguer son pré mitoyen" (139).

(137) A.D.V. G 2 301.

(138) A.D.V. G J 5.

(139) A.D.V. 3 C 48.

Les procès-verbaux des jugements arrivés jusqu'à nous font rarement preuve d'indulgence. De nombreux arrêts stipulent la destruction des habitats précaires construits à l'orée des bois. Pour 1788, le registre des requêtes de la maîtrise de Saint-Dié révèle ainsi que les habitants des Poulières ont déposé une supplique pour que le démantèlement des baraques construites en lisière de leurs bois soit réalisé (140). Peu avant 1789, sont multipliés les procès-verbaux de reconnaissance des défrichements. Donnant lieu à la levée de nombreuses cartes topographiques, ces travaux permettent de vérifier l'état des surfaces défrichées, d'imposer une redevance affectant les terrains anticipés sur les bois. Les jugements faisant preuve de mansuétude sont exceptionnels. J'ai pu relever un cas. Il intéresse la métairie du Griscard, terre de 14 arpents enclavée dans les rapailles du Ban de Vagney. Lors du contrôle effectué en 1785, un excédent de 3 arpents 7 omées apparaît, mais la jouissance de cette surface est accordée gratuitement au propriétaire "en raison de la pauvreté et de la nombreuse famille" (141).

Les innombrables délits forestiers traduisent l'acharnement et la persévérance dont ont fait preuve les hommes pour combattre et faire reculer la forêt. En forte augmentation pendant la période révolutionnaire, les délits se prolongent très tardivement au cours du XIX^e siècle (142). A partir de 1750, la multiplication des procès résulte en grande partie de la distorsion croissante née d'une pratique usagère restrictive et d'une politique de libéralité accordée aux usines à feu. La verrerie de la Planchotte reçoit en 1722, 400 arpents de canton d'assurance pour réaliser 20 coupes de 20 arpents, payant six livres de redevance par arpent (143). Cette situation est cependant peu avantageuse comparée aux 73229 arpents de la forêt de Bitche affectés en 1771 aux industries et communautés du Comté, en particulier les 24993 arpents destinés aux seules forges de Mouterhouse (144). Dotée de sa propre police, dont

(140) A.D.M.M. B 12 107.

(141) A.D.M.M. B 11 211.

(142) PERRIN (Y.) -1955- Les délits forestiers dans le département de la Meurthe sous le Consulat, Annales de l'Est, 3, 229-255.

(143) A.N. E 2 868, folio 218-219.

(144) A.D.Mos. B 10 138.

l'étendue des pouvoirs est jugée par beaucoup scandaleuse (145), la ferme des Salines exerce son droit de préemption sur tous les bois étendus à moins de trois lieues de la Meurthe en amont de Rosières mais aussi de la Plaine, de la Vezouze, de la Mortagne (146) et de leurs affluents.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, la pression juridique exercée sur les forêts se maintient, tendant même à se conforter. Les guerres d'Empire et les défaites navales conduisent le Ministère de la Marine à dresser une statistique des richesses en chêne par département (147). La question des défrichements demeure un sujet délicat, autorisations et refus variant en fonction de la conjoncture et des moyens de pression dont dispose celui qui sollicite la demande. Gouvernel, maître de forge et député des Vosges, obtient en 1832, l'autorisation de défricher 98 hectares situés à la Haye des Bouilles, commune de Ménarmont (148). Les communes ou les particuliers moins influents essuient le plus souvent des refus, n'obtenant gain de cause que lorsque le pouvoir est affaibli. Pettoncourt est autorisé à défricher en 1851, après avoir été débouté à six reprises entre 1842 et 1849 (149).

Au cours de cette période, les documents juridiques nous permettant d'approcher la question forestière s'enrichissent. Les pièces décrivant les délits perpétrés, les peines et amendes infligées demeurent majoritaires, mais les rapports de justice font apparaître une relation plus constructive que par le passé entre usagers et forestiers. La révision de la réglementation des usages et leur cantonnement, la volonté de mettre fin au statut indivis et l'extinction progressive des affectations concédées aux entreprises montrent qu'un réel consensus tend progressivement à s'établir dans une mutuelle compréhension des problèmes forestiers. Dans la majorité des cas, c'est cependant par voie de justice et en application

- (145) ESSUILE (Comte d') -1787- Observations sur divers objets importants, Berlin, société typographique, 215 p.
L'auteur s'insurge contre les procédés utilisés par les salines, notant qu'elles se font délivrer tous les arbres de service et qu'elles ont pour 4 livres au plus un chêne qui vaut 60 livres (p.90).
- (146) Les habitants de Rambervillers appellent encore "Monseigneur" le ruisseau "sous Broué" qui servait à faire flotter les bois en provenance des forêts de l'Evêque de Metz.
- (147) Voir note 16, le paragraphe sur "statistique forestière des bois de marine en 1805", p.81.
- (148) A.D.V. 99 p 2.
- (149) A.N. F¹⁰ 6 221.

des articles du Code Forestier que les propositions d'aménagement sont imposées sous la contrainte. En 1830, la tuilerie de Fénétrange perd le bénéfice du droit de disposer annuellement de 40 cordes de bois. C'est le Ministère qui doit trancher et refuser le prolongement d'une concession qui remonte à 1729 (150).

A la même époque, le conseil municipal de Chaligny renonce de lui-même à l'exercice de la vaine pâture auquel il pouvait prétendre dans la forêt de Haye (151).

Contemporains, les deux exemples cités tendent à conforter l'idée qu'au cours de la première moitié du XIX^e siècle, les documents juridiques traduisent une évolution sensible, mais inégale et parfois ponctuée d'incompréhensions et de retours en arrière. La nécessité d'améliorer l'état de la forêt est encore loin d'être admise par tous.

. Les sources statistiques

Pour l'ensemble du XVIII^e siècle, les documents statistiques pouvant apporter des précisions sur l'état des forêts, traduisent les préoccupations du pouvoir, avant tout soucieux d'asseoir une assiette fiscale ou celles des utilisateurs menacés par l'éventuelle pénurie de bois. Pour le géographe, les déclarations des communautés de 1700, 1708 et 1737 représentent une source essentielle pour connaître les paysages de la Lorraine, au début du XVIII^e siècle (152). Ces déclarations permettent d'apprécier la situation industrielle des duchés (153). Elles sont à utiliser avec une certaine prudence, car les communautés ont tendance à sous-estimer leurs richesses pour diminuer d'autant leur participation à l'impôt. Accordant aux questions forestières une place inégale, les enquêtes précisent parfois l'étendue de la couverture forestière et l'état des surfaces occupées par pâquis et bois en fonction de leur nature juridique.

(150) A.D.M.M. 2 Q 157.

(151) A.D.M.M. 2 Q 156.

(152) VISINE (F.) -1952- Les duchés de Lorraine et de Bar en 1708. Annales de l'Est, 2, 169-174. L'enquête couvre 75 % du territoire de la Meurthe-et-Moselle, 46 % de la Meuse, 43 % de la Moselle et 76 % des Vosges, soit au total 59 % de la Lorraine. ROUSSEL (J.) -1952- Tableaux statistiques relatifs aux déclarations des communautés des duchés de Lorraine et de Bar en 1708. Annales de l'Est, 2, 167-168, 9 tableaux.

(153) PELTRE (J.) -1978- Les industries de la Lorraine ducale d'après les déclarations des communautés de 1708, C.T.H.S., géographie, n°82, 153-164.

Tableau 1.1.4. Les territoires recensés dans quelques cantons vosgiens d'après l'enquête de 1708 (exprimés en ha.)

Canton	Superficie recensée en 1708	% par rapport à la surface actuelle du canton	pâquis aux communautés	bois des communautés	friches	total des bois	dont bois seigneuriaux
Bruyères	18532	79,2	595	3245	1103	4951	1706
Darney	16627	82,3	154	1877	9239	4705	2828
Epinal	17213	69,1	61	1833	8574	5918	4085
Remiremont	25560	98,2	7	1535	7120	3071	1536

Sources: d'après ROUSSEL (J.), Annales de l'Est, 2, 1952, p.167, réf. cit.

L'étude des dossiers statistiques prouve que, plus d'un demi-siècle après la Guerre de Trente Ans, l'emprise des hommes sur les terroirs est encore incertaine, inachevée. Les friches demeurent très étendues, en particulier dans le sud de la Lorraine et dans l'ancien bailliage d'Allemagne. Les très nombreux remembrements et pieds terriers (154) confirment que les malheurs des guerres sont à l'origine d'un abandon prolongé des terroirs. Ils exposent les difficultés rencontrées lors des restaurations réalisées, principalement entre 1680 et 1720 (retracement des parcelles envahies par les friches et accrus). A ce propos, on peut citer le texte du remembrement de Romain. Daté de 1697, il précise que le ban "aurait été abandonné et ruiné de fond en comble depuis les dites guerres jusqu'à présent, qu'il commence à se rétablir, les héritages devenus friches et incultes et les propriétaires tout à fait incertains dans leurs situations" (155). Le tableau ci-après permet de constater que la couverture forestière apparaît, somme toute, très médiocre mais que les friches, parfois presque aussi étendues que les bois, contribuent à expliquer l'aspect flou et inachevé des paysages.

(154) REITEL (F.) -1966- A propos de l'openfield lorrain. R.G.E., 1-2, 29-51.

(155) A.D.M.M. B 11 943.

Tableau 1.1.5. Friches et Forêts en Lorraine en 1708. Comparaison avec l'actuel.

département	% de friches en 1708	% de bois en 1708	% de couverture forestière actuel
54	4	8	32,1
55	0,7	13	36,5
57	11	5	27
88	21	22	47,5

Sources : ROUSSEL (J.) (réf. cit.) et I.F.N.

Les chiffres globaux masquent la très grande diversité de situation contenue dans les 1860 déclarations conservées. Leur étude permet de comprendre le rôle joué par la forêt au niveau local. Dans l'enquête de 1700, les communautés noircissent souvent l'état de leur bois et ne fournissent que rarement des données chiffrées. Pour Darney, les bois sont situés dans des "endroits fort ingrats et serviles ne produisant que de mauvaise pâture desquels on ne sait la consistance". A Epinal, "les bois ne consistent presque qu'en rapailles et quelques bois de haute futaie dont les bourgeois ne font d'autre profit que pour construire et rétablir leurs édifices publics". Le ban d'Harol est qualifié de "pays sauvage, terre de sable qui produit des fougères et bruyères" (156). A La Bresse, le terrain apparaît "partie rempli de bois, pierres et roches ... chargé pendant sept mois de neige..." (157). L'enquête de 1708 pallie partiellement les insuffisances de la précédente, incluant des données statistiques, en particulier sur les surfaces en terres cultivées exprimées en journaux à 250 verges, en friches, prés, vignes et forêts. L'extension des terres abandonnées apparaît presque partout très élevée.

(156) A.D.M.M. B 11 717.

(157) A.D.M.M. B 11 718, folio 67.

Tableau 1.1.6. Friches, terres et prés dans quelques communautés lorraines en 1708 (surfaces exprimées en journaux à 250 verges)

	terres cultivées	friches	prés
Mairie de Celles	164	1000	245
Xamontarupt	424	700	564
Darney	242	513	168
Clémentaine	2250	331	424

Source : A.D.M.M. B 11 712.

L'étendue des bois reste fréquemment méconnue, incertaine. A la mairie de Celles, la communauté dit ne pas connaître l'étendue de ses bois qui "peuvent consister à environ 60 jours". A Chaligny, les habitants croient seulement qu'"il y en a prez de 16 à 17 mille arpents". Les précisions sont peu fréquentes. Charmes déclare posséder "onze mille arpents dont deux mille sont en futaie, le reste en taillis" (158).

L'enquête de 1738 montre clairement l'intérêt croissant accordé à une bonne connaissance du patrimoine forestier et aux ressources qu'il offre. Les textes énumèrent les droits et redevances des communautés, signalent éventuellement l'existence de délits et citent le cas échéant les aliénations réalisées (159). Cette troisième enquête fait fréquemment apparaître le souci de connaître la surface exacte des bois, d'opérer leur abornement et de dresser leurs délimitations sur une carte. Après arpentage de ses bois, il est constaté que la communauté de Mandres-aux-Quatre-Tours dispose de 1300 arpents et demi, alors qu'elle n'en avait déclaré que 600. Châtenois précise posséder "2046 arpents de bois mesure de Lorraine en six cantons suivant l'arpentage fait dont il y a carthe actuellement ès mains du sieur Huttin de Neufchâteau" (160).

Les comptes de grueries et autres documents relatifs aux revenus perçus en utilisant, consommant ou vendant les produits offerts par la forêt, permettent d'apprécier l'évolution de la valeur attribuée aux différentes ressources. Les revenus procurés par les

(158) A.D.M.M. B 11 721.

(159) A.D.M.M. B 11 735, communautés de Moyemont et Mandres.

(160) A.D.M.M. B 11 730.

redevances perçues sur la glandée et la vaine pâture diminuent partout fortement, alors qu'ils étaient essentiels au XVII^e siècle. Les gains provenant de la délivrance de produits ligneux accordés à titre d'usage (merrains, bois utilisés par les artisans...) suivent une évolution semblable, alors que les adjudications de bois de feu et les ventes des bois de marine, bois de Hollande et bois d'oeuvre finissent par représenter l'essentiel de la valeur totale des revenus procurés par la forêt. Les recettes générales des Domaines et Bois de Lorraine permettent de quantifier l'évolution dessinée. Partout, la valeur des produits annexes diminue fortement. En 1766, dans la maîtrise de Nancy, la vaine pâture ne rapporte plus que 554 livres. A la même date, les arbres et taillis exploités atteignent la somme de 83676 livres (161).

Le tableau ci-dessous permet de comparer l'origine des revenus de cinq maîtrises à la date de 1750. Il montre que les bénéfices procurés par les ventes de produits secondaires (chablis, vaine pâture, glandée), par les amendes et les revenus particuliers (adjudication des scieries et des chaumes) jouent presque partout un rôle modeste.

Tableau 1.1.7. Comptes et revenus des bois du Roi en 1750 (exprimés en livres)

Maîtrise	Valeur globale en livres	% représenté par la vente du taillis	% représenté par la vente du bois
Nancy	197000	54	40
Saint-Mihiel	82000	57	32
Sarreguemines	566000	3	94
Lunéville	57000	51	32
Épinal	28000	28	9

Sources : d'après A.D.M. B 10523.

(161) A.D.M.M. B 10 595.

Le tableau permet de constater que les maîtrises offrent des revenus très inégaux que les différences de taille des circonscriptions ne suffisent pas à expliquer. Pour Sarreguemines, le revenu très élevé correspond aux coupes extraordinaires réalisées dans les forêts de Bitché. Le revenu moindre enregistré à Lunéville s'explique par le bas prix d'achat imposé par les salines, principaux acheteurs de bois de cette région (162). Le revenu relativement faible de la maîtrise d'Epinal et la moindre part représentée par la vente des bois (37 % du revenu) donne aux produits annexes une importance par ailleurs perdue. Cette situation paraît due aux difficultés de vidange des bois. Cette différence tend à s'estomper après 1750. En 1766, le revenu total des bois s'élève à 30446 livres dans la maîtrise d'Epinal. La vente des bois représente 66,2 % du total (20168 livres). Les comptes des maîtrises permettent de nuancer dans l'espace et dans le temps l'évolution des relations établies entre l'homme et son environnement. Les procès-verbaux de visite complètent dans le détail ces données, apportant en particulier d'utiles précisions sur les coupes annuelles autorisées au profit des communautés et sur les redevances perçues.

Le combat séculaire des hommes contre les loups donne lieu à une comptabilité précise qu'il n'est pas inutile de rappeler. Des registres opèrent le recollement des primes accordées pour la destruction de ces animaux. Ils présentent des résultats pour le moins impressionnants.

Tableau 1.1.8. Destruction de loups ayant donné droit à des primes
(1780-1782)

	loups	louves	louvets
1780	138	84	360
1781	107	48	207
1782	77	54	315

Sources : d'après A.D.M.M. C 319 (2° registre).

(162) Selon mes calculs, l'arpent de taillis coupé rapporte 74 livres dans la maîtrise contre 42 dans celle de Lunéville.

A titre d'exemple, la destruction d'un loup et d'une louve donne lieu en 1779 à une gratification de vingt-et-une livres au cours de France (163). Au cours du second trimestre 1778, 91 loups, 50 louves et 343 louvets sont tués, les chasseurs empochent 2493 livres de primes.

. Les statistiques sur la consommation des bois

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'essor "tout au bois" de l'industrie lorraine est encouragée par l'ouverture de nombreuses routes forestières. La place médiocre occupée par la forêt privée (136000 hectares de forêts privées représentant 29 % de la surface forestière lorraine avant 1789) (164) facilite les initiatives étatiques. L'essor des bouches à feu évolue à un rythme très soutenu. Il fait rapidement craindre une pénurie de bois. Cette dernière s'affirme après 1770. A cette date naissent les dernières grandes usines à feu (forges de Brouvelieures en 1769, verrerie de Baccarat en 1765). A la fin du XVIII^e siècle, les statistiques sur la consommation de bois alimentent de vives polémiques. Les données qu'elles exposent justifient trois interprétations différentes de la situation. L'enquête commandée en 1783 par l'Intendant des Finances Debonnaire de Forges représente un outil statistique à la fois très complet et fiable. Son objectif est de connaître la consommation globale des bois, subdélégation par subdélégation ; il cherche également à mesurer les problèmes posés.

Texte 1.1.4. Extrait du texte de l'enquête de 1783 à propos de la consommation des bois.

"Pour en calculer l'étendue à celle des ressources, Monsieur le Contrôleur général croit nécessaire de se procurer des états détaillés :

(163) A.D.M.M. C 319, 1^{er} registre, numéro 20.

(164) La propriété forestière lorraine avant 1789

	surfaces	%
forêts du domaine	148000 ha.	31
forêts de l'Eglise	46000 ha.	10
forêts des communautés	140000 ha.	30
forêts privées	136000 ha.	29

Sources : d'après Devèze, M. : les forêts lorraines, réf.cit.

1°/ De la quantité d'arpents de bois que contient votre généralité, de leur état et de leur âge, avec l'indication des débouchés déjà existants pour leur exploitation ou de ceux qu'il serait possible de leur donner.

2°/ De la consommation annuelle en bois de chauffage des différentes villes, même de celles des bourgs, villages, autant qu'il sera possible ou au moins par approximation, par feux.

3°/ Enfin, du nombre des usines, manufactures et fabriques de tous genres, pour le service et l'alimentation desquelles le bois est actuellement employé et de celles dans lesquelles le charbon de terre pourrait être substitué au bois".

Sources : D'après Gille B. L'enquête sur le bois de 1783 (réf.cit.).

. Les autres sources statistiques dont nous disposons sont sectorielles (intéressant une seule branche d'activité) ou limitées à une région. Ce sont fréquemment des pièces comptables internes utilisées pour la gestion d'une entreprise (c'est le cas des états de bois et fagots délivrés aux salines, en particulier la statistique sur la consommation à Dieuze) (165) ou des oeuvres de commande cherchant à prouver le bien fondé de l'exploitation et la bonne utilisation des bois. La polémique apparaît principalement dans la délicate question de la consommation des salines (166), mémoires et théories s'affrontant pour défendre ou incriminer l'activité de la Ferme. A ce sujet, on consultera avec profit le dossier A.D.M.M. C 90 qui contient un intéressant recueil des mémoires publiés.

. Les premières synthèses statistiques

La restauration administrative, entamée dès le Consulat, est à l'origine des premières synthèses statistiques. Pour beaucoup,

(165) A.D.M.M. B 12 459.

(166) HUSSON (J-P.) -1983- La consommation de bois dans les salines lorraines dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, communication au colloque sur le sel de Château-Salins, 13-16 octobre 1983.

elles ont pour cadre le département. L'enquête du maître de forge de Dietrich sur la description des gîtes de minerai de la Lorraine méridionale inaugure cette série de travaux, soulevant les principaux problèmes, alors posés par la forêt.

Texte 1.1.5. De Dietrich fait un bilan des conséquences de la mauvaise gestion de la forêt lorraine à la fin du XVIII^e siècle

"Nous ne serons plus surpris de l'épuisement des forêts de cette province, si nous ajoutons à ces exploitations étrangères l'augmentation considérable de la culture des vignes, les défrichements encouragés par le Conseil, la coupe des quarts-en-réserve accordée avant le temps aux gens de main morte, les ventes que font les particuliers pressés de jouir de leur taillis encore en bas âge, l'intérêt qu'ont les maîtrises de favoriser les ventes des communautés".

Sources : De Dietrich, Description des gîtes de minerai de la Lorraine méridionale, Paris, Didot, an VII, 576 p., cité p. XXXII de l'introduction.

Les mémoires des premiers préfets ne comportent qu'une assez brève et inégale série de questions posées à propos des forêts. Ils furent naguère étudiés par G. Hottenger (voir note 80). Faute de directives précises, la place attribuée à la forêt apparaît très variable d'un mémoire à l'autre. Cochon, préfet de la Moselle, s'intéresse surtout à la forêt de Bitche; Saulnier, préfet de la Meuse, évoque assez peu la question qui nous intéresse. Les renseignements les plus riches se trouvent dans les comptes-rendus de Marquis, préfet de la Meurthe et de Desgouttes, préfet des Vosges. Marquis attache beaucoup d'intérêt à préciser les surfaces forestières et à apprécier la production de bois, son évolution, sa valeur.

Tableau 1.1.9. Couverture forestière et production de bois (en milliers de stères) en l'An IX dans le Département de la Meurthe

Arrondissement	% de couverture forestière	production de bois (en milliers de stères)
Toul	69	57
Nancy	29	22
Château-Salins	44	86
Sarrebourg	58	108
Lunéville	36	154
total	46	425

Sources : d'après Marquis, mémoire statistique du département de la Meurthe, Paris, An VIII, 231 p., d'après p.185-187.

Desgouttes, préfet des Vosges, insiste sur l'intérêt économique représenté par le bois et énumère les causes de dégradation. Il avance des solutions restrictives pour lutter contre l'épuisement des forêts et propose des choix sylvicoles novateurs.

Texte 1.1.6. Extraits du mémoire du préfet Desgouttes

"Abroutissements, anticipations dans les délivrances, outrepassement dans les sapinières, coupes absolument dénuées de futaies : tels sont les fléaux auxquels les forêts ont été exposées et qui rendent le produit à peu près nul aujourd'hui".

En ce qui concerne les futaies résineuses jardinées : "On a cru qu'il était avantageux à ces forêts d'extirper ces deux espèces de bois (hêtres et chênes) que l'on regardait comme nuisibles au recru et l'on a, par cette mauvaise opération, privé le sapin d'un appui nécessaire pour le mettre en état de résister à la violence des vents. De là sont venus beaucoup de chablis"...

Sources : Desgouttes Z.H., Tableau Statistique du Département des Vosges, Paris, An X, 111 p., réf.cit. p.40-43.

Si le préfet des Vosges ne fournit pas de statistiques sur l'état des bois, il donne une répartition des forêts nationales et communales dans le cadre des anciennes maîtrises et dresse un tableau des scieries, usines, forges et manufactures de son département.

Ouvrages énumératifs ayant pour objectif de dresser un tableau global, les tableaux statistiques sont rédigés à l'intention et à la demande des administrations centrales. Ils ne reflètent pas toujours fidèlement l'avis des spécialistes ayant travaillé sur les questions forestières. Leur étude peut heureusement être complétée par les résultats des statistiques agricoles commencées dès 1840. Leurs résultats sont le plus souvent consignés en série M aux archives départementales.

. Les statistiques sylvicoles

Elles sont rédigées par le corps forestier et conçues comme outil de travail. Elles n'apparaissent véritablement qu'après 1820 et servent de support à la mise en place des progrès sylvicoles édictés par le Code forestier. Le Mémorial statistique et administratif des forêts du royaume, publié en 1821 par P.E. Herbin de Halle, fait un inventaire des forêts, de la législation, du personnel. Très utile, il doit être complété par la lecture des Recherches statistiques sur les Forêts de la France publiées par Faiseau-Lavanne, en 1829. Ce dernier ouvrage pose les problèmes des mutations dans les relations hommes-forêts, à l'époque où naît le Code forestier. La statistique traduit les préoccupations auxquelles se heurtent les forestiers sur le terrain. Elle permet de mesurer les efforts réalisés pour reconquérir les vides, utiliser de nouvelles essences, acheter des semences, restaurer des terrains dégradés. Elle pose clairement la question du recul des surfaces boisées (tableau 1.1.10). Elle prépare la conversion en fournissant aux aménagistes des inventaires précis du matériel sur pied par parcelle et des données sur les possibilités d'accroissement des bois. Elle permet de mettre en place un sommier des bois à aménager. Ayant à la fois une dimension quantitative et qualitative, la statistique forestière naissante apparaît comme un outil essentiel pour faire progresser la sylviculture.

Tableau 1.1.10. Evolution de la couverture forestière lorraine par type de propriété - 1829-1980.

	1829		1980	
	surfaces	%	surfaces	%
Forêts domaniales	262029	36	217889	25,5
Forêts communales	302708	42	347721	40,5
Forêts privées	162402	22	264257	30
Autres formations			38900	4
Total	727139		868767	

Sources : Faiseau-Lavanne, ouvrage cité et I.F.N.

III - Ouvrages, mémoires et discours des contemporains à propos de la question forestière

Mettant en jeu des intérêts souvent exclusifs et antagonistes, la forêt fut au XVIII^e et au début du XIX^e siècle, un sujet pour lequel se passionnèrent les économistes, les hommes politiques, les académies et les sociétés savantes, les communes et bien entendu les forestiers. Les sources utilisables sont très nombreuses. Elles concernent principalement l'épineuse question de la consommation des bois. Ce type de source où se rencontrent à la fois les avis des spécialistes, des utilisateurs et des observateurs témoins de leur temps, est nécessaire au géographe qui, par la quête du passé, tend à montrer la pérennité de la dimension conflictuelle de l'espace à aménager.

A/ Les discours généraux

Le discours tenu à propos de la forêt a presque toujours une dimension politique. Il s'exprime en termes d'utilisation et de protection de l'espace boisé. Il cherche également à combler le vide législatif provoqué par les rapides transformations de l'utilisation des bois.

1/ Sous l'Ancien Régime, le discours tenu sur la forêt conserve encore très souvent une dimension descriptive, insistant sur les dégâts provoqués par les délits perpétrés.

Audiffret (167) et Piganiol de la Force (168) n'attachent qu'un intérêt limité à la place du bois en Lorraine, évoquant cette question du seul point de vue des utilisateurs. Durival (169) et Arthur Young fournissent quelques renseignements d'ordre descriptif assez précis, mais leur analyse reste cependant succincte. Young ne signale guère que la présence de huttes misérables à la sortie de Phalsbourg, notant que "de cette ville à Saverne, tout est montagne avec des bois de chênes".

En Lorraine à la fin du XVIII^e siècle, la question forestière contribue à alourdir un climat politique déjà fort tendu. Remettant en cause le devenir industriel régional, la pénurie de bois apparaît être une des préoccupations majeures des élites locales, qui tentent de poser clairement le problème des bois. Les notables cherchent à encourager le reboisement et à réaliser une exploitation rationnelle des forêts. Cette dernière se pose en des termes nouveaux avec l'essor du nombre des bouches à feu. Particulièrement délicat à conduire, le discours sur la forêt déchaine les passions. Les défenseurs des salines avancent le fait qu'elles enrichissent l'Etat en permettant la production et l'exploitation de quantités croissantes de sel. Une grande partie de l'opinion publique refute cet avis et impute à la multiplication des poêles à sel la réduction et la dégradation de la couverture forestière. La définition même de défense du patrimoine commun revêt des échos contradictoires. Tensions, hésitations, expériences et retour en arrière caractérisent la sylviculture du XVIII^e siècle, expliquant l'engouement des académies de province pour ce problème. En 1771,

-
- (167) AUDIFFRET - (non daté) - Mémoire sur le duché de Lorraine. Manuscrit 722, Bibliothèque Municipale de Nancy, 334 p.
 (168) PIGANIOI de la FORCE -1754- Nouvelle description de la France, Paris, Poirion, tome 13, 648 p.
 (169) DURIVAL (N.) -1779- Description de la Lorraine et du Barrois, Nancy, t.1, 368 p. L'auteur constate "qu'avant qu'on eût tant défriché de forêts, arraché d'arbres, de hayes, et labouré de prés, la Lorraine produisait plus de bled", réf.cit., p.287.

celle de Besançon met à son concours la question: "Quel est le meilleur aménagement possible des bois de la province de Franche-Comté?". L'Académie de Metz (170), qui reçoit ses lettres patentes de création en 1760, apparaît particulièrement intéressée par les questions agraires. A deux reprises, en 1765 puis en 1788, elle cherche à faire partager son inquiétude sur l'avenir du patrimoine forestier. Sept mémoires répondent en 1765 au sujet intitulé : "Le régime des forêts le plus utile aux Evêchés", neuf s'appliquent, en 1788, à trouver des solutions à celui posé par le sujet sur "La multiplication des plantations de bois sans nuire aux subsistances".

La forêt apparaît au coeur des problèmes débattus lors de l'assemblée provinciale de 1787, avant de devenir une des préoccupations majeures exprimées dans les cahiers de doléances(171).

2/ La Révolution de 1789 conduit à une redéfinition spatiale et juridique de la forêt. C'est une période de débat ouvert sur la question de l'aménagement et de l'exploitation des bois. Le changement permet à tous de s'exprimer sur ce sujet. Les cahiers de doléances, dont nous connaissons les faiblesses et les limites, offrent un vaste éventail d'avis. Ces cahiers dénoncent les abus perpétrés et fournissent au géographe des indices sur l'état des bois et leur utilisation. La plupart des cahiers sont très pessimistes. Pour les habitants de Bure, les forêts "offrent l'aspect le plus alarmant et les affouages deviennent si chétifs qu'en plusieurs communautés les portions sont tout au plus à une demi corde". Le propos tenu peut parfois être jugé irresponsable. A Gorcy, il est demandé de réduire la révolution de 25 à 18 ans et de régler le quart-en-réserve "pour nous être délivré en supplément d'affouage". Dans la région des salines, la question du bois apparaît partout comme une priorité.

-
- (170) Le MOIGNE (Y.) -1967- Les préoccupations économiques de l'Académie de Metz. A.E., 1, 3-28.
Consulter le manuscrit 1346 de la Bibliothèque Municipale de Metz, p.631-681. Il s'agit du mémoire d'Henriquez couronné par l'Académie de Metz en 1788.
- (171) On peut reprocher aux cahiers de doléances de s'être parfois trop servilement inspirés des modèles qui circulaient. Il est nécessaire d'exploiter ces documents avec prudence car ils sont très virulents et empreints de partis pris évidents contre l'administration des Maîtrises et contre la Ferme des Salines.

L'article 5 du Cahier d'Assenoncourt résume assez bien les griefs avancés. Il y est dit : "les forêts sont dévastées : la cause est que les salines emploient jusqu'aux chênes modernes à faire des merrains et ne laissent pour recruter les dits bois que des brins de tremble ou autres espèces de bois montant, les vieilles écorces étant toujours coupées par préférence". Les gens d'Albestroff déplorent la réduction des portions de grasse et vaine pâture "à cause que les meilleures parties de ces forêts se convertissent en jeunes taillis par la multiplicité des coupes que la saline y fait faire". Les dégâts provoquent une recrudescence spectaculaire de l'érosion (en particulier le déluge de la Saint-Crépin à Epinal en 1778) (172). A de multiples reprises, ce problème est consigné dans les cahiers de doléances. L'article 21 de la ville de Baccarat note que "la rivière de Meurthe est très inconstante, ... la présente année 60 faulchées sont couvertes de gros cailloux et de graviers". L'article 39 de la communauté de Dideling indique que plusieurs maisons se sont écroulées et que l'inondation a tout ravagé : "une visite faite par l'expert a rapporté 2000 livres de pertes".

Témoignage des humbles sur la question forestière, les cahiers du Tiers, et plus précisément ceux des villages, traduisent les préoccupations des communautés désireuses avant tout de préserver les traditions usagères. Dans l'ensemble, les villages sont peu enclins à accepter des nouveautés juridiques (mise en place d'une pleine et entière propriété forestière) ou sylvicole (systématisation du taillis) compromettant les pratiques collectives. Parfois, des propositions concrètes sont avancées. Pour l'exemple, l'article 34 du village de Château-Voué propose "qu'il soit fait annuellement et avant le mois de Mai, deux trous par communauté pour détruire les loups".

Pour répondre au vide législatif, mis en place par la Révolution et pour donner des réponses s'exprimant en termes d'utilisation et de gestion de la forêt, maints mémoires sont alors publiés. Député du Tiers de Remiremont (173), Bexon se pose en

(172) PERROULT (R.) -1905- Le déluge de la Saint-Crépin, Pays Lorrain, 299-301.

(173) BEXON -1789- Réflexions d'un Vosgien, Paris, Librairies associées, 81 p.

défenseur de l'individualisme, condamnant l'immobilisme né de l'utilisation en commun des bois. Il avance des mesures de protection et de reconquête de la forêt.

Article 6, extrait

"(Il faut) faire recéper (les cantons) qui sont abroutis ou rabougris et repiquer ou ~~ressemer~~ ceux absolument dévastés ... Qu'il soit expressément défendu d'y faire du salin. Qu'il soit défendu de faire du nouveaux (acensemments) à cent toises d'icelle".

Il propose la reconquête par les bois des terres usurpées

"que les vignes plantées dans les endroits où il n'y en avait pas autrefois soient arrachées"

et demande que les forêts libérées des droits d'usages soient

"divisées par cantons, en ordre de gruerie, pour être exploitées d'années à autres et ainsi successivement".

3/ Dans la première moitié du XIX^e siècle, la Lorraine s'affirme comme terre d'expérience sylvicole. L'Ecole forestière joue à ce sujet un rôle primordial ; elle réalise autour d'elle l'unanimité sur la nécessité des reboisements. Les comptes rendus de séances des conseils généraux saluent avec enthousiasme les progrès accomplis. En 1826, le Conseil de la Meurthe note à propos du Code Forestier qu'il aura "le précieux avantage d'annuler cette foule de lois et de règlements qui rendent très incertaine la jurisprudence" (174). L'année précédente, ce conseil préconisait d'accorder une exemption d'impôts "pendant 25 ans aux particuliers qui mettraient en bois des terrains vagues dans les montagnes et sur les côteaux". Les sociétés savantes participent également à cette promotion de la forêt, ouvrant leurs revues aux articles traitant de l'histoire de la forêt ou de la consommation des bois. Elles publient également les résultats des travaux réalisés et la conduite

(174) A.D.M.M. I.N.4.

des expériences sylvicoles menées. Créée en 1825, la Société d'Emulation du Département des Vosges joue sans conteste un rôle essentiel dans cette question (175). Entre 1830 et 1850, elle publie 14 articles (176) ou mises au point sur les questions forestières, produisant sous la signature du Conservateur Munschina sept états statistiques des améliorations exécutées dans les forêts domaniales et communales. Annuellement, elle organise un concours visant à encourager et promouvoir les initiatives collectives et individuelles. Le reboisement et l'amélioration des forêts y occupent une place de choix, 40 forestiers et 20 communes ou particuliers recevant une médaille ou une gratification pour la seule période 1830-1850. Les procès-verbaux des séances de distribution des primes sont reproduits dans les annales. Ils représentent une source précieuse, car ils exposent avec précision les mérites des récipiendaires, les difficultés ou les facilités rencontrées, les techniques utilisées. Parfois, des pièces justificatives, en particulier des rapports des maires ou des gardes généraux, sont placées en annexes. Les annales de 1839 rappellent qu'en 4 ans, les 5/6e des 1200 hectares de vides et clairières contenus dans la forêt domaniale de Bussang et Saint-Maurice sont repeuplés en résineux, le brigadier Courageot reçoit une médaille de bronze pour avoir dirigé les travaux sur 212 hectares.

B/ Les dossiers économiques

Ils sont rédigés pour répondre à la constante inquiétude que peut représenter la pénurie de bois. Particulièrement nombreux à la fin du XVIII^e siècle, les dossiers s'épuisent fréquemment dans

- (175) HUSSON (J-P.) -1986- Forêts et personnels forestiers vus par une société savante, la Société d'Emulation du Département des Vosges (1830-1900). R.F.F., 5, 483-489.
- (176) Parmi les articles parus dans les A.S.E.V., on peut citer :
 MATHIEU (H.) -1826- Notice sur les semis d'arbres verts exécutés dans la forêt communale d'Epinal en 1820, 1822, 1823, 1824 et 1825, A.S.E.V., 162-177.
 EVON (M.) -1846- De l'alternance des végétaux. A.S.E.V., 115-141.

des polémiques stériles. Ils n'apportent que trop rarement des solutions constructives, s'arrêtant à déplorer le blocage de la situation. Le discours sur la forêt est avant tout un discours productiviste, qui apporte peu de solutions sylvicoles pour remédier à la préoccupante situation des bois. L'influence persistante des physiocrates fait de la forêt un prolongement naturel du terroir. Elle tend à être considérée comme un espace potentiel de défrichement. Les travaux de Turbilli (177) divulguent cette thèse et décrivent les méthodes à suivre pour défricher, en particulier pour brûler les mottes de gazon. En Lorraine, l'impact des défrichements reste assez difficile à mesurer, car la plupart du temps ces derniers n'intéressent que des surfaces limitées. Ce sont les créations industrielles qui aboutissent aux plus grosses opérations de défrichement d'un seul tenant. En 1767 le sieur Joly est autorisé à construire une verrerie à Munsthal avec ... "hallier et hangars ; bâtiments nécessaires pour une chapelle ou église, les logements de maître des ouvriers et autres, un moulin à moudre le grain, une scierie et même une platine" (178). Hormis ces cas, les exemples de vastes défrichements réalisés d'un seul bloc et situés en marge des villages sont rares (179). Les 1000 arpents défrichés en 1762 à la Houve de Fortviller font figure d'exception (180).

Le plus souvent, discours et mémoires considèrent que la forêt est avant tout productrice de combustible. A travers la question des bois, c'est principalement le système de la Réformation qui est jugé. En 1784, Humbert, du département de Vic, observe que les particuliers sont "à la veille d'être embarrassés à se procurer de bois surtout si le quart-en-réserve de l'Evêché (de Metz) à deux lieues et demi de (Dieuze) était vendu aux salines" (181). Le

(177) TURBILLI -1760- Mémoire sur les défrichements. Paris, d'Houry, 322 p.

(178) A.D.Mos. B 10 123, folio 65.

(179) A.N. 9 792, section domaniale, projet de création d'un village sur 1500 arpents sis dans la forêt de la Houve, avec carte datée du 28 mars 1758.

(180) A.D.M.M. B 11 110.

(181) A.D.M.M. C 90. Conservé dans cette même liasse, le mémoire du sieur Charles, subdélégué à Dieuze, note en date du 8 août 1784 que l'Evêque de Metz vient d'accorder au Roi 18069 arpents affectés aux salines, mais que leur production rend cependant nécessaire le recours à la houille.

mémoire de Piroux (182) nuance les responsabilités des salines; il estime leurs profits à 1,5 million de livres, ce qui équivaut aux revenus de tous les domaines du Roi, sans la forêt. Selon cet auteur, si les salines menacent à court terme l'avenir même des forêts, elles produisent, à égale consommation de bois, un revenu quatre fois supérieur à celui des hauts-fourneaux. Une hostilité très marquée apparaît dans le mémoire du Comte d'Essuille sur les "divers objets importants" (183). Il dénonce l'exploitation trop précoce des quarts-en-réserve pour faire du bois de feu, les pratiques frauduleuses menées par la Ferme, les moyens de pression dont elle dispose, etc...

Assez peu de documents nous renseignent sur la production détaillée des bois. Un mémoire concernant les années 1770 fournit des données pour le massif vosgien (184), rappelant que les 150 sapins marqués annuellement pour une scierie produisent de 9 à 12 mille planches et que la pénurie de bois conduit à une diminution de cette activité. Des mémoires déplorent l'inégale répartition de l'exploitation des bois. Ils expliquent la juxtaposition de cantons surexploités et de zones où existent de nombreux arbres dépérissants.

Des travaux sont conduits à poser la question de la production ligneuse en termes de désenclavement des forêts (185), d'ouverture de chemins de vidange, d'aménagement des cours d'eau en vue du flottage. Un mémoire sur la navigation des rivières de Moselle et Meurthe, daté de 1778, évoque cette question et les désastres occasionnés par l'érosion. Selon cette source, la Moselle s'étend alors "prodigieusement, couvrant jusqu'à 5 à 600 toises de terrain" (186) entre Charmes et Epinal. L'auteur rappelle qu'il y a urgence à modifier la hauteur du glissoir de Nancy où "presque

(182) PIROUX -1791- Mémoire sur le sel et les salines de Lorraine, Nancy, Haener, 56 p.

(183) D'Essuille note que "les salines ont longtemps contribué à la prospérité de la Lorraine et ne lui seroient pas moins utiles si l'on en usoit modérément", cit. p.106.

(184) A.D.M.M. 4 F 23, registre 8, "mémoire détaillé des planches de chêne et de sapin de même que des bois de marronnage de toutes espèces que l'on tire par année des forêts des montagnes des Vosges".

(185) BLAIS (R.) -1934- La question forestière en forêt de Haye à travers l'histoire. R.E.F., 621-625.

(186) A.D.M.M. C 174.

toutes les flottes se brisent". Dans un mémoire daté de l'an III, Lecreulx (187) constate, lui aussi, qu'il est nécessaire de régulariser les cours d'eau et que des aménagements adéquats doivent permettre de désenclaver des forêts vosgiennes, où "faute de débouché, on convertit les plus belles pièces en charbon" et faire flotter des bois de grandes dimensions que l'on est forcé de débiter en planches ou couper en morceaux".

C/ Les traités de sylviculture

La période 1750-1850 est une époque charnière pour l'histoire des forêts. Les utilisations que les hommes font de leur patrimoine forestier évoluent rapidement. Devançant, s'adaptant ou cherchant à prévoir ces utilisations, la science sylvicole apparaît, dans ses combats, ses contradictions et ses remises en cause, fort riche.

Avant tout, soucieux de protéger et d'accroître le patrimoine légué, les forestiers doivent continuer à travailler à l'échelle du long terme, alors que les besoins demandés enflent considérablement et tendent à se transformer rapidement. Les utilisations usagères traditionnelles, qui avaient modelé le paysage de forêt-parc, sont progressivement reléguées au rang d'activités secondaires. Souvent incompris de l'opinion publique et contraints par les contingences financières à mettre en place des choix sylvicoles hypothéquant les objectifs valables à long terme, les forestiers furent unanimes à vouloir interdire ou limiter les usages et à prôner la reconquête des terres agricoles marginales. La science sylvicole demeure balbutiante, souvent dépendante des règlements de police. Avant 1820, elle se limite trop fréquemment à une simple présentation descriptive des bois. Cherchant à trouver des solutions cohérentes au problème posé par une consommation grandissante de combustible, les forestiers ont été contraints à privilégier la question de la récolte des bois. L'analyse de Plinguet (188) sur les

(187) LECREULX -an III- Mémoire sur les avantages de la navigation des canaux et rivières qui traversent les départements de Meurthe et Vosges. Nancy, Barbier, 113 p.

(188) PLINGUET -1806- Examen analytique des causes du dépérissement des bois. Orléans, Darnault, 16 p.

causes du dépérissement apparaît essentiellement descriptive. L'étude de Tellès d'Acosta (189) pose avant tout la question forestière en termes quantitatifs, en possibilité de récoltes, en meilleure utilisation des bois, préconisant l'usage de produits de remplacement, par exemple le fer blanc pour faire des seaux, de la vaisselle, etc... Delisle de Moncel (190) (voir doc. 1.1.2) avance avant tout des solutions policières, prônant le retour à une application stricte de l'ordonnance de 1669. Pour lui, le repeuplement doit se faire par marcottage ou par replants, mais exige l'interdiction du parcours, "la dent des bestiaux faisant un tort incalculable". Il demande la réfection des fossés et leur repeuplement en bouleaux dont "l'amertume des feuilles dégoûte les boeufs et les vaches".

C'est surtout après 1815 que la délicate question de l'aménagement s'impose dans les travaux des forestiers et que la priorité est donnée aux mesures proprement sylvicoles : règlements de coupes, opérations de repeuplement, recépage, introduction de nouvelles essences, vieillissement du taillis-sous-futaie, adaptation des travaux en fonction des conditions locales, etc... Les travaux de Perthuis (191) et Henriquez (192) (voir doc.1.1.1) sont précurseurs et s'accordent pour énoncer des principes d'écologie forestière. Pour Perthuis, il faut combiner l'âge des coupes avec "la nature des sols et les essences de bois considérées dans la durée de leur existence et l'ordre de leur utilité". Homme de terrain, le forestier lorrain Henriquez avance, que la connaissance de ce principe doit guider le règlement des coupes entre 20 et 40 ans. Homme de son temps (il publie à la fin du règne de Louis XVI), il reste cependant défenseur du taillis-sous-futaie.

-
- (189) TELLÉS d'ACOSTA -1782- Instructions sur les bois de marine et autres, Paris, Duchesne, 230 p.
- (190) DELISLE de MONCEL -1791- Mémoire sur le repeuplement, l'augmentation et la conservation à venir des bois dans les départements de la Meurthe, Moselle, Aisne, Meuse, Marne,..., Nancy, Haener, 62 p.
- (191) PERTHUIS (M. de) -1803- Traité de l'aménagement et de la restauration des bois et forêts de la France, Paris, Huzard, 384 p.
- (192) voir note 106.

OBSERVATIONS IMPARTIALES

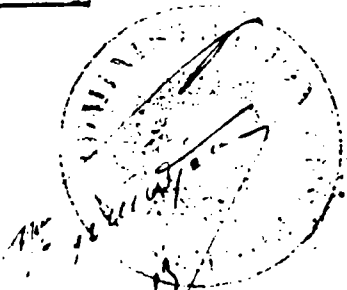
Sur l'Aménagement des Bois du Roi,
de ceux des Gens de main-morte
& des Particuliers.

*Ouvrage qui peut être utile aux Officiers
d'Eaux & Forêts, & à tous Proprié-
taires de Bois.*

PAR UN OFFICIER D'EAUX ET FORETS.

Henriquez

Prix, 36 sols broché.



A VERDUN;
Chez FRANÇOIS-LOUIS CHRISTOPHE,
Imprimeur-Libraire.
Et se trouve à PARIS,
Chez DELALAIN, le jeune, Libraire,
rue Saint-Jacques.

M. DCC. LXXXI.
Avec Approbation & Permission.

Doc. 1.1.1. Fac-similé de la première page de l'ouvrage d'HENRIQUEZ
sur les "Observations impartiales"

Conservé à la Bibliothèque de l'E.N.G.R.E.F., NANCY.

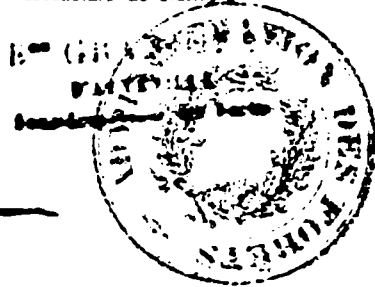
17:579

M É M O I R E

Sur le repeuplement , l'augmentation &
la conservation à venir des bois dans
les Départemens de la Meurthe ,
Moselle , Aisne , Meuse , Marne , &c.

*Par l'Auteur * d'un Ouvrage relatif qui a remporté
à la dernière séance de la Société royale de Paris,
le Prix proposé , à la demande & d'après les
fonds faits par le Corps Municipal de Paris.*

* M. DELISLE DE MONCEL , Chevalier de St. Louis , premier
Louveter de MONSIEUR , dont trois Mémoires viennent d'être
couronnés dans la séance publique de l'Académie de Nancy,
le 8 Mai 1791.



A N A N C Y ;
Chez H. HENR , Imprimeur du Roi , &c.

1 7 9 1.

Doc. 1.1.2. Fac-similé de la première page de l'ouvrage de DELISLE
de MONCEL "Mémoire sur le repeuplement"
Conservé à la Bibliothèque de l'E.N.G.R.E.F. de NANCY.

Dès la Restauration, les publications, les comptes-rendus des expériences conduites par Parade (193) et Lorentz accordent une large place aux interventions réalisées dans les forêts de la région. Les objectifs poursuivis se regroupent autour de trois thèmes que l'on retrouve dans les nombreux cours professés et publiés à l'Ecole forestière. Par ordre, il s'agit de rétablir des délimitations précises et visibles sur le terrain, de mener à bien de vastes travaux de reboisement et en dernier lieu, d'opérer le passage à la conversion.

Conclusion

L'étude de la situation et des fonctions anciennes assurées par la forêt lorraine demande à consulter, analyser et exploiter une documentation abondante et dispersée. Les sources consultées servent à expliquer les transformations durables du paysage et les mutations économiques importantes qui en découlent. La démarche entreprise ne se démarque pas des objectifs communément assignés à la recherche en géographie. La conduite à l'âge de l'exploitation de nombreuses essences forestières égalant ou dépassant l'espérance de vie humaine, la connaissance du passé et des expériences sylvicoles qui y furent menées, paraît indispensable à la bonne connaissance du patrimoine actuel. Pour l'étude des forêts, la démarche proposée en géographie historique n'est pas faite de rupture, mais apparaît plutôt comme une suite de transitions prudentes. Permettant de mieux connaître les fluctuations de l'espace forestier et d'apprécier l'évolution de la répartition des essences, cette démarche permet de renouer avec l'histoire. En géographie historique, la recherche géographique gagne une tension, une dimension dramatique (194). Emaillée d'événements, elle s'exprime en termes d'enjeux, les expériences et les erreurs passées pouvant être, pour les générations actuelles ou à venir, des éléments de fructueuses réflexions.

(193) PARADE (A.) - 1837- Cours élémentaire de culture des bois. Nancy, in 8°, 564 p.

(194) LACOSTE (Y.) -1984- Enseigner la géographie. Colloque National sur l'histoire et son enseignement, Montpellier. Paris, C.N.D.P., 179 p., 47-55.

CHAPITRE II

LES PAYSAGES FORESTIERS ANCIENS

La forêt est un espace sur lequel s'exercent des activités multiples et superposées. L'élaboration des paysages résulte du compromis entre les données naturelles et les exigences imposées par l'homme. Indissociable des impératifs nés de l'histoire, de l'économie et de la technique, le paysage se modèle et se transforme en fonction du temps et de l'espace.

Désormais concurrencés par les urbanistes, les écologistes ou même les publicistes qui tendent à s'appropriier le paysage, les géographes revendiquent sa description et son interprétation conçue dans sa globalité (1). Ils privilégient les liens avec le passé pour expliquer les transformations opérées et apporter à nos contemporains les résultats des expériences réussies ou échouées menées par le passé. Synthèse et composition (2), le paysage apparaît de plus en plus complexe, sa vision étant bouleversée et transformée. Les nouveaux systèmes d'observation conduisent à une refonte totale de la notion même de cartographie (3). Ils imposent une approche désormais technique et pluridisciplinaire du paysage. Reflet des choix de société à un moment donné, ce dernier traduit les engagements pris par le groupe social dominant.; son degré d'achèvement permet d'apprécier l'emprise réelle du groupe sur la nature ; les disparités et les inégalités qu'il offre révélant les tensions et oppositions que les décisions arrêtés ont fait naître.

-
- (1) BERTRAND (G.) -1984- Les géographes et leurs paysages. Ann.de géo., n°516, 218-339.
 (2) AVOCAT (Ch.) -1982- Approche du paysage. R.G.L., 4, 333-342.
 (3) VERGER (F.) -1985- Spot, instrument de la géographie. L'inf.géo., n°49, 17-25.

Modelés par les divers systèmes économiques qui se sont succédés, les paysages sont un produit de l'Histoire. L'analyse géorétrospective fournit une contribution utile à leur compréhension. En science forestière, elle apparaît indispensable puisque les choix retenus façonnent et modifient le paysage à l'échelle du siècle, dépassant même très souvent cette durée. Les dégradations, le recul des lisières, les modifications dans les traitements des bois, l'introduction de nouvelles espèces, sont autant de transformations dont les résultats et les conséquences ont des répercussions ressenties sur de très longues durées. L'inertie de la production sylvicole ayant été fort longtemps très importante, les héritages occupent une place considérable dans les paysages forestiers actuels. Des choix retenus par le passé résulte le faible intérêt économique présenté par de très nombreuses forêts, en particulier les taillis-sous-futaie demeurés très étendus en Lorraine. Cette situation correspond à une réalité fonctionnelle dépassée. Leur aménagement obéissait à la satisfaction de besoins ne correspondant plus aux nôtres.

Pendant de nombreuses années, la forêt fut avant tout un espace de prédation (4). Actuellement, la fonction nourricière est devenue négligeable, l'activité productrice s'est largement modifiée; le rôle protecteur et récréatif de la forêt s'affirme de plus en plus, faisant du paysage forestier un enjeu culturel et idéologique.

Varié, mobile et dynamique, le paysage apparaît comme la succession des héritages imposés. La lecture de son état actuel varie en fonction du regard que nous lui portons. Il peut être celui du touriste à la recherche du fait curieux, spectaculaire, beau ; celui de l'utilisateur qui inclut le paysage considéré dans son univers familier ou encore celui du géographe, de l'aménageur, etc... La grille de lecture apparaît singulièrement délicate.

Cadre continuellement en devenir, le paysage se modifie constamment en fonction des contraintes et des propositions d'aménagement. Sa dimension esthétique exerce un rôle grandissant, un

(4) DEVÈZE (M.) -1962- Les forêts d'Allemagne au XVI^e siècle. R.F.F., 6, 479-493. L'auteur note que dans les textes de l'époque la forêt est souvent qualifiée de "Nährwald" (forêt nourricière).

beau paysage traduisant souvent la réalisation d'un équilibre entre l'homme et son milieu environnant. Des scénarios extrêmement divers sont admis pour réaliser les modelés à venir. Ces derniers s'établissent au point de jonction entre des paramètres nombreux, complexes et répondant à des objectifs souvent contradictoires. La géographie historique, qui nourrit sa réflexion en analysant les mutations passées, paraît bien sécurisante face aux enjeux contenus dans la tentative de définition du paysage actuel. Elle n'en est pas moins un outil de travail indispensable pour mieux réaliser cette approche.

I - Les problématiques posées par les paysages anciens

Sous l'Ancien Régime et dans la première moitié du XIX^e siècle, la forêt diffère très sensiblement de ce qu'elle est de nos jours. Avant tout productrice de bois de feu et secondairement espace usager, elle apparaît spatialement réduite, si l'on se réfère à l'actuel. D'ordinaire, le renouvellement des coupes s'y effectue tous les 20 à 40 ans.

La forêt demeure un espace conflictuel, surexploité et encore mal délimité. Les objectifs qui lui sont assignés demeurent incertains, imprécis et sont constamment critiqués par une partie du public des utilisateurs. Les possibilités d'exploitations des bois demeurent très inégales. Elles expliquent les disparités présentées par les paysages forestiers. Longtemps, le coeur des massifs boisés demeure, faute de voies de vidange suffisantes, sous-exploité, contenant beaucoup d'arbres surannés, dépérissants. Par contre les lièzières et les forêts proches d'un layon ou d'un cours d'eau flottable subissent de multiples dégradations et voient même parfois leurs possibilités de régénération très compromises. La forêt est variée, irrégulière. Elle présente une grande diversité floristique. On peut y observer une multitude de possibilités et de stades de transition entre la fourasse, taillis fort dégradé et exploité tous les six à douze ans pour produire des fagots, et les futaies, par exemple les belles et majestueuses sapinières vosgiennes exploitées par pied d'arbre.

A/ Objectifs et méthodologie en géographie rétrospective

L'approche des paysages forestiers anciens et l'étude de ses mutations sont essentielles pour expliquer les paysages actuels(5). En effet, c'est au cours de la période 1700-1850 que se prépare l'élaboration des paysages que nous connaissons. Cette transformation est complexe, délicate, inégalement progressive dans le temps et dans l'espace. Elle s'opère en plusieurs phases, toutes les forêts ne connaissant pas l'entier déroulement du schéma qui suit. Dans un premier temps, la forêt usagère est remplacée par la mise en place de forêts réglées, exploitées en taillis-sous-futaie avec délimitation d'un quart-en-réserve. A partir du début du XIX^e siècle, les révolutions de ces taillis-sous-futaie tendent à s'allonger, les premières conversions qui exigent un vieillissement du matériel sur pied, s'imposent. Marquée par des controverses sylvicoles et des hésitations dans les choix retenus, la période considérée voit cohabiter dans le paysage forestier des types d'aménagement variés, reflets de conception, de mise en valeur et d'utilisation très différentes. Forêts usagères principalement destinées à fournir l'affouage et les produits annexes (glands, feuilles, herbes, etc...), forêts affectées à l'approvisionnement des bouches à feu et futaies productrices de bois de qualité, se partagent inégalement l'espace forestier. Successivement, au cours de la période considérée, priorité est accordée à chacun de ces trois types d'aménagement.

En évolution constante, le paysage est formé de trames superposées. Son dessin actuel conserve des traces des divers stades par lesquels est passée la forêt. Nous disposons essentiellement des sources archivistiques pour tenter de reconstituer ces étapes. Le chapitre I nous a montré le caractère inégal et souvent insuffisant de ces sources. L'analyse géorétrospective ne peut s'opérer que par des éclairages ponctuels, des sondages. Elle ne fournit qu'une

(5) GEORGE (P.) -1981- La Géographie, histoire profonde. Ann. de géo., mars-avril, 203-220. "L'espace historique comme l'espace géographique qui en est une phase, change avec les variations du contenu et des comportements de groupe".

reconstitution partielle des divers stades par lesquels se sont opérées les transformations des bois. La répartition des essences et l'état du matériel sur pied apparaissent particulièrement délicats à reconstituer, car les descriptions sont le plus souvent sommaires. Ces dernières mentionnent surtout la présence des arbres de valeur ou des pieds corniers. C'est seulement à l'époque où se mettent en place les premières expériences de conversion que nous disposons pour la première fois d'études statistiques précises sur la répartition des essences. Elles ont pour but de connaître les possibilités d'accroissement du matériel sur pied, lors de la période transitoire du vieillissement du taillis-sous-futaie. Ces sources nous offrent des renseignements beaucoup plus riches que ceux donnés par les procès-verbaux des anciens balivages.

La connaissance des paysages anciens devient plus sûre, dès lors qu'il s'agit de décrire les délimitations des bois. En effet, cet objectif apparaît comme une priorité constante pendant toute la période ici considérée. Les procès-verbaux d'abornement, cartes et plans, nous permettent de reconstituer les fluctuations des limites et l'aspect des lisières de façon assez satisfaisante. Les phases de recul, défrichements, ou au contraire les époques de reforestation et de recrudescence des accrus, peuvent être appréhendées dans leur évolution et dans les formes paysagères prises par les limites forestières. La confrontation des données des archives et de celles, présentées par la réalité (étude sur le terrain et analyse de missions de photographies aériennes), permet d'établir des calques d'interprétation. Ils servent à apprécier les permanences et les transformations opérées.

B/ Analyse et cartographie des paysages forestiers

La cartographie géorétrospective permet de rattacher les différentes phases des situations passées à l'actuel. Elle ne peut être, faute de sources échelonnées, que parcellaire et incomplète, les sources anciennes s'intéressant principalement à la délimitation

des bois. Elles servent également à apprécier l'étendue et les formes prises par les défrichements périphériques ou enclavés. Les documents consultables, antérieurs à 1820, et qui pour la plupart sont des procès-verbaux de délimitation ou de visite des forêts, ne fournissent qu'une vision imparfaite de l'état des essences. Les cartes de l'époque ne comblent que rarement cette carence. Quand elles le font, elles n'apportent que des informations limitées. Quelques cartes sur les forêts vosgiennes font cependant exception, formulant dans leur légende des distinctions intéressantes sur l'état des bois (carte des bois de la Chatellenie de Rambervillers en 1746, carte des bois du ban de Vagney en 1764, ou plan des rapailles de Gérardmer daté de 1756) (6). Dans ce dernier exemple, les forêts nuement au Roi sont coloriées en rose, les forêts communes en jaune, les rapailles en vert (7).

Ce premier paragraphe pose le problème de la perception du paysage forestier et tente d'exposer une méthode pour décrire et délimiter de façon évolutive, la place occupée dans le passé par les bois. Il analyse les limites de cette quête et avance des mises en garde, pour inviter le lecteur à ne pas généraliser les situations présentées à partir de cas ne pouvant être que ponctuels et particuliers. Dans la suite de ce chapitre, la méthode proposée servira à illustrer et à cartographier l'évolution de ces paysages en fonction des sources consultées et confrontées à la situation actuelle.

II - Paysages forestiers et pratiques sylvicoles

Le XVIII^e et la première moitié du XIX^e siècles apparaissent partout comme la période la plus difficile que la forêt ait traversée. La pression démographique se conjugue aux rendements insuffisants pour exercer sur les bois une menace constante. L'extension des défrichements, l'aliénation des forêts publiques (le plus souvent la forêt est alors coupée et transformée en terre de culture)

(6) A.D.V. 2 F^I 0025 (Rambervillers)
2 F^I 301 (Vagney)
D.D.4. Gérardmer.

(7) GEORGEL (M.) -1958- La vie rurale et le folklore dans le canton de Gérardmer d'après les noms de lieux. Saint-Dié, Loos, 482 p.
Voir la présentation du plan des rapailles, p.63-66.

et les déboisements illicites, représentent les principaux fléaux qui affaiblissent la forêt.

Pendant toute cette période, les intérêts à long terme prônés par une sylviculture jusqu'alors balbutiante, ne sont reconnus que par une minorité. L'avis des consommateurs et des utilisateurs de bois prime lors de la mise en place des aménagements. Ceci signifie que, fréquemment, la priorité dans les décisions arrêtées est accordée pour satisfaire aux impératifs conjoncturels et aux vues à court terme. La Réformation de 1750 systématise cette orientation et provoque une transformation durable de la physionomie forestière. L'exploitation des forêts fait naître de graves tensions entre les divers utilisateurs de bois. Ne pouvant raisonnablement répondre aux demandes croissantes en matériel ligneux, les bois sont menacés dans leur avenir. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la forte différence de revenu à l'hectare existant entre la forêt et les terres cultivées encourage de façon irrémédiable le recul des bois.

A/ La raréfaction des futaies

1/ Le recul de la futaie claire à fonction usagère

Jusqu'au XVIII^e siècle, la fonction nourricière de la forêt a prévalu en Lorraine. Les comptes de gruerie du XVII^e siècle montrent clairement que la paisson et la glandée représentent alors la source de revenu la plus conséquente, la vente du matériel ligneux étant alors considérée comme secondaire. Au début du XVII^e siècle, dans la forêt de Darney, les produits accessoires rapportent 5600 francs contre environ 400 francs pour les coupes de bois (8). Au siècle suivant, les proportions s'inversent. Les redevances perçues sur les usages diminuent et deviennent souvent négligeables. En 1766, dans les comptes de la maîtrise de Mirecourt, elles s'élèvent à 1298 livres sur un total de 82742 livres (9).

(8) FRANCOIS (L.) -1945- La forêt domaniale de Darney-Martinville, R.E.F., p.1-15, 65-80, 137-187, cit.p.11.

(9) A.D.M.M. B 10 595.

La tradition usagère veillait avant tout à distinguer les arbres à fruits et les morts-bois. La coutume obligeait à réserver les essences fournissant la nourriture aux hommes et au bétail. La charte de Beaumont classe parmi ces bois le chêne et le hêtre mais également le pommier, le poirier, l'alisier et le cormier. A proximité des villages, les futaies forment des peuplements clairs, surannés. Toute régénération y est rendue impossible par le parcours des animaux. Appelés "clairs chênes", les petits bois formés d'arbres pour la plupart très âgés, servent d'abri aux troupeaux (voir carte 1.1.10); seuls les arbres morts sont exploités. Ces paysages forestiers, dont la mise en place remonte souvent à plusieurs siècles (10), tendent à disparaître après 1750. Quand ils sont situés à proximité de l'habitat, ces clairs-chênes sont fréquemment défri-chés, gagnés à la culture ou transformés en pâquis. La carte des bois acensés à la commune de Gigney présente, à proximité du village, un exemple de ces clairs-chênes appelé la "passée des vaches" (11). De nombreux textes confirment l'existence de ces boisements. En juillet 1762, la communauté de Damas-devant-Dompaire demande la coupe du bois du Tremblot. Il forme un bosquet de 17 arpents "laquelle superficie consiste à environ 300 chênes vieilles écorces couronnés et dépérissants" (12). En annexe la requête explique : "d'ailleurs il n'est pas possible que le bois y puisse recroître parce que de mémoire d'homme, il n'a servi à d'autre usage qu'au pâturage". En 1770, les clairs-chênes d'Armaucourt offrent une description assez semblable. Ce sont de "gros chênes fort éloignés les uns des autres, de toute vétusté, en partie en pourriture et couronnés" (13).

2/ Les futaies feuillues menacées

La lecture des cartes anciennes fait apparaître un double paysage forestier. Les pourtours des massifs boisés sont communément dégradés, grevés d'usages et menacés dans leur régénération. Les

(10) TURC (L.) -1954- Sylviculture et paysages forestiers de la Franche-Comté médiévale. La nouvelle revue franc-comtoise, 4, 201-210.

(11) A.D.V. 2 FI 0 121.

(12) A.D.M.M. B 12 084.

(13) A.D.M.M. B 12 093.

arbres subissent de multiples difformités : arbres courts, noueux, branchus, torsés. Préservé des dégradations par l'éloignement des habitats ou la faiblesse de la densité, le cœur des forêts demeure en futaie. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, faute de moyens de vidange ou de possibilité d'utilisation des bois sur place, ces forêts sont dépérissantes, sous-exploitées, les droits d'usage ou les acensements accordés aux défricheurs étant les seuls revenus qu'elles procurent. Dans les forêts de Bitché, l'arrêt du 8 avril 1686 propose une exemption d'impôt de dix ans pour le défrichement des terres à cultiver et de trente ans pour les prés. C'est principalement à partir du règne nominal de Stanislas, que les vastes futaies augmentées des accrus causés par la Guerre de Trente Ans commencent à être de nouveau exploitées. Jusqu'alors, textes et procès-verbaux décrivent des forêts dépérissantes. En 1700, la déclaration des habitants de Malezey précise qu'elle possède de "gros arbres de toutquoy ils ne font aucun profit pour être trop éloignés" (14). En 1758, la description des bois de l'abbaye de Salival confirme cette présence "d'un trop grand nombre d'arbres de futaie ainsi que de fruitiers qui offusquent le recrues", autrement dit, qui gênent la mise en place de coupes réglées. L'arrêt du 8 novembre 1758 remédie à cette carence, imposant la division et la délimitation du quart-en-réserve (15).

Très étendue jusqu'à l'introduction des pratiques sylvicoles françaises en Lorraine, la futaie claire, où dominent les arbres dépérissants, avait essentiellement une fonction nourricière. Espace usager et ouvert, elle ne fournissait que des revenus modestes. Ce système privilégiait l'extension des arbres feuillus porteurs de fruits.

Dans ce système, le chêne joue partout un rôle primordial. Sa présence est attestée dans de nombreuses stations où il a désormais pratiquement disparu. En 1745, les comptes de la bollée (train de bûches flottées) réservée aux salines de Rosières notifient que 6000 cordes de hêtre, chêne et boule (16) ont été coupées dans la région d'Allarmont (vallée de la Plaine, entre 650 et 800 m. d'altitude).

(14) A.D.M.M. B 11 718.

(15) A.D.M.M. B 12 076.

(16) A.D.M.M. C 100.

Contemporaine de l'essor des bouches à feu, l'introduction de la législation française provoque une intensification très marquée du rythme de l'exploitation des bois et une transformation rapide des qualités des produits exigés. Partout, le patrimoine est entamé et le paysage forestier se modifie profondément. Les coupes extraordinaires et les ventes de bois de Hollande, bois de marine ou bois de feu, entraînent une réduction généralisée des hautes futaies. La comptabilité de la maîtrise de Sarreguemines note que 40021 chênes et 965 tocs de chênes ont été vendus dans cette circonscription au cours de la seule année 1750. Un mémoire daté de 1757 signale que malgré les coupes extraordinaires réalisées en forêt de Bitche, cette dernière reste "dépérissante et sur le retour", qu'elle "contient encore des richesses immenses" (17). Jugées modestes si l'on se réfère aux normes actuelles, les coupes qui permettent d'éliminer le matériel le plus vieux, facilitent le passage au taillis. Partout est imposée une division en coupes réglées, une exploitation de suite en suite. L'âge d'exploitation des peuplements est fortement abaissé, la récolte des bois étant dans les meilleurs cas réalisée à l'âge de 40 ans. L'arrêt du 18 juin 1771 règle cet aménagement pour la forêt de Bitche. Les bois sont abornés et les droits des usagers apparaissent considérablement amoindris.

La transformation des forêts est mal vécue par les communautés usagères. Ces dernières voient s'amoindrir ou disparaître les avantages concédés jusqu'alors. A l'inverse, de nombreux mémoires insistent sur les bienfaits liés à cette transformation, les usines permettant de valoriser un produit jugé jusqu'alors sans valeur.

Alors que l'industrie tout au bois conduit à une transformation rapide des paysages, très tôt les forestiers condamnent l'optimisme existant et signalent dans leurs procès-verbaux les problèmes encourus. Un arrêt daté de 1765 traitant de la forêt de Steinberg stipule que "les coupes ont toujours été en futaies assez garnies mais dans quelques années elles viendront dans des clairières" (18).

(17) A.D.Mos. B 10 139.

(18) A.D.M.M. B 12089, folio 249.

Le registre royal de mars 1750 relatif aux bois de la Châtellenie de Rambervillers note "qu'il faut considérer cette période comme un temps de crise et de souffrances ... pour pouvoir mettre les forêts en règle et en état de produire" (19).

3/ Les futaies protégées

Le règlement de 1701 interdit la pratique de la vaine pâture aux communautés ne disposant pas de titre. Cette loi, édictée par Léopold, apparaît comme une des premières initiatives visant à la protection des bois. Les forêts peuvent désormais être soustraites à l'usage, mises en défens pour croître en futaie ; ce sont les bambois ou bois bannis. La mise en réserve interdit le défrichement de ces espaces destinés à produire des merrains.

Outre cette préoccupation d'ordre économique, d'autres arguments sont parfois avancés pour expliquer le maintien de futaie. R. Blais (20) rappelle que la calotte forestière du bois d'Anon est, dès le XVIII^e siècle, délibérément préservée en futaie pour répondre à des préoccupations esthétiques. Un procès-verbal de 1739 mentionne à ce sujet : "on l'a conservé jusqu'à présent pour l'ornement parce que cette montagne se voit fort loin et forme un coup d'oeil charmant" (21). La futaie peut être préservée pour des raisons de prestige. C'est le cas, à proximité des grandes demeures seigneuriales. Ainsi, la forêt d'Horthomont forme au sud de Senones un parc de chasse partiellement clôturé de murs.

Appelées haut-taillis, haut-bois ou futaie, les forêts réglées à 30 ou 40 ans se généralisent en Lorraine après 1750. Elles sont cartographiées, abornées et divisées en coupes. Un quart-en-réserve (22) est localisé dans l'endroit le plus propice à la croissance des arbres en futaie. Son exploitation doit se faire à 120 ans

(19) A.D.M.M. B 12 116.

(20) BLAIS (R.) -1933- Une forêt classée comme réserve artistique au XVIII^e siècle : le bois d'Anon. Revue historique de la Lorraine, nov.-déc., 173-176.

(21) A.D.M.M. B 12 114.

(22) Le quart-en-réserve est imposé par l'édit de 1701 dans toutes les forêts des communautés ecclésiastiques et laïques de plus de 200 arpents.

s'il s'agit d'une chênaie, entre 60 et 80 ans quand le hêtre domine (23).

4/ Les futaies résineuses

Au XVIII^e siècle, les essences résineuses sont beaucoup moins étendues que de nos jours (tableau 1.2.2.), car elles rivalisent difficilement avec les essences feuillues pour répondre aux besoins des hommes. Exploitées en jardinage par pied d'arbre (texte 1.2.2), elles demeurent longtemps sous-exploitées. Les difficultés d'accès entravent les possibilités de couper les arbres. A la veille de la Révolution, les comptes des scieries de l'abbaye d'Étival montrent que les coupes se sont cependant fortement intensifiées. Mêlées aux hêtres, les essences résineuses s'exploitent par amodiation (24). Les scieries qui, dans certains cas, restent encore foraines, débitent par an en moyenne cent cinquante arbres. Les 14550 arpents de la forêt de Mortagne donnent ainsi du travail à cinq scieries. Le bail de la scierie de Chilimont, propriété de l'abbaye d'Autrey, observe que l'exploitation doit débiter par les sapins "les plus vieux dont la coupe ne pourrait être retardée sans dépérissement" (25).

La description des futaies résineuses insiste sur le mélange des peuplements (texte 1.2.3). Les forestiers les plus réalistes estiment qu'il faut maintenir environ 10 % de feuillus (principalement des hêtres), pour empêcher les risques de chablis. En 1783, de Lesseux, responsable de la maîtrise de Saint-Dié, décrit la montagne d'Ormont "peuplée de sapins de toutes qualités, mêlés de quelques chênes et hêtres ... chargée d'une recrute abondante ... et venant mal dans les positions au midi" (26). Il refuse les demandes

(23) Pour reprendre Ch. Guyot (Hist. des Forêts lorr., réf.cit) "aucune coupe ne peut y être assise si ce n'est en vertu de lettres-patentes ou d'arrêts du Conseil" cit.p.320.

(24) Amodiation, bail à court terme, location.

(25) A.D.M.M. B 12 116, folio 11. L'exploitation en possibilité par pied d'arbre fut maintenue jusqu'en 1841 dans le département de la Meurthe. A cette date eut lieu la première tentative de transformation en futaie régulière (forêt de Bousson).

(26) A.D.M.M. B 10 697.

d'exploitation des sapinières appartenant aux communautés, considérant qu'elles doivent "leur tenir de quart-en-réserve". En 1750, les sapinières représentent 34,8 % des 26914 arpents des bois de la Châtellenie de Rambervillers; elles se situent principalement dans les basses, les expositions sud sont dégradées en rapailles de chênes rabougris. Dans les grands bois de la mairie de Rambervillers, elles se localisent à la lisière du ban d'Etival "peuplées de sapins mêlés de hêtres et chênes, plus abondants dans les gouttes ou basses où il y a l'ombre" (27).

Au cours de la période 1720-1830, la futaie tend à se réduire et même à disparaître dans de nombreuses contrées. Recherche du profit, mise en avant des préoccupations à court terme, impérieuse nécessité de disposer de bois de feu expliquent la raréfaction des hauts-bois, mais ne justifient pas cette transformation durable. Rétrospectivement, le passage au taillis-sous-futaie apparaît comme un handicap majeur pour l'avenir des bois. Il complique singulièrement le passage ultérieur à la conversion, conduit à une sensible dégradation des sols et favorise l'extension des espèces de médiocre valeur.

B/ L'extension des taillis-sous-futaie

D'introduction française, le taillis sous-futaie s'étend à la plupart des forêts lorraines au cours du XVIII^e siècle. Son origine apparaît à la fois politique et économique. Sous l'impulsion des salines, il s'impose et remplace les futaies claires partout où la consommation de bois de feu peut se faire, tant localement que par flottage ou transformation en charbon de bois. La mise en règlement des bois ou l'affectation directe à une usine (28) impose une révolution qui varie entre 30 et 40 ans dans les forêts domaniales, exceptionnellement 50 ans (texte 1.2.1), le plus souvent 20 à 25 ans

(27) A.D.M.M. B 12 116.

(28) L'affectation consiste à concéder une surface de forêt où la récolte des bois est destinée à une usine ou à fixer une certaine quantité de cette récolte. L'affectation accordée en 1729 à la tuilerie de Fénétrange dura jusqu'en 1830 (A.D.M.M. 2 Q 157).

Tableau 1.2.1. Qualité des sapins exploités dans les Forêts de l'Abbaye d'Etival en 1783 (Côte de Répy et Ban-de-Sapt)

	effectif	%
tronces de 1° choix (1)	275	5
arbres viciés	75	1
simples pennes (2)	450	8
chevrons (3)	5000	86

(1) arbre 15 pouces de diamètre

(2) arbre 10 pouces et 15 pouces de diamètre

(3) arbre 7 pouces de diamètre

Sources : d'après A.D.M.M. B 10697

Tableau 1.2.2. Etat des bois de la subdélégation de Bruyères en 1783 (Bruyères, Grandvillers, Brouvelieures, Belmont, Domfaing, Les Poulières, Destord, Frémifontaine, Vomécourt)

nature des bois	surfaces en arpents	%
rapailles	1000	10,5
chênes et hêtres	6549	71,5
sapinières	1602	12
	9151	

Sources : d'après A.D.M.M. C 315.

dans les bois des communautés. Le plan de balivage de 1701 oblige à retenir 60 baliveaux à l'hectare (12 baliveaux par arpent de 20,44 ares). Après 1765, il est laissé, outre les 12 baliveaux de l'âge de la coupe, 4 modernes, 4 anciens et 2 vieilles écorces (29).

Peu compatible avec l'exercice des traditions usagères, l'extension du taillis-sous-futaie provoque la mise en défens des bois ou du moins leur fermeture temporaire à l'usage, au minimum jusqu'à la cinquième feuille (30). Cette transformation sylvicole modifie profondément le paysage forestier. La carte des bois de la terre de Sandaucourt (carte 1.2.1) illustre clairement cette modification.

Domageable, l'exploitation de suite en suite s'avère mal adaptée aux conditions naturelles régionales et tend à appauvrir la sylve. La difficulté d'opérer des balivages de qualité conforte cette thèse. Pour 1765, le cahier des charges de la maîtrise de Neufchâteau note que les adjudicataires "seront tenus de présenter tous les baliveaux marqués en réserve, ensemble les vieilles écorces, anciens et modernes, fruitiers et les arbres de limite" (31).

Le balivage réserve tous les chênes et fruitiers, puis par ordre les hêtres et autres espèces. Les procès-verbaux permettent de constater un fréquent appauvrissement en essences nobles. Lors du balivage des 7 arpents du bois de Gelvécourt (1778), on est conduit à marquer 79 chênes (43 % des baliveaux), 45 fruitiers (soit 34 aliziers et 11 cerisiers), 2 hêtres et 58 autres individus (54 charmes, 4 trembles) (32). Souvent, le balivage est beaucoup moins satisfaisant que dans le cas qui vient d'être exposé. Il n'est pas rare que les mauvaises espèces, en particulier les bois blancs, dominant. Cette situation peut s'expliquer par les multiples abus perpétrés. En 1754, le bois des Vaches à Montauville est décrit "sans futaie sur toute sa surface non plus que sur tout son contour (apparaît dépourvu) de baliveaux des coupes dernières, ce qui démontre qu'il a été coupé sans ordre ni suite" (33). Une requête des habitants de Fénétrange, datée de 1780, incrimine directement les salines

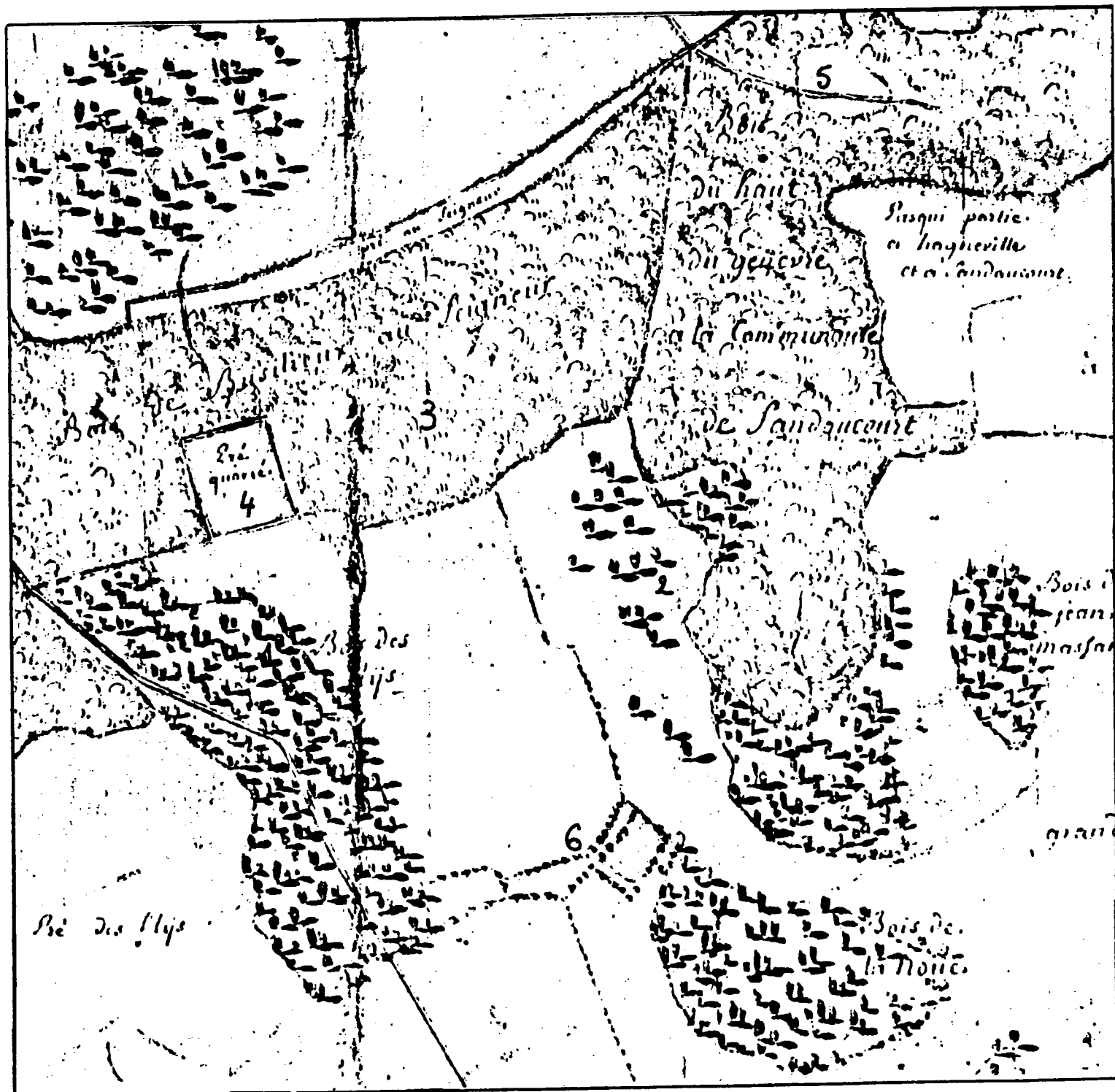
(29) GUYOT (Ch.) - Les forêts lorraines avant 1789, réf.cit., voir p.322.

(30) A.D.M.M. B 11 779, confirmation de la vaine pâture aux habitants de Bazien (1705).

(31) A.D.M.M. B 10 697, article 19.

(32) A.D.V. B 146.

(33) A.D.M.M. B 11 997.



Carte 1.2.1. Extrait de la carte de la terre de SANDAUCOURT en 1772. Archives communales de SANDAUCOURT, 600x580 mm, échelle de 100 toises.

La carte traduit les mutations opérées dans le paysage forestier. En (1) apparaît une futaie très claire, qui parfois se limite même à des bouquets d'arbres isolés (clairs-chênes ?) (2). Il s'agit de bois fatigués par les passages des troupeaux. Ils sont distingués des taillis-sous-futaie figurés sous l'aspect de moutonnement continu (3). Les lisières conservent un aspect flou, sauf à proximité du défrichement récent appelé "pré quarré" délimité par un fossé. Un vide existe dans les bois communaux (5). Probablement récente, l'extension des labours au bois des FLYS est ceinturée de haies (6).

Texte 1.2.1. Extrait du procès-verbal de visite des bois de la maîtrise de Neufchâteau (1765) concernant la forêt de Neufay mise en coupe réglée à 50 ans depuis mars 1760.

"Le mort-bois se sèche lorsque la souille est parvenue à l'âge de 30 à 35 ans, temps auquel elle profite beaucoup. Les taillis ne sont régulièrement défensables qu'à 15 ou 18 ans, parce que le taillis étant fort vieux lors des coupes, et de l'âge ordinairement de 50 à 60 ans, le recrû ne vient que de repeuplement, ce qui le rend fort tardif. La futaie est très exposée aux vents ; elle a souffert considérablement dans plusieurs cantons, où il en reste peu. Celle qui échappe profite beaucoup jusqu'au second et troisième âge, qui est de 100 et de 150 ans au moins..."

Sources : A.D.M.M. B 10 695.

Texte 1.2.2. Extrait du procès-verbal de visite des bois de la maîtrise de Saint-Dié en 1783.

"Les sapins sont l'espèce de bois dominante dont elles sont peuplées, et leur administration est de nécessité absolument différente de celle des bois du plat pays. Ces forêts s'exploitent aux pieds d'arbres, en jardinant sur toutes leurs parties".

Sources : A.D.M.M. B 10 697.

Texte 1.2.3. Extrait du procès-verbal de visite des forêts de Gérardmer par Dominique Pierrot (21 février 1756)

"Le canton dit Les Grandes Passées est peuplé de sapins mêlés de hêtres clairs par rapport à la rapidité, chargé de quantité de rochers".

"La tête et le revers des Bioquets sont plantés en sapins mêlés de hêtres et pinasses, le sapin étant propre pour une partie à bâtiments, et quelques hêtres à sabotage et à tournage, le surplus n'étant propre qu'à chauffage".

"Il s'y trouve quantité de pinasses et sapins qui ont des plaies pour en tirer de l'huile ou de la poix".

"Cette forêt est remplie de quantité de censes autour desquelles il y a des vides considérables causés par les censitaires pour se procurer du gazon et de la pâture au bétail et faire des essarts pour semer des pommes de terre et des grains".

Sources : A.D.V. G 2300.

qui ordonnent la coupe des chênes et hêtres "ne marquant en réserve que des bois blancs ou quelques brins de charmille, ce qui tend à la suppression absolue de toute grasse pâture" (34). Le tableau 1.2.3 fait la présentation de l'état du taillis-sous-futaie à Pierre-la-Treiche et confirme par l'exemple la médiocrité des balivages retenus.

Pratique sylvicole trop souvent dommageable, le taillis-sous-futaie, qui tentait de répondre au double impératif économique du moment (production de bois de feu et de bois d'oeuvre), inscrit durablement sa marque dans le paysage forestier lorrain. S'il rend problématique et délicat le passage à la conversion, son extension offre cependant l'avantage d'imposer une conception moderne de la forêt. Le taillis-sous-futaie conduit à préciser périodiquement l'espace forestier, à entamer efficacement le dégrèvement des usages. Rétrospectivement, les forestiers de la seconde moitié du XIX^e siècle ont émis des jugements très sévères sur les aménagements retenus par leurs précédésseurs. L'avant-projet de la conversion de la forêt domaniale du ban d'Harol (mai 1861), décrit ainsi les résultats du passage à une révolution de 40 ans entamée en 1775, soit 86 ans auparavant. La forêt "présente un mélange confus de tous âges, de tous les états de peuplement, entrecoupé de parties ruinées et envahies soit par les bois blancs dans les fonds humides, soit par les bruyères et les semis de pins sur les pentes sèches" (35). Cette dégradation résulte de la médiocre capacité du hêtre, essence ici dominante, à rejeter. Décrivant les forêts de la Vôge en 1863, le sous-inspecteur Broilliard arrive aux mêmes conclusions. Il décrit des "massifs clairiérés, formés d'arbres vigoureux et couvrant des sous-bois sans avenir, cépées rares ou semis étiolés" (36).

C/ L'extension des mauvais bois

Espace où les limites apparaissent mal définies et floues, les forêts offrent une gamme de paysages de transition très étendue entre les terres cultivées et la futaie. Au début du XVIII^e siècle,

(34) A.D.M.M. C 90, liasse 4.

(35) A.M.A. grand format 301.

(36) BROILLIARD (H.) -1863- La Vôge, ses forêts, ses forges. R.E.F., juillet, 225-233.

Tableau 1.2.3. Nature, âge et valeur exprimés en francs du matériel sur pied dans la coupe n°1 du Bois-l'Evêque à PIERRE-LA-TREICHE en 1822 (21,11 hectares)

essence âge	ensemble		dont chêne		bois blancs		fruitiers	
	effectif	valeur	effectif	valeur	effectif	valeur	effectif	valeur
taillis		738						
baliveaux	1970	689						
modernes	1198		164	492	916	1832	118	177
anciens	182		92	716	90	540		
vieilles écorces	78		16	320	62	930		

Sources : d'après A.D.M.M. 7 M 198.

Tableau 1.2.4. Nature et taille des pieds corniers limitant le bois de l'AUNOIS et la TETE DU BIA en 1765 (34 arpents de forêts situés à CUSTINE)

essence	total des pieds corniers	taille du diamètre exprimé en pouces								
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
charme	7	3	1		2		1			
chêne	13	1	3	5		2		1		1
hêtre	1			1						
tilleul	1		1							
érable	1		1							
Total	23									

Sources : d'après A.D.M.M. 1 F 266.

les friches couvrent localement de vastes surfaces; principalement dans le sud de la Lorraine, friches, accrus, landes buissonnantes sont une des composantes du paysage. Elles sont d'origine naturelle quand les sols sont squelettiques ou hydromorphes, que les terres sont froides, blanches (alluvions anciennes) ou sableuses. C'est le cas du Ban d'Harol, qualifié dans la déclaration des communautés de 1700 de "pays sauvage, terre de sable qui produit des fougères et des bruyères". Les mauvais bois et friches occupent également de grandes étendues en montagne. En 1700, les terres de Cornimont sont définies "n'estre que hauteurs, collines fort étroites et rochers, le tout remply de fougères, pierrailles" (37) ; celles de La Bresse "n'estre aucunement cultivées à cause de la stérilité, chargées pendant sept mois de neige" (38).

1/ L'homme et l'extension des mauvais bois

Au début du XVIII^e siècle en Lorraine, l'étendue des friches et accrus matérialise encore dans l'espace les ravages causés par la Guerre de Trente Ans (voir tableau 1.1.6). Les terriers et remembrements prouvent que la reconquête des terres ne débute véritablement qu'après 1680 et qu'elle se prolonge largement sous le règne de Léopold. En 1701, le terrier d'Heming consigne que "terres, preyz et autres héritages sont demeurés incultes, déserts" (39). En 1717, le village de Porcelette n'est pas encore totalement rétabli, "plusieurs terres, preyz et places de vignes (étant) encore en friches" (40). Une lettre de l'abbé de Saint-Avoid note qu'en 1722, 45 suppliants se sont rétablis et qu'il leur importe de connaître les terres et prés qui appartenaient à leurs ancêtres (41).

L'extension des mauvais bois affecte également les chaumes et les repandises. Les cartes dressées en juin 1700 par Villemin montrent clairement le terrain "gagné sur les gazons" (voir carte 1.1.9) (42). Boyé (43) note qu'à l'invasion des ronces et

(37) A.D.M.M. B 11 717, Ban d'Harol et Cornimont.

(38) A.D.M.M. B 11 718, La Bresse.

(39) A.D.M.M. B 11 888.

(40) A.D.Mos. H 346, folio 17.

(41) A.D.Mos. H 339.

(42) A.D.M.M. B 616, layette chaume n°38. Sur la chaume de Rottenbach, "les gazons en état ne constituent pas la trentième partie", celle de Drumont est "remplie de bois", celle de la Jumenterie "envahie pour plus des trois-quarts de morts-bois et sapins".

(43) BOYÉ (P.) -1903- Les Hautes-Chaumes des Vosges, Nancy, Berger-Levrault, 432 p.

épines s'ajoutait le retour des bêtes fauves, en particulier des loups et des ours. Le procès-verbal de visite de la chaume du Grand Ventron (1783) prouve que le recul des bois demeure très lent. Les chaumes ne retrouvent pas l'intérêt économique qu'elles représentaient au siècle précédent. "La chaume n'est qu'une dépendance des forêts contiguës, ... la partie inférieure est encore couverte d'un grand nombre d'arbres, de tocs, de broussailles" (44).

Par ses conséquences démographiques et économiques, la Guerre de Trente Ans entraîne une modification importante et durable du paysage lorrain. Elle conduit à la mise en place d'espaces flous, ne disparaissant que très progressivement. Les enquêtes des communautés nous aident à apprécier les séquelles de cet épisode désastreux de l'histoire lorraine.

. La pression des usages

Des dégradations et abus de toutes sortes marquent le combat séculaire et persévérant mené par les communautés rurales contre la forêt, favorisant ainsi l'extension des mauvais bois. Les toponymes en "rape", "broche", "bouchon", etc... rappellent les nombreuses mutilations infligées aux forêts. Le soutrage (enlèvement de l'humus), les incendies, les ébranchages, le passage des troupeaux et la sur-exploitation des bois sont responsables de cette situation.

Vol de bois par bris des arbres, surcenage, ramassage des glands, etc... expliquent l'appauvrissement de la sylve, l'extension des bois blancs et épines, l'augmentation des vides, la diminution spatiale des forêts. En 1726, la forêt du Ban d'Escles s'étendait sur 13500 arpents; en 1783, elle est réduite à 8840 arpents de bois et 1853 arpents acensés (45). Les bois dégradés forment des bosquets épineux. Lorsque des feux sont allumés, la bruyère et le genêt brûlent, facilitant la "recrute" des pâturages. Les forêts situées à proximité des villes sont particulièrement vulnérables. C'est le cas du bois de la Fourasse, proche des faubourgs de Lunéville "peuplés de gens malheureux" (46). Il apparaît très dégradé.

(44) A.D.M.M. B 10 730.

(45) A.D.M.M. B 10 690.

(46) A.D.M.M. B 10 693.

La prolifération des bois blancs, coudriers, aulnes et épines est déplorée dans tous les procès-verbaux de visite. Pour enrayer leur extension, l'Evêque de Metz concède annuellement aux pères Carmes de Baccarat, l'autorisation de couper 150 charrées de bois blancs sur ses bois, situés sur le Ban de Nossoncourt (47). En montagne, aux expositions sud, les mauvais bois dominant, le sapin laissant la place à des forêts peuplées de chênes et bois mal venants, ouvertes de vides. La forêt de Mortagne est décrite "peuplée de beaux sapins venant bien et nettoyée de hêtres sauf aux expositions du midy où les sapins viennent mal et sont chargés en chênes et bois blancs" (48).

La surexploitation des bois situés à proximité des villages conduit à la dégradation, voire la réduction ou la disparition de ces derniers. De nombreux procès-verbaux le déplorent. Le bois communal de Deinvillers est entièrement abrouiti. Le rapport de 1783 avance des explications : "la proximité des villages, son ban circonscrit, le défaut de garde, tout a concouru à augmenter l'abrouitissement" (49). Les forestiers du pays de Bitche énoncent des constatations similaires, notant que "les lisières sont abrouities, ce qu'on nous dit provenir des bestiaux appartenant à quelques habitants de Montbronn mais l'intérieur l'est beaucoup moins" (50). Les communaux subissent les dégradations les plus préoccupantes. Sur les cartes de l'Atlas du Comté de Bitche, le communal de Bettviller apparaît "rempli d'épines", celui de Petit-Rederching "n'est que broussailles" (51). L'enquête sur la consommation de bois de 1783 permet d'apprécier l'ampleur des dégradations (52). Elle fournit des données chiffrées sur l'évolution des possibilités de récolte en bois par arpent. Même si les statistiques proposées peuvent prêter à caution, elles confirment dans la majorité des cas le recul, la médiocrité, voire l'insuffisance des potentiels disponibles.

(47) A.D.M.M. B 12 116.

(48) A.D.M.M. B 10 697.

(49) A.D.M.M. B 10 694.

(50) A.D.Mos. B 10 138- On pourrait également citer le procès-verbal de visite des bois de la maîtrise de Neufchâteau en 1763 (A.D.M.M. B 10 695). "L'on ne cesse de casser et arracher ce qui est encore sur pied et même le vert dont on lève l'écorce pour le faire mourir ou que l'on coupe avec des serpes et autres instruments à deux ou trois pieds de haut".

(51) A.D.Mos. LXVIII, Atlas du Comté de Bitche, tome 2.

(52) A.D.M.M. C 315.

Selon cette source, les habitants du village de Lamarche récoltent moins d'un quart de corde (0,8 stère) par famille. Les rapailles du Ban de Longchamp ne fournissent par ménage que "deux petits hêtres qui ne peuvent produire une corde". Les 5 à 600 arpents de Trémonzey ne rapportent que quelques buissons de genièvre et d'épine. Faute de quantité suffisante, les habitants de Clerjus laissent croître en buissons et ronces des terres pauvres qu'ils ne défrichent et cultivent que tous les 15 à 20 ans.

La description du Champ Dolant (carte 1.1.8) illustre un des états les plus avancés de ces dégradations. En 1770, au Grébès, forêt des Bas-Rupts, les vides considérables s'expliquent par l'action des censitaires venus s'y "procurer du gazon et (faire) des essarts pour y planter des pommes de terre" (53).

Accordée comme usage aux habitants de la montagne, la pratique des brûlées sur "les rapailles non garnies de chênes, sapins et hêtres" entretient dans un état de friches, de vastes cantons. Cet usage est confirmé en 1704 aux habitants du Ban de Vagney (54), en 1709 à ceux de Ramonchamp, "après qu'ils les (essarts et brûlées) aient fait reconnaître par les officiers de gruerie dans le temps de leur marque et visite" (55).

. La surexploitation des forêts produisant des bois de feu

L'extension des mauvais bois salis de houx, d'épines, de ronces et de bois blancs s'accroît avec la surexploitation des forêts destinées à alimenter les usines. Dès les années 1780, la menace de pénurie compromet en de nombreux endroits le bon fonctionnement de ces dernières. Les coupes excèdent fréquemment les possibilités de croissance des arbres. Les bois les plus maltraités sont les taillis surexploités entre cinq et douze ans d'âge et destinés à la production de fagots. Les coupes abusives et les coupes à blanc contrarient une régénération naturelle normale. Elles contribuent à l'agrandissement des clairières et des prés-bois. Ainsi, la vente extraordinaire réalisée en forêt de Bitche en 1750 provoque de grands

(53) A.D.V. B 534.

(54) A.D.V. B 2304, pièce 12.

(55) A.D.V. 3 E 53.

vides dans le canton de Veiskreutzerkopf, où il ne subsiste que des chênes viciés. Au canton de Frantsozenkopf, les 100 arpents de coupes à blanc accordés en 1735 au bénéficiaire des verriers de Meisenthal sont tout aussi néfastes à l'avenir de la forêt, les replants de chênes n'ayant pu ultérieurement réussir (56).

2/ Les formations boisées dégradées

La toponymie facilite le classement des mauvais bois en fonction de la gravité des dégradations reconnues. Trois principaux stades de cette évolution sont à retenir.

Les rapailles

Fort étendues, elles correspondent à des espaces envahis par les broussailles et le taillis. Soumises à aucune exploitation régulière, elles sont parcourues par les troupeaux. Connaissant une régénération problématique, elles sont très vulnérables. Elles servent de prolongement à l'espace agricole. Au cours du XVIII^e siècle, beaucoup de ces bois contenant peu de gros arbres, sont mis en coupes réglées après avoir été abornés et fossoyés.

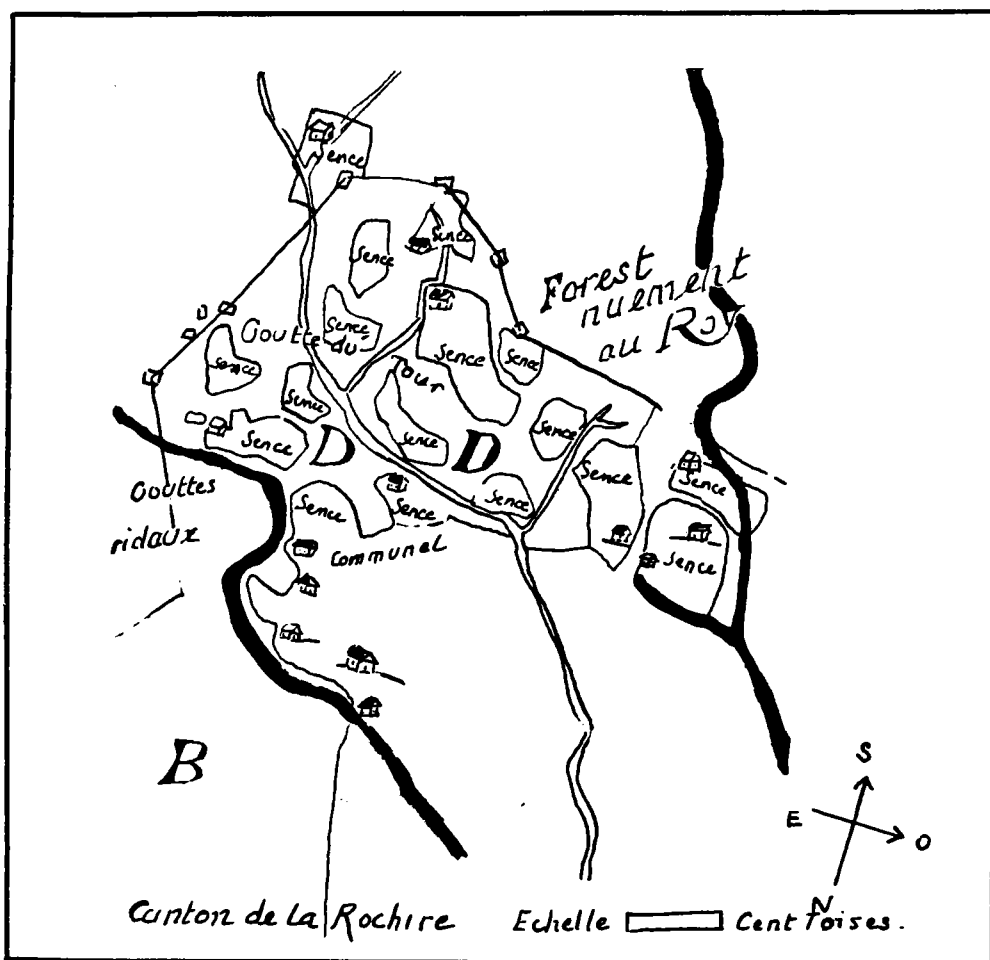
Si la forêt est exploitée en taillis pur, elle est qualifiée de fourasse. Touffue et encombrée d'épines, elle ne fournit alors que des menus bois, des fagots (57). En 1770, dans la zone d'alimentation des forges de Framont, l'étendue de cette pratique explique la faiblesse des brins "la plupart de trembles, saules, boules, sapins" (58).

Landes buissonnantes, menus bois épineux, haies, terres vagues, friches ou triches permettent d'apprécier l'étendue des dégradations. L'espace occupé par ces formations correspond le plus souvent au recul des bois, des haies résiduelles marquant fréquemment l'ancienne étendue de la forêt. Au cours du XVIII^e siècle, la

(56) A.D.M.M. B 10 137.

(57) A.D.M.M. B 12 459. Entre 1751 et 1778, la saline de Dieuze brûle annuellement de 523 mille à 1,126 million de fagots tirés des forêts du Roi.

(58) A.D.M.M. 4 F 23.



Carte 1.2.2. Détail du plan des rapailles communales de GERARDMER (1746)

Le plan distingue les forêts abornées des rapailles. Les premières sont presque entièrement exemptes de toute cense enclavée. Ce sont, à gauche, les forêts "nuement au Roi" et la forêt commune de l'Urson. Les rapailles forment la partie la plus détaillée de la carte. Ces bois constituent un espace contesté et fragile. De nombreuses censes figurées par des maisons y sont implantées, enclavées. Situés à proximité des nombreux ruisseaux, censes et prés offrent des limites floues, irrégulières.

Sources : A.D.V. D.D.IV, GERARDMER.

reprise démographique que connaît alors la Lorraine provoque la disparition progressive de ces espaces de transition : les bouquets d'arbres isolés et les haies rélictuelles se raréfient. A la veille de la Révolution, les suppliques se multiplient pour réaliser la coupe des bois épars, qui donnaient fréquemment aux paysages lorrains un aspect complanté. En 1765, la communauté de Freistroff obtient ainsi "la vente des arbres chênes et poiriers épars sur leur ban, dont plusieurs sont dépéris, dépérissants et nuisibles à la culture" (59). Les rapports publiés sous la Révolution et au début du XIX^e siècle déplorent ce fait. En l'an IX, le sous-préfet de Lunéville réclame l'arrêt de la coupe des arbres épars et des fruitiers et demande de "réveiller le goût pour cet objet d'utilité publique" (60).

III - Les essences forestières

Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, la forêt demeura avant tout un prolongement naturel de l'espace agricole. La répartition des essences est largement conditionnée par la fonction nourricière. La diversité floristique des bois est la conséquence de la protection que l'homme accorde alors à une grande quantité d'essences et d'espèces du sous-bois, servant à sa nourriture ou participant à celle de ses troupeaux. Après 1750, les pressions de plus en plus fortes exercées sur les bois s'ajoutent aux transformations sylvicoles pour expliquer la simplification opérée dans la distribution des essences. L'intérêt croissant accordé à la production des bois de feu et du bois d'oeuvre explique l'attention portée, dès le début du XIX^e siècle, aux essences résineuses indigènes ou importées. La répartition et le choix des arbres retenus se modifient, traduisant l'évolution des utilisations entrant en compétition.

(59) A.D.M.M. B 12 089.

(60) A.D.M.M. 1 M 606.

A/ Les feuillus de qualité

S'appliquant surtout à préciser un mode de jouissance usufruitière de la forêt, les coutumes insistaient particulièrement sur la défense des arbres producteurs de fruits et plus spécialement sur la protection du chêne.

1/ Le chêne, arbre-roi de la forêt

Modelée par la tradition usagère, la sylviculture médiévale perpétue jusqu'au XVIII^e siècle le paysage des forêts feuillues claires. Les arbres réservés, et tout particulièrement le chêne, jouent un rôle essentiel. Ils sont exploités dépérissants. Selon Geneau de Sainte-Gertrude, le chêne "était l'essence irremplaçable qui répondait à des besoins de premier ordre : panage, bois de construction, bois de marine, merrains, écorce pour le tannage des cuirs" (61). Présent dans des stations où il est désormais évincé, le chêne, partout protégé, est retenu en priorité lors des balivages ; la mention "autant se faire que pourra" est systématique, les textes prenant soin de préciser "ou à leur défaut, du hêtre". Les coupes extraordinaires et l'élimination des antiques futaies claires conduisent à la disparition progressive des arbres les plus âgés, les bonnes glandées tendent à s'espacer. En 1846, Evon (62) déplore cette raréfaction dans les forêts d'Epinal. S'adaptant mal au système des coupes réglées, le chêne cède la place à d'autres essences. A propos de la forêt de Darney, François note qu'"après 1767, il ne donna que de mauvais rejets de vieilles souches, les brins de semence laissés à l'abandon furent étouffés par les semis de hêtre et les rejets de charme ou détruits par les gelées". Sous la Révolution et l'Empire, il fut la principale victime des abus perpétrés et des coupes réalisées pour rétablir la flotte ; cette résolution occasionna notamment la coupe des chênes courbes (63).

(61) voir note 93, chapitre I.

(62) voir note 176, chapitre I.

(63) DUHAMEL du MONCEAU (H.) -1758- Eléments de l'architecture navale, Paris, Jompert, 484 p.

Mis en place dès le début du XVIII^e siècle, l'embanissement et l'apportionnement des usages visent à protéger les essences nobles. Ce sont des initiatives heureuses. La hausse des besoins en bois ne permet cependant pas d'obtenir de cette méthode toute l'efficacité escomptée. Le chêne tend partout à se raréfier, malgré les efforts pratiqués pour favoriser son extension par des actions de recépage des vides ou des replants à proximité des villages. Un procès-verbal, daté de 1783, note à propos du communal de Vanifosse "que cette partie de bois ne pourra se repeupler, si l'on n'oblige pas les habitants à le replanter de jeunes brins de chênes" (64). En 1839, le Conservateur Munschina invite les forestiers à réintroduire le chêne en préalable à toute opération de conversion. En forêt des Seigneurs (Neufchâteau), il note qu'"il existe beaucoup de charmes et de bois blancs qu'il convient d'essoucher et de remplacer par des semis de glands et de faines" (65). Dans sa thèse, J. Dion confirme cette remarque. Lors de la conversion de la forêt de Haye, le hêtre domine au coeur du massif, alors que le chêne est plus répandu sur les pourtours parce qu'il est propagé par les communautés rurales. Le chêne est présent jusqu'à 700 ou 800 m. d'altitude. En 1780, la forêt du Ban-de-Laveline est décrite "peuplée d'arbres, chênes et sapins mêlés" (66). En 1764, le règlement de celle de Fossard précise qu'elle est exploitée par pied d'arbre et suivant sa possibilité à charge que les chênes bien venants seront réservés par préférence" (67). Les coupes exploitées, principalement celles destinées aux salines, attestent de l'importance du chêne et du hêtre mêlés aux sapins. En 1740, ce sont 3200 cordes de ces bois qui sont schlittées vers la Plaine (68) ; ces coupes ne sont pas sans occasionner par la suite de graves chablis, les sapins étant alors insuffisamment soutenus. En montagne, sur les versants exposés au sud, les chênes couvrent de vastes étendues mais ont un aspect très dégradé ; ils jaunissent rapidement, demeurent chétifs, difformes. En 1783, à Arches, sur un total de 12908 arpents de bois, les bambois ne représentent

(64) A.D.M.M. B 10 697.

(65) A.M.A. Petit format 233.

(66) A.D.M.M. 4 F 23.

(67) A.D.V. 3 E 55.

(68) A.D.M.M. C 100.

que 21 % du total, les hautes rapailles 50 %, les basses rapailles 29 %. Avant 1820, date où débute la reconquête des versants dénudés situés en exposition sud, ces formations très dégradées où dominent les chênes rabougris, présentent un aspect désolé sur de vastes surfaces. La description laissée par H. Mathieu est à ce sujet éloquente.

Texte 1.2.4. Description des forêts en exposition sud dans les Vosges au début du XIX^e siècle

"Par son mode unique d'exploitation à tire-et-aire ou à blanc, tous les côteaux exposés au sud et au sud-Ouest sont entièrement déboisés ou n'offrent que quelques arbres rabougris, mousseux, à l'écorce rugueuse, disséminés parmi de chétives bruyères... Des milliers d'hectares de nulle valeur attestent cette vérité".

Sources : Mathieu, H., A.S.E.V., 1826, réf.cit. note 176, chap.I.

Les chênes subissent les traitements les plus dommageables quand ils sont exploités en fouillies. La fourniture des écorces à tan et des harts (69) nécessite alors d'intervenir dans de jeunes chênaies poussant en taillis pur.

2/ Le hêtre

Réputé pour la qualité de ses bois de chauffage, le hêtre, essence d'ombre, supporte fort mal le recépage. Les mutations sylvicoles opérées expliquent son recul. Trois raisons justifient cette situation. Recherché comme combustible, le hêtre est coupé en priorité pour alimenter les usines à feu. Son prix à la corde est beaucoup plus élevé que celui des autres bois.

(69) Les harts sont des lanières d'écorce de jeunes chênes chauffées à la braise puis tendues et assouplies. Elles servent à attacher les planches flottées.

Tableau 1.2.5. Prix de la corde de hêtre en Lorraine en 1783
(exprimé en livres)

	hêtre	chêne et bois blancs	sapin
Bouzonville	6	4	
Remiremont	12		
Lunéville	23	18	
Val d'Ajol	8		4

Sources : d'après A.D.M.M. C 315.

Confirmant la haute valeur attribuée au hêtre, le tableau ci-dessus permet également de constater que le prix du bois reste extrêmement inégal, que les échanges se réalisent difficilement entre les régions riches en forêts et les régions dépourvues.

Rejetant mal de souche sous le climat lorrain, le hêtre, qui fuit les implantations sur les sols compacts, s'adapte mal aux conditions imposées par la coupe réglée. En montagne, il est naturellement mêlé au sapin. G. Plaisance note qu'il pouvait être éliminé par les verriers désireux de laisser la place aux fougères. Si je n'ai rien constaté dans les textes, qui aille dans ce sens, de nombreuses sources prouvent qu'il y eut une véritable chasse au hêtre dans les sapinières⁽⁷⁰⁾. Souvent excessif, le nettoyage réalisé par pied d'arbres est plutôt conçu comme une action spéculative que comme une pratique sylvicole visant à protéger la croissance du sapin. Plusieurs documents insistent sur l'intérêt du hêtre. "En détruisant ces espèces mieux enracinées (chêne et hêtre), ce seroit trop exposer l'autre" (le sapin) (71). Seul, le nettoyage modéré du hêtre permet l'épanouissement de la sapinière. L'absence d'intervention conduit à sa prolifération. A la suite de l'exploitation des sapins situés en-dessous de la chaume de Sérichamp, "les hêtres dont on a fait peu d'usage, ont pris le dessus". Le procès-verbal de 1784 note

(70) PLAISANCE (G.) -1950- La chasse au hêtre dans le passé. R.E.F., 9, 458-461.

(71) A.D.M.M. C 100.

qu'il "est urgent de les nettoyer" (72).

Arbre recherché mais victime des conditions économiques et sylvicoles du moment, le hêtre joue un rôle important lors du passage à la conversion (73). En de nombreuses stations, il évince alors le chêne. La réduction de l'écart enregistré entre son prix de vente et celui du chêne joue un rôle essentiel dans le regain de faveur qu'il connaît après 1850 en Lorraine. Apprécié des sabotiers et des tourneurs, le hêtre sert de matière première à de nombreux petits métiers animant la forêt. Le procès-verbal de visite des bois du Ban d'Harol (1756) atteste la présence de cet artisanat, les sabotiers "établissant leurs baraques pour façonner et travailler les bois dont ils sont adjudicataires" (74). La visite des bois de la maîtrise de Neufchâteau conclut aux mêmes utilisations. En 1769, "le hêtre qui vient gros et élevé se débite en sabots, pelles et autres marchandises, le chêne est assez commun et se trouve toujours en moindre valeur que le hêtre" (75). Le hêtre est une essence colonisatrice des repandises, espace forestier situé en limite des chaumes. Protectrice, la hêtraie d'altitude permet de reconquérir les franges des chaumes. Le procès-verbal de visite de la forêt royale de Bussang-Saint-Maurice le confirme en 1763. "Les repandises de la Jumenterie sont en hêtre et en sapin, le hêtre y domine et il s'y trouve du renaissant" (76).

3/ La protection accordée aux essences fruitières

Contribuant à la nourriture des hommes, les arbres fruitiers sont au même titre que le chêne, protégés par la coutume. Recherchés pour leurs fruits et pour le grain très dense de leur bois, pommiers, poiriers, cerisiers et aliziers apparaissent particulièrement nombreux sur les lisières où ils servent souvent de pieds corniers. Conservés jusqu'à un âge où ils sont dépérissants, ces arbres-repères

- (72) A.D.M.M. B 10 697. Limitant les risques de podzolisation, le mélange chêne-hêtre-sapin améliore le sol et permet de lui conserver un degré d'humidité satisfaisant.
- (73) PARDE (L.) -1940- Le hêtre dans les forêts feuillues des plateaux et collines du Nord-Est de la France, R.E.F., juillet-sept., 275-288.
- (74) A.D.V. B 536.
- (75) A.D.M.M. B 10 695.
- (76) A.D.V. B 534.

atteignent une grande taille. La toponymie leur concède une large place dans les noms de lieux forestiers. Les appellatifs en "Haut-Poirier" ou "Grand Poirier" sont parmi les plus répandus. Selon la coutume de Lorraine, les fruits sauvages tombés deviennent propriété indivise. Tardivement, ils conservent un grand intérêt auprès des communautés rurales. Dans un rapport à la Société d'Agriculture de Toul du début du XIX^e siècle, Guyon de Saint-Victor (77) témoigne que les 1100 arpents du Bois Monsieur (forêt de Haye) coupés entre 1817 et 1820 "étaient couverts d'une multitude d'arbres fruitiers dont partie en haute futaie". Il avance le chiffre de 50.000 noyers et quetschiers pour l'ensemble de la forêt. Les fruitiers occupent également une place essentielle dans les haies, bosquets et lignes d'arbres existant alors un peu partout en Lorraine ; une grande partie de ces arbres ont été coupés à la fin du XVIII^e siècle. En 1789, la communauté d'Edeling demande à disposer de "33 poiriers dépérissants pour être distribués entre les habitants" (78). En 1781, celle de Dompierre est autorisée à couper les 300 fruitiers épars sur son ban" (79). Dommageable à tous points de vue, cette disparition est condamnée par les esprits éclairés du temps. Actuellement, des réimplantations de fruitiers sont réalisées en forêt afin d'améliorer la pollinisation.

B/ Essences secondaires et bois blancs

Au cours de la période envisagée, l'évolution sylvicole contribue à donner aux essences secondaires (charmes, frênes) et aux bois blancs une importance croissante dans les peuplements forestiers. Le passage au taillis-sous-futaie et les dégradations commises favorisent cette extension au détriment des essences nobles.

(77) GUYON de SAINT-VICTOR -non daté- Notice descriptive du Bois Monsieur. Extrait du registre des délivrances de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Toul, Carez, 8 p., consultable à la B.M. de Nancy.

(78) A.D.M.M. B 10 697.

(79) A.D.M.M. B 12 107.

Parmi les essences secondaires, le charme s'impose, devient très envahissant. Il forme le fond du taillis-sous-futaie. Excellent bois de quartier, il est convenable de le traiter en révolution de 25 à 30 ans car comme arbre de réserve, l'ombrage dessiné par son couvert dense et bas empêche toute régénération. Faute de réserve suffisante en chênes et hêtres, il est souvent retenu dans les plans de balivage et choisi comme arbres-parois. La lecture du tableau évoquant la taille et la nature des pieds corniers dans la forêt de Custine en 1765 (voir tableau 1.2.5) permet d'avancer que cette évolution est probablement ancienne.

Les procès-verbaux de visite dressent un tableau très pessimiste de l'état des bois. Ils décrivent les forêts gagnées sur leur périphérie par les épines, aulnes, coudriers et bouleaux; bruyères, houx et genêts occupant pour leur part les vides occasionnés par les brûlis et les coupes à blanc. Le plan de balivage de la forêt de Pierre-la-Treiche (1822) (voir tableau 1.2.3) consigne que 19 % des réserves sont des chênes, 18 % des fruitiers et que le reste est surtout représenté par des bois blancs. Le bouleau gagne beaucoup de terrain dans les contrées où les incendies de forêts sont fréquents. En 1750, la description du Canton de la Tête des Autels (F.D. de Rambervillers) indique la présence d'"une brûlée sur laquelle il n'est revenu que du boule et du tremble" (80). La raréfaction des futaies fait gagner du terrain aux essences médiocres. Dans sa thèse, J. Peltre relève la fréquence des toponymes en "Birkboden" dans les forêts du Comté de Bitche, le feuillage du bouleau servant à se procurer de l'engrais vert. Le coudrier gagne localement du terrain. Fréquents dans la haute vallée de la Vologne, les toponymes formés à partir des mots "corre" (coudrier), "corsaire" paraissent l'attester.

C/ Les essences résineuses

Limitées aux Vosges, les essences résineuses autochtones (sapins et épicéas) jouent un rôle très effacé jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Implantés dans des régions difficiles d'accès, ne contribuant pas à améliorer la nourriture de l'homme et fournissant

(80) A.D.M.M. B 12 116.

peu de produits annexes (voir texte 1.2.3), les sapins occupent une place inférieure à leur zone climacique. Favorisée par l'homme, l'extension des feuillus explique ce recul. Dans les aménagements anciens, les résineux sont toujours considérés comme des espèces secondaires. Dans l'ordonnance de 1669, le sapin était même le seul résineux mentionné. Il était placé en deuxième classe, au même titre que l'orme et le hêtre. Jusqu'au début du XVIII^e siècle, les sapinières sont d'un profit presque nul pour le Trésor. Les acensements réalisés dans les "basses" représentent pour le Roi ou les Ducs le plus sûr revenu. La carte 1.1.5 montre clairement que le défrichement accordé en 1720 sur le territoire de Ban-de-Laveline est réalisé dans une haute sapinière.

Variante dans ses extensions en fonction de l'exploitation, de la pente et du taux d'occupation humaine, le sapin recule devant les défrichements. Les 35 arpents acensés en 1738 au bénéfice des habitants du Ménil-Thillot délimitent un terrain situé au pied de la forêt du Géhan; il "s'y trouve 12000 pieds de bois sapins et hêtres" (81). Les cartes de Cassini mentionnent la localisation du sapin dans les régions accidentées ou enclavées. Les procès-verbaux de visite des bois signalent également la présence de pinasses entre 700 et 800 m. d'altitude. En 1764, le Revers du Haut-Poirot (Gérardmer) est décrit "peuplé de beaux sapins, hêtres et pinasses" (82).

Traitées en jardinage par pied d'arbre, les sapinières demeurent en grande partie sous-exploitées jusque dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. L'attrait très médiocre exercé par les bois résineux et les difficultés de vidange se cumulent pour expliquer cette situation. La faible capacité des hauts-fers est un autre handicap. En moyenne, ceux-ci ne transforment annuellement que 150 troncs choisis de préférence parmi les arbres dépérissants. Seules les sapinières, dont les produits peuvent être aisément écoulés, tendent à s'appauvrir précocement. C'est le cas dans la région du Val-tin. Dès 1770, il n'y subsiste que 8 scieries exploitant 10 à 12 milliers de planches contre naguère 20 à 24 milliers de planches (83).

(81) A.D.M.M. E 320.

(82) A.D.V. B 534.

(83) A.D.M.M. 4 F 23.

Au XIX^e siècle, les résineux regagnent le terrain perdu jusqu'alors (84). Au cours de cette période, l'histoire des principales forêts vosgiennes est caractérisée par un intense effort de réenrésinement. Dans son extension, le sapin est accompagné de l'épicéa, essence autochtone jusqu'ici peu répandue. Apprécié pour sa plasticité et sa frugalité, le pin sylvestre participe à la reconquête; c'est particulièrement le cas du pin de Wangenbourg et du pin de Hanau, fleurons des forêts des Vosges du Nord. Les résineux servent à repeupler les rapailles très dégradées et les vides souvent fort étendus (85).

C'est seulement après 1770 que les travaux des botanistes conduisent à une réhabilitation des arbres résineux. La pénurie de bois, jointe à un désenclavement progressif des montagnes, donne à ces essences un intérêt économique qu'elles n'avaient pas eu jusqu'alors. Les procès-verbaux signés à la fin de l'Ancien Régime font l'unanimité sur l'utilité des sapins qualifiés d'espèces précieuses. L'arrêt progressif des pâturages permet de stopper le recul de cette essence d'ombre, fort appréciée par les animaux. A partir de 1820, et sous l'impulsion conjuguée de l'Ecole Forestière de Nancy et des élites locales, les résineux autochtones ou introduits jouent un rôle déterminant dans la reconquête des terres vaines ou laissées à l'abandon. En forêt communale d'Epinal sont tentées de fructueuses expériences pour remédier à l'épuisement des rapailles, dont l'état déplorable avait déjà été dénoncé par le préfet Desgouttes. Sur les versants érodés et dénudés sont plantés pins, sapins, mélèzes et épicéas. De nombreuses communes suivent cet exemple. De 1826 à 1832, la ville de Bruyères replante près de 250 hectares en résineux. En 1838, le maire de Plainfaing est félicité pour avoir fait regarnir 75 hectares de vides, 50 hectares étant peuplés en pins sylvestres, 5 en épicéas purs et 20 en épicéas et pins mélangés. Un énorme travail est réalisé à la même époque dans la forêt domaniale de Bussang-Saint-Maurice. De 1832 à 1860, 300 hectares y sont replantés en semis d'épicéas par bandes. Cette essence assure alors

(84) BÉRARD (A.) -1959- Les reboisements artificiels dans les forêts vosgiennes au XIX^e siècle. R.F.F., 5, 371-375.

(85) CORDONNIER (A.) -1972- L'évolution des peuplements forestiers dans les Basses Vosges gréseuses du Donon à la vallée de la Meurthe. Nancy, mém. de maîtrise en géogr., 48 p.

l'occupation des terrains là où le sapin ne peut prospérer. Dans les stations d'altitude, il peut localement remplacer le chêne. En 1857, Baudrillart (87) rend hommage à Evon. Par ses travaux en pépinière, cet homme a encouragé l'essor des résineux dans les Vosges, acclimatant en particulier le pin weymouth et le mélèze.

La description et l'analyse de la répartition des essences forestières lorraines tendent à prouver que les conditions historiques jouent un rôle décisif pour expliquer l'aspect et la place relative des différentes espèces observées. Les changements opérés dans l'utilisation des bois aboutissent à des transformations paysagères marquées. Les fluctuations des limites imparties aux différentes espèces résultent pour beaucoup de causes anthropiques.

Au total, par sa diversité floristique, la forêt du XVIII^e et du début du XIX^e siècle apparaît plus variée et plus riche que de nos jours. Elle offre une gamme de paysages étendue et nuancée. Cependant, nous ne devons pas ignorer que de très grandes surfaces forestières sont très dégradées et d'une utilité très limitée.

IV - Les lisières

Dans la description des paysages forestiers anciens, les lisières jouent un rôle essentiel. Plutôt que d'évoquer la lisière, il est plus exact de parler de frange forestière. En effet, il s'agit alors davantage d'une zone de mouvance, d'un espace de transition que d'une délimitation bien dessinée séparant forêt et terres agricoles. Ouverte aux influences extérieures, la lisière est par excellence le lieu où la forêt est la plus maltraînée, la plus dégradée. Au XVIII^e siècle, la lisière est surtout une lisière de défrichement.

(86) BAUDRILLART -1857- Notice sur la forêt dite de Halvanfays.
A.S.E.V., 48-53.

A partir du milieu du XVIII^e siècle, la réalisation des coupes réglées conduit à une meilleure matérialisation des limites. La lisière de défrichement tend à être supplantée par la mise en place d'une lisière d'équilibre. Cette situation se vérifie en particulier dans les zones destinées à l'alimentation des salines. A partir de 1820, s'esquissent localement des lisières de reboisement, on les trouve dans les régions où débutent le repeuplement des communaux ou la restauration des terrains de montagne (R.T.M.).

Fluctuante dans son évolution et spécifique dans ses peuplements où dominent les arbres de lumière (87), la lisière apparaît comme un espace flou, mal défini. Prolongement direct du finage, c'est une zone très fréquentée. La régénération y devient aléatoire. Zone d'enjeux, la lisière forestière présente les principaux problèmes posés par la sylviculture au XVIII^e et au début du XIX^e siècles. Elle est un espace de tensions, car elle résume les conflits nés des divergences opposant les possesseurs et les usagers de la forêt. Dans son évolution et dans ses aspects, elle traduit les étapes de ce combat qui ne se résout véritablement qu'à partir du Second Empire, quand le passage à la conversion est rendu possible grâce aux données socio-économiques nouvelles.

A/ Les paysages des lisières

Espace de transition, la lisière compte parmi les éléments essentiels du paysage arboré. Colonisée par les essences de lumière, elle est le lieu où tendent à s'imposer les mauvais bois. Dans la Lorraine sédimentaire, églantier, noisetier, cornouiller, robinier et prunellier y sont dominants. En montagne, ce sont surtout les fougères, bruyères, genêts et chênes rabougris qui sont les mieux représentés.

Si les conditions naturelles (meilleur éclairage) et l'exposition jouent un rôle important pour expliquer ces formes de peuplement, l'impact de l'homme apparaît déterminant. La répartition

(87) BONNEFONT (J-C) - 1974- Les lisières forestières en Lorraine, un milieu biogéographique original. R.G.E., n°1-2, 3-29.

des essences résulte avant tout des sélections imposées par les communautés rurales et par les groupes plus ou moins marginaux, vivant sur le pourtour des massifs forestiers. Sur la lisière, la dominante des bois blancs et morts-bois s'explique par la forte fréquentation, la surexploitation du potentiel boisé. De semblables caractéristiques se retrouvent au sein même des massifs forestiers, quand des lisières internes frangent les nombreux vides et acensements créés. L'extension des formations dégradées est ainsi favorisée (voir la carte 1.2.12 sur les forêts du Ban d'Escles en 1862). La révision des acensements, opérée en 1783, permet de constater des anticipations importantes.

Tableau 1.2.6. Les anticipations réalisées dans 4 acensements du Ban d'Escles entre 1726 et 1783

acensement	consistance ancienne exprimée en arpents	anticipation exprimée en arpents	% par rapport à la surface initiale
La Bataille	141	100	71
La Pille	165	25	15
Le Thollot	200	150	75
Grammont	140	115	82
total	646	390	60

Sources : d'après A.D.M.M. B 10690.

Jusqu'au rattachement de la Lorraine à la France, la lisière demeure dans l'ensemble imprécise et son évolution apparaît difficile à contrôler. Les multiples textes et mesures proposés par les gruyers, puis par les officiers des maîtrises, prouvent l'efficacité toute relative de la loi face aux pressions de toutes sortes exercées par les usagers. Dans de nombreux textes figurent des descriptions assez proches de celle intéressant le bois du Vauzel situé à proximité de Saint-Maurice-sous-les-côtes. En 1740, "les lisières n'ont rien de remarquable, il s'en trouve

quelques-unes qui ne sont ni justes ni alignantes, sans futaie ni arbres anciens" (88). En 1762, le procès-verbal des bois de la Commanderie de Marbotte note que la lisière "faisait différentes sinuosités par angles saillants et rentrants et que l'on fouillait la mine de fer le long de la rive" (89). Prés, étangs et champs enclavés multiplient les contentieux déjà rendus très nombreux par une connaissance approximative de la forêt. La carte du bois des Plantes, dressée en 1754 (carte 1.2.3), est émargée en 1767 d'un commentaire précisant qu'après réarpentage "il n'a été trouvé contenir que 72 arpents, conséquemment il y a une erreur de 20 arpents" (90)

Méconnue, la marge forestière est délicate à cartographier. Sur les plans (voir carte 1.2.1), elle apparaît sous la forme de figurés flous et sinueux. A la lecture des cartes, on constate que cette confusion est encore plus affirmée dans les Vosges que sur le plateau lorrain. La carte qui représente le Comté de Salm en 1752 (91) décrit, par un liseré verdâtre, cet espace imprécis et discontinu qui relie le coeur des forêts aux vallées. Les dégradations semblent surtout importantes au contact des chaumes fort étendues à l'Est de Luvigny. Parfois, le cartographe a recours à des mentions manuscrites pour décrire la situation. Il note "une petite montagne en hayes" située à proximité du Vermont.

Fourasses, rapailles, clairs-chênes et pâquis communaux plus ou moins envahis par les friches ligneuses représentent l'essentiel des formations rencontrées sur cet ourlet dont la propriété reste la plupart du temps mal connue. Textes et cartes rapportent cette navrante évolution. En 1783, les côteaux du finage de Thiaville apparaissent couverts de bruyères et fougères, clairs-plantés de chênes" (92). Le pâquis de Laloeuf (carte 1.1.10) illustre assez bien cet état transitoire de franges forestières.

Certaines formes prises par le contact agriculture-forêt méritent notre attention. La localisation de la vigne est une de ces formes intéressantes à étudier. Dès le milieu du XVIII^e siècle,

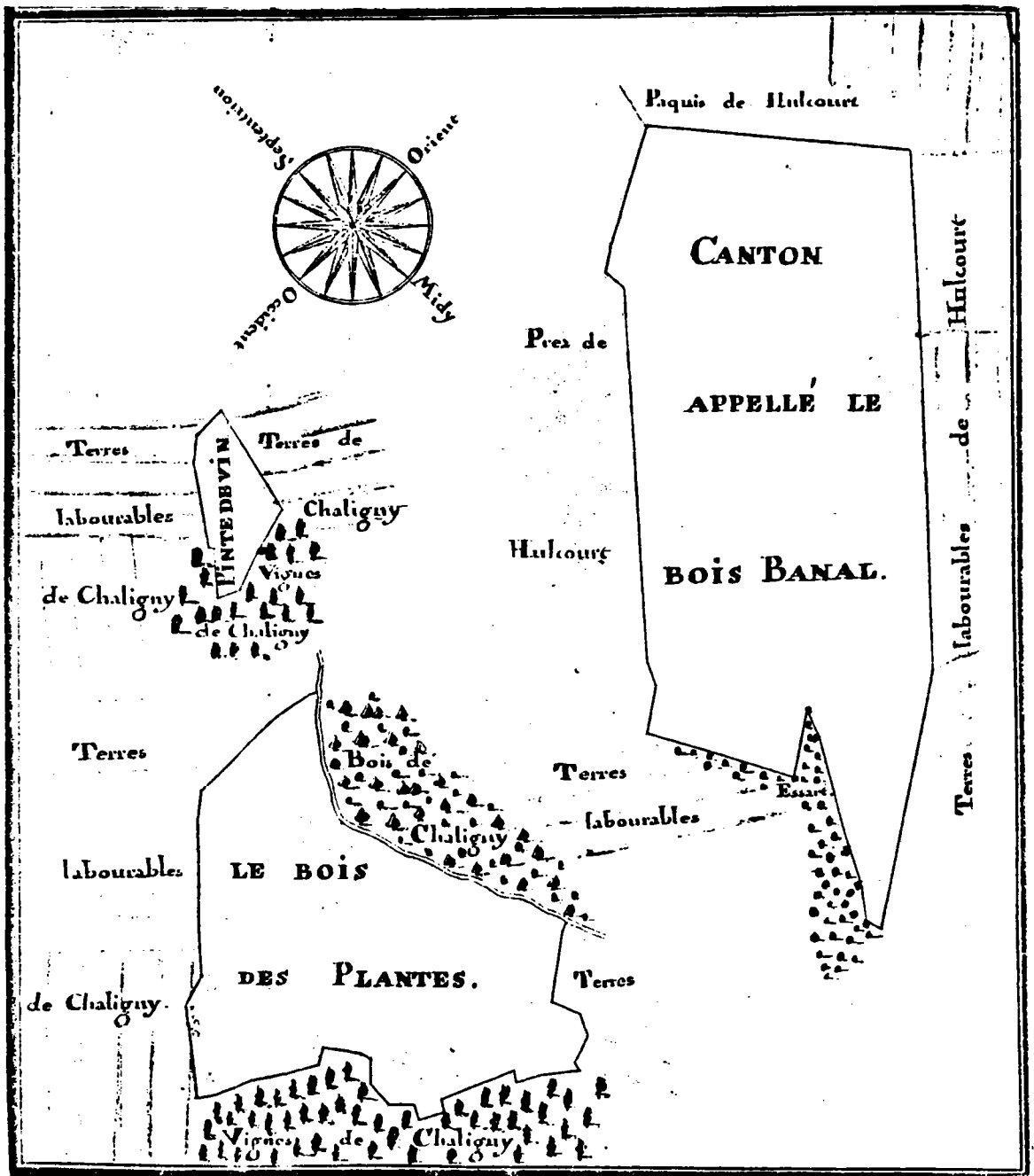
(88) A.D.M.M. H 662.

(89) A.D.M.M. H 3337.

(90) A.D.M.M. B 11 995.

(91) A.D.M.M. B 10 977.

(92) A.D.M.M. B 10 697.



Carte 1.2.3. Un exemple de contact vigne-forêt

Carte topographique de trois cantons de bois appartenant au Roi, situés sur le Ban de CHALIGNY et contenant respectivement 130, 92 et 6 arpents : aux expositions Sud, la vigne est plantée en lisière de bois. Cette proximité permet d'atténuer les chocs thermiques. La lisière sud du Bois des Plantes paraît menacée par ce voisinage.

Sources : A.D.M.M. B 11995.

cette culture connaît une croissance soutenue. Elle apporte une certaine prospérité aux villages sous les côtes (93). Elle gagne même de nombreuses régions où elle semble mal adaptée. Dès 1789, Bexon, député du Tiers de Remiremont, condamne cet essor, notant que "pour parvenir à l'agrandissement des forêts, les vignes plantées dans les endroits où il n'y en avait pas autrefois, soient arrachées". Située sur les côteaux, la vigne occupe en Lorraine les expositions sud. Elle recherche le contact avec la forêt. Cette dernière joue un rôle protecteur, atténue les chocs thermiques. La carte 1.2.3 illustre par l'exemple cette localisation. La lisière séparant le Bois des Plantes des vignes de Chaligny demeure très indentée, la vigne tend à mordre sur le bois. Le procès-verbal de visite, daté de 1779, rapporte que ce contact fragilise la forêt. Plusieurs témoignages vont dans ce sens. En limite du Canton de Marie-Chanois et des vignes de Chaligny, "il y a des arbres de lisières coupés". A Chaligny, le Canton de Remenaumont n'est séparé des vignes qu'il domine "d'aucunes bornes, ce qui peut occasionner des anticipations en défrichant les buissons et rapailles" (94). L'arrêt du 18 juillet 1783 remédie à cette lacune en imposant de planter 85 bornes. Outre qu'il présente des risques d'anticipation, le contact vignes-bois peut menacer l'existence même de la forêt (95) et occasionne un assez grand nombre de dégradations dans le bois : coupe des échelas, ramassage des feuilles et branches, ... Dans la Vôge, le village de Senaide, qui conserve un vignoble assez conséquent ourlant le versant sud de la côte d'Ainvelle, offre encore aujourd'hui ce contact sinueux entre vigne et bois ; un lieu-dit y est même dénommé "les Vignes de la Forêt" (carte de Monthureux-sur-Saône, Ouest).

Au XVIII^e siècle, les étangs sont très répandus tant à l'orée des bois que dans l'intérieur des massifs. Les plans d'eau forment de nombreuses enclaves. Fournissant la force hydraulique et apportant, par la pisciculture, un complément de nourriture très

- (93) Pour apprécier la place occupée par la vigne en Lorraine, on consultera :
 RISTON (J.) -1914- Contribution à l'histoire de la vigne et de sa culture dans la région lorraine. Nancy-Sidot, 596 p.
 REITEL (F.) -1974- Plaidoyer pour un renouveau du vignoble mosellan. Mémoire de l'Académie de Metz, 53-66 p.
- (94) A.D.M.M. B 10 694.
- (95) A.D.M.M. L 2404-2405. En 1790, le village de Manoncourt-en-Woëvre demande de défricher 17 hectares pour les planter en vignes.

important, les étangs sont fréquemment étirés et aèrent les massifs forestiers. Occupant les fonds des vallées barrés par des digues, ils s'accompagnent de l'implantation de moulins, forges, martinets et usines entourés de prés. La carte des bois de la Commanderie de Gélucourt en 1754 (carte 1.2.4) (région de Tarquimpol) décrit trois de ces étangs enclavés, retenus par des digues et prolongés par des prés situés dans des fonds humides. Sur leurs bordures, ils sont délimités par des pieds corniers. Les étangs situés au sein des forêts sont à l'origine de multiples dégradations pratiquées le plus souvent en toute impunité. Le système le plus sournois consiste à faire remonter le niveau de l'eau pour faire périr les arbres. Les procès-verbaux de la maîtrise d'Etain signalent cette méthode en 1769.

"Non content de couper annuellement les rejets qui sont en dehors de la lisière, ... les étangs ont été tellement exhausés que les eaux refluent beaucoup au-delà des anciennes limites et font périr les chênes". Le censitaire de l'étang Grandjean (Herméville-en-Woëvre) profite de l'imbroglio des limites entre les terres ducales et évêchoises pour couper un poirier vieille écorce", ce qui semble une tentative pour agrandir (l'étang) sur la forêt" (96).

Par sa complexité, le découpage géo-politique de la Lorraine du XVIII^e siècle rend vulnérables les forêts en position frontalière. L'enchevêtrement et l'imprécision des frontières limitent les possibilités de poursuites. Le flou qui règne dans le partage des juridictions (97) explique les nombreux défrichements implantés sur les frontières. La carte 1.2.10 montre qu'en 1758, le Bois Barville (98) situé en terre lorraine, n'est aborné que sur la seule limite des terres d'Alsace. Ailleurs, il est rogné par plusieurs défrichements non-stabilisés dans leur extension.

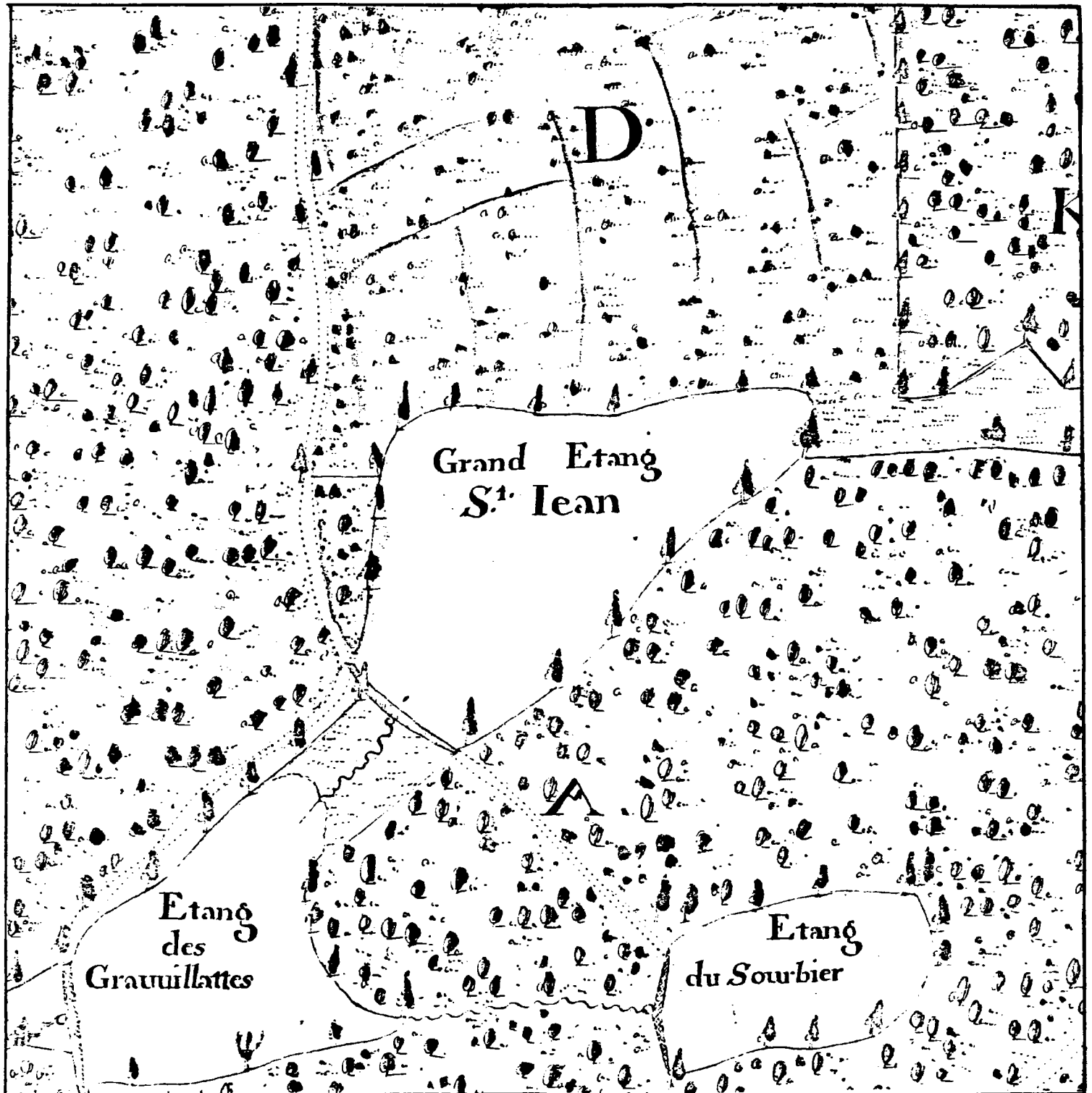
Assise sur la frontière séparant la Lorraine de la Franche-Comté, la verrerie du Morillon est un autre exemple de ces localisations. Sur la carte topographique datée de 1767 (99), l'usine figure en terre comtoise alors que les acensements et l'étang, séparés de la forêt de Darney par un abornement précis, sont situés en terre lorraine. L'engagement des verriers, gagnés dès le XVI^e siècle à la cause calviniste, n'est certainement pas indifférent à ce choix d'implantation.

(96) A.D.M.M. B 10 692.

(97) Le protocole d'accord pour la réalisation d'une carte de séparation et d'abornement de la Principauté de Salm des terres de France est signé le 5 février 1755.

(98) A.D.M.M. B 12 011.

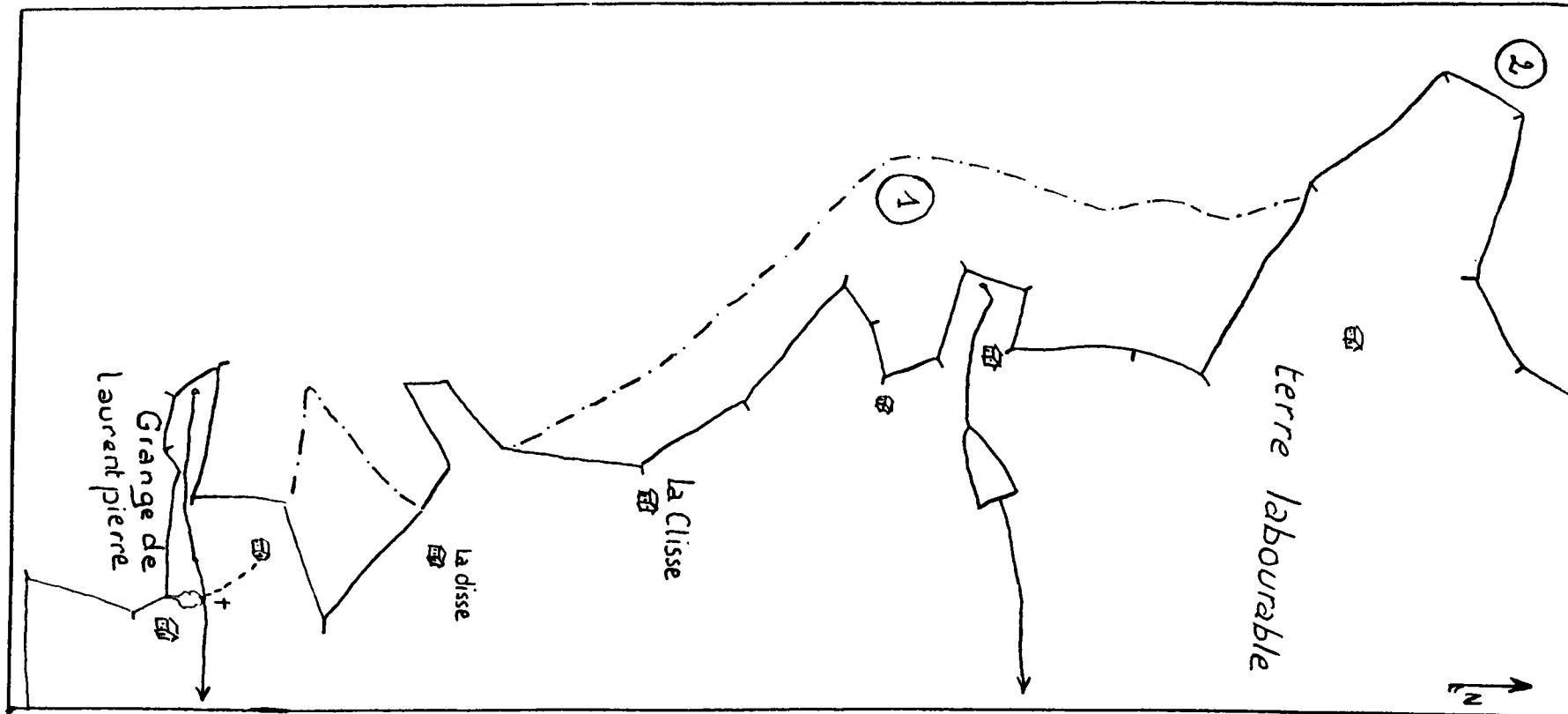
(99) A.N. Q⁴ 1640.



Carte 1.2.4. : Exemple de contact étang-forêt

Détail de la carte topographique des bois de la Commanderie de Gélucourt (20 septembre 1745). Cet extrait montre que les étangs sont soigneusement délimités par des pieds corniers. Le taillis-sous-futaie, destiné à alimenter les salines de Dieuze, semble peu dense. En D. apparaît une pièce de terre sommairement défrichée appelée "pièce Meyrey", contenant 45 arpents, percue en bois, partie rapailles où le fermier de la commanderie prend des claisonnages".

Sources : A.D.M.M. B 11 998.



Carte 1.2.5. Recul de la lisière forestière à SAINT-BENOIT

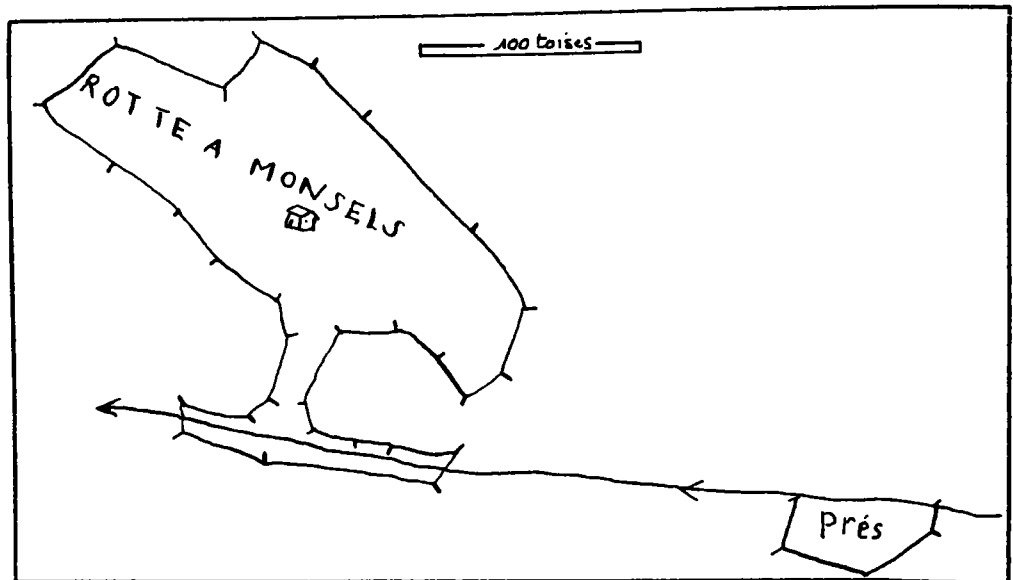
Détail de la carte topographique des forêts de la Châtellenie de RAMBERVILLERS (Avril 1746)

Le trait continu figure l'ancienne limite de la forêt. Présentant de nombreux rentrants et pointes, elle apparaît très vulnérable et recule d'environ 100 toises quand les forêts sont feuillues (1). La lisière reste stable quand des résineux existent en lisière (2). Les nombreuses baraques situées à l'orée du bois expliquent pour partie les dégradations.

Sources : A.D.V. 2 F 1 0025.

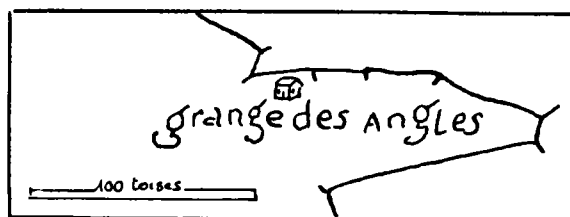
Les minutes du Conseil du 30 mars 1750 ordonnent la destruction des baraques construites sans permission dans un délai de quinze jours "savoir Claudine ROUOT, celle du RAYEUX à la proximité du bois dit La HAYE la Limite, Dominique HASSON celle qui lui appartient proche le dit bois, etc..."

Sources : A.D.M.M. B 12116.



Carte 1.2.6. Une cense enclavée et abornée, ROTTE-à-MONSELS (commune de Sainte-Barbe) (RAMBERVILLERS 3-4). Le défrichement prend un aspect digité pour rejoindre un mince filet d'eau. Une annexe est formée par un pré. L'ensemble est aborné de 34 pierres.

Sources : A.D.V. 2 F1 0025.

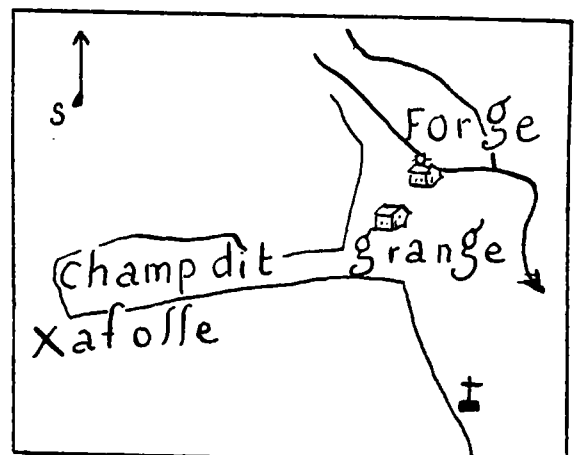


Carte 1.2.7. La Grange des ANGLES (Commune de HOUSSEAS) RAMBERVILLERS 7-8. Un exemple d'implantation sur une lisière forestière abornée. A proximité de la maison, les pierres sont très rapprochées afin de dissuader toute tentative d'anticipation.

Sources : A.D.V. 2 F1 0025.

Carte 1.2.8. Un exemple de champ non-aborné. Le détail de la carte topographique, dressée pour servir au règlement de la forêt de MORTAGNE, présente une dispersion de forges et granges sises en amont de la vallée de la MORTAGNE, au Nord de BROUVELIEURES. Non-aborné, le champ XAFOSSE forme un appendice entouré de bois.

Sources : A.D.V.
2 F1 0028.



B/ La lisière, un espace surexploité, fragile, fluctuant

Le recul et la détérioration des lisières prennent des aspects multiples. Nous en retiendrons essentiellement trois qui jouent un rôle déterminant dans les transformations paysagères de cet espace. L'orée des bois est surexploitée, pillée par les communautés rurales. Zone convoitée, la lisière recule sous l'action conjuguée des défrichements autorisés mais surtout des anticipations. Elle est le lieu où résident et travaillent les "gens des bois", populations pauvres de "bricoliers" qui vivent de cueillettes, ouvragent le bois et pratiquent quelques cultures sur brûlis.

Les dégradations sont liées aux prédatiions excessives ; ramassage des feuilles, des mousses et de l'humus qui appauvrissent le sol, ébranchage des arbres qui sont ainsi "déhonorés" et mutilés, coupes hâtives de bois verts sectionnés à hauteur d'homme, lâcher volontaire d'animaux dans de jeunes taillis, arrachage et déplacement de bornes, coupes de pieds corniers, comblement des fossés, grignotage des lisières, etc...

Les recueils des procès des maîtrises ou de la Réformation consignent en de volumineux dossiers les multiples exactions forestières ayant souvent pour origine la misère. Le cahier des doléances des corporations de Lunéville confirme cette détresse. Il estime qu'il existe au moins "2000 manoeuvriers démunis dans la ville. Plusieurs d'entre eux se sont vus, dans cet hiver rigoureux, à deux doigts de la mort et beaucoup en sont estropiés, sans pain, sans bois, sans ouvrage". Les dégradations s'accroissent au fur et à mesure que la spéculation exercée sur les bois augmente le prix de ce produit. Le cahier de doléances d'Ancy-sur-Moselle (article 12) déplore que "le grand nombre de voleurs de cette espèce (voleurs de bois) s'est considérablement multiplié"; celui d'Avricourt article 9) note que les salines ne laissent même plus à la communauté les ételles; celui de Maizières insiste sur le fait, que le bois communal ne pourvoit qu'à un cinquième de la consommation; celui de Baronville constate que "déjà actuellement les pauvres et les médiocres sont obligés d'employer les pailles pour chauffer le fourneau

et le four, de là provient le défaut d'engrais". Riches de renseignements, ces articles, qui noircissent parfois la réalité, permettent de mieux apprécier l'étendue des dégâts causés et de mesurer les haines accumulées par les populations rurales à l'endroit d'une administration forestière alors essentiellement répressive. Le pillage de la maison forestière d'Abreschviller en 1848 n'est qu'un des derniers soubresauts de cet état de fait.

La présence de nombreux arbres ébranchés, fourchus, torsés apparaît dans la toponymie (le "Bois Châtré" à Courbesseaux, le "Bois Crevé" à Serres). Les procès-verbaux enregistrent les abus constatés. En décembre 1777, des pauvres de Laneuvelotte sont condamnés pour avoir arraché des charmilles vertes "en observant que ces particuliers coupent le bois au fur et à mesure à la hauteur de 2 et 3 pieds hors de terre" (100). Les dégâts peuvent être très élevés, si le pillage est organisé. En 1771, il faut faire intervenir 7 gardes pour imposer une amende de 967 livres aux habitants de Juvrecourt qui "ne se chauffent d'autres bois que de celui qu'ils vont couper et enlever la nuit, attroupés" (101).

Le grignotage des lisières fragilise les bois. Beaucoup de défrichements ne sont reconnus et officialisés que rétrospectivement (voir carte 1.2.9). Longtemps, l'imprécision juridique de la lisière permet une grande liberté d'action. Un extrait du greffe de Belrupt, daté de 1738, confirme cette situation. Dans la supplique qu'il présente, Adrien Liegerot déclare qu'il "a commencé à défricher une pièce de terre en nature de bois ... ne sachant à qui le terrain appartient" (102). En 1754, un problème voisin se retrouve dans le canton du Scheid situé en forêt de Soucht. Le forestier attaché à ce secteur constate la présence d'une pièce de terre de 2 à 3 jounaux, "défrichement qui, quoiqu'ancien, est évidemment une anticipation" (103). La carte représentant le Champ Xafosse (carte 1.2.8) illustre une des multiples formes prises par ce recul. Fort heureusement, la majorité des défrichements est réalisée en toute légalité et nous disposons de nombreux registres de défrichements

(100) A.D.M.M. B 12 415.

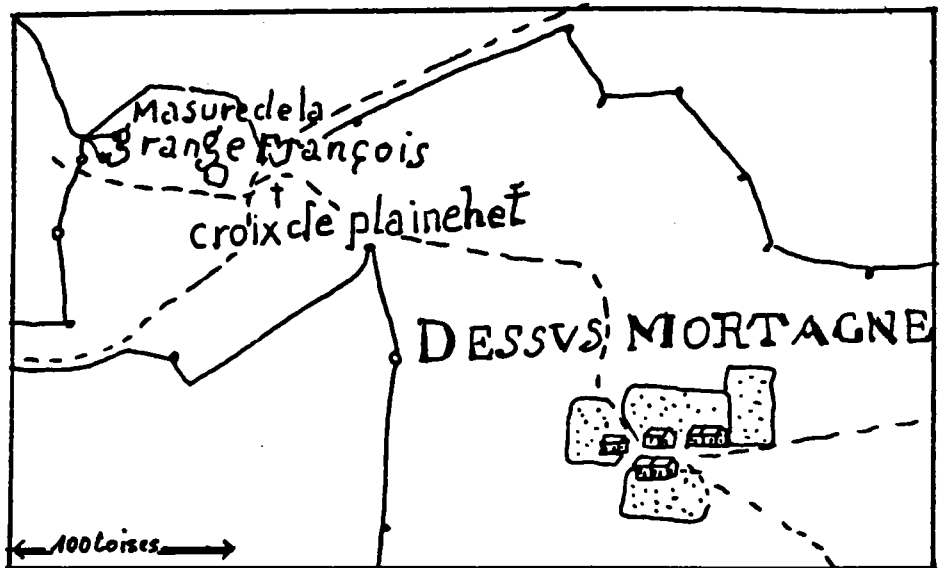
(101) A.D.M.M. B 12 387.

(102) A.D.V. B 936.

(103) A.D.Mos. B 10 131.

Carte 1.2.9. Exemple de régularisation officielle d'un défrichement.

Fragment de la carte des bois de MORTAGNE, ce croquis permet de distinguer l'ancien bornage (en noir) et la nouvelle délimitation (en blanc) qui officialise le défrichement illicite établi en forme circulaire. Le toponyme "Masure de la GRANGE" entérine ce passage du clandestin à une situation reconnue. On note également la description du hameau du Dessus de MORTAGNE.

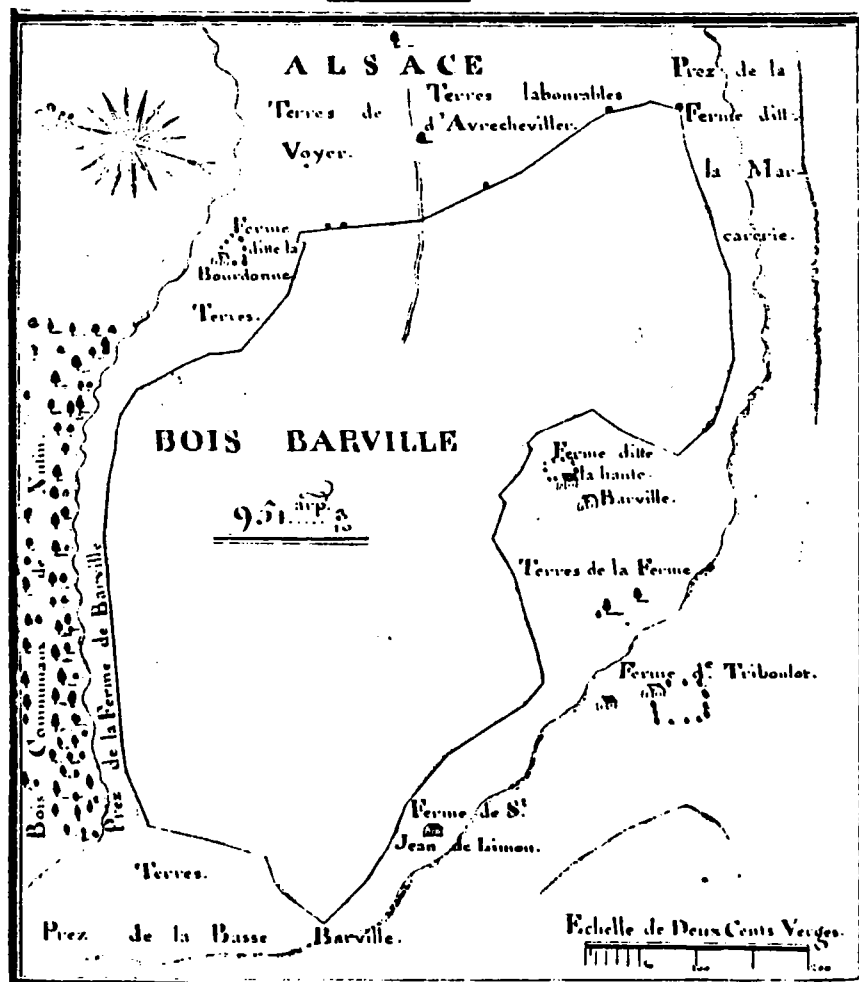


Sources : A.D.V. 2 F1 0028.

Carte 1.2.10. Un exemple de bois frontalier

La carte topographique du Bois Barville (1757) est ordonnée par la Réformation des salines. Elle montre que la seule limite géométrique abornée se trouve au contact de la terre d'ALSACE. En LORRAINE, les lisières du bois demeurent sinueuses, largement entamées par les défrichements. Dispersées, les fermes sont entourées d'un clos.

Sources : A.D.M.M. B 12 011.



contenant les contrats d'acensements. Les dossiers intéressant la forêt de Bitche pour la période 1701-1712 apparaissent particulièrement volumineux et riches de références (104). On peut y lire la supplique de Jean Petit, datée de 1707. Désireux de "bâtir une maison et défricher des terres et prés", il demande que lui soit "marquée une place mesure pour y bâtir une maison, comme aussi lui arpenter des terres et prés en friches, incultes, abandonnées, même percrues en bois".

Les populations marginales installées en lisière contribuent beaucoup à la dégradation des marges forestières. Les communautés craignent ces populations et n'hésitent pas à demander leur éviction. A Bains-les-Bains, les habitants qualifient les ouvriers bûcherons et charbonniers de "baraqués" (105). L'article 17 de l'ordonnance de 1669, qui stipulait la destruction des baraques situées à moins d'une demi-lieue de l'orée de la forêt, est constamment reprise et appliquée au cours du XVIII^e siècle. La carte 1.2.5 permet d'estimer le recul de la Haye-la-Limite à Saint-Benoit. Le commentaire joint paraît très explicite à propos de la destruction des habitats précaires existant.

C/ L'amélioration des lisières

A partir de 1750, le passage au taillis-sous-futaie impose l'arpentage des bois. Cette donnée s'ajoute à la montée très rapide du prix du combustible et à l'inquiétude grandissante devant l'ampleur du regain de l'érosion, pour expliquer la mise en place d'une législation moderniste, à propos des lisières. Difficile à imposer, car en rupture complète avec la notion de forêt-espace ouvert qui avait prévalu jusqu'alors, cette réforme demande près de trois-quarts de siècle pour se généraliser.

Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, ce sont les pieds corniers, arbres parois, qui matérialisent le plus souvent les lisières forestières. Réservés en priorité parmi les essences nobles ou les

(104) A.D.Mos. B 10 134.

(105) OLIVIER (C.) -1910- Bains-les-Bains. A.S.E.V., 1-447, cit.p.145.

fruitiers, les pieds corniers ne sont coupés que dépérissants ou dépéris. Sur les cartes sont consignés la nature de l'essence, le diamètre et la position par rapport aux lignes de délimitation. Le tableau 1.2.6 montre la diversité des essences utilisées et les âges des arbres. La coupe d'un pied cornier est un délit. Elle entraîne de très lourdes peines. Dans l'ordonnance de 1669, une peine de 100 livres est imposée si l'arbre est coupé, de 200 s'il est déplacé. Malgré ces précautions, les pieds corniers ne forment pas une défense efficace de la forêt. Débutés en 1750, les travaux de la Réformation constatent cette carence généralisée de limites précises. En 1777, le contact entre les bois du Tremblois et les terres de Velaine-sous-Amance "fait différentes sinuosités par angles saillants et rentrants, considérables, sans bornes ni fossés, que quelques charmes de lisières, ça et là de tous âges" (106). Le texte ci-dessous montre que l'état des lisières peut encore être tout à fait insuffisant dans les bois des salines.

Texte 1.2.5. Etat des limites des bois de salines en 1777

(Bois du Tremblois, Ban de Velaine)

"Les bois ne sont ni abornés ni fossoyés suffisamment, la plupart des angles n'est pas fixée. Les fossés n'ont pas été relevés ni nettoyés depuis près de 40 ans de façon qu'on reconnaît à peine les vestiges. Presque toutes les bornes sont brutes et à fleur de terre mais le sol qui est, en grande partie de terre forte et aquatique en exigerait de fortes et saillantes... Ces bois ne sont pas détachés de ceux des riverains, ce qui met les gardes dans l'impossibilité de les bien connaître et de les visiter dans leur circonférence. Il y a quantité de corps de bois au-dessous de 50 arpents, s'en trouvant même plusieurs d'un, deux, trois, quatre et cinq arpents..."

Sources : A.D.M.M. B 12 072.

(106) A.D.M.M. B 12 072.

Du milieu du XVIII^e siècle à la Monarchie de Juillet, la délimitation des bois, leur cartographie, leur abornement et leur fossiement deviennent des tâches prioritaires. Les différentes administrations forestières qui se succèdent s'attachent à la réalisation de ce projet. La conduite de cet objectif entraîne la négation ou du moins la réduction des pratiques usagères. Si l'utilisation des pieds corniers doublement marqués au pied et au corps (107) est maintenue, le recours à ce procédé diminue progressivement, les forestiers cherchant à dessiner un parcellaire forestier géométrique. Les nombreux procès-verbaux de division en coupes, abornement et révision, affichent le souci très net de clarifier la situation et de fermer les forêts. Les apportionnements (108) et révisions à la baisse des usages vont dans ce sens. Delisle de Moncel (109) demande la mise en place systématique de fossés pour entourer les bois usagers. Il considère qu'il n'y a "plus utile objet pour des ateliers de charité".

Le quart-en-réserve est limité avec un soin particulier (voir carte 1.1.4). Les propriétaires riverains sont invités à se présenter sur le terrain pour éviter tout litige. Les résultats des confrontations sur le terrain sont consignés. Dès 1725, le préambule de l'Atlas des bois de la baronnie de Fénétrange stipule : "les commissaires iront désigner les limites et pour régler en présence des riverains toutes les contestations" (110). Au début du XIX^e siècle, ce procédé est généralisé ; les registres de délimitation contiennent pour accord les signatures des intéressés (111).

-
- (107) A.D.M.M. H 3 337. "Les pieds corniers ont été marqués à la racine et au tronc à la hauteur d'environ 4 pieds". A ce sujet il est bon de signaler que certains arbres limites sont des pièces uniques exceptionnelles. Dans les bois de la Baronnie de Fénétrange existe le Hirzelbaum, "arbre-cerf à cause de sa figure, l'arbre s'étant ployé jeune, ses branches ont pris racine en terre de manière qu'à présent il représente le corps d'un cerf". A.D.Mos. LXXII.
- (108) L'apportionnement est une restriction spatiale de l'exercice des usages. En 1742, la Cour des Comptes de Lorraine réduit cette possibilité au tiers de la forêt.
- (109) Delisle de Moncel, voir note 190, chap.I, réf.cit.p.18.
- (110) A.D.Mos. LXXII.
- (111) Ces registres peuvent aider les chercheurs en généalogie. Pour ma part, j'ai retrouvé dans le second procès-verbal de délimitation de la forêt de Champ en 1845 (A.D.V. P 5) la signature de plusieurs de mes ancêtres.

Qualifié par A. Corvol (112) "d'acte essentiel et irrévocable" parce qu'il fixe les limites des surfaces aménageables, le bornage est réglementé avec minutie. Les plans doivent être déposés auprès des maîtrises. L'arrêt du 18 juillet 1780, relatif à l'abornement de la forêt de Haye qui ordonne la division en cantons séparés, précise que les pierres auront 5 pieds de haut "à l'effet de quoi le nom du canton et sa consistance seront gravés sur la dite borne" (113). La pose des bornes est un acte irrévocable. Communément, et à l'exemple de la division du bois de Gérardcourt (1768), il est mis sous les pierres "de la tuile et du charbon pour en rendre authentique la plantation" (114).

Travaux conséquents, les abornements ont exigé de gros préparatifs. Ils furent, lorsqu'il s'agissait de vastes forêts, précédés de levées de cartes destinées à servir au règlement des forêts, puis de plans d'arpentage. Des arrêts accompagnent ces travaux pour préciser l'étendue des nouveaux droits et devoirs. Le règlement des forêts de Darney, daté du 15 mars 1775, stipule dans son article 3 que "les propriétaires riverains à l'extérieur sont tenus de l'entretien et du remplacement des bornes attenantes à leur héritage" (115). L'article 4 note qu'il a été distrait des pointes et hors d'oeuvres aux voisins pour régulariser les limites. La forêt de Gérardmer (carte 1.2.2) est abornée en 1755 de 60 bornes, servant à se protéger contre plusieurs héritages de particuliers (116). Les cartes topographiques des forêts et les plans représentant l'étendue des acensements insistent avec une minutie particulière sur l'étude des limites de défrichement, distinguant si besoin est, les anciennes bornes des nouvelles. Pour aborner le terrain du Faing (117), sont placées 15 bornes. Les cartes 1.2.6 et 7 donnent un exemple des efforts réalisés. Rentrants et pointes sont abornés. L'espacement des pierres diminue à proximité des maisons et baraques. La protection de la lisière est accrue quand l'espace défriché est

(112) CORVOL (A.) -1984- L'homme et l'arbre sous l'Ancien Régime, Paris, Economica, 756 p.

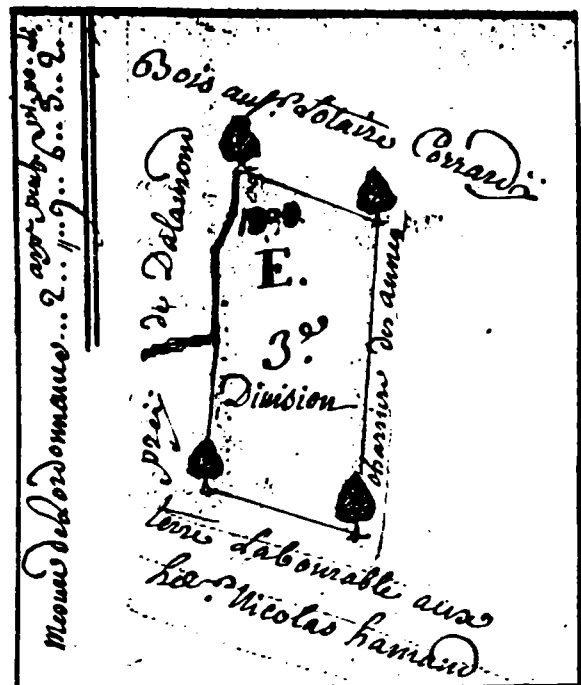
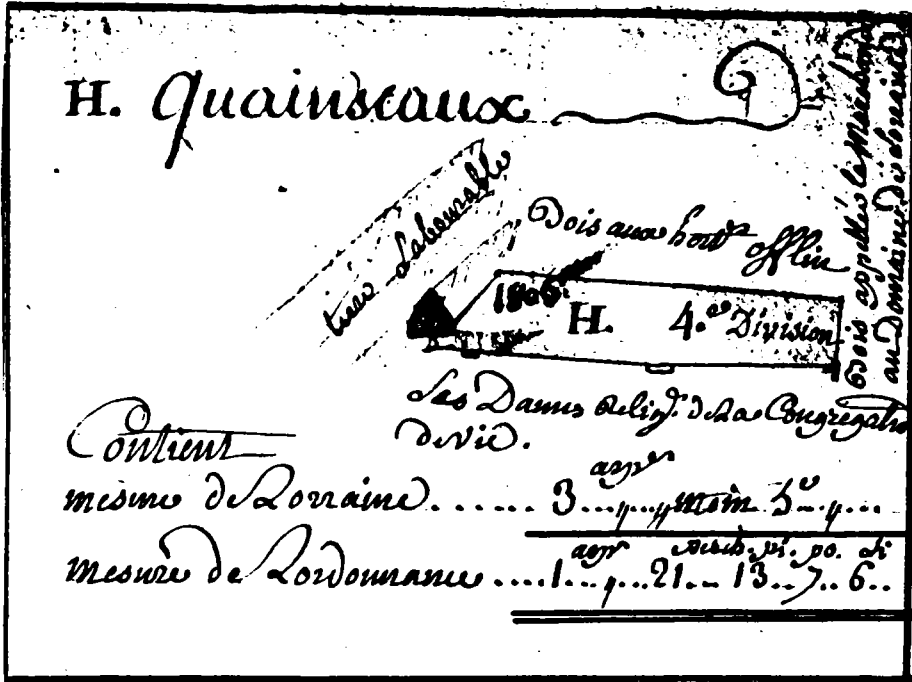
(113) A.D.M.M. B 10 694.

(114) A.D.M.M. B 12 010.

(115) A.D.V. B 1 265.

(116) A.D.V. B 534.

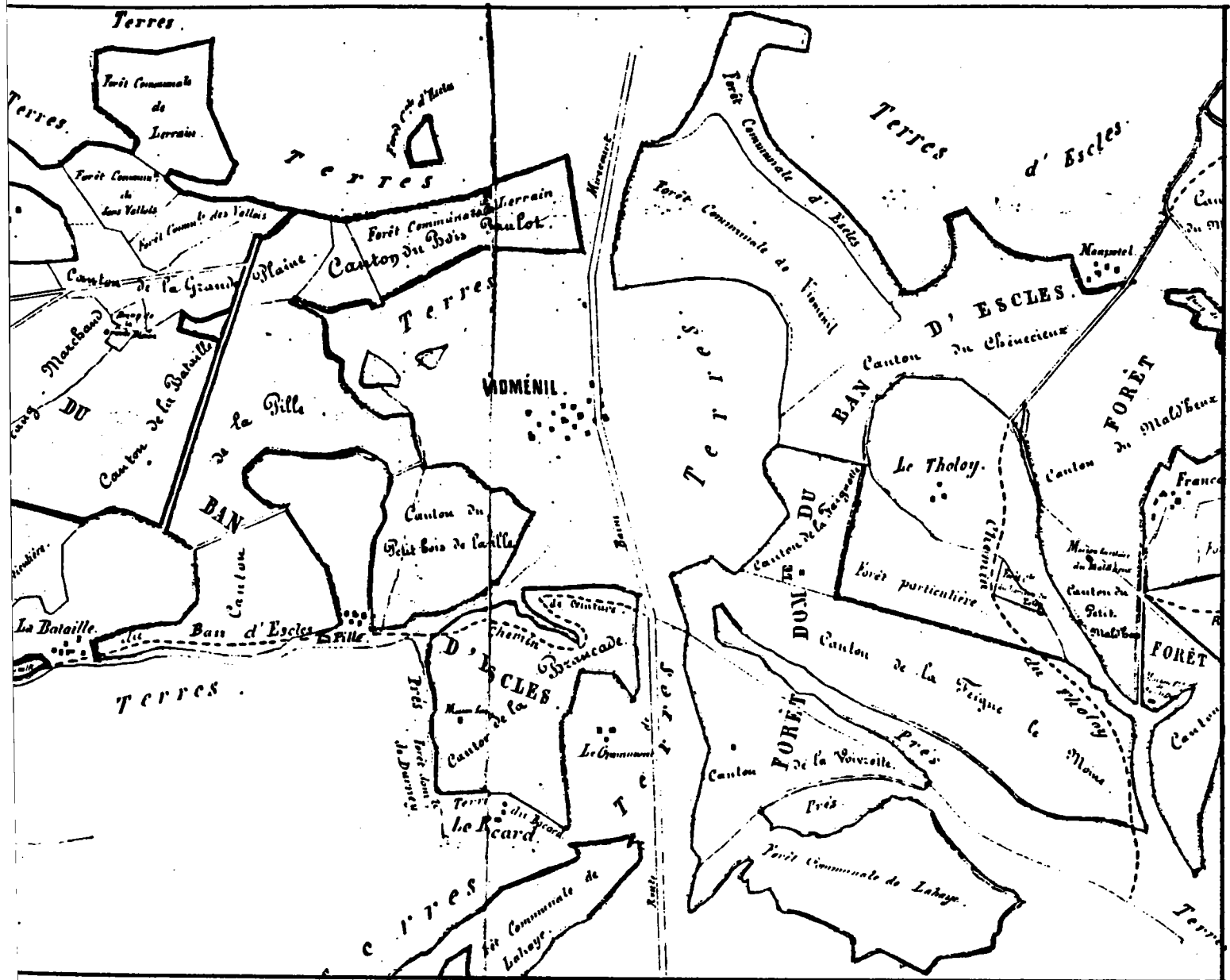
(117) A.D.V. 3 E 70 Jarménil.



Carte 1.2.11. Abornement et arpentage

Extrait de la carte des bois des R.P. Minimes de DIEUZE situés sur le Ban de CHAMBREY, 17 mars 1760 - Les deux documents permettent d'apprécier les progrès réalisés dans la qualité des arpentages et abornements. Le plan indique le nom des propriétaires environnants et précise la superficie tant en mesure lorraine qu'en mesure de l'ordonnance de 1750. Des faiblesses persistent ; des limites des tenants et aboutissants n'apparaissent qu'exceptionnellement. Le bornage est incomplet. La nature et le diamètre des pieds corniers ne sont pas indiqués.

Sources : Nancy, E.N.G.R.E.F., n° 2070/89, 450x600 mm.



Carte 1.2.12. Détail de la carte du BAN D'ESCLES en 1862

La forêt forme un véritable manteau d'Arlequin. Ses limites demeurent très sinueuses, indentées. Défrichements et hameaux éparpillés en clairières s'expliquent par l'implantation des verreries et forges au coeur du massif. On note l'existence d'étangs situés dans les forêts. Aujourd'hui, certains hameaux ont disparu (Le BROCARD, le GRAMMONT). La forêt a regagné du terrain, en particulier à La PILLE et au THOLOY.

Sources : A.M.A. grand format 301.

au contact d'une rapaille de chênes, pâture tentante pour les bœufs. En montagne, lorsqu'une "basse" est essartée, c'est la limite en direction du versant exposé au sud qui est la mieux défendue.

Espace fréquenté, convoité et dégradé, la frange forestière joue un rôle très important dans l'économie du moment. Malgré la précision apportée par les forestiers pour la délimiter, la lisière demeure une zone sensible. Elle pose les problèmes d'une société encore très largement rurale. En un peu plus d'un siècle, elle se transforme cependant totalement.

Pendant la majeure partie du XVIII^e siècle, la lisière se présente surtout comme un espace flou, mal défini, menacé de recul constant. Au milieu du XIX^e siècle, elle apparaît stabilisée, prête dans certains endroits à reconquérir les terres agricoles jugées peu rentables ; ses délimitations sont presque partout clairement définies.

CONCLUSION

Le XVIII^e et la première moitié du XIX^e siècles sont sans conteste, la période où les forêts ont le plus souffert de notre histoire. L'essor des bouches à feu s'ajoute au maintien des pressions usagères pour expliquer la lenteur avec laquelle s'imposent les principes de sylviculture moderne, demeurés balbutiants et peu compris du grand public. Partout, le capital forestier est entamé. Il recule en surface. La valeur du matériel sur pied diminue. Réponse aux exigences du temps, la hausse rapide des volumes prélevés annuellement provoque une transformation paysagère essentielle : l'extension généralisée du taillis-sous-futaie.

Hier comme aujourd'hui, par les choix sylvicoles qu'il retient, l'homme modèle le paysage forestier. Il peut le transformer durablement ou même le détruire. Parcelleire, la démarche entreprise en géographie historique permet d'éclairer la situation actuelle et future de la forêt en tenant compte des enseignements du passé. Puissent ces données inspirer les décideurs contemporains qui modèlent la forêt de demain.

CHAPITRE IIILA FORET LORRAINE - SON ROLE DANS LA VIE
RURALE TRADITIONNELLE

Avant 1850, la compréhension des paysages forestiers et les pratiques sylvicoles choisies apparaissent difficilement intelligibles, si l'on n'admet pas que le bois est avant tout conçu comme un espace de prédation, apportant des compléments de ressources indispensables. Il est également considéré par la majorité des ruraux comme une réserve potentielle de terres défrichables.

Variés et complexes, les usages président à l'exploitation des richesses des bois. A une époque où la notion même d'économie forestière n'est perçue que par une minorité, ils restent dans leur diversité un des apports essentiels attendus par le monde rural.

Tant que la mémoire collective continue à être marquée par le souvenir des disettes et des famines, la forêt demeure dans l'esprit des ruraux un espace ouvert. Cette façon de penser persiste jusqu'à l'époque du Second Empire et même au-delà. Le lent déclin démographique des campagnes et les progrès enregistrés en agriculture expliquent un abandon somme toute assez tardif de ce mode de penser, les derniers grands défrichements et l'extinction des usages intervenant à peu près à la même date, vers 1880.

Dans la Lorraine des champs ouverts où la vie rurale s'organise en système communautaire, le calendrier des cultures céréalières ménage d'assez longues plages de faible activité agricole. Ces moments sont utilisés par les populations paysannes qui s'adonnent à la production artisanale. Activités agricoles et artisanat

apparaissent souvent complémentaires. Ils permettent d'occuper toute l'année une main-d'oeuvre fort nombreuse. Le bois sert à la fois de source d'énergie et comme matière première. Il joue un rôle essentiel dans les travaux réalisés. Dans la montagne vosgienne, où l'individualisme agraire domine, la pauvreté des ressources agricoles disponibles impose, plus qu'ailleurs, le recours à des activités complémentaires. Elles deviennent parfois principales et ont la plupart du temps la forêt comme cadre.

En Lorraine, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, agriculture et activités artisanales utilisant le bois sous toutes ses formes, font bon ménage. Appartenant à l'espace vécu des ruraux, la forêt est, du moins sur ses lisières, un lieu fréquenté et animé. La tradition communautaire garantit l'ordre social établi, les communautés rurales voient dans la forêt un prolongement de leur espace agricole. Elles demeurent attachées à une utilisation collective et usagère des bois. Cette pratique apparaît être le seul moyen susceptible de fournir aux plus défavorisés un complément de ressources nécessaires à leur survie. La forêt pallie également l'insuffisance généralisée des prés, fréquemment limités aux fonds de vallées humides impropres aux labours. Pour la période considérée, cette conception apparaît, dans ses objectifs et dans l'exercice des pratiques qu'elle entraîne, en contradiction croissante avec les nouvelles fonctions assignées successivement à la forêt; par ordre, la priorité accordée à la production de bois de feu, puis de bois d'oeuvre.

Après 1750, les intérêts extérieurs au monde rural tendent à s'affermir pour imposer de nouveaux choix sylvicoles; la question de l'utilisation usagère de la forêt revêt une acuité de plus en plus épineuse. Malgré les pressions exercées, les communautés rurales réussissent, tant bien que mal, jusque vers 1850 à faire respecter leurs prérogatives, car l'organisation de la société paysanne reste cohérente, encore fort peu affaiblie par les ponctions de l'exode. Le rôle assigné à la forêt dans la vie rurale traditionnelle est une question très délicate, ponctuée de phases de tensions et oppositions très vives.

I - La forêt et les traditions usagères

La période 1700-1850 est une époque où les fonctions traditionnellement attribuées à la forêt vont en diminuant. L'intérêt économique suscité s'amointrit lentement. De nouvelles exigences, nées de l'essor industriel et de l'attention croissante accordée aux bois d'oeuvre, s'imposent. Changement majeur, l'extension du taillis-sous-futaie atteint son maximum vers 1840. En cessant d'être la richesse du pauvre, les usages forestiers précipitent le déclenchement des migrations vers la ville.

A/ La fonction nourricière de la forêt, son évolution

Longtemps jugée primordiale, cette fonction a, dès l'aube du XVIII^e siècle, perdu une partie de son importance. Les comptes des maîtrises nous révèlent qu'au milieu du siècle, les droits perçus pour bénéficier de ces avantages ne représentent plus qu'une part très réduite des rentrées d'argent procurées par la forêt (voir tableau 1.1.7).

1/ L'exercice de la vaine-pâturage

Il répond aux préoccupations autarciques et la nécessité de nourrir un cheptel suffisamment nombreux pour procurer l'engrais. Cet exercice décline après 1700, son utilité étant critiquée, remise en cause. Sa pratique est un frein constant à la mise en place des coupes réglées qui peuvent, seules, répondre à une augmentation de la production de bois de feu. La période 1700-1850 est ponctuée d'une longue liste de procès et contentieux qui opposent les communautés rurales et l'Administration forestière, soutenue par les propriétaires des usines à feu. Fortes de leur cohésion encore partout affirmée, les premières combattent pied-à-pied pour le maintien des avantages concédés.

L'édit d'août 1701 interdit l'exercice de la vaine-pâturage aux communautés démunies de titres. La présentation et la vérification des titres apparaissent périodiquement pendant tout le XVIII^e siècle. Ainsi, l'arrêt de mars 1772 confirme la communauté du Ban du Moulin (Saint-Nabord), "conformément au décret obtenu en 1623 ... au droit d'envoyer vain pâturer leurs bestiaux dans toute la forêt de Fossard comme d'ancienneté à la réserve des chèvres et brebis" (1). Seules, les régions de montagnes jouissent d'avantages étendus. Ils sont nécessaires au maintien des populations (2). Ainsi, en 1704, les habitants du Ban-de-Tendon sont confirmés dans leur "jouissance de la vaine-pâturage dans les bois, rapailles, broussailles et repandises... et pouvoir y faire fouillie et briseux" (3). Presque partout, la vaine-pâturage est contingentée, limitée dans le temps et dans l'espace, réduite par des mesures coercitives : hausses très fortes des redevances (4), vol des titres (5) ... Le passage au taillis-scus-futaie impose dans la pratique la fermeture des jeunes boisements, le plus souvent jusqu'à l'âge de 5 ans. Cette durée varie en fonction des animaux envoyés au bois (3 ans pour les chevaux, 5 pour les vaches). Si les dommages sont jugés très graves, l'interdiction peut être prolongée. En 1777, le bois de Molring, situé à 2 lieues de Dieuze, est fermé au parcours pour une durée de 6 ans (6). Dès 1752, les habitants de Pompey sont privés de vain-pâturage "en aucun temps" (7). Ailleurs, ce droit peut n'être accordé qu'à titre

(1) A.D.V. 3 E 82.

(2) En 1858, lorsque les habitants du Valtin sont dépossédés de leurs droits de parcours dans les bois, ils préfèrent plutôt disposer d'un terrain vague de 200 hectares que d'un cantonnement de forêt. Une supplique des habitants de Jarménil, usagers en forêt de Tanières, note pour 1738 : "les terres de leur finage étant ingrates et stériles, ils ne peuvent se passer de la vaine-pâturage" (A.D.V. 3 E 70).

(3) A.D.V. G 2998.

(4) Le cahier de doléances de Moncourt (57) note que "les habitants jouissaient autrefois des pâtures et à présent ils en sont privés, sinon en payant 24 sols par bête".

(5) A.D.M.M. C 90, liasse 4. Le Commissaire de la Réformation "a exigé des suppliants la remise de leurs titres, qu'ils ont déposés en toute bonne foi entre ses mains sans que depuis ils aient jamais pu les recouvrer".

(6) A.D.M.M. B 12 072.

(7) A.D.M.M. 1 F 266, liasse, n°18.

exceptionnel, par temps de sécheresse (8) ou à la suite d'inondations (9). Exceptions à la règle et cas particuliers sont nombreux. La vaine-pâturage fait partie des privilèges accordés aux ouvriers des usines à feu implantées dans les forêts. Elle est ainsi confirmée en 1769 au bénéfice des verriers de la forêt de Bitche (10).

Souvent rendu responsable de l'étendue des vides et abrouissements, l'exercice du vain-pâturage explique la propagation des incendies, les pâtres ayant toute latitude pour allumer des feux dans les broussailles indurées, à la suite des chaleurs estivales. L'exercice du vain-pâturage s'étend également aux prairies dépouillées, aux champs récoltés, aux friches et aux chemins (11). Il pose, pour l'ensemble des terres, la question de la pleine et entière propriété du sol et le problème de la fonction nourricière des bois. Ce problème préoccupe les notables. En 1787, l'Académie Royale de Metz met à son concours annuel la question suivante : "Quels seraient les moyens de multiplier les plantations de bois sans nuire à la production des subsistances ?". Cette interrogation pose les limites des défrichements et demande à repenser la place et les fonctions de la forêt. Deux ans plus tard, la question apparaît de nouveau dans les cahiers de doléances. Celui de Lafrimbolle note : "maintenant qu'il (le village) est environné de taillis et jusque pour ainsi dire sous la gouttière des toits, il n'est possible de lâcher le moindre bétail, (les habitants) n'ont d'autres pâturails que dans les hautes futaies des montagnes distancées de deux lieues et ce, depuis la Saint-Georges jusque la Saint-Rémy".

Condamnée par les esprits éclairés, la vaine-pâturage apporte des profits médiocres, fragilise et appauvrit le sol. Selon Desgouttes, elle est "la principale cause de la ruine de la forêt". Combattue, elle se maintient tant que le système céréalier n'est pas ébranlé et que de nombreux manoeuvres vivent à la campagne. En

-
- (8) A.D.M.M. B 12 387. En avril 1775, les salines accordent l'autorisation de vaine-pâturage dans les bois de Fénétrange, afin que les chevaux puissent acheminer le charbon de bois vers les usines.
- (9) Ordonnances de Lorraine, tome 5, p.276. A la suite des inondations, le vain-pâturage est autorisé.
- (10) A.D.M.M. C 308, état des privilèges dont jouissent les ouvriers employés dans les verreries du Comté de Bitche (1769), folio 54.
- (11) Article 3, titre XIV de la coutume générale de l'Evêché de Metz.

1834, le sous-préfet de Lunéville constate que "nombre de pauvres gens qui n'ont que fort peu ou point de terre, mettent à la vaine-pâturage plusieurs bêtes. C'est un moyen d'existence pour eux et leur famille" (12). En 1853, Creutzer (13) écrit encore que "les feuilles mortes sont une question vitale pour le pays de Bitche qui ne produit pas assez de paille". Entre le 1^o novembre et le 1^o avril, elles sont ramassées trois jours par semaine sur une surface de 2300 hectares. Des arrachis de bruyères, genêts et herbes sont autorisés sur 1800 hectares, ce qui représente 3 à 4000 francs de valeur. Le tableau ci-dessous permet de mesurer l'intérêt tardif apporté à l'usage dans cette région.

Tableau 1.3.1. Les revenus procurés par les usages forestiers à la population du Canton de Bitche en 1851

nature	valeur en francs	%
Valeur nette de l'émolument usager	12.000	35
Bois mort	1.200	5
Feuilles mortes	14.000	11
Herbes et bruyères	3.500	10
Parcours continu de 1563 porcs	1.563	5
Extraction de souches (1753 stères)	1.753	5,5
total	34.016	

Sources : Creutzer (P.) Histoire de l'ancien Comté de Bitche.
Metz, Warion, 1853, 292 p. réf.cit. p.247.

(12) A.D.M.M. 1 M 606, folio 285.

(13) CREUTZER (P.) -1853- Histoire de l'ancien Comté de Bitche,
Metz, Warion, 1853, 292 p., cit. p.242-244.

En 1851, le parcours des porcs est accordé contre une journée de travail par tête de bétail mise au bois. En 1844, il demeure encore dans l'arrondissement de Sarreguemines 8582 ha. de forêts domaniales (45 % de la surface) grevées de droits d'usage.

12 % de la surface sont grevées d'affouages.

20 % sont grevées de droits de marronnages.

12 % d'affouages et marronnages.

56 % de vaine et grasse pâture.

Sources : A.D.Mos. 5 P 7.

Au cours de cette période, la concession de menus produits (feuilles, herbes, souches) permet de financer le travail de repeuplement des forêts dégradées. En 1855, les 35 hectares du parutal d'AUTIGNY-la-TOUR sont, par ce moyen, repeuplés en épicéas (14).

Progressivement, à partir de 1830, la vaine-pâturage recule et disparaît des régions favorisées. Son déclin suit celui de la jachère (15). L'extension des prairies artificielles détermine son abandon. Le passage à la conversion précipite sa disparition. De nombreuses municipalités renoncent à ce droit qui ne revêt plus d'utilité (16).

Le tableau 1.3.2. traduit l'évolution enregistrée dans les forêts de l'Inspection de Briey.

Tableau 1.3.2. La disparition de la vaine-pâturage dans l'Inspection de Briey (1860-1869)

années	Nombre de communes pratiquant la vaine-pâturage	valeur en francs
1860	8	594
1861	5	290
1862	4	290
1863	5	282
1864	4	215
1865	4	248
1866*	6	921
1867	2	46
1868	1	57
1869	1	47

*Exceptée l'année 1866, où la récolte des foins fut certainement très médiocre, la vaine-pâturage disparaît presque totalement.

Sources : A.D.Mos. 5 P 7

Le tableau ci-après, qui fournit une estimation de la répartition des terres en Lorraine, explique la disparition du pâturage en forêt. Il souligne également la forte chute de la place occupée par les bois au cours du XIX^e siècle.

(14) A.N. F ¹⁰ 6348.

(15) En 1846, la jachère représente 13 % de la S.A.U.

(16) A.D.M.M. 2 Q 156, délibération du Conseil municipal de Chaligny en date du 9.2.1836 : "le pâturage dont il s'agit n'est plus d'aucune utilité pour les habitants".

Tableau 1.3.3. Evolution de la répartition des terres en Lorraine entre 1725 et 1878 (en %)

	1725	1789	1878
labours	35	37	47
prés	15	11	21
vignes	1	2	3
bois	43	45	26
incultes	6	5	3

Sources : d'après Guyot (Ch.) Rapport sur l'état de l'agriculture en Lorraine 1789-1889. Nancy, Hinzelin, 1889, 47 p., cit.p.9.

En fait, c'est seulement à l'aube du XX^e siècle que le vaine-pâturage disparaît totalement. L'ouvrage de Mathey (17) publié en 1900 marque la victoire des forestiers. Il fournit des données chiffrées sur la médiocrité des rendements fourragers : 2500 kg/ha. dans un taillis âgé de 2 ans, 1100 kg/ha. à 5 ans, 150 kg/ha. à 10 ans.

2/ La glandée

Maintenue plus tardivement que la vaine-pâturage (18), la glandée fut longtemps une activité rémunératrice pour le Trésor. Elle bénéficiait d'un prestige certain, répondait à une réglementation fort précise. Essentiel dans l'alimentation du Lorrain, le cochon fournissait le lard, le saindoux, le petit-salé et la triperie (19). Pays de bois, la Lorraine nourrissait un troupeau porcin très important, chaque famille, même démunie, élevant au moins un animal par an. Dans son traité "de la cochonnerie", Vauban rappelle ce fait : "cet animal est d'une nourriture si aisée que chacun peut en élever n'y ayant point de paysan si pauvre qu'il soit qui ne

(17) MATHEY (A.) -1900- Le pâturage en forêt, Besançon, Jacquin, 172 p. + 19 planches.

(18) A titre d'exemple, le panage est pratiqué jusqu'en 1926 à Bousseviller (pays de Bitche)

(19) THOUVENOT (Cl.) -1978- Le pain d'autrefois, Nancy, Berger-Levrault, 190 p. Consulter la 7^e chronique : le lard, p.99-107.

puisse élever un cochon de son cru par an" (20). Principale ressource procurée par la forêt de Darney au XVII^e siècle, la redevance sur les porcs qui vont à la glandée reste non-négligeable au siècle suivant. Dans l'ordonnance de 1775, relative au Ban d'Escles, la vaine-pâture se paie à 5 sous, cours de Lorraine, mais la glandée 25 sous (21). L'article 10 de ce texte précise que l'état du troupeau doit être déposé au Greffe chaque 1^o mars. En Lorraine, sous l'Ancien Régime, l'intérêt accordé au panage explique l'extension du chêne et les mesures prises pour sa protection. De nombreux travaux forestiers justifient l'introduction des porcs. Proposant d'interdire aux porcs l'accès des jeunes taillis, Delisle de Moncel (22) considère cependant que ces animaux sont "les vrais laboureurs des bois".

Selon les régions, les prérogatives accordées pour l'exercice de la glandée sont très variables. On trouve cependant de nombreux points communs entre les différents textes qui organisent cet usage. Limitée dans le temps, la glandée est à l'image de la vaine-pâture, pratiquée collectivement. Chaque village entretient un porcher communal. Il conduit les animaux en utilisant un chemin précisé à l'avance et les surveille. Il est rare (voir texte 1.3.1) que les animaux puissent demeurer la nuit en forêt. Dans ce cas, un enclos est nécessaire. Pour faciliter le paiement des redevances, les porcs mis en glandée sont marqués au fer rouge moyennant l'acquiescement de frais de marquage (texte 1.3.2) ; partout le seigneur dispose d'un droit de troupeau à part. Il est seul à pouvoir entretenir un nombre de bêtes qui excède les besoins de sa maison. En 1750, dans la Châtellenie de Rambervillers, l'Evêque de Metz, propriétaire, se réserve la glandée dans les bois de chambre qui sont en haute futaie, l'abbaye d'Autrey dispose d'un troupeau à part de 300 porcs, le seigneur de Villé de 50 (23). Partout, le ramassage des glands est sévèrement réprimandé (24).

(20) HEMARDINQUER (J-J) -1970- Faut-il "démystifier" le porc familial sous l'Ancien Régime, Ann. E.S.C., 6, 1745-1766.

(21) A.D.V. B 1265, articles 6 et 10.

(22) Voir note 190, chapitre I.

(23) A.D.M.M. B 12 116, folio 61.

(24) A.D.M.M. B 12 412, folio 58.

La place accordée au lard dans la cuisine lorraine explique le maintien tardif de la glandée. Fin 1853, peu avant le cantonnement de leurs droits, les habitants de Saint-Avoid envoient encore 350 porcs aux bois (25). A la même époque, le tableau ci-dessous montre que l'usage paraît inégalement pratiqué. Voici la situation enregistrée à Sainte-Barbe peu avant l'application du régime forestier dans les bois communaux (1861) (26).

Tableau 1.3.4. Le parcours des porcs à Sainte-Barbe (Vosges)

année	nombre de porcs	surface livrée au parcours
1850	180	150 ha.
1851	93	159
1852	75	159
1853	0	0
1854	79	180
1855	87	150
1856	80	240
1857	261	210
1858	90	270

Sources : A.M.A. n°326, grand format.

Texte 1.3.1. Etendue des usages fixés par la Charte d'Avioth

"Bois de construction et de chauffage mais sans vente : bois pour deux bannes de charbon; bois mort et mort-bois à volonté ; bois pour clôtures, chars, charrues, harts et liens, qui doivent être tordus en forêt ; vaine-pâturage en toute saison depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, pourvu que ce soit sans fraude ; glandée indéfinie pour les porcs, au besoin avec parcs fermés pour la nuit".

Sources : Bonvalot E. Le Tiers-Etat d'après la Charte de Beaumont et ses filiales, Paris, Picard, 1884, 557 p., cit. p.353.

(25) A.D.Mos. 5 P 8.

(26) A.N. F⁴⁰ 6363.

Texte 1.3.2. Extrait du règlement de la glandée sur les terres
du Ban de Nossoncourt en 1750.

Les habitants ne mettront "que les porcs de leur nourriture dont ils seront tenus de faire leur déclaration audit gruyer dans le cours du mois d'avril ... ne pourront avoir à la dite glandée plus de sept porcs ... lesquelles quantités seront réductibles dans les années peu abondantes en glands et feynes... Les dits usagers seront tenus de faire marquer leurs porcs au feu, d'une marque dont l'original sera déposé au-dit greffe à peine de confiscation, pour raison de laquelle marque il sera payé un sol pour chacun des dits porcs".

Sources : A.D.M.M. B 12 116, folio 62.

B/ Le bois de chauffage

Correspondant encore à une réalité économique importante, l'affouage permet de disposer de bois pour chauffer sa maison. Cette pratique favorise le maintien tardif du taillis-sous-futaie dans les forêts communales. Au XVIII^e siècle, ce droit est très différent de ce qu'est actuellement l'affouage. La coutume accorde, si l'on reprend les termes de celle de l'Evêché de Metz, titre XIV, article 13, le "bois mort et le bois sec, debout ou gisant, et mort-bois et toutes sortes de bois hormis le chêne et le foug". La jouissance interdit tout profit, vente et transaction. Les quantités et la qualité des bois disponibles varient dans l'espace et dans le temps. Sous l'Ancien Régime, elles sont liées au statut social du bénéficiaire et tendent à diminuer très fortement avec l'extension du taillis-sous-futaie. En 1703, les habitants de la Houssière reçoivent confirmation de pouvoir prendre 10 à 12 cordes (30 à 36 stères) par feu en prenant "tous les arbres morts, gisants, viciés, inutiles et dépérissants avant tous autres" (27). En 1784, les habitants du ban d'Etival continuent à bénéficier de droits demeurés

(27) A.D.V. 3 E 69.

élevés (12 cordes de hêtre ou chêne par laboureur, 9 par manoeuvre) (28). A la fin du XVIII^e siècle, cette situation paraît presque exceptionnelle. Les cahiers de doléances et surtout les résultats de l'enquête de 1783 qui, à mon sens, sont une source très fiable, montrent que les quantités de bois disponibles ont partout fortement diminué (1,8 corde par famille au Clerjus, 3 cordes à Fontenoy-le-Château,...). Dans l'aire d'approvisionnement des salines, les communautés ne disposent souvent que des cimeaux. A Wissembach, région de Saint-Dié, les forestiers accordent "2 arbres hêtres ou sapins viciés par habitant pour leur chauffage ou un tiers d'arpent de nettoyage". Ils utilisent la pratique de l'usage pour opérer l'élimination du hêtre, là où il est jugé menaçant pour la bonne croissance du sapin (29).

L'extension du taillis-sous-futaie et le développement industriel "tout au bois" expliquent la difficulté croissante de trouver du combustible et la diminution généralisée des quantités accordées. L'arrêt du 31 janvier 1750, qui impose les coupes réglées dans les bois de Rambervillers appartenant à l'Evêque de Metz, est assorti d'une réduction draconienne des possibilités usagères. Ces dernières sont désormais limitées à 2 cordes et 2 parts de fagots pour les curés et les laboureurs travaillant plus de 30 jours de terre, 1 corde pour les manouvriers, artisans et veuves (30). Les fagots et cimeaux inférieurs à 3 pouces du Roi sont abandonnés aux utilisateurs. Les bois de marronnage, destinés à la construction ou à la réparation des bâtiments, continuent à être délivrés. Le cahier de doléances d'Albestroff décrit une évolution similaire et conclut dans son article 3 que bientôt "les forêts seront en jeunes taillis et que nous serons entièrement privés de pâture, d'affouage et de marnage". La fixation des usages peut, à l'exemple du Comté de Bitche, être assez tardive. Le passage aux coupes réglées n'intervient qu'après l'arrêt du 18 juin 1771, qui a "fixé les droits des usagers et les cantons où les droits seront exercés" (31).

(28) A.D.M.M. B 10 697.

(29) Id.

(30) A.D.M.M. H 661.

(31) A.D.M.M. B 11 181.

Au XVIII^e siècle s'effectue une transformation radicale de l'affouage. Le ramassage des bois morts et morts-bois diminue. Désormais, la jouissance d'un affouage est exprimé en termes de surface à exploiter et à nettoyer. Ce changement est lié au traitement en taillis-sous-futaie. Il s'accompagne de la perception d'une redevance fixée en argent. Ainsi, en octobre 1767, lors de la signature du contrat de vente de la terre de Haudonviller, il est précisé que l'affouage s'élève à 300 livres de Lorraine (32).

Au début du XIX^e siècle, l'affouage demeure très important. Après recoupement, les données des premiers préfets permettent de penser que les trois-quarts de la production des forêts consistent en bois de feu et que plus des deux-tiers de ce total représentent la consommation des particuliers. On est confondu devant l'étendue du nombre des projets et mémoires publiés à propos de la cherté des bois. Devant l'Académie de Stanislas, Berthier présente en 1811 une série de propositions dont le texte reproduit ci-dessous nous informe.

Texte 1.3.3. Mémoire sur les causes de la cherté des bois par Berthier

"On préviendra le retour du mal en augmentant le produit de nos forêts par le repeuplement exact des vides, leur aménagement mieux dirigé, la prolongation de l'espace des coupes... (Il faut) supprimer absolument la pâture dans les forêts, proposer d'interdire la conversion du gros bois en charbon... il faut sentir la nécessité d'apporter à la conversion des forêts la surveillance la plus active".

Sources : Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1811, p.43-44.

Lors de la parution du code forestier, le Ministre Martignac n'hésite pas à qualifier les droits d'usage de "dévorantes servitudes". Les quelques statistiques consultables confortent sa prise de position. L'exemple daboisien, dont l'historique et les caractéristiques sont longuement expliqués dans les revues forestières (articles

(32) A.D.M.M. E 66.

de G. Huffel, M. Bach et B. Guay) (33), illustre cette coûteuse et ruineuse évolution, à vrai dire surtout imputable à la délivrance des bois bourgeois. La multitude des mémoires, procès et expertises prouvent la ténacité des usagers. Pour l'exemple, je citerai ici un extrait du travail publié en 1821 et signé Merville. L'auteur explique que la population s'est implantée à Dabo à la suite des libéralités concédées par les Comtes de Linange et Dabo. Seul, le maintien de l'usage peut les retenir dans ce pays qui "n'offre à l'oeil que des forêts, des ravins et des montagnes... toute l'industrie se concentre dans les scieries, fabrication de mereins, d'échalas, de pelles et autres ustensiles en bois" (34).

Selon une statistique de 1833 relative à l'Inspection de Saint-Dié, le nombre des usagers de cette région (12000 bénéficiaires) a triplé depuis 1770. Ces derniers contribuent à l'enlèvement de 48000 stères de bois de chauffage et 10000 stères de bois de bâtiment dans les forêts domaniales de l'Inspection (35). En montagne, certaines communautés perçoivent tardivement des affouages très importants. En 1848, les habitants d'Anould ont droit à une délivrance fixée à 8 stères de hêtre ou 12 stères de sapin, sortis de la forêt de Ban-sur-Meurthe (36). Pour éteindre les droits d'usage et accélérer la création des 169 hectares de la forêt sectionnale de Vic-Sachemont (Commune de Ban-sur-Meurthe), l'Administration accorde en 1862 3000 stères de bois de chauffage et 400 m³ de bois d'industrie (37).

Nécessaire au bien-être et indispensable pour la cuisson des aliments, le bois joue partout un rôle important. Fort sensible à la fin du XVIII^e siècle, la réduction de cette récolte provoque de graves troubles. Les libéralités accordées localement contribuent par contre, à faciliter le peuplement des régions défavorisées. Cette politique ne se limite pas aux zones de montagne. A la lecture des enquêtes communales de 1888, G. Hottenger conclut que les avantages concédés sur les terres et bois communaux furent

(33) HUFFEL (G.) -1924- Le Comté de Dabo dans les Basses Vosges, Nancy, Société d'impressions typographiques, 285 p.

BACH (M.), voir note 99, chapitre I.

GUAY (B.) -1977- Evolution des forêts du Pays de Dabo au cours de l'Histoire, R.F.F., n°8, p.71-81.

(34) A.D.M.M. E 74.

(35) A.D.V. M 3.

(36) A.D.V. 6 J 5.

(37) A.N. F ° 6348.

naguère décisifs pour attirer des étrangers dans le pays de Briey (38).

Hypothéquant dans un premier temps l'essor des industries, le prélèvement des bois de chauffage (bois de quartier, charbonnettes et fagots) empêche après 1850, un recul rapide du taillis-sous-futaie.

C/ Les bois de devis

Avant 1850, le bois joue un rôle essentiel dans la construction de l'habitat et la fabrication de l'outillage.

1/ Les bois de marronnage

La construction et la réparation des maisons, granges ou usines, sont facilitées par la délivrance d'arbres appelés merrains. Ces arbres de gros calibres servent principalement à ériger les impressionnantes charpentes des divers types de maisons lorraines traditionnelles, en particulier la charpente à poteaux qui est le principe de construction le plus répandu (39). Poteaux, pannes, jambes de force et chevrons requièrent d'importants volumes de bois, un grand nombre de pièces maîtresses en chêne. Dans la Vôge et le Xaintois (40), les couvertures en laves, dont le taux de recouvrement avoisine les deux-tiers, imposent des structures extrêmement solides.

Localement, le bois forme l'ossature de la maison. C'est le cas dans la région du pays des Etangs. Les assemblages en chêne constituent une originalité de cette contrée et représentent un patrimoine protégé depuis trop peu de temps (41). En montagne, la place accordée au bois grandit dans la construction. Dans les Vosges

(38) HOTTENGER (G.) -1912- Le pays de Briey. Nancy, Berger-Levrault, 251 p.

(39) MALINVERNO (B.) -1982- Charpentes et modes de chauffage dans l'architecture rurale lorraine. Patrimoine et culture en Lorraine. Nancy, Presses Universitaires. Metz, Editions Serpenoises, 238 p., article p.131-146.

(40) SAVOURET (G.) -1982- Villages et maisons des Vosges lorraines. Patrimoine et culture en Lorraine. Nancy, Presses Universitaires. Metz, Editions Serpenoises, 238 p., article p.77-104.

(41) Sauvetage d'une maison à Belles-Forêts-Bisping.

gréseuses, longtemps la toiture et les murs exposés à l'Ouest sont couverts d'essis, planchettes de chêne ou de sapin taillées de préférence à la base de l'arbre. Elles forment des lits superposés qui offrent une protection très efficace contre les intempéries (42).

Les devis de construction nécessaires pour obtenir la délivrance des bois avancement des chiffres souvent très élevés. 158 arbres sont nécessaires à la reconstruction de la chaume du Grand Ventron incendiée en 1779. Le procès-verbal précise qu'il faut disposer de "61 arbres de 30 pieds de long sur 12 pouces d'équarissage pour être refendus en deux et former un lattis de 6 pouces en recouvrement de la toiture" (43). Les textes indiquent toujours que les arbres doivent être choisis par le maître d'oeuvre (44). Lors des constructions ou reconstructions de villages, d'églises ou d'usines, ces droits peuvent être considérables. L. Géhin note qu'en 1730, la communauté de Gérardmer reçoit 1050 arbres tant hêtre que sapin pour rétablir son église (45). Les concessions d'arbres de marronnage atteignent des quantités très élevées dans les régions où la forêt demeure le principal attrait pour implanter les populations. Les délivrances du Comté de Bitche apprennent que pour 1738, 978 arbres sont accordés à 24 usagers. Le tableau ci-dessous indique cette répartition.

Tableau 1.3.5. Les arbres de marronnage distribués en 1738 dans le Comté de Bitche

nombre d'arbres	nombre d'usagers
2 à 10	11
11 à 30	3
31 à 60	5
61 à 90	2
130	1
152	1
184	1

Sources : d'après A.D.Mos. B 10 138.

(42) A Walscheid en 1863, 91 % des 348 maisons sont couvertes de bardeaux.

(43) A.D.M.M. C 74.

(44) A.D.V. B 146 "les dits arbres reçus par les particuliers sur le choix à faire par Joseph Drouin, charpentier". (Marronnage accordé à un habitant de Ville-sur-Illon en avril 1758).

(45) GEHIN (L.) -1893- Gérardmer à travers les âges, Saint-Dié, Humbert, 333 p., Cit. p.151.

Lorsque la Verrerie de Mont-Royal (Goetzenbruck) est créée en 1745, le procès-verbal de fondation spécifie que les arbres qui en font la superficie sont abandonnés pour la construction des bâtiments. Le plan de la verrerie présente 19 places "pour bâtir des maisons en pierre et bois dans deux années et non des baraques" (46).

Outre l'exemple daboisien qui représente un cas d'exception à traiter à part, les textes tendent à prouver un attachement fort tardif au droit de marronnage. En 1856, les habitants de l'Hôpital disposent encore de bois équarris, "branchages, copeaux et rémanants demeurant sur place pour être vendus au profit du Trésor" (47). L'acte de vente des chaumes de Sérichamp (Le Valtin), daté de 1868 (48), stipule que l'acquéreur continue à pouvoir bénéficier de la délivrance de bois de devis, pour la construction et la réparation de ses bâtiments.

2/ Les bois destinés à l'outillage

La coutume met souvent sous la même rubrique les bois de marronnage et les bois destinés à la fabrication de l'outillage agricole. L'énumération des possibilités inclut communément la construction et réparation des chars et charrues, outils, bois de clôture, échelas, schlittes, etc.... Les contenus des coutumes, les pièces des devis et les cahiers de doléances nous renseignent sur les distributions connues sous le nom d'afforestation. Le pin sylvestre est recherché pour forer les tuyaux. Par préférence sur les autres essences, les corps de gros chênes sont retenus pour creuser des corps de fontaines. En 1786, la communauté de Jeanménil installe 3 fontaines à partir de billes de chêne de 16 pieds de long sur 24 et 18 pouces d'équarrissage(49). Condamnée par les esprits éclairés, l'extension de la vigne exige une quantité croissante d'échelas. Selon le subdélégué de Neufchâteau, cette culture a doublé en Lorraine de 1760 à 1783 (50).

(46) A.D.Mos. B 10 122, folio 22.

(47) A.D.Mos. 5 P 7.

(48) LALEVÉE (V.) -1950- Au pays des marcaires, le Valtin, le Grand Valtin, Fraize, Fleurent, 232 p., cit. p.101, d'après les archives de M^e Poupart, notaire à Saint-Dié.

(49) A.D.M.M. C 473.

(50) A.D.M.M. C 315, folio 31.

D/ Les produits annexes

Fréquentée et familière, la forêt fournissait une grande quantité de produits pour la plupart aujourd'hui oubliés. Mon objectif n'est pas de rappeler tous ces produits mais d'insister sur ceux, dont la production a contribué à modeler les paysages forestiers. Plantes médicinales, baies et champignons étaient certainement plus utilisés que de nos jours. La poix était récoltée dans la région de Gérardmer. La bourdaine ou aulne noir entrait dans la fabrication de la poudre. Les écorces à tan servaient de matière première à de nombreuses tanneries. Cendre des fougères et du sous-bois, le salin permettait de fabriquer la lessive de potasse. Il entrait dans l'élaboration des pâtes de verre et intéressait aussi la régie des poudres. Le passage à feu entraînait de multiples abus. Le Préfet Desgouttes le rappelle avec véhémence : "ces feux allumés presque jour et nuit et non soignés parcourent rapidement les forêts et y causent l'échauffement des pieds d'arbres qui n'ont pas brûlé".

Présentant des aspects extrêmement variés, le prélèvement des produits forestiers exercé par les communautés rurales apparaît progressivement de plus en plus incompatible avec la mise en place des objectifs nouveaux assignés à la forêt. Posée en terme de problème de société, cette question n'est véritablement résolue qu'après 1850, alors que l'organisation communautaire commence à s'effriter.

II - La forêt, espace convoité

Au cours de la période 1700-1850, la forêt lorraine connaît une diminution spatiale parfois difficile à apprécier, mais partout source de vives inquiétudes. Sous le règne de Léopold, le défriement des bois facilite le repeuplement des Duchés. La perception du cens alimente le Trésor.

Malgré les lois banissant les déboisements, la pression exercée sur les forêts par les paysans demeure tardivement menaçante.

En 1829, dans l'introduction de son ouvrage intitulé "Recherches statistiques sur les forêts de France", Faiseau-Lavanne énonce que "tant que le revenu des bois ne sera pas égal à celui des terres, on sentira l'impuissance de la loi qui prohibe l'arrachement" (52).

Trois points méritent d'être ici développés. Après avoir tenté d'apprécier le recul de la forêt, j'envisagerai de dresser un historique de l'évolution et des formes prises par les défrichements. Je terminerai par une analyse des abus réalisés. Ils conduisent à une fragilisation généralisée de l'écosystème.

A/ Le recul des forêts

L'essor industriel "tout au bois" engendre et explique l'inflation du nombre des délits. L'administration forestière considère que ces derniers expliquent l'essentiel des dégradations des bois. Face à une politique sylvicole encore hésitante, incomprise et difficile à conduire, les prises de position sur la question des défrichements sont fluctuantes, ponctuées elles aussi, de phases de tension, opposition et retour en arrière. Les contingences à court terme s'imposent le plus souvent au détriment d'un aménagement cohérent.

A partir du rétablissement de Léopold dans ses duchés, on assiste à un redressement démographique considérable et presque continu sur l'ensemble du XVIII^e siècle (il faut excepter les crises de la décennie 1740, de 1770, de 1815...). Cet essor rend difficile la protection des bois considérés par beaucoup comme une réserve de terre. Cette conception reste ancrée dans la mentalité des ruraux, parfois au-delà de la période du maximum démographique, correspondant principalement à la période 1840-1860. Jusqu'à l'édit de 1724 qui prohibe les défrichements, le recul des forêts apparaît très marqué. L'ordonnance du 8 avril 1686, intéressant les Gouvernements de Hombourg et Bitche, reprise dans ses grandes lignes par celle du 10 octobre 1698 qui en étend l'application à l'ensemble du bailliage d'Allemagne, en est un bon exemple.

(52) FAISEAU-LAVANNE -1829- Recherches statistiques sur les forêts de la France, Paris, Pinard, 100 p. + Tableaux, cit. p.61.

Texte 1.3.4. Arrêt du Conseil d'Etat du Roi Louis XIV (extraits)

"Sa Majesté ordonne que les habitants de la dite province de Sarre qui auront défriché des terres et prés abandonnés en jouissent en toute propriété, quites de vieilles dettes et hypothèques, savoir des terres labourables pour toujours en payant seulement la dîme des fruits et les droits seigneurieux après 10 ans, et des prés après 30 ans".

Sources : cité in Walbock L.G. Monographie d'une usine lorraine : Mcuterhouse depuis 1614 jusqu'à 1900. Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde. Band XIX, 1907, 347-390, cit. p.375.

Malgré l'arrêt de 1724, les défrichements continuent à être menés à bon train dans les régions de montagne, là où les forêts demeurent enclavées, dépérissantes et sans utilité. Ils expliquent une diminution importante des principaux massifs forestiers. Lors de la visite de 1751, le ban d'Escles qui compte 13500 arpents n'est, en réalité, boisé que sur moins de 9000 arpents (53). La même source mentionne une évolution identique pour la forêt du ban d'Harol (9200 arpents dont 560 acensés) et du ban d'Uxegney (10200 arpents dont environ 8500 boisés). Par lettre patente du 2 juin 1749, on apprend que depuis 1696 "la forêt domaniale de la Bresse a été acensée à divers particuliers qui l'ont totalement essartée" (54).

La situation des bois communaux couverts de rapailles apparaît très vulnérable. Les anticipations sont facilitées par la complexité des limites et le manque de surveillance. Le partage des communaux, où la forêt tient une place importante (55), explique aussi les défrichements réalisés. Laissés en friches depuis des temps immémoriaux, ceux de Briey sont partagés et essartés en 1770.

En provoquant une redistribution de la propriété, la période révolutionnaire tend à accentuer le recul de la forêt. Redéfinissant la question forestière de façon libérale (56), les

(53) A.D.V. B 536.

(54) A.D.V. 3 E 18.

(55) BONTEMPS-LETIQUÉ (M.) -1977- Les communaux du Chaumontois au XIX^e siècle, Mém. maît., Géo., Nancy, 91 p. Les forêts représentent 78 % des communaux de cette région.

(56) Voir note 79, chapitre I.

projets et les lois édictés sous la Révolution permettent de préciser le domaine national boisé, d'affirmer son utilité (57) et d'exclure les forêts des ventes de biens nationaux. Le décret du 2 nivose an IV autorise néanmoins le défrichement des bois de moins de 150 hectares, distants de plus d'un kilomètre des grands massifs. Le décret explique la disparition d'une multitude de petites forêts, de boqueteaux et d'arbres épars existant jusqu'alors. Au total, la forêt est largement entamée. De multiples abus sont perpétrés. En 1792 à Nancy, le Directoire demande que le 2^o Régiment de Hussards et le 58^o Régiment d'Infanterie aident les gardes à protéger les bois (58). Par les surenchères enregistrées, les ventes de petites parcelles de taillis souvent destinées à être défrichées attestent la faim de terre. A titre d'exemple, le petit tableau ci-après donne quelques renseignements sur la situation en l'An II.

Tableau 1.3.6. Vente de parcelles de taillis à Vézelize, le 25 fructidor an II

lieu	surface en arpents	prix en livres	prix de vente après surenchères (en livres)
Houdreville	12	900	1250
Hammeville	5	250	380
Gerbéviller	6	800	910
Vaudeleville	28	2000	2375
Vitrey	12	900	920

Sources : A.D.M.M. L 2631

L'aliénabilité des enclaves placées au sein des forêts domaniales contribue également au recul des bois. Lorsque le bilan peut être dressé à l'aube du XIX^e siècle, il apparaît que la forêt

(57) Dans l'ordre du jour du Directoire du district de Remiremont, on lit, à la date du 25 janvier 1792 : "personne n'ignore que les forêts nationales sont une propriété infiniment précieuse et que l'intérêt public demande qu'elles soient conservées avec le plus grand soin".

(58) A.D.M.M. L 340.

a beaucoup diminué. Colchen, préfet de Moselle, est seul à fournir des données chiffrées pour l'an IX. Les autres estimations restent floues. C'est seulement en 1827 que l'on peut véritablement connaître l'ampleur des défrichements. En 1829, la forêt lorraine couvre 726000 ha. contre 869000 ha. en 1980. Le département de la Moselle, qui offre seul un suivi statistique cohérent pour la première moitié du XIX^e siècle, permet d'apprécier cette évolution tant au niveau départemental qu'à l'échelon des inspections.

Tableau 1.3.7. Evolution des surfaces boisées en Moselle, de l'An IX à 1844 (en milliers d'hectares)

dates	an IX	1829	1844
source	Colchen	Faiseau-Lavanne	A.D.Mos. 5 P 7
forêts nationales	68	55,7	49,9
forêts communales	50,5	61,7	47,5
forêts privées	32,8	28,6	38,2
total	151,3	146	135,6

Le tableau ci-contre fait apparaître un inégal recul forestier. Ce dernier s'aggrave après la Révolution. En 1814, des ventes de forêts domaniales sont décidées. Des lois d'aliénation sont à nouveau votées en 1831, 1850, 1855, 1860, 1863 et 1864⁽⁵⁹⁾. L'ensemble explique le recul très marqué des espaces boisés. En Moselle, de 1791 à 1844, les bois domaniaux diminuent de près de 12500 ha., alors que les autres massifs forestiers restent presque stables. Entre ces deux dates, les surfaces en bois de l'Inspection de Metz passent de 9834 ha. à 4243 ha. (60). Les abus et imprudences expliquent parfois les reculs enregistrés. En l'an II, 430 arpents brûlent dans les forêts de Dabo et ne sont pas replantés. En l'an IX,

(59) SCHAEFFER (R.) -1977- L'aliénation des forêts domaniales. B.S.S.F.C., mars, 95-99.

(60) A.D.Mos. 5 P 7.

la sous-préfecture de Sarrebourg note que pour cette région "les abus de défrichements sont incalculables et (d'autant plus) alarmants qu'ils tombent sur un pays qui ne peut donner que du bois" (61).

Au total, la faim de terres, les aliénations et les abus de toutes sortes perpétrés pendant les périodes d'affaiblissement du pouvoir, autorisent à penser que, loin de s'atténuer, les dégradations et les diminutions des surfaces des bois se sont accentuées pendant la première partie du XIX^e siècle. Le tableau, présentant l'évolution de la surface des forêts domaniales, montre que le recours à la vente des bois fut très excessif pendant cette période, où la gestion des bois soumis est rattachée au Ministère des Finances.

Tableau 1.3.8. Evolution des surfaces des forêts domaniales
(en milliers d'hectares)

date	1829	1868
Sources	Faiseau-Lavanne	A.D.Mos. 5 P 7
Meurthe	76	65,7
Meuse	42,9	32
Moselle	55,8	40,4
Vosges	87,3	60,9
Total	262	199

Sous la Restauration et le Second Empire s'opèrent les derniers défrichements d'envergure. De vastes exploitations isolées sont créées au détriment de la forêt. Elles portent fréquemment des noms évoquant les épisodes des guerres coloniales ou les victoires des armées de Napoléon III. Dès la fin du siècle, ces exploitations s'avèrent d'une rentabilité discutable, car elles sont implantées sur des sols médiocres. Selon P. Martin (62), celles qui furent créées aux dépens de la forêt communale de Toul (Libdeau, Saint-Jacques, Sébastopol) sont en 1903 "vendues à vil prix, le plus

(61) A.D.M.M. 1 M 607.

(62) MARTIN (P.) -1903- La forêt communale de Toul de son origine à nos jours, Toul, Lemaire, 23 p.

souvent dans le but de refaire ce que l'on a défait". Huffel constate une évolution similaire pour la ferme de Dombasle (Port-sur-Seille), créée en 1832 par défrichement de 200 ha. de taillis reposant sur des alluvions anciennes. En 1895, son revenu à l'hectare chute à 40 francs contre 65 pour le bois qui lui est voisin (63).

Au cours de la période 1700-1850, la régression des surfaces forestières s'ajoute à la détérioration des peuplements. En 1862, l'ancien ban de Vagney est réduit à 2339 ha. de bois et 3113 ha. de pâtis et essarts (64) contre 6881 ha. de bois en 1764, 3300 ha. en 1838. Cette évolution est malheureusement généralisée. De 1746 à 1822, la forêt domaniale de Rambervillers passe de 8998 ha. à 7098 ha. (65). La qualité des boisements décline presque partout. Nous disposons de quelques données statistiques sur l'état de la qualité des bois (66). Le tableau ci-dessous présente le classement opéré dans les forêts de l'Inspection de Montmédy en 1810. Il permet d'apprécier l'état sanitaire, au demeurant très insatisfaisant, des bois communaux de cette région.

Tableau 1.3.9. Etat des forêts communales de l'Inspection de Montmédy en 1810

classe	nombre de forêts	valeur en francs
1° classe	43	800 à 1000
2° classe	54	600 à 800
3° classe	28	400 à 600

- 1° classe : chênes propres aux pièces de charpentes, de scierie ou de fente et au service de marine.
 2° classe : arbres plus branchus.
 3° classe : coudriers, épinés, le taillis est faible, la cime sèche, la futaie est rabrougrie.

Sources : A.D.Meuse 227 P 1.

(63) HUFFEL (G.) -1895- Essarts et forêts. R.E.F., 118-122.

(64) A.N. F¹⁰ 6348.

(65) A.M.A. 323 grand format.

(66) A.D.V. 100 P 1. Le forestier chargé du triage de Dommartin-lès-Vallois note pour 1829, qu'il est nécessaire de "sarcler les épinés qui croissent en abondance dans le taillis et nuisent à la production de bois".

C'est seulement après 1830 que s'esquisse une amélioration de la situation. Elle est davantage quantitative (reboisement des vides, essentiellement dans la montagne vosgienne) que qualitative (les premiers essais de conversion pratiqués par l'Ecole forestière de Nancy restent limités à quelques forêts).

B/ Les formes prises par les défrichements

Au cours du XVIII^e siècle s'opère la reconquête agricole des friches jusqu'alors fort étendues. Les terriers relatent le vaste mouvement de redistribution et de remise en valeur des espaces abandonnés. Les terres des fermes champêtres, hameaux et villages dévastées au cours du XVII^e siècle et regagnées par les friches, sont désormais réutilisées par les communautés du voisinage. Les habitants de Fraimbois annexent les terres du hameau de Vaimbois (67), ceux de Vionville englobent les biens de l'ancien finage de Tante-lainville (68). Les anciens bans de Betting et Bilstheim sont réoccupés par les habitants de Behren, Etzling et Kerbach (69). De très nombreux plans-terriers évoquent les changements survenus. En 1693, le remembrement du ban de Donjevin note : "les guerres ont apporté une si grande confusion que journallement (les habitants) sont en procès et contestation pour raison de leurs héritages, les cantons dudit ban étant si fort mêlés qu'on a peine à les reconnaître" (70). De semblables descriptions se rencontrent à Domptail (71) où les "héritages sont inconnus, la plupart en friches", à Heming (72) où il apparaît nécessaire de faire "mesurer et arpenter les terres, prés, bois, buissons" ; à Leintrey, où le ban est "désert et pour ainsi dire totalement abandonné" (73) ou en dernier lieu à Lostroff.

(67) A.D.M.M. H 357.

(68) Voir note 154, chapitre I. L'auteur, F.Reitel, fournit une liste des terriers de remembrement du nord de la Lorraine. Dans sa thèse (référence citée), J.Peltre complète ce travail (voir p.532-534) pour le sud de la Lorraine.

(69) A.D.Mos. 4 E 300 et 301 ; consulter également : ALLMANG (J.) -1969- Les lieux dits de Spicheren, Metz, Est Imprimerie, 362 p.

(70) A.D.M.M. B 10 857.

(71) A.D.M.M. B 11 859, remembrement de Domptail (1699).

(72) A.D.M.M. B 11 888, remembrement de Heming (1701).

(73) A.D.M.M. B 11 900, terrier de Leintrey (1698).

Dès 1690, le texte du remembrement de ce village note que les descendants des anciens propriétaires sont dépouillés par des "particuliers tant du dit lieu qu'étrangers des villages circonvoisins" (74). Parfois, quelques grandes fermes étrangères au système communautaire s'implantent à la lisière des bois ou même à l'intérieur d'un massif. Elles s'individualisent par une structure agraire à part. Les champs-blocs dominant. La ferme de Bois Monsieur, enclavée dans la forêt de Haye ou la création des fermes de Mondon et du Mississippi réalisées au détriment de la forêt de Mondon (75) figurent parmi les plus spectaculaires de ces réalisations. D'autres exemples méritent d'être notés. En 1774, 909 arpents de bois dépendant des biens du Comté de Réchicourt sont transformés en terres et prés pour former la cense de Ketzling (76). En 1762, un défrichement de 600 arpents est accordé en forêt de la Houve à Guillaume Koenens. Ce dernier réalise ainsi une exploitation de 1000 arpents d'un seul tenant attendu qu'il a déjà précédemment défriché 400 arpents. Une telle réalisation apparaît tout à fait exceptionnelle en Lorraine au XVIII^e siècle. Le dossier de création précise qu'il s'agit d'un "bien de roture et non fief sans avoir ni colombier ni chasse" (77). Au total sur le plateau lorrain, les défrichements individuels demeurent peu répandus. Par contre, dans le massif vosgien, ils sont une des permanences les plus intéressantes de l'histoire du peuplement de cette région. Le redressement démographique et la recherche de nouveaux revenus servant à alimenter les finances duciales, expliquent la progression du nombre des contrats d'acensements. Les essarts ourlent ou trouent toutes les bordures des grands massifs forestiers, formant une multitude d'enclaves aux formes le plus souvent trappues. La montagne se couvre d'une dispersion de huttes, granges, censes, scieries, moulins, etc... L'habitat apparaît souvent précaire : bois, chaume, murs de torchis. Pour pallier cet inconvénient, les contrats de défrichement imposent souvent des normes de construction et obligent à bâtir une maison solide ayant des murs

(74) A.D.M.M. B 11 906, remembrement de Lostroff (1690).

(75) A.D.M.M. Carte mise en exposition dans le hall d'entrée du service des archives départementales de Meurthe-et-Moselle.

(76) A.D.M.M. E 125, cette surface de 909 arpents représente 6 % du massif boisé.

(77) A.D.M.M. B 11 110 et B 11 112, A.D.Mos. B 11 305.

en pierre de taille et une couverture de tuiles. Pour le seigneur, ce bien devient une caution. Il donne l'assurance de percevoir régulièrement le cens fixé. Daté du 1^o juin 1727, le contrat qui permet le défrichement de 50 arpents situés sur les répandises de Belbriette, précise que le preneur "a charge de bâtir une maison et résidence solide avec permission de tenir le dit terrain fermé en nature de pré avec droit de regain" (78). Faute de moyens financiers et techniques appropriés, les défrichements intéressent presque toujours des surfaces très modestes, couramment entre 8 et 40 arpents de Lorraine (de moins de 2 hectares à 8 hectares). Le tableau ci-dessous permet d'évaluer cette répartition en fonction du coût des redevances.

Tableau 1.3.10. Nombre et répartition des acensements passés devant la Chambre de Lorraine (en fonction des redevances payées en livres)

année	Nombre des acens.	Répartition des redevances exprimées en livres								
		1-2	2-5	6-10	11-20	21-50	51-100	100-200	200-400	+400
1707	45	2	2	13	14	9	4	1		
1708	41	9	10	11	3	5		2		1
1709	26	5	6	8	3	1	2	1		
1710	30	1	2	4	4	6	3	3		7
1711	42	3	5	7	11	4	4	1	3	5

Sources : d'après A.D.M.M. B 11 042.

Pour ces cinq années, 51 % des contrats se soldent par une redevance inférieure à 10 livres, 74 % sont situées en dessous du seuil de 20 livres. Dans la majorité des cas, la médiocrité de la taille des essarts (79) oblige les populations à rechercher des compléments de ressources dans la forêt. Les quelques champs défrichés n'offrent que de pauvres récoltes de céréales secondaires et parfois de pommes de terre. C'est le cas sur les affleurements sableux des

(78) A.D.M.M. B 11 067, folio 203.

(79) A.D.M.M. B 11 211. En 1785, les terres de la métairie du Gris-card ne s'étendent que sur 14 arpents (2,8 ha.).

terres de Roppeviller enclavées dans la forêt de Bitche. Elles produisent "seigle, orge, avoine, navette, chanvre, lin, blé de Turquie, topinambours" (80). Le croquis à la plume représentant les 12 jours de terre accordés à Nicolas de Finance (terre du Hubert, forêt de Darney) (voir carte 1.3.1.) permet d'apprécier la réalité de ces défrichements dans la Vôge à l'aube du XVIII^e siècle. Malgré la médiocrité du dessin, on constate que les maisons sont dans l'ensemble dotées de 2 travées. La toiture paraît être revêtue de tuiles. Des documents fiscaux confirment la dispersion. Le rôle des subventions d'Attigny (1739) permet de répertorier 16 verreries, 18 granges, 1 forge, 3 baraques, 4 moulins et une hutte (81). Les dossiers des communautés d'habitants (sous-série 3 E) confirment la modestie des défrichements accordés. Celui de Barbey-Seroux (82) cite : une grange avec 15 jours et demi aux Surceneux, une autre avec 18 jours et une omée à Chababois, une troisième avec 24 jours, etc...

L'exiguïté des terres rend nécessaire la jouissance de droits étendus sur l'ensemble des friches et forêts environnantes. Ces avantages sont consignés dans les contrats. Ils sont alors exclusivement réservés aux signataires de ces derniers. Leurs bénéfices s'ajoutent aux jouissances accordées collectivement à une communauté. Le droit de parcours est partout très apprécié. La vérification des contrats signés entre 1698 et 1737 le réaffirme. Ainsi, les détenteurs des granges situées à Gerbépal "sont confirmés au droit de pâturage dans les repandises et bois de Forgnières et l'Envergoutte tant pour chauffage, marronnage, clôture d'héritage" conformément aux lettres de 1621 (83). Les contrats peuvent également présenter des clauses limitatives. En obtenant en 1714, 80 jours de terres et bois dégradés à prendre au-dessous de la chaume de Belbriette, A.L. Gérard s'engage à construire 2 maisons dans les 2 ans et à laisser un chemin de 8 toises le long du ruisseau (84).

(80) A.D.Mos. L XVIII, t.2 de l'atlas du Comté de Bitche, folio 79. On consultera également :
MORINEAU (M.) -1970- La pomme de terre au XVIII^e siècle. Ann. E.S.C., 6, p.1767-1785. Dès 1690, la dîme de la pomme de terre est imposée à la Broque.

(81) A.D.V. 3 E 138.

(82) A.D.V. 3 E 11.

(83) A.D.M.M. B 11 067.

(84) A.D.V. 3 E 171.

De nombreuses cartes topographiques, dressées pour la plupart après 1750, servent à délimiter les défrichements ou à vérifier leur extension. Elles permettent de connaître par le détail ces acensements, essarts et granges. La carte de l'acensement, accordé à Jean Marchal au lieu dit Brafosse, communauté de Provenchères, apparaît particulièrement riche de renseignements (carte 1.3.2). Sur cette carte topographique, on reconnaît la place d'une fort modeste maison (5 toises sur 4 de côté), un jardin complanté d'arbres et entouré d'une haie, un second jardin, le corps de fontaine alimenté par une dérivation du ruisselet traversant le défrichement dans sa plus grande largeur. Sur l'original, l'espace est colorié en vert; ceci permet de penser que près des deux-tiers de l'acensement forment des prés tapissant le vallon. Les rapailles de Provenchères environnent la ferme. Elles sont représentées par des arbres feuillus de taille très inégale, ne semblant pas offrir une couverture continue du sol.

Après 1750, les opérations de vérifications et de réabonnement de défrichements, jusqu'alors assez rares, se multiplient. Les enquêtes permettent parfois d'exhumer des titres antérieurs à la Guerre de Trente Ans. Lorsqu'il signe, en 1745, le procès-verbal de visite des forêts de Mortagne, de Lesseux s'appuie sur des titres de concession accordés le 3 août 1598. La réalité du paysage a beaucoup changé depuis cette date; les titres sont "défigurés" soit par des anticipations soit parce qu'en certaines parties il n'en existe plus que des vestiges" (85). Le finage s'étend alors sur 313 hectares défrichés (à ce jour, il reste environ 125 ha. d'espace ouvert à Mortagne).

Devenues nombreuses dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les cartes topographiques traduisent le souci de délimiter et par là, de stopper l'extension des défrichements, de régulariser les situations frauduleuses en imposant le cens. En 1776, la verrerie du Hubert s'étend sur 275 arpents contre 162 à l'origine. Les arpenteurs constatent que 71 arpents ne paient pas le cens (26 % de la surface) (86). Ils dressent une carte des défrichements

(85) A.D.V. 3 E 82. La référence aux anciens textes paraît être une préoccupation constante. Un arrêt du 16 mai 1777, relatif à la communauté de Granges, s'appuie sur un ordre de Nicolas de Vaudémont daté de 1558. Il faut "réduire et remettre meilleur ordre et état, renouveler tous les acensements". A.D.V. 3 E 61.

(86) A.D.M.M. B 11 176.

réels et imposent un nouveau cens. La carte 1.3.3 offre un exemple de ces anticipations découvertes lors des vérifications des titres. Elle s'accompagne d'un réarpentage.

Après 1750, la protection du patrimoine forestier tend à être mieux acceptée. Partout, les prétentions et les tentatives de défrichements sont de plus en plus sévèrement surveillées. En 1755, les propriétaires des métairies enclavées dans la forêt d'Epinal sont tenus de présenter leurs titres sous peine d'éviction. La même année, la ville, qui vient de se voir infliger une très lourde amende par la maîtrise des Eaux-et-Forêts pour les délits commis, demande en conseil à ce que les habitants des censes soient considérés comme responsables de tous les délits qui sont commis à 100 toises de leurs habitations (87). Abornement, simplification des lisières et fossoiement se généralisent pour diminuer les contentieux ; les droits d'usage sont fixés une fois pour toutes après cantonnement. Indissociable de l'histoire des forêts, celle des défrichements apparaît être le reflet fidèle des tensions et oppositions résultant des changements alors opérés dans les choix sylvicoles.

Par leur nombre et par leur caractère répétitif, les textes et arrêts relatifs à la délimitation des défrichements prouvent que l'application des lois reste difficile à réaliser. La présence d'essartages illégaux est constatée dans de nombreux procès-verbaux. De 1713 à 1755, la forêt de Boecking (N.E. de Dieuze) passe de 8670 arpents à 7461 arpents. Les exemples de défrichements illégaux sont légion. A propos du canton forestier de Mittenberg, un procès-verbal note : "il y a dans ce bois trois pièces de terre qui paraissent être des essarts faits anciennement" (88). L'utilisation du feu (89) semble particulièrement préoccuper les forestiers. Dommageable, cette pratique est difficile à maîtriser. Au XVIII^e siècle, l'incendie demeure parfois autorisé dans les rapailles, mais son exercice est réglementé. Les brûlis temporaires occasionnent des

(87) Voir note 82, chapitre I.

(88) A.D.M.M. B 10 691.

(89) SIGAUT (F.) -1975- L'agriculture et le feu. Rôle et place du feu dans les techniques de préparation du champ de l'ancienne agriculture européenne. Cahier des études rurales, 1, 320 p.

abus et provoquent trop souvent des dégradations irréversibles. Encore parfois utilisée au XIX^e siècle (90), la culture par brûlis tend, si l'on s'appuie sur les enquêtes disponibles, à régresser dès la fin du siècle précédent. Aux questions posées à propos des terres défrichées depuis trente ans, les habitants de Salm répondent en 1784, qu'ils abandonnent le système des cultures sur brûlis espacés tous les 10 à 12 ans pour mieux cultiver les autres terres (91). Cette attitude est loin d'être partout vérifiée. En 1783, de Lesseux constate que, malgré les arrêts de 1766 et 1774, les habitants de Taintrux dans leur majorité insolubles, continuent impunément "à délinquer, défricher et porter le feu au centre de cette forêt intéressante" (92). Une dernière forme de défrichement, dont l'impact se marque encore dans le paysage, apparaît spécifique aux hautes Vosges, il s'agit des essarts (93). Couvrant quelques ares, les essarts forment des parcelles arrondies, limitées par des murets de pierres sèches. Situés sur les communaux, ils demeurent transmissibles et inaliénables (94). La plupart du temps, ils sont aujourd'hui envahis par la friche ligneuse et ont perdu leur raison d'être. Les usagers restent cependant attachés à leur jouissance devenue un handicap pour maîtriser l'espace forestier.

Attaquée, rognée, mitée et trouée par les défrichements, la forêt apparaît particulièrement mal en point dans les premières années du XIX^e siècle. Les discours sur les dangers que font courir des défrichements excessifs n'aboutissent à la prise en compte de solutions qu'après 1825. Pourtant, dès la fin du XVIII^e siècle, l'alarme est donnée par des esprits prévoyants. Dès la Révolution, Bexon rappelle que les défrichements "sont loin de produire en raison du travail qu'ils entraînent et ne font qu'appauvrir les communautés" (95). Jusque vers 1850-1860, les défrichements continuent

(90) BOTTIN (S.) -1835- De l'agriculture dans les Vosges et de ses progrès depuis un siècle. Annales de l'agriculture française, 3^e série, XVI, 106-178.

(91) A.N. T 1541 N 231.

(92) A.D.M.M. B 10 697.

(93) BOYER (J-B) -1978- Les essarts dans la montagne sud des Vosges, Mémoire déposé à la Bibliothèque de l'E.N.G.R.E.F. de Nancy, non paginé.

(94) Le cahier de doléances de Vagney précise que l'essart ne pouvait se faire ni dans les forêts ni dans les rapailles mais sur les terres communes. Aujourd'hui elles sont de nouveau gagnées par la forêt et les essarts sont un obstacle à l'extension des bois.

(95) Voir note 179, chapitre I.

à s'étendre parce qu'un consensus favorable existe autour de cette question. Le Ministère des Finances, qui conserve alors la tutelle des forêts défend, mal ces dernières. Il accorde assez souvent du crédit aux pressions exercées par les communes. Ainsi s'explique le prolongement tardif des opérations de déboisement ; le loyer de la terre rapporte partout beaucoup plus que le revenu de la forêt. Un rapport de 1844 consigne que 2200 ha. ont été défrichés dans le canton de Saint-Avold et ont servi à établir de grandes fermes(96). L'auteur doute de l'avenir des réalisations opérées, en particulier du défrichement de Bischwald, "une grande partie des bois défrichés, 1900 ha. au moins, deviendront sinon complètement improductifs, du moins d'une culture très douteuse d'ici à peu de temps" (97). Le courant d'opinion générale demeure favorable à la pratique des défrichements et refuse de tenir compte des mises en garde établies. La Société d'Emulation des Vosges qui, de 1825 à 1850, encourage les reboisements et place cet objectif en tête de ses préoccupations, porte après cette date son intérêt à d'autres activités. La lutte contre les friches et les travaux d'horticulture glanent, après 1850, l'essentiel des récompenses attribuées. A cette date, les reboisements les plus urgents sont réalisés dans ce département. Le consensus établi entre forestiers et notables tend à s'amoindrir parce que les premiers accordent dès lors la priorité à la conversion, leur action n'est pas nécessairement comprise et approuvée par les seconds.

Mesurant mal ou ignorant les conséquences liées à des défrichements excessifs, particuliers et communautés multiplient pendant toute la première partie du XIX^e siècle et même au-delà, des demandes pour essarter la forêt. Malgré les avis défavorables des Conservateurs, ces dernières peuvent être accordées, en particulier pendant les périodes de crise où l'Etat cherche à la fois à se ménager des appuis et des revenus, ou lorsque des influences efficaces ont pu intervenir... Le bon sens ne s'impose pas toujours.

(96) GUYOT (Ch.) -1889- Rapport sur l'état de l'agriculture en Lorraine (1789-1889), Nancy, Hinzelin, 47 p. Selon les données retenues par cet auteur, le fermage atteint son maximum entre 1870 et 1880 (indice 100) contre 81 en 1845 et 53 en 1887.

(97) A.D.Mos. 5 P 7.

A la suite d'une demande de la communauté de Doncourt-aux-Templiers qui se propose d'essarter 7 hectares du canton de la Mansolle, le Conservateur annonce son refus par lettre du 24 juillet 1848 : "le défrichement diminuerait la portion de bois de chauffage qui est déjà reconnue insuffisante" (98). En janvier 1849, il est désavoué par le Ministère.

A partir de 1860-1870, alors que le revenu de la terre tend à stagner ou à baisser, les discours rencontrés deviennent dès lors beaucoup plus souvent favorables au reboisement, la notion d'intérêt public s'imposant (99). La délibération, signée à la mairie de Mirecourt en date du 11 mai 1841, pose parfaitement bien cette question.

Texte 1.3.5. Délibération de la Mairie de Mirecourt contre les défrichements (avril 1841)

"On ne peut pas même invoquer avec succès l'intérêt de l'agriculture, l'agriculture a assez de terrains à sa disposition grâce aux progrès que signale sa marche, à la suppression des jachères, au moyen des prairies artificielles, tout jusqu'au plus petit coin se cultive et s'ensemence à tel point que ce qui manque le plus à l'agriculture aujourd'hui, c'est l'engrais, ce sont les bras.

Défrichez vos forêts et vous verrez bientôt des terrains en friches ou considérablement négligés".

Sources : A.D.V. 99 P 2.

Les statistiques consultées permettent de mesurer l'arrêt plus ou moins précoce des défrichements. De 1832 à 1859, dans le canton de Bruyères, la couverture forestière diminue dans 3 communes, demeure stable dans 17 et augmente dans 13 (100). Alors que la surface forestière tend encore globalement à diminuer, dès 1830, la reprise ou du moins la stabilisation de la couverture forestière apparaît déjà localement.

(98) A.N. F¹⁰ 6211.

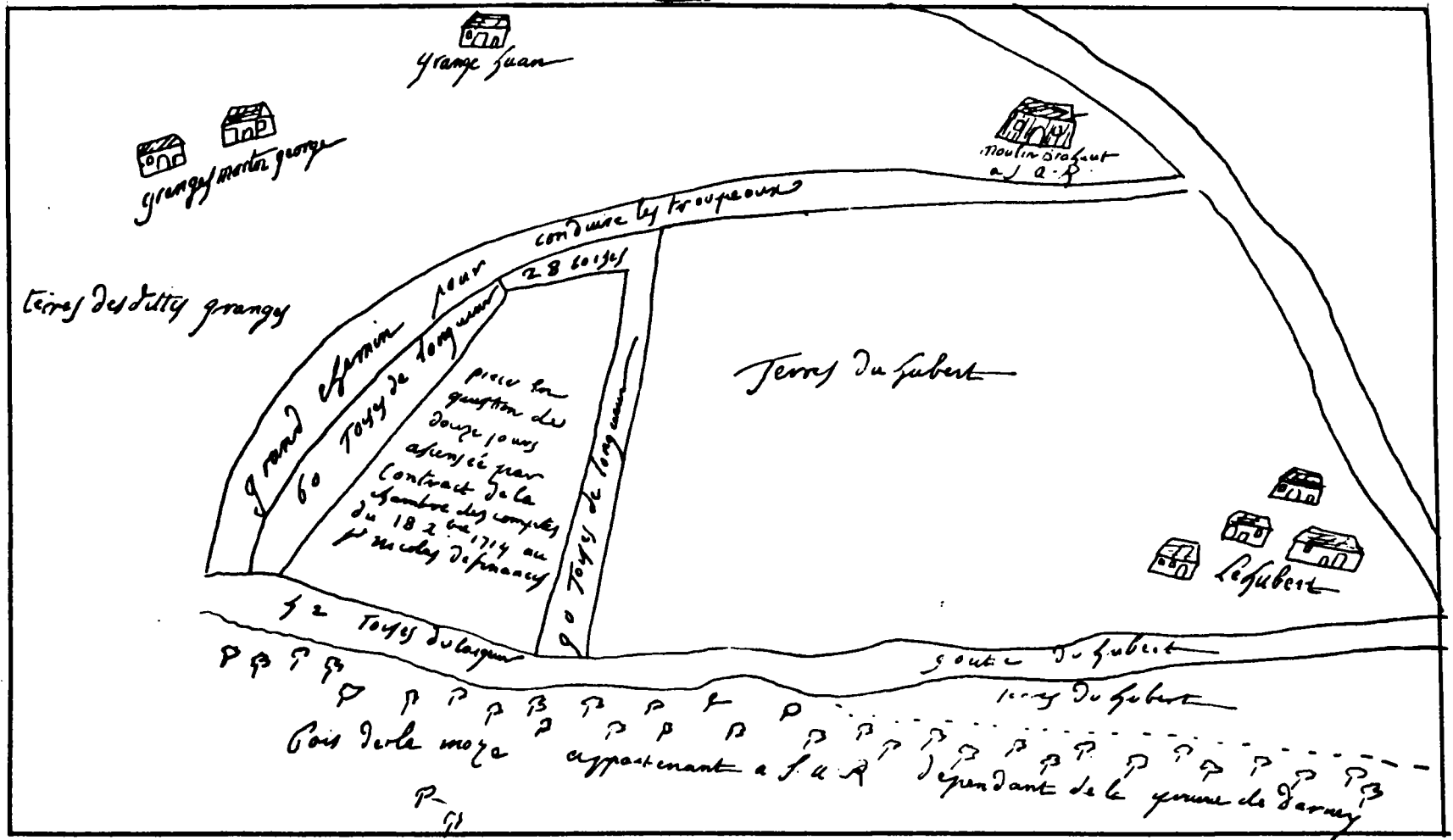
(99) A.N. F¹⁰ 6212. Dans une lettre datée du 12 avril 1858, le Maire de Manheulles insiste sur les conditions d'intérêt public qui "obligent à mettre un frein à cette fièvre de défrichement..."

(100) LAHACHE (E.) -1859- Rapport sur l'agriculture dans le canton de Bruyères, A.S.E.V., 74-101.

C/ Déforestation et reprise de l'érosion

La réduction et la dégradation de la couverture forestière pendant toute la période considérée expliquent un regain très net de l'érosion. La mémoire collective conserve de cette période le souvenir d'un long cortège de débâcles, ouragans, inondations et déluges (101). Le plus célèbre d'entre eux reste certainement celui de la Saint-Crépin (25 octobre 1778). De très nombreux ponts furent arrachés, tant sur la Moselle dans sa traversée d'Epinal, que sur ses affluents (102). A la lecture des plaintes et suppliques des états d'évaluation des dégâts et des simples témoignages des contemporains, on constate que les morsures de l'érosion sont partout très vives. Les rivières arrachent et transportent un matériau abondant. De nombreux cours d'eau demeurent mal stabilisés et ont un lit majeur très vaste. En 1760, le procès-verbal de visite du bois de Virecourt nous apprend que "la Moselle venant donner directement dans ce bois en enlève journellement quelque partie" (103). En 1778, un mémoire sur la navigation qualifie cette rivière de "vague et sans détermination. Son lit est tantôt trop étroit pour suffire à l'abondance des eaux lors des crues, et tantôt six fois plus large, ce qui la met dans le cas de dévaster un pays immense" (104). Un mémoire, daté de l'An IX, décrit l'envasement du lit majeur, "entre Crévechamp et Flavigny surtout, le fond s'est rempli sur environ six centimètres de hauteur, ce comblement paraît s'être formé par la mouvance des terrains défrichés et par le sable descendu des montagnes" (105). Le rapport rappelle encore que les bancs de sable qui encombrant le lit de la Meurthe "soit d'un côté, soit de l'autre, la font dériver pour se jeter sur le bord opposé".

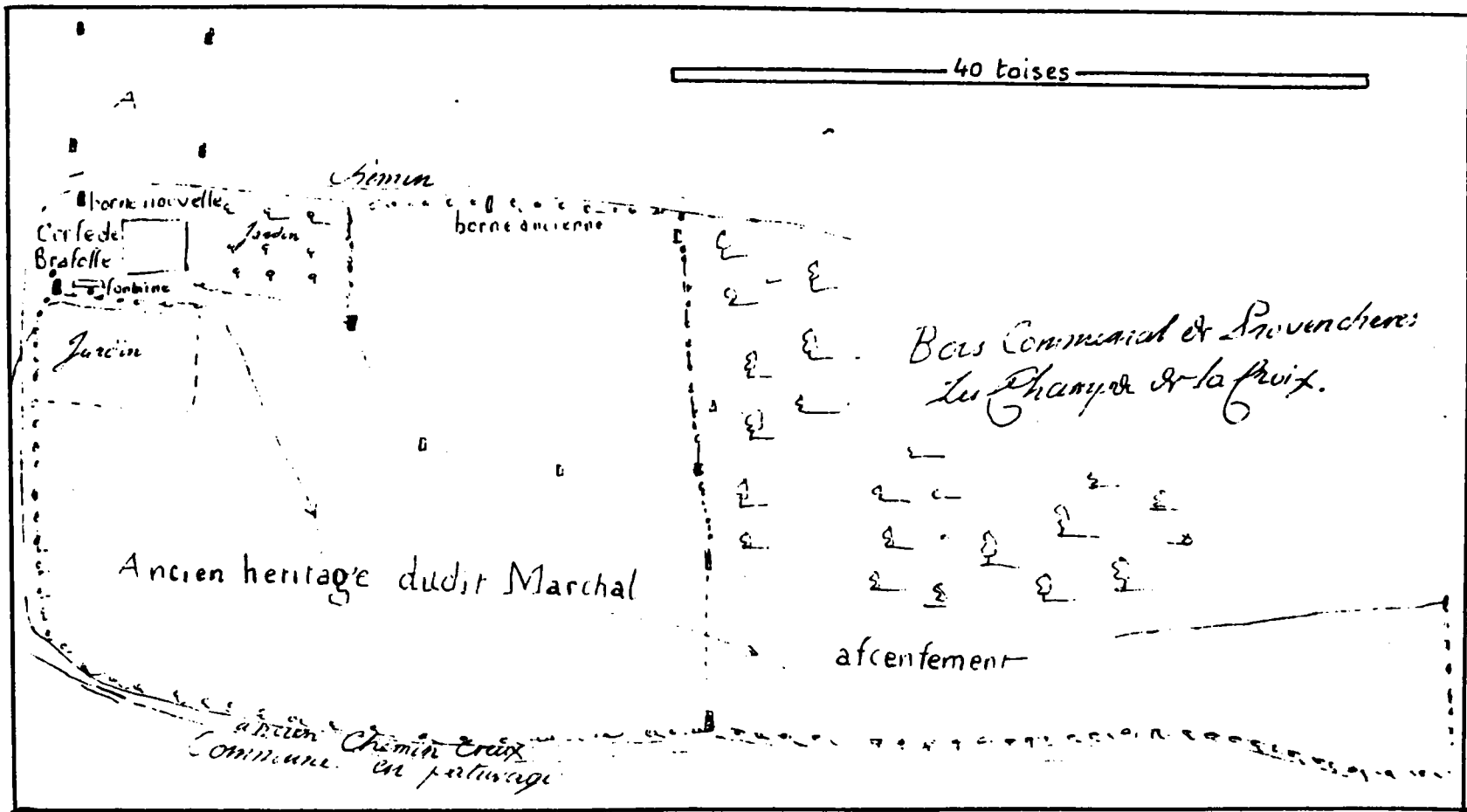
-
- (101) Sur les catastrophes naturelles en Lorraine au XVIII^e siècle, on consultera avec intérêt les travaux de J. Vogt et R. Cazin, en particulier :
 VOGT (J.) -1957- La dégradation des terroirs lorrains au milieu du XVIII^e siècle, C.T.H.S., Bordeaux, section de géographie, p.111-116.
 VOGT (J.) -1977- L'érosion des sols par les eaux de fonte, l'exemple de la région de Saint-Dié en 1784. A.S.E.V., 277-284.
 CAZIN (R.) -1928- Les inondations de l'été 1734 en Lorraine, Bull. de la Soc. d'archéol.lor., novembre-décembre, 171-178.
- (102) A.D.V. D.D. 36. Rambervillers. Enlèvement du pont de la faïencerie lors du déluge de la Saint-Crépin.
- (103) A.D.M.M. B 12 012.
- (104) A.D.M.M. C 174.
- (105) A.D.M.M. 1 M 606, folio 174.



Carte 1.3.1. Copie de la carte topographique de la Goutte du Hubert dressée en 1714 (forêt de Darney (300x420 mm).

Le croquis est à la fois un plan et une esquisse de paysage. Il utilise 2 échelles. Le plan délimite une pièce de terre dont les caractéristiques sont mentionnées avec soin sur le document. Le paysage que l'auteur a voulu représenter s'étend sur une distance de près d'un kilomètre et demi. Les granges sont très dispersées et paraissent construites sur deux travées.

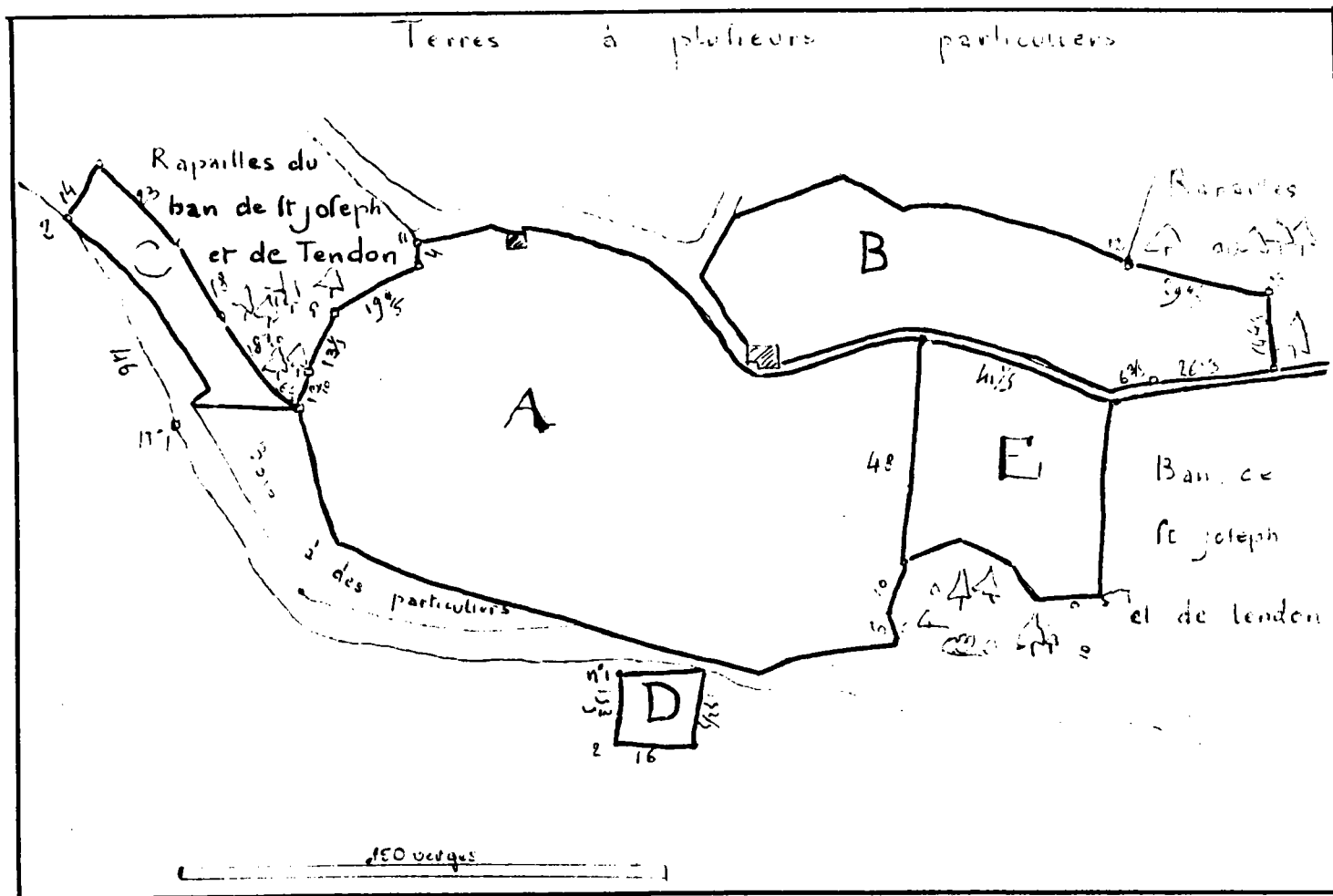
Sources : A.D.M.M. B 11 048.



Carte 1.3.2. Carte topographique de l'abornement d'un terrain acensé à Jean Marchal à Brafosse, communauté de Provençères, le 26 juin 1750, 250x420 mm.

Délimité au sud par le chemin creux où passent les troupeaux, le plan cartographie deux acensements ; le plus ancien intéresse une surface de 8 jours et 4 omées, le plus récent 6 omées (parcelle A). Ce nouvel acquis donne lieu à un réabornement global (bornes noires), principalement le long de la lisière avec les bois communaux. La forêt, qui est certainement une rapaille, reste très stylisée. Une haie vive court sur presque tout le pourtour du défrichement.

Sources : A.D.M.M. B 11 050.



Carte 1.3.3. Plan des terrains dépendant de la métairie du Creux de Tendon en 1782 (400x250mm)
 Ce plan présente 4 parcelles cotées A,B,C et D contenant au total 48 arpents 9 omées. L'ensemble vient d'être soumis à vérification. Cette dernière fait apparaître une anticipation de 7 arpents 4 omées cotée en E. La métairie est enclavée dans les rapailles. Les figurés utilisés désignent un mélange de résineux et feuillus. Cette carte dresse l'abornement des défrichements. Les bornes sont numérotées, les distances entre deux pierres sont mentionnées. Le contact avec les bois communs est délimité avec un soin tout particulier.
 Sources : A.D.M.M. B 11 209.

Le déluge de 1778 et les inondations de 1735 sont certainement les accidents climatiques les plus marquants. A cette dernière date, la Meurthe emporte 25000 cordes déposées en réserve à la saline de Rosières. Orages et ouragans alternent avec des sécheresses jugées catastrophiques. En 1757 à Raon-l'Etape, les habitants sont tenus de placer une cuve devant leur maison pour recueillir un peu d'eau (106). Selon les chroniques, le déluge de la Sainte-Anne (26 juillet 1770) transforma les rues de Saint-Dié en torrents, arracha à Gérardmer "une quantité innombrable de bois des forêts voisines déraciné et entraîné dans les prés, de même que des rochers, pierres, terre et sable" (107). Les enquêtes, en particulier les réponses des curés et décimateurs sur les produits et revenus de la terre, sont particulièrement utiles pour mesurer l'ampleur des phénomènes d'érosion (108). Le curé d'Erstroff avance que trop de terres furent défrichées, "depuis, cette bonne terre s'est diminuée et en bonne partie entraînée par les eaux" (109). Le rapport, publié par Bisson en 1780, incrimine l'extension des brûlis. Après deux ou trois récoltes, ces derniers laissent "un fond sec, maigre, épuisé" (110). Le défrichement des fortes pentes est déploré dans plusieurs cahiers de doléances. A Gremecey, les côteaux paraissent accablés par de fréquents orages. A Audun-le-Tiche, le finage est décrit situé sur "des côteaux arides exposés à l'écoulement des eaux et à la sécheresse des temps". A Destry, on déplore même que depuis que tout est défriché, le ban qui produisait 6000 quartes de blé n'en produit plus que 4000. Questions graves et permanentes, la déforestation et le regain de l'érosion montrent que, principalement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'écosystème mis en place semble très menacé dans son équilibre. En 1784, dans la subdélégation de Saint-Dié, l'estimation des dégâts causés par la débâcle des neiges et glaces est évaluée à un coût de 120 000 livres (111). A Mandrey, le dégel emporte 160 réseaux de semences de blé et seigle semés sur des terres trop pentues.

(106) A.D.V. B B 2, Raon-l'Etape.

(107) A.D.V. D D 10, Gérardmer.

(108) A.N. K K 1162 à 1170.

(109) A.N. K K 1169.

(110) A.N. F 12 650.

(111) A.D.V. 1 C 104.

A Denipaire, les grandes eaux ont creusé "quantité de royes et emmené les terres". A Saint-Michel-sur-Meurthe, le bas du finage est couvert de grèves et pierres. Le document le plus original consulté paraît être une carte topographique dressée à la suite des dégâts du déluge de la Saint-Anne sur le ban et les arrentés de Saint-Joseph. Salomon, conducteur des Ponts-et-Chaussées, y indique les maisons ensevelies sous 5 pieds de pierres et graviers, les maisons détruites. Les prairies "engravées" et ensablées sous 2, 3 et 4 pieds de hauteur. Les versants sont représentés par un lavis verdâtre qu'aucune légende n'éclaire (déboisement ? rapailles ?).

A la lecture des témoignages présentés, il s'avère incontestable que la détérioration de la couverture forestière entraîne de graves perturbations climatiques et hydrologiques. Il faut attendre la décennie 1820-1830 pour que débute véritablement une tentative de restauration des sols.

III - Gens des bois et activités en forêts

Contrairement à la forêt actuelle, la forêt d'autrefois est un espace familier, fréquenté, indispensable à la survie du groupe social. Refuge des marginaux et des déshérités, elle fournit aux communautés rurales le moyen de pratiquer des activités annexes servant à occuper les longs temps morts ménagés par la culture céréalière.

A/ Les gens des bois

Nombreux à s'être installés sur les lisières et dans l'intérieur des massifs forestiers, les gens des bois forment des groupes sociaux jugés marginaux, dangereux. Le plus souvent les gens du finage les raillent et les abreuvent de quolibets. Ils les craignent car quoique familier, le monde de la forêt reste pour eux un espace mal maîtrisé. Exclue du groupe communautaire, les gens de la forêt apparaissent asociaux. Les textes parlent d'inutiles, d'indésirables,

parfois de sauvages. Sans racines, sans attaches, ils peuvent être nomades ; le plus souvent ces populations sont mal stabilisées. Partout, d'étranges histoires sont colportées à leur sujet. Les gens du finage leur attribuent des pouvoirs maléfiques mais ont recours à leurs connaissances des plantes médicinales. Gitans et fabricants de charpagnes (charpagnâts) forment des communautés nombreuses dans les bois, en particulier dans le pays de Bitche.

Pauvres sinon miséreux, les gens des bois n'ont pas d'arbre généalogique. Déracinés, ils ont des moeurs rudes et reconnaissent très inégalement les valeurs familiales. La pratique religieuse paraît peu répandue. Par leur habitat, leur mode de vie et leurs activités, les gens des bois s'individualisent nettement. Ils demeurent dans des huttes et baraques, dont les murs de torchis sont recouverts de branchages et de terre. Le plus souvent, un trou fait office de cheminée (112).

Exclus du finage, les gens des bois demeurent dépendants de l'extérieur pour se nourrir, les quelques cultures temporaires pratiquées ne pouvant subvenir à leurs besoins (113). Saisonniers, voyageurs ou marchands ambulants, ils doivent acheter une grande partie de leur nourriture. Les produits de la cueillette, du braconnage et du bribage servent en partie de monnaie d'échange. Alors que les paysans sont mangeurs de soupe et de lard, les gens des bois consomment avant tout des harengs saurs achetés par barils. L'alcoolisme sévit, c'est un véritable fléau. Dans la montagne vosgienne, où il fut longtemps de tradition d'imbiber de mirabelle le pain donné en hiver aux enfants, les statistiques de 1845 (114) montrent qu'un nombre très élevé de conscrits sont jugés inaptes à servir : rachitisme, débilité, surdité et difformités sont hélas fréquents.

(112) A.D.M.M. B 11 185. Carte topographique des emplacements des baraques, maisons de sabotiers et autres terrains à acenser en forêt de Darney en 1776 (en exposition au musée des Cordeliers, Grand'Rue, Nancy).

(113) BONNET (S.) et coll. -1966- Les sauvages de Futeau, verriers et bûcherons d'Argonne aux XVIII^e et XIX^e siècles. Le mouvement social, n°57, oct-déc., 143-180. L'auteur reprend une délibération du Conseil Municipal de Futeau datée de juin 1813 : "les rares terres labourables ne produisent que mousses, ronces et épines ; les bois dévorent les semailles, les sangliers ravagent les récoltes, les gelées sont cruelles".

En 1792, la description de Gérardmer souligne l'isolement dans lequel vit la majorité des habitants : "cette communauté dans sa moindre partie est réunie en corps de village, (le reste) dans des granges, dans la montagne et dans les bois". A.D.V.94 Pl.

(114) LEPAGE (H.) -1845- Le département des Vosges, statistiques historiques et administratives, Nancy, Peiffer, 2t., 1056 et 560 p.

Les habitants de la forêt ne sont que des agriculteurs et éleveurs occasionnels. Manouvriers, ils s'expatrient temporairement lors des périodes de gros travaux agricoles. En Argonne, les pauvres partent ainsi faire les moissons en Lorraine, puis participent aux vendanges en Champagne. Dans la région de Raon-l'Etape, principal lieu de départ des trains de bois flottés avant 1860, les "oua-lou" (voileur) vivent des déplacements saisonniers qui les conduisent couramment jusqu'à Mayence, parfois jusqu'à l'embouchure du Rhin.

La récolte des produits annexes contribue à la survie du groupe. Femmes et enfants récoltent les fruits et les baies : fraises, framboises, myrtilles (brimbelles), champignons, etc... On peut y ajouter les écorces de chêne, la poix et la térébenthine, la production de salin. Selon Desgouttes, cette dernière activité "offre (vers 1800) des ressources à beaucoup d'habitants des montagnes". Marquis, préfet de la Meurthe, précise les déclarations de son collègue, indiquant que la verrerie d'Haarberg consomme mensuellement 800 boisseaux de cendres pour produire 15 quintaux de salin. Nombre de gens des bois s'adonnent aux activités artisanales fournissant ainsi une production d'objets manufacturés. Beaucoup ne sont que des "bricoliers", hommes à tout faire, réussissant à survivre en pratiquant toutes sortes de petits métiers : ramassage des produits de la forêt, culture de quelques champs, aide lors des gros travaux agricoles, vente itinérante, réparation d'outils (en particulier étamage), fabrication de balais. Dans une belle série de photographies publiées en 1896, Victor Franck immortalise ces différentes activités peu avant qu'elles ne disparaissent totalement (115). Avec en arrière-fond une pauvre masure recouverte d'un toit de doses, il surprend toute une famille affairée à produire des balais (planche 38). A une autre page (page 51) sont représentés des enfants qui, pieds nus et faucille à la main, partent couper des fougères. Ailleurs encore (planche 37) est photographié un commissionnaire en vaisselle de Gérardmer. Hirsute, fort mal habillé et chaussé de lourds sabots, il est coiffé d'un gros bonnet, portant une

(115) FRANCK (V.) -1896- Les Vosges, forestiers et bûcherons, Paris, Geisler, non paginé.

lourde hotte d'où dépassent des boîtes à sel et des cuillères en bois. Entre 1871 et 1914, les gens des bois s'adonnèrent également à la contrebande du tabac, des allumettes et des alcools quand ils résidaient à proximité de la nouvelle frontière.

Longtemps enclavée, l'Argonne maintient tardivement le mode de vie décrit précédemment. Avant 1914, la pratique de l'hivernage en forêt subsistait. "Vers 1890, on comptait 100 à 200 ambulants, porteurs d'eau, étameurs, cordonniers ou marchands de bricoles qui parcouraient les exploitations forestières" (116).

B/ Bûcherons, charbonniers et sagards

Rudes, fiers et indépendants, ces travailleurs des bois étaient autrefois fort nombreux. Les planches, qui illustrent le célèbre ouvrage "De l'exploitation du bois" signé par Duhamel de Monceau (117), décrivent les étapes de leur labeur et les outils utilisés. Volontiers taciturnes et peu sociables, ces hommes ont la réputation d'être courageux, travailleurs, mais susceptibles (118). Le blason de la Bresse ne porte-t-il pas comme devise : "plutôt pauvres que valets" ?

1/ Les bûcherons

Ebranchant, entaillant, sciant ou coupant à la hache les bois, les bûcherons rangent également cimeaux et fagots. Ils forment des équipes très importantes pour alimenter les forges et salines. Dans ce cas précis, leur travail est réglementé par des prescriptions rigoureuses. L'arrêt du 4 mai 1770 impose en forêt

(116) LAURENT (J.) -1948- L'Argonne et ses bordures, Paris, Dervy, 307 p.

(117) DUHAMEL du MONCEAU -1764- De l'exploitation des bois, Paris, Guérin, t.1, 430 p. + t.2, 706 p.

HENRY (R.) -1976- Des métiers et des hommes à la lisière des bois, Paris, Seuil, 123 p.

(118) En l'an IX, Desgouttes note que les habitants de la montagne vosgienne sont "habitués à vivre dans des habitats isolés, ils ont les moeurs un peu rudes : accoutumés à une grande liberté, ils sont fiers et susceptibles".

de Bitche le remplacement de la hache par la scie et le découpage en billes de 4 pieds pour les forges et 2 pieds et demi pour les verreries (119). Les travailleurs de la forêt représentent les effectifs les plus importants de main-d'oeuvre employée par les usines à feu. En 1759, la manufacture de Saint-Louis emploie 45 ouvriers verriers pour plus de 100 personnes travaillant à l'extérieur (120).

Le tableau ci-dessous représente cette répartition dans quelques-unes des plus importantes usines vosgiennes en l'an IX. Il montre le lien établi entre usines et campagnards, les personnels extérieurs sont surtout des bûcherons et des charretiers.

Tableau 1.3.11. Les personnels extérieurs de quelques usines vosgiennes en l'an IX

nature de l'usine	lieu	Nombre d'ouvriers		Consommation de bois(en cordes)
		à l'extérieur	à l'intérieur	
manufacture de fer blanc	Bains-les Bains	199	200	16000
forge	Hennezel	50	500	10000
forge	Grandfontaine	900 en été 2000 en hiver		16000

Sources : Desgouttes, tableau statistique du département des Vosges en l'an IX.

2/ Sagards et scieries

Nombreuses et implantées à proximité d'un filet d'eau permettant d'actionner la roue à aube qui entraînait le haut fer, les scieries furent longtemps foraines. L'armature en bois était abandonnée. Seule, l'épaisse lame (0,5 cm) qui travaille à la verticale en attaquant le bois du haut vers le bas était alors transportée.

(119) A.D.Mos. B 11 305.

(120) A.D.M.M. C 307.

La plaquette, publiée sur la scierie de la Hallière (121), décrit le fonctionnement de cet outil qui "permet au sagard d'évaluer ce qu'il peut tirer de chaque tronche". Peu de ces scieries, que le film de Robert Enrico "Les Grandes Gueules" avait pris pour décor, demeurent. Il en existe encore une qui a conservé sa roue à aube et son amenée d'eau aux Rouges-Eaux (Rambervillers 7-8).

La scierie fonctionne suivant 2 systèmes dépendant du mode d'entraînement de la roue à aube. Quand l'eau emprunte un canal de dérivation pour arriver en surplomb au-dessus de la roue, il s'agit d'une roue-en-dessus, le poids de l'eau constitue l'agent moteur. Si les aubes de la roue plongent directement dans le courant, ce dernier provoque le mouvement, on parle de roue-en-dessous.

Les scieries étaient autrefois dotées d'une affectation correspondant à une surface en bois à exploiter ou plus souvent à une certaine quantité de bois dont les qualités sont précisées. La scierie débite les arbres en âge d'exploitation en commençant par les plus anciens, viciés et surannés (voir tableau 1.2.1). Partages et successions aboutissent à la division du revenu des scieries en "jours". Une scierie fonctionnant 24 jours par mois, la répartition des bénéfices se fait alors au prorata du nombre de "jours" disposé par chaque propriétaire. D'autres distinctions existent. Certaines scies sont usagères, leurs produits sont réalisés au bénéfice d'une communauté. En 1764, celle du Ban-de-Laveline dispose ainsi de 100 bois de choix et 50 viciés pour son exploitation. La scie peut être marchande, elle appartient alors au propriétaire de la forêt. Il exploite les arbres qui échappent aux besoins des usagers. Dans certains cas, la scie est particulière (122). Après 1750 se multiplient les implantations illégales. Ces dernières précipitent l'appauvrissement des forêts, compromettent localement une croissance suffisante des bois. Elles sont à l'origine de multiples abus (vols

- (121) POIRSON (R.) - 1982- La Hallière, scierie à haut fer des Vosges. Raon-l'Etape, association des Amis de la Hallière, 45 p.
 MÉCHIN (C.) -1983- Métiers traditionnels dans la vallée de la Plaine, R.F.F., 1, 60-67.
- (122) Selon Guyot, Hist. des forêts lorr., réf.cit., le détenteur d'une scierie particulière n'est ni propriétaire, ni admodia-taire, ni usager.

de bois). En 1784, l'Evêque de Metz est condamné à détruire la scierie qu'il a fait implanter sur le ruisseau de Chilimont en amont de celle possédée par l'Abbaye d'Autrey. Il doit verser à cette dernière un dédommagement de 6000 livres (123).

La production des scieries apparaît très faible par rapport aux normes actuelles. En 1745, le règlement de la forêt de Mortagne (14.557 arpents) prévoit le traitement de "1200 arbres troncs pour le service des cinq scieries" (124). En 1783, un rapport sur la même forêt note que les officiers particuliers forcent "les ventes et la possibilité de la forêt en dégradant impunément pour augmenter le nombre des scieries" (125). Les scieries, selon l'usage établi en Lorraine, débitent les planches à un pouce d'épaisseur sur 12 à 14 pieds de longueur. Audiffret précise leur production (126). En été, celles qui sont sur de petits filets d'eau ne fournissent journalièrement que 15 à 20 planches, ces dernières se vendent par foudres de 25. Un mémoire sur la production de chêne et sapins dans la montagne des Vosges résume clairement la situation des scieries. "Quelquefois, elles ne subsistent que 3 ou 4 années c'est-à-dire autant que les forêts ou cantons peuvent en fournir, on en peut transporter les principaux débris ailleurs". Ordinairement, 150 sapins sont marqués pour produire 9 à 12 milles planches (127). Solitaire, le sagard travaille sans trêve pour honorer le contrat de production auquel il est intéressé. Rémunéré en fonction des mille de planches produits, il garde à son bénéfice la sciure et les écorces. La tradition veut qu'il travaillait avec acharnement, le sifflement du haut-fer n'étant entrecoupé que par la complainte qu'il chantait ... (texte 1.3.6). Dès les années qui précèdent la Révolution, le nombre des scies tend à se restreindre faute de bois. Entre le milieu et la fin du XVIII^e siècle, le nombre des scieries situées au Valtin passe de 15 à 8. Ultérieurement, le préfet Desgouttes demande la suppression des scieries établies illégalement, tout en reconnaissant que le commerce des planches "maintient

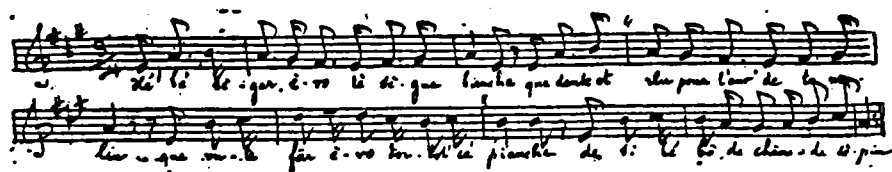
(123) A.D.M.M. B 12 116, folios 24 et 60.

(124) A.D.V. Inventaire Villemain, XII, liasse 2, n°7, cit. par Guyot, Hist. des Forêts lorraines, réf.cit.

(125) A.D.M.M. B 10 697.

(126) AUDIFFRET -non daté- Mémoire sur le Duché de Lorraine, 334 p. Manuscrit de la Bibliothèque Municipale de Nancy (document de la première moitié du XVIII^e siècle).

(127) A.D.M.M. 4 F 23, folio 8.

Texte 1.3.6.La Chanson du sagard

Refrain en chœur :

Oh ! Si-que dé-que dé-que pri lé dé-que Oh ! dé-que dé-que dé-que dé-que
 que Oh ! dé-que dé-que dé-que ho ! dé-que Oh ! dé-que dé-que dé-que dé-que

MI, j'ovù far po las éfan in bouyèye
 In brihhedo, in ormar, da soyé,
 Po lé nové mérié in bé chalèye,
 Dà ran, dà conche, éco dà chapamé.

Oh ! sègue, sègue, etc...

Hé ! beau sagard avec ta scie blanche,
 Qui danse et reluit par l'eau de ton moulin,
 Que veux-tu faire avec toutes ces planches
 De si beau bois de chêne ou de sapin ?

Oh ! scie, scie, scie, prie bien Dieu,
 Oh ! scie, scie, scie beau sagard,
 Oh ! scie, scie, scie, ho ! travaille,
 Oh ! scie, scie, scie, Dieu te garde.

Sources : Fraipont G., Les Vosges, Paris, Laurens, 426 p.
 cit. p.380-381.

en activité beaucoup de bras". De 1790 à l'an IX, le nombre des scieries passe dans les Vosges de 147 à 126 ; les 57 scieries nationales produisent alors 657 milliers de planches.

3/ Les charbonniers

Tout aussi pauvre et isolé que le sagard, le charbonnier appartient à l'environnement forestier du passé. Le poète André Theuriet a chanté son travail :

Rien n'est si fier qu'un charbonnier
 Qui se chauffe à sa braise.
 Il est le maître en son chantier
 Où flambe sa fournaise.
 Il a la forêt pour maison
 Et le ciel pour fenêtre.

A. Theuriet

Duhamel du Monceau a décrit avec minutie les principales étapes de la fabrication du charbon. En Lorraine, les charbonniers étaient pour la plupart au service des maîtres de forge et des salines. Le charbon de bois permettait de transformer en combustible les pièces difficilement transportables.

Après cuisson, un stère de rondins de charbonnette ayant communément de 6 à 20 cm. de diamètre, fournit pour un poids évalué à 400 kg. près de 350 litres de charbon (70 kg.); ceci correspond à une réduction en volume de près des deux-tiers et en poids de 4/5e. Pour éviter l'extension des feux, les emplacements des fosses sont délimités par les forestiers. Cette précaution est énumérée dans le procès-verbal d'établissement de la manufacture d'Eguelshart créée en 1759 (Comté de Bitche) : "il sera désigné tous les ans les endroits pour faire le charbon afin de ne point endommager les forêts" (128).

(128) A.D.M.M. C 307. Consulter également B 10 697, article 28 du cahier des charges de la maîtrise de Neufchâteau en 1765 : "...auront la liberté de convertir en charbon à raison d'une fosse en place pour trois arpents, lesquelles places seront marquées par le garde-marteau sans frais".

C/ Les activités artisanales utilisant le bois et les sous-produits de la forêt

Paysans et gens des bois complètent leurs ressources en s'adonnant à des pratiques artisanales où le bois joue un rôle essentiel. Malgré la grande diversité des productions, toutes ces activités revêtent plusieurs points communs : elles ont pour cadre la ferme ou la forêt, elles nécessitent un matériel très limité et font appel à une main-d'oeuvre familiale. Les ateliers sont dispersés, les productions diversifiées, aptes à être modifiées pour répondre à la demande. Les diverses formes prises par l'artisanat du bois expliquent à la fois les assez fortes densités de peuplement enregistrées en montagne et la réputation industrielle des populations.

Parfois, les travaux se limitent à une transformation sommaire des produits récoltés. C'est le cas des écorceurs, des fabricants de fagots et bourrées, de balais ou de salin. Leur activité consiste avant tout à prélever de la matière organique. Elle entraîne des dégradations souvent jugées importantes.

Texte 1.3.7. Une source de dégradation des bois : la fabrication des râteaux

Le compte administratif de l'arrondissement de Sarrebourg daté du 2^o trimestre an X note : "ajoutez à ce brigandage le commerce des râteaux, ordinairement on s'adresse à un sapin qui peut avoir 20 ans. C'est toujours et seulement l'extrémité qu'on choisit".

Sources : A.D.M.M. 1 M 607.

Le procès-verbal de visite des forêts de Bitche (1760) dénonce les dégâts liés à la récolte du salin. Le feu s'est étendu au début de l'été sur plus de 150 arpents, "il a grillé la crutte de pins et de chênes, beaucoup d'arbres (pins) ont été échaudés et il sera nécessaire de vendre pour en prévenir le dépérissement" (129). La statistique de l'an X estime que la récolte du salin peut rapporter jusqu'à 100.000 frs dans la région de Gérardmer. Considérée comme

(129) A.D.M.M. B 12 115.

une source de revenus intéressante, cette activité apparaît comme une menace perpétuelle pour la forêt.

L'écorçage des chênes est également une activité rémunératrice mais dommageable pour l'avenir des bois. Le règlement de la maîtrise de Neufchâteau précise dans son article 29 que l'écorçage pour le tan doit se finir pour le 20 mai, à charge d'abattre sous huitaine les chênes écorcés (130). Le fagottage apparaît particulièrement néfaste à l'avenir des forêts, principalement dans les bois de saline soumis à un traitement en taillis pur. Les dégradations sont très conséquentes. La consommation annuelle de la seule saline de Dieuze varie entre le demi-million et le million de fagots au cours de la décennie 1770-1780 (131). Longtemps, les fagots demeurent le principal moyen dont disposent les pauvres pour se chauffer. Les fagots alimentent un commerce susceptible de rapporter quelques sous. Au XVIII^e siècle, les habitants de la Bresse convoient à dos d'homme, par le sentier du Grand Bougre, des bois servant à la verrerie de Wildenstein (132). Dans la zone d'alimentation des salines, le vol des fagots est très sévèrement puni, car ces bois servent à activer le feu sous les poêles. Les épines sont même momentanément utilisées comme filtre lors des expériences menées sur le passage de la saumure dans des bâtiments de graduation construits pour augmenter le taux de salinité des eaux (133). En 1886, lorsqu'il publie les résultats de son travail sur "les forêts de la Meuse et leurs produits" (134), F. Larzillière accorde encore un grand intérêt à ces productions annexes qui continuent à représenter la part la plus importante du revenu des forêts communales traitées en taillis-sous-futaie.

(130) A.D.M.M. B 10 697.

(131) A.D.M.M. B 12 459.

(132) ANTOINE (R.) -1979- Origines et particularités de la Bresse. B.S.P.V., 55-60.

(133) Le bâtiment de graduation de Rosières-aux-Salines mesurait 2496 pieds de long. Cet appareil filtrait la saumure et augmentait son degré de salinité. Il permettait d'économiser du bois mais ne retint pas l'intérêt des fermiers des salines habitués à payer fort peu cher le combustible ligneux.

(134) LARZILLIERE (F.) -1886- Les forêts de la Meuse et leurs produits, Saint-Mihiel, A. Vérand, 68 p.

Tableau 1.3.12. La part des petits bois dans la production des forêts meusiennes en 1886 (en % par rapport à des volumes de bois exprimés en m³).

	forêts domaniales	forêts communales
Volume des bois de chauffage (en milliers de m ³)	410	333
Part des bois de chauffage dans la récolte	80	85
% du volume en :		
- charbonnette	9	19
- fagots	2	43
- bourrées	2	6

Sources : Larzillièrre F., cit., note 134, Chapitre III.

L'auteur précédemment cité distingue cinq sortes de fagots: les fagots marchands faits à deux harts (liens) au chevalet avec des brins de taillis, ceux constitués de houppiers, les bâtards où des brins des deux provenances précédentes sont mêlés, les faguettes et les bourrées formées de brindilles.

Le bois sert de matière première à un artisanat très varié qui est demeuré vivace, actif et novateur jusqu'au début du XX^e siècle. Sabotiers, cercliers, tonneliers, fabricants d'essis, de corps de fontaine, d'outils et de pièces de charonnage fournissent aux populations locales des objets indispensables. D'autres productions sont destinées à alimenter un marché régional, national, voire international. C'est principalement le cas pour les fabrications de tournerie, broserie, râclerie, passementerie, pour les jouets et la vaisselle en bois. Pendant toute la période considérée, l'essentiel des productions énumérées se réalise sous la forme de travail à façon exécuté à la maison. Principale source d'apport de numéraires, ces activités sont une solution servant à supporter les fortes densités rurales en montagne. Elles pallient la médiocrité des revenus

tirés de la terre. L'artisanat du bois apparaît dynamique et diversifié dans les Vosges et en Argonne (135). Dès l'an IX, Desgouttes considère que la fabrication des boîtes de sapin, des cuveaux et de la vaisselle sont précieuses pour Gérardmer. A la lecture du tableau 1.3.13, on constate que les spécialités alors exercées dans cette contrée sont très variées. A la veille de la Révolution, près de 60 géromois vivent de la transformation du bois, exportant au loin leur production (boîte à dragées, vaisselle,...) ou approvisionnant le marché local (charpentes, menuiseries, tuyaux forés,...) (136).

Les forêts connaissent une vie intense. Les sabotiers sont partout présents, choisissant de travailler par préférence le bois de frêne et de hêtre. Longtemps exécutée à la main, la fabrication de 10 à 12 paires de sabots occupe une journée entière. Il faut disposer de grosses billes exemptes de défauts. Avant le passage au taillis-sous-futaie, la saboterie est une des principales utilisations des gros hêtres. Le rapport de gruerie de 1737, relatif à la forêt de Neufays note : "une partie de la futaie de hêtre se consomme par des sabotiers qui établissent des loges dans la forêt" (137). Après la mise en règlement des coupes, cette activité peu compatible avec les nouveaux objectifs assignés à la forêt, apparaît sévèrement réglementée. L'arrêt du 29 juin 1767, qui intéresse les forêts de Darné va dans ce sens, provoquant un arrêt des dégradations perpétrées par les sabotiers. Au XIX^e siècle, le village de Dompierre-aux-bois (Côtes de Meuse) asseoit encore sa réputation sur cette production, fournissant à lui seul les deux-tiers des 65.000 paires de sabots produites annuellement dans le département de la Meuse.

(135) HUSSON (J-P) - 1982- Tournerie et râclerie en Lorraine au XIX^e siècle. Revue populaire Lorraine, n°48, 270-271.

(136) Plusieurs planches de l'album de Victor Franck (voir note 115 de ce chapitre) présentent ces activités artisanales :

- planche 34 = atelier de sabotier à Lusse.
- planche 35 = fabricants de bardeaux.
- planche 36 = forage de corps de fontaines.
- planche 39 = fabrication de brandons (lattes de plâtrier).

(137) A.N. Q⁴ 1639. On peut également citer le mémoire de 1767 relatif au Comté de Dabo : "toute l'industrie se concentre dans les scieries, dans les fabriques de merrains, d'échalas, de pelles et autres ustensibles en bois". A.D.M.M. E 74.

Tableau 1.3.13. Le travail du bois à Gérardmer en 1789

spécialité	nombre d'ouvriers	valeur des produits évaluée en francs germinal
boitelier	15	7500
cuvelier	17	7500
tourneur	8	3000
fabricant de râteaux	3	1350
fabricant de palonniers ^x	1	300
fabricant de saloirs	2	900
fabricant de cuillères	4	1125
fabricant de sabots	8	4800

Sources : d'après Géhin L. Gérardmer à travers les âges, Saint-Dié, Humbert, 1893, 333 p., cit. p.254

^xpalonnier : barre transversale aux extrémités de laquelle on fixe les traits des chevaux.

Tableau 1.3.14. Le travail du bois dans l'arrondissement de Sarreguemines, en 1846

localisation	production	emplois
Sarreguemines	allumettes	360
Remelfing	allumettes	235
Ippling	bois d'allumettes	46
Saint-Avold	fabrique de pipes	24
	fabrique de jouets	11

Sources : A.D.Mos. 262 M 2.

Intégré à l'économie agro-pastorale, l'artisanat du bois offre une dispersion déconcertante rendant délicate une approche statistique. Larzillièrre fournit cependant une intéressante mais tardive description de la situation existant en Meuse à la fin du XIX^e siècle. J'ai emprunté à cet auteur de nombreuses références (138). En 1886, la broserie meusienne, aujourd'hui totalement disparue, fournit du travail à 250 personnes. Produisant 8 à 9 millions de bois de brosses par an, la Meuse offre une gamme de plus de 200 modèles. Futeau fabrique des manches de pinceaux, utilisant annuellement 300 m³ de bois à cette production. Malancourt dispose d'ateliers de tournerie (boutons, grains, coulants). A l'exemple de Gérardmer spécialisé dans la vaisselle de bois et la construction des boîtes (boîtes à sel, boîtes à dragées), Vaubecourt produit des sébiles et écuelles en bois, des battoirs à lessive. Dans les Hauts de Meuse, Saint-Rémy-la-Calonne et Dommartin-la-Montagne offrent une prodigieuse diversité de réalisations : jeux de quilles, salières, rouleaux, bondes, cuillères, etc... Dès 1782, Tellés d'Acosta (139) s'insurge contre toutes ces fabrications pouvant être durablement remplacées par le métal ; il considère qu'il y a là une perte énorme de bois de qualité. Si son analyse est judicieuse, la pratique d'activités artisanales permet, principalement en zone forestière, de préparer les populations rurales au travail en usine. Il atténue et recule l'échéance de l'exode rural.

Toutes les régions forestières connaissent au XIX^e siècle une assez grande animation. En 1846, la région de Sarreguemines vit en partie de la fabrication des allumettes (tableau 1.3.14). Quelques usines forment même des ateliers. C'est le cas de la tournerie Mory, implantée rue de la Tête d'Or à Metz. En 1826, elle produit 400.000 cannes et 50.000 poignées d'ombrelles exportées jusqu'en Espagne (140).

-
- (138) STREIFF (J-R) -1980- Métiers meusiens d'autrefois. Dossiers documentaires meusiens, n°19, 64 p.
COTHERET (M.) - 1846- Document statistique sur l'emploi du bois dans la Meuse, Bar-le-Duc.
- (139) Voir note 189, chapitre I.
- (140) A.D.Mos. 262 M 1.

CONCLUSION

Pleinement intégrées à la vie des populations rurales, les activités forestières et la pratique d'un artisanat utilisant le bois comme matière première, jouent un rôle essentiel pour expliquer le peuplement et les mentalités des habitants des diverses régions forestières lorraines. Réponse à la pauvreté ou à la gêne qui s'imposent à la majorité des habitants, l'attachement aux traditions usagères fut constamment une pierre d'achoppement opposant les ruraux bénéficiaires et l'Administration forestière. Espace conflictuel et convoité, la forêt se transforme alors presque partout en taillis-sous-futaie. Cette orientation sylvicole résulte d'un compromis insatisfaisant dans ses objectifs et dans ses résultats entre les différentes exigences demandées à la forêt. Cette méthode est seule à pouvoir répondre à la très forte pression exercée sur les bois. Elle tente à faire cohabiter des attentes difficiles à concilier.

CHAPITRE IVESSOR INDUSTRIEL "TOUT AU BOIS"ET COMMERCE DES GRUMES

"Le produit des forêts ne doit pas être regardé comme un objet de simple finance et les besoins du Trésor Public ne peuvent point servir de base à leur aménagement".

M. de Perthuis.

Traité de l'Aménagement et de la Restauration des Bois et Forêts de la France. Paris, Huzard, 1803.

Cruellement marquée pendant tout le XVII^e siècle par les guerres, la Lorraine connaît un essor industriel tardif mais rapide. Entre 1740 et 1770 se multiplient les créations et les extensions de bouches à feu (1), usines consommant d'énormes quantités de combustibles ligneux. En moins de trois décennies, l'essor des forges, verreries et autres implantations créées au coeur ou à proximité des grands massifs forestiers, atteint un tel degré que l'avenir même

(1) DEVÈZE (M.), voit note 4, chapitre I.

LEON (P.) -1966- La Lorraine et les mutations de la France industrielle au XVIII^e siècle. La Lorraine dans l'Europe des Lumières, Université de Nancy II, p.105-125.

GÉNY (M.). Etude sur les forêts des ducs de Lorraine sous les règnes de Léopold, François III et Stanislas. Paris, thèse de l'Ecole des Chartes, 354 p. (consultable aux archives dép. de M.-et-Moselle).

des forêts est remis en cause, les réserves de bois ayant été très longtemps jugées inépuisables (2). Le passage systématique au taillis-sous-futaie devient partout nécessaire, mais il n'apporte pas de réponse satisfaisante au problème de la régénération des bois.

L'amélioration des moyens de transport accélère le désenclavement des forêts et par là les possibilités de vidanges. Sous Stanislas, ce progrès est rendu possible grâce à la très impopulaire reprise des corvées (3). De vastes cantons forestiers jusqu'alors inexploitablement peuvent désormais être coupés. L'ouverture de routes stratégiques et le dégagement des cols vosgiens entamé à partir de 1750, désenclavent le pays de Bitche et le sud des Vosges. L'aménagement d'un réseau de rivières flottables utilisant comme artères maîtresses la Moselle, la Sarre, la Meurthe et ses affluents (Mortagne, Rabodeau, Plaine) apparaît décisif dans l'exploitation des bois.

Débuté sous le règne du duc Léopold, le développement industriel "tout au bois" s'accélère à partir du règne de Stanislas. Les décisions arrêtées par ce prince jouent un rôle essentiel dans l'histoire sylvicole de la région. Occupant des localisations périphériques par rapport aux centres d'intérêt de la Lorraine actuelle, les héritages industriels datés de cette période, participent encore au renom des productions lorraines (verre, cristal, émaux, faïencerie, etc...). Ces entreprises permirent d'utiliser sur place ou à proximité des bois, jusqu'alors jugés sans valeur. Favorablement accueillie par le Trésor qui voyait dans cet essor une importante source de revenus, cette politique se matérialise par des avantages, des concessions et des privilèges principalement accordés dans les forêts publiques (ducales puis royales) et communes (biens d'Eglise, biens des communautés et des diverses personnes morales). Au total, ces bois représentent, en 1789, 72 % du couvert forestier.

Malgré un réel danger de disette des bois qui se profile dès les années 1780, la concurrence du charbon de terre ne s'opère que très lentement; ce combustible ne s'impose véritablement qu'après

(2) A.D.M.M. C 90. Un mémoire daté de 1751 note : "les salines sont situées au milieu des forêts dont les révolutions forment un cercle éternel".

(3) La réforme des Ponts-et-Chaussées date de 1737. Elle permet de désenclaver les duchés.

1850, lorsque le coût des transports chute. Entre 1782 et 1790, la saline de Dieuze tente d'expérimenter l'utilisation de ce combustible, mais n'obtient encore que 1/16e de sa production par chauffage des poêles avec de la houille. Alors que la Révolution trouve en France une industrie charbonnière prometteuse (4), cette situation ne se vérifie pas en Lorraine (5). La structure géologique complexe du gisement lorrain rend impossible son exploitation et nécessite l'achat de la houille en Sarre. Dès la fin de l'Ancien Régime, de nombreux documents, en particulier l'enquête sur la houille datée de 1783 (6), prouvent que des recherches furent activement menées, mais obtinrent des résultats dans l'ensemble décevants. En l'an X, le Préfet Colchen note, à propos de la Moselle, que "le département possède plusieurs mines de houille, avantage précieux et malheureusement trop rare encore dans un pays où d'un côté les forêts s'épuisent tandis que de l'autre on voit se multiplier les usines".

Sous la Restauration, l'exploitation du lignite est entreprise dans la région de Contrexéville (7), mais elle n'apporte que de modestes résultats.

Jusqu'à l'avènement du Second Empire, le bois demeure en Lorraine le combustible le plus utilisé. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'abondance de ce produit donne à l'économie lorraine un indéniable coup de fouet. Par la suite, la priorité trop longtemps accordée au bois de feu débouche sur un bilan défavorable. Elle est responsable d'un certain archaïsme industriel, qui ne s'efface qu'après 1860, et explique le maintien tardif du taillis-sous-futaie, obstacle à la conversion.

I - L'essor pré-industriel "tout au bois"

L'abondance du bois de chauffe joue un rôle essentiel dans la mise en place de la première trame industrielle lorraine. Vérifié dès le XV^e siècle (charte des verriers accordée par Jean

(4) ROUFF (M.) -1922- Les mines de charbon en France au XVIII^e siècle (1744-1791), Paris, Rieder, 621 p.

(5) HABY (R.) -1965- Les houillères de Lorraine et leur région, Paris, S.A.B.R.I., 2 t., 781 p.

(6) A.D.M.M. C 306.

(7) DOYEN (J-P.) -1984- Les mines de charbon dans les Vosges, A.S.E.V., 83-95.

de Calabre en 1448) (8), l'essor industriel apparaît jusqu'au XVII^e siècle lié à la prospérité des verreries. Ces industries pionnières fonctionnent alors comme des entreprises de défrichement, trouant la forêt de nombreuses clairières. C'est le cas en forêt de Darney. Les familles des gentils-hommes verriers (Thiétry, Hennezel, Thomas, Frison) ont laissé leur nom aux enclaves défrichées (9). Pour la plupart, elles disparurent dans la tourmente de la Guerre de Trente Ans. Des verreries existaient également dans la région du Warndt (10) et en Argonne (11). Dès cette époque se dessinent les caractéristiques qui vont s'affirmer au XVIII^e siècle avec la multiplication des bouches à feu. C'est l'exploitation sur place d'un combustible ligneux, abondant et jusqu'alors peu ou pas exploité qui explique l'implantation des entreprises. Un texte du début du XVII^e siècle note à propos de la forêt de Creutzwald "que pour en faire meilleur profit, les suppliants y ont fait ériger un village avec 2 ou 3 verrières" (12). Il s'agit toujours d'une activité rurale et dispersée qui revêt un caractère minier. Lorsque la richesse en combustible se réduit, l'usine au demeurant fort modeste, peut s'établir plus loin. En 1730, la verrerie de la Soucht se trouve dans l'impossibilité de continuer à travailler parce que les bois environnants se trouvent entièrement consommés, les suppliants "mandent permission de la transformer plus avant dans les forêts" (à Meisenthal) (13). Intégrées au cadre agricole et surtout forestier, les usines s'adaptent au rythme des travaux des champs et des bois. Elles fonctionnent de façon discontinue, en fonction des possibilités de coupes et de conditionnement des bois. Bûcherons, charbonniers et charretiers représentent les plus gros effectifs employés (voir tableau 1.3.11). Ils ont toujours d'autres occupations annexes.

(8) ROSE-VILLEQUEY (G.) -1970- Verre et verriers en Lorraine au début des temps modernes, Nancy, 909 p.

(9) L'enquête de 1561 (B.N., coll. Lorraine, n°60, folio 211), décrit : "ses maisonnemenz..si beaulx, si grands et si accomodes du logis, preidz, terres, jardins...qu'ils ressemblent plus tost moyens villages ou bien grosses météries que verrières".

(10) HIEGEL (Ch.) -1975- Les verreries des régions de Creutzwald, Saint-Avold et Forbach au XVII^e siècle. A.S.H.A.L., t.LXXV, 45-84.

(11) JANIN (F.) -1980- L'industrie du verre en Argonne. Patrimoine et culture en Lorraine. Metz, Serpenoise, 540 p., p.83-103. En Argonne, l'industrie du verre remonte à l'Antiquité.

(12) A.D.M.M. B 588, n°17.

(13) A.D.M.M. B 12 084, folio 296.

Dès le début du XVIII^e siècle s'annonce une renaissance industrielle appuyée sur une forte consommation de bois. Les déclarations de 1708 permettent d'apprécier ce mouvement à vrai dire encore fort modeste (14), car la reprise des activités industrielles est freinée par le manque d'hommes, par l'extension des friches et par le déplorable état dans lequel sont les forêts et les chemins, le plus souvent abandonnés depuis plus d'un demi-siècle. C'est à partir du règne de Stanislas que la Lorraine, définitivement entrée dans la mouvance française, connaît une exploitation rationnelle de ses forêts, l'administration de ces dernières se calquant progressivement sur la législation du royaume (15).

A/ Les caractéristiques de l'essor des bouches à feu

Riche de plus de 470.000 hectares de bois, le duché de Lorraine dispose de vastes réserves en eau, sel, sable et gisements de minerais superficiels. Vers 1740, il demeure encore médiocrement enrichi par les activités artisanales, mais peut répondre au renouveau industriel qui donne la priorité aux industries du feu et aux forges. La réunion à la France accélère ce mouvement demeuré cependant inégal et irrégulier, contrarié par plusieurs crises dont les plus graves sont celles de la décennie 1740 et de l'année 1770.

Les usines implantées ou agrandies sont presque toutes localisées sur les marges périphériques de la région : Vôge, Argonne, Pays de Bitche, basses Vosges gréseuses. Dans l'ensemble, ces pays naguère dynamiques, sont aujourd'hui en situation difficile, victimes de leur éloignement et du déclin démographique.

Les usines sont créées pour exploiter sur place les abondantes richesses en bois offertes. Les créations d'établissements nouveaux sont autorisées et réglementées par des arrêts traduisant la mansuétude et les encouragements du pouvoir. Cette situation ne

(14) PELTRE (J.) -1975- Les industries de la Lorraine ducale d'après les déclarations des communautés de 1708. C.T.H.S., section de géographie, n°82, p.153-164. Consulter les cartes n°3 (mines et industries diverses) et n°4 (mines métalliques et industries métallurgiques). On dénombre 18 fourneaux et 21 forges.

(15) A.N. K 1190, abolition des grueries remplacées par des maîtrises (1750).

se modifie qu'après 1770, quand la régularité de l'alimentation en bois des usines commence à devenir problématique (16).

Rédigées à l'initiative de capitaines d'industries, de particuliers ou parfois même de congrégations religieuses, les suppliques demandant la création de nouvelles usines, avancent toujours comme objectif le désir d'exploiter des forêts inutilisées ou inaccessibles, désertes. Lorsque les religieux de Stürzelbronn demandent en 1764 à construire une forge à l'étang de Graffenveyer, les suppliants, propriétaires de 12.000 arpents de bois et 3.000 arpents en montagnes arides, précisent que "de tout temps le bois de corde n'a eu aucune valeur dans l'intérieur des forêts... et qu'il est avantageux à l'état de favoriser les usines" (17). Dans sa demande pour créer une manufacture d'acier à Bellerstein (1759), le sieur Richard, receveur de la capitation à Strasbourg, avance le même argument : "il se trouve des forêts royales dont la position rend les bois absolument inutiles à l'Etat et au public par l'impossibilité du transport" (18). Selon cet auteur, la création d'une usine doit permettre d'utiliser une "quantité prodigieuse d'arbres couronnés et séchant sur pied dont on ne peut faire aucune exploitation". Source d'opérations spéculatives fructueuses pour les hommes d'affaires, ces demandes occasionnent de multiples abus. Dès 1766, les moines de Stürzelbronn abandonnent à De Dietrich l'autorisation concédée deux ans auparavant par le Roi en contrepartie d'une rente confortable (19). En 1768, Pierre Derel, bourgeois de Paris, essuie un refus à son projet de création d'une verrerie qui requerrait la concession des trois-quarts de la forêt de La Bresse, seule richesse des populations montagnardes de cette contrée. Avant 1765, les refus de création sont rares et les procès-verbaux de visite des bois vont dans le sens des hommes d'affaires. Lors de la visite des bois de la Foresterie de Waldeck (1760), le signataire note que "les bois de corde n'y sont d'aucun prix, il serait à souhaiter que l'on puisse établir une forge dans les environs" (20).

(16) Parmi les dernières grandes créations, on peut citer la verrerie de Baccarat (1765), la forge de Brouvelieures (1769).

(17) A.D.Mos. B 10 202, folios 93-94.

(18) A.D.M.M. C 307, folio 187.

(19) METZINGER (A.) -1972- Les forêts de Bitche au XVIII^e siècle, A.S.H.A.L., t.LXXII, 95-127.

(20) A.D.M.M. B 12 115.

La richesse en bois joue un rôle essentiel dans l'éclosion industrielle du milieu du XVIII^e siècle, mais l'action des hommes est également déterminante. L'activité de plusieurs générations de capitaines d'industries, particulièrement capables et dynamiques, explique la croissance. La fortune des familles de Wendel ou de Dietrich est née à l'origine dans l'exploitation des forges au bois. D'autres noms méritent d'être retenus : les Fallatieu à Bains, les Villeroy à Creutzwald, etc...

Le développement industriel repose sur la concession de privilèges accordés aux créateurs d'entreprises. Le plus important de tous est l'affectation. Le titre de création de l'entreprise accorde l'exploitation d'un canton de forêt, destiné à l'alimentation de l'usine ; cette surface retranchée de l'espace usager des communautés est concédée à titre onéreux, moyennant le paiement d'une redevance à l'origine restée modeste. Fixée communément pour une durée de 30 à 40 ans, mais parfois établie à perpétuité, l'affectation n'est pas un droit d'usage puisqu'elle est accordée à un particulier. Servant à faire fonctionner l'usine, elle joue un rôle déterminant pour expliquer l'évolution et la transformation des paysages forestiers entre 1750 et 1850. Les bouches à feu sont directement tributaires, dans leur activité et dans le prix de leurs produits, des rythmes propres à l'histoire des forêts (21). L'affectation se définit par un espace forestier ; plus rarement elle correspond à une certaine quantité de bois. A la suite des nombreux mémoires vantant les richesses contenues dans les forêts du Comté de Bitche (22), ces dernières finissent en 1771 par être, pour près des trois-quarts, affectées à l'usage industriel.

(21) WORONOFF (D.) -1984- Forges prédatrices, forges protectrices, R.G.P.S.O, 2, 213-218.

(22) A.D.Mos. B 10 139. En 1757, le mémoire concernant l'arpentage de la forêt de Bitche, note que cette dernière "est dépérissante sur le retour. Quoiqu'en état de crise, elle contient encore des richesses immenses".

Tableau 1.4.1. Etat des principales affectations des forêts de
Bitche en 1771

bénéficiaires	surface (en arpents)	% par rapport à la surface boisée totale
Forge de Mouterhouse	24.993	34
Forge de Reichshoffen	18.000	25
Verrerie de Saint-Louis	10.329	14
Verrerie de Meisenthal	2.000	3
Verrerie de Goetzenbruck	1.788	2,8

Total des affectations : 57.110 arpents

Estimation de la surface totale : 100.000 arpents

Sources : A.D.Mos. B 10 138.

L'épuisement des bois conduit à une baisse de productivité par unité de surface très préoccupante. Les industriels cherchent à se prémunir contre ce risque. Lors des révisions de contrat, ils demandent à ce que soient précisées les quantités et qualités de bois requises (bois de cordes et fagots) . Par le traité du 1^o octobre 1774, le Roi est obligé de fournir à la saline de Château-Salins 9000 cordes de bois et 12000 milliers de fagots (24).

Les facilités accordées lors des créations d'usines sont très étendues. Partout est concédée l'autorisation de défricher, de construire à peu de frais l'usine et de disposer de bois à bon marché. En 1762, le sieur Despret, maître de forge à Mouterhouse, obtient la délivrance de 627 chênes "pour être employés aux nouveaux bâtiments nécessaires aux dites forges" (25). Il lui est accordé une consommation annuelle de 12000 cordes. Très sévèrement contingentées après 1724, les autorisations de défrichements paraissent être accordées avec largesse dans le cas des créations d'usines. Les censitaires transforment les fonds des vallées en prairies et délimitent par des digues des chapelets d'étangs utilisés pour créer la force motrice.

(23) A.D.M.M. B 10 690.

(24) A.D.M.M. B 10 694.

(25) A.D.M.M. B 12 084, folios 123 et 298.

Dans un procès-verbal daté de 1754, la foresterie de Lemberg apparaît parsemée d'enclaves où sont implantées usines, forges et fonderies "en sorte que tous les fonds, gorges ou vallons qui s'y rencontrent sont en nature de terres, prés et arrêts d'eau" (26). Les révisions des abornements et des territoires défrichés font apparaître une mansuétude certaine de la part de l'administration des forêts. Les anticipations ou demandes de nouveaux acensements sont acceptées sans difficulté, moyennant paiement du cens. En 1762, les verriers de Meisenthal cultivent près de 600 jours contre 200 à l'origine (1720). Ils demandent encore à s'étendre et à "défricher des revers de montagne couverts de genêts, dont les fonds sont parsemés de roches, le sol aride..." (25). Une situation assez semblable apparaît à propos des verreries du Ban d'Escles. En 1783, la surface défrichée par ces usines a augmenté de 32 % par rapport à la précédente visite.

Le pouvoir voit dans l'essor industriel "tout au bois" un moyen d'implanter des fronts de peuplement dans les régions jusqu'alors délaissées. Il tend à privilégier les hommes qui servent ses desseins, allant jusqu'à admettre la tolérance religieuse. Les demandes qui accompagnent le projet de création de la manufacture d'acier d'Eguelshardt (1759) méritent d'être citées.

Texte 1.4.1. Projet de création d'Eguelshardt, privilèges demandés.

"protéger les ouvriers religieux et étrangers, empêcher qu'on ne les inquiète sur la liberté de conscience, sans néanmoins permettre l'exercice d'un culte ouvert, ils subiront sans peine cette restriction, étant à portée d'aller au village de Baerenthal, terre d'Hanau, distant de la Manufacture de trois-quarts de lieue, où il y a un temple qu'ils pourront fréquenter".

..."la permission de tenir des armes offensives et défensives aux forges de tôles et d'acier pour la sûreté, vu que la position est fort éloignée des villages, au milieu des bois et des grands chemins".

Sources : A.D.M.M. C 307, folios 190-191.

(26) A.D.Mos. B 10 131, folios 69 et 13.

Pour encourager les ouvriers à venir s'implanter, exonérations d'impôts et avantages en nature sont proposés. L'état des privilèges, dont jouissent les ouvriers employés dans les verreries du département de Bitche rappelle, qu'à la date de 1769, "les ouvriers compagnons qui n'ont aucune propriété de possession sont exempts de tous les deniers royaux, même du sol de paroisse" (27), qu'ils bénéficient de la vaine et de la grasse pâture moyennant une rétribution fixe.

En moins d'un demi-siècle, entre 1720 et 1770, la Lorraine voit s'ériger une grande quantité de forges et usines disséminées dans ses vastes massifs forestiers. Longtemps confiante dans la richesse de ses réserves, elle paraît surprise par la crise des années 1780. La diminution des réserves en combustible ligneux stoppe l'essor des usines à feu et remet même en cause l'avenir des implantations récentes ou mal assurées dans leur ravitaillement. A la fin de l'Ancien Régime, l'approvisionnement en bois des usines et des ménages devient une question cruciale. En Lorraine, elle tend à aggraver une situation déjà fort délicate. Étudiée par les historiens, cette dégradation économique mérite d'être approchée du point de vue de ses conséquences sylvicoles et paysagères.

B/ Les répercussions sylvicoles et paysagères

L'essor industriel tout au bois a eu de graves conséquences sur l'avenir des massifs boisés. Il a entraîné leur réduction spatiale et a provoqué leur transformation, le taillis-sous-futaie remplaçant presque partout la futaie claire.

Sujet controversé ayant entraîné des polémiques particulièrement virulentes, la forte croissance de la demande en combustible ligneux s'avère incompatible avec le maintien des traditions usagères. Ces dernières étant difficilement compressibles, la superposition d'activités nouvelles aux anciennes provoque une très nette augmentation des quantités de matériel prélevées sur les forêts.

(27) A.D.M.M. C 308, folio 54.

1/ Essor "tout au bois" et transformations forestières

Fort longtemps inexploitées ou sous-exploitées, les forêts lorraines se présentaient sous l'aspect d'une futaie claire où seuls les arbres dépérissants étaient enlevés. En 1754, le procès-verbal de visite de la forêt de Bitche (26) indique que le bois ne peut se débiter "qu'à l'usage des verreries de Meisenthal et Goetzenbruck qui ne sont point suffisantes pour en procurer un grand débit". En l'espace de trois décennies, cette situation enviable disparaît à peu près partout, seuls les cantons les plus éloignés des routes et rivières flottables pouvant former des massifs forestiers presque intacts. L'avenir de la majorité des bois paraît menacé par les abus d'exploitation. Les dégradations vont en augmentant et leurs conséquences apparaissent durables.

L'affectation des forêts du Zang et de Quesserbille, accordée au bénéfice de Charles de Wendel, précise que jusqu'en 1765 "les coupes ont toujours été en futaie assez garnie" (28). La suite du document fournit cependant plusieurs indices présageant une évolution inquiétante. Le maître de forge note sa surprise en constatant que les officiers de la maîtrise de Dieuze ont décidé s'asseoir une nouvelle coupe sur 100 arpents de la forêt du Zang, exploitée douze ans auparavant, et qui ne peut être qu'un jeune taillis. Par arrêt du mois de mai de cette même année, il reçoit une nouvelle affectation annuelle de 48 arpents dans la forêt de Steinberg, mais la coupe qui doit commencer dans la forêt la plus ancienne intéresse un taillis âgé seulement de 24 ans. Cet exemple montre que l'essor "tout au bois" provoque à moyen terme une grave détérioration des bois. Les coupes extraordinaires sont rendues possibles par le désenclavement des forêts. L'accélération de la consommation des bois de feu détruit le rythme séculaire de la futaie claire qui n'autorisait que des prélèvements modestes. Exigeant beaucoup plus de la forêt, le nouveau système mis en place tend à répondre aux impératifs du moment, mais ne fournit pas de solutions acceptables pour protéger la forêt. Le taillis-sous-futaie et la mise en coupe réglée des bois sont des compromis ne satisfaisant ni les usines à feu ni les usagers, dont les prérogatives sont

(28) A.D.M.M. B 12 089, folio 249.

journallement combattues, ni la marine et les marchands de bois qui déplorent une diminution continue du nombre et de la taille des merrens. Partout où le taillis prend la place de la futaie, la répartition des arbres se modifie, les essences nobles tendant à être supplantées par les bois blancs mieux adaptés à des rotations de coupes rapprochées. En 1783, le procès-verbal de visite des 440 arpents affectés au usagers de la forge de Thunimont constate que cette forêt était "cy-devant en futaie mais elle est actuellement totalement en taillis de hêtre mêlé de quelques chênes sous une réserve en futaie de hêtres très claire" (29). Les risques d'épuisement des bois transparaissent dans de nombreux textes d'époque, principalement si les révolutions séparant deux coupes sont inférieures à 25, voire 20 ou même 11 ans (fagotteries). A Framont, l'arpent produit à 30 ans, 30 cordes de bois (environ 450 stères/ha.). Si ces chiffres sont satisfaisants, la suite du procès-verbal indiquant cette donnée tend à prouver que l'avenir n'est pas assuré. Les plus jeunes taillis sont décrits composés de "trembles, saules, boules et sapins" (30). Lors de l'enquête de 1783, quelques statistiques sont avancées. Dans le département de Thiaucourt, la production à l'arpent est passée de 18-20 cordes à 8 "actuellement dans les plus superbes" (31). Un texte de 1784 déplore une évolution tout aussi inquiétante dans la région de Dieuze. La très forte augmentation de la production de la saline a "nécessité l'abbati dans toutes les vieilles forêts des anciens arbres, il n'y a plus maintenant que des bois mis en révolution dont il faut attendre la crutte qui sera toujours plus inférieure" (32).

Dégradation, détérioration, réduction des révolutions entre deux coupes, passage au taillis-sous-futaie et modifications dans la répartition des essences sont les résultats de cette accélération rapide connue dans l'utilisation des bois.

(29) A.D.M.M. B 10 690.

(30) A.D.M.M. 4 F 23, dossier 16, folio 39.

(31) A.D.M.M. C 315, folio 35.

(32) A.D.M.M. C 90, liasse 3.

2/ Les problèmes socio-économiques engendrés

Le passage à l'hégémonie française coïncide et explique la très forte hausse des quantités de bois brûlées. La nouvelle législation s'applique partout à préciser juridiquement l'espace forestier jusqu'alors indivis et grevé de droits d'usage. Obstacle à la production du combustible, les usages sont combattus, réduits, cantonnés. La Réformation réalise cet objectif. Créée en 1750 pour réorganiser et régulariser l'alimentation en bois des salines (33), elle entame un travail juridique durable et utile mais demeure trop attachée aux profits et aux intérêts immédiats dictés par la Ferme, pour réaliser une oeuvre sylvicole solide. Cette administration couvre les abus souvent réalisés en toute impunité (34). Le très louable effort fait pour mesurer, arpenter, délimiter et cartographier les propriétés forestières perd ainsi une partie de son intérêt. Cet exemple est suivi par les maîtrises des Eaux-et-Forêts jusqu'à la Révolution.

S'inspirant de l'Ordonnance autoritaire de 1669, la Réformation accorde la priorité aux contraintes policières et néglige la mise en place des directives visant à améliorer les pratiques sylvicoles proprement dites. Partagée par les autres administrations, qui organisent l'exploitation des richesses forestières, cette orientation est demeurée valable tant que les pratiques usagères furent fortes. Décriée et unanimement détestée, la Réformation a l'immense mérite d'imposer le principe d'une propriété forestière pleine et entière.

Pour connaître l'étendue des bois, empêcher les rognées et rendre impossible l'exercice du vain-pâturage, elle procède à un arpentage général et une division en coupes des bois affectés à l'usage des salines. Terminé en 1761, ce travail est alors poursuivi dans les autres forêts. Dès 1752, les 470 arpents du Bois de Heurtemeuche (commune de Brû) sont réglés "avec division, séparation et distinction", les travaux étant imposés à la communauté à qui "par

(33) A.N. K 1184.

(34) D'Essuille (réf.cit.) considère que le tribunal de la Réformation de Moyenvic est "un monstre en législation". Le cahier de doléances de Desseling note qu'il est "ridicule au peuple : Il n'y a point d'appel qu'au Conseil ; Qui peut y appeler ?".

provision et pour cette année seulement" est accordée la coupe annuelle (35). Les normes requises pour les abornements apparaissent particulièrement précises, la taille des bornes, leur hauteur, le matériau utilisé, les mensurations des fossés et layons étant indiqués.

Texte 1.4.2. Extrait du mémoire n°5 sur les salines de Lorraine
(1777)

"Les officiers ont ajouté après un mûr examen, un plan de règlement des coupes pour chaque saline, fixé sur une révolution de 30 années en réglant ces coupes sur trois distances, un tiers dans l'éloignement, un tiers dans la partie mitoyenne et l'autre tiers à proximité de chaque saline".

"ils ont fait percer par des tranchées les forêts dites Romesberg et la Haute Coste de la consistance de près de 3000 arpents pour limiter le droit de vaine et grasse pâture".

Sources : A.D.M.M. C 90.

Constructif et positif s'il avait été accompagné d'une organisation rigoureuse de la mise en valeur des forêts, ce système qui tendait à répondre à la difficile question de la pénurie des bois, fut gâté dans son application par la trop grande liberté accordée aux salines surtout intéressées par l'appât du gain.

Etendues à de très nombreuses forêts, les directives mises en place à l'origine par les salines conduisent à une délimitation efficace des bois. L'arrêt du 18 juin 1771, organisant l'aménagement des 54.000 arpents de la forêt de Bitche affectés à cinq usines, précise que les propriétaires riverains à l'extérieur des forêts sont tenus à l'entretien, la réparation et le remplacement des bornes plantées (titre 3). Les usages sont cantonnés. L'arrêt fixe "les droits d'usage dans les dites forêts et les cantons où les droits seront exercés" (36). L'affouage "demeurera à l'avenir distinct et séparé de l'exploitation des forêts affectées aux censitaires des usines".

(35) A.D.M.M. B 12 425, folio 139.

(36) A.D.Mos. B 11 035.

Les principes énoncés par la Réformation paraissent en avance sur leur temps. Ils visent à libérer les forêts des pressions usagères. Dans la réalité, les résultats sont souvent déplorables, les défenseurs des pratiques sylvicoles prudentes ayant rapidement été évincés de la commission et remplacés par des hommes peu soucieux de préserver le patrimoine boisé. Partout, on eut recours aux bois d'estimation. Ces derniers complétaient les quantités insuffisantes procurées par les bois d'assurances. L'âge des coupes fut abaissé à 25 ans (1766) (37). Agissant souverainement, la Réformation a multiplié les exactions pour accroître les quantités de bois disponibles. Ses vues à très court terme provoquent la raréfaction des essences nobles. La façon dont la Réformation agit dans les bois de Fénétrange est révélatrice des méthodes pratiquées. Après avoir exigé la remise des titres autorisant la vaine et grasse pâture, elle refuse d'autoriser la pratique de l'usage mais impose le paiement des redevances. Dans le même temps, elle "coupe presque tous les arbres chênes et hêtres, ne marquant en réserve que des bois blancs et quelques brins de charmille" (38). Dès 1744, l'article 6 des procès de délivrance de la saline de Dieuze note que le bois "n'est plus que du rondinage de bois blanc ne pouvant faire sous les poêles le même effet que du quartier comme il y en a eu jusqu'à présent" (39). L'exploitation des quarts-en-réserve est une erreur funeste, mais hélas souvent pratiquée. En 1784, le subdélégué Charles déplore que dans les 18069 arpents concédés par l'Evêque de Metz pour servir à l'alimentation des salines, la coupe commence par les quarts-en-réserve (38). Une lettre du Procureur du Roi à Dieuze datée de 1789 va dans le même sens, dénonçant la communauté de Virming qui a vendu directement son quart-en-réserve à la saline de Château-Salins, en passant outre l'autorisation de la maîtrise. Cette vente est "nuisible en ce que la plupart des futaies étant propres au service, elles augmenteroient infiniment de prix si au lieu de les convertir en bois de corde, on les employait à leur véritable usage" (38).

(37) BOYÉ (P.) -1904- Les salines et le sel en Lorraine, Nancy, Crépin-Leblond, 63 p. Le chapitre 3 de cet ouvrage est essentiel pour approcher l'histoire des bois de salines.

(38) A.D.M.M. C 90, successivement liasses 4, 3, 1.

(39) A.D.M.M. C 100.

Les protections et privilèges exceptionnels facilitant l'alimentation en bois des usines à feu, engendrent de graves tensions sociales. Ces dernières s'accroissent très sensiblement lorsque se profilent, dès 1780, les craintes d'une disette en bois. Pour les communautés et les particuliers, l'essor "tout au bois" provoque une hausse excessive du prix du combustible ligneux. Cette dernière s'ajoute à une réduction généralisée des possibilités usagères pour créer une situation jugée rapidement intolérable. L'interdiction de vain-pâturage s'impose partout. Elle n'est levée qu'à titre exceptionnel, en particulier si une très maigre récolte en foin menace la régularité des transports du bois vers les usines. En 1777, les officiers des forêts destinées à l'alimentation de la saline de Dieuze fixent la redevance du vain-pâturage à 30 sols par bête pour dissuader les paysans, "dans la vue de les éloigner et de les en dégoûter. L'année suivante, ils ont augmenté de 10 sols et enfin ils ont fermé tous les bois à la vaine et grasse pâture pour les repeupler et les rétablir" (40).

Partout, les droits accordés aux affouagistes sont diminués, réduits, insuffisants. Les pauvres sont condamnés au vol. Selon un rapport daté de 1771, les habitants de Juvrecourt "ne se chauffent d'autre bois que celui qu'ils vont couper et lever la nuit, attroupés sur les forêts du Roi" (41).

Les quantités de bois accordées sont fixées une fois pour toutes, parfois sans tenir compte de l'augmentation de la population. Depuis 1756, l'usage est limité à Albestroff à 2 cordes et 300 fagots par laboureur, 1 corde et 100 fagots par manoeuvre. Dès 1783, la ville de Metz demande la suppression de la forge de Moyeuve, le bois à brûler manquant dans la ville (42). Dans les campagnes, les paysans ne disposent guère que des bois intransportables et de nulle valeur : branchages secs, chablis, brindilles, ételles. Selon Tellès d'Acosta (43), "il y a lieu de croire qu'il y a un nombre infini de ménages qui ne consomment pas une voie et qui ne se chauffent qu'avec des fagots ou des bourrées de braise ou de charbon de bois". Les cahiers de doléances permettent en partie de mesurer l'étendue de cette

(40) A.D.M.M. C 90, liasse 5.

(41) A.D.M.M. B 12 387.

(42) A.D.M.M. C 315, folio 48, réponse à l'enquête sur la consommation de bois.

(43) voir note 189, chapitre I, cit. p.220.

pénurie. Les salines vont jusqu'à disputer aux communautés la disposition des cimeaux. Un mémoire de 1771 confirme que la mise en règlement de la forêt de Bitche "est cause que plusieurs milliers de malheureux souffrent le froid le plus cruel au milieu des forêts" (44). A Remiremont, la tourbe sert aux pauvres gens qui n'ont pas le moyen d'acheter du bois.

Rapide, l'essor industriel "tout au bois" semble avoir surpris les contemporains qui n'envisagent ses fâcheuses conséquences qu'après 1780. En 25 ans, de 1764 à 1789, le prix de la corde de bois passe à Baccarat de 4 à 10 livres, onze forges, verreries ou faïenceries existant dans un rayon de trois lieues autour de cette ville.

Par ses répercussions sociales et par les conséquences sylvicoles et écologiques qu'il provoque, l'essor "tout au bois" joue un rôle primordial dans les transformations durables du paysage boisé. Ce système industriel ne s'éteint progressivement qu'après 1850. Il explique des héritages dont l'empreinte s'inscrit encore de nos jours dans le paysage (maintien du taillis-sous-futaie) et dans les localisations industrielles (métallurgie et travail du verre).

II - Les industries consommatrices de bois de feu

Prédatrices ou protectrices, les usines à feu ont différemment marqué de leur empreinte le paysage forestier et son histoire. Une analyse sectorielle s'impose, car les paramètres dont il faut tenir compte sont très nombreux : statuts et privilèges accordés à l'entreprise, impératifs techniques et évolution de leurs données, taille des usines, etc...

(44) A.D.Mos. B 10 138.

A/ Les salines et la forêt en Lorraine (45)

Les salines ont incontestablement joué un rôle très important sur l'avenir des bois en Lorraine. Au XVIII^e siècle, elles contribuent à asseoir la prospérité de cette région appelée "pays des salines". Jusqu'au début du XIX^e siècle, la récolte du produit fut réalisée par chauffage dans des poêles et poêlons de la saumure recueillie dans des puits. Nécessitant d'énormes quantités de bois, ce procédé explique les graves dévastations subies par les forêts du Saulnois et par celles situées à proximité des rivières flottables localisées en amont de cette région.

1/ Les salines, prédatrices ou protectrices de la forêt ?

Plus que les forges, les salines occupent une place privilégiée au coeur de ce débat intéressant à la fois les historiens et les géographes. Elles bénéficient d'une situation de monopole exorbitante. Elles fixent elles-mêmes à un niveau très bas le prix du combustible ligneux et supplantent tous autres éventuels acquéreurs en imposant un droit de préemption à l'achat. Dès 1760, elles finissent par drainer des bois sur près du tiers du territoire lorrain. Grâce aux avantages concédés, la Ferme des salines bénéficie d'une situation tout à fait exceptionnelle. Sa part de responsabilité dans l'évolution et l'avenir des forêts lorraines au XVIII^e siècle est grande. J'ai précédemment tenté de réhabiliter la Réformation en insistant sur le caractère très positif de son oeuvre de délimitation et d'abornement des forêts. L'excessive étendue des pouvoirs concentrés dans les mains des salines annule les aspects positifs de la législation mise en place. A la fois juge et partie, la Réformation n'a pas su imposer à elle-même les limites qui devaient conduire à pratiquer une politique sylvicole sage, modérée. Les facilités, dont elle bénéficie pour assurer l'alimentation en bois de feu des salines, permettent une croissance soutenue de la production et des exportations de sel à destination des pays

(45) HOTTENGER (G.) -1929- Les anciennes salines domaniales de l'Est, histoire d'un monopole (1790-1840). Nancy, Soc. d'Imp. typographiques, 40p.

voisins (46). Si le commerce du sel procure au Roi et à la Ferme des revenus considérables, les conditions d'achat du bois à un prix très inférieur à sa vraie valeur empêchent d'envisager sagement la situation et de réfléchir sur l'ampleur réelle des dégradations forestières provoquées. Piroux rapporte qu'en 1781, la Lorraine fournit 79 % du sel produit et rapporte ainsi au Trésor une somme évaluée à 1,5 million de livres. Selon les comptes de Mr Necker, ce revenu équivalait à ce que le Roi tire des fonds de tous ses domaines forestiers. De tels bénéfices expliquent aisément que les voix, s'élevant pour évoquer les menaces qui pèsent sur l'avenir des bois, ne sont pas écoutées. A la fin du XVIII^e siècle, la présence des salines complique et perturbe les données relatives à la coupe et à la vente du combustible ligneux. Tout raisonnement sur l'efficacité économique des salines et toute démonstration visant à mesurer l'étendue des dégâts subis par les forêts, deviennent caducs dès que l'on aborde la question de la rentabilité de la production et de la distribution du sel.

Dès lors que les prix des bois (bois de feu et bois de construction) s'envolent et que ceux pratiqués à l'achat par les salines demeurent pratiquement stables (47), tout calcul sur l'utilisation du bois est faussé. Piroux tombe dans le travers de cette argumentation, notant "qu'un haut-fourneau ne forme que pour 100.000 francs de fer avec 4.000 cordes de bois qui suffisent à une saline pour fabriquer la valeur de 400.000 francs de marchandises" (48). C'est sur ce type de calculs que la Ferme s'appuie pour décourager tout progrès, visant à baisser la consommation de bois et à réduire ainsi les risques d'épuisement des forêts. C'est seulement à la veille de la Révolution que le charbon commence à être utilisé dans les salines.

-
- (46) PIROUX -1791- Mémoire sur le sel et les salines en Lorraine, Nancy, Haener, 56 p. L'auteur note p.41 : "les fermiers généraux prétextaient toujours les obligations d'anciens traités qui datent de François I^o, pour multiplier les poêles et la vente à l'étranger".
- (47) A.D.M.M. C 90, folio 1. En février 1789, le village de Virming vend les bois de son quart-en-réserve au prix de 6 livres la corde. Ce prix est inférieur de moitié à la valeur pratiquée normalement. Il est d'autre part déplorable que le bois poussé en futaie soit destiné à la chauffe des poêles.
- (48) PIROUX, réf.cit., p.43.

De 1782 à 1790, la saline de Dieuze produit 230.000 quintaux de sel par cuite de la saumure au charbon. Le combustible minéral demeure fort peu utilisé. Les salines ont constamment dénigré son emploi lors des expériences tentées. Des procès-verbaux rapportent que la tentative, pratiquée en janvier 1753 (49), est jugée non concluante. Voici en quels termes, la saline signifie le refus d'introduire le charbon :

Texte 1.4.3. Echec de l'expérience d'utilisation du charbon dans les salines (1753)

"Loin d'éprouver une économie, la nouvelle méthode produirait une augmentation de dépenses par la différence du prix auquel reviendrait la houille tirée d'un pays étranger éloigné de 15 à 16 lieues... l'extraction ne pourrait que devenir très à charge par la nécessité d'y employer au moins 20.000 charrettes... Qu'il y avait lieu de craindre, que la fumée qui émanait de la houille ne nuise à la santé des ouvriers employés et à celle des habitants des environs... Que le sel fait avec du bois est plus blanc, moins humide et par conséquent mieux cuit ... Que sur le fond de la chaudière, l'inflammation bitumeuse et sulfureuse de la houille, le fer se rougit, se brûle..."

Sources : A.D.M.M. C 90, liasse 6.

Dans l'enquête sur les bois de 1783 transparait encore la mauvaise foi des salines, assurées de disposer de bois à très bas prix. Elles négligent de recourir au charbon de terre, par crainte de voir diminuer leurs profits. A Dieuze en 1783, 7 cordes et demi de bois à 12 livres 40 sols la corde (soit au total 93 livres 15 sols) produisent une même quantité de sel que 115 quintaux de charbon payés 119 livres 5 sols (50). En refusant de baisser ses marges bénéficiaires, la Ferme prend sciemment le risque de détruire les bois en surexploitant les forêts. Jusqu'en 1789, elle augmente

(49) A.D.M.M. C 98.

(50) A.D.M.M. C 315, folio 29.

les ventes de sel destinées aux autres régions du Royaume et à l'étranger. Dans un mémoire daté du 8 août 1784, le sieur Charles, subdélégué à Dieuze, dénonce cette logique absurde qui conduit à une détérioration durable du patrimoine forestier au nom du maintien des profits réalisés à court terme. "La dépense d'une cuite de houille n'excède que de 15 livres 10 sols celle du bois en le prenant à sa valeur modérée et la houille au plus cher.... Si l'on veut augmenter le commerce de sel avec les pays étrangers, il n'y a pas d'autre moyen que d'employer de la houille dans une partie des poêles" (51). En date du 24 août 1788, une lettre de Paris apporte une réponse négative à la demande d'augmentation des affectations en bois^{tu} saline. Ceci permet de penser que le bon sens prôné dans le mémoire de Charles est enfin partagé par le pouvoir. Dans cette lettre conservée dans la même liasse que le document précédent, on peut lire : "ne pensez-vous pas qu'avant de faire aucun règlement à ce sujet (extension des affectations), il serait à propos de savoir ce qu'il faut de bois pour le service naturel et non forcé des salines ?".

Sous l'Ancien Régime, les progrès techniques réalisés dans la cuisson des sels restent limités et la diversification des ressources en combustibles n'est pas véritablement engagée. Des innovations intéressent cependant la fabrication des fours, poêles et poêlons (52) qui servent respectivement à produire le gros et le petit sel (53). La récupération de la chaleur produite à partir du bois s'améliore. Selon Piroux, une poêle consomme à la veille de la Révolution une moyenne journalière de 8 cordes de chêne ou 5 cordes d'autres bois et 800 fascines, cette dernière étant estimée à 1/3 de fagot et 320 fagots équivalent à une corde (3,365 stères) (54).

(51) A.D.M.M. C 90, liasse 3.

(52) Pour étudier les plans des salines, on consultera :

A.D.M.M. C 92, carte topographique de la saline de Dieuze, 900x750 mm, non datée. Plus du tiers de l'espace forme un "enclos où l'on met les bois et fascines".

A.D.M.M. C 99, plan d'une partie de la saline de Château-Salins daté du 8 mai 1744 (450x650 mm). Les 3 poêles présentées mesurent 11 toises sur 17, l'église de la saline 22 sur 9.

B.M.Nancy, Ms.242, plan des salines de Lorraine, volume de 28 planches.

(53) A.D.M.M. C 90, liasse 8 : "le gros sel ne se fait que dans cinq jours, à petit feu, l'évaporation est lente et il se trouve parfaitement épuré...Il ne se vend qu'à l'étranger. Le menu sel se fait dans 24 heures".

(54) A.D.M.M. B 12 072, folio 342.

Systematiquement, la Ferme porte le discrédit sur les innovations qui réduisent la consommation de bois, en grevant les bénéfices réalisés par une hausse du coût des investissements. Les aléas connus par la mise en place, puis l'abandon des échelles de graduation, méritent d'être rappelés. Construits entre 1738 et 1740, les bâtiments de graduation de Dieuze (55) et Rosières, respectivement longs de 600 et 2496 pieds, forment de vastes charpentes aériennes où la saumure circule à travers des filtres formés par des fascines. Ce passage accroît le degré de salinité des eaux. L'expérience est abandonnée après 20 ans de fonctionnement. A Rosières, malgré le problème du dépôt de matières étrangères (le schlot) qui réduit l'efficacité du filtrage, le degré de saumure passe de 9 à 11. A Dieuze, la graduation permet d'épargner 19.000 cordes de bois par an (56). L'intérêt présenté par la graduation n'a pas été compris par la Ferme qui s'est ingéniée à discréditer son utilisation, mettant en avant les imperfections du système (encrassage des peignes du filtre). Elle considère avec une mauvaise foi évidente que la graduation ruine les forêts. "En voulant économiser cette partie de bois vil (le bois de feu), il en est une autre beaucoup plus précieuse pour l'établissement de la conduite et des machines (qui est utilisée)... et leur entretien occasionnerait une consommation prodigieuse ... des bois les plus précieux" (56). La réalisation d'un saumoduc (57), construit en 1746 pour alimenter la saline de Moyenvic en saumure puisée à Dieuze (saumure tirant 16 degrés contre 10 à Moyenvic) est, jusque dans les années précédant la Révolution, la seule initiative heureuse maintenue par la Ferme et ayant pour conséquence une meilleure protection des forêts. L'établissement du saumoduc allège les ponctions réalisées dans la zone des bois alimentant la saline de Dieuze. La saumure convoyée à Moyenvic est traitée dans une saline disposant, grâce à la percée de canaux, d'une aire d'approvisionnement forestier étendue.

(55) L'utilisation de la graduation est indispensable à Rosières. Le degré de salinité atteint 3,5 ‰ contre 10 à Moyenvic, 16 à Dieuze. Consulter A.D.M.M. B 11 111 (carte de l'ancien bâtiment de graduation de Dieuze).

(56) A.D.M.M. C 100.

(57) A.D.M.M. C 94.

Les lettres patentes signées le 15 avril 1790 abolissent le système mis en place. Elles font disparaître les privilèges exorbitants accordés depuis quarante ans à la Réformation et permettent d'envisager une diminution des quantités de bois brûlés (58). Mieux surveillées et mieux délimitées que les autres bois, les forêts des salines ne subissent que des dégâts médiocres pendant la tourmente révolutionnaire. Sous le Consulat, 20.000 ha. de bois servent encore à alimenter les poêles (59), le coût de la tonne de charbon sarrois s'élevant en moyenne à 40 francs (8 francs d'achat et 30 à 35 francs de transport). En 1810, l'Empire limite à une quantité de 23.000 cordes la quantité de bois délivrée aux salines. A partir de cette date, la houille remplace progressivement le bois. Elle-même devient inutile, les découvertes par sondage du ban de sel gemme débutant à Vic-sur-Seille en 1819.

Tableau 1.4.2. Situation des salines lorraines en 1810.

	degré de salinité	quantité de sel produite (en tonnes)	part de la cuite au bois (en %)	quantité de bois brûlée (en stères)
Dieuze	16	290,5	29	42.500
Moyeuvre	16	167	28	23.500
Château-Salins	13	110	27	19.800
TOTAL		567,5		85.800

Sources : A.D.M.M. 4 F 25.

En l'espace d'une génération, le problème des bois de salines perd de son acuité; la menace de ruine des forêts pourvoyant à l'alimentation de ces fours est arrêtée.

- (58) A.D.M.M. 4 F 25. Le mémoire sur les salines fut couronné par l'Académie de Nancy en mai 1790. Il consigne au folio 78 : "La protection due à un établissement national et précieux, devient parfois un moyen vexatoire quand on néglige de la renfermer dans les bornes dictées par l'équité et l'humanité".
- (59) THIRY (J-L) -1958- Le département de la Meurthe sous le Consulat, Nancy, Berger-Levrault, 131 p., réf.cit., p.63 et 69.

2/ La consommation de bois des salines

En hausse prodigieuse au cours des deux générations qui précèdent la Révolution, la consommation de bois des salines fut pour les contemporains un sujet très controversé. Il fit naître des polémiques passionnées. Le manque de sérénité du débat explique les silences et les très grands écarts existant entre les différentes sources disponibles.

De 1737 (60) à 1789, les salines pratiquent et réussissent constamment une politique de surenchère, visant à améliorer et à agrandir l'étendue des avantages acquis au détriment du maintien d'un patrimoine boisé, déjà dégradé de longue date dans les forêts les plus proches des salines. Dès 1617, la carte topographique de la forêt de la Houve (61) note à proximité d'Haraucourt-sur-Seille, la mention "Bois-taillis" et décrit la présence de nombreuses haies et lambeaux forestiers.

Le bail de septembre 1737 donne à l'approvisionnement en bois des salines une dimension nouvelle que l'administration ducal ne lui avait jamais conférée. L'affectation qui jusqu'alors correspondait à une unité de surface, devient désormais une assurance exprimée quantitativement et qualitativement. Cette évolution décisive s'explique par une précoce dégradation des bois du Saulnois. Les lettres patentes, concédées par Stanislas à Pierre Dufrêne pour la construction du bâtiment de graduation (nov. 1738), confirment cette inquiétante situation. La préférence accordée à l'utilisation du chêne et du hêtre (haute valeur calorifique) explique le caractère sélectif des dégradations. Les essences nobles sont coupées par préférence, laissant aux essences secondaires la possibilité de proliférer. Les bois résineux représentent au plus le sixième du bois utilisé.

La Réformation de 1750 étend considérablement le pouvoir des salines afin de trouver des solutions à la réduction du rendement des cantons d'assurances, dégradés à la suite d'une exploitation trop intensive. La Réforme encourage la mise en place de l'exploitation du tire-et-aire et l'extension du taillis-sous-futaie (62). En

(60) En 1737, le Roi accorde 21.000 cordes et 110.000 fagots à la saline de Dieuze, 9.000 cordes et 120.000 fagots à celle de Château-Salins.

(61) A.D.M.M. 3 F 265, n°21 (réserve).

(62) A.N., K 1184.

l'an X, le sous-préfet de Château-Salins reconnaît tardivement son mérite :

"Il est notoire que dans le département de la Meurthe, il n'existe pas de forêts mieux conservées que celles affectées aux salines nationales parce qu'il existait une administration particulière qui y a employé de tout temps une exacte surveillance" (63).

Si cette remarque élogieuse recouvre en partie la vérité, il reste que, pour les contemporains, la Réformation fonctionne surtout comme un organisme dévorant les forêts et usant de contraintes policières très fortes. Le droit de préemption des salines s'exerce sur toutes les forêts distantes de moins de trois lieues du bassin de la Meurthe et de ses affluents en amont de Rosières (voir carte 1.4.1). L'étendue des surfaces affectées ne suffit pas pour satisfaire les besoins des salines, car la production de ces dernières croît sans cesse. En 1770, un arrêt propose d'étendre le droit de préemption à quatre lieues, mais la mesure ne peut être appliquée devant le mécontentement général.

Texte 1.4.4. Projet d'extension à 4 lieues du droit de préemption
(Arrêt du 11 juin 1770)

"Le Roi étant en son Conseil, défend à tous seigneurs, particuliers, communautés séculières et régulières qui possèdent des bois dans l'arrondissement de 4 lieues autour des salines de Dieuze, Château-Salins et Moyenvic, et à pareille distance des canaux servant à la traite des bois des dites salines, d'en vendre ni exploiter, soit futaie ou taillis sans permission expresse de S.M."

Sources : A.D.M.M. B 12 422, folio 2.

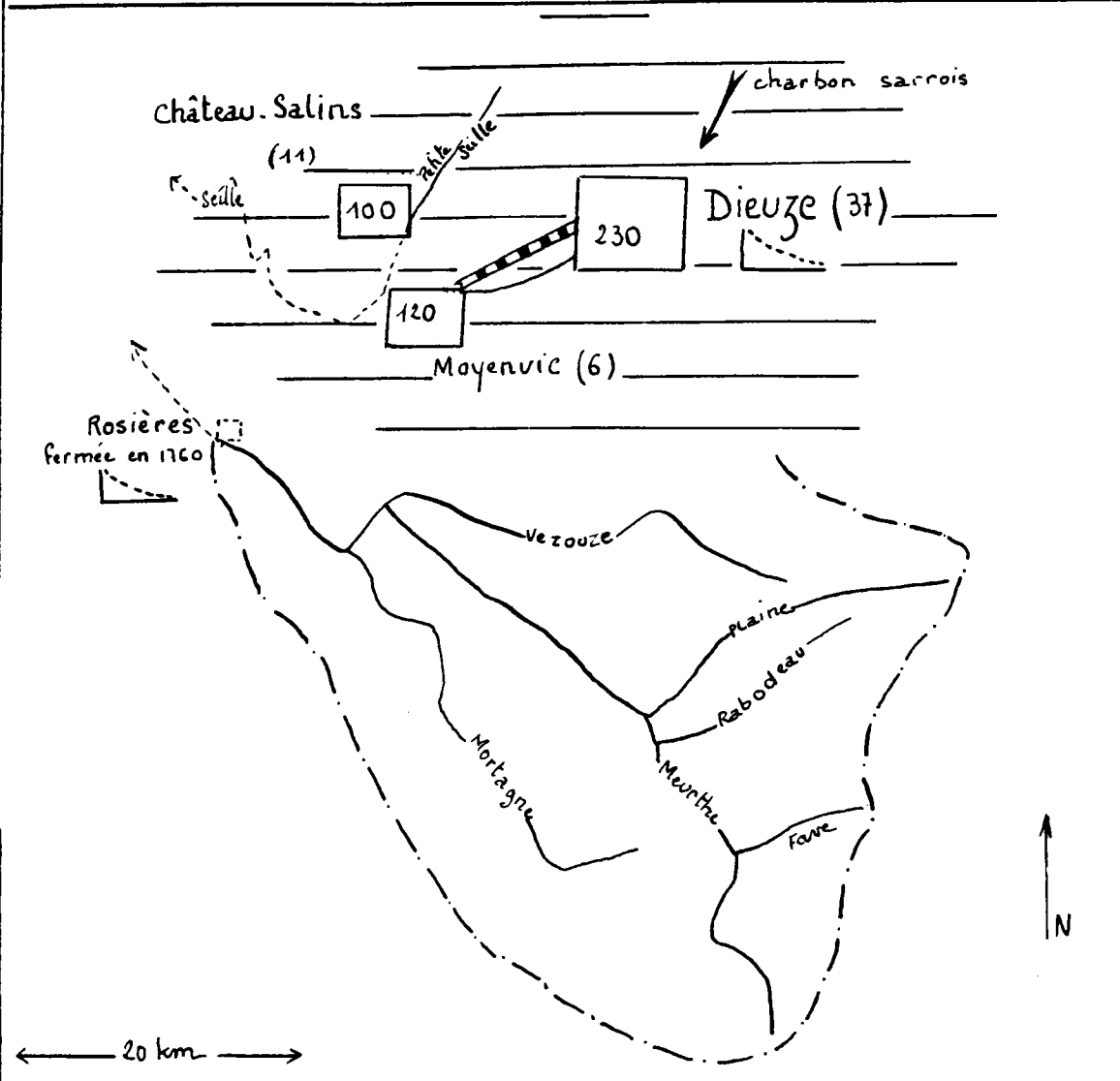
De 1750 à 1787, la production de sel passe de 450.000 quintaux à 520.600 quintaux, ⁽⁶⁴⁾ la consommation de bois s'élevant alors à 50.233 cordes. Elle paraît couverte à 77 % par les bois d'affectation

(63) A.D.M.M. 7 M 116.

(64) A.D.M.M. B 12 425, plumitif de la commission extraordinaire de la Réformation, arrêt du 22 août 1750.

Carte 1.4.1

Salines et forêts en Lorraine dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.



Localisation et production des salines exprimée en milliers de quintaux, les données entre parenthèses indiquent le nombre de poêles qui fonctionnent en 1787.



Rivières où le flottage des bois est destiné aux salines



Zone où les forêts sont gravement détériorées par les salines, principal exploitant (affectations, achats)



Zone où depuis 1750, la Réformation exerce son droit de préemption sur toutes les coupes distantes de moins de trois lieues d'une rivière flottable.

Peu de solutions sont envisagées pour réduire la surconsommation de bois :



échec de la graduation



saumoduc



charbon

(38.610 cordes). Ces énormes quantités sont obtenues au mépris du respect de pratiques sylvicoles convenables. En 1766, l'âge d'exploitabilité descend à 25 ans. L'évolution du volume des bois consommés est certainement plus forte que ne le font paraître les statistiques officielles. En effet, lorsque Piroux avance le chiffre de 50.233 cordes, il demeure vraisemblablement en-dessous de la vérité. Selon les données fournies par l'état général des bois et fagots consommés en 1778 (65), P. Boyé avance le chiffre de 60.000 cordes, soit environ 200.000 stères l'an.

L'analyse des documents contemporains montre que l'exploitation des bois des salines est réalisée sans discernement. Les usines n'hésitent pas à exploiter les quarts-en-réserve, à étendre les surfaces de taillis destinées à la fagotterie. Celle de Château-Salins couvre 4568 arpents, ce qui représente 23 % de la surface de l'affectation accordée en 1737. En 1777, elle est augmentée de 2805 arpents (66) ; sur les 1100 arpents d'exploitation annuelle des bois du Roi destinés à la saline de Château-Salins, 500 sont coupés à l'âge de 11 ans; ceci représente un non-sens sylvicole et appauvrit considérablement le sol. En 1775, la saline de Dieuze brûle 27.295 cordes et 1,08 million de fagots, ce qui équivaut environ à 3200 cordes (67), les fagots représentant 11,7 % du total de la consommation annuelle.

Les salines imposent leur droit de regard sur les forêts privées et sur celles des personnes morales (communautés villageoises et religieuses) ; elles obligent les propriétaires en position de mitoyenneté avec leurs bois ou les canaux de flottage, à entretenir les infrastructures construites (fossoiement, curage). Ainsi, l'arrêt du 2 juillet 1763 (68) ordonne le curement du ruisseau de Neuf-Etang de Morhange à Château-Salins aux frais des propriétaires riverains. La même source dénonce tardivement le mauvais système d'exploitation qui a conduit à une irrémédiable dégradation des bois. Ils "n'ont pas été pour la plus grande partie, exploités de tire-et-aire ni de suite-en-suite suivant l'ordonnance mais au contraire, les

(65) A.N. G⁴ 93.

(66) A.D.M.M. B 10 694.

(67) A.D.M.M. B 12 459.

(68) A.D.M.M. B 12 072, procès-verbal des bois affectés à l'usage des salines en 1777.

officiers chargés de leur administration et de leur aménagement ont forcé les coupes, les ont entamées bien avant l'âge de leur révolution et les ont ensuite abandonnées sans aucun ordre".

3/ Les bois de saline, leur provenance

Les quantités de bois exigées par les salines augmentent alors que la productivité par unité de surface baisse. Cette situation provoque une extension continue des espaces convoités par la Réformation. Les intérêts en jeu rendent très difficile une estimation réelle des besoins. Le désir de masquer ou au contraire de dénoncer les scandaleux profits réalisés par la Ferme explique les fortes variations présentées par les sources statistiques consultées. D'Essuile considère que la Ferme sous-estime le rendement des bois pour pouvoir obtenir davantage. Selon lui, les salines "ne portent le produit de chaque arpent des bois du Roi qu'à 10 cordes et l'on a la preuve qu'en 1780 les coupes quoique médiocres, produisent à Dieuze, les fagots compris, 15 cordes et à Château-Salins plus de 14" (69). Par rapport au bail de 1737, les affectations de bois du Roi produisent en 1787 38.610 cordes et 2,5 millions de fagots; ce chiffre représente une augmentation de 22 % du volume de bois de feu. A la veille de la Révolution, alors que de nombreux mémoires proposent la réduction des activités des salines ou leur disparition (70), ces dernières continuent à étendre leur emprise, bénéficiant en 1784, de l'abandon du fond et de la superficie de 18.069 arpents des forêts appartenant à l'Evêque de Metz (71).

Bouleversant les données du mode d'exploitation traditionnel des forêts, les salines, dont la prospérité repose sur des conditions économiques maintenues artificiellement, jouent sans conteste un rôle décisif dans le mouvement entrepris pour exploiter la forêt. Très tôt, des observateurs ont mesuré les dangers encourus mais n'ont pas été écoutés. Dès 1730, d'Audiffret (72) condamne les agissements des fermiers de Rosières qui ont "telle-ment dépeuplé les forêts voisines qu'ils se sont fait tort à eux-

(69) ESSUILE, réf.cit., voir p.90.

(70) A.D.M.M. C 90, liasse 1.

(71) A.D.M.M. C 90, liasse 3. Il est avancé le chiffre de 27.000 arpents.

(72) AUDIFFRET, réf.cit., voir p.198.

mêmes ainsi qu'au public". Manquant souvent de discernement, dès lors qu'il s'agit des salines, les cahiers de doléances déplorent la persistance aggravée des diverses formes d'abus : absence de réserves suffisantes, coupes trop rapprochées et élimination par priorité des bonnes essences, coupe des quart -en-réserve transformée en taillis (73).

Poussées par l'enjeu du profit, les salines contribuent très largement à opérer un tournant décisif dans l'utilisation des forêts. En donnant la priorité à la production ligneuse, leur conception de l'utilisation des bois s'avère résolument moderne. Elle aurait pu conduire à des réalisations beaucoup plus constructives, si les fermiers avaient bien voulu tenir compte du fait que la forêt est un milieu fragile, épuisable et lent à se reconstituer.

B/ Les forges

Grosses consommatrices de bois, les forges participent d'une façon différente de celle des salines à l'histoire des forêts. Essaimées en une multitude d'entreprises de tailles très variées, elles bénéficient de privilèges (affectations) inégaux et toujours beaucoup moins importants que ceux concédés à la Ferme des salines (les forges ne peuvent exercer un droit de préemption sur les bois). Dans les usines à fer, l'utilisation du bois de feu s'est maintenue tardivement et ne s'est effacée que sous le Second Empire. Pendant près de deux siècles, la possession de la forêt a servi les ambitions des maîtres de forge dans l'ensemble soucieux de préserver leur bien-fond forestier. A une époque où la forêt était menacée, ils ont contribué à la pérennité des surfaces boisées qu'ils utilisaient. Malgré les divergences présentées, de nombreux points communs lient forges et salines dans leur utilisation des forêts. De consoeur, elles ont travaillé pour imposer l'extension du taillis-sous-futaie et réduire la pratique de l'usage.

(73) Cahier de doléances d'Holbach, art. 4 : "la communauté a été exclue du quart-en-réserve qui a été mis en taillis" (en 1768).

Activités dispersées en milieu rural, les forges ont assuré la prospérité à des régions forestières enclavées. Dietrich rappelle que "sans les usines, la plupart de ces bois n'auraient aucune valeur" (74). Lorsque son enquête sur la description des gîtes de minerai de la Lorraine méridionale paraît en l'an VIII, l'auteur s'inquiète de l'avenir des approvisionnements, "les bouches à feu, proportionnées dans leur origine au produit considérable des futaies ne (trouvant) dans les taillis que la moitié de leur aliment primitif".

Après 1730 et parallèlement à l'essor des salines, l'industrie de la forge se développe en Lorraine. Elle s'implante en particulier à proximité des lieux d'extraction du minerai superficiel. Ainsi dans le sud meusien, les forges des vallées de la Saulx et de l'Ornain sont alimentées par le minerai trouvé à proximité, sur le plateau crétacé. La présence de l'eau et du combustible ligneux joue également un rôle décisif. Ainsi se conçoit la localisation périphérique des anciennes industries du fer en Lorraine (75). La priorité accordée au combustible sur les autres facteurs d'implantation explique la dispersion des usines. En estimant qu'un haut-fourneau brûle alors en moyenne 15 à 18.000 stères à la fin du XVIII^e siècle, Mme Arnould évalue qu'il draine à son seul profit plus de 4200 ha. de forêt, si la révolution est fixée à 25 ans et que la production de la coupe avoisine une moyenne de 110 stères par hectare (76).

Créées pour mettre en valeur des forêts jusque là peu ou pas exploitées, les usines dont la construction ou l'agrandissement remontent souvent aux deux premiers tiers du XVIII^e siècle (Sainte-Fontaine et la Hutte en 1743, Hombourg-Haut en 1758, Stürzelbronn en 1764, Brouvelieures en 1769), cohabitent dans le paysage avec des implantations plus anciennes qui peuvent être restées très modestes. La carte, dressée à partir des données du Préfet Desgouttes, établit pour les Vosges, cette diversité dans les localisations (présence sur place du minerai ou importation de produits déjà semi-

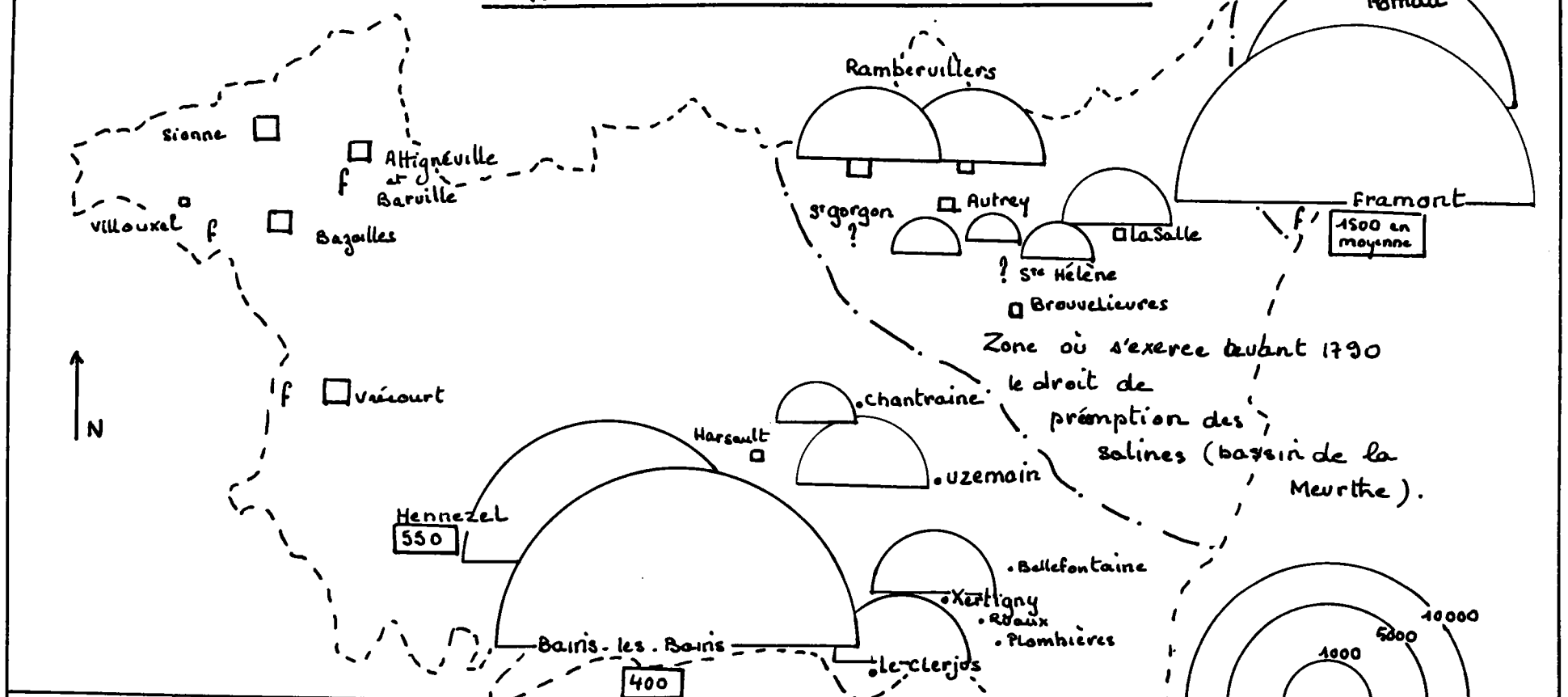
(74) DIETRICH, réf. cit., voir p.XXXI.

(75) ARNOULD (E.) -1978- La sidérurgie traditionnelle et son déclin dans le département de la Meuse. C.T.H.S., section de géographie, Nancy, 165-190, consulter la figure 1 sur l'ancienne industrie du fer en Lorraine.

(76) ARNOULD (E.) -1978- Métallurgie au bois et utilisation de la forêt. R.F.F., 6, 459-478.

CARTE 1.4.2

FORGES ET FORÊTS DANS LES VOSGES EN L'AN X

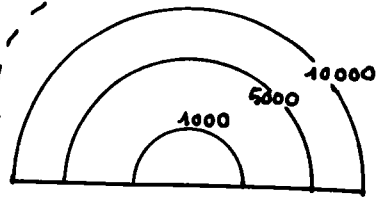


Taille des forges en fonction du nombre d'actifs (longerons et hûcherons)

- 1 à 30
- 30 à 100
- 100 à 200
- 250

pour les plus grosses entreprises, le nombre des actifs est indiqué dans le cadre.

f localisation des extractions de minerais superficiels.



Nombre de cordes consommées par an par les forges. De nombreuses forges ne fournissent pas de données sur leur consommation.

Sources: mémoire statistique du préfet Desgouttes, ref. cit.
 ← 25 km →

finis sur des sites où les réserves forestières sont importantes). Diverses dans leur taille, les usines présentent un degré de concentration très inégal (77). Les possibilités d'approvisionnement en bois justifient en grande partie l'essaimage et la localisation des usines dans des régions difficiles d'accès, mais très boisées. C'est le cas pour la Vôge où les maîtres de forge disposent de vastes réserves dans les bois des bans d'Escles, Uxegney et Harol. Par arrêt du 9 février 1765, Vallet, propriétaire de la Manufacture de Bains-les-Bains, obtient du Conseil de Lorraine l'affectation de 8344 arpents de bois inclus dans le ban d'Uxegney, forêt traitée selon une révolution de 40 ans (78).

La carte 1.4.1. montre que les forges sont restées de taille très modeste sur tout le bassin versant de la Meurthe et de ses affluents. Les seules forges importantes sont celles de Brouvelieures (32000 cordes brûlées en 1783) (79) et celles de Rambervillers (5000 cordes pour les deux forges recensées en l'an IX, 4600 en 1783). Sur le versant de la vallée de la Bruche, qui échappe à l'emprise des salines, se situent les installations les plus conséquentes. La carte demeure incomplète. Nous ne disposons pas d'informations sur la consommation des forges situées à l'ouest du département.

Tableau 1.4.3. Rendement^x et âge d'exploitabilité des bois dans la subdélégation de Neufchâteau en 1783

nature du bois	Part représentée par les différents produits (en %)	âge d'exploitabilité	rendement en cordes par arpent
Bois d'affouage	53	25	7
Quart-en-réserve	18	20-36	19
Bois du Roi	13,5	39-49	20
Bois seigneuriaux et particuliers	16,5	18-24	6

Sources : A.D.M.M. C 315, folio 31.

^xA titre de comparaison, d'Essuille rappelle que les coupes médiocres produisent 15 cordes dans les forêts de Château-Salins (1780). Les 10.000 arpents affectés à la forge de Framont produisent une moyenne de 30 cordes par arpent (A.D.M.M. 4 F 23, folio 39).

(77) HEILI (P.) -1982- Les forges vosgiennes, des origines à 1789. Le Pays de Remiremont, 5, 3-21. Consulter la carte p.10.

(78) A.D.M.M. B 10 690, cet usage fut révoqué en 1781.

(79) A.D.M.M. C 315, folio 20. Les 3200 cordes de bois destinés aux forges de Brouvelieures représentent 650 voitures de charbon de bois; une voiture correspond à la transformation de 16 à 17 stères de bois.

Dispersées et disséminées, les usines sont souvent localisées dans les fonds de vallées, égrenant de modestes installations le long des cours d'eau. Les exemples d'intégration sont rares. Sur les 29 usines comptabilisées dans les Vosges en l'an IX, on ne relève que 8 hauts-fourneaux répartis en 7 usines ; 16 ateliers ne disposent que d'un ou deux types d'installations, 3 sont dotées de 4 types de machines ; seule la forge de Grandfontaine offre cinq possibilités de transformation dans son usine.

Tableau 1.4.4. Situation des quatre plus grandes forges du département des Vosges en l'an IX

	quantité de cordes brûlées	hauts-fourneaux	feu d'affinerie ou d'aciérie	martinet	fenderie	tréfileterie	platinerie
Grandfontaine	16.000	2	5	2	1		
Rothau	9.000	1	3	1			
Bains	16.000		8	5		1	
Hennezel	10.000		5	3			1

Sources : Desgouttes, réf.cit.

La carte 1.4.3. représente la consommation en combustible ligneux des forges des vallées de l'Ornain et de la Saulx (80). Dans ces implantations beaucoup plus importantes que leurs homologues vosgiennes, la consommation oscille annuellement entre 23.300 (Cousances) et 55.900 cordes (Jean d'Heures). Les affectations ne couvrent qu'une petite partie de la consommation qui se fait surtout sous forme de charbon de bois.

Si la consommation des grandes implantations industrielles nous est bien connue, celle des multiples ateliers de cloutiers, taillandiers, coutelliers, forgerons, etc... reste difficile à apprécier. Elle a pourtant contribué aux dégradations subies. A titre d'exemple, chaque cloutier de Rambervillers recevait annuellement et selon l'usage, 15 cordes à convertir en charbon (81).


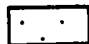
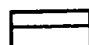

(80) TOUSSAINT (O.) -1898- Forêts et forges, histoire des forêts dans les hautes vallées de l'Ornain et de la Saulx, Bar-le-Duc, Chiquet, 448 p.

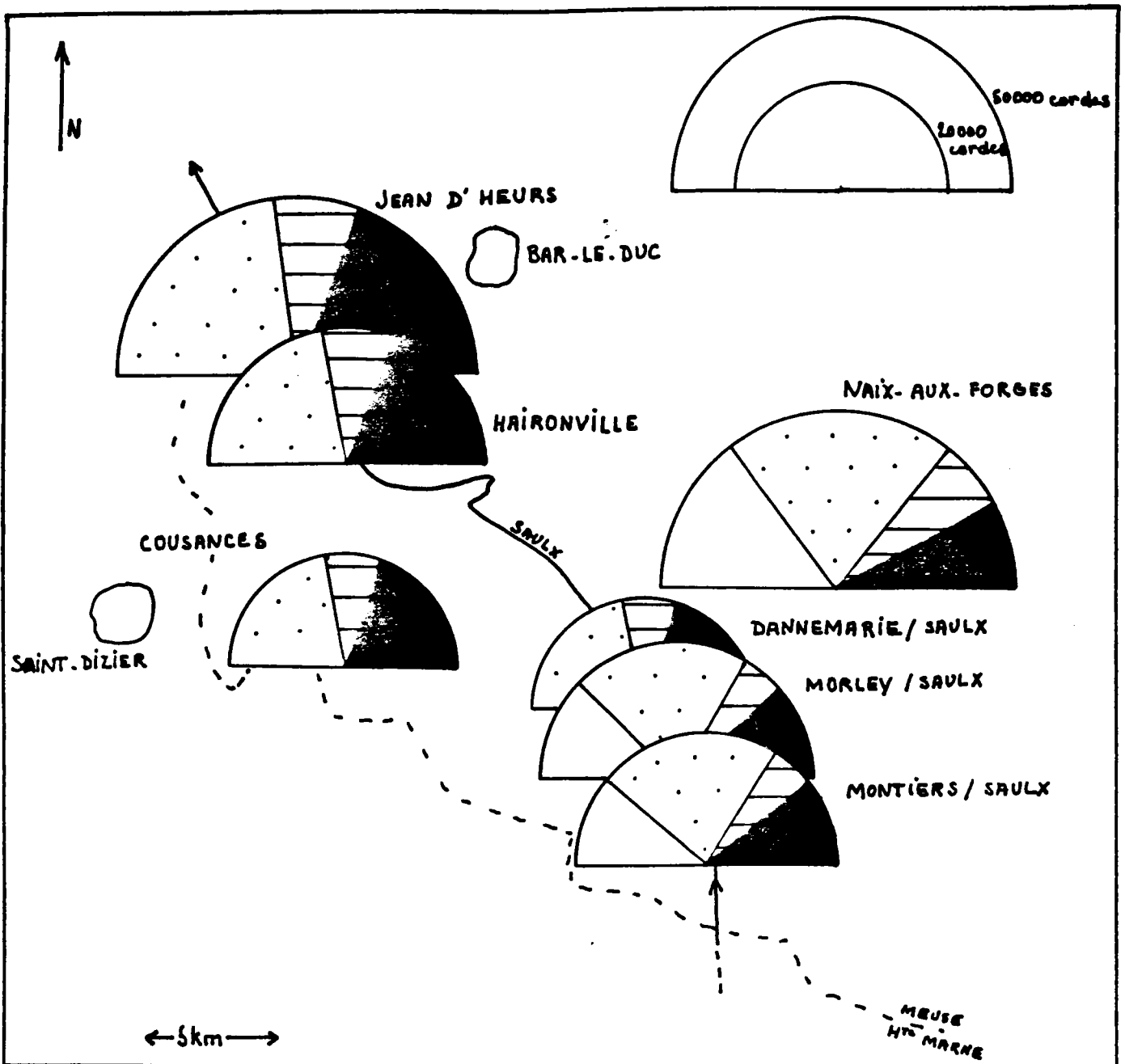
(81) A.D.M.M. B 12 116, folio 9.

Carte 1.4.3. La consommation de bois dans les principales forges de la subdélégation de Bar-le-Duc en 1783

Sources : d'après A.D.M.M. C.315, folio 23.

Origine des bois consommés

-  Bois des affouages affectés
 -  Charbon de bois
 -  Bois de cordes
 -  Charbon de bois
- } procurés hors affouage



Moins privilégiées que les salines, les forges sont solidaires des premières pour imposer leurs intérêts. Elles jouissent de contrats d'affectations temporaires et révocables, valables en moyenne pour une durée de 30 à 40 ans. Ces affectations sont très inégales. Certaines sont considérables, d'autres au contraire restent médiocres. La forge de Thunimont dispose de 1500 arpents dans (82) les bois du ban d'Harol, ceci représente une coupe annuelle de 50 arpents. En 1765, Charles de Wendel reçoit 70 arpents de coupes annuelles dans les forêts de Steinberg et Emmerviller pour alimenter le fourneau de Hombourg à condition de commencer par les taillis les plus anciens, autrement dit de respecter l'exploitation par tire-et-aire et de payer une redevance de 30 sols de France par corde. Cette dernière apparaît très élevée, elle intéresse des brins de taillis âgés de 12 ans ne pouvant fournir que du bois de très médiocre qualité (83).

Dans les régions très boisées, les conditions demeurent longtemps très satisfaisantes, mais peuvent par la suite évoluer défavorablement. Selon une source non datée mais correspondant vraisemblablement aux années 1760, la forge de Framont dispose de 10.000 arpents de forêt. En escomptant un rendement de 50 cordes de bois par arpent, la forêt traitée selon une révolution de 30 ans, permet à la forge de disposer annuellement de 10.000 cordes. Le texte précise que cette situation ne "peut durer qu'environ dix ans au bout duquel temps il ne sera point possible de faire les fournitures" (84). L'enquête d'août 1784 (85) note que les bois de Salm ne fournissent que 5100 cordes à Framont mais que la forge "en consomme bien davantage et qu'elle en achète au dehors de la principauté". En moins d'une génération, les possibilités de coupe diminuent ici de moitié.

A la fin du XVIII^e siècle, la récolte croissante des bois au profit des forges accélère le passage systématique au taillis-sous-futaie et encourage l'envolée des prix du bois de chauffage.

(82) A.D.V. B 536.

(83) A.D.M.M. B 12 089, folio 249. En 1766, Wendel paie 6939 livres à la délivrance des bois destinés à alimenter le fourneau de Sainte-Fontaine. Une telle somme grève lourdement le coût des produits réalisés (A.D.M.M. B 10 595, folio 162).

(84) A.D.M.M. 4 F 23, folio 39.

(85) A.N. T 1541 , N 231.

L'essor des forges est à l'origine d'un net courant anti-industriel. De nombreux cahiers de doléances demandent la réduction, voire la suppression des usines.

Certaines forges, pour la plupart situées dans les régions les plus boisées, bénéficient d'avantages à la fois enviabiles et durables. Créée en 1759, Eguelshardt dispose d'une délivrance annuelle de 120 arpents (86), Stürzelbronn (1764) est doté de 15.000 arpents d'affectation (87). Il faut y ajouter annuellement 2000 cordes d'autres bois payés 4 sols la corde. En 1777, l'affectation de Mouterhouse atteint 24.000 arpents.

Texte 1.4.5. Arrêt du 7 avril 1777 en faveur de la forge de Mouterhouse (extraits)

"Le Roi en son Conseil ordonne que les bois affectés au roulement de la forge de Mouterhouse seront et demeureront fixés à la quantité de 24.000 arpents à prendre dans la forêt de Bitche, savoir 6.900 arpents de la foresterie d'Eguelshardt, distraction faite des parties qui sont en friche et 12.900 arpents de la foresterie de Lemberg, distraction faite pareillement des parties en friches, le tout composant l'ancienne affectation des bois de la forge".

Sources : cité par Walbock G., réf. cit.

Pour maintenir ses engagements de 1762, le Roi doit étendre de 4200 arpents l'étendue de l'affectation concédée à Mouterhouse. Cette modification sert à compenser l'extension des surfaces devenues stériles et improductives. En l'espace de 15 ans, 18 % des forêts de cette contrée sont détruites. Malgré les conséquences d'une gestion aussi désastreuse du patrimoine boisé, le contrat est maintenu mais sensiblement modifié. Le prix de la corde façonnée à 4 pieds sur 8 est fixé à 12 sols. L'âge d'exploitabilité est retardé à l'âge de 50 ans ; le nombre des arbres réservés doit être maintenu et respecté selon les prescriptions édictées en 1762. Forge dépendant du Domaine,

(86) A.D.M.M. C 307, folio 191.

(87) A.D.Mos. B 10 202.

Moyeuivre dispose également d'une situation privilégiée. Son affectation s'étend sur 19.000 arpents traités à 25 ans puis à 30 ans de révolution après 1762 (88).

Principale responsable de la forte hausse des quantités de bois prélevées à partir du milieu du XVIII^e siècle, l'activité des forges aboutit à entamer le patrimoine forestier.

M. Devèze estime que les 44 forges et 28 hauts-fourneaux existant en Lorraine à la veille de la Révolution réalisent des coupes excédant les possibilités de régénération. En 1790, pour le département de la Meurthe, la récolte dépasse de 15 % la quantité prélevée susceptible de ne pas gêner la croissance des bois (89). Trop rapprochées, les coupes gênent le rétablissement du taillis-sous-futaie et finissent par épuiser les sols. Les réserves sont mal respectées. Les balivages ne retiennent pas toujours les essences les plus nobles et les individus les mieux venants. Plusieurs cahiers de doléances apportent des témoignages accablants pour le Pays-Haut. A Aumetz (article 8), "il ne reste presque plus de futaie dans les bois communaux". Chenières note (article 2) que "les dégradations des bois de cette contrée font horreur". A Fillière (article 10), "il est bien rare de trouver un beau chênot". Russange précise (article 1) que "dans l'arrondissement d'une cinquantaine de villages, il y a dix forges, la plupart n'ont d'aliments que ce qu'elles achètent". Les nombreuses installations dépourvues de cantons d'assurances provoquent l'accélération de la dégradation des bois et la hausse du prix du combustible. Malgré la pénurie qui se profile, deux hauts-fourneaux sont créés peu avant 1783 à Brouvelieures ; ces travaux élèvent la consommation globale de la forge à 650 voitures de charbon de bois. En 1783, les fourneaux d'Abainville brûlent 7000 cordes, alors que l'affectation n'en fournit que 4000 et que le rendement atteint 22 cordes par arpent pour une révolution de 25 ans. Le supplément est trouvé "dans les bois des particuliers ou dans les quarts-en-réserve des communautés" (90). L'agrandissement des forges

(88) A.D.M.M. B 12 093.

(89) DEVÈZE (M.) -1966- Les forêts lorraines...réf.cit. Selon cet auteur, forges, verreries et faïenceries consomment plus de la moitié de la production des forêts du département de la Moselle en 1790, voir p.136.

(90) A.D.M.M. C 315, folio 32.

se fait au détriment du bien-être des populations. L'utilisation des quarts-en-réserve est de ce point de vue une aberration économique.

Le traitement prolongé en taillis-sous-futaie appauvrit la forêt. En 1856, le procès-verbal de la forêt de Moyeuivre note que les bois blancs "tendent à se développer outre mesure et à se substituer aux essences dures" (91).

L'impact des forges sur les forêts ne revêt pas que des aspects négatifs. A l'exemple des salines, les forges permettent d'exploiter des forêts jusqu'alors inutilisées (92). Elles font perdre à certaines régions, telles la Vôge, leur pauvreté et leur caractère répulsif (93). Elles procurent du travail aux populations de bûcherons et de charbonniers. Ces derniers représentent dans la plupart des cas, les trois-quarts des ouvriers rétribués. En 1810, dans les vallées de la Saulx et de l'Ornain, ces travailleurs sont 770 sur un total de 980 actifs répartis en 10 implantations (94). Les charbonniers et voituriers sont particulièrement nombreux, animant de leur inlassable noria les chemins muletiers, chaque cheval portant deux sacs d'une cinquantaine de kilos de charbon de bois sur un rayon qui n'excède jamais une journée de marche (95).

Les forges imposent à de vastes cantons forestiers le traitement préconisé par la Réformation des salines. Elles provoquent la délimitation et l'abornement des bois et pérennisent ainsi leurs limites.

Beaucoup moins protégées que les salines à vrai dire dotées d'un statut exceptionnel, les forges paient dès la fin du XVIII^e siècle, leur combustible à un prix élevé. En l'an IX, le

(91) A.M.A. 128, petit format.

(92) A.D.M.M. B 12 115, procès-verbal de visite des bois du Roi en forêt de Waldeck (1760): "si ce n'est le petit hameau de Waldeck, les bois de corde n'y sont d'aucun prix, il serait à souhaiter que l'on puisse établir une forge dans les environs".

(93) DIETRICH (G.) -1971- Industrie et population dans la Vôge. A.S.E.V., 37-64.

(94) A.D.Meuse 553 M 2.

(95) Une grosse forge à haut-fourneau consomme annuellement une moyenne de 20.000 sacs de charbon de bois pesant 50 kg. En Lorraine, le haut-fourneau de Cons-la-Grandville est classé monument historique. Celui de Ménaucourt mérite également d'attirer l'attention des pouvoirs publics. Dans le bâtiment de la forge existe encore une grue dont l'armature est construite tout en bois. Elle date de 1829. Il existe un autre haut-fourneau au sud de Mangiennes (Meuse, N.O. d'Etain).

charbon de bois représente 61 % du coût de fabrication des produits sortis de la forge d'Herseange (96).

Avant d'aborder l'évolution de la place occupée par la forêt dans l'essor des forges lorraines entre 1780 et 1860, il est bon de rappeler que cette branche d'activité est restée modeste, dispersée en ateliers ruraux. A la Révolution, la Lorraine ne compte que 7 % des usines à feu du pays (97). Les entreprises les plus grosses donnent du travail à 200 ou 300 ouvriers sur place et sont bloquées dans leur extension par le manque de combustible disponible, des coupes trop importantes mettant en péril la régénération des bois. Jusqu'en 1789, l'essor des usines est également contrarié par un système douanier défavorable aux duchés. Bien que non négligeable, la place des forges dans la Lorraine d'Ancien Régime ne peut être surestimée et comparée à celle créée après 1870. En 1789, 70 forges existent en Lorraine. A la même date, la Haute-Marne en compte 82, la Nièvre 76. Les dégradations exercées par les forges peuvent être très graves mais restent toujours circonscrites et de vastes espaces demeurent préservés et sous-exploités. Dès l'aube du XIX^e siècle, François de Wendel s'inspire du modèle anglais et entreprend d'utiliser le charbon de terre (création en 1811 de l'usine de Jamailles à Joeuf, mise à feu du haut-fourneau d'Hayange en 1822). Son exemple est malheureusement assez peu suivi. Les conditions structurelles et économiques n'encouragent pas des progrès nécessitant de coûteux investissements. La dispersion géographique des installations et l'absence de concentration financière empêchent de réaliser les fonds nécessaires. Les tarifs protectionnistes ne permettent pas de pénaliser les installations industrielles vétustes. La demande en produits sidérurgiques, qui connaît une très forte croissance liée à l'essor du chemin de fer, autorise de maintenir en activité les forges au bois. Le cumul de ces données explique la faible propagation des progrès techniques avant 1860. Le nombre des hauts-fourneaux utilisant le coke augmente lentement alors que des efforts sont surtout

(96) COLLIN (H.) -1980- La forge d'Herseange au début du XIX^e siècle, notes d'archéologie industrielle, P.L., 1, 49-52.

(97) PRÊCHEUR (Cl.) -1959- La Lorraine sidérurgique, Paris, S.A.B.R.I., 631 p.

entrepris pour améliorer le rendement des hauts-fourneaux au bois ou à alimentation mixte. En 1847, seulement 6 hauts-fourneaux fonctionnent au coke et à la minette. En 1829, le nombre des usines a augmenté par rapport à 1789. On est passé de 28 à 39 hauts-fourneaux; les forges sont trois fois plus nombreuses (130 contre 44).

Contemporain du Code Forestier, l'ouvrage intitulé "Recherches statistiques sur les forêts de la France" est publié en 1829 par Faiseau-Lavanne. Il défend les intérêts des maîtres de forges. Pour cet auteur, les usines à fer sont "seules en possession des moyens d'arrêter les progrès des déboisements" (98) par délimitation des bois. Réelle et à juste titre bénéfique, cette action ne doit pas occulter les dégâts provoqués par plus d'un siècle d'exploitation trop intensive des cantons forestiers les plus proches des forges. Encouragée par les besoins en équipements (chemins de fer), la production des fers au bois a continué à être dommageable pour l'avenir des forêts entre 1825 et 1860. Il faut attendre la crise des années 1844-1852, pour que le prix des fers s'effondre devant la percée des produits anglo-belges et que la fabrication de fers au bois périclité. Pendant cette période décisive, Legrand, directeur général des forêts, à plusieurs reprises entre 1836 et 1852, soutient l'action du Comité des Forges créé par le baron Lesperut. Il décourage l'extension de la conversion et soutient la production des fers au bois, empêchant ainsi de précipiter une évolution technologique irrémédiable, qui avait entre autre, l'immense avantage de soulager les forêts et de permettre leur orientation vers la production des bois d'oeuvre.

L'intéressante statistique sur les usines à feu en Moselle en 1831 (99) montre que l'utilisation du coke demeure encore limitée (30 % de la production en 1831, 34 % en 1839). La carte 1.4.4 traduit encore une production très dispersée. Le charbon sert seulement à produire la moitié des fers sortis des usines de Wendel. La structure des usines reste artisanale. Le descriptif de l'usine de Villerupt en 1831 confirme cette situation.

(98) FAISEAU-LAVANNE, réf.cit., voir p.91.

(99) A.D.Mos. S 517.

Carte 1.4.4. Consommation des principales usines à fer en Moselle en 1831.

Sources : A.D.Mos. S.517

Au total sont consommés

- 194428 qx de charbon de bois (70 %)
- 84788 qx de houille (30 %)

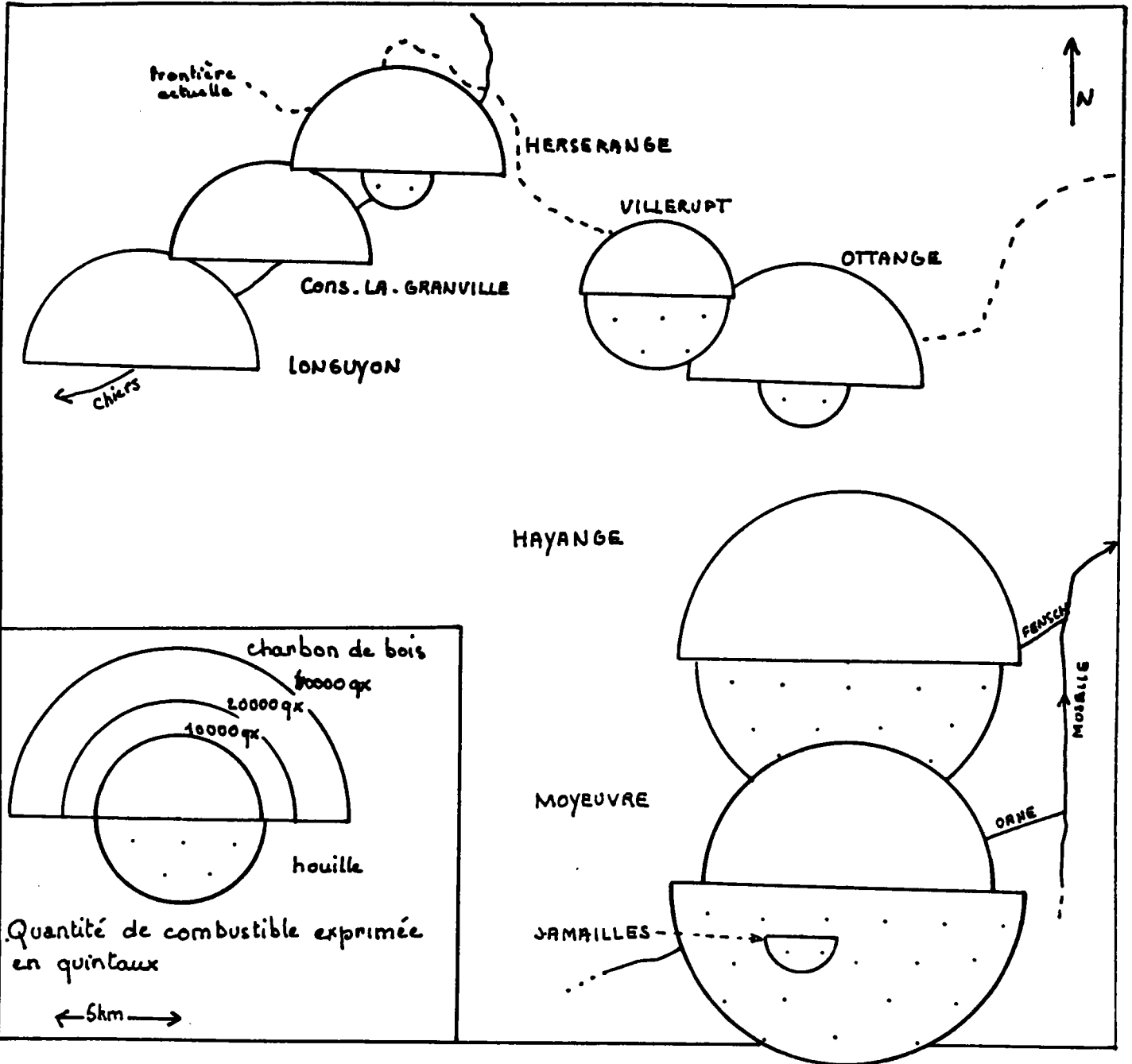


Tableau I.4.5. L'usine de Villerupt en 1831 (92 emplois)

Installation	Production	Consommation	
		Houille	charbon de bois
1 haut-fourneau	1.000 t. de fonte		1075 bannes
3 raffineries	?		660 bannes
2 martinets	24 t. de fer	38 t.	
1 fenderie	261 t. de fenderie	261 t.	
2 laminoirs à tête	150 t. fer blanc	300 t.	
1 ferblanterie	1.200 caisses	125 t.	

Sources : A.D.Mos. S 517.

Pour la période 1830-1850, l'ensemble des sources consultées permet de penser qu'il existe presque partout un parti-pris systématique de défense de la production des fers au bois. La consommation de combustible végétal n'atteint son maximum qu'en 1855 (100). En 1847, les trois départements de Meuse, Meurthe et Moselle brûlent l'équivalent de 840 milliers de quintaux métriques de combustible, le bois représentant 60 % du total (500 milliers qx). En 1857, ils consomment 2.000 milliers qx. et la part du bois est de 40 % (800 milliers qx.). Si la part relative de la métallurgie au bois diminue à l'époque où se développe le chemin de fer, sa production augmente encore considérablement dans l'absolu. Son apport est nécessaire lors de la mise en place des lourds investissements ferroviaires (101). La productivité de la métallurgie au bois réalise partout des progrès. En 1833, la mise au point des récupérateurs des gaz sortis du gueulard sert à économiser une partie du bois utilisé. C'est seulement après 1848 que les usines les plus mal situées ne peuvent plus supporter la concurrence et doivent abandonner la partie ou se transformer. C'est le cas à Bains-les-Bains. Le prix du fer en barre de 100 kg. s'élève à 75 frs en 1825, il se maintient entre 57 et 54 frs pour la période de 1830 à 1847 et tombe finalement à 46 frs en 1860.

(100) Voir note 75, chap.IV. La figure 1.4.5 publiée dans cet article décrit la consommation comparée du combustible minéral et végétal en Meuse, Moselle et Meurthe entre 1847 et 1858.

(101) Entre 1834 et 1840, la production métallurgique lorraine passe de 38.000 t. à 48.000 t. Elle atteint 71.000 t. en 1847 et 240.000 t. en 1865. A cette date, la production du bois est devenue négligeable (11 %).

Le nécessaire appoint des usines fonctionnant au bois explique à la fois le maintien de très nombreuses usines peu performantes et la permanence des progrès apportés au système des fers au bois. Selon Noirot, 72 % des 369 hauts-fourneaux en place en 1844 ont connu depuis 3 ans des améliorations qui permettent d'économiser le tiers d'un combustible raréfié et de plus en plus coûteux (102). La capacité des hauts-fourneaux au bois s'accroît. En Meuse, la production annuelle passe de 300 à 400 tonnes en 1789, à 900 tonnes en 1844 (103). En 1859, le maître de forge Vivenot-Lamy plaide encore en faveur de l'utilisation du bois qu'il brûle avec du coke importé. Il estime qu'un mélange contenant 38 % de bois cru, 49 % de petit coke et 13 % de coke donne des fers d'excellente qualité "principalement pour les pièces qui exigent une certaine dureté" (104).

Texte 1.4.6. Plaidoyer en faveur de l'utilisation du bois vert dans les hauts-fourneaux (extraits)

"Il produit une fonte de meilleure qualité que celle produite au coke pur... Il augmente la ressource des hauts-fourneaux à tel point qu'une usine produisant annuellement 1.000 t. de fonte pour lesquelles il faut 5.500 m³ de charbon représentant l'énorme quantité de 16.000 stères de bois qu'elle va souvent chercher à des distances très éloignées, pourra à l'avenir se suffire avec 2.000 stères de bois et 1.500 tonnes de menu coke".

Sources : Vivenot-Lamy, réf.cit., 1859

- (102) NOIROT -1844- De la question des fers dans ses rapports avec les intérêts forestiers. Annales forestières, 76-86. Selon cet auteur, les prix du combustible sont les suivants dans les Vosges :

	1829	1844	augmentation
M ³ de charbon de bois	6,50 F	20,80 F	+ 310 %
stères de bois	2,60 F	5,95 F	+ 229 %

- (103) WITTMANN (M.) -1961- L'évolution de la métallurgie du Barrois. Revue d'histoire de la sidérurgie, 2, 89-114. Pour comprendre les améliorations réalisées dans les hauts-fourneaux, consulter par exemple les plans de celui de Thonnelle, créé en 1824 (A.D.Meuse, 65 S 224).
- (104) VIVENOT-LAMY -1859- Emploi du bois cru dans les hauts-fourneaux, Extrait du journal de la Meurthe et des Vosges, Nancy, Lepage, 23 p. (brochure archivée à la B.M.N.).

Maintenue tardivement parce qu'elle permettait de répondre à une très forte demande, la métallurgie au bois s'effondre en Lorraine à partir de 1865. Les nouvelles données technologiques amènent une profonde transformation de cette industrie qui se concentre, après 1875, sur le gisement de minerai de fer, formant des concentrations industrielles de plus en plus importantes. En 1865, l'ancienne métallurgie au bois appartient déjà presque au passé.

Tableau 1.4.6. La production métallurgique lorraine en 1865

	production totale en milliers de tonnes	production au bois en milliers de tonnes	part de la production au bois (en %)	part de la production représentée par chaque département (en %)
Meurthe	25	4	16	9,7
Meuse	14	10	71	6,2
Moselle	202	17	8	84
Vosges	0,3	0,3	100	0,1
LORRAINE	241,3	31,3	13	

Sources : d'après Histoire de Lorraine, Nancy, Berger-Levrault, 1939, 740 p., voir p.670.

C/ Le travail du verre

Disposant d'abondantes réserves en sable, bois et eau, la Lorraine est une terre de prédilection pour l'industrie du verre. Reconnue dès l'époque romaine en Argonne, cette branche d'activité contribua de façon certaine à la prospérité des duchés avant la Guerre de Trente Ans (105). Le frontispice de la Pompe funèbre de Charles III évoque les phases du travail du verre (vitriaria) avec en arrière-plan Darney et Dompain. Au XVIII^e siècle, cette industrie

(105) ROSE-VILLEQUEY (G.), voir note 8, chapitre IV.
 LADAIQUE (G.) -1970- Deux siècles de travail verrier dans les Vosges (1448-1636). Nancy, thèse de 3^e cycle, 342 p.
 CLAD (F.) -1970- Saint-Quirin au XVIII^e siècle, ses verreries, Strasbourg, thèse de 3^e cycle.

en grande partie détruite par les malheurs de la guerre, renaît. Elle se réimplante dans la Vôge (La Planchotte en 1722, Clairefontaine en 1730 -voir carte 1.4.5) et se développe aussi en Lorraine germanophone, en particulier par la création de Meisenthal (1702), Goetzenbruck (1721), Saint-Louis-lès-Bitche (1767). A la même époque naissent Portieux (1705), Vannes-le-Châtel (1766) et Baccarat (1763). Toutes ces localisations sont choisies en fonction des richesses en bois offertes localement. La requête présentée par l'Evêque de Metz qui aboutit en 1763 à la création de Baccarat, s'explique avant tout par les nouvelles disponibilités en bois, nées de la fermeture de la saline de Rosières trois années auparavant. C'est par souci de rentabiliser des forêts restées enclavées que les autorisations sont accordées. En 1722, la Planchotte se voit concéder "400 arpents dans les environs de la dite verrerie en lieux moins dommageables et les plus éloignés des autres verreries" (106). Par lettre patente datée de 1767, Jolly est autorisé à créer la verrerie de Saint-Louis (Münsthal). Le Roi concède la disposition des emplacements, jardins, étangs, terres et prés pour un cens annuel de 200 livres. Il accorde également une étendue de 8.000 arpents de bois réglés à 40 ans et à convertir en cordes de 4 pieds de haut sur 8 de long (107). Le même document confirme la jouissance des 600 arpents d'affectation destinés à la verrerie de Goetzenbruck créée en 1721.

Comme l'indiquent les cartes 1.4.5 et 1.2.13 (carte du ban d'Escles en 1862), l'industrie verrière délimite des enclaves dans les forêts. La carte topographique qui accompagne le titre de création de la verrerie de Clairefontaine présente un vaste quadrilatère couvrant 500 arpents. Cette surface bornée est destinée au fonctionnement de l'usine. Traversé par un affluent de la Saône et délimité dans la partie inférieure de la carte par une goutte, le territoire de la verrerie dispose de deux étangs. Il forme une véritable enclave qui ne s'ouvre sur un horizon défriché qu'à la jonction de l'acensement du Torchon. Partout ailleurs apparaît la

(106) A.N. E 2868, folio 218.

(107) A.D.Mos. B 10 123, folios 65 et 75.

forêt déjà transformée en taillis, quand elle appartient à l'espace d'approvisionnement d'une autre verrerie (taillis de la Bataille, de Belrupt) ou conservée en futaie claire. Dans ce dernier cas, la mention "forêt" apparaît écrite en toutes lettres et de grands arbres espacés figurent le maintien de l'ancienne futaie dépérissante. Les 45 arpents représentant l'emplacement destiné à être défriché sont abornés de 8 pierres, la distance entre chaque écartement étant soigneusement notée sur le document. Les défrichements, nés autour de ces créations, sont restés modestes. Les anticipations réalisées jusqu'au milieu du XIX^e siècle sont aujourd'hui retournées à la forêt : les plus petites clairières tendent à s'amenuiser ou à disparaître. Enclavés dans la forêt domaniale de Darney, les territoires des anciennes verreries qui répondent au nom de la Frison, Thomas, Henricel, etc... sont de nouveau envahis par les accrus forestiers. Ces derniers débordent la limite des forêts domaniales qui, fort longtemps, a correspondu à la lisière (voir Monthureux-sur-Saône-Est). Créées au coeur des forêts pour disposer des richesses en combustible, les verreries restent souvent fidèles à leur site d'origine. La verrerie de Portieux (voir carte 1.4.6) est encore aujourd'hui entourée par la forêt du Terme. La limite communale représente ici une curieuse forme d'appendice, elle correspond à la limite forestière. Un paysage assez semblable existe à Saint-Louis-lès-Bitche. Créée en 1767, cette verrerie royale n'occupe que le fond d'un mince vallon, 70 % des 452 ha. formant la commune sont couverts de bois. Le village s'agglutine autour de l'usine. Quelques traces de cultures limitées par des murets de soutènement subsistent sur le versant exposé au sud. 89 % de la surface communale appartient à l'usine.

A l'exemple des salines et des forges, les verreries disposent d'affectations destinées à assurer leur approvisionnement en bois. Avant la Guerre de Trente Ans, certaines fonctionnèrent comme des entreprises de défrichements, la terre étant abandonnée aux cultivateurs quand les réserves en bois étaient épuisées. Dans la Vôge, les verreries servent alors également à fixer la frontière en implantant des maisons fortes. Les verreries, fondées à

l'aube du XVII^e siècle en forêt de Creutzwald, sont abandonnées dès 1625, les bois ayant été convertis en terre (108). Certaines peuvent être réimplantées sur un site abandonné depuis plus d'un siècle. C'est le cas de la verrerie Sophie, fondée en 1760 à proximité de Vieille-Verrerie (hameau de Petite-Rosselle), usine désertée au cours de la Guerre de Trente Ans. Au début du XVIII^e siècle, des exemples d'épuisement des bois par les verreries sont encore rencontrés. La création de Meisenthal (1702-1713) s'explique par le repli des activités de Soucht, car cette verrerie était "dans l'impossibilité de continuer de travailler parce que les bois se trouvaient entièrement consommés". Le nouvel emplacement choisi est qualifié de forêt "déserte" (109). L'isolement peut être responsable de l'abandon de certaines usines. Dispersées, les 11 verreries et 8 faïenceries existant en Argonne à l'aube du XIX^e siècle, disparaissent pour deux-tiers d'entre elles avant la fin du Second Empire. Isolés et incapables de créer de nouvelles activités, les ouvriers deviennent bûcherons (110). Les usines qui se maintiennent emploient les habitants les plus pauvres pour transporter les verres à dos d'homme, car les routes sont si dégradées qu'aucune voiture ne peut y aller charger les bouteilles (111).

Dotées de privilèges, les verreries bénéficient de la mansuétude du pouvoir. Les avantages concédés s'avèrent importants. Si les ducs ont accordé naguère le statut de gentilhomme aux verriers de la Vôge, au XVIII^e siècle des dégrèvements fiscaux et des libertés sont reconnues à ces hommes. Dans le Comté de Bitche, les ouvriers sont exempts de tout impôt, la vaine et grasse pâture sont maintenues, les propriétaires ont la faculté de répartir à l'amiable la taille. Quand 8.000 arpents de bois sont abandonnés à la verrerie de Saint-Louis-lès-Bitche, le prix de la corde (charbonnette)

(108) HIEGEL (Ch.) -1975- Les verreries des régions de Creutzwald, Saint-Avold et Forbach au XVII^e siècle. A.S.H.A.L., LXXV, 45-84.

(109) A.D.M.M. B 12 084, folio 296.

(110) LERICHE (A.) -1974- Argonne, terre étrange. Huguet, Verdun, 143 p., voir p.61.

(111) Bib. Municipale de Bar-le-Duc, m.s.658, cit. par Streiff J-P., Métiers meusiens d'autrefois. Dossiers documentaires meusiens, n°19, mai 1980.

reste fixé à 12 sols (à la même époque, de Wendel paie 30 sols la corde de bois dans la forêt de Steinberg) et les brins inférieurs à 4 pouces de tour sont délivrés gratuitement (112).

Dispersées en usines peu conséquentes, les verreries fonctionnant au bois ne peuvent être comparées aux forges et salines par les quantités de produits ligneux utilisés. Vers 1780, Saint-Louis emploie 45 ouvriers et une centaine de bûcherons, Goetzenbruck et Meisenthal une trentaine, Portieux et Clairefontaine 40. Les verreries de la Vôge font travailler 10 à 12 maîtres pendant quatre mois de l'année, exception faite de la Planchotte qui donne du travail à plus de cent personnes (113). Les quantités de bois consommés restent modestes. En 1771, les trois usines de Saint-Louis (10.329 arpents affectés), Meisenthal (2.000 arpents) et Goetzenbruck (1788 arpents) ne totalisent que 20 % des bois affectés dans la forêt de Bitche, les forges disposant de 59 % de la surface, les communautés de 21 % (114). En l'an IX, Colchen apporte des précisions sur la consommation de bois. Il estime qu'à Saint-Louis la durée d'une fonte dure 26 heures et que la verrerie brûle 10 stères par jour.

Tableau 1.4.7. La consommation des verreries du département de Moselle en 1789

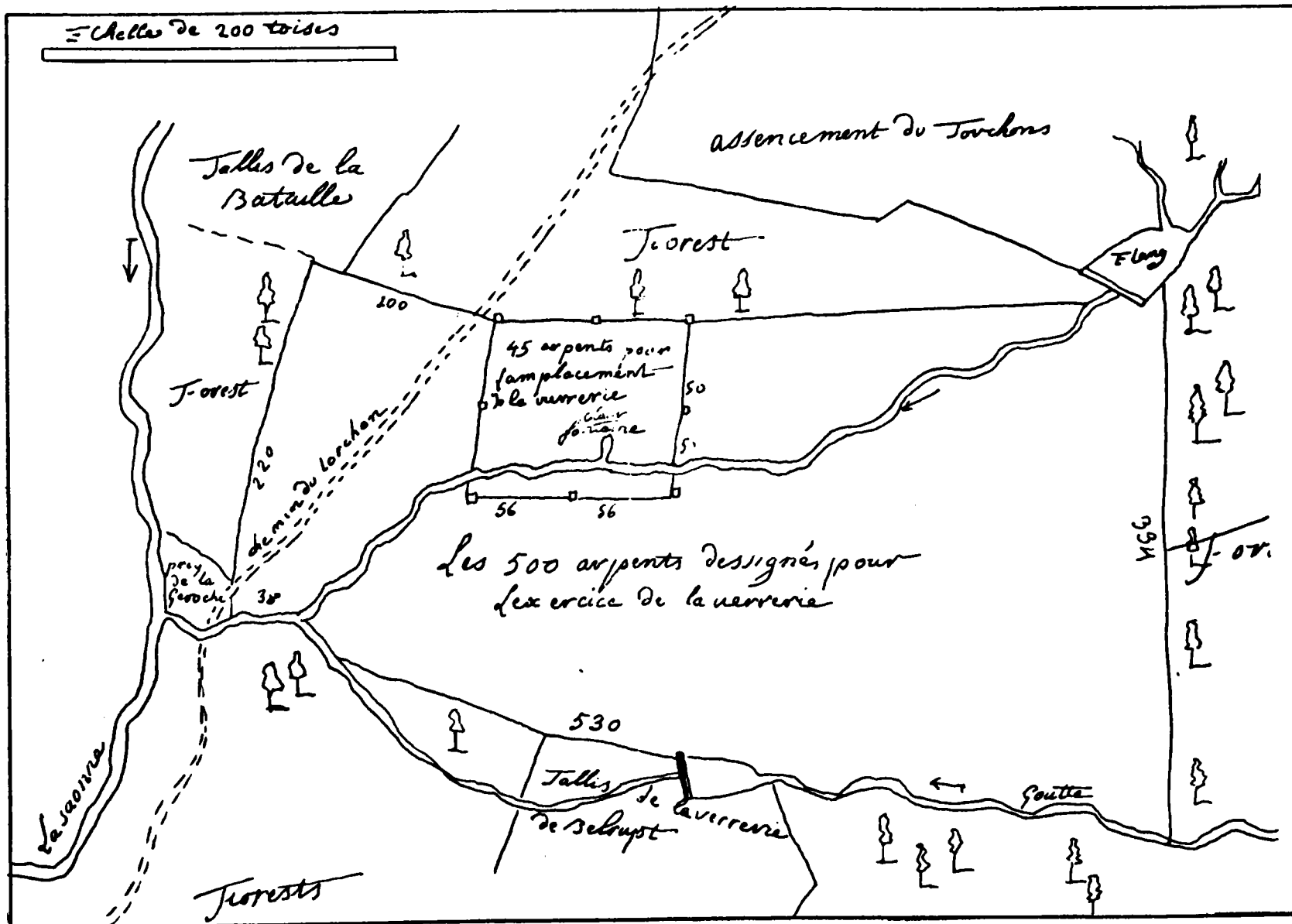
	effectif	affectation en arpents	consommation en stères
Creutzwald	90		3.610
Saint-Louis	253	3.200	15.245
Goetzenbruck	52	1.000	4.038
Münzthal	56	1.000	4.921

Sources : Colchen, réf.cit., voir p.189

(112) A.D.M.M. C 308.

(113) A.D.M.M. C 307, liasse 20, notice sur les Manufactures de Lorraine et Barrois.

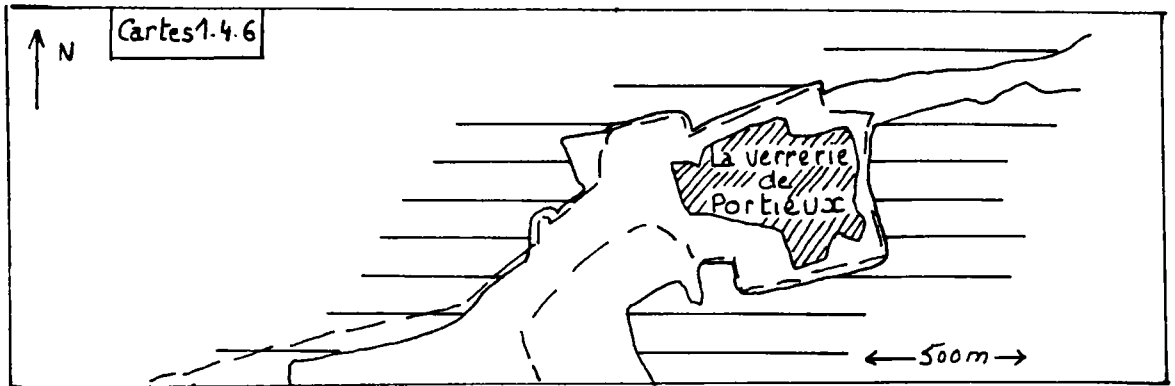
(114) A.D.Mos. B 10 138. Les données sont tout aussi modestes dans la Vôge. En 1749, la verrerie de la Planchotte dispose de 800 arpents d'affectations, celles de Clairefontaine et Pierreville, 500 arpents.



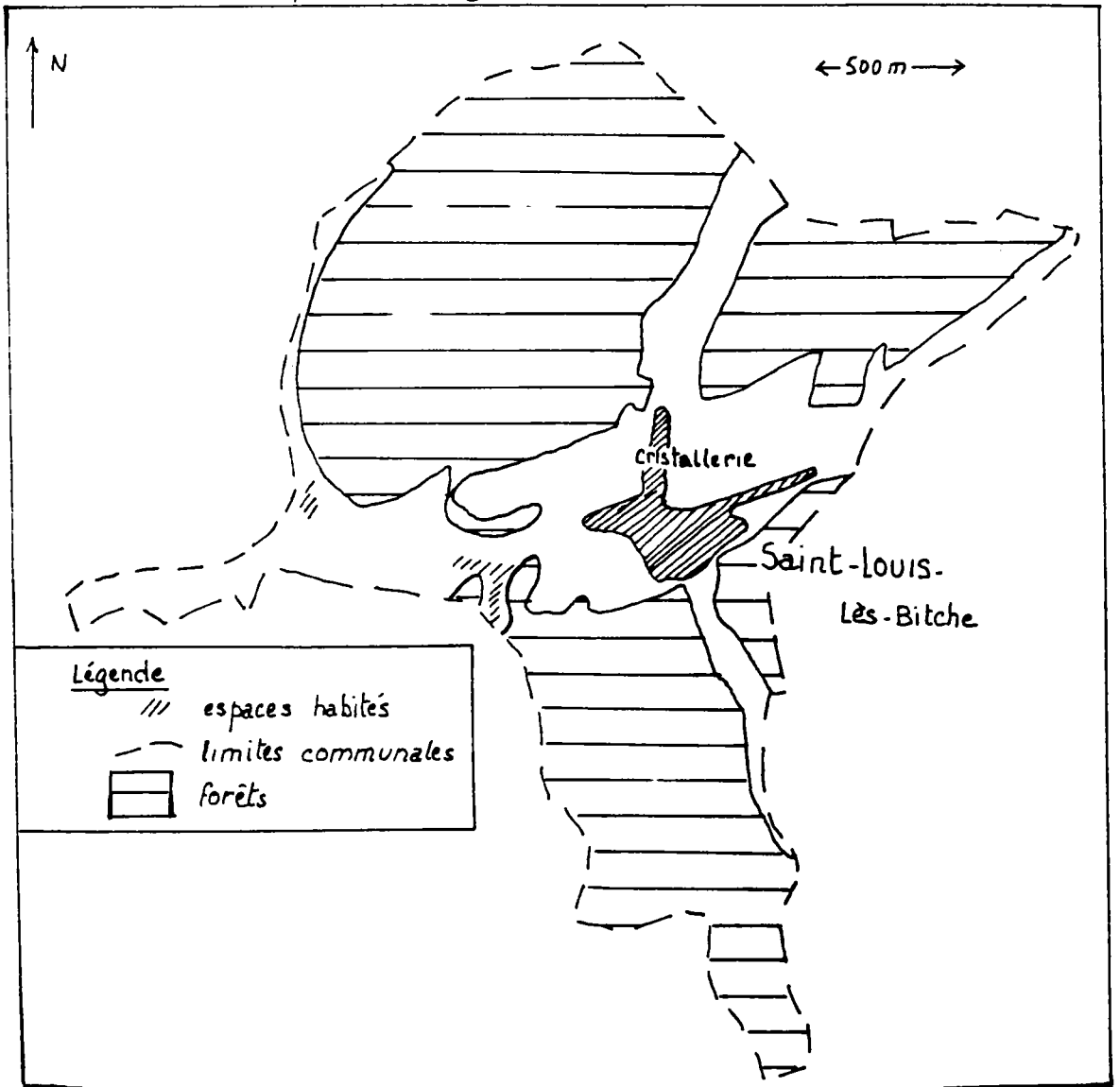
Carte 1.4.5. Carte topographique représentant la création de la Verrerie de Clairefontaine.

Carte dressée par Pierrot le 4 avril 1731, 200x300 mm.

Sources : A.D.M.M. B 11 062



Deux exemples d'héritages industriels enclavés dans la forêt



Créée en 1764, la verrerie de Baccarat s'oriente vers la production de cristal dès l'aube du XIX^e siècle et atteint la renommée que nous lui connaissons dès la Restauration. En l'an IX, elle fournit du travail à 2000 ouvriers et 1200 actifs extérieurs. Elle ne brûle que 13000 stères de bois, réalisant par rapport aux autres usines une économie de 40 % de combustible. La fusion du verre est accélérée par la construction de fours réfractaires ayant une voûte elliptique.

Peu importante, la consommation des verreries menace cependant l'avenir des bois situés à leur proximité. Leur bon fonctionnement perturbe le système de la rotation du taillis-sous-futaie. L'utilisation du salin, produit à partir des cendres de fougères, oblige les verriers à pratiquer des feux et à maintenir de vastes espaces très dégradés. Cette raison explique à la fois la modestie de la taille des usines et les difficultés de leur maintien. Colchen note à cet effet que la verrerie de Creutzwald suspend ses travaux pendant plusieurs mois par an, faute de quantités suffisantes de bois. Brûlant de préférence les bois blancs (trembles, bouleaux), la verrerie favorise l'extension des mauvais bois. La houille n'est que tardivement utilisée. Son introduction est contemporaine des cantonnements opérés sous le Second Empire. Elle est utilisée à Saint-Louis en 1858. En 1861, cette commune reçoit après cantonnement de ses droits d'usage, 830 ha. de forêt.

En ayant su se spécialiser dans les produits de très haut de gamme (cristallerie, optique), l'industrie du verre est restée en Lorraine fidèle à ses localisations d'origine. Si les verreries de la Vôge et de l'Argonne n'ont pas réussi à se moderniser et à survivre, Baccarat et Saint-Louis participent pleinement au renom régional.

D/ Les industries de la terre

Sont regroupés sous ce vocable faïenceries, poteries, tuileries et fours à chaux. Ayant acquis un essor considérable en Lorraine au XVIII^e siècle, ces industries contribuent à l'exploitation d'abondantes ressources en bois.

1/ Poteries, tuileries et fours à chaux

Disséminées en milieu rural, ces activités ne distribuent leur production qu'au niveau local ou régional.

Situés au coeur des forêts, les fours à chaux dont la présence est encore attestée par une multitude de toponymes en "chaufour", n'ont pas laissé d'héritage. Les chaufourniers étaient des gens des bois; ils permettaient d'utiliser le combustible coupé dans des contrées inaccessibles. En 1783, on dénombre une quinzaine de chaufours dans la subdélégation de Neufchâteau "consommant depuis le courant d'avril jusqu'au 1^o octobre quatre arpents de bois chacun" (115).

Tuileries, poteries et briqueteries forment des activités artisanales très dispersées. Les produits fabriqués sont pondéreux et leur cuite mobilise de grosses quantités de bois. A titre d'exemple, on dénombre plus d'une quarantaine de ces ateliers en Argonne vers 1850. Avec les moulins et les grandes exploitations créées tardivement aux dépens des forêts, les tuileries représentent sur le plateau lorrain, les principales formes d'habitat dispersé au demeurant numériquement rare.

La morphologie de la maison lorraine traditionnelle jointive et très profonde paraît expliquer l'abandon précoce du chaume au profit des tuiles. Selon Buvignier (116) cette production est restée artisanale jusqu'en 1914. Il faut deux semaines pour faire cuire 25.000 à 30.000 tuiles, ce qui exige 20 à 25 stères de bois et 1.500 à 2.000 faguettes. Douze cuites sont réalisées annuellement pendant les six mois où l'activité s'avère possible.

2/ Les faïenceries

Par leur localisation, leur histoire et leur évolution, les faïenceries lorraines partagent le sort des verreries et des cristalleries. Développée au XVIII^o siècle, cette industrie était

(115) A.D.M.M. C 315, folio 31.

(116) BUVIGNIER (A.) -1882- Statistique géologique, minéralogique, minérallurgique et paléontologique du département de la Meuse, Paris.

destinée à satisfaire les besoins locaux. Aujourd'hui, la fusion des intérêts de Saint-Clément (1758), Lunéville (1723) et Sarreguemines (1778) permet de perpétuer cette tradition de qualité et de goût.

Très nombreuses et ne fournissant que des productions médiocres, les faïenceries argonnaises ont périclité dès le milieu du XIX^e siècle. Les Islettes et Lavoye ferment en 1848, Rarecourt en 1853, Froidos en 1862. Dernière à subsister, Waly arrête toute activité en 1880. Comme la verrerie, la faïencerie se contente de bois médiocres et de petites tailles.

Tableau 1.4.8. Consommation en bois des faïenceries d'Argonne en 1810-1812

	date de référence	effectifs à l'intérieur	employés à l'extérieur	stères de bois	cent. de fagots	cent. de faguettes
Lavoye	1810	22	10	500	5000	0
Bel-Air	1810	30	10	1038	300	5200
Waly	1812	?	?	1800	8000	

Sources : A.D.Meuse 553 M 2.

E/ Les autres implantations industrielles liées à l'utilisation du bois

Mentionnée dès la fin du XIV^e siècle en Meuse et au début du XVI^e siècle dans les Vosges (117), l'industrie du papier est à son origine directement liée à la valorisation sur place du bois. Aujourd'hui, le maintien des papeteries très réputées (Chatelles, Clairefontaine) ne doit pas faire ignorer le caractère artificiel de leur situation. Héritée du passé, la localisation des papeteries ne s'explique plus beaucoup par la richesse forestière environnante (118). Prospère à la fin du XVIII^e siècle (119), l'activité

- (117) JANOT (J-M) -1952- Les moulins à papier de la région vosgienne, Nancy, Berger-Levrault, in 4^e, 2 vol.
 (118) En 1982, la Lorraine ne fabrique pas de pâte à papier. L'industrie du papier-carton offre 4300 emplois (80 % dans les Vosges).
 (119) LÉON (P.), réf.cit., voir carte p.116 : les papeteries lorraines à la fin de l'Ancien Régime.

papetière apparaît alors très essaimée. On dénombre 13 ateliers en Meuse et 14 dans les Vosges. La production reste dérisoire. En 1783, les papeteries de Docelles n'utilisent que 470 cordes de bois pour l'année (120).

D'autres activités ont également eu leur heure de prospérité grâce à l'utilisation du bois. La bourdaine était réservée à la fabrication du charbon de bois servant à produire le salpêtre. L'Etat impose le monopole de ce produit en 1741.

Les abondantes possibilités de récolte de l'écorce à tan expliquent la prospérité passée des tanneries. A l'époque de la Révolution, cette activité apparaît très conséquente. Selon Desgouttes, en l'an IX, la tannerie produit pour 300.000 francs de cuirs forts à Rambervillers. L'arrachage des écorces a longtemps contribué à dégrader les taillis de jeunes chênes. En 1826, les tanneries moselanes utilisent encore 3.660 tonnes de tan (121). En 1876, les forêts de la Meuse recueillent encore 11.000 quintaux métriques d'écorces (122).

De 1700 à 1850, la forêt a joué un rôle primordial dans la mise en place de la trame industrielle lorraine. C'est à cette époque que s'affermirait le rôle purement économique de la forêt. Mal maîtrisées et mal évaluées, les exigences demandées aux forêts sont à l'origine d'une triple crise politique, économique et écologique qui ne se résout qu'après 1850. Au cours de cette période, la forêt, qui subit alors la phase la plus délicate de son histoire, devient un espace où s'exercent tensions et conflits. convoitée, elle s'ouvre au commerce national et international, écoulant ses plus belles pièces à destination des arsenaux de la Hollande.

III - Une longue tradition de commerce de bois

Dès le XVIII^e siècle, la forêt devient un atout majeur dans les ventes réalisées par les Duchés. Après 1740, le commerce des bois d'oeuvre et bois de feu augmente rapidement et dépasse le

(120) A.D.M.M. C 315, folio 20.

(121) A.D.Mos. 262 M 1.

(122) LARZILLIÈRE (F.), réf. cit., voir p.30.

cadre régional. Le désenclavement routier réalisé par le chancelier Chaumont de la Galaizière et l'amélioration du réseau de flottage contribuent à faciliter cet essor. Ce dernier demeure cependant très inégal, expliquant la juxtaposition de forêts épuisées et de forêts inexploitées faute de moyens de vidange. L'utilisation des chemins de terre reste des plus malaisée. Dans les bois de la maîtrise de Briey, les chemins sont si mauvais "qu'à moins d'une forte gelée ou d'une grande sécheresse, la vidange est impossible" (123). Dans les forêts du Comté de Bitche, il est nécessaire de construire des chariots sur mesure pour enlever les grands bois et atteler 30 à 40 chevaux pour évacuer les troncs (124). Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle il faut, en forêt de Haye (125), recourir à l'utilisation des boeufs, seuls capables de tirer les bois des profondes ornières existant alors. Lors d'une visite des bois datée de 1783, il est déploré que des abrutissements très dommageables sont dus à la présence des bovins dans les fonds de Toul (126). L'empierrement qui permet d'obtenir un travail plus rapide grâce à l'utilisation des chevaux n'est réalisé qu'au début du XIX^e siècle.

Après 1750 le creusement de petits canaux et la création de retenues d'eau permettent d'étendre considérablement les réseaux flottables situés en amont des vallées. La rupture des retenues artificielles permet de libérer un flot suffisant pour entraîner les bois pouvant ainsi atteindre les rivières flottables. Dans les Vosges, ce flux d'eau est appelé "bran". Des améliorations constantes sont réalisées pour étendre les zones où est rendu possible le flottage. Les salines ont très tôt contribué à cet effort (127). Dès 1730, Audiffret (128) signale que "la Meurthe est destinée au flottage des voiles ou trains de bois de construction et de planches qui viennent des Vosges et des bois à brûler pour la saline de Rosières". Après 1763, les salines aménagent la Petite Seille et ses affluents. Dans un mémoire daté de 1770, le baron d'Hausen souligne la prospérité du flottage sur la Sarre. Selon cet aristocrate,

(123) A.D.M.M. B 10 689.

(124) A.D.Mos. B 10 139.

(125) A.D.M.M. B 10 694.

(126) BLAIS (R.) -1934- La question forestière en forêt de Haye à travers l'histoire, R.E.F., août, 621-625.

(127) Sa Majesté autorise le Commissaire de la Réformation "à lui présenter les projets de routes et canaux qu'il conviendra de faire pour faciliter, accélérer et affairer les transports des bois".
A.D.M.M. B 12 425.

(128) AUDIFFRET, réf.cit., voir p.140.

la rivière charrie "presque continuellement des bateaux de bois de chauffage, bois de tonnelier, bois de Hollande, planches... qui descendent du pays de Bitche" (129). En 1771, des essais sont réalisés sur la Seille entre Bioncourt et Metz. Ils portent sur le transport de 40 voiles "portant trois ou quatre troncs en largeur et ayant de 15 jusqu'à 22 pouces d'épaisseur..." (130). Si le transport à bûche perdue destiné aux salines, reste une activité locale qui périclite après la fermeture de la saline de Rosières en 1760, le transport des trains de bois demeure une activité prospère jusque sous le Second Empire. Le flottage apporte une animation soutenue à Raon-l'Etape, principal "port au bois" lorrain (131). La très intéressante série de tableaux conservés à l'Hôtel de Ville de cette cité (132), rappelle l'organisation du travail des "oua-lou" (voileurs). Sur l'une des peintures représentant au second plan une scène de martelage dans une haute-futaie mixte, est dessiné au premier plan un train de planches dirigé par un voieur armé de sa pique.

Prospère sur la Sarre, le flottage ne disparaît qu'en 1903. Dans son ouvrage très documenté publié en 1982, René Descombes fait le point sur les techniques utilisées pour réaliser les trains de planches de 4 mètres de long, empilées pour former des "troncs" attachées par des harts. Ces ligatures permettent de réaliser des "bossets", sortes de radeaux cubant en moyenne $2,5 \text{ m}^3$ (133). Des mémoires et des projets nombreux montrent que le désenclavement des bois intéresse les esprits éclairés. Publié en l'an III, le mémoire de Lecreulx insiste sur les avantages offerts par le flottage pour mettre en exploitation des forêts mal ou peu utilisées. Il déplore que, "faute de débouchés, on convertit (dans les Vosges) les plus belles pièces en charbon" (134).

(129) A.D.M.M. C 172.

(130) A.D.M.M. C 174.

(131) SADOUL (Ch.) -1927- Raon-l'Etape, il y a cent ans. P.L., nov., 497-508.

Consulter également A.D.V. 46 M situation économique de Raon-l'Etape en 1872.

(132) L'ouvrage de Louis Badré : Histoire de la forêt française (réf. cit.) reproduit ces tableaux.

(133) DESCOMBES (R.) -1982- La Sarre au fil de l'eau, Sarrebourg, 209 p.

(134) LECREULX -an III- Mémoire sur les avantages de la navigation des canaux et rivières qui traversent les départements de Meurthe et Vosges, Nancy, Barbier, 113 p.

A/ La production de bois

Le passage à l'hégémonie française ouvre à partir du règne de Stanislas des horizons nouveaux aux bois lorrains. L'extension du taillis-sous-futaie rend nécessaire la multiplication des coupes extraordinaires au cours de la période 1730-1760. Ces dernières signifient que les forêts lorraines s'intègrent progressivement à une économie de marché du bois, jusqu'alors inconnue. Les futaies surannées dépérissantes, alors très nombreuses, sont éliminées parce qu'elles représentent un obstacle à la mise en place des coupes réglées. Les coupes extraordinaires expliquent l'évolution en dents de scie des revenus procurés au Trésor par les forêts. Alors que le revenu moyen avoisine annuellement 500.000 livres, il atteint 955.000 livres en 1753, 822.000 livres en 1760. Malgré une forte augmentation des prix du bois, ces revenus tendent à stagner après 1760. Ceci permet de penser que la raréfaction des gros bois s'est manifestée assez rapidement. Les extractions opérées dans les forêts du Comté de Bitche dans le milieu du XVIII^e siècle sont particulièrement importantes, mais succèdent à une très longue période de sous-exploitation ou d'absence de coupes. Les chiffres avancés peuvent être trompeurs. Selon les normes O.N.F. actuelles, les 35.000 arbres coupés par l'abbaye de Stürzelbronn (1757-1767) représentent un volume trois à quatre fois inférieur aux normes aujourd'hui en vigueur (1,3 m³ contre 4 à 5 m³/ha./an à ce jour). En 1750, plus de 40.000 chênes pour la plupart dépérissants sont vendus (135), mais des documents confirment que les réserves en arbres couronnés existent encore en de nombreuses contrées où les bois sont "inutiles à l'Etat et au public par l'impossibilité du transport" (136).

A la lecture des sources et malgré l'importance des chiffres avancés se rapportant presque toujours à une situation locale non généralisable, il apparaît difficile d'apprécier les répercussions provoquées par les coupes des gros bois destinés à alimenter

(135) A.D.M.M. B 10 523.

(136) A.D.M.M. C 307, folio 188.

des circuits commerciaux. La topographie du terrain, la présence d'un filet d'eau ou l'existence d'un chemin jouent un rôle déterminant dans les choix retenus pour délimiter les coupes.

L'histoire des forêts du Comté de Salm confirme la très inégale exploitation des bois. Suppliques et demandes de coupes de bois prouvent la persistance de futaies surannées dans les lieux où le bois est difficile d'accès. En 1780, les habitants de Celles obtiennent de couper 200 bois vifs et 200 viciés dans leur forêt (137) communale. Ailleurs cependant, l'épuisement se fait sentir. Dans la principauté de Salm, "les bois apportés des rivières ne sont plus si gros qu'autrefois, ceux qui sont reculés et qui sont gros sont situés sur des coulants qui ne fournissent point assez d'eau" (138).

A la fin du XVIII^e siècle sont collectées de précieuses données statistiques sur la production des planches en Lorraine. Le tableau ci-dessous permet d'apprécier cette répartition.

Tableau 1.4.9. Production des planches de sapin et chêne en Lorraine, à la fin du XVIII^e siècle (en milliers de planches)

	Sapin	% de la production	Chêne	% de la production
Lorraine	917,5	59,4	63	30
Salm	568,5	36,9	-	-
Evêché de Metz	57	3,7	148	70
Total	1543		211	
(ALSACE, à titre de comparaison)	213,2		37,5	

Sources : d'après A.D.M.M. 4 F 23.

Par rapport à l'Alsace, la Lorraine occupe une place importante dans la vente des bois déjà semi-élaborés. Elle est déjà

(137) A.D.V. 111 C 48.

(138) A.D.M.M. 4 F 23.

un gros exportateur de planches de sapin. Cette situation s'explique surtout par la très intense exploitation pratiquée dans le Comté de Salm et dans les forêts de l'Evêque de Metz. A partir de 1761, Monseigneur de Montmorency entame très dangereusement le patrimoine forestier lié à sa charge, appauvrissant ou conduisant ainsi à la ruine de nombreuses forêts évêchoises (139). Seul ce choix délibéré explique que 70 % des planches de chêne de Lorraine proviennent de ces bois. Dans cette contrée, les sapins et les chênes sont débités en jardinant, "le premier pour le commerce sur la Sarre et le second pour l'usage pour Paris", le hêtre brûlé sur place dans les verreries de Saint-Quirin (140).

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, ce sont surtout les plus belles pièces qui sont exportées. En 1783, la futaie se raréfie dans la région de Neufchâteau parce que les bois d'épaisseur sont envoyés à Paris via Saint-Dizier et Bar-le-Duc. A la même époque, les habitants de Bruyères préconisent l'aménagement de la Mortagne et de la Vologne pour pouvoir faire circuler les grands bois qu'ils doivent débiter.

B/ Bois de Hollande et bois de marine

L'exportation des bois d'oeuvre de qualité est une tradition ancienne en Lorraine. Les sources disponibles nous permettent de connaître les deux principales formes prises par ce commerce.

1/ Les bois de marine

Sous l'Ancien Régime et dans les premières années du XIX^e siècle, les instructions relatives à la protection, à la réserve et à la coupe des bois de marine ont influencé les pratiques sylvicoles. Sous le Consulat et l'Empire est même réalisé un état

(139) Cahier de doléances de Rambervillers, article 12, extrait : "il est certain que les progrès de la dévastation auraient bientôt entraîné la ruine totale des forêts et réduit l'Evêque à l'impuissance de remplir ses engagements envers les communautés".

(140) A.D.M.M. E 72, pièce 529.

général de ces bois (141). Dès que la Lorraine entre dans la mouvance française, le Ministère de la Marine s'intéresse aux possibilités d'exploitation des bois (142), imposant un droit de préemption sur les arbres susceptibles d'être utilisés pour construire les navires. Un martelage particulier permet alors de retenir les arbres destinés à la construction de la flotte de guerre (143). Cette préoccupation apparaît constante jusque sous la Monarchie de Juillet. Adoptée progressivement en Lorraine à partir de 1701, l'ordonnance de 1669 régissant l'organisation et l'utilisation des bois est en grande partie une solution aux ambitions maritimes de Colbert. Celui-ci, écrivant au Roi, note à propos de l'ordonnance : "S.M. aura la satisfaction de voir pendant sa vie le revenu rétabli, son royaume délivré de l'appréhension du manque de bois avec l'espérance qu'il s'en trouvera assez pour bâtir des vaisseaux" (144).

Par l'arrêt du 22 septembre 1738, le Ministère de la Marine est autorisé à choisir et à marquer en Lorraine les bois destinés à la construction des bateaux de guerre. Le droit de préemption s'exerce sur un rayon de 6 lieues à partir des rivières flottables (145). L'exploitation est particulièrement importante avant 1770, les futaies dépérissantes étant éliminées par mise en coupes réglées des bois. Les récoltes s'effectuent par jardinage "en abattant les arbres par place, indistinctement dans toute l'étendue de la forêt" (146). Cette pratique, limitée par les difficultés de vidange des grands bois, provoque cependant de nombreuses dégradations dues à la chute et au transport des pièces. L'exploitation des bois de marine contribue à appauvrir les forêts par élimination de beaux semenciers. Après la période 1740-1770, les sources consultées font apparaître une très nette diminution du nombre de belles billes.

-
- (141) BRENAC (L.) -1979- Les instructions sur la fourniture des bois de marine et leur inventaire en relation avec quelques événements marquants au début du XIX^e siècle. Actes du symposium international d'histoire forestière, Nancy, E.N.G.R.E.F., t.2, 79-86.
- (142) BAMFORD (P.W) -1956- Forests and french sea power, 1660-1789, University of Toronto Press, 240 p.
- (143) D'autres armes disposent également d'un droit de préemption dans les bois. La forêt de Rondheitgen (Saint-Avold) était destinée aux corps d'artillerie royale de Metz (récolte de la bourdaine).
- (144) Cit. in Geneau de Sainte-Gertrude, réf.cit., voir p.126.
- (145) GÉNY (M.), voir note 1, chapitre IV.
- (146) A.D.Mos. B 10 136, folio 61.

Un navire de ligne dont l'espérance de vie est évaluée à trente ans exige en moyenne d'utiliser 4.000 chênes de 1 m³, il faut également des sapins et des hêtres pour la mâture et les avirons(147). La construction nécessite en particulier la recherche d'arbres courbes, ployés naturellement ou par contrainte imposée par l'homme (148). Une défaite maritime semblable à Trafalgar correspond à la disparition de plus de sept cents hectares de futaie.

Pendant tout le dix-huitième siècle, la politique maritime très active de la France contribue à la détérioration des bois. Dès la fin du siècle, les réserves en arbres se sont raréfiées ou sont localisées dans des endroits très difficiles d'accès.

2/ Les bois de Hollande

Ils représentent également un commerce très important. Sont appelés bois de Hollande les bois de gros calibre qui transitent par la Moselle vers les pays rhénans. Le plus souvent, il s'agit des récoltes des coupes extraordinaires et des coupes réalisées dans les bois des communautés. Reposant à l'origine sur la vente de chêne, le commerce s'étend ensuite aux résineux. Excessives, les ventes de bois de Hollande ont participé à la destruction de certaines forêts. Elles ont été au coeur de vives polémiques où transparaissent fréquemment des réflexes nationalistes. Les bois de Hollande ont principalement été exploités dans les comtés de Bitche et de Dabo. Les cubages sortis demeurent longtemps modestes. Silvy-Leligois (149) reprend les données de G. Huffel estimant que 6.000 chênes daboisiens sont vendus entre 1699 et 1723. Ceci est fort peu par rapport aux chiffres avancés pour le milieu du XVIII^e siècle. A cette époque, les coupes jardinatoires des chênes sont remplacées par des coupes systématiques de tous les arbres les plus âgés, ces derniers formant obstacle à la mise en règlement des bois. Selon Maury (150), plus de 93.000 chênes sont alors coupés en forêt de Bitche entre 1738 et 1753. En 1750, Yung s'est porté acquéreur de 42.000 chênes en forêt de Helseid.

(147) Estimation de L. Badré, Hist. de la forêt française, réf.cit., voir p.76.

(148) DUHAMEL du MONCEAU (H.) -1758- Eléments de l'architecture navale. Paris, Jompert, 484 p.

(149) SILVY-LELIGOIS (P.) -1962- Origine et importance des bois acheminés par eau vers la Hollande aux XVII^e et XVIII^e siècles, R.F.F., 6, 511-531.

(150) MAURY (A.) -1856- Les forêts de la France, Paris, Imprimerie nationale.

Préservée, celle de Soucht demeure à la même date encore riche de chênes nombreux et "entièrement dépérissants" (151). A la fin du XVIII^e siècle, l'ampleur des problèmes liés à cette vente est correctement mesurée. L'enquête de 1783 déplore que dans le pays de Bitche "les Hollandais tirent par la Sarre presque tous les bois pour nous les revendre sciés et réduits en merrains" (152). Desgouttes avance le même constat. Les Hollandais "ont dépouillé insensiblement le pays des superbes futaies qui peuplaient la superficie de nos forêts... Ils achetaient à vil prix nos plus riches productions de chênes qui, après les avoir débitées chez eux, nous les revendaient ensuite en détail et avec usure" (153).

Contemporain de l'introduction des méthodes sylvicoles françaises en Lorraine, l'essor du commerce des gros bois facilite la généralisation de l'extension du taillis-sous-futaie. Dès cette époque, il apparaît que la Lorraine est déjà exportatrice de bois bruts ou semi-ouvrés.

CONCLUSION

Entre 1700 et 1850, la forêt lorraine joue un rôle déterminant dans la localisation et le fonctionnement des usines à feu. Ces dernières forment la plus ancienne trame industrielle de la région, localisant encore à proximité de vastes massifs forestiers des activités qui continuent à asseoir la réputation et la qualité des productions lorraines.

Superposée aux traditions usagères, l'exploitation des bois destinés aux usines et au commerce explique une des mutations majeures du paysage forestier lorrain et une transformation décisive dans la conception de la propriété forestière. Les énormes besoins en bois expliquent le passage systématique au taillis-sous-futaie. La forêt diminue spatialement. Les dégradations des bois augmentent les menaces de surexploitation.

(151) A.D.Mos. B 10 131, folio 40. Six ans plus tard, un procès-verbal daté de 1760 note déjà une détérioration assez grave de ces bois: "on a coupé depuis quelques années beaucoup de chênes de service pour l'usage de la Hollande et il en reste bien peu".

A.D.M.M. B 12 115.

(152) A.D.M.M. C 315, folio 46.

(153) DESGOUTTES, réf.cit., voir p.56 et 57.

CONCLUSION DU PREMIER LIVRE

L'étude de la forêt lorraine est inséparable de son histoire, de son passé. L'analyse géo-rétrospective apparaît essentielle pour expliquer les paysages forestiers actuels, la répartition des essences, l'origine de la propriété forestière. Nourrie par l'Histoire, la réflexion sur la forêt permet d'appréhender, à l'échelle du long terme, les choix et les méthodes sylvicoles retenus, d'apprécier la sagesse ou les erreurs des réalisations opérées par le passé.

Par les hésitations soulevées lors des aménagements à retenir, par la superposition d'activités et d'objectifs divergents, contraignants et souvent exclusifs, la forêt présente au cours de la période 1700-1850 une unité certaine. Diverse et menacée, la forêt devient un espace d'enjeux. La science sylvicole demeure balbutiante, incomprise. L'Administration forestière s'impose avant tout par ses pratiques policières.

Période de croissance démographique, puis d'atteinte du maximum de population dans les campagnes, le XVIII^e et la première moitié du XIX^e siècle correspondent à une époque où les hommes exigèrent beaucoup des bois. Ils n'apprécièrent pas toujours l'étendue des dégradations réalisées. Les impératifs économiques expliquent la rupture du fragile équilibre instauré jusqu'alors. La forêt joue un rôle décisif dans le renouveau économique. Ce dernier est réalisé à son détriment. Des survivances et des héritages de cette époque s'inscrivent encore, tant dans l'organisation des paysages où la forêt est presque toujours présente, que dans les mentalités des Lorrains. Le recours à la recherche en géographie historique permet de mieux cerner les fonctions et les problèmes posés par la forêt lorraine d'aujourd'hui et de demain, dans une région où ce secteur économique est devenu le second employeur industriel (hors bâtiments et travaux publics).

LIVRE IIIème PARTIEUN SIECLE DE PROFONDES MUTATIONS DES FORETS LORRAINES(milieu du XIX^e siècle à 1945)

"Mieux que des monuments naturels, les forêts sont des monuments historiques".

L. Turc, B.S.F.F.C, 6, 1955.

INTRODUCTION

Du milieu du XIX^e siècle à 1945, la forêt lorraine connaît de profondes mutations. Grâce à la création de l'Ecole Forestière de Nancy, elle devient une terre d'expériences et de novations sylvicoles. Elle est précocement engagée dans les opérations de conversion du taillis-sous-futaie en futaie pleine.

L'exode rural et la création des pôles industriels lourds entraînent une redistribution sans précédent des hommes et des activités. Cette situation ébranle définitivement la société rurale et perturbe l'organisation des terroirs. Jusqu'alors en constant recul, la forêt reprend son offensive, regagnant les terres pauvres ou éloignées des lieux habités. En transformant la région en champ de bataille puis en glacis stratégique sur une frontière déplacée, les guerres tendent par leurs résultats à accentuer ce mouvement de reconquête forestière. La conservation des bois devient désormais

une préoccupation stratégique prioritaire pour le pouvoir (1). Le maintien de larges barrières forestières complète l'efficacité du système de fortifications organisé par Serré de Rivière. Après 1918, le reboisement sert également à réoccuper les régions totalement détruites par la stabilisation du front (Zone Rouge).

La défaite de Sedan entraîne la partition de la région entre deux pays antagonistes. Elle donne à la Lorraine une dimension spécifique de province dédoublée par une frontière politique et juridique. Ce fait entraîne des répercussions forestières et sylvicoles importantes, qui donnent encore aujourd'hui une place à part à l'organisation et la gestion forestière de la Moselle par rapport au reste de la Lorraine. La défaite de 1871 autorise le Reich à annexer quelques-unes des plus belles forêts situées sur la nouvelle frontière. De part et d'autre de cette dernière sont conduits et expérimentés des travaux forestiers requérant des choix et des pratiques très différentes.

Après avoir tenté de dresser un inventaire des sources servant à mesurer l'ampleur des transformations réalisées en forêt, l'étude entreprise précise les limites imposées par les documents et avance les problèmes méthodologiques, liés à une perception évolutive du paysage et des fonctions attribuées par l'homme aux espaces boisés. Ensuite est abordée la délicate question des résultats, du bilan des nouvelles méthodes sylvicoles préconisées (conversion, enrichissement des taillis-sous-futaie, transformation dans la répartition des essences et dans l'évolution de leur extension). L'impact de ces transformations opérées sur le paysage boisé est analysé en tenant compte des impératifs naturels et des données humaines et économiques, sachant que la priorité est progressivement accordée à la création d'une forêt avant tout productrice de bois de qualité (2).

(1) REITEL (F.) -1984- Le rôle de l'armée dans la conservation des forêts en France, B.A.G.F., 502, 143-154.

(2) CLOUT (H.D.) -1982- L'évolution de la France rurale, 1815-1914, essai de géographie historique, Mosella, n° sp., 1982, 162 p.

L'étude de l'organisation et de l'exploitation des bois au XVIII^e et au début du XIX^e siècle permet au géographe de mesurer l'importance des héritages préservés jusqu'à nous, en se plaçant délibérément sur une échelle de temps qui dépasse très largement notre propre espérance de vie. En abordant l'histoire des choix sylvicoles retenus et des décisions arrêtées à partir de la période 1830-1870, il ne s'agit plus d'apprécier l'impact des héritages encore perceptibles à ce jour, mais d'analyser les données qui modèlent et organisent les paysages forestiers actuels. L'étude du passé explique alors directement la situation des forêts d'aujourd'hui.

Les objectifs poursuivis

La seconde partie de ce premier livre, consacré à l'approche géo-rétrospective de la forêt, cherche à dégager, à expliquer et à analyser les conséquences des transformations sylvicoles profondes et durables imposées progressivement aux forêts lorraines, désormais libérées dans leur grande majorité, des contraintes usagères et des récoltes en bois de feu à usage industriel. Inégalement s'opère dans le temps et dans l'espace, le passage à une forêt avant tout productrice de bois d'oeuvre.

En premier lieu, mon objectif est de mesurer la progression quantitative (extension modérée des surfaces boisées) et surtout qualitative (développement de la futaie, vulgarisation des essences résineuses) de la forêt lorraine au cours de cette période. Il s'avère indispensable de décrire l'évolution des boisements à la lumière des plans de conversion établis, des opérations de balivage opérées, des coupes d'enrichissement proposées, des essences introduites et de toutes les autres interventions que l'homme réalise pour modifier l'aspect, la surface et la qualité des boisements en fonction de ses intérêts à court, moyen ou long terme. Une analyse évolutive des paysages forestiers et de leurs transformations s'impose pour apprécier les choix sylvicoles retenus et mesurer leur impact. Cette analyse met en lumière les progrès réalisés et

nous éclaire également sur les limites, les hésitations et les éventuels retours en arrière, qui ponctuent cette phase de progrès décisifs dans l'organisation de la forêt. L'analyse descriptive et évolutive des bois aboutit à un constat nuancé. Des disparités régionales marquées se dessinent en fonction de multiples paramètres (nature juridique et taille des propriétés, densité rurale, présence ou absence d'éléments dynamiques conscients de l'importance des progrès sylvicoles à mettre en place, etc...).

Dans un second temps, il apparaît nécessaire d'expliquer les changements opérés dans le paysage forestier par une analyse des aménagements sylvicoles établis. A ce propos, il est bon de rappeler ce qu'est l'aménagement. Dès 1825, le Conseil Général de la Meurthe donne de cette préoccupation une définition qui reste toujours d'actualité et que je reproduis ci-dessous :

Texte 2.5.1. Définition de l'Aménagement dans les délibérations du Conseil Général de la Meurthe (1825)

"L'aménagement est, comme on sait, l'art d'assortir les différentes familles des arbres forestiers, de les faire vivre ensemble sans se nuire, d'en combiner la reproduction, la coupe et la réserve d'après la nature du sol, l'usage auquel il est proposé, les besoins des consommateurs et la facilité des débouchés".

Sources : A.D.M.M. 1 N4, folio 153.

C'est principalement après 1850 que la dimension écologique de l'ordonnance réglementaire de 1827 (en particulier les articles 67, 69 et 70) (3) se voit renforcée et imposée, du moins au sein des forêts soumises, représentant l'essentiel des bois en Lorraine (73 % de la surface totale en 1970). L'étude des transformations de la forêt passe par une analyse des aménagements successifs qui consistent "à définir les moyens à mettre en oeuvre pour adapter la

(3) Extraits du Code forestier.

Art.67 - Il sera procédé à l'aménagement des forêts dont les coupes ne sont pas encore fixées régulièrement ou conformément à la nature des sols et des essences.

Art.69, extrait - L'âge de la coupe du taillis sera fixé à 25 ans au moins.

Art.70 - Lors de l'exploitation du taillis, il sera réservé 50 baliveaux à l'hectare. Les modernes et les anciens ne pourront être abattus qu'autant qu'ils seront dépérissants ou hors d'état de prospérer jusqu'à une nouvelle révolution.

forêt aux besoins de l'homme" (4). Un aperçu global de cette évolution peut être donné en confrontant les diverses sources statistiques dont nous disposons (recensements agricoles, enquêtes statistiques de 1876, enquête "Daubrée", etc...). Cependant, la réalité de ces transformations ne peut être fournie qu'en expliquant l'évolution détaillée de quelques forêts lorraines, représentatives des mutations opérées.

En dernier lieu, il est indispensable d'expliquer le déroulement de ces transformations en tenant compte des données économiques, démographiques et stratégiques spécifiques à la Lorraine. Glacis militaire, la région connaît un formidable essor lié à la mise en place de la sidérurgie moderne. Cette dernière tend à bouleverser la répartition de la population, précipitant par contre-coup le déclin des régions rurales appauvries et voyant décliner leurs activités artisanales (forges au bois, faïenceries). Cette situation oblige fréquemment ceux qui demeurent à réduire l'étendue du finage, abandonnant à la friche, aux accrus forestiers naturels ou aux reboisements, des terres jusqu'alors exploitées. Cette évolution apparaît inégale dans le temps et dans l'espace, elle offre de multiples nuances.

La période 1850-1945 est marquée par la transformation des objectifs assignés à la forêt et par la mise en application de méthodes sylvicoles nouvelles. La forêt connaît des mutations durables et profondes : la conversion, les cantonnements, la priorité accordée à la production de bois d'oeuvre, la réhabilitation des essences résineuses et l'attention croissante portée à la fonction protectrice des bois représentent les éléments fondamentaux de cette évolution.

(4) MORMICHE (A.) - 1984- La notion d'aménagement forestier, R.G.P.S.O, 1, 129-140.

Méthode pratiquée

L'évolution des paysages boisés et les changements des fonctions assignées à la forêt sont indissociables (5). Leur évocation passe par une analyse minutieuse des documents de travail établis par les forestiers, et par une étude critique reposant sur une confrontation des différentes sources statistiques disponibles. Ces dernières permettent de dresser un tableau général et évolutif certes intéressant, mais qui masque une réalité complexe et très variable d'une forêt à l'autre. Seules, les directives reposant sur des études de terrain permettent véritablement de mesurer l'ampleur des progrès réalisés, de mettre en lumière la diversité des évolutions, d'apprécier la dynamique des forces de progrès et d'innovation ou leur contraire. Le dossier d'aménagement est la pièce essentielle sur laquelle repose cette étude. En définissant le régime, le traitement et l'âge d'exploitabilité, il représente la synthèse des décisions prises pour conduire à bien un peuplement forestier. Au niveau du triage, il est recommandé de consulter les carnets mis à jour par les forestiers. Cette démarche est très fructueuse, car elle permet de connaître le calendrier des travaux conduits et les problèmes rencontrés. Cette source archivistique riche et très abondante reste malheureusement peu connue, non-inventoriée, dispersée et mal conservée, car victime de l'indifférence.

Si l'aménagement définit les objectifs retenus à l'échelle de la génération, la vie de l'arbre dépasse toujours très largement ce cadre. L'étude géorétrospective s'impose au géographe désireux d'apprécier et de mesurer les fluctuations de la place occupée par les espaces forestiers. En Lorraine, au cours de la période considérée, la forêt arrête de reculer et devient presque partout conquérante, principalement après 1880, date à laquelle s'arrêtent les derniers défrichements entrepris. Cartes, matrices cadastrales révisées, recensements agricoles et comptes-rendus des travaux réalisés servent à esquisser une typologie des reboisements obtenus en

(5) Jusqu'en 1877, l'Administration des Eaux-et-Forêts est rattachée au Ministère des Finances.

fonction des essences qui y croissent, de la nature des propriétés, des pratiques sylvicoles et des objectifs économiques décidés. L'analyse des données de la photo-interprétation et le recouplement des diverses sources cartographiques disponibles servent à cartographier l'évolution tant quantitative (gain de surface) que qualitative (enrichissement du taillis-sous-futaie, mise en place d'une période d'attente, passage à la conversion, occupation de terrains dégradés par des essences résineuses) de la forêt.

Les limites

Par rapport à la période précédente, la période 1850-1945 connaît une accélération décisive des progrès sylvicoles. Les documents de travail deviennent abondants et précis. Ils forment des séries continues. La partition territoriale de 1871 gêne cependant considérablement la compréhension globale de l'évolution enregistrée, car les méthodes suivies et le rythme accordé aux travaux apparaissent différents des deux côtés de la frontière. Inégaux, les progrès intéressent surtout les forêts domaniales et les grandes propriétés forestières privées. Globalement, ceux-ci demeurent très irréguliers dans le temps. Des désaveux de la politique forestière menée, des retours en arrière, des crises politiques ou économiques aboutissant à des aliénations (6) et des guerres accompagnées de leurs cortèges de réquisitions, pillages ou destructions, annulent ou perturbent les efforts réalisés.

(6) SCHAEFFER (R.) -1977- L'aliénation des forêts domaniales, B.S.F.F.C., mars, 95-99.

CHAPITRE V

SOURCES ET PROBLEMES METHODOLOGIQUES

La période écoulée entre le milieu du XIX^e siècle et la fin de la Seconde Guerre Mondiale représente un stade décisif pour la forêt. Par les expérimentations sylvicoles menées, la Lorraine joue un rôle précurseur. Grâce à l'Ecole Forestière sont ici tentés les premiers essais de passage à la conversion (1). Après 1871, le partage de la province permet de comparer et de confronter les pratiques forestières, les objectifs et les travaux menés de part et d'autre de la frontière. Aujourd'hui encore, les populations d'Alsace-Lorraine demeurent très attachées à la législation particulière alors instaurée. Cette dernière continue à régir l'exploitation des bois et à organiser la chasse (2).

Les transformations opérées au niveau des paysages forestiers sont durables. Elles découlent d'une nouvelle conception des relations établies par les hommes avec leurs forêts. L'exode rural, le désenclavement provoqué par la mise en place des chemins de fer et des canaux et la perte d'intérêt pour les utilisations domestiques de la forêt facilitent le passage à la conversion. Patiemment, les peuplements sont restaurés et améliorés. Les sylviculteurs prennent conscience "des possibilités d'échelonnement dans le temps d'opérations dirigées" (3). La confrontation des données certes très

-
- (1) Aménagement de la forêt d'Amance, ordonnance royale du 16 mars 1826.
 (2) ROTH (F.) -1967- L'administration forestière en Lorraine annexée (1871-1918). Actes du colloque sur la Forêt, Besançon, 1966, Paris, Sirey, 339 p., p.165-176.
 (3) SILVY-LELIGOIS (P.) -1953- La futaie par bouquets, R.F.F., 213-229, cit. p.213.

parcellaires de la statistique Faiseau-Lavanne de 1827 avec l'enquête Daubrée de 1912, permet, de mesurer l'étendue des progrès réalisés. Il apparaît que le renouveau de la législation forestière profite pleinement à la Lorraine, qui dispose à la fois d'un important patrimoine de forêts soumises et d'une Ecole Forestière dont les compétences sont reconnues au niveau international.

Le triple objectif de reconnaissance des délimitations des forêts soumises, de reboisement des espaces délaissés et d'intensification sylvicole est défendu par Lorentz dès la Monarchie de Juillet. Longtemps contré, l'essor de la conversion n'est véritablement reconnu et encouragé qu'après 1860. Il est contemporain de la mise en place d'une politique économique libérale qui précipite la disparition des fontes au bois. Les progrès apparaissent inégaux et lents, car la technique de la conversion exige savoir-faire, habileté et surcroît de travail. Par rapport au taillis-sous-futaie qui ne réclame que trois ou quatre passages par siècle, la conversion conduit à tripler, voire quadrupler le nombre des interventions. Elle exige de rompre avec la routine du marquage des balivages. Le forestier est conduit à innover, à engager pleinement sa responsabilité en arrêtant des choix sylvicoles aux répercussions durables : coupes d'ensemencements, éclaircies, coupes préparatoires, etc... (4). Après 1830, la connaissance de la forêt, ses limites, sa cartographie exacte, son descriptif, son inventaire deviennent les travaux préliminaires indispensables à toute innovation. Progressivement s'impose "l'idée d'une économie forestière régulière constituant une source autonome de richesses" (5).

-
- (4) A propos du passage à la conversion, on consultera deux ouvrages remarquables mais difficiles d'accès.
 HUFFEL (G.) -1927- Les méthodes de l'aménagement forestier en France, Annales de l'Ecole des Eaux-et-Forêts, t.I, fasc.2, Nancy, Berger-Levrault, 229 p.
 BLAIS (R.) -1936- Une grande querelle forestière, la conversion, Paris, P.U.F., 88 p.
 Une rapide mise au point sur ces travaux existe dans :
 BOURGENOT (L.) -1977- Histoire des forêts feuillues en France, R.F.F., n° sp., 7-26.
- (5) BROSSELIN (A.) -1977- Pour une histoire de la Forêt française au XIX° siècle, Revue d'histoire économique et sociale, vol.55, 1-2, 99-111, cit. p.98.

I - La création d'un appareil statistique fiable

Les progrès sylvicoles enregistrés au XIX^e siècle sont indissociables de la création d'un outil statistique approprié. Il est créé par les forestiers et conçu comme un instrument de travail établi à l'échelle du long terme. Une véritable connaissance quantitative et qualitative du matériel en place n'est disponible qu'après 1850. Les enquêtes réalisées auparavant ne répondent pas à des préoccupations sylvicoles. Pour l'ensemble, elles obéissent à des impératifs stratégiques, sont commanditées par l'armée. La très intéressante enquête sur les bois de marine (1805) offre un dénombrement des chênes, hêtres et sapins susceptibles d'être exploités à l'échelon de chaque inspection (6). Dans ce travail, les renseignements sylvicoles apparaissent fortuitement de façon accidentelle. C'est précisément le cas pour l'inventaire des sapins excédant 1,62 m. de diamètre.

Tableau 2.5.1. Etat des sapins excédant un diamètre de 1,62 m. en Lorraine en 1805

département	inspection	milliers de sapins	
		bois impériaux	bois communaux
Meurthe	Lunéville	4,1	2
	Sarrebourg	27,5	-
Vosges	Epinal	1,2	-
	Saint-Dié	114,7	35,4
	Remiremont	5,6	4,5
Moselle	Bouzonville	-	0,3
TOTAL		153,1	42,2

Sources : enquête de 1805, cit. par H. de Coincy, réf.cit., note 6, Chapitre V.

(6) COINCY (H. de) -1914- Les statistiques forestières au commencement du XIX^e siècle, R.E.F., 281-288 et 313-320.

La statistique comptabilise les sapins de très grosse taille, sur le retour ou dépérissants. En 1805, ils sont devenus fort rares en Lorraine. Ils ne subsistent en abondance que dans les forêts impériales de l'Inspection de Saint-Dié, parce que ces dernières demeurent enclavées et que la vidange de leurs bois est souvent aléatoire. Les forêts communales détiennent une maigre part des richesses inventoriées (22 % du total des sapins répertoriés). Dans ces bois, les pressions usagères engendrent une réalisation accélérée des récoltes.

Riche, le document cité ne permet cependant pas d'approcher de façon précise la réalité forestière et les choix qu'elle suppose.

I - La création d'un appareil statistique fiable

A/ Naissance de l'outil statistique forestier

Support du renouveau forestier opéré après 1830, l'outil statistique créé est la réponse aux objectifs assignés par Lorentz et ses disciples. Les hésitations, les tâtonnements et les retours en arrière émaillant l'histoire de la conversion transparaissent dans la conception et l'élaboration de cet outil.

1/ Les enquêtes statistiques générales

Après 1850, l'enquête statistique devient un outil de réflexion et d'analyse au service du forestier. Elle sert avant tout à faire le point sur les possibilités, les réalisations et les limites de la diffusion des principes d'une sylviculture moderne. En Lorraine, cette dernière prend deux aspects principaux : la région joue un rôle pionnier dans l'extension de la conversion (7), elle accorde à la promotion des résineux une place nouvelle, importante (8).

(7) HUSSON (J.-P.) -1985- Paysages forestiers et mutations sylvicoles en Lorraine au XIX^e siècle. Montpellier, 110^e congrès des C.T.H.S., section sciences, fasc. 11, 309-317.

(8) HUSSON (J.-P.) -1986- Les forêts résineuses en Lorraine de la fin du XVIII^e siècle à nos jours. Hommes et Terres du Nord, 3, 236-239.

La statistique de 1827, publiée par Faiseau-Lavanne représente le point de départ de toute étude sur la forêt. Elle fournit un état détaillé à l'échelle du département. Première statistique forestière à avoir été imprimée, sa présentation aux Chambres est contemporaine du Code Forestier. Elle semble, selon Brenac (9), directement inspirée par l'enquête de 1805. Elle traduit l'état catastrophique dans lequel est tombée la forêt, qui subit alors le moment le plus difficile de son histoire.

L'enquête de 1878

Réalisée pour l'Exposition Universelle, elle permet pour la première fois d'envisager une vue d'ensemble de la forêt. Établie sous la responsabilité du Conservateur Antoine Mathieu, cette statistique aboutit à l'élaboration d'un recueil cartographique de la France forestière (10). Elle apporte une connaissance précise de la superficie boisée et fournit une estimation des produits exploités en 1876. Un second volume propose une analyse de la situation de chacun des 453 cantonnements existant alors. Dix rubriques y sont figurées : sol et situation, peuplements, limites, origines des forêts domaniales, traitement et aménagement, production en 1876, dégâts, droits d'usage, délits, personnels de surveillance. Une mise à jour systématique de l'extension des forêts est publiée en prenant en compte les diverses qualités des sols et la répartition des essences. L'état des délimitations et les choix des aménagements retenus sont présentés. La statistique de 1876 permet à la fois de mesurer l'ampleur de la tâche en cours et les très inégaux progrès de la conversion au sein des forêts soumises. Le tableau ci-après insiste sur les disparités liées à la fois au statut des forêts soumises et à leur localisation, il souligne par exemple le retard considérable de la conversion en Meuse.

(9) Voir note 16, chapitre I.

(10) L'Atlas Forestier de 1889 comporte 85 cartes au 1/320.000e. Les étendues forestières sont différenciées par nature de propriété.

Tableau 2.5.2. Etat d'avancement de l'aménagement des forêts lorraines en 1876

Conservation	propriétaire	surface (en ha.)	taillis	conversion	futaie
Epinal	F.D.	56479	32	10037	46410
	F.C.	113971	64812	8769	40310
Nancy	F.D.	22585	717	14567	7299
	F.C.	65214	63101	-	2112
Bar-le-Duc	F.D.	30563	8180	22382	-
	F.C.	97542	97542	-	-

Sources : Enquête forestière de 1878.

Dans l'enquête statistique de 1878 persiste la dimension conflictuelle de la forêt au XIX^e siècle. La connaissance du patrimoine boisé demeure encore parfois incomplète, sujette à caution. L'effort d'abornement et de délimitation des bois est inachevé. La statistique ci-dessous offre un aperçu des disparités existant.

Tableau 2.5.3. Les délimitations des bois dans trois inspections en 1876 - Lunéville, Senones, Remiremont

Etat des délimitations	Forêts domaniales			Forêts communales		
	1	2	3	1	2	3
Inspection						
Lunéville	8	1		117	14	8
Senones	5	2		14	14	
Remiremont	10	1		52	49	24

- 1 : entièrement délimitée
 2 : partiellement délimitée
 3 : non-délimitée

Sources : enquête forestière de 1878.

La statistique confirme la permanence du caractère répressif et policier de l'Administration forestière. Cette dernière continue à sanctionner les délits par des peines souvent très lourdes (emprisonnement, contrainte, amendes). Engendrés par la gêne, voire la misère, les délits forestiers demeurent une tradition campagnarde vivace. Ils tendent à prouver que la majorité des ruraux continue à désavouer et à ne pas comprendre les objectifs assignés aux transformations sylvicoles. La vigueur avec laquelle est combattue la délinquance forestière montre que l'Etat maintient en ce domaine une emprise très forte, alors qu'il encourage dans de nombreux secteurs le libéralisme (11). Le tableau ci-dessous présente un état des peines de prison et des journées de contrainte infligées dans trois inspections du département des Vosges. Son contenu apparaît révélateur.

Tableau 2.5.4. Etat des peines infligées en 1876 dans le ressort de trois inspections forestières des Vosges.

(Jours de prison = P) (Jours de contrainte = C)

Inspection	cantonnement	Forêts domaniales		Forêts communales	
		P	C	P	C
Mirecourt	Mirecourt		135 P	+	1289 C
	Darney		-		-
	Dompaire		9 P	+	393 C
Rambervillers	Rambervillers	35	353		124 505
	Bruyères	-	25		13 382
	Châtel	-	54		- 8
Remiremont	Remiremont (rive gauche)	-	59		- 602
	idem, rive droite	-	99		- 160
	Le Thillot	-	84		- 138
	Cornimont	-	-		- 56

Sources : Enquête forestière de 1878.

(11) BUTTOUD (G.) -1983- L'état forestier, thèse de doctorat en économie politique, Nancy II, multigraph., 691 p. + 48 pl.
"Au XIX^e siècle, alors même que le libéralisme triomphait (la forêt) est restée l'un des domaines où l'Etat a maintenu le plus son emprise", cit. p.9.

En dernier lieu, l'enquête de 1878, établit pour la première fois à l'échelon national des données précises sur la production et la valeur en argent des divers produits retirés de la forêt au niveau de chaque cantonnement. Elle distingue les cubages de bois d'oeuvre et de bois de feu en fonction des principales essences. Pour les revenus en argent, elle différencie produits principaux et secondaires. Pour ces derniers sont précisées trois origines : les menus produits du sol, la chasse, les recettes du domaine. La statistique sépare les revenus des forêts domaniales et ceux des forêts communales. Les données procurées servent à apprécier le rendement en matière et en argent par hectare pour les forêts de chaque cantonnement.

Tableau 2.5.5. Des disparités des revenus en matière et en argent

Cantonement	Forêts domaniales			Forêts communales		
	production m ³ /ha.	% de bois d'oeuvre	revenus en Frs/ha.	product. m ³ /ha.	% de bois d'oeuvre	revenus en Frs/ha.
Brouvelieures(1)	13,55	81	193,06	5,46	71,3	80,36
Saint-Mihiel (2)	2,66	9	19,34	3,58	11	33,24
Darney (3)	3,29	34	47,82	3,87	25	49,83

(1) dominante de futaie résineuse

(2) dominante du taillis-sous-futaie

(3) forêts en conversion et futaies dominantes

Sources : d'après l'enquête forestière de 1878.

Au total, l'enquête de 1878 est un outil très précieux, car elle permet de dresser un bilan nuancé à propos du patrimoine boisé en place. Elle dénonce le maintien de fortes disparités. Reflet de la situation existant un demi-siècle après les débuts de la conversion, elle traduit les efforts de plusieurs générations d'hommes qui ont, par une politique à long terme, permis le développement de belles et hautes futaies. Il est à déplorer que cette source ignore la

forêt privée, se limitant à la simple indication des surfaces en bois non soumis. La statistique de 1892 (12) actualise les données de 1878.

La statistique "Daubrée"

Elle mérite qu'on lui accorde quelques développements, car elle demeure un outil de référence de premier plan. Ses données furent collectées entre 1904 et 1910 et publiées en 1912. Réalisée au moment de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, cette statistique ne prit un caractère officiel qu'après 1908, alors qu'une grande partie du travail était déjà élaborée(13). La statistique "Daubrée" contient la première véritable tentative de connaissance chiffrée de la forêt privée jusqu'alors ignorée dans ce type de travail.

La structure de la propriété forestière privée est connue grâce aux données de la direction des Contributions Directes. Elle s'appuie également sur les matrices cadastrales. Selon L. Brenac, il est douteux que la statistique "Daubrée" ait pu bénéficier des données fournies par la révision cadastrale de 1908-1912. Ayant abouti à des résultats inégaux selon les régions, le travail conduit offre, en ce qui concerne la Lorraine, une grande rigueur. Le personnel forestier y était nombreux, la superficie des forêts soumises très étendue. Les cartes forestières dressées au 1/320.000e respectent le découpage départemental. Elles localisent l'extension respective des forêts soumises et privées. Prenant pour référence de base le cantonnement, l'enquête fournit une triple série de renseignements à propos des forêts domaniales, communales et privées. La répartition des peuplements est estimée par dixièmes (ou parfois même par vingtièmes). Si cette donnée peut apparaître insuffisante à nos yeux, elle permet pour la première fois de brosser un aperçu assez exact du paysage forestier. Les essences sont classées en huit rubriques : chêne, hêtre, charme, feuillus divers, pins sylvestres, sapins, épicéas, divers résineux. Le tableau ci-après décrit la situation existant dans les trois départements lorrains en 1912.

(12) -1894- Statistique des forêts soumises au régime forestier pour l'année 1892, Paris, Imprimerie nationale, 27 p. + 20 cartes.

(13) Voir la mise au point de L. Brenac rédigée à propos de la statistique "Daubrée" dans la rubrique "les lecteurs écrivent" du numéro 6 de la R.F.F., 1982, p.431-433.

Tableau 2.5.6. Répartition par dixièmes des différentes essences forestières

	Meurthe-et-Moselle		Meuse		Vosges	
	forêts soumises	forêts privées	forêts soumises	forêts privées	forêts soumises	forêts privées
chêne	4	3	3	2	2	2
hêtre	1,5	1,5	2	1	2,5	2
charme	2	1,5	3	1	1	1
feuillus divers	2	1,5	2	5	1	1
sapin		1			2,5	1,5
épicéa					0,5	1
résineux divers	0,5	1,5		1	0,5	0,5
pin sylvestre						1

Sources : Enquête "Daubrée", 1912.

Il dénonce le maintien de fortes disparités qualitatives entre forêts privées et forêts soumises. Il souligne les handicaps pénalisant les forêts feuillues des particuliers (les feuillus divers représentent 50 % des essences dans les bois privés de la Meuse) et insiste sur la modestie des efforts réalisés pour promouvoir l'extension des résineux.

Les indications relatives à l'évolution qualitative des surfaces forestières permettent de mesurer le chemin parcouru depuis les premières tentatives de conversion.

Par surface sont distingués les taillis simples, les taillis-sous-futaie, les zones de conversion et de futaie. Toutes situations confondues, cette répartition aboutit aux données suivantes :

Tableau 2.5.7. Répartition qualitative des surfaces forestières en 1912 (par centaines d'hectares, tous types de propriétés confondues)

	Meurthe-et-Moselle		Meuse		Vosges	
	surface	%	surface	%	surface	%
taillis simple	8	0,6	94	4,7	21	1
taillis-sous-futaie	965	70,7	1594	87,3	769	36
conversion	148	11	119	6,5	6	0,2
futaie	242	17,7	31	1,5	1338	62,8
Total	1363		1838		2134	

Sources : d'après l'enquête "Daubrée" de 1912.

D'après ce tableau, le taillis simple tend à disparaître, mais le taillis-sous-futaie reste dominant dans toutes les régions favorables aux feuillus. L'étendue des futaies résineuses donne aux Vosges une situation privilégiée. Partout ailleurs, les progrès sont globalement modestes et demeurent très inégaux.

Comme pour l'enquête de 1878, la statistique "Daubrée" fournit une évaluation des productions disponibles en bois d'oeuvre et bois de feu. Des tables de rendement sont dressées en fonction des différents types de propriété.

Le tableau ci-dessous traduit les fortes disparités qu'elles peuvent présenter.

Tableau 2.5.8. Production de bois à l'hectare en fonction du type de propriété (en m³/ha.)

	Meurthe-et-Moselle		Meuse		Vosges	
	total	dont bois d'oeuvre	total	dont bois d'oeuvre	total	dont bois d'oeuvre
F. domaniales	3,6	1	3,37	0,8	4,4	2,5
F. communales	3,2	0,5	3,07	0,49	3,4	1,4
F. privées	2,5	0,8	2,57	0,52	2,4	0,9

Sources : d'après l'enquête "Daubrée"

Utilisée jusqu'à une époque récente comme principale source de référence, la statistique "Daubrée" sert en particulier de base à toutes les réflexions intéressant le classement et la répartition par taille de la propriété forestière privée (14). Pour le département de la Moselle, il est à regretter qu'une source statistique semblable n'existât pas (15).

(14) NORMANDIN (D.) -1979- Evolution de la structure des forêts françaises de 1910 à 1970. Essai d'analyse de l'évolution de la répartition des propriétés privées par classe de surface, R.F.F, 3, 235-252.

(15) Dans les années succédant à la Première Guerre Mondiale, plusieurs mises au point furent rédigées sur l'état statistique et la situation des forêts d'Alsace-Lorraine. Les textes publiés sont dans l'ensemble empreints de partis pris nationalistes. Ils déconsidèrent de façon injustifiée l'oeuvre sylvicole allemande. L'analyse statistique relative à ces forêts présente cependant un bilan utile. HUFFEL (G.) -1923- Statistique des forêts d'Alsace-Lorraine, R.E.F, 381-385.

Assez homogène, la statistique "Daubrée" permet d'aborder globalement et de façon satisfaisante l'étude des formations forestières. Le travail réalisé sous la direction de M. le Conservateur Le Pottier, chargé de mission auprès du Ministère de l'Agriculture, permet dorénavant de disposer d'un archivage des minutes d'établissement de cette statistique de 1912 au niveau de chaque commune, avec regroupement cantonal. Concernant les bois non soumis, chaque feuillet est ainsi composé :

nom de la commune	surface totale en bois non soumis	proportion des essences en 1/10	Répartition de la surface				futaie	évaluation de la production annuelle			année de la constatation
			improductif	taillis simple sareté fureté	sous-futaie	en conversion		bois d'oeuvre	bois de feu	total	

Une organisation semblable intéresse les forêts soumises. Même si l'on tient compte des incertitudes nées d'une enquête menée sur 9 ans, cette dernière est un outil essentiel pour établir une série de cartes rétrospectives. Notre collègue, P. Chabaud (16) a tenté cette réalisation par traitement informatique des données. Il a dressé une série de cartes sur le taux de boisement par commune, sur la répartition des essences par canton, sur le régime dominant par type de propriété.

2/ Les enquêtes régionales

Rédigées sous la responsabilité des Conservateurs, ces dossiers de synthèse font preuve d'une excellente connaissance du milieu local. En principe, elles intéressent un département. Des monographies historiques relatives à l'histoire d'un cantonnement ou à l'évolution d'une forêt peuvent préciser, à l'échelon local

- (16) CHABAUD (P.) -1985- Histoire forestière et informatique en Auvergne : le dépouillement de la statistique "Daubrée", Revue Histoire Moderne et Contemporaine et Informatique, 6, 29-42.
 CHABAUD (P.) -1986- L'utilisation des minutes d'établissement de la statistique "Daubrée" par système informatique : l'exemple de la Basse-Auvergne. Hommes et Terres du Nord, 3, 231-235.

les mouvements, les tendances, les choix sylvicoles préconisés. Elles permettent d'apprécier en détail l'évolution qualitative des produits ligneux en fonction des décisions prises. A cet échelon apparaissent par exemple nettement les chutes de production liées aux périodes d'attente lors de l'enrichissement du taillis-sous-futaie.

Trois documents de synthèse, produits à la fin du XIX^e siècle et signés par G. Huffel (17), F. Larzillière (18) et M. Mongenot (19) concernent respectivement la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et les Vosges. Ces travaux qui, la plupart du temps s'appuient sur les données qui ont servi à établir l'enquête de 1878, offrent une présentation évolutive de la situation des bois et prennent en compte les situations locales. Lorsqu'il étudie l'évolution des défrichements agricoles en Meuse, Larzillière confirme leur très net déclin après 1850, leur quasi-disparition vers 1880. A cette même date, il déplore cependant que 819 ha. de forêts soumises ont été détruits entre 1870 et 1885, "principalement aux environs de la ville de Verdun par suite de la construction des forts destinés à fermer la frontière sur la ligne de la Meuse" (20).

Les enquêtes départementales présentent une image dynamique de la forêt. Elles éclairent le chercheur sur une période où s'est effectuée une restructuration majeure du paysage boisé. Elles permettent en particulier de mesurer les progrès inégaux de la conversion, les variations sensibles de productions qu'ils entraînent, alors que les besoins demandés à la forêt se transforment rapidement. S'attachant à l'évolution de la valeur vénale du foncier et à celle du profit tiré des différents types d'occupation des sols, G. Huffel insiste sur la réduction d'écart de revenu s'opérant alors en faveur de la forêt. A la fin du XIX^e siècle, le reboisement des terres les plus mal situées sur les finages devient une opération rentable à long terme. Le tableau ci-après confirme cette nouvelle donnée économique apparue après 1880.

-
- (17) HUFFEL (G.) -1886- Statistiques forestières de Meurthe-et-Moselle. Deux versions manuscrites de ce travail existent :
 . A l'E.N.G.R.E.F. de Nancy cette recherche est consignée en 14 cahiers manuscrits.
 . Aux Archives du Ministère de l'Agriculture, un dossier peut être consulté à la cote 10 DF 42.
- (18) LARZILLIERE (F.) -1886- Les forêts de la Meuse et leurs produits. Saint-Mihiel, A. Vérand, 68 p.
- (19) MONGENOT (M.) -1900- Notice sommaire sur les forêts domaniales du Département des Vosges, Nancy, Berger-Levrault, 137 p.
- (20) LARZILLIERE, réf. cit., p.15.

Tableau 2.5.9. Valeur vénale des terrains et revenu moyen à l'hectare en 1886 (exprimé en francs)

	valeur à l'hectare	Revenu net à l'hectare
Terres labourables	1160	42,2
Prés	3330	105,1
Vigne	3930	139,7
Bois	890	25,7

Sources : d'après Huffel, réf.cit.

Les monographies servent à apprécier l'étendue des disparités entrevues au niveau local. Ces sources sont hélas fréquemment dispersées, difficiles d'accès, parfois diffusées de façon semi-confidentielle (21). Les publications assurées par les sociétés savantes (22) et l'Administration forestière (23) ont souvent seules été divulguées. Des ouvrages, ayant pour cadre historique et géographique des régions où la place de la forêt joue un rôle déterminant, complètent ces sources. C'est par exemple le cas du récent ouvrage publié sur la forêt de Darney hier et aujourd'hui (24).

Les notices descriptives conservées au Ministère de l'Agriculture fournissent, au niveau des inspections, le diagnostic des spécialistes forestiers responsables de la gestion et de la mise en valeur des bois. Le tableau ci-après indique les références de celles qu'il me fut possible de consulter.

-
- (21) BALLU (J-M) -1979- Evolution et histoire de la forêt domaniale de Saint-Avold, Nancy, E.N.G.R.E.F, 65 p.
- (22) La Société d'Emulation du Département des Vosges a publié de nombreux travaux traitant de l'histoire des forêts et de la sylviculture.
- (23) HUFFEL (G.) -1924- Le Comté de Dabo dans les Basses-Vosges, Nancy, Société d'impressions typographiques, 287 p.
- (24) MICHEL (J-F.) (sous la direction de) -1985- La forêt de Darney, hier et aujourd'hui, Steinbrunn, éd. du Rhin, 459 p.

Tableau 2.5.10. Principaux travaux conservés aux archives du Ministère de l'Agriculture (séries : notices descriptives)

Cote d'archivage	Auteur	Date	Nature du document
10 DF 42	Huffel (G.)	1883	Statistique forestière du Département de Meurthe-et-Moselle, 360 p.
10 DF 42	X	1946	Inspection de Briey, 15 p.
10 DF 42	Petetin Bartmann	1946	Inspection de Toul, 15 p.
10 DF 42	et Barbas	1946	Inspection de Nancy, 18 p.
10 DF 43	Lardenois Arfeux	1954 1954	Inspection de Verdun-Ouest, 21 p. Inspection de Commercy, 42 p.
10 DF 44	Koebelé	1955	Inspection d'Abreschviller, 277 p.
10 DF 66	Louis de Reure	1951	Inspection de Remiremont, 145 p.

Sources : Archives du Ministère de l'Agriculture

Ces travaux permettent d'appréhender l'évolution des paysages forestiers et d'apprécier les transformations liées à la mise en place de la conversion. La notice concernant Abreschviller est particulièrement intéressante, car elle englobe le long intermède de la période d'annexion. Elle fait apparaître les conséquences que le passage du réensemencement naturel au repeuplement artificiel eut sur la répartition des essences. Entre 1886 et 1905, la part des sapins se réduit (77,6 % à 53 %), celle des pins et épicéas progresse (3,2 % à 19 %).

Synthèse des différentes phases d'aménagement conduites, les notices évaluent les résultats obtenus et mesurent les limites et les lacunes de l'oeuvre menée. La notice intéressant l'Inspection de Remiremont dénonce rétrospectivement l'erreur d'avoir introduit massivement les épicéas comme essence de repeuplement des vides, après 1840. Pour l'auteur de cette analyse, l'ampleur des dégâts de 1892

(14000 m³ de chablis dans la forêt de Géhan) et 1902 (75000 m³ renversés par l'ouragan dans la seule forêt domaniale de Cornimont) est la conséquence du manque de discernement qui accompagna les premiers reboisements. Les notices mesurent le bien fondé des aménagements retenus et servent à apprécier leur réelle efficacité, sur une échelle de temps étendue à cinq ou six générations.

B/ Cadastre et statistiques agricoles

1) Le cadastre est un outil essentiel pour approcher la réalité statistique forestière. Il renseigne sur la nature du type de propriété et répartit les boisements en fonction de huit rubriques (voir chapitre I, page 43). Le classement opéré est parcellaire. Il sert à asseoir l'imposition. La mise à jour n'est cependant pas toujours satisfaisante pour l'époque qui nous concerne ici. Les partages, les mutations de propriété et les changements de nature dans l'occupation des sols n'ont pas toujours été régulièrement suivis. Ceci explique les nombreuses réserves apportées par L. Brénac (25) lorsqu'il évoque la valeur scientifique de la statistique "Daubrée", qui repose sur les données d'un cadastre insuffisamment révisé (26). Cet auteur parle fort justement, de "fragilité du point de départ" de cette documentation. Le bulletin du Comité des Forêts de l'époque est conscient de cette faiblesse, notant que les chiffres fournis "valent mieux que rien" (27). D'autres sources dénoncent les incertitudes des plans cadastraux. En avril 1861, un procès-verbal du garde général de Remiremont note, à propos de la forêt de Saint-Maurice-sur-Moselle, que "le cadastre donne les plus faux renseignements", que l'évolution des natures d'occupation des sols n'est pas mise à jour (28). En 1911, le sous-préfet P. Hergott reconsidère cette question, insistant sur l'extension des terres abandonnées par la déprise rurale, sur "le morcellement excessif de la propriété et les difficultés que les reboiseurs doivent souvent surmonter pour grouper des parcelles" (29).

(25) Voir note 13, Chapitre V.

(26) Au début du XIX^e siècle, l'impôt foncier pénalisait la forêt par rapport aux terres cultivées. La ponction imposée était estimée entre le double et le triple de celle frappant prés et labours. Cette situation fiscale fut un frein réel à la conversion puisqu'elle nécessitait des sacrifices financiers accrus.

(27) Bulletin du Comité des Forêts, n°3, mars 1914.

(28) A.N. F¹⁰ 6063.

(29) HERGOTT (P.) -1911- Le reboisement dans l'arrondissement de Toul, Nancy, Imhaus, 331 p., réf. cit., p.237.

Malgré leurs faiblesses, les matrices cadastrales permettent d'appréhender de façon dynamique les transformations quantitatives (développement des surfaces), qualitatives (passage à la futaie) et biogéographiques (changement dans la répartition des essences) de la forêt depuis la Monarchie de Juillet.

C'est par une ordonnance de septembre 1958 que le général de Gaulle charge le Ministre de l'Agriculture de faire réaliser un inventaire permanent des ressources forestières nationales (I.F.N.) permettant véritablement de connaître l'état du patrimoine boisé.

2) Les statistiques agricoles

Elles naissent en 1840 et s'échelonnent tous les dix ans à partir de 1852. Elles fournissent des vues d'ensemble beaucoup plus rapprochées que les travaux contemporains concernant les forêts (1827, 1878, 1892, 1912). Elles servent à apprécier un recul tout d'abord lent, puis progressivement plus rapide de la déprise agricole au bénéfice des friches, des accrus et des reboisements. Elles confirment l'arrêt des dernières opérations de défrichement vers 1880.

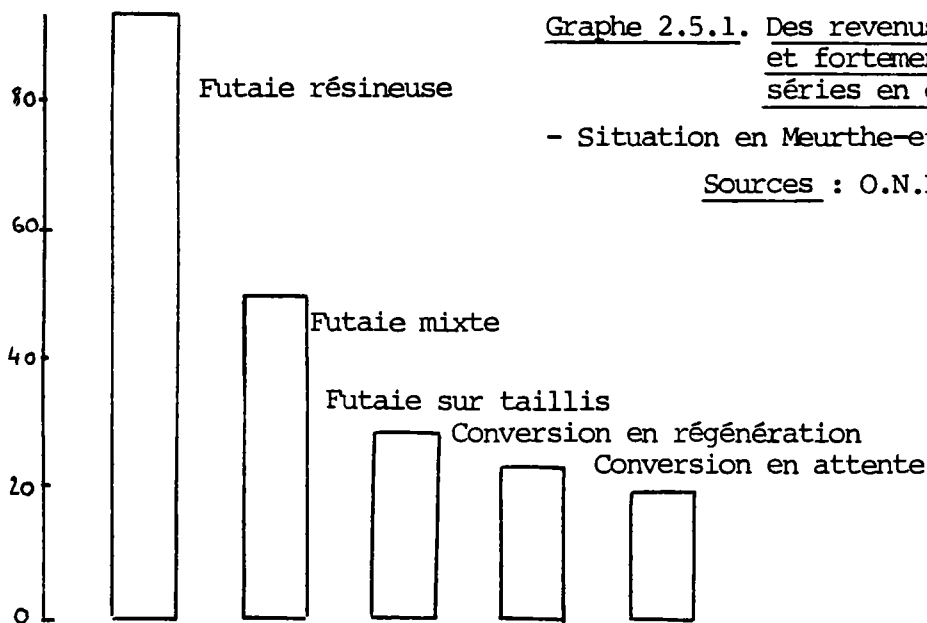
C/ Naissance de données précises sur la valeur des bois

Après 1860, la conversion s'impose et joue un rôle essentiel dans la transformation des mentalités des forestiers et des utilisateurs de bois. Les nouvelles exigences esquissées (demande de bois d'oeuvre) s'accompagnent de la prise de conscience qu'une économie forestière régulière se développe indépendamment du monde agricole. Les nouvelles données économiques mises en place aboutissent à la rénovation de l'outil statistique. Ses principales caractéristiques sont : les publications régulières de mercuriales sur les fluctuations des prix des bois, les études indiquant la valeur du matériel sur pied et les possibilités de croissance des arbres, les analyses qualitatives des diverses essences exploitées.

La valeur des petits bois qui s'était maintenue jusque vers 1880 (30) chute après cette date. L'abandon du bois comme source d'énergie est aggravé par la préférence accordée par les citadins à la houille. Moins pondéreuse et plus efficace que le bois, elle est d'autant plus attractive qu'elle paie des droits d'octroi inférieurs au combustible végétal, puisqu'à volume égal, son pouvoir calorifique est plus élevé.

L'étude de l'évolution du prix des bois est permise grâce aux mercuriales publiées par la Revue des Eaux-et-Forêts. Créée en 1862, cette dernière fournit les cours du bois depuis 1866. La très longue période couverte analyse la situation des différentes qualités de bois. C'est un outil essentiel pour comprendre l'évolution des objectifs assignés à la forêt. Après 1890, le bulletin de la Société Forestière de Franche-Comté et de Belfort propose également des données sur l'évolution des prix des bois, il traduit plus spécialement les préoccupations des marchands de bois de l'Est de la France.

Le graphe 2.5.1. permet de mesurer l'ampleur des sacrifices consentis lors de la mise en place progressive de la conversion. Les très gros écarts de revenus observés nous mettent en garde contre la valeur des moyennes statistiques publiées lors de la mise en période d'attente des forêts.



(30) BUTTOUD (G.) -1977- Prix et marchés de bois à la fin du XIX° siècle, R.F.F, n° spécial, 129-138.

Les monographies départementales dénoncent les disparités de valeur et de qualité des différents types de bois. En 1898, Mongenot (réf.cit.) constate que dans les Vosges, le revenu des forêts domaniales varie presque du simple au double entre la plaine (36,68 F/ha.) et la montagne (66,93 F/ha.). Larzillière (réf.cit.) confirme cette situation pour le département de la Meuse. Le tableau ci-dessous apprécie ces écarts au demeurant moins marqués que dans les Vosges.

Tableau 2.5.11. Le revenu forestier en Meuse en 1886

	surface en ha.	revenus en Frs.	production en m ³	revenu à l'hectare	valeur au m ³
F.D.	31749	1038000	112000	32,69	9,27
F.C.	96646	3064000	394000	31,70	7,78
F.P.	48071	1143000	129000	23,78	8,86

Sources : Larzillière, réf.cit.

Il sert à mesurer la place respective occupée par chacun des partenaires de la forêt meusienne. Il dénonce la très inégale valeur des produits obtenus. Le retard des forêts privées peut être difficilement apprécié, car les moyennes masquent des situations variées. Les données fournies à propos des forêts communales se rapprochent davantage de la réalité, car les écarts par rapport à la situation moyenne sont moindres qu'en forêt privée. Les bois communaux récoltent la plus grosse part des volumes de bois coupés, mais sont handicapés par la faible valeur marchande moyenne de leurs produits (dominante des bois de feu provenant des taillis-sous-futaie traités selon une révolution de 25 années).

Parfois, il est possible de nuancer dans le temps l'évolution produite. Claudot (réf. cit.) s'est attaché à analyser les variations présentées par la mise en exploitation de la forêt communale d'Epinal, au cours des décennies qui précèdent ou correspondent à la mise en place de la conversion.

Tableau 2.5.12 Evolution du rendement en volume et en argent dans la forêt communale d'Epinal (1824-1888)

	choix sylvicoles	valeur moyenne du revenu forestier (en francs)	rendement en matière m ³ /ha./an	rendement en argent/ha.
1824-1852	taillis-sous-futaie	66115	?	24,75
1853-1874	mise en coupe préparatoire à la conversion	145073	4,96	54,42
1874-1888	fin des réalisations préparatoires	56296	2,04	21,12

Sources : d'après Claudot, réf.cit.

Cet exemple illustre bien avec quelle prudence il faut utiliser les statistiques relatives aux productions et aux revenus forestiers. Sorties de leur contexte, ces dernières sont difficiles à interpréter. Le passage à la conversion bouleverse l'évolution des volumes récoltés. Dans un premier temps, la mise en coupe préparatoire augmente considérablement le rendement en argent, par réalisation des vieilles écorces. Par la suite, les revenus diminuent fortement mais ils ne s'effondrent pas, car le passage à la conversion ne s'opère que progressivement, par transition. Si, à l'origine, le taillis-sous-futaie apparaît pauvre, rare en vieilles écorces, il est nécessaire de faire précéder la conversion par une période d'attente, d'enrichissement du matériel sur pied.

Les statistiques du XIX^e siècle nous renseignent en dernier lieu sur la place occupée par les produits annexes, en particulier les écorces de chêne utilisées pour le tannage des peaux, avant que ces dernières ne soient concurrencées par l'essence de quebracho, dont la valeur tannique est plus de 2,5 fois supérieure.

II- La mise en place d'un outil de travail forestier efficace

Les progrès sylvicoles réalisés entre 1850 et 1940 sont certes très inégaux mais décisifs, fondamentaux. C'est à cette époque que se mettent en place les paysages forestiers que nous connaissons, dont nous sommes les héritiers. Un énorme travail de collecte de renseignements sur le terrain fut alors effectué pour connaître la nature du patrimoine disponible, apprécier les possibilités de conversion.

A/ Une situation favorable à l'essor forestier

1/ Chronologie des principales actions prises en faveur de la forêt

Il est indispensable de présenter sous forme d'une chronologie succincte, les étapes marquant l'essor forestier du milieu du XIX^e siècle à 1940. Dans cette évolution, la Lorraine a joué un rôle décisif. La forte emprise des forêts soumises, l'étendue des massifs boisés ont exercé une action déterminante pour expliquer cette prédominance.

Tableau 2.5.13. Chronologie des principaux évènements forestiers

1824	Réorganisation de l'Administration forestière. Création de l'Ecole Forestière de Nancy.
1826	Mise en place des premières tentatives de conversion.
16 mars	Aménagement de la forêt d'Amance.
1839	Mise à la retraite de Lorentz, son oeuvre est désavouée
1841	Institution des frais de garderie pour les forêts communales.
1842	Première publication des Annales Forestières et du Moniteur.
1843	Mise en place de la conversion directe.
1854 12 avril	Loi sur les cantonnements des droits d'usages.
1859 18 juin	Réglementation des défrichements.
1862	Création de la Revue des Eaux-et-Forêts.
1864	Loi sur le gazonnement des montagnes.

- 1873 Codification d'une méthode de conversion plus souple que la conversion directe : maintien d'une période d'attente.
- 1877 15 décembre Rattachement de l'Administration Forestière au Ministère de l'Agriculture (jusqu'alors rattaché au Ministère des Finances). Cette situation explique les nombreuses lois frappant d'aliénation les forêts : 1814, 1817, 1831, 1850, 1852, 1855, 1863, 1866, 1868.
- 1878 Publication de la statistique forestière par cantonnement.
- 1882 Loi sur la restauration et la conversion des terrains de montagne, loi favorisant l'élimination des loups.
- 1880-1890 Période du plus fort essor des conversions.
- 1888 Daubrée, Directeur des forêts.
- 1890 Création de la Société Forestière de Franche-Comté.
- 1892 Création de la Société des Amis des Arbres.
- 1901 Répartition par tête de l'affouage dans les bois communaux.
- vers 1900 Création des Sociétés Scolaires Forestières.
- 1912 Publication de la statistique Daubrée.
- 22 novembre Constitution du Comité des Forêts.
- 1913 Colloque forestier du Touring-Club de France.
- 2 juillet Loi Audifred, soumission facultative des bois privés au régime forestier.
- 1922 28 avril Loi Chauveau, contrôle de la gestion des forêts de protection.
- 1923 Les forêts sinistrées sont intégrées au domaine national.
- 1924 1^o août Réintégration des conservations d'Alsace-Lorraine.
- 1927 G. Huffel publie "Les méthodes d'aménagement forestier"
- 1930 Loi Serot, exonération partielle des droits de mutation de propriétés forestières entre vifs.
- 1936 R. Blais publie "Une grande querelle forestière, la conversion".
- 1940 6 août Normes d'exploitabilités dépassées de 50 %.
- 28 octobre Soumission autoritaire des bois communaux au régime forestier.

Malgré sa brièveté, la chronologie présentée ci-avant rend compte de l'étendue des progrès réalisés au cours de cette période. Elle met également en lumière les réticences et les limites intéressant ces progrès. La Lorraine apparaît souvent au coeur des novations expérimentées (passage précoce à la conversion). Elle subit également les dénigrementes que connurent les opérations de conversion et voit son avenir forestier en partie compromis par les dégradations et les dégâts provoqués par les guerres.

2/ Une conjoncture plus aisée que par le passé

Après 1850, les relations des forestiers avec les autres partenaires impliqués dans les questions forestières tendent à s'améliorer, bien que l'Etat conforte son emprise sur la forêt, alors que partout ailleurs, il laisse triompher le libéralisme. L'Etat joue un rôle prépondérant dans l'amélioration des boisements. Il se donne les moyens de préciser la réalité juridique des bois (abornements, division parcellaire et surtout cessation des indivisions, cantonnement des usages). Il encourage partout l'amélioration du matériel sur pied. La période considérée apparaît globalement comme une phase de concertation et de compréhension mutuelle entre les forestiers et les autres groupes d'intérêts attachés à la gestion et l'utilisation de la forêt, les usagers restant pour leur part dans l'ensemble hostiles aux nouveautés. La déprise agricole, le recul rapide de la valeur attribuée aux possibilités usagères, et la meilleure quotité s'effectuant en faveur du revenu tiré de la forêt par rapport à celui obtenu des terres de culture, finissent par jouer à l'avantage des bois. D'espace conflictuel, la forêt devient progressivement un lieu autour duquel s'organise un consensus assez vaste. Bien que les fonctions de surveillance policière demeurent jusqu'en 1914 un attribut essentiel de l'Administration forestière, cette dernière apparaît de plus en plus sous un jour novateur, conciliant, ouvert aux échanges. Elle est désireuse de faire partager et comprendre ses objectifs sylvicoles. Elle multiplie les initiatives pour favoriser les reboisements.

B/ Les documents de travail sur le terrain

Un énorme travail d'inventaire et d'aménagement des forêts est réalisé pendant cette période qui met en place "une ère d'exploitation prévoyante et mieux réglée" que par le passé (31). Comme le souligne R. Viney (32), ce changement s'opère principalement à partir du Second Empire, 60 à 90.000 ha. étant annuellement réaménagés pour accroître la production.

1/ Un effort de simplification juridique et de meilleure connaissance du parcellaire

Pendant toute la période envisagée est continuée et améliorée l'oeuvre d'abornement, de reconnaissance et de fossoiement des limites forestières. Entamée dès le XVIII^e siècle, cette politique porte alors véritablement ses fruits, grâce aux inventaires systématiques, préalables à la mise en place des aménagements forestiers. Quatre opérations fondamentales que je développerai successivement, réglementent ces travaux : l'abornement et le cantonnement, la soumission au régime forestier, la division en coupes et le recollement des produits. Apparues dès le siècle précédent, les deux premières préoccupations répondaient jusqu'alors au désir de démarquer les biens des contraintes usagères. La délimitation de la propriété forestière était avant tout répressive, policière. Elle ne servait que secondairement à améliorer les pratiques sylvicoles.

. L'abornement et la division en coupes

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, ces opérations deviennent le support nécessaire à la mise en place du renouveau forestier. Ce sont désormais des travaux sylvicoles devenus de première importance. Ils perdent le caractère coercitif qu'ils avaient jusqu'alors revêtu. Après 1860, abornements et division en coupes se multiplient, alors que la gestion forestière se développe indépendamment du secteur agricole (33). Les dossiers de soumission au régime

(31) DEVEZE (M.) -1973- Histoire des forêts, Paris, P.U.F., Que sais-je ?, n° 1135, 124 p., cit. p.82.

(32) VINEY (R.) -1962- L'oeuvre forestière du Second Empire, R.E.F., 6, 532-543.

(33) BRUN (A.) et LARRERE (G.) -1983- La forêt dans l'espace rural. Actes du séminaire "Agriculture et forêts", Nancy, E.N.G.R.E.F., 33-48.

forestier (34), les inventaires nécessaires à la mise en place des aménagements (35) et les fiches signalétiques retraçant l'histoire des forêts soumises, aident considérablement à la bonne conduite des travaux (36).

Si par souci de clarté, les différentes mesures énumérées précédemment sont analysées séparément, elles forment en réalité un tout cohérent répondant aux nouvelles exigences imposées par la conversion ou l'amélioration du taillis-sous-futaie. Les procès-verbaux d'abornement sont rendus nécessaires par l'abandon du statut d'indivision des bois. En 1842, à Velaine-en-Haye, la forêt communale est séparée de la forêt domaniale par une ligne droite de 785 m. de long (37). Les opérations de partage facilitent la bonne connaissance du patrimoine forestier. A titre d'exemple, la partition du Bois l'Evêque, resté indivis jusqu'en 1822 entre Pierre-la-Treiche et Chaudeney (38), aboutit à la rédaction d'un registre contenant un mémoire sur la reconnaissance des limites, un dossier statistique sur la valeur des différents bois formant les 25 coupes, un procès-verbal d'arpentage des parcelles, une estimation sur la valeur de la superficie et du fond de chaque parcelle ; cette dernière donnée comptabilise la valeur des produits en fonction des essences et de l'âge des bois (baliveaux, modernes, anciens, vieilles écorces, taillis). Elle indique à part la valeur du fond. Lorsque les titres de propriété sont inexistant, le partage des bois est réalisé au prorata du nombre des feux. En 1826, cette solution est retenue pour répartir les bois communs à Benney et Lemainville (39).

(34) Consulter en particulier la sous-série F¹⁰ des Archives Nationales : F¹⁰ 6198 à 6222 et 6347, les séries M et P des Archives départementales.

(35) Voir les dossiers conservés au Ministère de l'Agriculture sous les cotes Grand et Petit Format.

(36) Outre les fiches signalétiques des forêts soumises, tenues à jour par l'Administration centrale et aujourd'hui versées aux Archives Nationales, on consultera :

A.D.Meuse, sous-séries 226 et 233 P.

A.D.Moselle sous-série 5 P.

A.D.M.M. sous-série 7 M.

A.D.V. sous-séries 81 P et 82 P.

(37) A.D.M.M. 7 M 199.

(38) A.D.M.M. 7 M 198.

(39) A.D.M.M. 7 M 250, pièce 9.

Partout, les opérations sont conduites en s'entourant du maximum de précautions afin d'éviter toute injustice, tout contentieux, tout arbitraire. A titre indicatif, le dossier intéressant la délimitation de la forêt domaniale de Moyeuve (1856) note qu'il doit être "procédé contradictoirement à une opération régulière qui établisse et détermine invariablement la ligne de démarcation" (40). Celle-ci doit être définitivement fixée. Les travaux nécessités doivent faire aboutir les projets (au total treize), qui se sont succédés entre 1727 et 1852, sans donner de résultats satisfaisants. Fastidieux à lire, les procès-verbaux accompagnant les planches de cartes et plans confirment la minutie du travail réalisé sur le terrain. Pour le seul canton des "Cent jours" (forêt domaniale de Moyeuve, commune de Neufchef), on dénombre 54 propriétaires ayant des terres mitoyennes avec la forêt entre les bornes 93 et 106, les champs formant un openfield en lame de parquet et étant allongés perpendiculairement à la lisière. Certaines opérations de partage sont spectaculaires, car elles font cesser l'indivision sur de vastes territoires. Le partage de l'ancien ban de Vagney, qui est réalisé en 1862 fait partie de ces cas. Exécuté à la suite du cantonnement de 1856, ce découpage intéresse 5452 ha. (respectivement 2339 ha. de bois - 43 % du total - et 3113 ha. de pâtis et essarts). Les communes impliquées dans le partage ont obtenu respectivement :

Vagney	1118 ha.
Saulxures	1315
Basse-sur-le-Rupt	792
Gerbamont	401
Sapois	576
Rochesson	251
Thiéfosse	416
Le Syndicat-de-Saint-Amé	580 (41).

(40) A.D.M.M. 5 P 147.

(41) A.N. F¹⁰ 6348.

En 1865, le réabornement de la forêt communale d'Epinal aboutit à la pose de 1025 bornes. Ce travail est exécuté en conformité du texte du 8 juillet 1854 qui décide le passage à la futaie par réensemencement naturel et éclaircie. Le rapprochement des dates intéressant les deux actions conduites souligne la complémentarité des travaux imposés. Le passage à la conversion est impossible, si une refonte des limites et du parcellaire n'est pas opérée. Dans un premier temps, les coupes de régénération augmentent les rendements en bois (le doublement est courant, voir tableau 2.5.11) par élimination des réserves. Ceci permet de trouver les fonds nécessaires à la création ou à l'amélioration des dessertes forestières. Le redécoupage du parcellaire revêt une importance capitale dans les transformations obtenues. Entre 1840 et 1870, les opérations de conversion (42), qui furent même momentanément abandonnées (1839-1845), sont considérablement assouplies. Le Directeur général des forêts, Vicaire (1860-1865) joue à ce propos un rôle déterminant. Il encourage la multiplication des travaux, imposant la refonte des parcellaires. L'intérêt porté aux forêts de montagne contribue largement à s'écarter des modèles trop rigides et des conceptions trop étroites proposées jusque là. La mise en règlement des forêts d'altitude aboutit à une meilleure prise en compte des conditions naturelles spécifiques à chaque station, de l'exposition, de la luminosité, de la pente, de la profondeur du sol, de sa granulométrie. A titre d'exemple, dans la forêt domaniale de Rambervillers, la parcelle n°15 (1° série) correspondant à une forte pente (25 %) exposée au sud-est, est repeuplée en majorité par des pins sylvestres. A une altitude assez semblable (370 m), la parcelle n°7, exposée au sud et reposant sur un sol brun lessivé, affectée d'une pente moins forte que dans le cas précédent (12 %), est, pour plus de 60 % de sa surface, traitée en hêtraie pure. Les aménagistes se préoccupent de délimiter les parcelles en friches. Le procès-verbal d'aménagement de la forêt communale de Saint-Dié précise dès 1842, qu'il y a lieu "d'affecter sans tarder le regarnissage par plantations de pins dans les parties exposées au midi où l'état superficiel et l'aridité du terrain ne permettent pas au sapin de prospérer". Lorsque les conditions naturelles offrent

(42) Voir note 4, chapitre V.

des variations très fréquentes, il est même préconisé de s'éloigner des aménagements de type classique, pour mettre en place une sylviculture abandonnant la notion de parcelle-unité. Les plans d'aménagement doivent être complétés sur le terrain par des fiches de parcellaire servant à délimiter des bouquets, afin de mêler avec harmonie les essences productives et les essences utiles à la conservation de la forêt (43). Inspecteur en poste à l'Ecole de Nancy, Ch. Broilliard a favorisé cette orientation, dès l'aube de la III^e République. Ph. Guinier (44), qui fit l'essentiel de sa carrière à l'Ecole Forestière (1901-1941), a donné à cette conception une forte impulsion et fit de la Lorraine un des lieux de prédilection des expérimentations engagées.

. Les cantonnements

Ils ont joué un rôle décisif dans l'histoire des forêts. La baisse de l'intérêt accordé aux usages permet après 1850 de lever le principal obstacle existant jusqu'alors pour faciliter la mise en place d'une gestion moderne de la forêt (45). Le cantonnement est défini en ces termes par l'article 63 du Code : "Le gouvernement pourra affranchir les forêts de l'Etat de tout droit d'usage moyennant un cantonnement qui sera réglé de gré à gré et, en cas de contestation, par les tribunaux. L'action en affranchissement d'usage par voie de cantonnement n'appartiendra qu'au gouvernement et non aux usagers". Longtemps freinées dans leur exécution, parce qu'elles se heurtaient aux intérêts des communautés, les opérations de cantonnement se généralisent sous le Second Empire (46). Indissociables du mouvement qui

(43) Voir note 3, chapitre V.

(44) Ph. Guinier (1876-1962), membre de l'Académie des Sciences, fut professeur puis Directeur de l'Ecole Forestière de Nancy (1901-1941). C'est sous son impulsion que des travaux conduisant à tirer le meilleur parti des potentialités écologiques, furent menés. Ils aboutirent à rechercher les choix d'essences les mieux adaptées aux stations forestières.

(45) LARZILLIERE (F.) -1877- L'origine du cantonnement des droits d'usage, R.E.F., 87-91.

(46) Aux Archives Nationales, la sous-série F¹⁰ permet de suivre l'histoire du cantonnement. On consultera F¹⁰ 1656 à 1721.

conduisit à faire cesser les indivisions, les opérations de cantonnement servent à mettre en place les coupes réglées. Né précocement, ce principe est à l'origine de la plupart des forêts communales et sectionales. Il explique par exemple la création de la forêt communale de Senones (arrêt du 18 juin 1860). En échange de la pleine propriété de 234,1 ha. évalués à 552489 frs, les habitants de cette bourgade renoncent aux droits d'usage auxquels ils pouvaient prétendre dans l'étendue des anciens bois du prince et de l'abbé. En 1861, la forêt du Ban d'Harol est réduite à 1085 ha. après cantonnement de 208 ha. au profit des usagers y exerçant des droits (47). Un processus similaire provoque le démembrement de la Forêt des Elieux (1859, 5 ha.). Jusqu'en 1858, les habitants de Pexonne, Badonviller, Fenneviller, Pierre-Percée et Sainte-Pôle y jouissaient de droits d'usage en bois (une coupe annuelle de 40 ha. de taillis et de bois de marronnage pour les réparations des maisons construites avant le 4 août 1789, date de l'abolition des privilèges) et de l'exercice de la vaine et grasse pâture. Le cantonnement soustrait 486,5 ha. de bois (26 % du total) répartis en 17 parcelles (48).

Dans l'ensemble, les résultats escomptés sont inégaux et l'intérêt des travaux n'est pas toujours apprécié à sa juste valeur. Le déroulement des opérations apparaît souvent délicat. L'Administration se heurte fréquemment à des attitudes méfiantes, voire à l'hostilité. Lorsqu'en 1868, la commune de Fresse-sur-Moselle accepte le cantonnement, elle reçoit 242 ha., dont la moitié sont détruits, ceci l'oblige à réaliser des travaux de repeuplement coûteux. A la même époque, les habitants du Valtin refusent de disposer d'un cantonnement forestier en échange de la perte de leurs droits de parcours et obtiennent la propriété de 200 ha. de friches d'un seul tenant et situés

(47) A.M.A. 301 grand format.

(48) A.D.M.M. 7 M 198. Avant d'être cantonnés, les droits d'usage avaient été confirmés en 1811, 1835, 1845 et 1851 par la Cour de Nancy.

On consultera également :

WEYD (P-M) -1899- Historique administratif du cantonnement de Cirey sur-Vezouze, Nancy, Gérardin, 94 p. L'auteur note qu'avant 1848, le brigadier de Cirey était contraint de confisquer les serpes aux délinquants fort nombreux dans les forêts locales soumises à l'usage. Au printemps de 1848, les délits étaient estimés à 358 stères en forêt de Grand-Chêneau, à 424 dans celle de Bousson, à 736 à Raon-lès-Leau.

à proximité du lieu-dit la Combe (49). A quelques années d'intervalle, il apparaît que la résistance de certaines communautés s'avère fructueuse. En 1863, l'extinction des droits d'usage au profit des hameaux de Vic, Bras-Conseil et Sagemont (commune de Ban-sur-Meurthe) conduit à la création d'une forêt sectionale de 169 ha. formée de trois cantons. L'Administration apparaît particulièrement généreuse avec cette communauté. Elle accorde aux anciens usagers le droit de recevoir pour 1862 "et sans paiement de redevance, une quantité fixe de 3000 stères de chauffage et de 400 m³ de bois d'industrie propre à faire des essis ou à être débité en planches" (50). L'abornement est réalisé sans frais pour les usagers. L'Administration fait parfois preuve d'une bienveillance calculée. En 1860, une assiette de coupe est autorisée au profit des habitants de Nossoncourt qui viennent d'accepter le cantonnement. Elle est réalisée "sous forme d'extraction des réserves surabondantes" (51). Au total, ces opérations de cantonnements apparaissent très différentes d'une situation à l'autre. L'Etat semble rarement concéder des solutions très avantageuses pour les usagers. Il n'agit avec une certaine mansuétude que dans deux occasions. Il offre des conditions intéressantes aux communautés pauvres pour qui l'essentiel des revenus est procuré par la forêt (hameaux vosgiens, où la plupart des hommes sont bûcherons). Il cède parfois également aux municipalités, qui combattent pied à pied ses ambitions en multipliant les procès et les recours. En tout état de cause, les résultats obtenus sont très inégaux. En 1859, Meisenthal n'obtient que 17 ha. de propriété forestière en remplacement de ses droits étendus sur 331 ha. de forêt. Deux ans plus tard, Saint-Louis-lès-Bitche reçoit 830 ha. pour compenser la perte des usages, dont elle disposait sur 1660 ha. (52).

Le tableau ci-après montre que les cantonnements sont à l'origine de la création de nombreuses forêts communales et sectionales. Il présente la situation existant en 1876.

-
- (49) LALEVÉE (V.) -1950- Au pays des marcaires, Le Valtin, le Grand Valtin, Fraize, Fleurent, 232 p. L'auteur note p.140 : "l'habitant du Valtin ne pouvait soupçonner l'essor que l'établissement des chemins de fer allait donner à l'exploitation forestière ni les ressources qui en découleraient".
- (50) A.N. F¹⁰ 6348.
- (51) A.D.V. 82 P 26.
- (52) CONTAMINE (H.) -1932- Metz et la Moselle, Nancy, t.I, 496 p., réf.cit. p.220.

Tableau 2.5.14. Les forêts communales et sectionales en 1876

	nombre de communes	communes propriétaires de forêts	contenance en ha.	surface moyenne en ha.	sections propriét. de forêts	contenance en ha.	surface moyenne en ha.
Meuse	587	532	96534	181,4	7	356	49,4
Meurthe	501	432	63446	153,8	35	1567	44,7
Vosges	531	568	99325	174,9	172	13419	78

Sources : statistiques forestières de 1878.

Même si les moyennes sont très peu représentatives de la réalité soumise à de très grosses disparités, on constate que les cantonnements ont accentué la parcellisation de la propriété forestière. Pour de nombreuses communes ou sections, la faiblesse des surfaces boisées est un handicap sérieux et durable, gênant la modernisation des structures et du type d'exploitation.

Des cantonnements intéressent également les particuliers acceptant d'abandonner les droits usagers dont ils jouissaient. En octobre 1876, Chevandier de Valdrome, propriétaire de la Verrerie de Saint-Quirin, reçoit de l'administration allemande 179,5 ha. de forêts détachés de la forêt domaniale d'Abreschviller, mais renonce à la perte de 112 "journées de scieries" réparties sur 15 ateliers (53). La valeur du cantonnement est estimée à 225.876 frs (54). Des échanges portant sur des sommes aussi élevées, sont exceptionnels. La plupart du temps, les intérêts mis en jeu sont peu importants, ce qui grève d'autant plus les frais administratifs exigés par les procédures engagées. Ces dernières entraînent de nombreux procès. En 1868,

(53) Les scieries sont réputées travailler 24 jours par mois. Leur revenu est divisé en 24 parts appelées "jours". Dans la région de Salm, le prince disposait du quart des jours d'une scierie. L'Etat qui hérite de cette part eut beaucoup de difficultés à réaliser les cantonnements parce que le reste des parts était aux mains d'une multitude de particuliers, certains propriétaires ne disposant que d'un quart de jour. A titre d'exemple, la double scierie de Oberhüttenbach, créée en 1751 à Walscheid, comporte 48 jours : 12 jours sont propriété de l'Etat, les 36 autres jours appartiennent à 24 particuliers. A propos de cette région, on consultera : LANGE (D.) et LUCAS (J-P.) -1982- Abreschviller et Walscheid, deux villages du grès, Metz, mémoire de maîtrise, U.E.R. de géographie, 244 p.

(54) A.M.A. 10 DF 44, notice descriptive de l'Inspection d'Abreschviller.

les propriétaires des anciennes censives d'Eigenthal sont déboutés, lorsqu'ils demandent à l'Etat le rachat des droits de vaine et grasse pâture, concédés par titres en 1721. Ils déclarent ne plus pouvoir l'exercer, depuis que le cantonnement de la forêt est réalisé (55).

. Les opérations de soumission au régime forestier

Les forêts soumises sont astreintes au respect du Code forestier. Ce passage à la soumission est un acte juridique déterminant pour l'avenir des forêts. Il provoque l'amélioration des bois et facilite la reconquête des zones dégradées. En 1865, le maire de Cornimont est félicité par la Société d'Emulation des Vosges pour avoir permis la soumission de "162 ha. de mauvais pâtis précédemment livrés au parcours et dont 70 sont repeuplés" (56). La soumission est souvent le préalable indispensable à toute opération de reboisement ou de conversion. Celle-ci favorise également la mise en place d'une exploitation plus scientifique que par le passé. A l'exemple du procès-verbal intéressant la forêt communale de Sainte-Hélène (57), de nombreux textes soulignent que la soumission doit conduire à une régularisation de l'exploitation. Les opérations de soumission permettent d'apprécier les phases de la reconquête des forêts sur les friches. En 1863, le garde général de Damvillers note que, dans le périmètre de la commune d'Ecurey (58), 45 ha. de friches reboisées depuis 18 ans vont désormais s'ajouter à 229 ha. déjà soumis. Dans certains cas, les demandes de soumission peuvent apparaître tardives. En 1937, le garde général de Gérardmer reçoit une demande de la commune d'Arrentès-lès-Corcieux. Elle désire soumettre au régime forestier 8 ha. situés au Rein du Staigne, "espace qui servait jusqu'à ces temps derniers de pâturage" (59). Dans les textes des opérations de soumission se retrouvent fréquemment les craintes, voire les marques d'hostilité affichées par les communautés. En 1829, le conseil municipal d'Essegney accepte le principe de la soumission, mais avance

(55) A.D.M.M. 2 Q 163.

(56) A.S.E.V., registre des récompenses attribuées en 1865.

(57) A.N. F^{no} 6063, procès-verbal du 22-2-1872.

(58) A.N. F^{no} 6211.

(59) A.N. F^{no} 6348.

ses conditions : "la commune jouira d'une exploitation affouagère régulière comme par le passé et disposera du droit de pâture" (60). Celui de Relanges note qu'il est prêt à "adhérer à la proposition de soumission en réservant tous les droits à la commune". Les craintes et les limites, apportées lors de la mise en place des premiers procès-verbaux, permettent d'apprécier les difficultés avec lesquelles s'opère la transformation. En 1857, le conseil municipal de Saint-Gorgon réédite encore des réticences, alors que les opérations d'améliorations sylvicoles se sont banalisées. Après être entré en possession d'un cantonnement de 37 ha., il déclare accepter la soumission mais refuse d'entretenir un brigadier, "attendu que ce serait encore une nouvelle charge à lui imposer, vu que le produit de l'affouage est beaucoup diminué et la taxe plus forte pour chaque affouagiste et vu qu'autrefois, la communauté, pour recevoir ces mêmes portions était exempte de toutes charges telles que les frais de garde, main-morte, impôt foncier" (61).

. Les inventaires

Ils servent à connaître l'état du matériel sur pied et facilitent la mise en place des opérations de conversion. Ils sont à la base de tout aménagement et leurs données sont utilisées pour arrêter les travaux à conduire : coupes d'amélioration, coupes de régénération, coupes de dégagement, etc...

L'inventaire touche à la fois le matériel (nombre de scieries particulières et domaniales, productions respectives de ces ateliers) mais il comptabilise surtout la situation des bois sur pied. Il décrit avec minutie les divisions et le découpage parcellaire. Il établit un comptage des arbres de chaque essence par catégorie de diamètre, en mesurant les fûts à 1,3 m. du sol. Le cubage des différents produits est apprécié.

Travail de longue haleine, l'inventaire devient systématique dès la seconde moitié du XIX^e siècle. Il est une source décisive de progrès. Il permet de choisir le traitement le plus judicieusement

(60) A.D.V. 100 P 1.

(61) A.N. F¹⁰ 6063.

conforme aux aptitudes locales. Il donne pour la première fois une connaissance complète et précise de la forêt. Il rend possible la mise en place d'une sylviculture adaptée, personnalisée, traitée à l'échelle du long terme. Pour chaque série sont constituées des affectations, un plan général d'exploitation, des règlements spéciaux d'exploitation. La détermination des possibilités est précisée, un état de marche des coupes est fixé, les travaux nécessaires au passage à la conversion sont établis. L'inventaire, résultat des travaux effectués sur le terrain, est une source essentielle pour connaître les choix sylvicoles et apprécier l'évolution des paysages forestiers. A titre d'exemple, décrivons l'aménagement de la parcelle A 2, située dans le quart-en-réserve de la forêt de Saint-Benoit. En 1872 est réalisé un repeuplement en pins sur cette zone en pente raide, occupée jusqu'alors par des rapailles. Le pin joue le rôle d'essence colonisatrice. Il doit ultérieurement permettre l'introduction du sapin et de l'épicéa sous son couvert (62).

Les opérations décrites intéressent en premier lieu les forêts domaniales. Elles assurent une augmentation quantitative et qualitative des bois de qualité, dont l'emploi est devenu une impérieuse nécessité.

2/ Un effort de reboisement très marqué

Globalement, les efforts de reboisement réalisés avant 1880 sont annulés par la persistance des opérations de défrichements. Après cette date, la situation s'améliore progressivement, mais les gains en surfaces boisées demeurent médiocres. Les préoccupations émises au niveau national (reconquête des friches, des zones humides et des pentes menacées par l'érosion) se retrouvent en Lorraine. Un consensus certain s'établit autour de la question des reboisements. Les réalisations, encouragées de concert par la Société d'Emulation des Vosges (63) et l'Administration forestière, en sont une intéressante illustration. Des comptes-rendus imprimés décrivent les opérations menées et les pratiques sylvicoles retenues. Des rapports des

(62) A.M.A. 326, grand format.

(63) Voir note 175, chapitre I.

gardes généraux ou des sous-inspecteurs locaux sont publiés in extenso ou sous une forme résumée, pour étayer les actions des récipiendaires de gratifications. En 1872, Chapuis, garde à Uzemain, est félicité pour avoir préconisé une solution au reboisement des expositions sud, en posant systématiquement une motte de terre ou une pierre devant chaque jeune arbre; cet obstacle joue un rôle d'écran protecteur pour les plants. Chapuis fait également apporter des paniers de terre végétale dans les endroits menacés par l'érosion. En 1876, le garde Hel, en résidence à Saint-Rémy, est récompensé pour avoir fait ouvrir des bandes de labour, servant à faciliter la régénération naturelle. Dès 1849, le brigadier Durin s'affiche être un pionnier des nouvelles pratiques sylvicoles proposées. Depuis 22 ans, il utilise la méthode des éclaircies pour améliorer les boisements des forêts communales d'Epinal, Jeuxey et Deyvillers.

C'est principalement après 1880 que l'administration forestière s'attache à étendre les reboisements au détriment des friches et des terres agricoles abandonnées. Les surfaces soumises au régime forestier sont étendues. Les encouragements prodigués aux initiatives privées se multiplient (aide technique, plants, etc...). En Lorraine, la priorité est accordée à la reconquête des friches calcaires (64). Après 1914, la réoccupation de la Zone Rouge s'impose également.

Les friches sont des formations broussailleuses où une maigre végétation arbustive alterne avec des pelouses. Après 1880, ces espaces laissés dans les meilleurs cas au pâturage intensif des ovins sont abandonnés, car ils perdent tout intérêt économique. Leur repeuplement passe par la plantation d'espèces transitoires destinées à recréer un sol forestier. Ce sont des essences de lumière, peu exigeantes, en particulier le pin noir d'Autriche, le pin sylvestre et l'aulne blanc.

Après la Première Guerre Mondiale, la stagnation du front laisse le département de la Meuse très meurtri. Au total, 15672 ha.

(64) GUINIER (Ph.) -1939- Le reboisement des friches calcaires en Lorraine. Compte-tendu du 1^o congrès lorrain des sociétés savantes de l'Est de la France. Nancy, Thomas, t.II, 193-201.

de bois et de terres sont jugés irrécupérables et classés en "Zone Rouge" (65). Dès 1916, Jolyet (66) se préoccupe de l'avenir des espaces dévastés par les bombardements. Ces derniers ont durablement bouleversé les paysages, donnant au sol un aspect lunaire, irréel, chaotique. La campagne hérissée de chablis et de troncs calcinés, apparaît truffée de trous de bombes, de barbelés, de boyaux et de tranchées. Au vu des résultats des expériences menées avant guerre pour réoccuper les friches, Jolyet préconise l'utilisation du pin noir d'Autriche car son aptitude à résister aux sécheresses est satisfaisante. L'été de 1911 avait provoqué en Meuse un dépérissement de 25 % dans les repeuplements de pins noirs contre 30 % pour le pin sylvestre, 48 % pour le mélèze et 60 % pour l'épicéa.

3/ La conversion

"Dans tous les pays où il n'y a pas de futaies pleines, il faut bien créer de la futaie sur taillis, quelque'inconvénient qui en résulte".

B. Lorentz

La conversion est une préoccupation sylvicole majeure. Elle domine l'histoire forestière du XIX siècle. R. Blais qui a consacré un ouvrage à ce problème, a parlé à juste titre de "grande querelle forestière" (67). La Lorraine joue un rôle de premier ordre dans cette opération qui conduit à une transformation radicale d'une grande partie des forêts soumises jusqu'alors traitée presque uniformément en taillis-sous-futaie. Lorentz, qui fut le premier à mettre en

- (65) FORGET (J.) -1927- La reconstitution forestière de la Zone Rouge dans la Meuse. Extrait du bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, Bar-le-Duc, Constant-Laguerre, 11p. J-P. Amat, enseignant à Paris XII prépare une thèse de géographie sur les paysages et les milieux forestiers de l'arc meusien. Il étudie les transformations opérées dans la Zone Rouge. Pour l'instant il a déjà publié :
AMAT (J-P.) -1985- Montfaucon d'Argonne, commune forestière. Horizons d'Argonne, n°50, 85-105.
- (66) JOLYET (A.) -1916- Emploi du pin noir dans la restauration des forêts dévastées par les faits de guerre, R.E.F, 102-109.
- (67) Voir note 4, chapitre V.

place la conversion condamne le taillis-sous-futaie, car il présente le "vice essentiel de réunir deux éléments diamétralement opposés", autrement dit deux objectifs contradictoires : la production sur un même espace de bois de feu et de bois d'oeuvre. La conversion fut décriée et largement combattue tant que maîtres de forges, verriers et autres propriétaires d'usines à feu, considérèrent le bois de feu comme un soutien nécessaire à leurs activités. La mise en place n'est pas facilitée par la Direction des Forêts. Jusque vers 1875, cette dernière continue à aliéner des bois, lorsque de graves difficultés budgétaires surgissent. En 1872, le rapporteur du budget de la Bouillierie demandait qu'on "retirât un produit plus considérable des forêts soit par l'abattage des futaies, soit par le rapprochement des coupes, soit enfin par des aliénations" (68). La conversion voit son oeuvre menacée jusqu'au début de la Troisième République. C'est seulement après cette date que sa mise en place n'est plus contestée. En 1868, la conversion apparaît encore inégale dans les futaies domaniales lorraines.

Tableau 2.5.15. Les aménagements des forêts domaniales en Lorraine en 1868

	Surfaces exprimées en milliers ha.	% en futaie feuillue, résineuse ou mélangée	conversion %	maintien en T-S-F %
Meurthe	65,8	46	31	23
Meuse	32	-	73	27
Moselle	40,4	42	37	21
Vosges	61	76	22	2

Sources : A.D.M. 5 P 7

(68) Cit. in Blais (R.), La Conversion, réf.cit., voir page 39.

Si la situation des forêts domaniales apparaît pleinement satisfaisante dès le début du XIX^e siècle, le retard accumulé dans la conversion des forêts communales est déjà patent.

Toutes propriétés soumises confondues, on dénombre en 1912, 204 massifs forestiers en Lorraine; 104 sont traités en taillis-sous-futaie, 21 en conversion, 49 en futaie régulière et 29 en futaie jardinée.

Sur le plateau lorrain, le taillis-sous-futaie demeure partout presque exclusif. En 1912, il intéresse 96 % des forêts communales des circonscriptions de Mirecourt et Neufchâteau. Fréquemment peu étendues, les forêts communales restent fort tardivement attachées à ce mode de mise en valeur simple.

La conversion nécessite un aménagement concerté, planifié, organisé à l'échelle du long terme. Le parcellaire doit être complètement réorganisé. Les mesures prises ont pour but de créer une régénération naturelle de la forêt ou d'opérer des améliorations progressives permettant de réaliser ultérieurement cette opération. Lorsqu'une conversion est préconisée, une période d'attente est fréquemment imposée pour compenser la pauvreté en semenciers. Le procès-verbal de visite de la forêt de Mondon, convertie par ordonnance du 13 septembre 1833 note, l'année précédant cette transformation, qu'il est reconnu "que la période de 25 ans ne donnait pas au taillis le temps de se développer convenablement et d'attendre le degré de croissance et de force nécessaire" (69).

Voici de quelle manière Lorentz envisageait la conversion de la forêt d'Amance.

Texte 2.5.2. Les méthodes sylvicoles proposées par Lorentz pour aménager la forêt d'Amance

"Les coupes à exploiter pendant la première période (d'attente) de 40 ans doivent être divisées en deux exploitations, chacune de 20 ans, et avoir pour but principal l'extraction des bois blancs et des morts bois, des arbres couronnés et surannés, et celle des perches surabondantes du taillis. Ces coupes ne doivent être considérées que comme des coupes d'éclaircie qui laissent toujours la forêt dans un état suffisamment serré..."

(69) A.M.A. 128, petit format.

".... après ces coupes préliminaires de 40 ans, on pourra commencer celles de la futaie qui parcourront une période de 100 ans... les exploitations subséquentes offriront progressivement des bois plus âgés. Le mode des coupes, sombre, claire et définitive, devra être exclusivement adopté mais il ne faudra pas négliger les éclaircies périodiques à asseoir successivement dans toutes les parties qui en seront susceptibles pendant la période de 100 ans. Celles-ci ne peuvent être déterminées par le présent aménagement et devront être abandonnées à la sagacité des agents qui opéreront".

Sources : A.M.A. 10 DF 42, p.230.

Imposant l'arrêt de toute exploitation pendant une longue période de rétablissement des bois, la méthode Lorentz fut presque unanimement décriée, avant d'être abandonnée après 1839. La forêt de Haye qui avait été en 1835 traitée sur le tiers de sa surface, retourne au taillis-sous-futaie à cette date.

Après 1860, la situation économique se modifie rapidement tandis que les méthodes de conversion progressent. La conversion directe permet temporairement d'accorder des intérêts a priori inconciliables. Seule la première affectation subit une coupe rase servant à mettre en place la régénération. Ailleurs sont maintenues des coupes de taillis-sous-futaie, autorisant des récoltes de bois de feu. Cette méthode assouplie favorise l'extension des surfaces gagnées aux nouvelles pratiques. En 1864, le procès-verbal intéressant la forêt de Mondon délimite quatre séries de 40 ans couvrant chacune 200 ha. de bois (1/6e de la surface totale) et devant subir une révolution de 160 ans. Contenant les peuplements les plus vieux, la première série est régénérée en première période. La seconde doit prospérer pendant 40 ans "sans autres exploitations que les éclaircies" ; la troisième formée de "peuplements d'âge gradués" permet "de pratiquer en première période une dernière révolution de coupe de taillis". Ceci donne satisfaction aux usagers. Les étapes transitoires ainsi ménagées facilitent les mutations opérées dans l'espace boisé destiné à changer à la fois de fonction et d'aspect paysager. La quatrième série englobe des bois très dégradés, "tous les terrains qu'on doit rétablir par une révolution de pins sylvestres" (70).

(70) A.M.A. 128, petit format.

Sous l'impulsion du garde général de Gail en résidence à Darney (1868-1872) cette forêt domaniale est également grandement améliorée. L'aménagement de 1861, contemporain de l'extinction des droits d'usage, vise à favoriser l'extension des chênes. Selon L. François, de Gail "fit ouvrir des fossés d'assainissement, sut profiter des glandées, faire procéder aux dégagements des semis de chêne" (71).

Les procès-verbaux contemporains de la période du passage à la conversion fournissent des renseignements très précis sur l'état des mesures appliquées. Après avoir été exploitée à l'âge de 25 ans pour servir à alimenter la forge d'Abainville (1709-1837), la forêt domaniale de Vau (Meuse) est divisée en 4 séries, exploitées à 30 ans (1840-1868). A partir de cette date débute la conversion avec régénération de la première affectation et prolongement des coupes de taillis dans les trois autres affectations. Annuellement est réalisée sur 1/36e de la première affectation, une coupe d'ensemencement. Neuf ans après cette opération succède une coupe secondaire. L'auteur du document prend soin de définir les pratiques à suivre : "la coupe d'ensemencement consiste en une éclaircie large portant principalement sur le sous-bois, de manière à favoriser autant que possible la régénération naturelle du sous-sol au moyen de réserves de taillis. La coupe secondaire affectera surtout la plus ancienne réserve ainsi que les perches du taillis, dans le but de découvrir les semis naturels mais on réservera avec soin les modernes et les baliveaux" (72).

Les transformations des forêts de montagnes apparaissent plus tardivement qu'en plaine. G. Huffel (73) rappelle que dans le département de la Meurthe, la première transformation en futaie régulière date de 1841. Elle intéresse les forêts de Grand-Chêneau et de Bousson. Les travaux ne se développèrent véritablement, qu'après la mise en place en 1860 d'une commission d'aménagement décidant d'adopter le mode de traitement par réensemencement naturel et éclaircies. L'aménagement des forêts de montagne contribue durablement à assouplir les méthodes préconisées pour réaliser la conversion. Des progrès

(71) FRANCOIS (L.) -1945- La forêt domaniale de Darney-Martinville, R.E.F., 1-15, 65-80, 127-137, cit. p.14.

(72) A.M.A. 139, petit format.

(73) Voir note 17, chapitre V.

décisifs aboutissent en modifiant le cadre trop rigide des opérations de conversions. La mise en place de périodes transitoires est impérative. Il doit être en priorité tenu compte des qualités du terrain (pente, altitude, exposition).

Après avoir été mise en affectation permanente selon une révolution de 90 ans (1846), la forêt domaniale de Rambervillers voit cette durée portée à 144 ans (1872). En 1901, cette forêt des Basses-Vosges où domine un mélange sapin-hêtre-épicéa, connaît un nouvel assouplissement dans les aménagements retenus. La forêt est divisée en douze séries. Seules, trois d'entre elles sont maintenues en affectations permanentes, deux en futaies régulières, sept en futaies jardinées.

En Moselle annexée, la conversion est également réalisée au cours de cette période, mais elle revêt des aspects sensiblement différents. La régénération est artificielle, la pratique des éclaircies n'est pas retenue. La conversion de toutes les forêts domaniales date de 1882. Elle favorise l'extension des essences résineuses. L'épicéa sert en particulier à réaliser la conversion des mauvais peuplements, végétant sur des sols argileux peu propices au développement de la futaie feuillue (74). La plus grande méfiance est de mise, lorsqu'on cherche à mesurer les résultats de cette sylviculture. Les sources françaises, publiées après 1918, présentent un bilan peu crédible, volontairement partial et noirci. Il est plus juste d'abonder dans le sens de F. Roth (75). Cet auteur considère, à juste titre, que l'oeuvre réalisée "est durable et en rupture avec les pratiques routinières des devanciers". Organisée de façon très décentralisée et dotée de l'autonomie de gestion, l'administration forestière locale a obtenu des performances de productivité élevées. En 1913, les forêts contribuaient à fournir 11 % des revenus des provinces annexées (76). Ces dernières consacraient annuellement 50.000 marks pour acheter des friches et créer des boisements de protection (77). La forte diminution de la part des actifs travaillant dans l'agriculture (70 % des actifs mosellans en 1850 contre 29 % en 1907) favorise et

(74) ZWILLING (C.) -1921- La conversion des taillis-sous-futaie du département de la Moselle en haute futaie. R.E.F, 33-39.

(75) Voir note 2, chapitre V.

(76) Voir note 15, chapitre V, cit. p.277.

(77) MOREL (L.) -1910- La question forestière en France, Paris, Rousseau, 303 p., voir p.205.

accélère l'abandon des terres ingrates. Le passage à la conversion s'appuie sur des analyses du milieu local. Les enquêtes menées sont de qualité, fournissant des données sur la pente, l'altitude et l'exposition des parcelles, la nature des sols, l'état des peuplements. L'estimation des possibilités est partout notifiée avec précision. L'état des travaux réalisés apparaît plus avancé en zone annexée que dans le reste de la Lorraine. A titre d'exemple, il est possible de comparer la situation existant de part et d'autre de la frontière avant 1914.

Tableau 2.5.16. Situation forestière de la Moselle au début du siècle.
Comparaison avec la Meurthe-et-Moselle. Les données encadrées correspondent à la Meurthe-et-Moselle.
(valeurs exprimées en %)

	forêts domaniales	forêts communales	forêts privées
Taillis simple	-	4	11 (2)
Taillis-sous-futaie	- (30)	31 (90)	44 (68)
Conversion	- (44)	(1)	(1)
Futaie	100 (26)	65 (9)	45 (29)

Sources : pour la Moselle, Roth (F.), voir note 2, chapitre V.
Pour la Meurthe-et-Moselle, statistique Daubrée de 1912.

Les résultats sylvicoles obtenus en Moselle sont remarquables, mais il est évident que la rapidité des progrès a précipité l'évolution de la répartition des essences au bénéfice des résineux. En 1860, chênes, hêtres et feuillus divers occupaient 70 % de la surface de la forêt domaniale de Saint-Avold (contre 15 % aux vides et 15 % aux résineux). En 1914, épicéas et pins sylvestres couvrent 52 % de l'espace, les vides ont presque disparu (78), comblés principalement par les pins sylvestres.

(78) BALLU (J-M.) -1979- Evolution et histoire de la forêt domaniale de Saint-Avold, Nancy, E.N.G.R.E.F, 65 p.

En Lorraine non annexée, les efforts enregistrés sont incontestablement plus modestes et aboutissent à des réalisations de moindre ampleur que dans le cas précédent. La protection des feuillus de qualité est cependant mieux assurée. La lecture des procès-verbaux d'aménagement permet de nuancer les données brutes avancées précédemment. Elle montre que les forestiers français ont opéré avec prudence. Ils ont avant tout cherché à créer une oeuvre durable portant ses fruits sur quatre ou cinq générations.

L'énorme labeur exigé par le passage à la conversion repose au départ sur une collecte des données analytiques nécessaires à l'élaboration des décisions à arrêter en fonction des données historiques, des conditions naturelles (topographie, pédologie, climatologie, répartition des essences) et des impératifs économiques. Les procès-verbaux de révision prouvent une constante volonté de s'adapter, de modifier les choix arrêtés, afin de ménager la nature. Le système retenu au début de la conversion reposait sur un découpage parcellaire analytique, délimitant des portions de bois homogènes. Trop peu souple, ce système avait le handicap de bloquer toute possibilité de revenus pendant plusieurs décennies. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le système des affectations conduit à diviser la forêt en cinq parties. Il opère par phases progressives et autorise la mise en place de futaie transitoire. Cette pratique permet de ménager les intérêts immédiats (poursuite partielle des coupes de taillis). Elle préserve la diversité floristique. Pour l'exemple, le décret régissant l'aménagement des 12 ha. du bois communal de Neuvillers-sur-Fave (21 janvier 1851) stipule que la forêt de hêtres et de sapins "sera soumise à partir de l'exercice 1856 à une révolution transitoire de 100 ans divisée en cinq périodes de 20 ans chacune" (79). Les règlements d'exploitation reposent sur ces divisions qui regroupent des parcelles réalisant des unités d'aménagement.

(79) A.D.V. 82 P. 26.

4/ L'amélioration des infrastructures

Elle a joué un rôle décisif dans le désenclavement des forêts. L'oeuvre réalisée sous le Second Empire est à ce sujet très importante. Après son séjour à Plombières en 1858, Napoléon III demande le percement d'une route servant à emprunter le col de la Schlucht. Ainsi est permise l'exploitation de vastes massifs forestiers jusqu'alors peu mis en valeur. L'Empire s'attache également à étoffer le réseau des chemins vicinaux forestiers. Pour des impératifs stratégiques, les militaires veillent à ce que ces chemins aient une largeur maximale de quatre mètres (80). La question routière est un préalable à toute modernisation forestière. Le discours prononcé par le Directeur général des forêts devant le corps législatif abonde dans ce sens et mérite d'être cité :

Texte 2.5.3. Rapport présenté au Corps Législatif sur le projet de loi des routes forestières (24 mars 1860)

"L'objet est d'augmenter la richesse domaniale et les recettes du Trésor, en permettant à l'Administration des forêts, de perfectionner sa culture à l'aide des éclaircies nécessaires et de tirer un meilleur parti de ses produits par des adjudications plus avantageuses... Ce n'est pas comme exerçant le pouvoir public que nous envisageons, sous ce rapport, l'Etat représenté par l'administration des forêts ; c'est comme grand propriétaire de bois, le plus grand propriétaire de bois du pays, et, à ce titre, intéressé comme tous les autres, plus que tous les autres, à ce qui peut donner une plus value à sa propriété et à ses produits".

de Forcade - La Roquette.
cit. par G. Buttoud, l'Etat forestier, réf.cit.,
voir p. 131.

D'énormes efforts sont réalisés en Lorraine : routes empierrées, nouveaux chemins tracés, abords et fossés drainés et curés régulièrement. En 1886, les travaux représentent 13 % des dépenses engagées dans les forêts domaniales de la Meuse.

(80) Les routes forestières mesurent 4 m. de largeur avec 1,5 m. d'acotement et 1 m. de fossé de chaque côté. Couramment, la largeur se réduit à 3,5 m., voire 3 m. La route est alors dotée de points de croisements.

Tableau 2.5.17. Etat des chemins forestiers en Meurthe-et-Moselle en 1886

	surface boisée en ha.	longueur totale des chemins (km)	dont chemins forestiers (km)	empier-rés (%)	chemins publics (km)	% empier-rés	frais d'entretien des chemins forestiers (en Frs)
forêts domaniales	31012	800	720	58	80	81	71210
forêts communales	69144	935	695	18	240	82	15062

Sources : d'après Huffel G., réf.cit., note 17, chapitre V, pages 46-47.

Le tableau ci-dessus mesure l'étendue des travaux entrepris mais insiste également sur les disparités persistantes. Les forêts communales sont insuffisamment drainées par des chemins. La circulation des voitures et la vidange des bois demeurent malaisées. Dans certains cas, les frais d'entretien des chemins sont rétribués par des prestations en nature (bois, feuilles mortes, etc...). En 1886, ce procédé permet encore de couvrir 20 % des dépenses engagées dans la forêt domaniale de la Reine, 21 % dans celle de Puvénelle. Les récompenses, allouées par la Société d'Emulation des Vosges, mettent en lumière les initiatives individuelles réalisées en ce sens. En 1879, le brigadier Collot en poste aux Forges, est décoré pour avoir en particulier, tracé ou réparé 4,9 km de chemins dépendant de son triage. Dès 1845, le brigadier Guillemain, de Saint-Dié, avait reçu une prime de 200 francs-or pour avoir ouvert ou réparé 7,4 km de chemins et 27,6 km de fossés de clôture ou d'assainissement.

C/ Les limites aux progrès

Les sources consultées laissent augurer que les progrès intervenus après 1850 furent rapides et non remis en cause. Il n'en est rien. Les conflits et oppositions, déclarés au cours de la période

précédente, se perpétuent mais se modifient, changent de sens, correspondent à des enjeux différents. Les objectifs et les intérêts se transforment progressivement en raison des nouvelles exigences économiques et de l'émergence de nouvelles données (valeur stratégique et touristique de la forêt).

1/ De la déforestation à la reprise des boisements

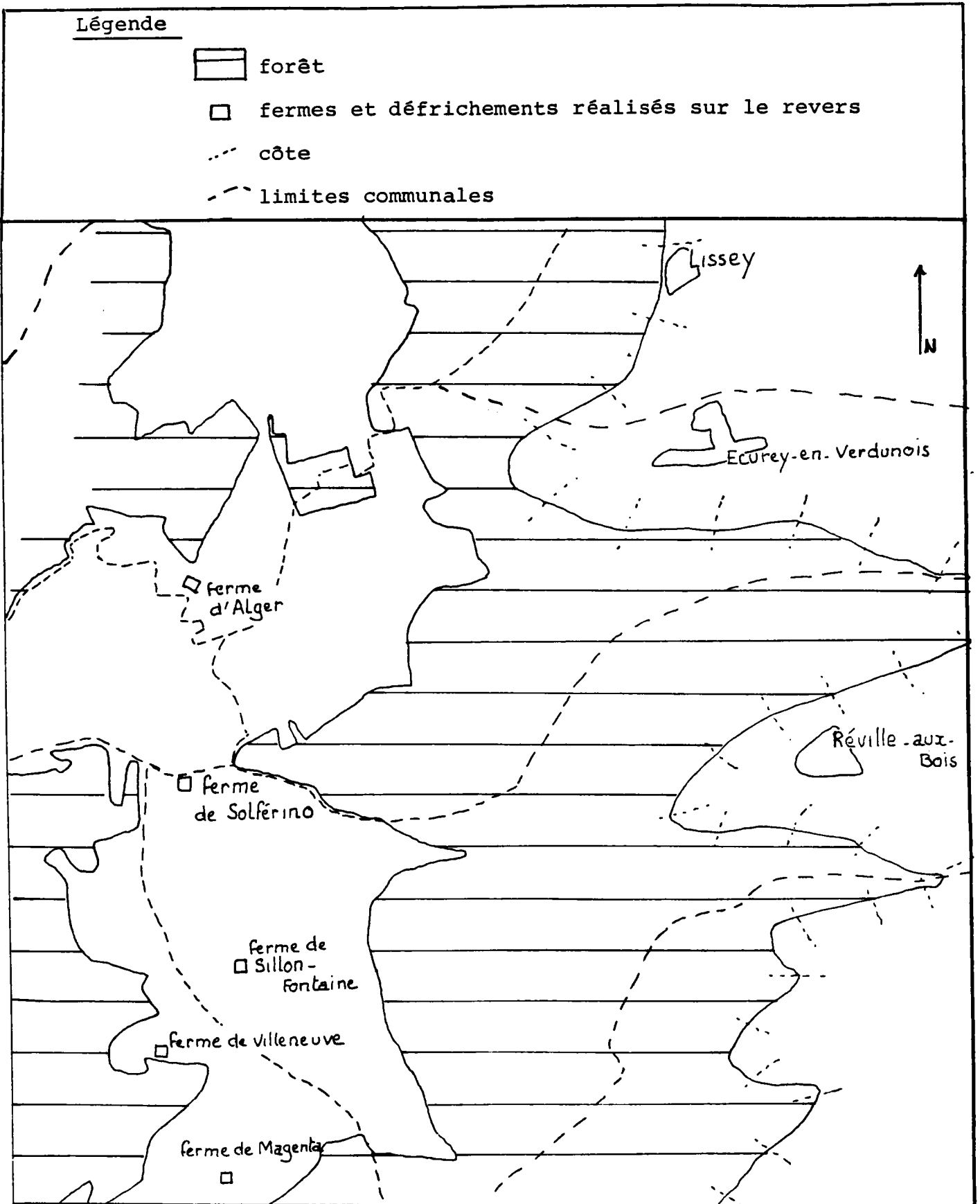
Jusque vers 1880, les déforestations et aliénations annulent les efforts de reboisements entrepris et contribuent à maintenir le taux de la couverture forestière à un niveau médiocre, par exemple 28 % en Meuse en 1878 contre 37,2 % actuellement. L'utilité des défrichements demeure tardivement admise. Entre 1850 et 1880, de grandes fermes s'établissent sur les revers des cuestas. Elles remplacent des boisements de médiocre qualité localisés sur des terres lourdes. Sous le Second Empire, la forêt communale de Toul est ainsi largement amputée par l'extension de fermes champêtres (81). La carte topographique de Stenay-Est offre un très bel exemple de ces défrichements tardifs. A l'ouest de Damvillers, de grandes fermes entaillent les Bois Hauts, les Bois d'Ecurey et la forêt domaniale de la Grande Montagne étendue sur le revers de la côte de Meuse. Ces fermes isolées sont pour la plupart récentes et portent les noms de Magenta, Villeneuve (Sivry-sur-Meuse), Sillon-Fontaine et Solférino (Réville-aux-Bois), ferme d'Alger (Bréhéville). La carte 2.5.1. montre clairement que les lisières sont régulières, bien délimitées. Elles se juxtaposent fréquemment à une limite communale ou sont pérennisées par un chemin vicinal, par une tranchée forestière. Implantées à proximité des limites communales, les exploitations agricoles considérées sont toutes situées aux confins des finages. Cette localisation facilite la création de champs blocs étendus.

Le déclin des défrichements demeure inégal. En 1859, dans le département de la Moselle, "les défrichements de bois des particuliers vont toujours en diminuant et il n'en a été autorisé que pour 224 ha." (82). En 1878, il n'y a plus de demande dans le département

(81) Voir note 62, chapitre III.

(82) A.D.Mos. 1 N 53.

Carte 2.5.1. Exemple de localisation des défrichements isolés sur le revers de la Côte de Meuse.



de Meurthe-et-Moselle, mais la reconquête forestière reste encore à peine entamée. De 1878 à 1912, la surface boisée de ce département stagne, passant de 134214 ha. à 137213 ha. En Meuse, cette évolution donne les chiffres suivants : 177562 ha. en 1878, 184137 ha. en 1912. En fait, c'est surtout après 1945 que l'emprise forestière s'est fortement accélérée. Au cours du XIX^e siècle, les forêts domaniales ont partout tendance à diminuer de surface. Celles des Vosges passent de 87300 ha. en 1829 à 60995 ha. en 1868, puis 56480 ha. en 1876 (83), 56503 ha. en 1912. Cette diminution de 35 % s'est principalement réalisée entre 1830 et 1875. Les forêts domaniales de la Meuse perdent 26 % de leur étendue, passant de 42886 ha. en 1829 à 31548 ha. en 1912.

Après 1871, la position de glacis militaire, occupée par la Lorraine, donne aux forêts de cette région un rôle stratégique de tout premier plan. Les nécessités de la défense nationale obligent les autorités militaires à examiner les demandes de défrichement. Fréquemment, ces dernières posent leur droit de veto et refusent l'autorisation de nouveaux défrichements. L'article 157-5 du Code Forestier stipule qu'il y a interdiction de défrichement, lorsque la défense nationale est en jeu. F. Reitel note à ce propos que "dans de nombreuses régions, la conservation des grands massifs forestiers est due beaucoup plus aux militaires qu'aux conditions naturelles" (84). Les militaires mesurent pleinement le rôle de rempart que peut exercer la forêt. Ils encouragent le maintien ou même la création de friches ligneuses, pour occuper les sites sensibles. A proximité de l'ancienne frontière, les environs du Lac Blanc sont alors peuplés de pins rampants (*pinus mugho*) (85).

Le décret du 8 septembre 1878 concrétise un net renforcement de la politique de protection des forêts désormais considérées comme des espaces stratégiques de premier plan. Un intérêt tout particulier est accordé aux peuplements en bordure de routes. Ils peuvent servir à réaliser des abattis perturbant une éventuelle avance ennemie.

(83) Il faut tenir compte des forêts des cantons de Schirmeck et de Saales annexées en 1871.

(84) Voir note 1, introduction de la 2^e partie.

(85) PLAISANCE (G.) -1979- La forêt française, Paris, Denoël, 373 p., voir p.59.

L'opinion publique est sensibilisée à cette question. Le journal de Montmédy note, le 11 janvier 1911 que les forêts constituent à la "fois une excellente protection contre l'invasion ennemie et contre les inondations". De nombreux travaux confirment que ce diagnostic est partagé par une large part de l'opinion publique. R. Dion (86) montre que la forêt a, de temps immémoriaux, joué un rôle défensif dans les marges de l'Est. Pour lui, le nom de Maulain (village situé en Haute-Marne entre Lamarche et Montigny-le-Roi) provient d'un toponyme gaulois latinisé en Mediolanum, ce qui signifie barrière, séparation. Une frange boisée pérennise dans cette zone la limite entre Champagne, Lorraine et Franche-Comté. Une fonction similaire est attribuée au massif argonnais, môle forestier barrant la route de Paris (87). Les combats du début de la Première Guerre Mondiale ont confirmé l'intérêt stratégique des forêts, l'avance allemande ayant été stoppée sur ces dernières. C'est le cas au Vieil-Armand, à la Chipotte, à Champenoux, au Bois-le-Prêtre, etc... La forêt sert de point d'appui lors de la stabilisation du front. "Loin de craindre la forêt, nos combattants s'y installent, s'y fortifient, la considèrent comme le meilleur élément de sauvegarde et d'appui" (88). Le bois répond aux besoins nouveaux liés à la guerre de tranchées : rondins, étais, bois de mines, fascines, poteaux télégraphiques, traverses de chemin de fer, bois de chauffage, etc... Au total, la consommation sur le front est estimée à deux millions de stères de bois d'oeuvre et un million de bois de feu, pour la seule année 1918 (89).

Si l'autorité militaire apparaît en temps de paix protectrice de la forêt, la guerre est responsable des dégradations, destructions, mitraillages qui ont de façon durable, lourdement hypothéqué

- (86) DION (R.) -1947- Les frontières de la France. Paris, Hachette, 110 p.
- (87) STEIN (H.), LEGRAND (L.) -1905- La frontière d'Argonne, (843-1659), Paris, in 8°, 326 p.
- (88) GUYOT (Ch.) -1917- La forêt et la guerre. Mémoire de l'Académie de Stanislas, 1916-1917, 26 p.
- (89) RIVÉ (A.) -1926- Le ravitaillement en bois des armées. Extrait de la revue du Génie Militaire, février 1926, Nancy, Berger-Lévrault, 19 p.

l'avenir et la rentabilité de nombreux massifs. Cette analyse sera poursuivie dans un chapitre ultérieur. Protectrice des forêts, l'armée est cependant à l'origine de vastes déboisements. Le corps du Génie a, à son actif, la responsabilité de défrichements assez étendus, rendus nécessaires par la construction des forts. De 1877 à 1886, les forêts domaniales de Meurthe-et-Moselle sont amputées de 794,5 ha. abandonnés à l'autorité militaire. Les forêts communales perdent également 515 ha. Les travaux liés à l'effort de défense expliquent l'essentiel des déboisements réalisés en forêt soumise après 1880. Parfois, les servitudes liées aux espaces non-aedificandi peuvent être un obstacle aux efforts de reboisement. La société scolaire forestière de Bruley se voit interdire, entre 1905 et 1909, le boisement du plateau "de la côte" qui couvre 14 ha. situés à proximité du fort de Bruley. En 1913, la forêt communale de Damloup est amputée de 12 hectares concédés au Génie (90). La construction du camp retranché d'Epinal (91) est réalisée par la création de 14 forts, pour la plupart situés en forêt. La seule forêt communale d'Epinal est réduite de 220 ha. accordés au Ministère des Armées entre 1876 et 1889. Le tableau ci-dessous résume cette situation :

Tableau 2.5.14. Concessions accordées au Ministère des Armées dans la forêt communale d'Epinal

date	surface	motif
1876	37,43	Construction des forts de Razimont et de la Mouche
1882	8,11	
1883	50,91	
1884	1,42	Dégagement des forts de Razimont et de la Mouche, construction de la batterie de Sainte-Barbe.
1885	12,54	
1887	93,92	Déboisement de la tranchée en avant des forts de la Mouche, Razimont, les Adelpes.
1888	1,08	
1889	14,08	

Sources : Claudot (C.), réf.cit., voir p.48.

(90) A.N. F^{no} 6211.

(91) GRASSER (J.) -1973- Un exemple de fortification dite Séré de ri-
vière : le camp retranché d'Epinal entre 1871 et 1914, Revue
historique des Armées, 1, 116-134.

2/ Des progrès très inégalement admis et réalisés

La simplification du parcellaire forestier s'améliore peu. En forêt privée, le jeu des héritages tend à accélérer la parcellarisation de la propriété; par là même, il réduit les unités d'exploitation. Le législateur n'intervient dans cette question qu'en 1930 (loi Sérot). En 1912, la surface moyenne de la propriété forestière privée s'établit en Meurthe-et-Moselle à 4,25 ha., mais 95 % des propriétés recensées disposent en moyenne d'un peu plus d'un hectare de forêt (1,12 ha.). Cette surface atteint 0,59 ha. dans les Vosges pour la classe de propriétés regroupant les forêts étendues sur moins de 10 ha.

Dans les forêts soumises, les cantonnements aboutissent parfois à la création de forêts communales ou sectionnelles de taille médiocre. Cette division est un handicap majeur à la mise en place d'une politique sylvicole moderne, donnant la priorité à la production de bois d'oeuvre (voir tableau 2.5.13). En 1912, les forêts communales vosgiennes, dont la surface n'excède pas 200 ha., ont une étendue moyenne de 78 ha. Cette classe de propriétés regroupe 76 % des forêts recensées. 14 % des communes disposent en pleine propriété d'une forêt dépassant 300 ha. Cette catégorie intéresse 51 % des surfaces communales soumises.

Certaines forêts demeurent tardivement indivises. La levée d'indivision entre l'Etat et la commune de Montfaucon est seulement signée en décembre 1939. C'est en janvier 1916 que les forêts sectionnelles du Vic, de Bras-Conseil et de Sachment, créées en 1863, sont rattachées à la forêt communale de Ban-sur-Meurthe (92). En fait, c'est par un texte du 28 octobre 1940 que le régime de Vichy éteint les contentieux existants en procédant de façon autoritaire à la soumission des bois communaux. Pendant toute la période considérée, le maintien d'enclaves (93) défrichées ou boisées au sein des forêts soumises, continue à compliquer la gestion des forestiers.

(92) A.N. F⁴⁰ 6348.

(93) DESCENDIERE-FERRANDIÈRE (H.) -1977- Les vicissitudes subies par le domaine forestier de l'Etat de 1814 à 1870. R.F.F., n° sp., 1977, 119-128. L'auteur note qu'à la Révolution, les enclaves non boisées se trouvant à l'intérieur des grands massifs forestiers échappèrent à l'inaliénabilité.

Les retards structurels précédemment énumérés expliquent à la fois les résultats très inégaux obtenus lors de la conversion et les résistances du système du taillis-sous-futaie jugé simple, ouvert à de multiples possibilités. La persistance du taillis-sous-futaie tend à maintenir, voire à accroître l'appauvrissement en essences nobles (en particulier en chênes) et à favoriser l'extension des bois blancs et des charmes. A la fin du siècle dernier, les arbres classés "divers" représentaient 48 % des baliveaux retenus dans la forêt communale de Dieulouard (forêt à révolution de 23 ans reposant sur l'oolithe inférieur). Ce taux atteignait respectivement 34 %, 50 % et 70 % dans les forêts communales de Pont-à-Mousson, Jézainville et Vandières. La faiblesse généralisée des possibilités pour réserver des chênes et des hêtres traduit les difficultés nées du traitement en taillis-sous-futaie. Cette situation apparaît particulièrement critique dans les forêts privées. En 1912, dans la Meuse, les feuillus classés "divers" occupent la moitié des surfaces, le chêne 2/10e, le hêtre et le charme 1/10e chacun.

Les statistiques traitant des revenus forestiers confirment la place essentielle occupée alors par les bois de feu. En 1903, le chêne de service ne représente que 12 % du volume des produits tirés des 8834 ha. de la forêt de Darney ; les diverses qualités de bois de chauffage atteignent 60 % des volumes récoltés (respectivement 37 % du volume total en quartiers et rondins, 17 % en charbonnette et 6 % en bourrées) (94). A l'aube du XX^e siècle, les forêts domaniales des Vosges situées en plaine produisent seulement 30 % de bois d'oeuvre, celles de la zone montagneuse 55 %. En 1886, le bois d'oeuvre représente 20 % de la récolte des forêts domaniales meusiennes, 15 % dans les forêts communales.

Pour la période considérée, le nombre des documents fournis par l'administration forestière s'enfle considérablement et les sources se diversifient. Elles servent d'outil de travail. Elles permettent de mesurer l'ampleur des progrès réalisés et marquent le passage progressif à une forêt intégrée à une économie moderne. Les

(94) CLAUDOT (C.) -1903- Le débit des bois dans la région de Darney, R.E.F.

sources produites par l'administration forestière ont besoin d'être confrontées avec les autres témoignages disponibles. Cette méthode est enrichissante, elle sert à apprécier l'impact des nouveaux intérêts impliqués dans la question forestière. Elle dévoile l'attraction croissante des médias pour les problèmes ayant trait à la forêt.

III - Les médias et les questions forestières

A partir du Second Empire, le débat établi à propos de la question forestière s'élargit et intéresse de plus en plus l'opinion publique jusqu'alors majoritairement hostile aux projets d'aménagement imposant une réduction forcée des usages. La première partie du XIX^e siècle est constamment marquée par des troubles et des violences forestières qui culminent en 1848 (95). En février de cette année là, 1200 Daboisiens descendus armés à Abreschviller pillent et détruisent les archives de l'Inspection.

C'est seulement après 1850 que se dessine progressivement un consensus ouvert en faveur de la forêt. Diverses branches d'une opinion publique naissante s'affirment en faveur de l'expansion et de l'amélioration des bois. Le désir de sauvegarder la forêt explique le regroupement de personnalités et d'associations venues d'horizons variés. Dans les provinces de l'Est, la dimension stratégique de la barrière forestière fait partout vibrer la fibre patriotique des populations. Après 1870, la promotion accordée à la forêt dans le système de défense contribue pleinement à sensibiliser les médias sur l'importance et l'intérêt des boisements. Au plan national, l'impulsion est donnée dès le Second Empire, qualifié à propos de la forêt "d'époque de travail et de rénovation" (96). Sous ce régime s'affirme progressivement une nouvelle conjoncture économique. La recherche des bois de qualité s'amplifie et permet d'accélérer le passage à la conversion, jusqu'alors limité à une minorité de forêts domaniales. Après 1880, la meilleure parité établie entre les revenus procurés par la terre et par la forêt conduit à arrêter les défrichements agricoles. Après cette date s'esquisse en de nombreux

(95) VIGIER (Ph.) -1980- Les troubles forestiers du premier XIX^e siècle français. R.F.F., n^osp., 128-135.

(96) Voir note 32, chapitre V, cit. p.532.

endroits la reforestation. Cette dernière apparaît très précoce en Lorraine. L'impérieuse nécessité de reboiser est encouragée dès l'aube de la Monarchie de Juillet par les sociétés savantes locales. A la fin du XIX^e siècle, cette promotion est poursuivie par les instituteurs. Ils sont à l'origine de la création de nombreuses sociétés scolaires forestières. Beaucoup font preuve d'un dynamisme certain dans les années précédant 1914.

La seconde moitié du XIX^e siècle est marquée par une redécouverte de la nature, et en particulier de la forêt. L'essor urbain crée de nouveaux besoins, provoque la naissance de nouveaux liens entre l'homme et le milieu naturel. Des structures d'accueil spécifiques se font jour avec le début du tourisme. Dans sa thèse, B. Kalaora (97) étudie les transformations intéressant la forêt de Fontainebleau au XIX^e siècle. Pour cet auteur, cette forêt devient le "lieu mondain et le centre des activités sportives les plus en vogue chez l'élite sociale". En Lorraine, à la fin du siècle, la sylve est redécouverte par les artistes de l'Art Nouveau. Le cadre forestier sert l'inspiration des créateurs lorrains réunis dans l'Alliance provinciale des industries d'art, les personnalités les plus marquantes étant E. Gallé, Majorelle, Gruber, Vallin, Daum. Il nourrit également les écrivains et poètes, en particulier E. Moselly, M. Barrès, Charles Maire. L'art et la poésie contribuent pleinement à mieux faire connaître et aimer la sylve tout en perpétuant le souvenir des provinces perdues. Dans ses vitraux, Gruber évoque non sans nostalgie les paysages boisés de la région du Donon.

A/ L'adhésion des autorités locales à la défense de la forêt

Les notables, les sociétés savantes et les auteurs des premiers grands livres à succès ayant pour thème les boisements contribuent à faire naître un vif intérêt des médias pour les questions de reboisement, de protection et de promotion de la forêt. En Lorraine, les actions conduites apparaissent à la fois précoces et conséquentes. Les travaux sont fréquemment réalisés en étroite collaboration avec l'Ecole Forestière, principal ferment de diffusion de techniques sylvicoles novatrices.

(97) KALAORA (B.) -1978- Le tourisme en forêt, naissance et développement d'un loisir urbain ; le cas de la forêt de Fontainebleau. Nanterre, thèse de 3^e Cycle en sociologie, 599 p.

1/ L'action des notables

Par les initiatives individuelles ou collectives menées, les notables lorrains apparaissent, pendant toute cette période, très sensibilisés aux divers problèmes posés par la forêt. Par leurs actions et leurs encouragements, ils cherchent principalement à favoriser la reconquête des vides, friches, terres abandonnées. Fréquemment, ils montrent l'exemple en opérant des reboisements sur leurs propres propriétés. Antoine de Rozière, conseiller général de Mirecourt (1904-1910) fait partie de ces hommes. Il plaide pour un rétablissement de la forêt, partout où cela est possible. Peu avant 1914, il fait reboiser 37 ha. dans les bois de la Mûre (communes de Froville et Ahéville), sur des terrains défrichés en 1846 et abandonnés depuis lors (98). Il y plante 4/5e de pins, pour rétablir le sol forestier et 1/5e de chênes, pour recréer une forêt de qualité. Dans les plaquettes qu'il fait publier, il prodigue des conseils à ses concitoyens et leur fait part des expériences qui lui sont rapportées. Il préconise le mélange des essences et donne la priorité au rétablissement du sol forestier : "dans des terrains fort ingrats et rétifs à toute plantation comme le châlin, nous pourrons, si le pin noir ne réussit pas, essayer l'acacia, bois qui ne donnera je le crains que des résultats médiocres, mais couvrira le sol" (99). Il engage les paysans à reboiser les vignes abandonnées (la surface en vignes du canton de Mirecourt passe de 704 ha. en 1887 à 401 ha. en 1901) en conservant temporairement les ceps qui protègent les jeunes plants du gel ou de la sécheresse.

De 1890 à 1910, les trois départements lorrains voient leurs surfaces couvertes de vignes diminuer de 11500 ha. (- 37 %). Les terres devenues vacantes sont reboisées ou abandonnées à la friche (100). De Rozière attire l'attention de ses lecteurs sur les

(98) ROZIÈRE (A.de) -1911- Reboisement du bois de la Mûre. A.S.E.V., X.L - X.L.V.

(99) ROZIÈRE (A.de) -1907- Du reboisement dans l'arrondissement de Mirecourt, Mirecourt, Chassel, 22 p.

(100) RISTON (J.) -1914- Contribution à l'histoire de la vigne et de sa culture dans la région lorraine, Nancy, Sidot, 596 p.

Evolution de la surface en vigne (en milliers d'hectares)

	Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Vosges
1890	31,4	16	9,9	5,5
1910	19,8	10,6	5,1	4,1

problèmes posés par la surveillance de l'état sanitaire des boisements. Il fait appel à la contribution des instituteurs. Selon lui, ces derniers doivent inculquer aux enfants le respect des oiseaux, principaux destructeurs des larves. Il préconise de suivre l'exemple des Allemands, allumant nuitamment des feux pour détruire les papillons pyrales. Les archives et les publications anciennes montrent que l'exemple d'Antoine de Rozière n'est pas isolé. Evon, propriétaire à Epinal, Chevandier, maître-verrier à Saint-Quirin ou le baron Ladoucette, font partie des personnalités connues, ayant oeuvré en faveur de la forêt. Le nom d'Evon est plus particulièrement attaché à la diffusion des résineux et à l'acclimatation de nouvelles essences dans les Vosges, principalement le pin Weymouth et le mélèze. Il réalise le repeuplement de la forêt d'Halvanfays (101) située à proximité d'Epinal, implantant les mélèzes sur les parties les plus sèches, les épicéas sur les pentes et les pins Weymouth dans les zones basses et humides. Eugène Chevandier symbolise assez bien la ligne de conduite préconisée par les industriels et maîtres de forges. Il insiste précocement sur les gros efforts de reboisements entrepris et accorde la priorité à l'enrésinement. Dès 1847, il fait réaliser des reboisements sur 300 ha. nus et 700 ha. dégradés par les pâturages. Il utilise à cet effet 1,7 millions de plants où se mêlent dix essences différentes (83 % de résineux et 17 % de feuillus) (102). Pendant tout le XIX^e siècle, les industriels étendent leur patrimoine boisé. Ce mouvement n'est jamais démenti et tend encore à persister actuellement. Industriels, marchands de bois et familles de maîtres de forges considèrent longtemps que ce bien foncier contribue à asseoir la richesse et le prestige des lignées de notables. Les forêts jouent un rôle non négligeable dans les stratégies matrimoniales échafaudées. Constamment, les notables cherchèrent à étoffer, agrandir et améliorer leur propriété boisée. Ils jouèrent un rôle très dynamique dans le reboisement. A Vagney, les industriels du textile, connus sous la dénomination "les héritiers de Georges Perrin" disposent encore de plus de 80 ha. pour l'essentiel reconquis

(101) BAUDRILLARD (E.J.) -1857- Notice sur la forêt d'Halvanfays, A.S.E.V., 48-53.

(102) CHEVANDIER (E.) -1847- Note sur les travaux de reboisement, Annales forestières, 5-19.

au XIX^e siècle sur la friche ; au Ventron, "Germain Frères" possèdent plus de 110 ha.

Le point de vue des industriels est souvent partagé par les maires. Partout, ces derniers favorisent l'accroissement des surfaces boisées et condamnent, parfois de façon précoce, les méfaits des défrichements. En 1858, le maire de Manheulle exprime clairement son avis sur ce sujet : "les conditions d'intérêt public obligent à mettre un frein à cette fièvre de défrichement dont les demandes incessantes se reproduisent plus que jamais" (103). Ce propos confirme la mise en garde que le conseil municipal de Mirecourt présentait déjà dans ses délibérations du 11 mai 1841, en notant : "défrichez vos forêts et vous verrez bientôt, ou des terrains en friches, ou considérablement négligés" (104). Les travaux entrepris par les communes sont parfois très conséquents. Dès 1838, les maires de Fraize et Barembach ont entrepris la reconquête des terres stériles "sur un sol très aride que de mémoire d'homme on n'avait pas vu boisé". En 1839, les habitants de Saint-Nabord repeuplent 80 ha. de la forêt communale en préparant eux-mêmes le terrain et en consentant de reboiser une partie de leurs communaux. A Rebeuville, l'enrésinement de 40 ha. de friches est obtenu grâce à l'action conjuguée du maire et du curé (A.S.E.V. 1862). La loi sur l'organisation des reboisements en montagne (28 juillet 1860) donne rapidement des fruits. En 1868 la commune de Fresse-sur-Moselle a déjà repeuplé ou amélioré 242 ha., obtenus lors du cantonnement. En interdisant le parcours et en vendant l'herbe, le maire peut financer des repeuplements sur 43 ha. de pâquis communaux, désormais soumis. Entre 1865 et 1880, Eloyes investit 5000 frs du budget communal pour obtenir la reconquête de 50 ha. de terres incultes (A.S.E.V. 1879). En 1883, Isches investit une somme similaire pour éliminer les landes qui désolaient une partie de son territoire. Des replants de chênes sont effectués. Les habitants de Liffol-le-Grand gagnent plus de cent hectares de bois, pour remplacer la lande végétant sur les calcaires coraliens. Les semis sont réalisés par bandes alternées de feuillus et de résineux. L'enrésinement des pentes du plateau de Malzéville obéit au

(103) A.N. F¹⁰ 6212.

(104) A.D.V. 99 P 2.

légitime désir de rendre productifs des côteaux stériles, menacés par l'érosion. Dès l'aube de la Monarchie de Juillet, ces terrains servirent à Lorentz pour expérimenter de nouvelles techniques d'enrésinement sur zones escarpées (105).

Les discours tenus par les notables à propos de la forêt ne se limitent pas à des préoccupations sylvicoles, botaniques ou économiques. Ils revêtent également une dimension politique, stratégique et aboutissent à des réflexions visant à sensibiliser le législateur. Dès 1825, le Conseil Général de la Meurthe s'était montré favorable à un dégrèvement fiscal en faveur des propriétaires ayant effectué des reboisements. En 1827, il réaffirmait son hostilité au parcours et à la vaine-pâture. En 1845, le baron Ladoucette reprenait, à son profit, cette idée : "pour les reboisements, on peut accorder des graines et des plantes, des exemptions d'impôts, des facilités d'octroi, etc..." (106). A l'aube de ce siècle, le sous-préfet Paul Hergott multiplie les actions en faveur des forêts du Toulois. Pour lui, la reconquête forestière est une école de civisme où peuvent s'exercer les sentiments de solidarité et de défense du patrimoine national, la forêt contribuant à la protection des frontières. Dans un article, daté de novembre 1904, le ministre Jules Méline accorde son soutien à la promotion des forêts : "quel meilleur et plus solide placement pourrait-on rencontrer que celui du reboisement de la France, c'est-à-dire la transformation successive des versements de la Caisse des Retraites en belles et bonnes forêts immuables comme la terre de France" (107).

2/ Le rôle des sociétés savantes

Nombreuses et influentes, elles servent de relais à la diffusion des idées nouvelles préconisées par les forestiers. Fortes de leur prestige, elles jouent un rôle incontestable dans la reconquête des bois et prodiguent leurs encouragements lors des opérations menées. Alors que l'Administration forestière demeure jusqu'au

(105) RISTON (J.) -1911- Les sapinières du plateau de Malzéville, Nancy, Sidot, 28 p.

(106) LADOUCETTE -1845- Déboisement et reboisement, rapport fait au Congrès Central au nom de la Commission des Voeux le 19 mai 1845. Manuscrit de la Bibliothèque Municipale de Nancy, 8 p.

(107) La République Française du 29.11.1904.

début de ce siècle en partie discréditée par l'exercice de ses tâches répressives nécessaires à la préservation des intérêts publics, les sociétés savantes gagnent, par la persuasion, des populations restées jusqu'alors méfiantes, voire hostiles aux projets forestiers. Elles facilitent la diffusion d'une sylviculture intelligente. Elles publient des travaux relatifs aux novations sylvicoles préconisées, encouragent les initiatives les plus méritantes. Les témoignages conservés dans leurs annales permettent de suivre leurs progrès et les aléas liés à l'extension et à l'amélioration des forêts. Le rôle exercé par la Société d'Emulation des Vosges apparaît très important. J'ai réalisé un relevé systématique des gratifications destinées à encourager les reboisements. Ce thème figure constamment en bonne place dans les préoccupations de cette association. Entre 1830 et 1900, 193 gratifications et distinctions sont accordées pour récompenser les mérites des personnels forestiers subalternes (gardes, brigadiers), des particuliers et des communes.

Tableau 2.5.19. Tableau décennal des gratifications attribuées par la Société d'Emulation des Vosges pour récompenser les travaux forestiers (1830-1900)

	total	Récompenses attribuées	
		à des forestiers	à des particuliers et des communes
1830-1840	30	17	13
1841-1850	30	23	7
1851-1860	23	14	9
1861-1870	25	16	9
1871-1880	30	27	3
1881-1890	31	19	12
1891-1900	24	22	2
total	193	138	55

Au cours de cette période, les annales publient quatorze articles de fond, traitant d'histoire forestière ou rapportant les expériences sylvicoles conduites, leurs limites et les problèmes engendrés. A titre d'exemple, l'année 1882 contient un essai sur

l'utilisation des engrais chimiques en sylviculture et un témoignage sur l'extraction des souches par la dynamite. Les annales de 1887 proposent une étude d'estimation forestière concernant le sapin des Vosges. Les ouvrages de Puton (108) sont analysés dans les éditions de 1866 et 1892. De 1838 à 1845, le conservateur Munschina fait publier annuellement des états sur les améliorations exécutées dans les forêts domaniales et communales du département.

La politique conduite par la société spinalienne a joué, pendant tout le XIX^e siècle, un rôle méritoire pour promouvoir et encourager les initiatives sylvicoles. Pour l'histoire forestière du XIX^e siècle, ces comptes-rendus sont un outil d'investigation original servant à connaître et à mesurer la nature et l'ampleur des problèmes rencontrés sur le terrain.

3/ L'impact des grands ouvrages de vulgarisation

Période où s'affirme un très net consensus en faveur de la forêt, les décennies 1880-1910 correspondent à la publication de quelques livres essentiels sur l'arbre et la forêt. Tous connaissent un vif succès auprès d'un public désormais élargi et réceptif. Ils permettent d'ouvrir la réflexion forestière à de nouveaux horizons jusqu'alors négligés. Le Manuel de l'Arbre publié en 1907 sous l'égide du Touring-Club de France (109) est sans doute le premier ouvrage de vulgarisation ayant connu une diffusion très large. Il insiste sur la triple fonction productrice, protectrice et touristique des forêts, des haies et des arbres épars. A l'aube de ce siècle, le T.C.F. a distribué 80000 exemplaires du Manuel de l'Arbre et du Manuel de l'Eau dans les écoles, afin d'inculquer aux enfants le respect et le goût pour la culture des arbres.(110). En 1910 l'ouvrage de Morel intitulé "La question forestière" (111) pose le

- (108) F. Puton (1832-1893) fut directeur de l'Ecole Forestière de Nancy entre 1882 et 1893 ; il fit l'essentiel de sa carrière à Remiremont et à Nancy. Il est en particulier l'auteur d'un ouvrage sur l'aménagement forestier et d'un traité d'économie forestière.
- (109) CARDOT (E.) -1907- Manuel de l'Arbre. Paris, Touring-Club de France, 94 p.
- (110) KALAORA (B.) et POUPARDIN (D.) -1984- Le corps forestier dans tous ses états. Rungis, I.N.R.A., 189 p., cit. p.47.
- (111) Voir note 77, chapitre V.

problème de la place à occuper par la forêt, dans le cadre d'une société industrielle. La restauration, la protection et la promotion des bois sont érigées en priorités, le bon entretien de la forêt étant considéré comme un gage de prospérité pour l'avenir. Selon l'auteur, "l'attachement pour la forêt concorde avec le développement de l'industrie : les Vosges et le Jura sont les régions les mieux boisées en même temps que les plus industrielles de France".

Moins connu que les précédents ouvrages, le livre signé par Mathey (112) sur "Le pâturage en forêt" mérite d'être cité, car il souligne de façon irréversible le discrédit accordé à la pratique de l'usage en forêt et son abandon presque partout généralisé. Cet ouvrage est agrémenté de planches exposant les méfaits liés aux abrouissements : vides, hêtres hérissés en boules, résineux alanguis, tarés, pourris, monstrueux, ayant des troncs renflés, etc...

B/ Les sociétés scolaires forestières

Créées et développées au cours de la première décennie de ce siècle, les sociétés scolaires forestières ont joué un rôle mobilisateur dans les opérations de reboisements effectuées dans les campagnes. Il est nécessaire de s'arrêter sur leur action, car leurs réalisations intéressent surtout la Franche-Comté et la Lorraine (113). Ces associations sont officialisées par une circulaire du ministère de l'Instruction Publique, datée du 7 février 1906. Si les résultats obtenus sont très inégaux et si l'expérience périclité après 1914, il est incontestable que ces sociétés ont encouragé au respect et à la défense des arbres. Leur succès (environ 400 créations réalisées au niveau national entre 1898 et 1914) s'explique par la conjonction de plusieurs éléments favorables. Très stable, le corps des instituteurs de campagne apparaît particulièrement dévoué et

(112) Voir note 17, chapitre III.

(113) BUTTOUD (G.) -1977- Les sociétés scolaires forestières : vulgarisation et développement sous la Troisième République. B.S.F.F.C., 6, 91-95.

attaché à sa mission culturelle, qui dépasse largement la stricte fonction éducatrice. Pour ces fonctionnaires, le reboisement sert de parade à l'exode rural. Dans un rapport au maire de sa commune, l'instituteur de Flirey note, en 1911, que la réduction des surfaces cultivées accompagnant la décroissance de la population, fait du reboisement le seul remède contre l'appauvrissement. L'instituteur de Martincourt, déplorant que son village est passé de 270 h. en 1881 à 187 h. en 1909, note dans son rapport au sous-préfet de Toul que la société qu'il crée en 1905 "se propose de mettre en rapport toutes les propriétés de peu de valeur et qu'on délaisse faute de bras".

La reconquête des friches et la promotion de l'arbre sont encouragées par de nombreuses associations exerçant leur mécénat, en accordant des primes et des manuels. Ces associations se chargent également de désigner aux autorités compétentes, les personnes dignes de recevoir le Mérite agricole ou les Palmes académiques. Créé en 1890, le Touring-Club de France compte, en 1912, à l'échelle de l'hexagone 132000 sociétés. Il prodigue ses encouragements en accordant au total 45000 francs de primes entre 1906 et 1910. La Société Forestière de Franche-Comté et de Belfort, dont la naissance remonte à 1890, exerce également un soutien déterminant. Formée en 1891, la Société des Amis des Arbres est animée par le Conservateur Cardot. Son action est relayée localement par la Société lorraine des amis de l'Arbre (1902).

Les statuts des sociétés forestières traduisent un triple souci. Ils encouragent la création de pépinières, servant à réaliser à peu de frais des reboisements. Ils affichent des objectifs éducatifs. Par des causeries et des cours, les instituteurs cherchent à mieux faire connaître et respecter la nature. Les sociétés créées ont pour ambition de conforter la cohésion des communautés rurales en assignant à leurs habitants la responsabilité de la réussite d'un projet collectif. La société d'Epiez s'attache à reboiser des côteaux en friches. Elle précise dans ses statuts qu'elle doit "favoriser l'admission des enfants nécessiteux à la mutualité scolaire" (114).

(114) A.D.M.M. 4 M 119.

La société forestière d'Andilly a pour but de développer, chez les enfants, un sentiment de solidarité. La plupart des chartes de création développent l'idée qu'il est impératif de combattre les parasites. Celle de Millery, fondée en septembre 1906, note dans son titre 3 : il faut "assurer la conservation des nids, la protection des oiseaux utiles, enfin la destruction des parasites qui vivent sur les arbres et les milliers d'insectes qui les envahissent et les dévorent". Dès 1884, l'instituteur de Domptail est félicité par la Société d'Emulation des Vosges, pour avoir encouragé ses élèves à détruire les nids de chenilles (6000 en 1881) et les hannetons.

Créée en 1904, la société d'Andilly compte 81 membres en 1909, pour une population de 229 h. En cinq années, elle replante 98000 arbrisseaux (dont 87 % de résineux) et 427 arbres fruitiers. Au total, elle gagne 10,2 ha. à la forêt. L'instituteur de Mandres-aux-Quatre-Tours sert, avec beaucoup de dévouement, la cause forestière. De 1905 à 1910, il fait repeupler 200 ha., utilisant pour cela 1,03 million d'arbres. Outre les deux leçons d'enseignement sylvicole, inculquées chaque mois à ses élèves, il anime chaque mercredi soir de 18h30 à 20h une causerie au coin du feu destinée aux adultes. Le 14 juillet, il organise des festivités appelées "Fête de l'Arbre". Elles comprennent une promenade au bois; une plantation d'arbres précède la distribution des récompenses annuelles. Chaque enfant repart avec bonbons, brioches et drapeaux. Un souci pédagogique similaire anime l'action menée par Charles Bertrand, instituteur de Martin-court. Ce dernier organise, à l'automne 1908, "une conférence sur le reboisement avec projection de gravures lumineuses". Il établit en mai une Fête de l'Arbre, qui est occasion "à distribuer gravures et brochures" (115).

Malgré les exemples méritoires présentés ici, les sociétés scolaires forestières ne jouent qu'un rôle modeste au niveau des travaux réalisés sur le terrain. La plupart se cantonnent à créer une pépinière. Beaucoup sont éphémères ou peu actives. A titre d'exemple, celle d>Allain-aux-Boeufs ne fonctionne plus, dès 1914. La plupart ne survivent pas à la Première Guerre Mondiale. Concrètement, les

(115) A.D.M.M. 4 M 119.

sociétés scolaires forestières ne sont responsables que d'une très faible part des reboisements opérés. En donnant l'exemple et en conduisant les jeunes enfants à respecter la nature, elles confortent le mouvement de sensibilisation, né en faveur de la forêt. Elles encouragent communes et propriétaires particuliers à investir dans les reboisements. Entre 1900 et 1910, dans l'arrondissement de Toul, les municipalités reboisent 157 ha., les particuliers 882 ha. et les services forestiers 57 ha. Les 1096 ha. reconquis représentent 32 % des terres susceptibles d'être réoccupées par la forêt.

Les sociétés scolaires forestières oeuvrent à la diffusion des techniques sylvicoles et sensibilisent les masses à la beauté agreste des bois. Dès 1884, le cours de sylviculture professé à l'Ecole Normale d'Instituteurs de Mirecourt est réuni en un volume intitulé "Notions de Sylviculture". Cet ouvrage sert de référence dans l'enseignement primaire. Par une note du 25 juillet 1906, l'Inspection Académique de Meurthe-et-Moselle reconnaît le bien fondé d'un enseignement, qui intègre dans ses contenus la question forestière comme thème de réflexion général. Le discours tenu à ce propos reste cependant emprunt de connotations moralisatrices et d'élans patriotiques.

Texte 2.5.4. Programme enseigné à l'école de Mandres-aux-Quatre-Tours vers 1910

Mois de janvier

leçon : Les arbres résineux.
 leçon : Arbustes de la forêt.
 Récitation : L'arbre protecteur (Michelet)
 Une parole à retenir de De Gorse.

Mois de février

leçon : Aménagement des forêts.
 leçon : Exploitation des bois.
 Récitation : Le bois dans l'industrie (E. Cardot).
 Une parole à retenir de Tassy.

Mois de mars

leçon : Menus produits forestiers.
 leçon : Les ennemis de la forêt.
 Récitation : Le hanneton (Rendu).
 Une parole à retenir de E. Cardot.

Sources : Hergott (P.), réf. cit., voir p. 150

*Chaque mois, les élèves sont tenus de traiter deux sujets relatifs aux thèmes exploités.

C/ La prise en compte de la beauté du cadre forestier

Les pollutions industrielles et les détériorations paysagères, provoquées par l'essor des industries lourdes et minières, conduisent à un retour à la nature qui s'esquisse dès la fin du siècle. La forêt occupe dans ce contexte une place de choix.

1/ La forêt, espace de détente

Le Club Alpin Français, né en 1874, et le Touring-Club de France, créé en 1890, sont à l'origine d'une nouvelle conception de l'espace forestier perçue par les médias. La forêt devient en partie un lieu de détente destiné à la pratique sportive. C'est également un endroit propice à une réflexion esthétisante sur la beauté de la nature. L'histoire a conservé le souvenir de Denucourt qui eut, le premier, l'idée de baliser des itinéraires dans la forêt de Fontainebleau (116). La Lorraine eut également des pionniers, dont le souvenir mériterait d'être ici évoqué. Dès 1853, Chanony milite en faveur du tourisme à Gérardmer. En 1861, Frédéric de Carcy entame la construction de la première villa située à proximité du lac (la villa Kattendyke) (117) et lance ainsi la station. Le Docteur Alban Fournier (118) est une des figures les plus attachantes appartenant à ce mouvement. Il compte parmi les précurseurs ayant mis à la mode la forêt. Président de la Section des Hautes-Vosges du Club Alpin (1886), il a contribué à la création de tables d'orientation, de chemins balisés. Il a même organisé un Comité de défense des sites vosgiens. Il empêche la Ville de Paris de mener à bien le projet de transformer la vallée du Kertoff en carrière de pierres (1895). Il fait publier de nombreux circuits d'excursions dans les Vosges et laisse à la postérité le très bel ouvrage illustré par Victor Franck et intitulé : "Du Donon au Ballon d'Alsace" (119).

- (116) VIAUX (H.) - 1981- Un lieu de randonnée privilégié : la forêt. R.F.F., 2, 151-156.
- (117) CARCY (F. de) - Mémoires. Metz, Editions Serpenoises, 1979, 305 p.
- (118) BARDY (H.) - 1904- Le docteur Fournier. Extrait du bulletin n°14 de la Section des Hautes-Vosges du Club Alpin, Belfort, Devillers, 11 p.
- (119) FOURNIER (A.) - Du Donon au Ballon d'Alsace. Paris, Ollendorf, un vol. in 4°.

2/ La forêt, muse inspiratrice

Après 1880, la forêt devient un des thèmes préféré des poètes, peintres, décorateurs et folkloristes. Les artistes nancéiens de la Belle Epoque puisent en partie leur inspiration dans la contemplation des forêts. Lorsqu'il construit les portes des ateliers de Gallé, Vallin grave sur ces dernières la devise : "Ma racine est au fond des bois" (120). Les pâtes de verre, les vitraux et les meubles s'ornent fréquemment de décors sylvestres : fougères, champignons, ramures d'arbres. Pour l'exemple, Grüber élabore, en 1907, un vitrail baptisé "pins sylvestres". Un détail de cette oeuvre présente un pied de chanterelles stylisées offrant des lignes souples et harmonieuses.

Les poètes sont également très sensibles à la beauté sylvestre, décrivant le spectacle, sans cesse renouvelé, des jeux de lumière et de volume propres à la forêt. Le poète lorrain Charles Maire publie des "Rimes bûcheronnes" et des "Rimes forestières". Chantres littéraires de la Lorraine, Maurice Barrès et surtout Emile Moselly, accordent une grande place à la forêt lorsqu'ils décrivent la terre lorraine. Ils rejoignent en cela Erckmann et Chatrian qui multiplièrent des récits rustiques, en prenant en particulier pour cadre les forêts vosgiennes qui leur étaient familières (régions d'Abreschviller et Phalsbourg).

Les folkloristes participent aussi à une meilleure connaissance de la forêt. Par les dessins, les photographies et les textes publiés, ils préservent de l'oubli des traditions, des attitudes, des mentalités, que le progrès était en train de faire disparaître. Victor Franck, Alfred Michiels et Théophile Schuler, Fraipont, Sauvé et Labourasse ont porté à la forêt un intérêt tout particulier et leurs travaux méritent d'être sortis de l'oubli. Ils représentent une source inestimable, pour comprendre les us et coutumes des habitants des bois.

(120) Cette porte est aujourd'hui visible dans le jardin du musée d'Art Nouveau à Nancy.

3/ La forêt et la naissance à la sylvothérapie

Le récent ouvrage publié par G. Plaisance, intitulé Forêt et Santé (121), insiste sur une des fonctions de l'espace forestier, née dans la seconde moitié du XIX^e siècle ; il s'agit de la cure forestière. Recommandée pour ses bienfaits sédatifs, elle participe à la lutte contre la tuberculose. Selon Morel (voir note 77), la mise à disposition des classes populaires de belles forêts, éloigne les ouvriers des cabarets. De nombreuses recherches insistent sur la qualité de l'air respiré en forêt et sur la spécificité des climats rencontrés (122).

CONCLUSION

La présentation et l'analyse des différents types de sources disponibles traitant de la situation, l'amélioration et l'extension des forêts, illustrent assez bien le tournant décisif représenté par le milieu du XIX^e siècle. Nombreuses et beaucoup plus précises que précédemment, les sources consultées sont dans un premier temps (principalement pour la période 1840-1880) essentiellement techniques. Elles correspondent à la période où s'élabore la mise en place d'une sylviculture entièrement rénovée. Après cette date, il apparaît que l'oeuvre forestière esquissée se renforce et aboutit à des résultats durables et incontestés. Progressivement s'établit autour du projet sylvicole un consensus très large, sortant le monde forestier de l'isolement qui avait été le sien jusque là. De nouvelles informations, de nouveaux points de vue sont proposés, négociés et progressivement admis. Bénéficiant d'un débat élargi, la question forestière s'enrichit, se diversifie, s'ouvre à des problèmes nouveaux qui n'intéressent plus seulement les ruraux, les sylviculteurs et les marchands de bois mais l'opinion publique, les médias. La forêt est perçue comme un espace de détente, un atout stratégique, un élément d'aménagement de l'espace. Les acteurs impliqués dans la politique forestière actuelle s'imposent petit à petit.

(121) PLAISANCE (G.) -1985- Forêt et santé. Saint-Jean-de-Braye, Dangles, 506 p.

(122) CLAUDOT (C.) -1897- Le climat de forêt, A.S.E.V.

CHAPITRE VILES TRANSFORMATIONS SYLVICOLES ET PAYSAGERES DELA FORÊT LORRAINE

(milieu du XIX^e siècle à 1945)

En Lorraine, la forêt a toujours joué un rôle important dans la vie des hommes. Le Code Forestier modifie cette place. Il aboutit à une partition très nette des espaces boisés et des terres agricoles, la forêt devenant, dans cette région, une zone d'expérimentation sylvicole privilégiée. Il conduit à la disparition des solidarités existant jusqu'alors entre terres de culture et bois. En moins de trois-quarts de siècle, la forêt lorraine se transforme profondément. Ses habitants se mobilisent pour faire cesser son recul (1) et entreprennent la reconquête des terres abandonnées. L'amélioration qualitative des boisements est précoce et la région devient une région sylvicole pilote. Elle sert de modèle à la diffusion de réalisations dont l'intérêt est dès lors reconnu, approuvé (passage à la conversion, amélioration du taillis-sous-futaie, propagation des essences résineuses). Cette position, somme toute enviable, est en grande partie redevable aux conditions particulières, offertes par la répartition de la propriété forestière. En 1980, les forêts soumises couvrent 565600 ha. et représentent 68 % du total de la couverture forestière (2). Cette situation est ancienne

(1) Entre 1829 et 1867, les forêts domaniales diminuent de 63000 ha., ceci représente le quart de leur surface.

(2) Pour une surface équivalente (564700 ha.), les forêts soumises représentaient 78 % de la surface forestière totale en 1829.

et s'explique par l'histoire. La tâche de l'administration forestière en a été pleinement facilitée, l'Etat disposant ici de 13 % de la surface des forêts domaniales du pays. En 1892, les Vosges occupaient, au niveau national, le premier rang pour la surface de leurs forêts soumises, la Meuse le troisième, la Meurthe-et-Moselle le onzième. En 1912, les forêts soumises s'étendaient sur 406000 ha. formant au total 75 % des surfaces boisées. Les forêts communales représentaient 71 % de cet ensemble.

Le tableau ci-dessous montre que le département de la Moselle se démarque de la situation existant par ailleurs en Lorraine. Les forêts domaniales y occupent une place prépondérante.

Tableau 2.6.1. Une dominante de forêts soumises, situation au début du siècle (répartition exprimée en %)

	forêts domaniales	autres forêts soumises
Meurthe-et-Moselle (1)	23	51
Meuse (1)	17	53
Vosges (1)	26	55
Moselle (2)	45,2	27,6

Sources : (1) Statistiques "Daubrée" 1912
 (2) Huffel (G.), Les Forêts d'Alsace-Lorraine, R.E.F., 1918, 265-280.

La répartition de la propriété forestière lorraine offre une situation inversée, par rapport à ce qui existe en moyenne à l'échelon national. Les forêts soumises forment partout l'essentiel des surfaces boisées. La propriété privée n'intéresse qu'une étendue assez médiocre des bois, mais affiche une progression constante : 22 % des surfaces en 1829, 25 % en 1912, 30 % en 1984.

Au XIX^e siècle en Lorraine, la dominante des forêts soumises a permis à la fois d'accélérer le passage à la conversion et d'améliorer d'autres boisements. Les progrès bénéficient surtout aux forêts domaniales. En 1912, 76 % de ces dernières sont converties

ou traitées en futaies (3). En Moselle à la même époque, toutes les forêts domaniales sont en voie de conversion (loi de 1882) (4). La situation globale des forêts communales et sectionales apparaît, au demeurant beaucoup moins bonne que celle des forêts de l'Etat. Pour la plupart soumis au régime forestier, ces bois sont fréquemment gérés de façon trop traditionnelle. Ils sont le refuge des méthodes sylvicoles routinières, peu performantes. Nombreuses et couvrant de très vastes étendues, les forêts communales souffrent d'être fréquemment très émiettées. Cette situation est un lourd handicap. Le maintien des pratiques affouagères encourage la persistance de l'exploitation en taillis-sous-futaie.

Les forêts communales occupent plus de la moitié de la surface boisée totale (5). Pour les forêts soumises, elles représentent un lourd passif qui amoindrit considérablement le bilan des progrès réalisés. En 1876, le traitement par coupes réglées intéresse 81 % des surfaces des forêts communales. Ce chiffre ne décline que lentement (73 % en 1912). En 1980, un peu moins des deux-tiers (63 %) des forêts des collectivités sont traitées en vue de la conversion, mais il subsiste en Lorraine 355000 ha. de taillis-sous-futaie (42 % des surfaces forestières lorraines). 59 % des bois appartenant à cette catégorie sont classés en forêt communale.

I - Les novations sylvicoles, leurs limites

A/ Une région enrichie par une double expérience sylvicole

Durablement affligée par les guerres, la forêt lorraine a partagé le sort de cette province divisée et meurtrie. Malgré ce lourd handicap, elle bénéficie de la convergence de nombreux atouts

-
- (3) Des disparités importantes sont masquées par cette moyenne. En 1912, seules 38 % des forêts domaniales meusiennes sont aménagées, 70 % en Meurthe-et-Moselle, la totalité dans les Vosges.
 - (4) A.D.Mos. 15 Z 46. En septembre 1907, l'Oberforstmeister Ney fait publier la brochure "Welche Erfahrungen liegen vor bei der Umwandlungen von Mittelwald im Hochwald ?".
 - (5) En 1970, les forêts communales lorraines représentent 45 % des forêts lorraines. Sans la Moselle, ce pourcentage atteint 49 %.

qui lui sont favorables. Le rôle exercé par l'Ecole Forestière de Nancy est, sans nul doute, déterminant pour la période abordée. Il est donc indispensable de s'arrêter longuement sur les enseignements et les expériences menés par plusieurs générations d'éminents forestiers, qui considérèrent les forêts domaniales lorraines comme un laboratoire et un lieu de réflexion.

1/ Le prestige d'une Ecole Forestière de renommée internationale

Créée en 1824, l'Ecole Forestière de Nancy exerce une influence décisive sur le cours de l'histoire des forêts lorraines. Elle pratique ses premières expérimentations dans les forêts domaniales de Haye et de Champenoux. C'est à partir des résultats obtenus sur place que sont diffusées les améliorations sylvicoles entreprises. Née dans des conditions difficiles, la conversion affiche des progrès substantiels, à partir de 1860. Ces derniers se confirment et s'accélèrent, après 1880. Les succès enregistrés par l'Ecole s'articulent autour de trois atouts : la souplesse des politiques conduites, la continuité des objectifs à long terme et la priorité systématique accordée à la production de bois de qualité . Après 1850, les forestiers de l'Ecole des Eaux-et-Forêts mettent en place une sylviculture pragmatique adaptée aux impératifs rencontrés. Ils n'hésitent pas à modifier, nuancer, changer les projets d'aménagement retenus en fonction des expériences menées sur le terrain. L'Ecole doit son prestige à la succession de plusieurs générations d'hommes de valeur qui ont travaillé au succès de la conversion, menant à bien l'oeuvre esquissée par leurs prédécesseurs dans un esprit de continuité, de rigueur, de progression prudente et réfléchie, aboutissant à privilégier la prise en compte des données du climax.

. Les objectifs poursuivis et leurs étapes

Entre 1824 et 1945, l'histoire de l'Ecole Forestière est principalement liée au combat destiné à mener à bien la conversion, étape difficile et indispensable pour réaliser l'amélioration des

boisements. Au cours de ces quelques 120 années, l'Ecole Forestière fait preuve de dynamisme, d'esprit novateur et de sens pratique. Au prix d'un travail délicat dont les résultats sont fréquemment révisés, elle donne l'impulsion à la mise de nouveaux aménagements tenant à la fois compte des données économiques et des impératifs écologiques, sylvicoles. A. Morniche rappelle la complexité des paramètres aboutissant aux décisions prises. Pour lui, à l'échelle du long terme, l'aménagement doit tenir compte "de la situation juridique de la forêt, de la situation écologique, de la composition des peuplements initiaux, de l'économie nationale et locale, des progrès de la sylviculture et bien entendu des connaissances des aménagistes" (6). L'aménagiste, qui entreprend de convertir une forêt, doit rompre avec les opérations routinières consistant, depuis le milieu du XVIII^e siècle et parfois bien avant, à marquer des balivages à intervalles de vingt-cinq ans. En nombre et à l'échelle du siècle, la conversion exige de multiplier par trois ou quatre les opérations intéressant les parcelles. Ces opérations nécessitent doigté, adaptation constante aux impératifs physiques (prise en compte des conditions pédologiques, de la pente, de l'altitude, de l'exposition, de la qualité, de la nature et de la répartition des précipitations), aux données économiques (mise en place de la seconde révolution industrielle, déclin accéléré de l'utilisation des bois de feu à usage industriel, diminution lente mais régulière de la consommation de bois de feu à l'usage des ménages, besoins croissants en bois de qualité) et aux aléas de l'histoire (partition et annexion de 1871, poursuite tardive des aliénations, mitraillage des bois, surexploitation des forêts pendant les guerres et les périodes de reconstruction qui leur succèdent, pillage des forêts occupées par l'ennemi, épidémies et dégâts consécutifs aux manques de soins et de surveillance apportés aux forêts pendant les périodes troublées). Cette longue énumération des paramètres, influençant l'organisation et la mise en place des paysages forestiers lorrains, permet de mesurer les difficultés rencontrées pour cerner les objectifs à atteindre et assurer une continuité cohérente

(6) MORNICHE (A.) -1986- La notion d'aménagement forestier. R.G.P.S.O., 2, 129-140, voir p.130.

à cette politique forestière qui fut tardivement critiquée et même désavouée par Paris, fréquemment incomprise par les médias, plus préoccupés de l'extension que de l'amélioration de la qualité des boisements.

Pendant toute la période considérée, la Lorraine occupe une place centrale dans la mise en place, l'évolution, les reculs, les échecs et les transformations de la conversion. Tôt, l'état de ses forêts s'améliore durablement. Dès 1868, 76 % des forêts domaniales du département des Vosges sont traitées en futaies ; ce pourcentage atteint 98 % en 1912.

Le passage à la conversion s'articule en trois étapes. Jusque vers 1860, la Lorraine innove en matière de conversion. Elle est le lieu d'expériences qui parfois tournent court ou sont désavouées. Monsieur le Conservateur R. Blais (7) a magistralement expliqué les grands traits de cette difficile mise en place, ayant pour origine la diffusion de l'oeuvre sylvicole de l'Allemand Cotta et sa mise en application par Bernard Lorentz, premier directeur de l'Ecole Forestière de Nancy.

Dès 1826, ce dernier propose de faire vieillir le matériel sur pied pour surmonter le handicap d'un nombre de semenciers, jugé insuffisant pour permettre une régénération satisfaisante. Il condamne le principe du taillis-sous-futaie, incapable de fournir un abondant volume de bois de qualité. Esprit lucide et novateur, Lorentz est resté incompris de ses contemporains, avant tout préoccupés par la consommation croissante des bois de feu. Son nom reste attaché à cette maxime qui résume assez bien ses objectifs : "je suis ennemi né du taillis dont le système a tenu les forestiers de France au berceau". A sa création, l'Ecole Forestière est également marquée par la personnalité de Baudrillart, éminent forestier qui participe en France à la diffusion des principes de la sylviculture allemande, alors en plein essor depuis plus d'un demi-siècle.

L'enrichissement du taillis-sous-futaie obéit aux principes énoncés dans l'article 68 du Code Forestier. Il s'impose comme préalable à toute croissance des arbres en futaie. Sous la Monarchie

(7) Voir notes 4 et 7, chapitre V.

de Juillet, ce principe fut dénigré, critiqué puis condamné, et finalement abandonné. Les polémiques soulevées aboutirent à l'évincement de Lorentz, désavoué par le Ministère. Sa méthode qui, à vrai dire, aurait mérité d'être assouplie et appliquée en tenant compte des impératifs du moment (8), conduisait à soulever trop de mécontentements et à léser ou menacer les intérêts puissants et conjoints des maîtres de forges et des patrons d'usines à feu, alors tout puissants (9). Cette méthode imposait des sacrifices jugés exorbitants. Pour plusieurs décennies, elle amoindrissait de façon considérable les revenus tirés de la forêt. Elle déclencha l'hostilité envers l'auteur de cette conception, qui avait cependant l'immense mérite de prendre pour la première fois en compte de réelles notions d'écologie forestière, accordant la priorité au traitement par régénération naturelle et par amélioration progressive. La forêt domaniale de Haye servit de terrain aux premières expérimentations de la conversion. Le tableau ci-après montre qu'elle eut à souffrir des désaveux et des aléas dont fut victime la conversion.

Tableau 2.6.2. Evolution des aménagements imposés à la forêt domaniale de Haye

date	Aménagement
2.4.1757	- Aménagement selon une révolution de 35 ans pour répondre à la demande croissante en bois de feu.
11.2.1832	- Proposition pour imposer une réserve sur les 4/5e de la forêt en vue de la conversion.
31.2.1835	- Aménagement pour 1/3 en futaie pleine et 2/3 en futaie-sur-taillis.
14.9.1839	- Retour total au taillis-sous-futaie exploité selon une révolution de 35 ans.
26.3. 1859	- Aménagement de 5237 ha. (81 % de la surface) en futaie à révolution de 140 ans (sous la direction de Nanquette). Maintien de 1215 ha. en taillis-sous-futaie à révolution de 35 ans.

(8) L. Bourgenot, R.F.F., n° sp. 1977, réf.cit. "L'arrêt brutal des coupes pendant les périodes d'attente heurtait violemment les intérêts de la consommation, ceux du commerce des bois, ceux des ouvriers vivant de la forêt, ceux du Trésor, par les pertes de revenus qu'ils entraînaient dans l'immédiat".

(9) BUTTOUD (G.) -1979- La question forestière en France sous la Monarchie de Juillet. C.R.Symposium International d'histoire forestière, Nancy, E.N.G.R.E.F., t.2, 91-112.

Une évolution assez similaire intéresse la forêt communale d'Epinal. Traitée en taillis-sous-futaie selon une révolution de 40 ans (1755), elle subit, dès 1812, un abaissement de cette rotation à 30 ans. De 1820 à 1823, deux projets visant à combattre l'épuisement des bois sont repoussés (échec de la mise en place d'une rotation à 60 ans). En 1824, le traitement original instauré en 1755 est rétabli. C'est finalement en 1854 qu'un plan de conversion et de repeuplement des faignes s'impose.

A partir du règne de Napoléon III, la situation forestière s'améliore considérablement et de façon durable. Inadaptées et incapables de poursuivre la concurrence des usines produisant de la fonte au coke, les usines à feu périssent, faisant perdre à la production de bois de feu son intérêt primordial. Dans un même temps, la déprise rurale s'amorce, les habitants les plus pauvres des communautés partent pour la ville, afin d'y chercher de nouveaux moyens de subsistance. Pour J. Dion, "une période de sauvegarde, d'amélioration et de traitement rationnel de la forêt" s'impose lentement. Par la réglementation autoritaire mise en place, le Second Empire, "confronté à une transformation brutale et totale des débouchés et à un accroissement prodigieux des besoins" (10), soutient la création d'un Etat Forestier moderne.

Enrichie par ses expériences sylvicoles précédentes, la Lorraine compte sous le Second Empire et au début de la III^e République, de nombreux forestiers très avertis (Nanquette (11), Puton (12), E. Baudrillart, Ch. Lorentz, Broilliard, de Schwartz) qui adhèrent et contribuent à l'oeuvre sylvicole menée sur le plan national par Parade, Vicaire et Demontzey. La région connaît une amélioration très sensible de ses forêts domaniales. La reconquête des vides s'effectue, tandis que la conversion s'intensifie et s'assouplit. Désormais, les intérêts des consommateurs de bois de feu ne sont plus heurtés de front. Les forestiers opèrent de façon progressive (enrichissement

(10) BADRÉ (L.) -1979- Le Second Empire, la période la plus faste de la politique forestière française. C.R.Symposium International d'histoire forestière, Nancy, E.N.G.R.E.F., t.2, 127-141.

(11) P. Nanquette (1815-1899) réalise l'essentiel de sa carrière à l'Ecole de Nancy, entre 1845 et 1880 (sous-directeur en 1864, puis conservateur et directeur).

(12) Puton (F.) (1832-1893) termine directeur de l'Ecole Forestière (1882 à 1893).

d'une partie des surfaces à convertir, maintien en période d'attente des taillis pauvres). Partout sont mises en avant les préoccupations économiques et écologiques. Sous la plume de son directeur Vicaire, la Direction des forêts rappelle, en 1861, "qu'il est du plus haut intérêt d'augmenter la production en matière des forêts domaniales et d'y créer des ressources qui puissent assurer au pays les bois de qualité si nécessaires à ses constructions civiles et navales". Sur le terrain, la priorité accordée à la régénération naturelle oblige à apporter beaucoup de soin aux travaux sylvicoles menés. La méthode de conversion s'affine, prenant en compte les faiblesses et les erreurs enregistrées par le passé, faisant la synthèse des expériences obtenues. Le double échec de la méthode Lorentz (1839) et de la pratique de la conversion directe (vers 1845-1850) conduit à chercher une voie intermédiaire s'imposant après 1860, alors que la conjoncture se dessine nettement en faveur de la forêt. La méthode Lorentz présentait le lourd handicap d'annuler toute récolte de matériel et d'imposer de trop lourds sacrifices financiers ; la conversion directe n'est pas mieux reçue, c'est un système manquant de nuances. Après avoir été divisée en affectation, la forêt ainsi traitée est partiellement réalisée par une coupe rase. L'affectation subissant ce traitement est destinée à être reboisée par semis ou par plantations. Ce procédé présente l'inconvénient majeur de gêner la croissance des espèces de qualité au profit des bois blancs plus aptes à occuper les terrains mis à nu.

Après 1860, les améliorations techniques apportées à la conversion s'imposent, alors que les travaux de cantonnement libèrent les forêts domaniales des pressions usagères exercées. De ces opérations, les abornements sortent considérablement améliorés. En 1861, l'avant-projet d'aménagement de la forêt du Ban d'Harol se fait conjointement à une opération de cantonnement, abandonnant aux usagers 16 % de la superficie totale (1293 ha.). Il décrit une forêt épuisée par 86 ans de traitement en taillis-sous-futaie. L'aménagiste déplore que "le rendement des coupes principales n'atteint qu'à moitié environ de celui que l'on pouvait atteindre dans une forêt traitée en futaie pleine" (13). Il préconise de maintenir une dominante de

(13) A.M.A. Grand format, n°301.

hêtre, car cette essence s'adapte particulièrement bien aux conditions naturelles locales. Le chêne et le sapin doivent compléter les peuplements. L'épicéa jusqu'alors peu utilisé est encouragé. Le pin est destiné à la reconquête des vides. En 1900, le hêtre regroupe 70 % des essences représentées, le chêne 20 %, le sapin 3 % et les divers résineux 7 %.

Globalement très importants, les progrès réalisés demeurent inégaux (voir tableau 2.5.14) et semblent s'essouffler après 1880, les forêts communales suivant rarement le modèle appliqué dans les forêts de l'Etat. Très remarquable, l'effort effectué en faveur des cantonnements provoque un émiettement de la forêt soumise domma-geable pour l'avenir. De 1858 à 1868, la Lorraine a, à son actif, 72 % des opérations de cantonnement réalisées au niveau national (281 opérations sur un total de 389). Les cantonnements représentent 89297 ha. (soit 63 % des surfaces forestières françaises cantonnées entre 1858 et 1868).

Tableau 2.6.2. Etat des cantonnements réalisés entre 1858 et 1868
en Lorraine (forêts entièrement dégrevées)

	Nombre de forêts in- téressées	Surface en ha.	Nombre de cantonne- ments	% de surfaces abandonnées aux usagers
Meurthe	11	10942	38	11
Meuse	11	2561	13	45
Moselle	30	18868	55	32
Vosges	57	56926	174	23
Total	109	89297	281	24

Sources : A.D.Mos. 5 P 7.

Les efforts consentis en faveur de la forêt intéressent à la fois l'amélioration des peuplements et des dessertes, servant à la vidange des produits. En Moselle, près de 180 km de chemins forestiers sont dessinés entre 1859 et 1868 ; plus de 7500 bornes sont replantées pendant ce même laps de temps. Les principaux massifs

lorrains alors convertis sont les forêts de Haye (pour partie, 5301 ha.), Hanau (5465 ha.), Darney-Martinville (5304 ha.), Rambervillers (pour partie, 3531 ha.) et Val-de-Senones (4165 ha.). Partout s'esquisse une amélioration qualitative des productions. L'exemple de l'Inspection de Metz apparaît révélateur.

Tableau 2.6.3. Amélioration des productions des forêts de l'Inspection de Metz (1859-1869)

	bois de service (m ³)	bois d'industrie (m ³)	bois de chauffage (stères)	charbon de bois (stères utilisés)
1859	1323	1926	27834	2834
1869	3474	3245	23255	3486

Sources : A.D.Mos. 5 P 7

En 10 ans, la part des bois de service et bois d'industrie double, passant de 10 à 20 % du volume récolté. L'Inspection de Metz note à ce sujet : "il faut attribuer cet heureux résultat à des aménagements mieux entendus, aux choix des révolutions plus longues et surtout au soin que l'on prend dans les martelages de ménager les ressources d'avenir" (14).

A la même époque, la surface des forêts communales augmente considérablement grâce aux cantonnements (15) mais demeure pour l'essentiel fidèle au taillis-sous-futaie. La conversion de la forêt ne se réalise pas, mais d'heureuses améliorations s'imposent progressivement. Exception faite de l'affouage, la pratique des usages forestiers tend à se raréfier. En octobre 1869, le Conservateur en résidence à Metz souligne à propos du pâturage que "cette habitude tend à disparaître..., 15 communes ont obtenu la délivrance du parcours, il leur a été ouvert 485 ha. de bois en taillis de 15 à 25 ans" (16). L'aménagement des forêts (abornement, division en coupe, fossoiement,

(14) A.D.Mos. 5 P 7.

(15) Dans l'inspection de Bitche, les forêts communales qui couvraient 342 ha. en 1859, atteignent 1238 ha. en 1869. Après cantonnement des usages, la forêt domaniale de Saint-Avoid est amputée de 461 ha.

(16) En 1869, en Moselle, la valeur du pâturage forestier est estimée à 3 F. l'hectare.

passage au taillis-sous-futaie) débuté sous Léopold, est presque partout réalisé. Sur 572 forêts communales existant en Moselle en 1869, seules 75 demeurent non aménagées ou sont en cours d'aménagement (soit 13 % du nombre et 9 % de la surface totale occupée par les forêts communales). Le taillis-sous-futaie affecte 96 % des surfaces de cette catégorie de propriété et les produits délivrés en nature comptent pour près de 60 % de la valeur des récoltes, le rendement moyen à l'hectare avoisinant 40 F vers 1865.

La conversion ne s'impose véritablement qu'après 1875. Les progrès enregistrés sont alors rapides, atteignant leur rythme de croissance le plus soutenu vers 1885. Les aliénations disparaissent. Le percement de lignes ferroviaires et les opérations militaires (construction de forts et maintien d'espace non aedificandi) sont les seules mesures tolérées, souffrant l'exception. La diminution des forêts domaniales est désormais stoppée, après avoir longtemps reculé. A titre d'exemple, on peut rappeler que de 1820 à 1880, la forêt domaniale meusienne a perdu 12621 ha. (soit 28 % de sa surface) sur un total initial de 44666 ha.

La conversion est servie par une conjoncture globalement favorable mais inégalement exploitée. A partir de 1880, la situation commerciale des petits bois, jusqu'alors partout consolidée, se dégrade (17). Dans un même temps, les revenus des produits annexes (vente des écorces à tan par exemple) s'effondrent (18). Parallèlement, les prix des bois d'oeuvre se confortent. En Lorraine, le formidable essor sidérurgique entamé après 1880 explique également la forte pression exercée sur les bois d'industrie (étais, poteaux de mines). Les besoins de l'industrie sont en partie responsables des retards de la conversion. En Meuse, cette dernière enregistre même un recul certain. Vers 1890, les coupes de bois de mine tendent à annuler les efforts d'enrichissement déjà réalisés. Elles peuvent localement expliquer la contre-offensive du taillis-sous-futaie en forêt domaniale.

(17) BUTTOUD (G.) -1977- Prix et marché du bois à la fin du XIX^e siècle. R.F.F., n° sp., 129-138.

(18) En moyenne la botte de 20 kg. d'écorces à tan valait 1,5 F. en 1880, 0,5 F. en 1900, 0,1 F. en 1914.

En 1912, l'état des forêts domaniales permet d'émettre un bilan nuancé et quelque peu décevant par rapport à la situation existant en 1868 (voir tableau 2.5.14).

Tableau 2.6.4. Les aménagements des forêts domaniales en Lorraine en 1912

	Surface exprimée en milliers d'hectares	% en futaie feuillue résineuse ou mélangée	% en conversion	% maintenu en T.S.F.
Meurthe	31	26	44	30
Meuse	31,5	0,5	37,5	62
Vosges	56,5	98		2*

* en incluant plus de 700 ha. improductifs.

Sources : d'après la statistique "Daubrée" 1912

Le tableau de la situation existant en 1912 traduit une inégale évolution de la conversion par rapport à 1868. Le bouleversement politique de 1871 limite cependant l'intérêt du document, empêchant toute comparaison avec les anciens départements de la Meurthe et de la Moselle. Les forêts du département des Vosges, amoindries par la perte de la région de Saales-Schirmeck, confirment leur excellente situation. Toutes les forêts domaniales croissent en futaie ou sont en conversion. L'amélioration des forêts résineuses est particulièrement importante. A partir de 1883 est utilisée la méthode du quartier de régénération. Cette technique conduit à assouplir et à améliorer la protection et la croissance des forêts résineuses d'avenir. Le jardinage, qui avait présidé à l'exploitation des sapinières avant 1830, est partiellement rétabli, après avoir été désavoué pendant près de deux-tiers de siècle. Cette méthode est utilisée dans les zones accidentées ou élevées. Elle contribue à l'amélioration et la protection des futaies vosgiennes (19). Au cours de la période 1888-

(19) GAZIN (Ch.) -1940- Les sapinières du département des Vosges. R.E.F. 143-156 ; l'auteur souligne que dès 1907 le Conservateur de Gail utilise l'expression de jardinage modifié pour parler du renouveau entrepris à propos des résineux.

1897, les sapinières domaniales enregistrent les meilleurs rendements en argent obtenus : 122,97 F/ha/an en F.D. de Celles (9/10e de sapins), 125,16 F/ha./an en F.D. de Champ (8/10e de sapins) (20).

Dans le département de la Meuse, la conversion connaît une situation critique, difficile. Ce type de traitement recule dans les forêts domaniales et n'intéresse aucune forêt communale. La surface convertie passe de 22300 ha. en 1876 à 12400 ha. en 1892, 11900 ha. en 1912. Ce déclin s'explique par les échecs enregistrés, lorsque les aménagistes ont décidé de convertir les forêts pour produire des chênes de qualité sans tenir suffisamment compte des conditions naturelles existant. L'échec des conversions et le retour partiel au taillis-sous-futaie se produisent dans les forêts reposant sur des terrains oolithiques. Le chêne y végète, alors que le hêtre est ici l'essence climacique. Ce choix qui peut sembler aujourd'hui curieux, s'explique par le discrédit affectant alors le hêtre, essence jugée d'un intérêt économique très médiocre.

Au cours du dernier tiers du XIX^e siècle, les sources consultées tendent à confirmer le net ralentissement des progrès réalisés. La conversion ne s'impose pas en forêts communales et affecte peu de forêts privées. En 1876, la conversion intéressait 8 % de la surface des bois communaux, 57 % de la surface demeurait traitée en taillis-sous-futaie. En 1912, les forêts converties représentent un total négligeable, alors que le taillis-sous-futaie couvre encore 49 % de la surface boisée.

Seule à fournir des renseignements sur la forêt privée, la statistique "Daubrée" confirme l'intérêt porté par les particuliers au système du taillis-sous-futaie. Ce type d'exploitation domine partout : 67 % en Meurthe-et-Moselle, 95 % en Meuse, si l'on inclut les taillis simples, 49 % dans les Vosges. Dans son ouvrage Expertises rurales et Forestières, P. Caziot (21) se fait le porte-parole de ses contemporains. Il voit dans ce mode de traitement le système le mieux adapté. Il cite à ce propos G. Huffel : "le taillis-sous-futaie est

(20) MONGENOT (M.) -1898- Note sur les produits des forêts domaniales des Vosges en matière et en argent pendant la période décennale (1888-1897). Extrait du Bulletin du Ministère de l'Agriculture, 5p.

(21) CAZIOT (P.) -1917- Expertises rurales et forestières, traité pratique d'estimation de la propriété rurale. Paris, Baillière, 396 p., voir p.222.

une forêt dont le capital très complexe se prête à de nombreuses combinaisons, soit pour utiliser une épargne disponible, soit pour liquider des épargnes antérieures..., aucune autre forêt n'est aussi malléable ni aussi simple".

Avant 1914, les progrès sylvicoles enregistrés demeurent inégaux. Ils s'accompagnent d'une extension très médiocre des surfaces boisées. Cette dernière est délicate à apprécier, redécoupages politiques, difficultés de confrontation des sources disponibles permettant seulement d'esquisser une approche de l'évolution réalisée.

Tableau 2.6.5. Evolution des surfaces boisées en Lorraine entre 1829 et 1929 (exprimée en milliers d'hectares)

	1829 (1)	1878 (2)	1912 (3)	1929 (4)
Lorraine	727,1	691,7	694,5	752,6
Lorraine (Moselle exclue)	565,9	519,4	537,7	590,1

Sources : (1) Faiseau-Lavanne, réf.cit.
 (2) Statistique forestière par cantonnement de 1878
 (3) Statistique "Daubrée"
 (4) Recensement agricole

Tableau 2.6.5. Evolution des surfaces forestières en Moselle (en milliers d'hectares)

1871	172,3
1895	169,9
1919	156,8
1929	162,5

Sources : Roth (F.), réf.cit.
 Huffel (G.), réf. cit., note 15, chapitre V.

Vers 1900 s'infléchissent les progrès de la conversion. Dans un même temps, le reflux de la forêt au détriment des terres de culture et des friches reste modeste. La Lorraine ne retrouve une

couverture forestière équivalente à celle de 1829, qu'après la Grande Guerre. Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, la déforestation annule en grande partie les efforts de reboisements réalisés, globalement le bilan évolue peu. En Moselle annexée, la surface forestière continue à décliner. En 1919, le taux de boisement y atteint l'indice 91 par rapport à une base 100 correspondant à 1871. Le déboisement est en partie lié à l'essor industriel et au respect des impératifs stratégiques. En Lorraine restée française, les forêts domaniales (voir tableau 1.3.8 pour l'évolution précédant 1870) voient leur étendue se stabiliser après 1875. Malgré la reconquête des friches et l'abandon des vignes, la forêt privée continue à reculer, passant de 141600 ha. en 1878 à 130600 ha. en 1912. Les forêts communales sont seules responsables des reconquêtes forestières constatées. Elles gagnent près de 20000 ha. entre 1878 et 1912 grâce au reboisement des friches et des communaux. Globalement, le bilan des extensions apparaît limité.

A la fin du XIX^e siècle, le rythme des travaux de conversion s'essouffle, tandis que les efforts de reboisement pourtant débuté précocement diminuent. La forêt ne semble plus compter parmi les préoccupations essentielles des Lorrains, alors attachés à construire des deux côtés de la nouvelle frontière des unités industrielles lourdes. C'est dans l'Entre-Deux-Guerres que débute véritablement l'extension forestière. Ses résultats ne sont pas aujourd'hui sans soulever de graves problèmes économiques, écologiques et même esthétiques.

2/ La partition de 1871

L'annexion de 1871 est un fait majeur dans l'histoire récente de la Lorraine. Elle perturbe durablement l'organisation régionale, transformant pour près de trois-quarts de siècle, l'espace lorrain en glacis militaire. Elle bouleverse totalement les données stratégiques et conduit à placer sous le contrôle de la Commission Mixte des Travaux Publics l'ensemble des forêts soumises demeurées françaises (22). En Alsace-Lorraine, elle aboutit à la création d'une

(22) REITEL (F.) -1984- Le rôle de l'Armée dans la conservation des forêts en France. B.A.G.F., n°502, 143-154.

législation particulariste à laquelle sont restées attachées les populations.

La forêt mosellane occupe une place à part dans l'ensemble boisé lorrain. Le taux de couverture forestier est inférieur à ce qu'il est dans les trois autres départements (26,4 % en 1918, 27 % en 1985 pour une moyenne lorraine actuelle de 35,7 %). Alors que la forêt tend à conforter sa place dans les trois départements demeurés français, elle a été ici fortement et durablement entamée. La répartition de la propriété forestière accentue la spécificité des forêts mosellanes (voir tableau 2.6.1). Si la part des forêts soumises est sensiblement égale à ce qui existe dans le reste de la Lorraine, la place respective des forêts communales et domaniales s'inverse. Cette situation permet à l'Etat d'exercer une emprise directe sur la moitié du patrimoine boisé. Les forêts communales, dont la gestion est longtemps demeurée un frein à l'adoption de méthodes sylvicoles progressistes, sont peu étendues.

Après 1871, la forêt mosellane est rapidement réorganisée sur le modèle prussien. Un document original est essentiel pour comprendre cette transformation. Il s'agit d'un petit ouvrage rédigé en français et publié à Metz, en 1877. Son auteur, Henri Gerdolle (23), garde général démissionnaire en 1871, a repris du service sur place dans la nouvelle administration imposée sur le modèle prussien. Cet auteur cherche à comparer objectivement les deux systèmes, en écartant tout parti pris nationaliste. Si sa tâche est malaisée, sa présentation des faits a l'avantage d'être claire, exacte, utile. Elle aurait mérité d'être appréciée à sa juste valeur, d'ouvrir une coopération ou au moins des échanges de vues, permettant aux deux administrations de confronter les politiques forestières menées. Contrairement à ce qui s'est passé lors des autres annexions réalisées, la Prusse s'est empressée d'imposer, dès 1871, ses principes sylvicoles et son administration forestière. La nouvelle loi forestière est promulguée le 30 janvier 1872. Elle conduit à la mise en place d'une organisation (24)

(23) GERDOLLE (H.) -1877- L'administration forestière allemande en Alsace-Lorraine, Metz, Thomas, 75 p.

(24) En 1918, G. Huffel reconnaît que la décentralisation et l'autonomie étendue de gestion "sont des choses désirables que nous avons à envier à nos voisins". R.E.F., 1918, p.272.

largement décentralisée laissant au chef de cantonnement (Oberförster) (25) une grande latitude d'action. Ce dernier est responsable de la gestion des forêts soumises de sa circonscription. H. Gerdolle rappelle ses fonctions principales : "il fait tous les ans la révision des limites, dresse les états d'assiette et de travail d'amélioration, martèle les coupes, les fait exploiter, les reçoit, les vend ; c'est lui qui exécute ou fait exécuter les travaux d'amélioration, passe les marchés dans la mesure des devis approuvés". La hiérarchie est simplifiée par suppression du grade de brigadier. Le statut du garde est revalorisé. Les nouveaux arrivants sont en grande majorité issus du corps des sous-officiers instruits, retenus parmi les compagnies de chasseurs de l'armée prussienne.

L'annexion provoque deux transformations que la législation particulariste a maintenues après 1918 : il s'agit de l'exploitation des coupes en régie et de la nouvelle organisation de la chasse. Ces mesures rompent avec les habitudes françaises, les Prussiens ayant jugé ces dernières timorées et peu performantes. L'aménagement et les objectifs à atteindre sont redéfinis.

En 1913, les forêts d'Alsace-Lorraine fournissent 11 % des recettes régionales (26), les forêts domaniales procurent à elles seules 6 % du budget, alors qu'à la même date leurs homologues françaises représentent 0,7 % du budget. Les fortes disparités de revenus forestiers enregistrées de part et d'autre de la frontière s'expliquent surtout par la priorité accordée par les Allemands au système d'exploitation par économie. Ce dernier est désormais érigé en impératif absolu dans les forêts mosellanes. Il favorise un contrôle efficace de la production et améliore les opérations de martelage. L'exploitation par économie donne aux gardes (Förster) une grande autonomie. A la tête de chaque triage (en moyenne 600 ha.), existe un maître-bûcheron chargé d'organiser le travail sur les coupes. Le chef de cantonnement doit classer les lots destinés à être commercialisés. La vente en régie diffère de la vente sur pied après estimation de volume. Cette dernière est alors la règle générale en

(25) L'Oberförster a rang équivalent à un sous-préfet, il est nommé par le Chancelier.

(26) En 1913, les forêts de Bavière représentent 9,5 % du budget du Royaume, celles du Wurtemberg, 9,1 %.

France. L'acheteur organise l'abattage. En Moselle, c'est l'Administration forestière qui réalise désormais les coupes et livre les grumes en bord de chemin (27).

La période d'annexion conduit à une révision généralisée des aménagements. Cette opération s'accélère au cours de la décennie 1880-1890. Elle s'accompagne d'un redécoupage parcellaire. En montagne, ce dernier est révisé en fonction des possibilités de vidange. Une analyse détaillée des conditions offertes par le terrain est partout entreprise. Les sols sont classés en cinq catégories de fertilité. Les aménagistes cartographient toutes les données offertes par le milieu local. Le principe de l'affectation d'un seul tenant est abandonné. Les Prussiens pensent que son maintien rend difficile la mise en place rapide de la régénération et impose des sacrifices financiers en réduisant les quantités exploitables. Désormais, l'aménagement repose sur les possibilités par volume. Ce système accorde aux agents une grande liberté d'action. Selon leur choix, ils peuvent, d'une année sur l'autre, asseoir des coupes d'éclaircie ou des coupes de régénération.

La productivité accrue exigée des forêts permet de réinvestir d'importants capitaux afin d'améliorer les boisements (semis et plantations par sillons et potets, pépinières, achat de plants) et les infrastructures. Un gros effort est réalisé au profit des chemins de vidange. Dès 1877, Gerdolle souligne que ce secteur bénéficie d'un crédit de 200000 Marks (soit 25000 Francs-Or) en Alsace-Lorraine.

Etabli pour 24 ans, le plan d'aménagement est un document de travail, opérant à court terme. Son action est reconductible. Fréquemment, c'est en particulier le cas pour les forêts domaniales d'Abreschviller et Walscheid (28), ces plans furent dans leurs grandes lignes prolongés lors du retour à la France.

Bien qu'elles fussent adoptées avec une rigueur dogmatique regrettable, les transformations sylvicoles préconisées aboutissent à un bilan globalement positif. C'est à propos de l'abandon systématique du taillis-sous-futaie que les plus graves reproches peuvent être apportés aux décisions sans nuances prises par les Allemands.

(27) Le nouveau mode d'exploitation conduisit à la vente ou à la location des scieries domaniales devenues inutiles.

(28) A.M.A. 10 DF 44, notice descriptive de l'Inspection d'Abreschviller par M. Koebelé.

Cet abandon impose le passage à l'enrésinement pour réaliser rapidement une futaie (29). Les résineux servent en particulier à combler les vides anciens (30) et les places laissées vacantes à la suite des chablis catastrophiques de 1892 et 1902 (31). L'enrésinement s'impose au détriment des feuillus. Du point de vue du paysage sylvicole, cette conséquence de l'annexion apparaît essentielle. Cette orientation fut largement critiquée lors du retour à la France en 1918. Pour être impartial, il est bon de ne pas oublier que cette opération avait déjà été entamée dès le Second Empire. J.M. Ballu (32) souligne dans l'Evolution et l'histoire de la forêt domaniale de Saint-Avold que l'aménagement de 1862 utilise déjà largement le recours au pin sylvestre et à l'épicéa, pour réussir la conversion en futaie des clairières et des taillis ruinés situés dans le Warndt. Vers 1860, les forestiers réalisent des semis de pins sylvestres pour repeupler les chaumes sur le territoire de la forêt domaniale d'Abreschviller, la propagation naturelle du sapin complétant les travaux menés. L'enrésinement fut souvent poursuivi et accru après 1920. En forêt communale d'Abreschviller, la proportion des résineux est passée de 28 % en 1852 à 42 % en 1887, 59 % en 1921, 72 % en 1972 (33).

En 1921, Zwilling (34) consigne en une brève synthèse le bilan de la conversion en Moselle annexée. Avec le recul, cette dernière apparaît critique et empreinte de parti pris. L'auteur juge sévèrement les résultats de la conversion autoritaire imposée après 1882 (35) à toutes les forêts domaniales. Elle s'est effectuée par la mise en place d'une révolution transitoire à 80 ans qui a contraint les aménagistes (36) à recourir en priorité aux plantations

- (29) En 1870, la futaie ne couvre que 14 % des forêts domaniales de Moselle.
- (30) C'est le cas en forêt domaniale de Saint-Avold, où les vides occupaient 15 % de la surface totale en 1862.
- (31) 215000 m³ et 209000 m³ tombent en 1892 et 1901 dans les forêts domaniales de Saint-Quirin, Abreschviller et Walscheid. L'épicéa est introduit massivement pour combler les vides.
- (32) Voir note 78, chapitre V.
- (33) Source : Subdivision O.N.F. d'Abreschviller.
- (34) Voir note 74, chapitre V.
- (35) La chute du prix des bois de feu et des fagots a précipité la décision de 1882.
- (36) Les forestiers prussiens, habitués aux forêts d'Allemagne orientale dépourvues de sapins, privilégièrent les épicéas parce que la culture de cette essence leur était familière.

d'épicéas. Alors que les forestiers français n'utilisaient cette essence que pour reconquérir des terres agricoles, des vides ou des friches afin de reconstituer un sol forestier, les Prussiens l'emploient pour accroître la productivité des bois, acceptant par là même de modifier la nature d'une couverture forestière déjà existante mais médiocre, dégradée, peu productive. La transformation se fait par coupe rase et enrésinement artificiel. Elle privilégie le pin et surtout l'épicéa résistant convenablement aux dégâts provoqués par les animaux. Ainsi transformée et améliorée par les Allemands, la forêt accroît sa productivité mais devient plus vulnérable que par le passé. En 1911, les plantations d'épicéas sont décimées par la sécheresse.

L'extension des enrésinements ne s'explique pas seulement par la volonté politique de la Prusse à imposer sa sylviculture. Les bouleversements socio-économiques vécus au cours de cette période contribuent à accélérer les transformations. En un demi-siècle, la part des actifs agricoles s'effondre, passant de 70 % en 1850 à 29 % en 1909, la Moselle comptant 480000 h. en 1876 et 655000 h. en 1911. Mines et usines se multiplient, perturbant durablement les paysages agricoles du Pays-Haut, puis du Warndt. La cohésion des communautés rurales apparaît localement destabilisée par l'essor industriel. Cette avance a, sans conteste, influencé les transformations forestières opérées.

La législation de la chasse est également bouleversée par l'annexion. La loi allemande de 1881 demeure encore actuellement appliquée (37). A l'origine, elle est conçue pour donner plus de cohésion aux décisions intéressant les deux domaines proches que sont la sylviculture et la chasse. Pour la plupart issus de la petite noblesse prussienne, les nouveaux cadres mis en place ont réalisé une oeuvre originale. L'organisation de la chasse est décentralisée. Le droit de chasse est administré par les communes pour le compte des propriétaires, les chasses étant louées par adjudication publique pour un bail de neuf ans. Le locataire prend à sa charge les infrastructures nécessaires (actuellement prairies à gibier, postes d'affouragement, etc...).

(37) WAGNER (Ch.) -1973- Survol de la loi locale de l'Alsace et de la Moselle. Annuaire de la chasse, 381 p.

Au total, du point de vue sylvicole, l'oeuvre réalisée apparaît intéressante, originale, novatrice. Elle demeure bien vivante et tend même de plus en plus à être calquée par les sylviculteurs privés du reste de la Lorraine. Les critiques émises sur cette oeuvre sont la plupart du temps imméritées et s'expliquent par des a priori systématiques reposant sur une fierté nationaliste utilisée ici à mauvais escient. Ce n'est guère que depuis trente ans que les forestiers français et allemands organisent des rencontres et poursuivent des recherches conjointes (38).

B/ Les limites à l'oeuvre sylvicole

L'oeuvre considérable entreprise du milieu du XIX^e siècle à 1945 est inégale, incomplète. Elle fut largement remise en cause par le déroulement de l'histoire, la Lorraine étant à trois reprises transformée en champ de bataille. Meurtrie par ces conflits, la forêt lorraine n'a pas toujours bénéficié du suivi nécessaire imposé par une politique à long terme. La place importante occupée par les forêts communales fut également un élément peu favorable aux progrès.

1/ Emprise militaire et dégâts provoqués par les guerres.

Entre 1870 et 1914, la Lorraine devient un espace stratégique essentiel. Cette situation entraîne des conséquences durables sur l'état du paysage forestier lorrain et l'étendue des superficies boisées.

En imposant des ruptures violentes, les guerres ont perturbé les aménagements forestiers. Elles sont également à l'origine de la destruction ou de l'épuisement de nombreux massifs. Evidentes et souvent spectaculaires, ces conséquences des guerres annulent en partie l'influence bénéfique exercée par les militaires comme protecteur des forêts.

(38) PARDE (J.) -1977- Les relations franco-allemandes au XIX^e siècle, R.F.F., n° sp., 145-149.
Collectif -1984- Dialogue forestier par dessus le Rhin, R.F.F., n° sp., 104 p.

. Les militaires et la protection forestière

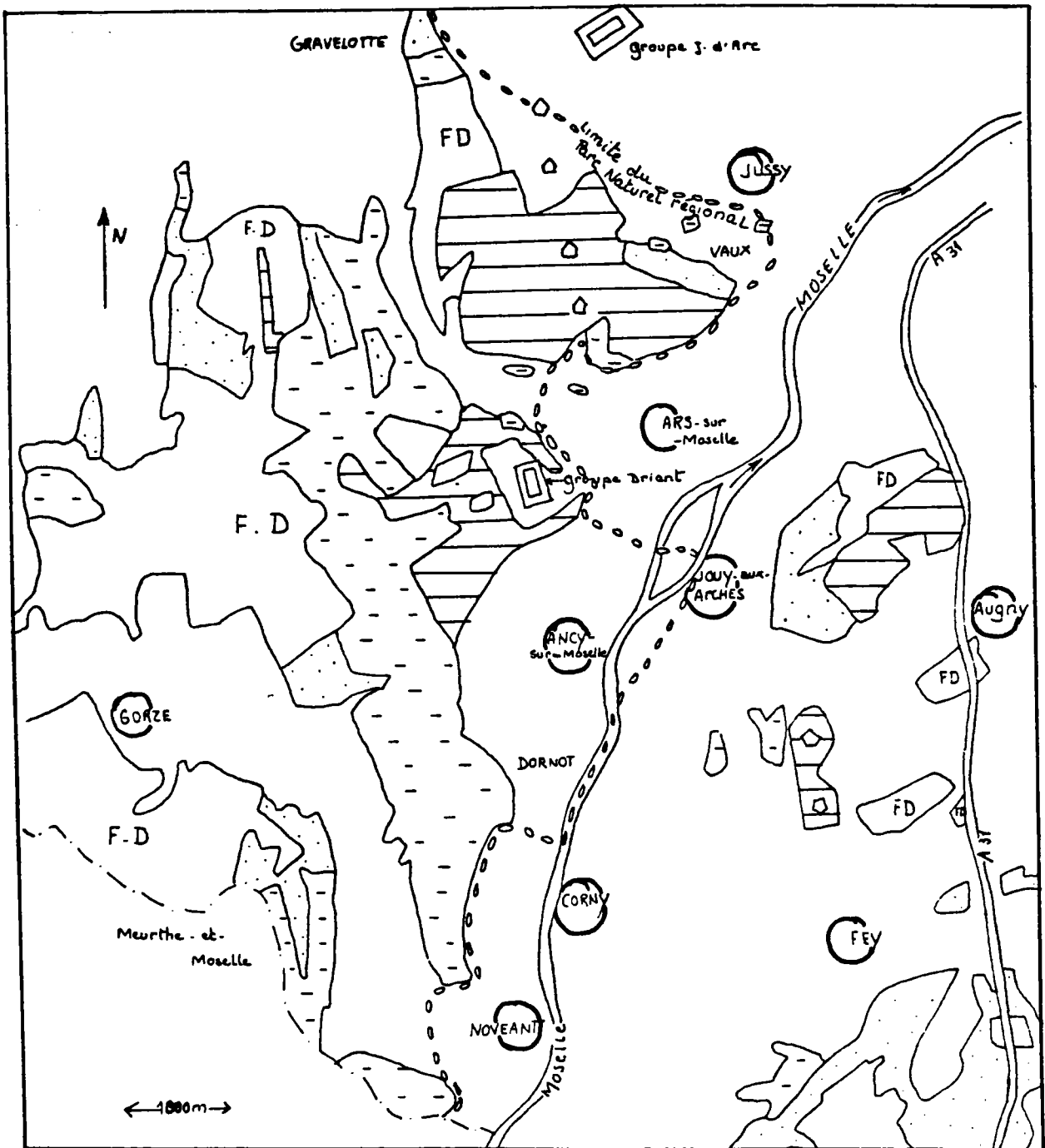
Sur les marges de l'Est, la forêt a toujours revêtu un intérêt stratégique important. La défaite de 1871 a conduit l'état-major français à prendre davantage à son compte cette donnée que par le passé. Les militaires deviennent de fervents défenseurs de la couverture forestière. Leur opinion est partagée par une opinion publique traumatisée par la défaite.

Naguère, R. Dion souligna le rôle stratégique exercé par les forêts (39). F. Reitel a actualisé cette étude en sensibilisant les géographes à l'abondante législation promulguée pour soumettre les défrichements à l'autorité militaire. Le contrôle de cette dernière devient particulièrement vigilant après 1871 (40). De nombreuses forêts lorraines sont dès lors protégées grâce au veto exercé par les autorités militaires sur les défrichements. Le massif de Haye doit sa préservation à cette fonction. Les autorités militaires allemandes arrêtent des décisions qui vont dans le même sens. Au sud de Metz, de vastes espaces ont été et demeurent propriété de l'armée. La construction des forts s'appuie sur la couverture forestière du revers de la côte de Moselle. Aujourd'hui encore, l'emprise foncière de l'armée reste considérable. Elle exerce un rôle important dans l'agencement de l'espace de l'agglomération messine, explique les ruptures du tissu urbain et contribue à la conservation d'un bel écrin forestier. La carte 2.6.1. présente l'état actuel de ces boisements, naguère beaucoup moins étendus. Lorsqu'ils étaient fonctionnels, les groupes fortifiés étaient dégagés, formaient des espaces ouverts. Leur déclassement ou leur perte d'intérêt stratégique expliquent l'invasion par la friche ligneuse puis l'implantation de boisements.

La carte 2.6.2. montre qu'une évolution assez semblable s'est produite à Toul. Les forts sont actuellement encerclés par l'extension des terrains reconquis à partir des bois existant sur le

- (39) DION (R.) -1947- Les frontières de la France, Paris, Hachette, 110p. On consultera également :
LEGRAND (L.), STEIN (H.) -1905- La frontière d'Argonne (843-1659), Paris, 326 p., in. 8.
FRANCE (J.) -1986- Les forêts-frontières de la Gaule ; données historiographiques et problèmes de méthode. Hommes et Terres du Nord, 2-3, 153-156.
- (40) Selon F. Reitel, sur les frontières fragiles, "la conservation des grandes forêts est due en priorité aux militaires". Dans l'Entre-Deux-Guerres, "l'implantation des ouvrages de la ligne Maginot se fait en fonction de la répartition des grands massifs forestiers".

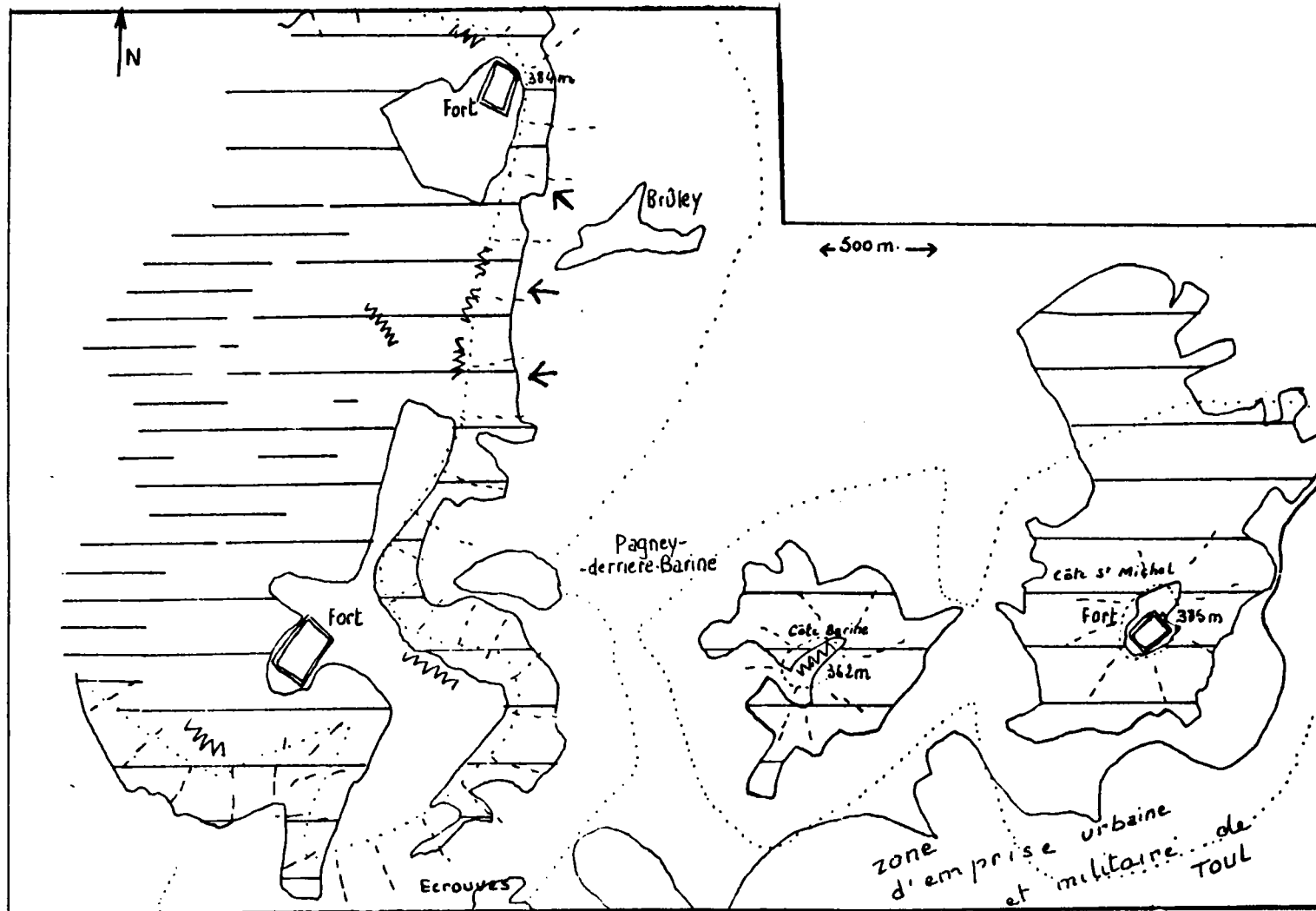
Carte 2.6.1. La propriété forestière au sud-est de METZ : présence de vastes espaces forestiers militaires.



Légende :

FD	forêts domaniales
-	forêts communales
▬	forêts militaires
⋯	forêts privées
▭	groupes fortifiés
⬡	ouvrages fortifiés
⋯⋯	limites du Parc Naturel

Carte 2.6.2. Exemple de transformations de l'occupation de l'espace au profit de la forêt : à l'ouest de Toul la forêt remplace partiellement la vigne et occupe l'essentiel des anciens espaces défensifs.



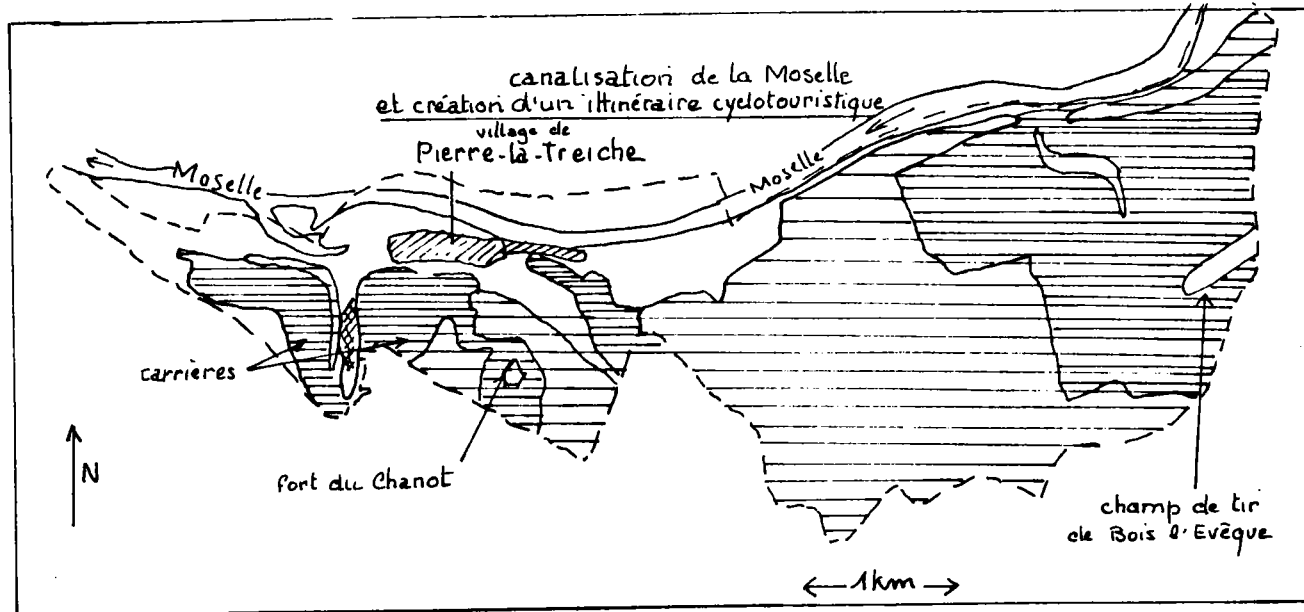
Légende :

- | | | | |
|--|---------------------------------------|--|--|
| | Délimitation de la côte et des buttes | | Etendue de la forêt avant 1914 |
| | Forts | | Etendue actuelle |
| | Ouvrages annexes | | Etendue de la vigne avant 1914 |
| | | | Zone de reconquête récente de la vigne |

revers de la cuesta. La forêt a également gagné de nombreuses terres abandonnées par la vigne. La côte Barine et la côte Saint-Michel sont reboisées. La forêt tend même à déborder sur la dépression. Elle envahit également la partie supérieure du front de côte. L'exemple de l'évolution du finage de Pierre-la-Treiche mérite d'être approchée (carte 2.6.3). Située au sud-est de Toul, en bordure de la Moselle canalisée, cette commune a connu une importante modification de ses paysages. L'abandon d'un terrain de manoeuvres et sa transformation en champ de tir a permis de reboiser toute la partie septentrionale de la commune. Le déclassement des forts et de certaines carrières a, d'autre part, provoqué une extension des bois en direction du village. La forêt qui occupait la moitié du finage est désormais omniprésente. Certains ont vu dans cette proximité forestière un atout. Un lotissement de pavillons est construit depuis quelques années, en lisière des nouveaux espaces reboisés.

En Lorraine, l'Armée joue depuis plus d'un siècle un rôle incontestable dans la protection des bois. Cette influence, qui s'était naguère manifestée à travers la comptabilité et l'exploitation des bois de Marine, fut au XIX^e siècle et plus particulièrement après 1871, largement confortée. Encore aujourd'hui, l'Armée porte à la couverture forestière un intérêt non-négligeable dans la prise en compte du déploiement des forces militaires classiques. L'Armée demeure un grand propriétaire forestier. Elle dispose de vastes espaces boisés (camp de Bitche), parfois localisés dans les franges périurbaines (cas de Metz). Au total, elle possède 3068 ha. de bois soumis au régime forestier (dont 2141 ha. en Moselle). Ces bois servent de terrains de manoeuvre et forment des espaces de protection. La production de bois apparaît secondaire. Dès la fin du siècle dernier, G. Huffel regrettait cette situation vérifiée en Meurthe-et-Moselle et notait : ces boisements "ne sont soumis à aucun mode d'exploitation régulier. Tantôt (les forêts) ont été exploitées à blanc étoc sans aucune réserve et sont depuis recépées à courts intervalles, tantôt on y a maintenu un certain nombre d'arbres isolés".

Carte 2.6.3. Transformations paysagères et aménagement de l'espace



Légende :



Superficie des forêts au début du siècle



Superficie gagnée depuis cette époque



Lotissement récent situé en lisière

. Dégâts et exactions liés aux guerres

Sur les champs de bataille, les massifs boisés servent de point d'ancrage lors des trois conflits franco-allemands. La forêt lorraine est profondément marquée par cet héritage et paie encore un lourd tribut à la guerre. A titre d'exemple, les mitraillages de l'automne 1944 ont touché 78 % de la surface de la forêt domaniale de Champ (2093 ha.), un quart de la surface étant très gravement atteint. Vers 1980, les bois exploités dans cette forêt (à 77 % de sapins) demeurent dépréciés pour 30 à 40 % de leur valeur par rapport à la normale.

Les guerres ont provoqué un appauvrissement des forêts en réserves, gros bois et essences précieuses. Elles ont amené une dégradation, voire un anéantissement des forêts. Les préjudices apparaissent toujours graves, durables, difficiles à apprécier. Période de pillages, de surexploitation et d'abandon ou de réduction des travaux réalisés, les guerres ont compromis l'avenir des forêts lorraines, les handicaps qu'elles imposent pouvant se cumuler. Chaque conflit eut des répercussions spécifiques qui pesèrent sur l'avenir du paysage et sur le devenir de l'organisation des bois. Certes commode, la représentation chronologique des faits permet de mesurer ces conséquences.

. La guerre de 1870-1871

La défaite de 1871 provoque l'occupation militaire des villes fortes (Nancy, Verdun) jusqu'en août 1873. Elle aboutit à la division de la province. Au cours des hostilités, les forêts sont largement exploitées au-dessus de leurs possibilités. A titre d'exemple, la coupe intéressant la première affectation de la forêt domaniale de Mondon dépasse de près de cinq fois la norme communément retenue. Au total 3890 m³ sont coupés au profit des occupants (41).

Le découpage politique imposé en 1871 mérite d'être étudié. Il démontre clairement que les Allemands ont largement pris en compte le riche patrimoine forestier existant en Lorraine, lors de la

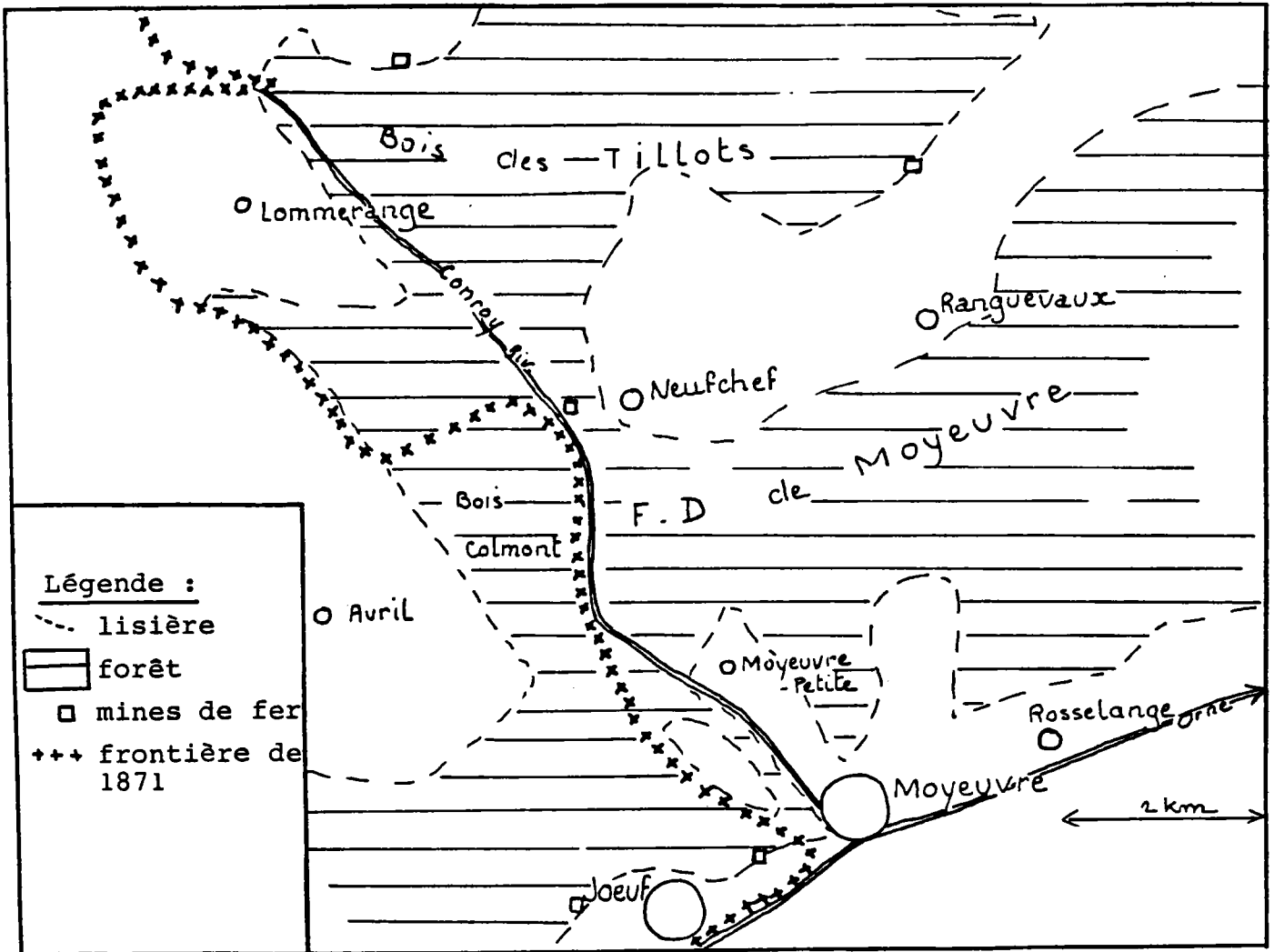
(41) A.M.A. Petit format, n°128.

délimitation de la nouvelle frontière. A ce propos, le témoignage du Lieutenant-Colonel Laussedat (42) est essentiel. Membre de la délégation française travaillant à l'abornement frontalier, Laussedat dénonce l'activité exercée par les vainqueurs désireux d'annexer les riches forêts de Moyeuvre et du Donon. Il analyse avec précision les pressions et les marchandages allemands. Grâce à leurs espions, les vainqueurs disposent de données précises sur l'étendue et la valeur des richesses des territoires convoités (en particulier le minerai de fer et le bois). Ils exigent l'annexion de la forêt domaniale de Moyeuvre. La frontière ne respecte pas la limite naturelle formée par le Conroy, affluent de rive gauche de l'Orne (voir carte 2.6.4). Elle ne laisse à la France qu'une partie du bois d'Avril, le village de Lommerange étant occupé. Laussedat écrit à son supérieur hiérarchique : "Il est très fâcheux que l'Allemagne ait exigé la commune de Lommerange et ne se soit pas contentée de la magnifique forêt des Tillots et du bois de Neufchef". Il déplore également les ventes réalisées lors de la période d'occupation, par exemple la mise en coupe d'un millier de beaux chênes situés dans la partie forestière demeurée française (Joeuf).

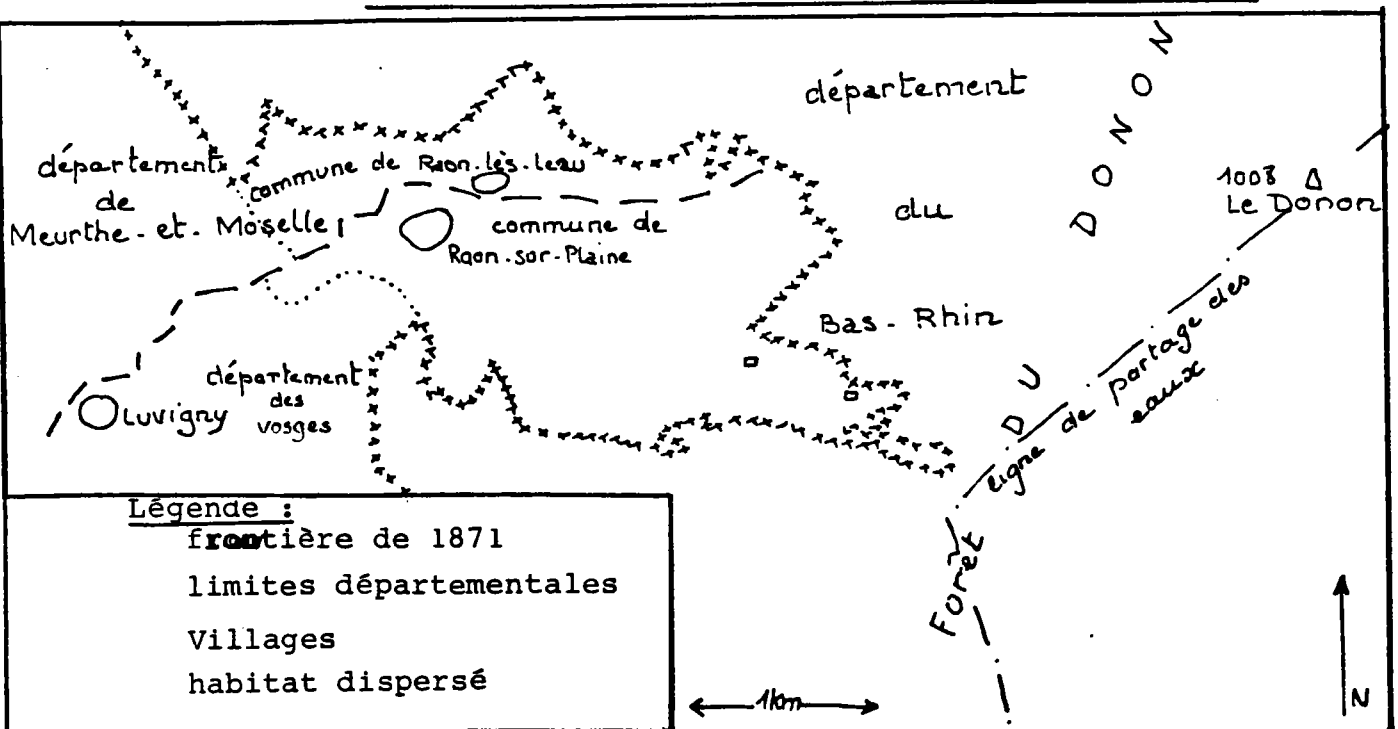
A propos du versant ouest du Donon, les visées allemandes apparaissent encore plus claires que dans le cas précédent (voir carte 2.6.5). Le découpage frontalier est aberrant. Les Allemands occupent l'ensemble des forêts du Donon, ne restituant après tractations que les deux forts modestes villages de Raon-lès-Leau et Raon-sur-Plaine, formant deux communes tronquées, privées de leur arrière-pays forestier ; la première passe de 1301 à 110 ha. et la seconde de 1234 à 384 ha. Laussedat note amèrement : "on nous rend deux villages pauvres, on garde de riches forêts et le col du Donon". Il poursuit en ces termes : "la raison stratégique n'était pas la seule qui les touchât. Là encore il y avait des bois, et les bois, c'est de l'argent". Il estime cette perte forestière à plusieurs millions de francs et considère que les 152 bornes nécessaires à la délimitation des 18 kilomètres de frontière, qui n'englobent que 600 hectares, sont à la fois bizarres et humiliants.

(42) LAUSSE DAT (Lt-Colonel) -1878- La délimitation de la frontière franco-allemande, Paris, Delagrave, 219 p.
LUNEAU (G.) -1929- La forêt du Donon, R.E.F., 461-468.

Carte 2.6.4. La forêt de Moyeuve et la partition de 1871



Carte 2.6.3. Un exemple de découpage frontalier aberrant : l'annexion des forêts du versant ouest du Donon après 1871



. La guerre de 1914-1918

La Grande Guerre a transformé la Lorraine en un immense champ de bataille. La guerre de mouvement touche surtout les basses Vosges gréseuses (bataille de la Chipotte). Environ 45000 ha. situés dans les régions du Val de Senones, de Bruyères, de Raon-l'Etape et Rambervillers sont mitraillés lors de ces combats. Les dégâts affectent pour 48 % les forêts domaniales et 34 % les forêts communales.

A partir de novembre 1914, le front se stabilise en prenant pour appui les lisières et les forêts, en particulier au Linge, en forêt des Elieux, dans la région des Hauts de Haye, du Montsec, des Eparges, de Verdun et du massif argonnais (voir carte 2.6.6) (43). Les lignes allemandes se déploient en forêt pour environ 45 % de leur étendue, les lignes françaises pour près du tiers. Jusqu'à l'automne 1918, ces lignes s'immobilisent ou se modifient très peu, labourant l'espace, aboutissant à une destruction parfois totale du paysage devenu minéralisé, lunaire, encombré d'énormes cratères d'explosion, de réseaux de fils de fer, de tranchées et de boyaux. D'impressionnantes installations construites en arrière du front (centrales téléphoniques, boulangeries et cuisines, camp de repos) accentuent la destruction des forêts, mobilisant d'énormes quantités de bois (44). J. Forget (45) dresse un bilan des destructions opérées en Meuse, rappelant que 120000 ha. (65 % de la couverture forestière de ce département) ont été endommagés. Selon cet auteur, le désastre peut être estimé à 86 millions de francs-or de 1914.

Texte 2.6.1. La description de la Zone Rouge par J. Forget en 1927

"Le tracé du front est jalonné de souvenirs aussi sinistres que glorieux dont témoignent à jamais les noms mêmes de nos forêts : Bois Rolande, Côte 285, Bois de Vauquois, Chappy,

-
- (43) J.-P. Amat (Paris XII) prépare une thèse sur les paysages et milieux forestiers de l'arc meusien. L'auteur a déjà publié : destruction et reconstitution d'un milieu forestier : la F.D. de la Haute Chevauchée et la Guerre de 1914-1918, note dactylographiée, 34 p.
- (44) Voir en particulier la carte n°3 de l'article cité précédemment : le front en Argonne durant l'été 1918.
- (45) Voir note 65, chapitre V. Selon Forget, les dégâts provoqués en Meuse affectent pour 60 % les forêts domaniales, 22,5 % les forêts communales et 17,5 % les forêts privées.

Avocourt, Malancourt, Montfaucon, Bois de Forges et des Corbeaux, Bois de Consenvoye, des Caures, des Fosses, de la Caillette, de Vaux-Chapitre, Bois des Eparges,Le front a laissé la trace de son passage dans les forêts sous forme de larges trouées, véritables zones de mort plus ou moins amples suivant les fluctuations de la lutte et son intensité. Au centre, un terrain totalement bouleversé, d'aspect chaotique, où toute végétation avait souvent disparu. De part et d'autre surgissaient, épaves lamentables des anciens peuplements forestiers, des troncs déchiquetés, des fûts mitraillés dressant, au lieu de branches, des moignons noircis qui semblent prendre le ciel à témoin de tant de crimes, des légions de squelettes d'arbres dont les foules macabres ont, pendant des années, assombri nos horizons. Derrière ces rideaux tragiques s'enchevêtrent dans les fourrés et les sous-bois, les réseaux de fil barbelé et les lacis de tranchées et de boyaux".

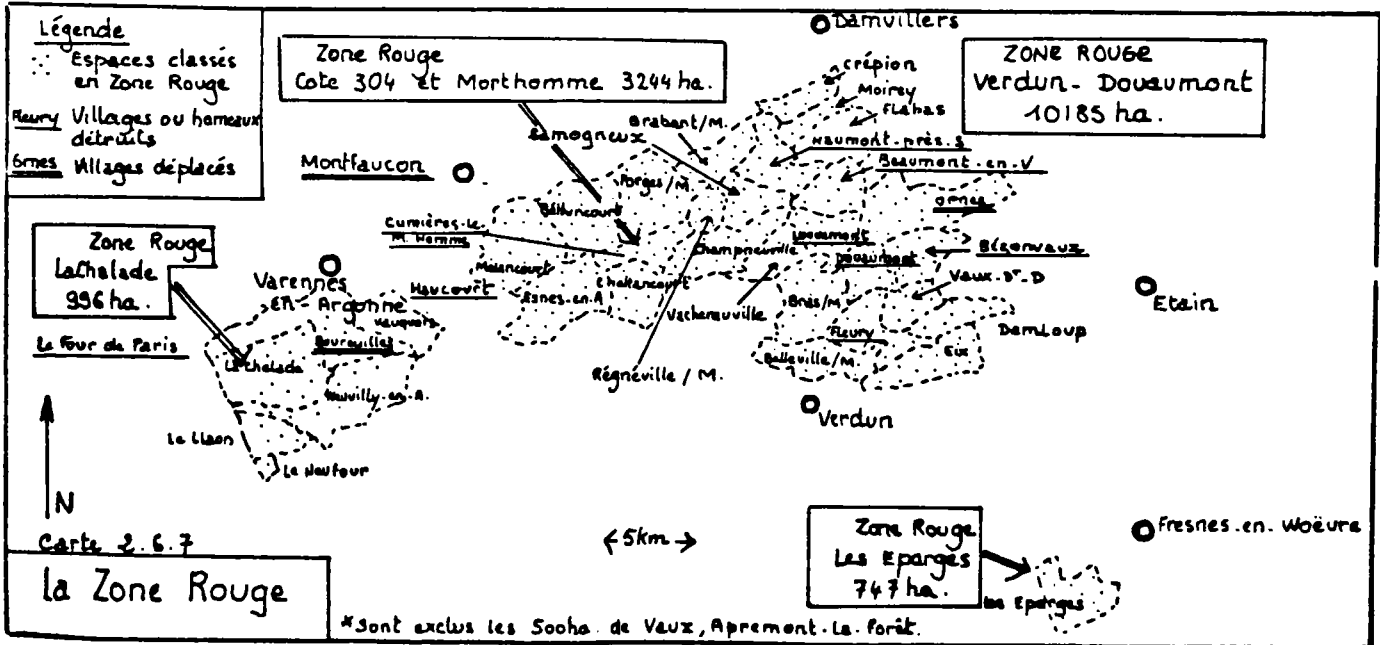
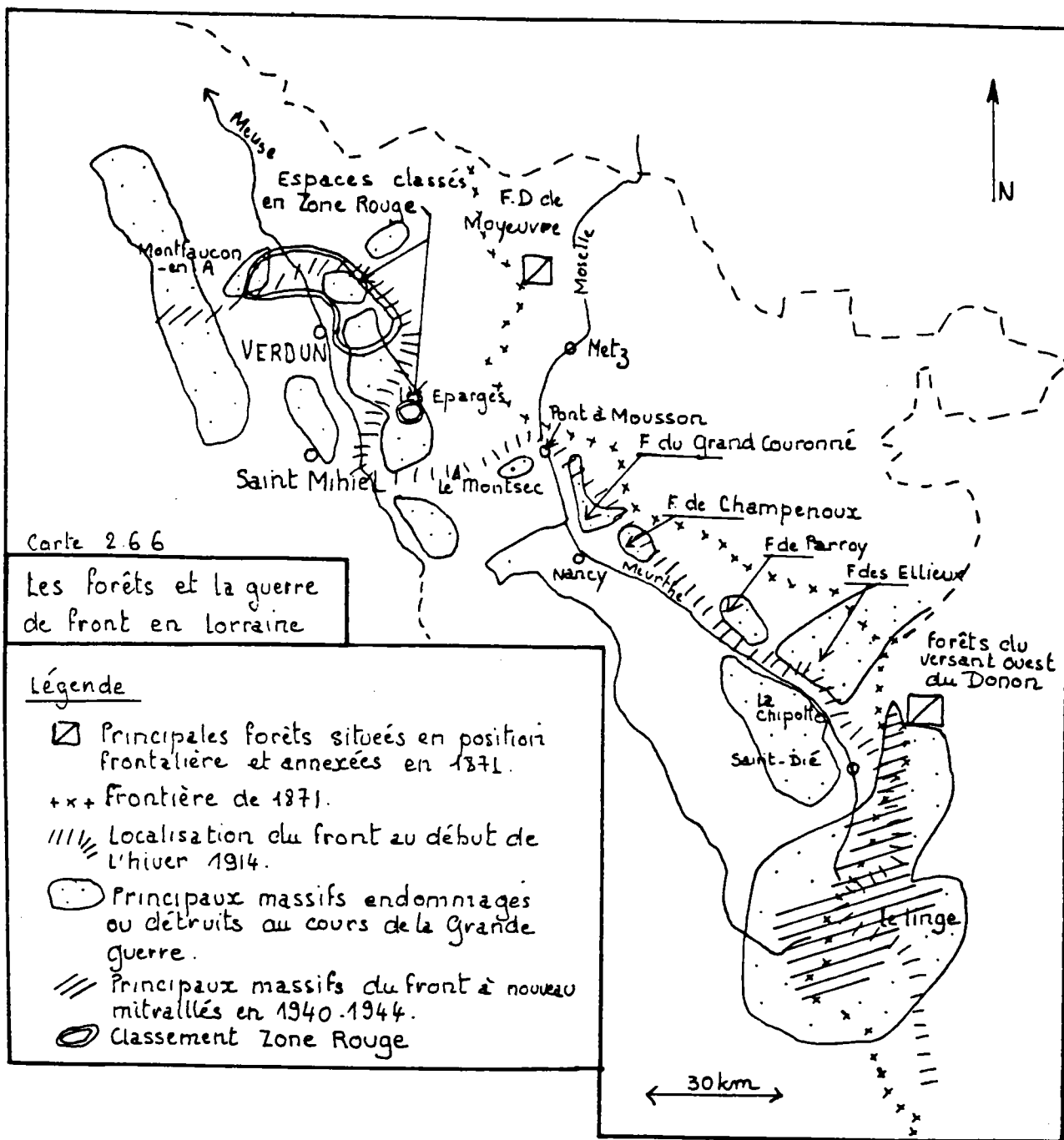
Sources : Forget J., voir note 65, chapitre V.

Détruite sur le front, la forêt participe pleinement à l'effort de guerre exigé par les belligérants. En arrière du front, les coupes assises dépassent largement les possibilités offertes. A la fin du conflit, les forêts sont dégradées, voire épuisées sur plusieurs dizaines de kilomètres à partir des zones de combat. Dans une communication présentée à l'Académie de Stanislas (46), le directeur honoraire de l'Ecole Forestière (Ch. Guyot) a souligné cette contribution qui a pesé lourd sur l'avenir des peuplements.

La guerre des tranchées engendre d'énormes besoins. Le bois assure le chauffage des troupes, leur logement, leur protection par la pose de fascines le long des tranchées (47). Les dossiers de livraisons à l'Inspection Générale signalent la mise à la disposition des armées de volumes mensuels de bois atteignant en moyenne 253700m³.

(46) Voir note 88, chapitre V.

(47) Selon J-P. Amat (réf.cit.), le renforcement unilatéral de 100 m. de tranchées nécessite l'utilisation de 3600 m³ de bois pour se protéger des bombardements, des éboulements, des coulées de solifluxion.



Carte 2.6.7

La Zone Rouge

Le front réclame surtout du bois de construction et d'encaissage (47 % du volume total), des rondins et des piquets (19 %), des traverses de chemin de fer (8 %), des bois durs et spéciaux (7 %), du bois de mine (4 %).

L'héritage forestier de la guerre est catastrophique et ses répercussions sont malheureusement durables (48). Le Service Régional d'Aménagement Forestier (S.R.A.F.) conserve plus de 1500 fiches signalétiques traitant des forêts soumises ayant été endommagées. En 1975, 13 % de ces dernières (soit plus de 75000 ha.) contenaient encore des peuplements mitraillés depuis la Grande Guerre. Il subsistait encore près de 19000 ha. de forêts où plus de 30 % des arbres sont mitraillés. L'atteinte de ce seuil dévalorise complètement le prix des coupes réalisées (vente au prix du bois de feu). En 1975, 42 % des forêts mitraillées à plus de 40 % correspondaient à des dommages de la Première Guerre. Près de 13000 ha. étaient localisés en Meuse.

En 1919 s'impose la nécessité de mettre en place un service spécial de reconstitution forestière. Il a pour tâche de déblayer et déminer la zone du front. Dans le département de la Meuse, plus de 15600 ha. jugés irrécupérables sont acquis par l'Etat (loi du 17-4-1919) (49). Par la loi du 24-4-1923, ces terrains deviennent propriété domaniale. Ils sont confiés à l'Administration forestière afin d'être reboisés et classés en "Zone Rouge" (voir carte 2.6.7). Les travaux d'aplanissement sont envisagés par les forestiers comme le préalable logique de toute opération de restauration des sols et de reboisement. Ils ne peuvent être retenus que sur de faibles surfaces en raison de leur coût élevé. Bien légitimement, l'Etat a accordé sa priorité à la reconstruction et à la remise en route d'une économie de paix. Aujourd'hui encore, une grande partie des forêts de la Zone Rouge reste topographiquement très accidentée ; l'extraction des récoltes demeure difficile à réaliser et le passage progressif à une futaie feuillue est considérablement compliqué.

(48) BACH (M.) -1975- Les forêts mitraillées en Lorraine, R.F.F., 217-222.

(49) L'Etat acquiert les surfaces pour lesquelles les frais de remise en valeur dépassent le prix du terrain.

Après guerre, le classement des terres très dévastées en forêts domaniales s'est effectué après avoir aménagé les cimetières et les hauts lieux les plus prestigieux (fort de Douaumont, tranchée des Baïonnettes). Ces espaces dépendent de la compétence du ministère des Beaux-Arts et échappent ainsi aux reboisements.

Le problème de la maîtrise de l'espace foncier résolu, les Eaux-et-Forêts eurent à réaliser une oeuvre délicate et coûteuse. Elle a exigé plus de trente ans d'efforts (1930-1960). Alors que les hostilités ne sont pas encore terminées, les forestiers mesurent les difficultés du reboisement. Dans la zone du front, les sols ont fréquemment été pulvérisés ; les horizons humifères sont brassés, lessivés ou disparus ; la roche à nu est parfois broyée (50). Dès 1917 sont évoquées les nécessaires transformations paysagères imposées par les reboisements à venir. Guyot note : "Nous aurons en plaine des flots constitués très différents des forêts voisines où le chêne, le hêtre et le charme ne viendront que beaucoup plus tard. En montagne, nos magnifiques sapinières feront place soit à des épicéas, soit à des pineraies". Jolyet (51) abonde dans le même sens et porte son choix sur le pin noir, essence jugée la plus apte à rétablir un sol forestier sur les plateaux oolithiques. Les règles d'aménagement établies s'écartent des normes d'habitude retenues. Les considérations économiques ne jouent qu'un rôle secondaire puisque l'objectif premier est de restaurer, protéger ou même créer un sol dans des espaces détruits ou très dévastés. L'élimination des arbres morts, dépérissants ou gravement endommagés, est l'opération prioritairement réalisée après les déminages. En Zone Rouge sont en moyenne récoltés 14 m³/ha. au cours de la période 1919-1928. Chablis, arbres secs, éclatés ou décapités sont débités en bois de feu.

Conditions historiques et pratiques sylvicoles utilisées expliquent des rendements très extensifs. Les sols aux aptitudes naturelles médiocres et fortement bouleversés par la guerre sont reboisés. La rareté de la main-d'oeuvre (278000 h. en Meuse en 1911,

(50) Pour l'exemple, on consultera la coupe effectuée par J.P. Amat dans la parcelle 230 (La Fille Morte) en F.D. de la Haute-Chevau-chée - voir article précédemment cité.

Ayant accompagné l'auteur sur le terrain, j'ai constaté que les prélèvements réalisés à la tarière rapportaient de la gaize broyée contenant de nombreux éclats anguleux.

(51) Voir note 66, chapitre V.

207000 en 1921) (52) s'ajoute à l'urgence de la reconstruction et du redéploiement agricole pour comprendre les retards subis dans le calendrier des reboisements. Le travail de restauration débute vers 1921. A titre de réparations en nature, l'Allemagne fournit des plants résineux et des graines, en particulier 1400 kg. de glands.

La forêt domaniale de Verdun est repeuplée sous l'autorité de Verneaux (1924-1930) (53). Ce forestier préconise l'utilisation du pin noir ou de l'acacia sur les pentes où subsistent d'anciens sols forestiers. Ailleurs, il encourage le repiquage de sapins pectinés introduits sous l'abri des bois blancs. Dans la forêt de Morthomme (54), le reboisement s'opère en retenant trois types de dosage des essences en fonction de la pente, de l'exposition, du degré de dégradation des sols. Essence très frugale, le pin noir sert à recréer un sol forestier dans les stations ayant le plus souffert de la guerre. Parfois, le pin Laricio lui est associé bien qu'il fût sensible aux gels. Le pin sylvestre est également utilisé. Il offre un intérêt économique négligeable, mais permet de réintroduire les chênes en sous-étage. Essence de colonisation, il tend à dépérir sur les sols calcaires après 10 à 15 ans. L'aulne crée des pare-feux, l'épicéa occupe les sols lourds argileux.

A l'arrière du front, la situation est également peu enviable. En 1939, le garde général de Verdun note à propos du Bois Dufour (Ménil-sous-les-Côtes) que le taillis mal venant contient 1/10e de chêne et 2/10e de hêtre pour 6/10e de charme. La futaie est claire, dépérissante, mutilée et appauvrie par l'extraction de gros matériel pendant et après la Guerre (55).

Les destructions de la Zone Rouge amenuisent durablement les rendements forestiers et imposent de longues périodes d'attente pour les aménagements à venir. En forêt domaniale de la Haute-Chevauchée, 42 ans s'écoulent (1929-1971) entre le début de la division

(52) Entre 1911 et 1924, la région des Côtes de Meuse perd plus de 8300 h., soit 42 % de sa population, la Woëvre 7600 h., soit 31 % de ses effectifs.

(53) VERNEAUX -1930- Le reboisement de la Zone Rouge dans la Meuse. R.E.F., 789-792.

(54) PARANT (E.) -1940- Un important boisement domanial, le Morthomme et Verdun, forêts de la Zone Rouge, B.S.F.F.C., 5, 307-323.

(55) A.N. F.^o 6211.

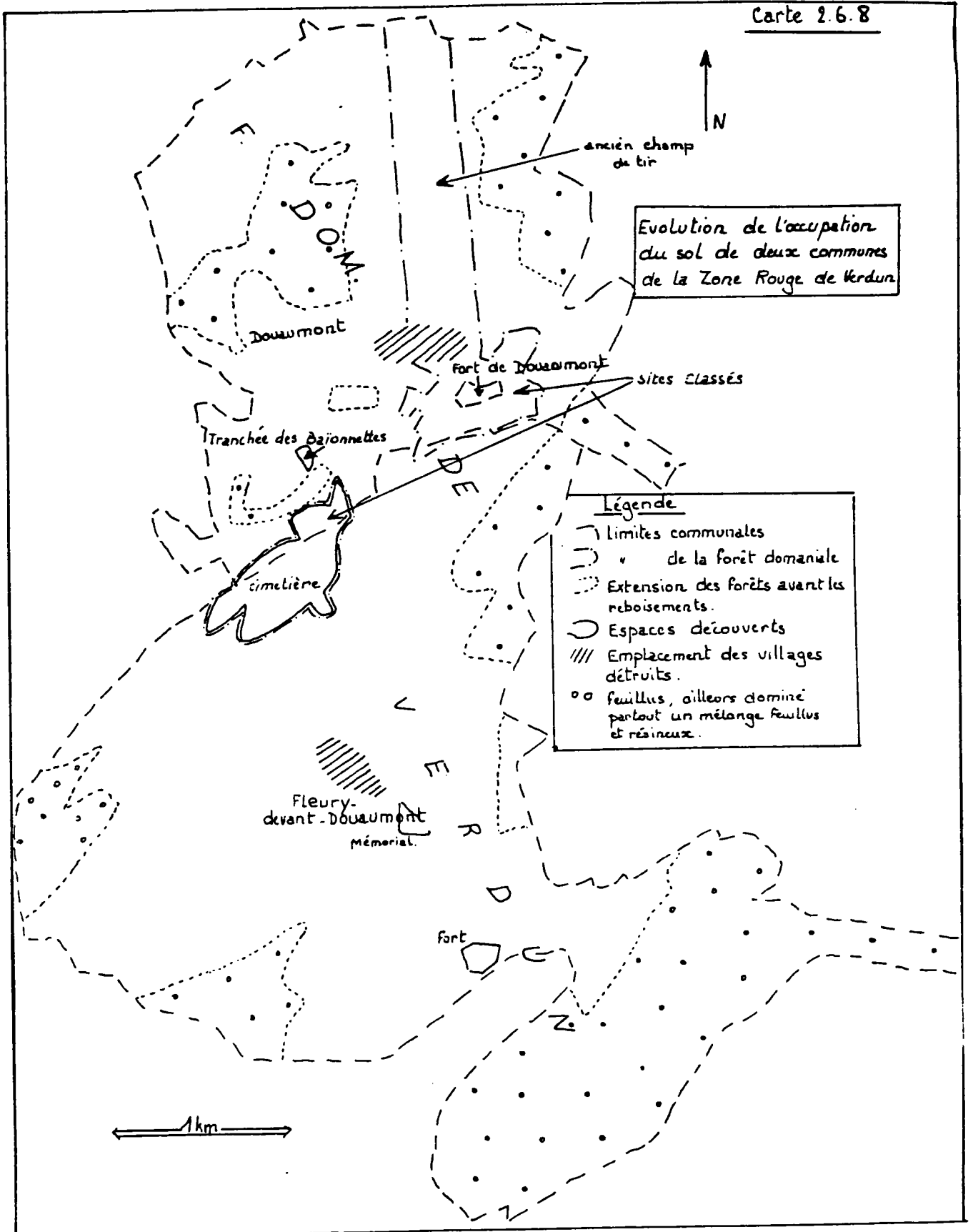
parcellaire et l'approbation d'un plan de conversion en futaie régulière. La notice de l'Inspection de Verdun-Ouest rappelle pour 1954 (56) que la futaie couvre 65 % de l'étendue des forêts domaniales, le traitement par parquet 5 % ; 30 % de la forêt demeurent traités en T.S.F. Pour la période 1951-1954, toutes natures de bois confondues, les forêts de l'Inspection livrent encore 110000 stères de bois de feu pour 23000 m³ de bois d'oeuvre.

En imposant les repeuplements artificiels, les dégâts dus aux guerres ont brutalement et durablement bouleversé les paysages forestiers. L'exemple de la forêt domaniale de Verdun est à ce propos spectaculaire. La carte 2.6.8 tente d'esquisser une synthèse de l'évolution réalisée au Nord-Est de Verdun après l'entière disparition des villages de Douaumont et Fleury. Avant 1914, les boisements feuillus formaient des massifs peu étendus situés à la périphérie des communes. Actuellement, ces anciens bois sont les seuls endroits où persiste une dominante de feuillus. Ailleurs, exception faite des périmètres protégés correspondant à des sites classés (fort de Douaumont, cimetière, Mémorial), la forêt domaniale occupe l'ensemble des terres. Feuillus et résineux y sont inégalement présentés, leur étendue variant en fonction des conditions naturelles, des possibilités de régénération et de l'héritage historique.

Méconnue, l'histoire de la formation de la forêt domaniale du Front de Haye mérite d'être étudiée. Je m'attacherai à retracer en quelques lignes cette histoire aboutissant à un bouleversement total du paysage (carte 2.6.9). La stabilisation du front (zone de front située entre Pont-à-Mousson et Saint-Mihiel), conduit à la disparition de deux villages (Régnieville et Remenauville) et au déplacement du site de Fey-en-Haye. Le classement en Zone Rouge aboutit à la création d'une nouvelle forêt domaniale. Elle forme un vaste arc de cercle recouvrant le site des trois anciens villages et se situe exclusivement sur des terres naguère cultivées. La surface agricole utile s'est considérablement réduite. Elle tend même à disparaître sur l'ancien territoire de Régnieville, village déserté formant désormais une enclave de la commune de Thiaucourt. Les reboisements privés se sont

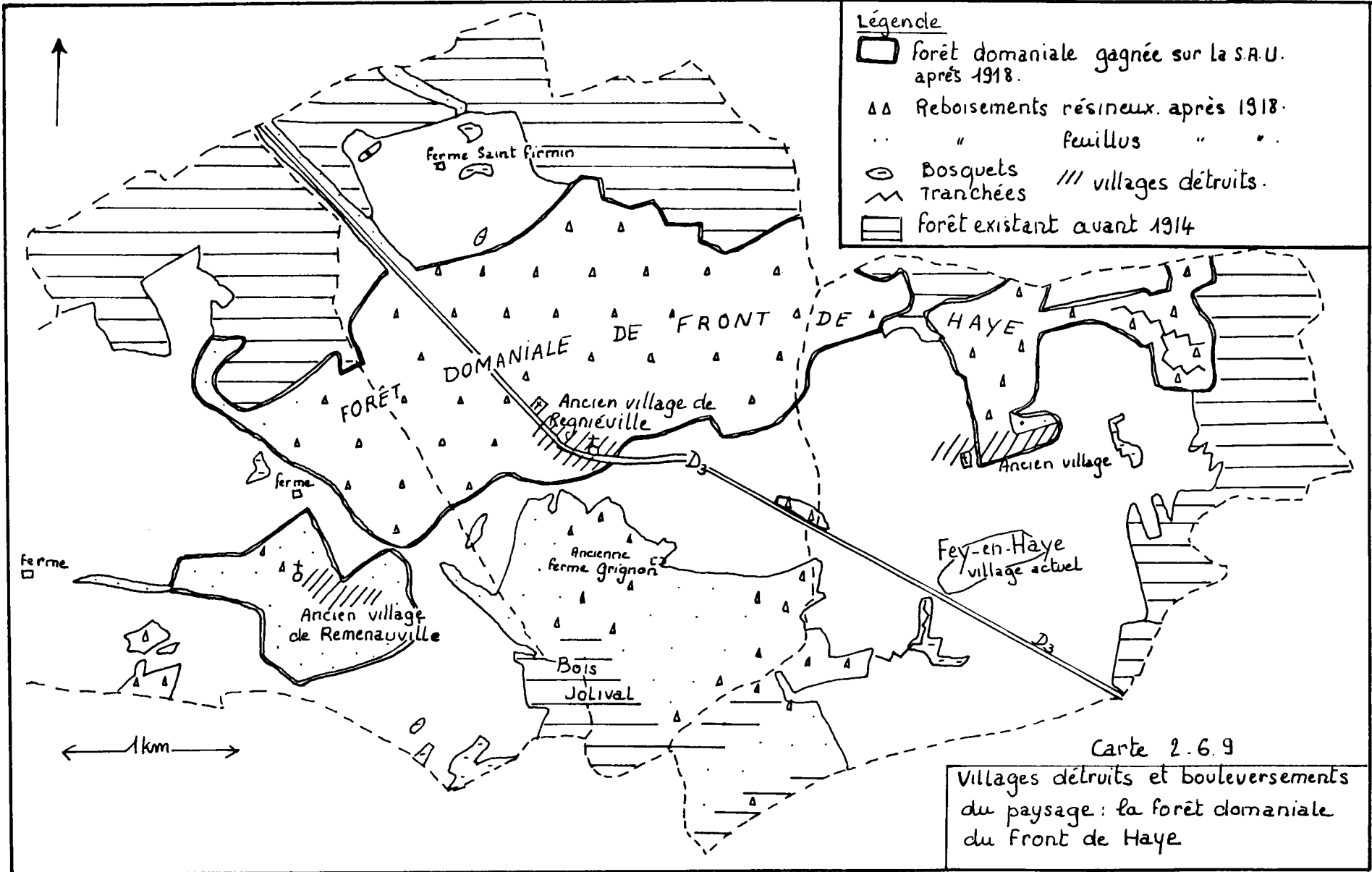
(56) A.M.A. 10 DF 43.

Carte 2.6.8



Légende

- forêt domaniale gagnée sur la S.A.U. après 1918.
- △△ Reboisements résineux. après 1918.
- ... " " feuillus " " .
- ⊙ Bosquets
- ∩ Tranchées
- /// villages détruits.
- ▨ forêt existant avant 1914



Carte 2.6.9

Villages détruits et bouleversements du paysage : la forêt domaniale du front de Haye

développés à partir du bois Jolival, réoccupant en particulier les terres de la ferme Grignon. Inégale, l'extension des forêts s'est accompagnée d'une introduction systématique des résineux, en particulier du pin noir d'Autriche et du pin sylvestre. Lorsque la limite résineux-feuillus est bien marquée, elle correspond globalement à l'étendue de la forêt domaniale. Dans cette dernière, les seuls îlots de forêt feuillue permettent de situer les emplacements des villages disparus et leur proche couronne de jardins et vergers.

Avant 1914, les finages étaient, dans les trois cas, défri-chés sur environ 85 % de leur étendue. Le paysage d'openfield aux horizons largement ouverts s'imposait partout. Il est désormais remplacé par une vaste plaque forestière dominée par les enrésinements artificiels. Une évolution similaire se rencontre quelques kilomètres à l'Ouest de la région étudiée, à proximité du village de Flirey. La forêt domaniale des Hauts de Mad forme une tache d'enrésinement gagnée sur une partie des anciennes terres de Flirey et Saint-Baussant. Elle réalise la jonction de bois naguère isolés.

L'analyse globale de la forêt du Front de Haye masque des disparités d'évolution qu'il reste à présenter. En effet, chacune des trois communes figurées sur la carte obéit à une histoire spécifique qui la démarque de ses deux voisins. Le finage de Remenauville est rattaché à celui de la commune voisine de Limey. Au Sud et à l'Ouest de l'ancien village, le paysage demeure largement ouvert. Près des deux tiers des terres sont cultivés par les habitants de Limey ou par ceux des deux grosses exploitations isolées qui subsistent. Fey-en-Haye enregistre un processus d'évolution assez similaire. Les forêts n'ont réoccupé que les endroits rendus inexploitable et les anciennes lignes de défenses (rideaux d'arbres au sud de l'actuel village). L'abandon du village de Régnieville s'accompagne d'une extension quasi-généralisée des bois à l'ensemble des terres du finage, la commune étant aujourd'hui rattachée administrativement à Thiaucourt distant de plus de 7 km .

Désormais, les bois occupent près de 80 % des surfaces, contre moins de 20 % en 1914. Cette situation tend actuellement à progresser. L'aspect sinueux de la lisière au sud de la route D3 traduit une avance de la forêt, des accrus forestiers envahissent partiellement l'enclave formée par les terres de la ferme Saint-Firmin.

L'histoire des forêts mitraillées et détruites a posé et continue de soulever de délicats problèmes aux forestiers. Le recours à l'enrésinement a fragilisé et hypothéqué l'avenir des peuplements. Dans les Vosges, la raréfaction de la main-d'oeuvre a empêché de réaliser un assainissement suffisant des peuplements résineux blessés. Ces derniers continuent à être des lieux infestés par des parasites, en particulier des scolytes. D. Doll (57) déplore qu'en 1922, la forêt de Stosswihr (Haut-Rhin) a subi une attaque du bostryche qui détruisit un volume quatre fois plus important que celui endommagé par les mitraillages et les destructions de la guerre.

La création ou le rétablissement d'un sol forestier a souvent conduit les aménagistes des Années Trente à sous-estimer les autres problèmes pouvant exister en Zone Rouge. Faute d'avoir réalisé un réseau suffisant de voies de vidange, ces forêts sont aujourd'hui difficiles à exploiter et à transformer. Le caractère chaotique et très accidenté de la topographie rend délicate, sinon impossible, la réalisation des coupes des résineux alors plantés et aujourd'hui en âge d'exploitation. Cette situation est particulièrement inquiétante dans les forêts d'Argonne, où il est courant de rencontrer des lignes de fossés de plus de trois mètres de profondeur et des monticules. P. Gouttin (58) déplore des faits similaires en forêt des Elieux (à l'est de Baccarat). Il note la venue "d'un tailleur passant à la futaie où des beaux perchis de sapins seront bientôt exploitables en éclaircies. L'état du terrain va déprécier considérablement la valeur des produits".

Au total, les dégâts causés par la Première Guerre ont eu un impact durable sur l'évolution paysagère et sur l'économie forestière régionale. Les destructions spectaculaires intéressant la ligne de front sont assez faciles à quantifier et ont provoqué une restructuration paysagère menée par l'Etat. Les dégradations opérées en arrière du front, les surexploitations des bois, les mitraillages localisés, ont une influence beaucoup plus insidieuse, difficile à

(57) DOLL (D.) -1986- Les méfaits des guerres sur les forêts du canton de Munster. R.F.F., 2, 165-171.

(58) GOUTTIN (P.) -1979- Les forêts mitraillées soixante ans après. R.F.F., 4, 318-322.

mesurer. Elles ont abouti à une dépréciation durable des bois, la simple suspicion de mitraille entraînant une sous-estimation excessive de leur valeur. Ces méfaits se cumulent en général aux dégradations subies lors du second conflit mondial.

. La Guerre de 1939-1945

La seconde guerre a également appauvri et dégradé la forêt lorraine. Les pertes sont liées aux deux phases de combats ayant eu lieu dans la région. Jusqu'en juin 1940, seules les forêts situées en avant de la ligne Maginot sont touchées, les pertes mesurées demeurent médiocres. Lors des combats de la Libération, les dégâts occasionnés par l'avance des armées américaines sont au contraire très élevés. Les pilonnages alliés affectent de vastes étendues du massif vosgien, en particulier les bois de la haute vallée de la Moselle, de la Haute Meurthe et de la Haute Mortagne, les bassins du Rabodeau et de la Plaine. Les forêts de l'Est mosellan sont victimes de l'arrêt de l'offensive américaine à l'automne 1944. Au total, près de 17 % des forêts soumises lorraines (soit environ 95000 ha.) sont détériorés.

Pendant toute l'occupation, les forêts ont à souffrir des exactions allemandes. La défaite de juin 1940 stipule l'annexion de la Moselle et de l'Alsace au III^e Reich et place le reste de la Lorraine dans une position stratégique particulière. La Lorraine est incluse dans la Zone Interdite. Dès l'été 1940, le régime de Vichy réforme l'organisation des Eaux-et-Forêts. Il prône le retour aux valeurs de la terre. Les métiers ayant trait à la sylviculture sont encouragés (59). Les camps d'encadrement de jeunesse sont promus par le régime. Les pénuries obligent à réhabiliter des produits dont l'utilisation était tombée en désuétude (écorces à tan, bourdaine, etc...). Les difficultés pour s'approvisionner en combustibles minéraux (baisse de la production de charbon, mainmise des autorités allemandes) provoquent partout un regain de chauffage au bois.

(59) BLAIS (R.), LUZU (G.) -1941- Les métiers de la forêt, Paris, P.U.F., 61 p.

"L'école de la forêt...procurera un double enrichissement physique et moral contribuant à l'affirmation de la valeur et de l'autonomie personnelles dans le cadre des lois de la nature et de la vie d'équipe".

Si le discours officiel est favorable à la promotion de la forêt, un écart important existe entre les objectifs pressentis et la réalité. L'autorisation de réaliser des coupes dépassant de 50 % les normes fixées par les possibilités (loi du 6 août 1940) provoque un appauvrissement de nos forêts, désormais surexploitées au profit de l'occupant. La Lorraine non-annexée connaît une exploitation forestière intensive, très étroitement surveillée par les autorités d'occupation. Aux archives, la série W (cotation W et W.M) (60) permet de mesurer l'ampleur des exactions commises, mais également l'organisation et l'encadrement du travail réalisé en forêts par des jeunes et des chômeurs (61). Le quart Nord-Est lorrain correspond à une zone de forte implantation de l'Ostland (62). Il faut le classer à part. A l'exemple de ce qui fut expérimenté sur une grande échelle en Pologne, les Allemands ont tenté de créer une zone de colonisation agraire. Ils s'intéressent plus particulièrement à la mise en valeur des friches, n'hésitant pas à confondre ces dernières avec les communaux. Des défrichements systématiques furent parfois entrepris dans les forêts. Dans une lettre datée du 17 juillet 1941, le Conservateur de Nancy s'inquiète de la création d'un chantier agricole devant aboutir à la mise en culture de 141 ha. de la F.D. du Front de Haye (commune de Fey-en-Haye) (63).

- (60) Pour les documents intéressant la période 1939-1945, la consultation de la série W exige une autorisation spéciale. Aux Archives de Meurthe-et-Moselle, on consultera en particulier :
 W 60/51 = Aménagement des forêts (1935-1942)
 W 60/57 = Aménagement des forêts
 W 980/132 et 133 = Adjudications (1940-1942)
 W 217/100 = Coupes extraordinaires (1940-1944)
 W M 1168 = Rapport aux Eaux-et-Forêts aux Préfets (1940-1944)
- (61) A.D.M.M. W 124/83. Correspondance du Commissariat à la lutte contre le chômage sur les chantiers forestiers (1941-1943).
- (62) MIEVRE (J.) -1973- L'Ostland en France durant la seconde guerre mondiale. Nancy, Mémoire n°46 des Annales de l'Est, 163 p.
 En dehors du Nord du département de la Meuse et de l'arrondissement de Briey, l'Ostland n'intéresse que de façon diffuse et ponctuelle l'organisation de l'espace lorrain. Pour janvier 1941, J. Mièvre dénombre en Lorraine 149 exploitations travaillant environ 34000 ha. de terres.
- (63) A.D.M.M. W M 168.

Dans les dossiers figurent de nombreuses notes déplorant l'appauvrissement des bois. Un rapport d'octobre 1942 rappelle que le département de Meurthe-et-Moselle doit fournir 130000 m³ de bois, la réquisition forestière s'accélégrant avec les besoins croissants liés à la mise en place des programmes de l'organisation Todt. En septembre 1942, 2156 bûcherons sont recensés dans ce département.

43 % sont contraints (193 chômeurs, 647 requis, 86 prisonniers) (64). Dans son rapport de mai 1942, le Conservateur nancéien résume clairement la situation : "les autorités d'occupation tendent de plus en plus à absorber directement ou indirectement toute notre production de bois de service. Elles entendent même nous imposer d'utiliser une partie des requis pour l'abattage des sapins alors que nous avons orienté la production de nos chantiers vers le bois de feu" (65).

Les forêts de l'Inspection de Remiremont souffrent particulièrement du conflit. 600000 m³ de bois sont atteints, mitraillés au cours des trois mois de l'hiver 1944, le front s'étant arrêté dans la région de La Bresse, le Drumont et Vagney. Avec près de 200000 m³ de bois désormais dépréciés, la forêt de Noiregoutte paie le plus lourd tribut atteint dans les forêts de l'Inspection. Les réalisations excessives entamées dès l'été 1940 s'ajoutent à ce bilan. Elles ne sont peut-être pas étrangères à l'ampleur des dégâts provoqués par le "cyclone" de 1943 qui fait tomber un volume de 100000 m³ dans la seule forêt communale de Remiremont. 300000 m³ d'épicéas mitraillés sont encore sur pied lors de la sécheresse de 1947. Ils deviennent des foyers d'infection du bostryche. La guerre est indirectement mais incontestablement le responsable de l'extension des dégâts. Sur les 1.350.000 m³ de bois réalisés entre 1944 et 1950, le bostryche est responsable de 67 % du volume détruit. Le capital boisé est amputé de 21 % de son volume. Dans la notice descriptive de son inspection, M. Lorin de Reure aboutit à un constat amer. Faute de temps et de moyens, les dégâts dus à la guerre ont été largement amplifiés par le bostryche. Les conséquences apparaissent catastrophiques et inéluctables.

(64) Les encouragements prodigués à l'exploitation en régie augmentent le nombre des bûcherons. Ce système permet d'éviter à une partie de la main-d'oeuvre de partir pour l'Allemagne (S.T.O.).

(65) A.D.M.M. W M 168.

Tableau 2.6.7. Surfaces forestières mitraillées ou bostrychées dans les forêts soumises de l'Inspection de Remiremont (en ha.)

	forêts domaniales	forêts soumises	Total
mitraille	300	800	1100
bostryche	500	2000	2500
Total	800	2800	3600

Sources : O.N.F. Remiremont.

Texte 2.6.2. Guerre et bostryche dans les forêts de l'Inspection de Remiremont

"Si on avait réalisé tout ce qui était blessé, on eut coupé à blanc plus de 3000 ha., y compris des arbres sains mais incapables de subsister dans un état de brusque isolement et sans avoir permis en maint endroit à la régénération naturelle de se reproduire auparavant".

Lorin de Reure avance une raison de l'extension du bostryche :

"Les 9/10e des épicéas provenaient de plantations faites sous le Second Empire. Ils étaient sensiblement tous du même âge, cet âge était celui de la maturité avancée" (âge de moindre résistance).

Sources : A.M.A., 10 DF 66.

L'exemple de l'Inspection de Remiremont nous éclaire sur les handicaps en chaîne qui finissent par augmenter considérablement les seuls dégâts liés à la guerre. Ces handicaps sont particulièrement lourds quand les forêts furent touchées par les conflits successifs. M. Bach, responsable du S.R.A.F. Lorraine (66) s'est appuyé

(66) Voir note 48, chapitre VI.

sur les enquêtes de cet organisme pour établir un bilan auquel j'emprunte ici les résultats. Le manque de main-d'oeuvre disponible, l'ampleur de la tâche à réaliser, la difficulté à détecter après plusieurs années les impacts de mitrailles, le système d'indemnisation des sinistres (67), ont conduit à maintenir sur pied de nombreux peuplements mitraillés. Si la moitié des forêts lorraines ont été endommagées, trente ans après le dernier conflit, 30 % d'entre elles continuaient à contenir des bois mitraillés. Ce problème persistant a revêtu, après 1960, un aspect nouveau. La forte baisse de la consommation de bois à feu a dès lors beaucoup réduit les débouchés existant pour cette catégorie de matériel. En 1982 est installée à Champ-le-Duc une unité de traitement des bois mitraillés. Elle a pour objectif d'éteindre sur un laps de temps d'une trentaine d'années le passif accumulé au cours des guerres (68). Ce dernier demeure impressionnant. En 1975, M. Bach estime que le volume de grumes affectées de mitraille atteint encore 26 millions m³ dans les forêts soumises ; ce volume représente 11,5 fois la récolte de grumes réalisée en 1975 dans cette catégorie de bois. Je reprends ici le tableau des estimations avancées.

Tableau 2.6.8. Etat des forêts soumises endommagées (situation en 1975)

Département	nombre de forêts endommagées	%	surfaces endommagées (en ha.)	%
Meurthe-et-Moselle	281	46	35169	32
Meuse	337	60	59848	39,5
Moselle	410	70	33450	26,9
Vosges	243	33	40286	21,9
LORRAINE	1271	51	168753	29,7

Sources : S.R.A.F.

- (67) Bach rappelle que "les modalités d'indemnisation n'ont pas été conçues dans le but de purger rapidement les forêts de la mitraille, mais de dédommager la perte du capital boisé subie au jour du règlement du sinistre".
- (68) LORGNIER du MESNIL (C.) -1981- Le service du traitement des bois mitraillés dans les Vosges. B.I.O.N.F., n°60, 14-20.

Les guerres et leurs conséquences soulignent la difficulté pour établir une politique de continuité dans les aménagements sylvicoles et les objectifs assignés à la forêt. Les conflits sont des ruptures majeures remettant en cause le travail des générations passées. Ils perturbent durablement le bon fonctionnement de la filière-bois. Conduisant parfois à des bouleversements spectaculaires et faciles à mesurer, les guerres ont surtout eu des effets insidieux et ponctuels qui sont difficiles à apprécier, à quantifier. Les remèdes à cette situation sont peu évidents à mettre en place. Ils sont coûteux et d'une rentabilité discutable.

2/ Les discontinuités et les ruptures dans les aménagements forestiers

Marquée par les guerres, la période allant du milieu du XIX^e siècle à 1945 apparaît globalement comme une époque de décisifs progrès sylvicoles. La réceptivité à ces derniers est cependant très inégale, provoquant sur le terrain des disparités très fortes. Les progrès sont ponctués de nombreux retours en arrière, de désaveux. Ils restent pratiquement ignorés dans les petites propriétés forestières privées et dans la majeure partie des forêts communales, la taille médiocre de la plupart d'entre elles faisant de la production de bois de feu (affouage) un impératif. La rénovation du mode de traitement et d'exploitation des forêts s'améliore lentement et inégalement.

Il est essentiel de rappeler que la surface forestière diminue en Lorraine jusque vers 1880. Cette époque, marquée par le rattachement du Service des Eaux-et-Forêts au Ministère de l'Agriculture (15 décembre 1877), correspond au tardif arrêt du déclin des surfaces forestières. Le tableau 2.6. 4 confirme qu'il est préférable de parler de stabilisation que de reconquête forestière. En Moselle, le déclin des surfaces boisées s'arrête plus tardivement que dans les trois autres départements. L'extension soutenue et quasi-généralisée des surfaces forestières ne débute véritablement qu'après 1945. Elle s'est accélérée avec la réorganisation de l'agriculture, l'abandon des terrains peu propices à la mécanisation, le remembrement, le

discrédit porté sur certaines cultures autrefois prospères (par exemple la pomme de terre dans la Vôge) et l'exode rural (69). Après 1880, l'action coercitive des militaires se conjugue avec une transformation des données économiques pour expliquer l'arrêt des défrichements et des aliénations. Après cette date, les terres les plus ingrates, en particulier celles qui reposent sur les sols peu fertiles des calcaires oolithiques, sont abandonnées, le revenu procuré par la forêt tendant à dépasser celui de l'agriculture (70).

Si la période 1815-1880 est incontestablement une période de progrès décisifs pour les aménagements forestiers, la période suivante voit s'affermir la notion d'idée forestière (71). La loi du 4 avril 1882 sur la restauration et la conservation des terrains de montagne illustre assez bien les changements survenus. La place de la forêt apparaît désormais comprise en terme de patrimoine, de bien commun, d'élément de protection naturelle et stratégique.

La comparaison des tableaux 2.5.14 et 2.6.3 (les aménagements des forêts domaniales en 1868 et 1912) prouve qu'après le Second Empire, les aménagements réalisés en vue de la conversion des forêts lorraines se ralentissent et intéressent inégalement la région. Le bilan statistique conduit à émettre un jugement peu optimiste mais méritant d'être nuancé, éclairé en fonction des grandes lignes de l'histoire de la conversion. C'est seulement après 1850 que s'impose progressivement un système de conversion assoupli. L'abandon des méthodes autoritaires se concrétise par la mise en place de périodes d'attente pour enrichir le taillis-sous-futaie et le maintien des coupes dans les affectations non régénérées. Le schéma ci-après explique cette évolution qui a l'avantage de ne pas entraîner d'arrêt brutal des récoltes de bois.

(69) 34 cantons lorrains ont vu leur population baisser de plus de la moitié entre 1836 et 1975. 23 d'entre eux sont situés dans la partie Ouest de la région.

ARNOULD (E.) -1985- La population des espaces de faible densité en Lorraine. Nancy, P.U.N., 550 p.

(70) G. Huffel (R.E.F., 1895, p.118-122) cite l'exemple de la ferme contiguë du bois de Bayonville. A la date de son étude, l'écart de revenu est de 28 % en faveur de la forêt.

(71) TESSIER (I.) -1905- L'idée forestière dans l'histoire. R.E.F., 65-74.

Tableau 2.6.9. L'assouplissement des pratiques de la conversion après 1870 (schéma d'organisation pour créer une futaie de 180 ans)

Affectation	Traitement de la forêt après division en cinq affectations				
	1	2	3	4	5
Traitement					
1° période	vieillissement		Coupes en T.S.F.		
2° période	régénération*	viellissement		Coupes en T.S.F.	
3° période	création de la futaie	régénération*	vieillissement		coupes en T.S.F.

*opérée par coupes progressives

Après l'échéance des cinq périodes (en moyenne 150 ans), la forêt est entièrement traitée en futaie, afin de produire en priorité du bois d'oeuvre. Lente mais souple, cette méthode s'impose partout après 1880. Les impératifs qu'elle édicte (conservation échelonnée mais tardive du taillis-sous-futaie, régénération), aboutissent à maintenir une production de bois de feu très importante alors que la valeur de ce produit tend à s'infléchir (72). Pendant toute cette période, les choix d'aménagement retenus expliquent le décalage existant entre les réalisations effectuées et les résultats obtenus. Ces derniers, découlant de la mise en place d'une pratique sylvicole prudente et conciliante, sont du point de vue économique moins élevés que ceux atteints en Alsace-Lorraine par le passage généralisé à la conversion.

De part et d'autre de la frontière, la conversion enregistre des échecs, se heurte à des limites et aboutit à des retours en arrière. En 1918, en Moselle, la conversion autoritaire imposée depuis 1882 n'a pas partout abouti et il a fréquemment fallu recourir à l'utilisation des résineux pour convertir. Cette solution fut également mais non-systématiquement utilisée et retenue dans le reste de la Lorraine.

(72) En 1895, A. Perdrizet (R.E.F., 1895, 202-205) note à propos d'un article sur la crise du bois de feu, qu'"il est avant tout du devoir de l'Etat d'entrer résolument et sans idée préconçue dans la voie de la conversion de ses taillis".

La conversion fut parfois un échec. C'est le cas en forêt de la Reine. La conversion y avait été décidée en 1863, mais elle n'aboutit pas. Dès 1882, le retour partiel au taillis-sous-futaie y est préconisé sur les terrains argileux, compacts (73). En Moselle, la conversion offre également des disparités dans ses résultats. A la fin du siècle, le taillis-sous-futaie occupe encore près du tiers de la forêt domaniale de Bitche.

Après 1880, l'histoire forestière lorraine accorde une place importante à la redéfinition de la sylviculture résineuse. Des essences jusqu'alors peu divulguées ou inutilisées sont employées. L'annexion précipite le recours systématique à l'enrésinement en Moselle. Ce dernier s'impose également dans le reste de la Lorraine. Il est choisi comme solution de rechange, quand les reboisements feuillus ont échoué (c'est le cas en 1882 à Isches). Il sert à repeupler les versants arides (rapailles d'Epinal et forêt de la Bure à Saint-Dié dès 1822, côte d'Amerey à Xertigny en 1882). Expérimenté dès la Restauration, l'enrésinement s'accélère après 1880, période où se consomme la rupture agriculture-forêt. Les résineux sont employés comme essences intermédiaires pour repeupler les terres abandonnées.

Vers 1830 s'opère le premier changement essentiel intéressant la sylviculture des résineux. Il s'agit de l'abandon du jardinage avec coupe par pied d'arbre. Le passage à la futaie pleine (74) par réensemencement naturel et éclaircie s'impose à partir de cette date. La politique d'aménagement des forêts de montagne étend cette pratique après 1860. Les massifs sont délimités, inventoriés, nettoyés des bois tarés ou dépérissants et repeuplés dans leurs vides et feignes.

L'aménagement de la forêt de Saint-Maurice et Bussang en haute futaie est arrêté en 1865 après une période préparatoire de 31 ans. La révolution est fixée à 120 ans avec division en 6 périodes

(73) L'échec de la conversion affecte plus particulièrement les forêts de la Reine et Parroy, les meilleurs résultats sont réalisés sur l'oolithe inférieur.

(74) Dans le département de la Meurthe, ce sont les forêts du Grand-Chêneau et de Bousson qui furent les premières aménagées en 1841. Le système des affectations permet un passage échelonné avec maintien partiel et provisoire du jardinage, les parcelles des affectations n'étant pas constituées d'un seul bloc.

après coupes de régénération dans la première affectation. Ailleurs, des coupes d'extraction tentent de remédier à l'irrégularité des massifs. Dès 1882, ce système est abandonné sur près du tiers de la surface et les coupes de jardinage par contenance sont rétablies selon une périodicité de 12 ans (75), la révolution étant fixée à 144 ans pour le reste de la forêt. En 1921, le procès-verbal de visite établi par le Conservateur Schlumberger confirme les décisions arrêtées par ses prédécesseurs et avance des mises en garde. Selon lui, les opérations menées doivent "toujours garder un caractère de grande prudence, notamment aux altitudes élevées où les peuplements devront rester les plus complets possibles pour remplir leur rôle de protection".

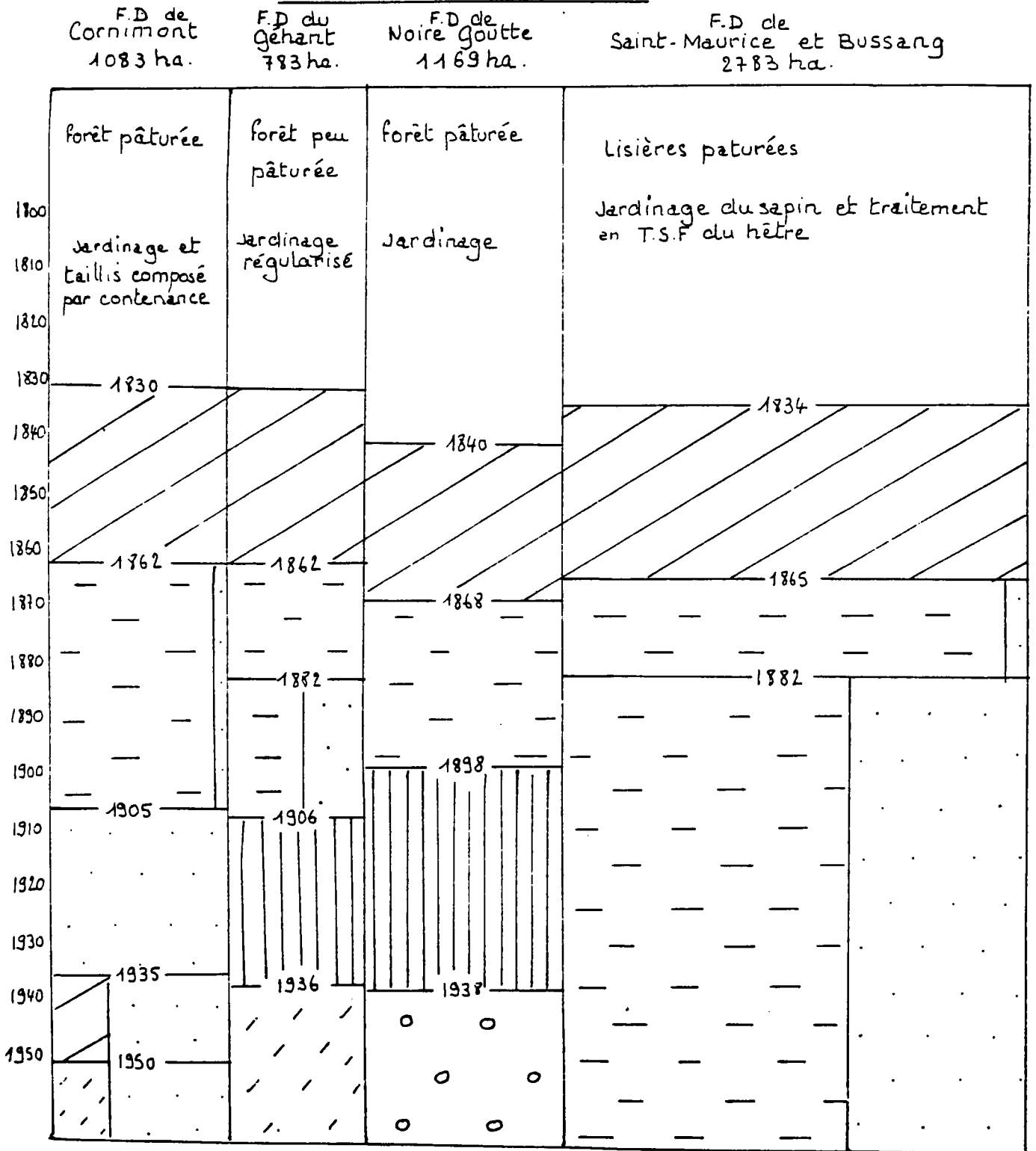
Le tableau 2.6.10 décrit l'évolution des principales forêts domaniales de l'Inspection de Remiremont. Naguère uniformément exploitées selon le jardinage par pied d'arbre, ces forêts fournissaient des troncs de résineux. Les hêtres étaient débités en bois de feu ou servaient pour la saboterie. A partir de la Monarchie de Juillet, sont mises en place des coupes préparatoires permettant par la suite le passage à la futaie pleine. Cette période est également marquée par des enrésinements systématiques des vides et par l'introduction massive des épicéas, jusqu'alors peu répandus. Ce système sans nuance ne tient pas compte des diversités locales. Il n'aboutit pas à des résultats satisfaisants. Dès 1881 (loi sur la restauration des terrains de montagne), les hêtraies d'altitude sont aménagées et traitées en accordant la priorité à leur fonction protectrice (exploitation fixée par surface et non par volume). En publiant en 1890 un article sur la forêt vosgienne, E. Gazin (76) anticipe de quelques années le revirement opéré à la suite des deux spectaculaires coups de chablis de 1892 et 1902 (le 1^o février 1902 sont détruits 1,7 million de m³ de résineux dans les forêts de la région de Remiremont) (77).

(75) A.M.A. 238, petit format.

(76) GAZIN (E.) -1890- Quelques considérations sur la forêt vosgienne. A.S.E.V., 1-18. L'auteur note : "la végétation des massifs réguliers de sapins à l'état pur se ralentit singulièrement à un âge où elle devrait être en pleine activité ; plus tard, le sol se tasse, se durcit et se trouve ainsi mal préparé pour le réensemencement".

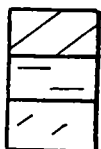
(77) A.M.A. 10 DF 66. En 1902, 75000 m³ tombent dans le seul cantonnement de Saulxures. Ceci représente six fois la production annuelle. Dans la forêt de Cornimont, "le sol étant gelé, nombre d'arbres ne furent pas déracinés mais leurs troncs furent brisés à des hauteurs variables".

Tableau 2.6.10. Evolution des traitements des principales forêts de l'inspection de Remiremont (fin XVIII^e siècle-1950)

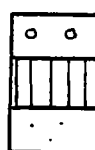


Légende

Sources : A.M.A 10 DF66.



Traitement préparatoire
Affectation permanente en futaie régulière
Affectation unique



Quartier de régénération
Futaie jardinée par volume
Futaie jardinée par contenance des hêtraies d'altitude

Ces catastrophes naturelles conduisent à imposer une sylviculture plus prudente, plus modérée que précédemment. Le jardinage est partiellement réhabilité dans les forêts fragiles ou situées en altitude (forêt de Noiregoutte en 1898, forêt de Gehan en 1906). Il s'impose également dans les forêts peu étendues. La Belle Epoque voit cohabiter les deux principes sylvicoles, qui s'étaient jusqu'alors succédés en s'ignorant. Des pratiques forestières qui sont en fait une synthèse des travaux jusqu'alors entrepris, se divulguent. La méthode du quartier de régénération assouplit le système né vers 1830 et lui apporte plus de crédibilité, davantage de résultats.

L'histoire des forêts de la région de Remiremont indique la complexité des mutations sylvicoles opérées jusqu'en 1945. Cette période d'expériences ponctuées d'échecs, de crises, de désaveux, rend la gestion des bois difficile. Les récoltes sont perturbées dans leur régularité par les catastrophes naturelles ou par les conséquences des guerres. La qualité de l'oeuvre réalisée n'est pas toujours appréciée à sa juste mesure. Les données statistiques traduisant le seul discours économiste (production, rendement, qualité des bois) minimisent l'ampleur des travaux menés à bien, en particulier ceux qui ne peuvent être comptabilisés, parce qu'ils intéressent la protection du milieu : jardinage par contenance des hêtraies d'altitude, repeuplement des chaumes et répandises (78), rétablissement partiel du jardinage par volume. L'impression de manque de suivi ou d'incohérence des décisions, disparaît ou du moins s'atténue considérablement, dès lors qu'on abandonne le seul discours gestionnaire pour tenir compte de l'histoire, du constant décalage séparant l'évolution des besoins des hommes en bois et les possibilités offertes par les forêts. Les impératifs, autres que ceux de la production (protection, tourisme, valeur esthétique...), jouent également un rôle grandissant dans les décisions retenues.

C'est pour répondre à cette mise en garde qu'il est indispensable de clore ce dossier, en évoquant l'histoire de quelques types de forêts représentatifs de l'évolution entreprise. Ces analyses ont pour objectif d'apprécier l'inégale continuité des aménagements décidés. De nombreuses monographies existent sur les forêts lorraines.

(78) De 1882 à 1885, les Hautes Chaumes des forêts du Val de Senones sont repeuplées en pins, épicéas, sapins, hêtres, et les chemins de vidange sont améliorés.

Certains massifs ont été particulièrement bien étudiés, parce que leur histoire est riche, complexe et que les traitements sylvicoles arrêtés y furent contrariés, abandonnés, réhabilités. Le tableau récapitulatif de l'histoire des choix retenus dans la région de Remiremont est assez caractéristique de l'évolution enregistrée en moyenne montagne. Cette dernière est assez semblable ailleurs, en particulier dans les forêts cernant les vallées de la Plaine et du Rabodeau (79).

Cinq exemples me paraissent assez représentatifs de la diversité des évolutions conduites au cours de cette période, dans les forêts lorraines. J'évoquerai successivement l'histoire des forêts de Darney, de Rambervillers, du Bois Sauvage, d'Abreschviller et de Saint-Avold. Ces cinq exemples résument assez bien les principaux profils d'évolution enregistrés en fonction des données naturelles, des exigences et des pressions exercées par les hommes sur leur milieu. Par leur histoire, ces cinq forêts permettent de mesurer les difficultés rencontrées pour imposer une continuité aux objectifs assignés. Trois massifs sont situés en moyenne montagne. Ils furent confrontés à des problèmes proches de ceux déjà abordés en étudiant la région de Remiremont. Deux forêts ont subi l'annexion et l'influence sylvicole prussienne. La forêt de Darney pose le délicat problème de la place respective du chêne et du hêtre, celle de Saint-Avold connaît depuis plus de trois-quarts de siècle une régression spatiale accélérée, liée à l'essor industriel du bassin houiller. Les forêts ayant connu une évolution particulière (forêt d'altitude, Zone Rouge) sont exclues de cette analyse ayant pour but de mesurer les difficultés à poursuivre des aménagements.

Les forêts de Darney forment un vaste massif réputé pour la qualité de ses bois. Leur histoire est à la fois riche et complexe. Elle ménage une place de choix aux conséquences des décisions sylvicoles arrêtées. Forestiers, historiens et géographes ne s'y sont pas trompés. De nombreux travaux ont été rédigés à propos de cette

(79) FAIVRE (J-J) -1972- Le massif forestier de Rabodeau-Plaine. B.I.O.N.F., n°22, 27-31.

région (80). Une présentation par tableau permet d'avoir une vue synthétique des diverses transformations subies.

"Les paysages végétaux que nous avons sous les yeux ne peuvent se comprendre que si l'on tient compte des modifications que, volontairement ou involontairement, l'homme a introduites dans les conditions d'existence des plantes".

Ph. Guinier

Tableau 2.6.11. Histoire et aménagements de la forêt de Darney

1767	Arrêt royal de visite, reconnaissance et abornement de la forêt de Darney ^x . 24 % de sa surface est occupée par des censes, des verreries et des usines dont les cantons d'assurance ont été largement accrus au cours du XVIII ^e siècle (3700 arpents en 1749). Passage progressif au taillis-sous-futaie et exploitation par tire-et-aire. Le chêne est concurrencé par le hêtre et le charme. Division en coupes, abornements, fossoiement.
fin XVIII ^e siècle	Disparition progressive de la futaie au profit du taillis-sous-futaie. Extraction de nombreux gros chênes exploités comme bois de marine.
1827	Mise en place de coupes préparatoires à la conversion et balivages serrés.
1834	Projet d'aménagement (conversion) de la partie Est en futaie de hêtre et de la partie Ouest en futaie de chêne (choix décidé en fonction des conditions climatiques et pédologiques locales).
1861	Aménagement en vue de réaliser une futaie de chêne (retour en arrière par rapport à l'aménagement précédemment retenu).
1886 et 1900	Reconduction de l'aménagement de 1861.
1939	Retour au projet de 1839 et à la partition chêne-hêtre.
1944	Destructions liées aux combats de la Libération.
1970-1974	Révision d'aménagement en vue d'augmenter la part du chêne qui doit, en 80 ans, passer d'un taux de couverture de 44 % (1985) à 60 % ; (32 % en 1940).
1984	Tornade du 11 juillet. 5000 ha., soit les deux-tiers de la forêt, sont touchés; 2500 ha. sont rasés.

* L'arrêt de 1767 est reproduit in extenso dans l'ouvrage publié sous la direction de J-F. Michel (réf.cit.).

(80) L'ouvrage rédigé sous l'autorité de J-F. Michel (note 24, chapitre V) fournit d'excellentes remarques et cite de nombreuses références (archives, plan d'aménagement). On consultera J. Dion (réf. (voir suite de la note page suivante)

Brossée à grands traits, l'évolution des forêts de Darney montre que l'organisation du paysage forestier résulte de l'interdépendance de deux types d'actions. Elle permet de mesurer la place respective des décisions ayant une influence à long terme et sert à apprécier le rôle des phénomènes ponctuels, souvent peu prévisibles et difficiles à maîtriser (accidents climatiques, épidémies, guerres...). L'histoire de ce massif est entièrement dominée par une question sylvicole, celle de la place que doit y occuper le chêne. Au XVII^e siècle, cette essence devait sans doute être très bien représentée. Les droits perçus pour l'exercice de la glandée atteignaient des sommes considérables. Par la suite, la forêt fut surtout un réservoir de bois de chauffage pour les usines à feu implantées sur place. L'extinction progressive de ces dernières est contemporaine de la décision de convertir (1861). La priorité est accordée au chêne. A juste titre, J. Dion parle à ce sujet d'une sylviculture dominée par "la mystique du chêne". Cette essence conserve sur toutes les autres une priorité absolue, alors que les conditions nécessaires à sa bonne croissance et à sa régénération ne sont réalisées que dans la partie Ouest de cette région, sur sol argilo-sableux. Le chêne pédonculé trouve là des conditions optima et fournit des produits de grande valeur. Le hêtre est freiné dans son extension, alors qu'il est un compagnon recommandé pour le chêne rouvre sur les sols siliceux (partie Est de la forêt de Darney, zone où se localisent les verreries). Cet arbre n'est véritablement réhabilité qu'à la fin du XIX^e siècle, grâce à la hausse des prix qu'il enregistre. N'étant plus abandonnés à la seule production de bois de feu et de fagots, les hêtres croissent pour fournir des grumes de belle venue et donnent des bois d'excellente qualité. Vers l'âge de 130 ans, ils atteignent un diamètre de 50 cm.

(suite de la note (80) de la page précédente)

cit., voir p.205 de sa thèse). Il est fondamental d'exploiter les liasses F^{no} 6351 (Claudon), F^{no} 6352 (Darney), F^{no} 6356 (Hennezel) et F^{no} 6366 (Vioménil) à propos des soumissions des forêts communales. Aux archives du Ministère de l'Agriculture (A.M.A) sont conservés :

- petit format 226 : procès-verbaux d'aménagement, 1836-1939.
- petit format 225 : procès-verbaux d'aménagement, 1939-1970.
- grand format 312 : projet d'aménagement de 1860 et révision de 1900.

Sur sol siliceux, les hêtres concurrencent les chênes dont la croissance est mal adaptée à ces stations.

Essence utile lorsque les bois sont traités en taillis-sous-futaie, le charme a profité du discrédit trop longtemps accordé au hêtre et fut dans la seconde moitié du XIX^e siècle un obstacle à la régénération du chêne, car son couvert est à la fois dense et bas. Sa place apparaît excessive vers 1900 en forêt de Darney.

Dégagée tardivement des pressions usagères et industrielles (81), la forêt de Darney semble avoir souffert des aménagements trop systématiques retenus sous le Second Empire. Des améliorations sont surtout réalisées après 1914, et des peuplements de qualité se reconstituent par "une gestion prudente alliée aux manques de moyens, qui n'a cependant pas permis de renouveler les peuplements ni de les rajeunir" (82). Prolongement des efforts réalisés entre les deux guerres (voir tableau 2.6.11) et poursuivis jusqu'en 1970, les nouveaux aménagements retenus depuis lors voient leurs résultats rendus en partie caduques par les dégâts provoqués par la tornade.

Tableau 2.6.12. Evolution des peuplements de la forêt de Darney entre 1900 et 1940 (répartition en %)

	1900 (1)	1940 (2)
chêne	20	32
hêtre	50	57
charme	25	8
autres feuillus	4	8
pins	1	3

Sources : (1) Mongenot (M.), réf.cit.
(2) François (L.), réf. cit.

(81) La forêt de Darney, un pays boisé très dépeuplé :

communes	étendue des finages (en ha.)	bois (ha.)	% boisé	Evolution démographique		
				1847	1867	1978
Claudon	2172	1600	74	1365	1044	403
Hennezel	3212	2368	74	1630	1811	465
Vioménil	2288	1449	63	740	528	157

(82) Diagnostic de M. Guinard, Ingénieur O.N.F., co-auteur de l'ouvrage sur la forêt de Darney, réf. cit., voir p.364.

Moins spectaculaire, l'histoire de la forêt de Rambervillers mérite également notre attention, car il s'agit d'un domaine boisé situé en moyenne montagne (altitude de 480 m). Naguère propriété des évêques de Metz, cette forêt était traitée en rapailles de chênes sur ses lisières et en haute futaie de chênes et hêtres dans le coeur du massif. Les sapinières existaient dans les basses et sur les ubacs. Elles étaient traitées en jardinage avec coupe du hêtre. La seconde moitié du XVIII^e siècle a inauguré une période de forte réduction des usages (1750). A cette date, trois-cinquièmes des bois sont mis en réserve et libérés de la vaine et grasse pâture. Le taillis-sous-futaie est établi selon une révolution de 25 ans. Cette mesure s'accompagne d'une accélération des coupes des gros bois. Abornée, divisée, la forêt est progressivement entièrement traitée en coupes réglées. "La forêt étant de chêne généralement mêlé de hêtres et presque partout avec recrue de chêne, elle est très susceptible d'une coupe réglée qui, par le balivage, conservera tout le beau chêne" (83). Comme dans de nombreuses autres forêts, la persistance de ce système pendant près de trois-quarts de siècle provoque un appauvrissement très inquiétant du matériel en place. En mars 1822, une ordonnance royale impose des mesures visant à juguler les dégradations dues à la fois au système sylvicole pratiqué et à la persistance des pressions usagères. Les 7098 ha. (diminution de 21 % par rapport à 1746) constituant la forêt domaniale sont cartographiés et réabornés (voir carte 1.1.11). En 1846 est préconisé le passage à la futaie par affectation permanente selon une révolution transitoire fixée à 90 ans. En 1872, cet aménagement (84) est reconduit, mais sa révolution est portée à 144 ans. Les travaux de repeuplement et d'assainissement décidés ont pour objectif de privilégier la croissance des sapins et d'introduire d'autres résineux.

(83) A.D.M.M. B 12 116, procès-verbal du 11 août 1752.

(84) Pour comprendre l'histoire de cette forêt, on consultera :
 - aux Archives Nationales les procès-verbaux de soumission des forêts communales : F¹⁰ 6357 (Housseras), 6361 (Rambervillers), 6363 (Sainte-Barbe et Sainte-Hélène).
 - aux Archives du Ministère de l'Agriculture : grand format 326, (procès-verbal d'aménagement de 1872) et 327 (révision d'aménagement de 1882 et 1901, révision des possibilités de 1893), petit format 237 (1902-1962) et 238 (1935).

Texte 2.6.3. Extrait du procès-verbal d'aménagement de la forêt domaniale de Rambervillers (1872)

"Le chêne n'y prendra qu'une place restreinte. Le pin sylvestre n'y sera considéré que comme une essence transitoire. Le pin Weymouth n'y sera introduit que dans les parties humides et plutôt à titre d'essai. C'est le sapin qu'on doit faire prédominer et c'est sur l'exploitabilité du sapin qu'il convient d'y régler la révolution" (fixée à 144 ans).

Sources : A.M.A. Grand format 326.

Difficiles à opérer sur les sols séchards des promontoires exposés à l'ouest ou au sud, les améliorations conduites sont obtenues grâce à des coupes à blanc accompagnées de semis de pins ; les épicéas et sapins pouvant être ultérieurement introduits sous le couvert des pins (parcelle A² du quart-en-réserve de Saint-Benoît). Au cours de la première période (1872-1901), 107 ha. sont repeuplés et assainis dans l'affectation de Chilimont, 78,5 ha. étant gagnés par les sapins et épicéas, 23,5 ha. par les semis de pins sylvestres ; 2,5 ha. par les pins Weymouth, 2,5 ha. étant drainés. La révision d'aménagement de 1901 aboutit à une condamnation de la rigidité du système des affectations permanentes. Ce dernier s'adapte mal aux conditions de cette forêt qui forme un espace de transition présentant des situations écologiques fortement contrastées. A partir de 1901, le retour au jardinage est rétabli sous sa forme modifiée. Il affecte près de 60 % de l'ensemble. Il doit favoriser la création d'une futaie en prenant davantage en compte les données imposées par le milieu (85). Ce retour partiel au jardinage apparaît très profitable à la forêt et entraîne une amélioration sensible de son volume sur pied (en moyenne 25 % entre 1901 et 1936). En 1936, l'aménagiste peut décider le passage à la futaie régulière (86) en arrêtant un âge d'exploitabilité différent selon les essences (120 ans pour le sapin, l'épicéa

(85) Vers 1900, la forêt domaniale de Rambervillers compte 43 % de sapins, 35 % de hêtres, 12 % de pins, 9 % de chênes et 1 % de feuillus divers.

(86) Petit format 238. L'aménagiste de 1939 note que dans cette région des Basses-Vosges, il n'est pas logique "de prévoir une méthode d'aménagement autre que celle basée sur la facilité surprenante avec laquelle le sapin, essence principale de la forêt, se régénère naturellement".

et le hêtre, 160 ans pour le pin). L'aménagement de cette forêt est actuellement en cours de révision (1983). Une extension de la place occupée par le douglas est prévue.

Depuis deux siècles, la forêt domaniale de Rambervillers a connu des transformations sylvicoles importantes. La nature de la couverture forestière a été profondément modifiée. Naguère protégée, l'extension des feuillus laisse, depuis le milieu du XIX^e siècle une place croissante aux résineux d'origine locale ou introduits. La double alternance : traitement en futaie régulière - jardinage modifié - retour à la futaie régulière, n'a pas apporté de solution satisfaisante au problème d'adaptation locale des sapins. La régénération de ces derniers demeure difficile en dehors des "basses" et des ubacs. Le passif lié aux dégâts des mitraillages (bataille de la Chipotte en 1914) continue à compliquer l'exploitation. Le récent étoffement du secteur industriel de la filière-bois (fabrication de panneaux) permet d'espérer une mise en valeur plus efficace des bois, une meilleure mobilisation des petits bois. Cette situation doit être prise en compte pour moduler les décisions à arrêter pour l'avenir.

L'étude des aménagements des forêts de Bois Sauvage et Abreschviller mérite d'être menée conjointement. Ces deux forêts sont proches. Elles bénéficient de conditions naturelles similaires, mais ont connu des choix sylvicoles différents entre 1871 et 1918 (87). A l'image de l'évolution enregistrée dans la forêt domaniale de Rambervillers, celle de Bois Sauvage, qui atteint une altitude moyenne de 800 m. est, depuis 1846, traitée en futaie régulière. Vers 1900, cette forêt est couverte pour 9/10e en sapins et pour 1/10e en hêtres; les 380 ha. de chaumes signalés par l'aménagiste de 1846 étant reconquis, chênes et bouleaux malvenants ont été évincés. L'aménagement (88)

- (87) La confrontation peut être menée, car les 5925 ha. de la forêt domaniale d'Abreschviller n'étaient grevés que de droits d'usages modestes. Leur poids n'est pas comparable à la charge des bois bourgeois qui persiste à Dabo et Engenthal. Un traitement rationnel de la forêt était possible. En 1864, les droits d'Abreschviller et Voyer ont été cantonnés, ceux d'Harreberg le furent en 1913.
- (88) PASCAU (F.) -n.d.- Etude de la forêt de Bois Sauvage dans le but d'une révision d'aménagement. Nancy, I.N.R.A., 49 p.

On consultera également :

A.M.A. Petit format, 221 (procès-verbal 1846-1906). Grand format 306 (procès-verbal d'aménagement de 1874), 305 (procès-verbal de révision de 1905).

retenu en 1905 impose le jardinage théorique. Cette technique apparue peu satisfaisante est abandonnée en 1938. Entre temps, la forêt qui fut placée en lisière du front a été surexploitée par les Allemands. Par les coupes effectuées, l'occupant a dépassé de 3,5 fois le volume coupé annuellement (180000 m³ débités en quatre ans). Depuis 1938, la futaie jardinée n'intéresse plus que la zone avoisinant le Lac de la Maix, le reste de la forêt est traité en futaie régulière (en 1938 sont délimitées 17 parcelles d'amélioration, 5 en préparation, 9 en régénération). Les parcelles situées sur les crêtes connaissent une régénération difficile. Cette situation explique le recours à l'enrésinement artificiel (épicéa) en forte expansion depuis une quinzaine d'années.

La forêt domaniale d'Abreschviller (89) a connu jusqu'à 1870 une évolution assez proche de celle de Bois-Sauvage. Sous la Monarchie de Juillet, l'ancien système du tire-et-aire est progressivement abandonné. Des coupes de régénération et d'éclaircies sont exécutées dans les zones feuillues, des coupes de jardinage continuent à être pratiquées dans les forêts résineuses. Les vides et chaumes existants sont colonisés par des semis de pins sylvestres. L'aménagement de 1858 permet de traiter l'essentiel de la forêt en futaie pleine exploitée à 120 ans, une série jardinée intéressant les zones situées à plus de 800 m. d'altitude. En 1885, les Allemands réorganisent le découpage parcellaire, créant des unités homogènes. La série jardinée d'altitude est abandonnée mais reconstituée en 1905. La rigidité des conceptions sylvicoles prussiennes aboutit à un enrésinement artificiel excessif au détriment du sapin.

(89) On consultera la notice descriptive (voir note 28, chapitre VI, le mémoire de Lange (D.) et Lucas (J-P), voir note 53, chapitre V). A.M.A. Petit format 141 (procès-verbaux 1929-1952). MARC (P.) -1920- La forêt d'Abreschviller au cours du XIX^e siècle, R.E.F., 317-322 et 345-350.

Tableau 2.6.13. Evolution de la répartition des essences en forêt domaniale d'Abreschviller

	Sapins	Pins sylvestres	Epicéas, Mélèzes	Hêtres et divers	Chênes
1858	15	13		65	7
1887	26	16		56	2
1898	32	17	2	47	2
1921	33	22	4	39	2
1947	36	19	8	36	1
1958	39	19	5	36	1
1972	48	17	7	27	1

Sources : O.N.F. Abreschviller.

En 1858, les feuillus dominaient (72 % du nombre des arbres). Lors du retour à la France, leur part avait chuté à 41 %. Spectaculaires, les progrès de l'enrésinement s'expliquent par le cumul des conditions historiques et écologiques. Les chablis de 1892 et 1902 obligent l'administration allemande (90) à procéder à des repeuplements purs en épicéas. Cette essence occupe près de 600 ha. dans les cantons du Grossmann, la Malcote, le Val noir. Après 1918, la préférence accordée aux essences résineuses tend à se prolonger mais s'infléchit. Désormais, les sapins sont choisis en priorité, partout où leur régénération naturelle est possible ; le pin sylvestre de race locale qui fournit d'excellents produits, est également encouragé.

Les quatre exemples développés ci-dessus insistent sur une idée clef en sylviculture : l'aménagement des bois réclame suivi et moyens financiers. L'étude des cas montre que la réalité s'écarte

(90) En 1892, 215000 m³ tombent dans les forêts domaniales de Saint-Quirin, Abreschviller et Walscheid. 209000 m³ sont arrachés en 1902. L'ouragan du 31 janvier 1902 fit 1072000 m³ de chablis dans le département des Vosges (voir B.S.F.F.C., 1902, p.501-510). Par Inspection, les dégâts se répartissent ainsi (nombres exprimés en milliers de m³) : Bruyères, 84 - Fraize, 215 - Rambervillers, 40 - Remiremont, 262 - Senones, 300 - Saint-Dié, 115 - Les chablis représentent au total 2,5 fois la récolte marquée en une année.

malheureusement trop souvent de ces préceptes. Dans l'ensemble, la continuité des aménagements fut fréquemment remise en cause. Souvent, les crédits manquèrent. Malgré cela, l'oeuvre sylvicole entreprise apparaît créatrice, nuancée, dynamique.

Bien qu'il ait tout à fait sa place dans cette analyse, le cas de la forêt de Saint-Avold a besoin d'être traité à part. Après 1880, la plupart des forêts sont progressivement libérées des pressions extérieures, des contraintes gênant leur aménagement. La forêt de Saint-Avold n'obéit pas à ce schéma. Après cette date, les menaces pesant sur son avenir augmentent. Dès cette époque, l'essor industriel et le mitage des constructions perturbent durablement l'organisation de l'espace forestier.

Forêt frontière, la forêt de Saint-Avold est aménagée en coupes réglées avec délimitation des quarts-en-réserve (1747). Auparavant, elle avait servi à l'implantation de verreries (91) et à la création de nouveaux villages (fondation de Porcellette en 1611, La Chambre en 1585) (92). Jusque sous le Second Empire, le système des coupes réglées se perpétue dans les forêts grevées d'usage (93). Le cantonnement de ces dernières (1851-1867) s'effectue, alors que le réaménagement des bois est décidé (1863) (94). L'ampleur des dégradations et l'extension considérable des enclaves obligent l'aménagiste à recourir aux enrésinements artificiels pour pouvoir accélérer le passage à la conversion, alors décidé. Formée à 85 % de feuillus (dont 33 % de hêtres et 25 % de chênes), la forêt se transforme dès lors rapidement. La période allemande apporte de profondes modifications. La naissance de l'essor industriel aboutit à une réduction à

(91) HIEGEL (Ch.) -1975- voir note 10, chapitre IV.

(92) 1600 arpents de bois furent défrichés pour implanter le village et les terres de Porcellette (voir charte de fondation, A.D. Mos., H 339).

Au milieu du XVIII^e siècle, des opérations de défrichement intéressent à nouveau la forêt de la Houve. Un projet de village conservé sur une carte datée de 1758, échoue (A.N. 9 792, cit. par J. Peltre, Recherches météorologiques, réf. cit., voir fig. 35). Un défrichement excédant 1300 arpents est réalisé dans les bois de la Houve de Merten (A.D.M.M. B 11121).

(93) Certains cantons furent tardivement affectés à l'usage des corps d'artillerie messins qui récoltaient la bourdaine, bois alors nécessaire à la fabrication de la poudre.

(94) A.M.A. Grand format 209.

vrai dire encore modeste de l'espace boisé (4098 ha. en 1870, 3752 en 1928 contre 2617 ha. en 1980). La reconstitution des boisements oblige à privilégier le pin (15 % des surfaces en 1862, 34 % en 1914) et l'épicéa (18 % des surfaces en 1914 alors qu'il n'existait pas auparavant). A l'exemple de ce qui s'est produit en Meuse après 1914, l'extension de l'épicéa est incontestablement encouragée par la naissance de l'industrie minière. En 1914, les résineux occupent 52 % de la forêt de Saint-Avold, contre 15 % en 1862. Cette situation se poursuit avec le retour à la France et s'accompagne d'une très forte diminution de l'espace forestier (recul de 30 % entre 1928 et 1980). Après 1950, les impératifs industriels dominent les préoccupations des responsables locaux. A leurs yeux, la forêt devient surtout un potentiel aisément aménageable pour répondre aux besoins en espaces exigés par l'industrie charbonnière, ses opérations de diversification et de reconversion. Le déclin de l'extraction charbonnière (10,3 M.t. en 1950, 15,5 M.t en 1965, 10 M.t. en 1980) aboutit à une extension des activités au sol. La forêt est amputée, elle est victime des opérations de reconversion (95). Dès 1965, les pollutions, nées de l'essor des industries chimiques, ont accru de façon inquiétante la mortalité ou le dépérissement des résineux représentant alors 58 % des essences croissant sur place. Face à cette évolution, les aménagistes cherchent à remédier aux rapides modifications intervenues sur l'environnement. La protection de la forêt impose un retour à un équilibre plus satisfaisant entre résineux et feuillus, parce que ces derniers sont plus résistants aux atteintes de la pollution. L'aménagement arrêté en 1978, prévoit qu'à l'aube du XXI^e siècle, les feuillus formeront 46 % du couvert (26 % de hêtres, 20 % de chênes) contre 32 % en 1978. J-M. Ballu (96) souligne les difficultés inhérentes à ce renouveau, "l'industrie et la forêt ayant une échelle de temps trop différente pour qu'il soit concevable de les intégrer dans un même schéma d'aménagement".

(95) Consulter la carte dressée au 1/50.000e par l'I.G.N. et intitulée Le Bassin houiller lorrain. La diffusion de cette carte qui date de 1985 fut assurée par les H.B.L.

(96) BALLU (J-M) -1978- Pollution industrielle en forêt domaniale de Saint-Avold, annexe à l'aménagement (1978-2002), Nancy, E.N.G.R.E.F., 45 p.

Réalisée à partir de quelques exemples choisis, l'esquisse d'évolution des forêts lorraines permet de mesurer le poids décisif du passé et des aménagements qui y furent retenus. Les décisions arrêtées ont le plus souvent des répercussions qui dépassent largement l'espérance de vie de l'homme. Dans une région qui fut tout à la fois une terre d'expériences sylvicoles et un champ de bataille, à trois reprises en moins d'un siècle, cette étude rétrospective s'avérait nécessaire pour mesurer les limites, les problèmes et les ruptures qui intéressèrent l'évolution des massifs forestiers.

3/ Morcellement forestier et pressions usagères

La mise en place progressive des principes de la sylviculture moderne proroge le caractère conflictuel de la question forestière. La forêt lorraine fournit à la fois des grumes et des bois d'industrie ; elle commence d'autre part à être perçue comme un espace de détente par les citadins. Elle s'adapte inégalement aux nouvelles fonctions qui lui sont assignées. Les forêts communales (41 % de l'ensemble forestier lorrain en 1984, 53 % en 1912) représentent le type de propriété le plus étendu. Elles ont exercé un rôle de frein, de rétention face aux innovations. Pour la période considérée, les contraintes inhérentes à la petite propriété forestière privée commencent à s'ajouter à celles posées par les forêts communales. Avant 1940, l'essor des petits reboisements mal maîtrisés n'est qu'à peine esquissé, ce type de réalisation s'inscrit très souvent dans le prolongement des activités agricoles.

. Les problèmes posés par le morcellement

Né sous la Révolution, le découpage communal reprend l'organisation des anciennes paroisses. Ce système vieux de près de deux siècles est peu modifié. Il aboutit à un excessif morcellement qui affecte en particulier un très grand nombre de forêts communales. L'abandon du système des indivisions et le règlement par cantonnement des usages ont conforté ce fractionnement extrême qui, à l'avenir,

s'est avéré préjudiciable. Si la très grande majorité des communes dispose de propriétés forestières, ces dernières sont la plupart du temps de taille médiocre. En 1912, 28 % des communes propriétaires de forêts disposaient de moins de 50 ha. de superficie, 8 % possédaient plus de 400 ha. La taille moyenne des forêts communales atteignait 171,5 ha., elle descendait à 78 ha. si l'on ne retient que les forêts communales inférieures à 200 ha. (76 % du nombre, 49 % de la surface). Cette situation est généralisée. En Meurthe-et-Moselle, la forêt communale couvre en moyenne 137,5 ha., en Meuse 166,5 ha.

L'éparpillement de la propriété est accentué par la création de forêts sectionales. Ces dernières ont été créées pour respecter les intérêts particuliers de petits groupes d'usagers souvent regroupés en un hameau, une section cadastrale. Lors des opérations de cantonnements, ces communautés restreintes reçurent en pleine propriété des étendues forestières parfois considérables. En 1878, 81 % des 222 forêts sectionales existantes sont situées dans le département des Vosges. Pour l'essentiel, elles se situent en montagne. La taille moyenne de ces forêts s'élevait à 75,2 ha. (97). La taille des forêts communales est fréquemment médiocre, voire insuffisante pour réaliser des aménagements sylvicoles cohérents. Il n'est pas rare que les parcelles soient dispersées, émiettées. De nombreuses communes dépeuplées et disposant de ressources peu étendues sont incapables d'investir des sommes suffisantes pour améliorer la situation existante. Le taillis-sous-futaie a été tardivement maintenu dans les forêts communales soumises et gérées par l'Administration des Eaux-et-Forêts (98). Ce système réputé simple et routinier répondait aux besoins locaux (bois de chauffage) et permettait d'avoir des coupes pour alimenter le budget communal.

(97) En 1970, la Lorraine comptait 291 forêts sectionales soumises, 63 % d'entre elles ne dépassaient pas 50 ha. Sur cette question particulière, on consultera :
MARILLIA (B.), BEYSSAC (R.) -1982- Biens de communes et sections soumises au régime forestier. Paris, Sirey, Bibliothèque des collectivités locales, 150 p.

(98) Consulter les articles 86 à 97 du Code Forestier.

Tableau 2.6.14. Maintien tardif de la part occupée par le taillis-sous-futaie en forêts communales (en %)

	1912 (1)	1984 (2)
Meurthe-et-Moselle	91	65
Meuse	100	82,7
Moselle		72,2
Vosges	48	34,8

Sources : (1) Statistique "Daubrée"
(2) G.I.P.E.B.L.O.R., 1984

Le morcellement forestier privé, qui est à ce jour un des problèmes les plus délicats auxquels se heurtent les responsables de la filière-bois et les syndicats de propriétaires forestiers, plonge également ses origines dans un passé lointain. La petite propriété privée fut longtemps confondue avec la forêt paysanne. Elle était le lieu où s'exerçaient les activités prolongeant les tâches agricoles. Dès la fin du XIX^e siècle, cette petite forêt privée s'est étoffée, grâce au reboisement des communaux naguère partagés et mis en culture. Elle s'est également agrandie avec la reconquête plus ou moins anarchique des terres ingrates situées sur les lisières et dans les fonds de vallées étroites. Pour les périodes anciennes, il est à regretter que nous ne disposions pas de statistiques globales précises à ce sujet. Seules, les analyses des matrices cadastrales peuvent nous rendre compte de l'émiettement de la propriété forestière. La statistique "Daubrée" demeure très incertaine à ce sujet. La classe des propriétés forestières inférieures à 10 ha. est mal connue ; les moyens dont nous disposons ne donnent qu'une vision très imparfaite de la réalité (99).

(99) En 1912, les forêts privées vosgiennes classées dans la catégorie 0-10 ha. ont une surface moyenne de 1,68 ha. Ce chiffre n'est pas représentatif de la réalité.

. Pressions usagères et affouages

Avant 1850, les usages ont joué un rôle certes déclinant mais tout de même très important dans l'organisation, la mise en valeur et les choix sylvicoles retenus pour la forêt. Le déclin démographique entamé dès le milieu du XIX^e siècle et la chute de la valeur du bois de feu qui se précipite après 1880, ont rompu ou du moins profondément relâché les liens existant entre agriculture et forêt. Région où les forêts communales sont nombreuses et étendues, la Lorraine est une province, où les traditions usagères étaient profondément ancrées. Les anciens usages ont parfois survécu tardivement. C'est en 1887, que la commune de Champigneulle renonce au droit de parcours qu'elle pouvait exercer en forêt de Haye. En 1889, 8 forêts domaniales de Meurthe-et-Moselle demeurent grevées d'usages. Les habitants de Badonviller et Pexonne continuent à envoyer des porcs dans la quatrième série de la forêt des Elieux (497 ha.). Ceux de Manoncourt envoient leurs bêtes à cornes en forêt de Parroy. Les cantonnements et les rachats par l'Etat des droits de pâturage (100) raréfient cependant l'exercice des usages après 1880. Selon Larzillière, l'admission des troupeaux en forêt n'existe plus qu'en cas de disette exceptionnelle en fourrage. En regroupant jusqu'en 1926 leur bétail sous la conduite d'un porcher communal, les habitants de Bousseviller offrent un exemple très tardif de survivance des traditions communautaires.

L'affouage. - C'est une tradition usagère profondément enracinée dans les traditions rurales lorraines. Ayant pour origine le terme "ad forum" qui signifie "à leur foyer", l'affouage est réorganisé par la loi d'avril 1901. Celle-ci fixe le partage des bois moyennant le paiement d'une taxe demeurée variable. Selon Hulin (101), l'affouage

- (100) En 1860, l'Etat rachète les droits de vaine et grasse pâture exercés par les habitants de Porcellette. Cette action visant à rationaliser la mise en valeur des bois, prépare le cantonnement.
- (101) HULIN (J.) -1957- Essai de réformation des forêts communales du Toulous. R.F.F., 768-771. A ce propos, J. Dion (réf.cit.) note à la page 203 de sa thèse : "La suppression de l'affouage, la perte de revenus annuels pendant un certain temps, suffisent à expliquer que bon nombre de forêts communales restent longtemps exploitées en taillis-sous-futaie, même en montagne où la futaie résineuse devrait l'emporter".

aboutit à soustraire près des trois-quarts des surfaces forestières feuillues communales à tout traitement technique intensif jusque dans les années soixante. Il fige les pratiques sylvicoles, entretient le système de taillis-sous-futaie (102). En 1912, 68 % de la production lorraine de bois est encore constituée de bois de feu. Le tableau ci-dessous précise cette partition et permet d'apporter des nuances.

Tableau 2.6.15. Part de la production de bois de feu par type de propriété forestière en 1912 (en %)

	volume global récolté (en milliers m ³)	part (%) de la production réalisée en bois de feu			
		forêts domaniales	forêts communales	forêts privées	moyenne
Meurthe-et-Moselle	428	71	84	69	77
Meuse	546	76	84	80	82
Vosges	775	43	59	60	54
<u>moyenne</u>					68

Sources : d'après la statistique "Daubrée"

Les données fournies par ce bilan global traduisent les fortes disparités existant en fonction des types de propriétés forestières et des aménagements retenus. Grâce à l'étendue de ses futaies résineuses, le département des Vosges réalise la meilleure performance. Il fournit 56 % du volume produit et débite 64 % des bois d'oeuvre. Ailleurs, là où la forêt feuillue domine, les bois de feu représentent presque toujours plus des trois-quarts du volume produit. Cette situation, qui se vérifie pleinement dans les forêts communales et privées, existe également dans les forêts domaniales passées à la conversion mais traitées en période d'attente (enrichissement des

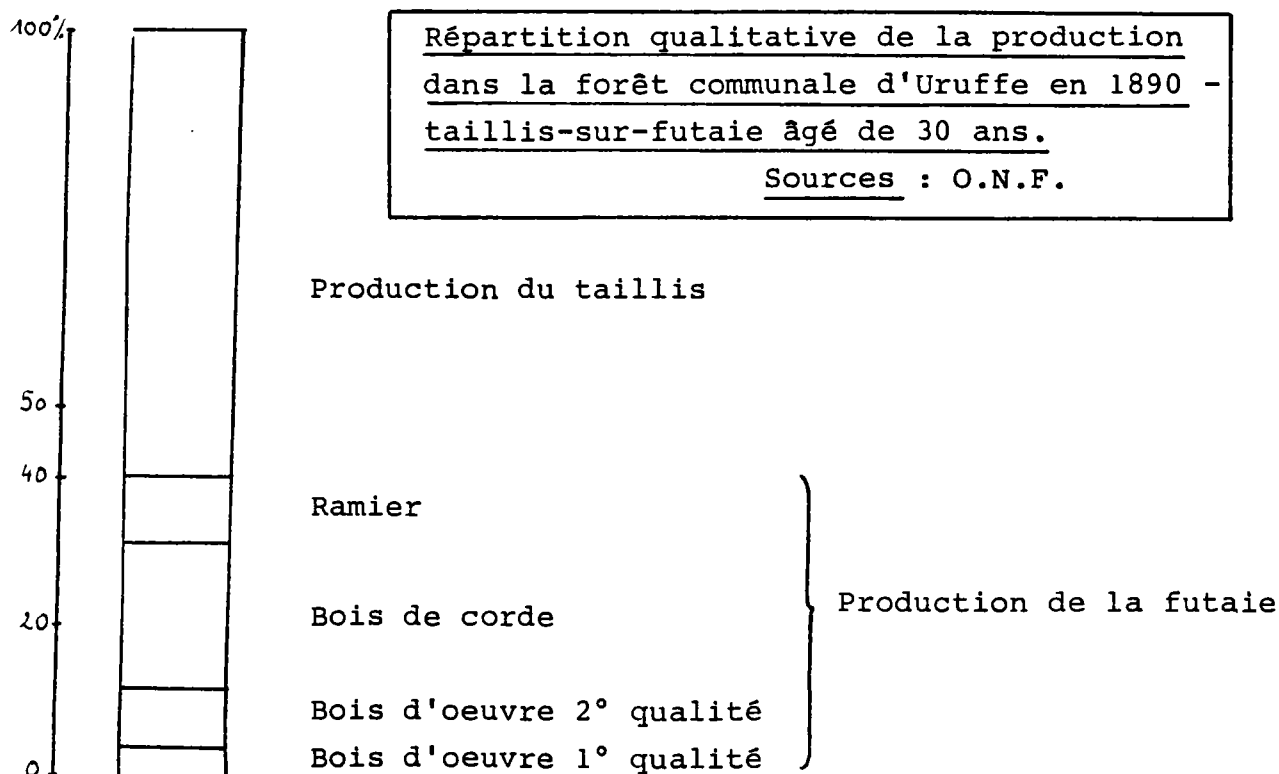
(102) En 1912, la part du taillis-sous-futaie demeure non négligeable dans les forêts communales des cantonnements situés en moyenne montagne : 37 % pour Remiremont, 36 % pour Bains-les-Bains, 15 % pour Xertigny, 27 % pour Bruyères.

taillis pauvres) ou divisées en affectations seulement partiellement régénérées (103).

Les travaux mis en place ne portent leurs fruits qu'après plusieurs décennies et exigent de lourds sacrifices. Alors que la forêt domaniale de Darney est convertie depuis 1861 pour obtenir une futaie de chêne, la récolte de 1902 ne produit encore que 12 % de bois de chêne pour le service et 28 % de hêtre utilisé comme bois d'industrie.

Le graphique 2.6.1 fournit un exemple de la répartition des produits procurés dans les forêts communales traitées en taillis-sous-futaie à la fin du siècle dernier. L'essentiel du volume exploité est constitué de bois de feu. Etendue sur 152 hectares et exploitée selon une rotation trentenaire, la forêt du village d'Uruffe procure en 1890 un volume annuel moyen de 48,4 m³ de bois. Cette moyenne

Graphique 2.6.1.



(103) En 1886, la production moyenne annuelle par hectare dans les forêts domaniales meusiennes (3,54 m³) est inférieure de 13 % à celle des forêts communales (4,08 m³). F. Larzillière (réf.cit.) explique cette situation : "l'infériorité provient de ce que les coupes principales sont suspendues dans de nombreux cantons afin d'y accumuler le matériel nécessaire à la conversion.

masque des écarts importants (volume accru de 35 % pour la coupe de la parcelle 23, diminué de 29 % pour la coupe 18). Au cours de la période 1860-1879, le bois de feu représente 84 % du volume exploité dans la forêt communale de Pont-à-Mousson, qui connaît un traitement similaire à celle d'Uruffe.

Dans le département de la Meuse, le bois de feu fournit en moyenne 85 % du volume récolté.

Les bois d'affouage servent au chauffage des ménages. Ils sont constitués par des bois de petite et moyenne section. Naguère, les lots étaient surtout formés de fagots et de charbonnette. A la fin du XIX^e siècle, à Monthureux-sur-Saône, fagots et bourrées représentaient plus des 9/10^e des volumes concédés.

Avant la mise en place de la conversion des forêts communales, l'usage voulait que les coupes affouagères soient assises dans les séries ordinaires, celles du quart-en-réserve étant en général mises en adjudication. La législation de 1901 a permis d'uniformiser des pratiques qui jusque là présentaient une assez grande diversité dans les formes revêtues. Larzillière expose quelques statistiques sur la situation observée en Meuse en 1886. Sur 509 communes ou sections propriétaires de bois, 67 % accordaient la totalité des produits des coupes ordinaires, 23,2 % suivaient le système de l'adjudication, 9,8 % vendaient les gros arbres et partageaient le taillis.

Autrefois, la coutume définissait l'affouage comme étant un droit autorisant à disposer de certaines quantités et qualités de bois de chauffage exclusivement utilisé pour la satisfaction des besoins familiaux. Son exercice était gratuit, il interdisait toute pratique spéculative. Par décision du 19 décembre 1814, le conseil municipal d'Epinal est un des premiers à rompre avec cette tradition puisqu'il assujettit l'affouage à la perception d'une taxe. Son action apparaît novatrice, intéressante, positive. C'est seulement depuis 1901 que cette pratique est devenue loi. Depuis cette date, les coupes affouagères dans les forêts communales soumises, font partout suite à un martelage réalisé par le personnel de l'administration forestière. Cette opération affecte les parcelles désignées sur le plan d'aménagement. Deux solutions peuvent être envisagées.

Dans la majorité des cas, les petites communes désirent obtenir la délivrance de la coupe. Le conseil municipal est alors chargé de répartir par tirage au sort les lots d'arbres sur pied marqués. Cette procédure se fait sous le contrôle de l'agent forestier local. L'affouagiste doit ensuite exploiter lui-même son lot, autrement dit, abattre, découper et débarder sa récolte. Le plus souvent, les travaux sont entrepris en commun. Pour les hommes du village, cette activité est un moment privilégié dans l'année. Il permet de renouer, conforter les liens existant entre les habitants. Ce travail oblige à s'entraider entre voisins. Il donne à la communauté la conscience de sa cohésion. Il permet éventuellement d'intégrer les nouveaux venus. Le labeur s'accompagne fréquemment d'agapes forestières... Les affouagistes sont responsables des lots qui leur incombent, l'agent technique s'employant à utiliser la main-d'oeuvre disponible pour réaliser des opérations de nettoyage (élimination des arbres mal venants, des chablis, des tiges sèches), de dépressage, d'éclaircie, de coupes d'abri. Les coupes affouagères doivent être considérées comme des pratiques sylvicoles, permettant de pallier le manque de main-d'oeuvre disponible. Cette attitude, à vrai dire nouvelle, exige de la part des affouagistes de meilleures connaissances sylvicoles que par le passé. De bénéficiaire d'un usage, dont le produit est de nouveau révalorisé depuis la crise énergétique, l'affouagiste doit devenir un auxiliaire des forestiers pour mener à bien l'amélioration du matériel sur pied. Cette nouvelle conception de l'affouage ne s'est progressivement imposée qu'après 1950. Elle correspond à la volonté d'enrichir les peuplements et de passer à la conversion des taillis-sous-futaie communaux. Naguère, et parfois dans des temps fort proches de nous, l'affouage ne revêtait pas la dimension dynamique que j'ai bien voulu lui prêter dans les quelques lignes qui précèdent. Son exercice était limité aux coupons de taillis-sous-futaie. Routinière, la tradition affouagère contribuait au maintien de la faible productivité des forêts communales. L'attachement des collectivités s'est longtemps conjugué au poids de la tradition pour empêcher tout progrès d'aboutir. Globalement, les jugements émis sont sévères. L'affouage apparaît comme un gaspillage

économique. Il est à l'origine de la productivité insuffisante de la majorité des forêts communales lorraines. Ces dernières ont tardivement adopté la conversion. A l'image de ce qui s'était produit, il y a un siècle pour les forêts domaniales, les progrès enregistrés de nos jours sont encore difficiles à évaluer, à mesurer.

La commune propriétaire de bois peut envisager une autre solution pour réaliser ses bois. Elle peut retenir le système de la vente sur pied, qui est laissée à la charge de l'administration forestière.

. Les pressions usagères

En Lorraine, les usages contribuèrent autrefois à améliorer de façon décisive la vie des hommes. Les libéralités accordées dans les régions très boisées (terres de l'abbaye d'Etival, Comté de Salm, Comté de Dabo, forêt de Bitche) sont à l'origine du peuplement de contrées offrant des conditions naturelles très médiocres. L'étendue des usages, le poids économique qu'ils représentaient, expliquent l'étendue des surfaces forestières concédées lors des cantonnements. Ces derniers sont à l'origine de la création de la majorité des forêts communales. Leur délimitation entraîna de nombreux conflits, fit naître des contentieux souvent difficiles à régler. La volonté de faire disparaître les usages était ressentie comme une attaque portée contre la société villageoise, jusqu'alors forte de son unité, de sa cohésion. La permanence tardive des délits (voir tableau 1.5.4) prouve que la suppression des pratiques usagères pénalisait les plus pauvres habitants des communautés. Ces derniers n'hésitaient pas toujours à sortir de la légalité pour recouvrer les avantages offerts.

Riche d'une histoire forestière complexe et mouvementée, les terres de l'ancien comté de Dabo méritent notre intérêt. Leur place dans l'histoire des droits d'usage est tout à fait exceptionnelle. Erudits, forestiers et juristes français et allemands se sont longuement penchés sur cette question. De nombreux travaux furent

publiés à ce sujet (104) mais doivent être utilisés avec précaution. Ils sont empreints de parti-pris. La question usagère n'est pas exempte de violences verbales, sinon physiques. (En 1848, le garde général d'Abreschviller ne dut son salut qu'à la fuite, lors du pillage de ses bureaux). Compliquée, la question du règlement des usages dans les terres de l'ancien Comté de Dabo demeure en partie ouverte. L'étendue des droits forestiers concédés par la famille de Linange est à l'origine du peuplement de cette contrée peu fertile et longtemps restée déshéritée, à la suite de la Guerre de Trente Ans. C'est surtout après 1700 que se multiplient les concessions de terres et les créations d'ateliers. A Abreschviller, 8 scieries sont créées entre 1697 et 1735 (105). Lorrains, Alsaciens, Suisses et même Auvergnats viennent s'implanter et contribuent à la création de hameaux dispersés. Rothënbühl, Kuhberg ou Lachbach, datent du milieu du XVIII^e siècle. Les pratiques usagères expliquent la colonisation de la région.

Les habitants s'acharnèrent à vouloir leur maintien, car les produits forestiers représentaient le seul atout dont ils disposaient. Les droits ne sont que partiellement éteints. Pour simplifier, les cantonnements intéressent tout d'abord les censes (granges ou fermes enclavées créées par contrat d'acensement), les scieries affectataires et usines disposant de droits sur la forêt (forges d'Abreschviller, tuilerie de Voyer). La plupart de ces opérations furent entamées avant 1870, les autorités allemandes terminèrent ce travail et supprimèrent toutes les scieries affectataires, rachetant en argent les droits qui correspondaient aux "jours" de scieries encore aux

- (104) Deux ouvrages de synthèse sont publiés à ce propos :
 ESSER (J-G) -1894- Die Waldberechtigungen in der ehemaligen Grafschaft Dagsburg. Strasbourg, Dumont-Chauberg, 2 vol. in 8°.
 HUFFEL (G.) -1924- Le Comté de Dabo dans les Basses-Vosges, Nancy, Société d'Impression typographique, 285 p.
 On peut également consulter :
 DUGAS de BEAULIEU -1858- Le Comté de Dagsbourg, aujourd'hui Dabo, archéologie et histoire. Paris, Lenormand, 1 vol., in. 8°.
- (105) La création d'une scierie donne lieu à un contrat. Le seigneur délivre gratuitement les bois nécessaires à la construction et concède annuellement la possibilité d'exploiter 75 sapins payés à prix préférentiel. Il s'octroie la jouissance du quart du revenu de la scie dont l'activité est divisée en 24 jours.

mains de propriétaires particuliers (106). A titre d'exemple, c'est à la suite des arrêts du 4 décembre 1862 et 20 mars 1863, que les droits des habitants de Thomasthal (Walscheid) sont cantonnés ; l'espace forestier délivré est aborné (107).

L'histoire des tentatives de cantonnement des droits accordés collectivement ou à titre individuel aux habitants des communautés de l'ancien Comté de Dabo est riche en rebondissements. Sur les sept communes correspondant à l'ancien Comté, seuls Dabo et Engenthal (108) continuent à bénéficier de droits usagers complets et perçoivent annuellement les bois bourgeois exploités dans les forêts domaniales. A l'origine, ces bois étaient attribués aux voituriers possesseurs d'une scie. Par la suite, la jouissance de ce privilège fut étendue. Après de multiples péripéties qu'il n'y a pas lieu de développer ici, les arrêts du conseil de la préfecture de la Meurthe (1809) puis de la Cour de Colmar (1905) aboutissent à officialiser les droits d'usages, alors que ceux-ci reposent sur un faux, appelé règlement de 1613, vraisemblablement rédigé à la veille de la Révolution. Par "bois bourgeois", l'arrêt de 1905 entend la délivrance annuelle de huit troncs résineuses saines ou dépérissantes ayant plus de 40 cm. de diamètre. Mise en dehors du contexte particulier du pays daboisien, cette décision de 1905 apparaît aberrante, contraire à toute logique sylvicole. D'ailleurs, elle est à l'origine d'un appauvrissement durable et accéléré des forêts domaniales de Dabo et Engenthal, maintenues en exploitation jardinée. Ces forêts n'ont pu être gérées de façon normale et cohérente, avant que ne soit imposé l'aménagement de 1950. Les coupes jardinatoires aboutissaient à la mise en place d'un paysage désolant où les "fourrés envahis par le hêtre s'imbriquaient aux vieilles futaies peuplées d'arbres tarés refusés par les usagers" (109). Les

-
- (106) Les scieries affectataires finirent par disparaître en 1908. Dès 1876, Chevandier de Valdrome, propriétaire de la verrerie de Saint Quirin, avait accepté les propositions de l'administration allemande. En cédant la propriété de 112 jours de scieries, il reçoit 179,5 ha. de forêt (A.M.A. 10 DF 44).
- (107) A.D.M.M. 7 M 198.
- (108) La commune d'Engenthal est située dans le Bas-Rhin. En 1950, l'Administration dut contraindre ses usagers à limiter le nombre des bois bourgeois concédés entre 8 et 12 arbres, le volume total ne devant pas excéder 12 m³.
- (109) GUAY (B.) -1977- Evolution des forêts du pays de Dabo au cours de l'histoire. R.F.F., n° sp., 71-81, réf. p.79.

droits exceptionnels accordés ont bloqué l'évolution démographique normale en restreignant l'exode rural. Vers 1820, 1285 arbres bourgeois étaient en moyenne accordés à Dabo. En 1920, ce chiffre atteignait 5200. Le nombre des usagers a été multiplié par 4,7 entre 1820 et 1950, s'élevant à cette dernière date à 1250 usagers (1208 à part entière et 84 pour unedemi-part). L'augmentation du nombre des usagers a obligé les Daboisiens à accepter de réduire l'importance de leurs droits dès 1924. L'obligation de prendre des troncs de 40 cm de diamètre est abandonnée, les exigences à satisfaire sont révisées à la baisse et les Daboisiens acceptent un volume de 12 m³ formé de 8 troncs. Les pratiques usagères ont eu des répercussions catastrophiques. Elles ont réduit le nombre des gros bois, ont empêché la régénération. Les coupes ont permis l'invasion des mauvais bois, alors que les conditions naturelles sont très favorables à la sapinière. C'est seulement après 1950 que des pratiques sylvicoles plus saines ont été imposées par l'Administration. Celle-ci oblige désormais à délimiter des coupes d'éclaircies. Après 40 ans de tentatives de rénovation, les forêts grevées du bois bourgeois s'améliorent mais demeurent dominées par les peuplements jeunes. Aujourd'hui, la valeur marchande des produits délivrés atteint une estimation de 4500 F. Si cette somme est considérable, elle n'est plus un facteur décisif pour retenir les hommes.

Dabo et Engenthal disposent de 13000 m³ de bois bourgeois ; il faut ajouter à cela les bois de travail et de marronnage, le bois de feu, les chablis (110), les bois de préemption (111).

(110) Guay fournit des données sur les volumes annuels délivrés aux usagers. En 1977, la répartition s'opère ainsi :

	bois bourgeois m ³	bois de travail m ³	bois de marronnage m ³
Dabo	9500	100	300
Engenthal	3500	50	100
Walscheid		100	250

(111) Ce droit n'intéresse que la commune de Walscheid. Il s'agit de bois façonnés par l'Office et que la commune achète à un prix préférentiel. En moyenne 1200 stères sont acquis annuellement et revendus ; les bénéfices sont redistribués aux usagers de Walscheid.

Très dommageable pour l'état des forêts, le principe de la délivrance des bois bourgeois prouve par l'exemple le caractère irrationnel et anti-économique de la persistance de l'usage, dans les forêts domaniales destinées à produire du bois d'oeuvre.

Depuis toujours, la persistance des usages fut voulue avec acharnement par les bénéficiaires. Ces derniers multiplièrent les recours en justice, firent fi des ordres imposés et surent profiter des perturbations liées à l'annexion et au retour à la France. Abreschviller et Voyer acceptèrent le cantonnement en 1864, Harreberg en 1913. Les autres communes refusèrent toutes les propositions amiables et surent retarder et faire tourner court les condamnations judiciaires imposant le cantonnement (112). La chronologie de l'histoire des tentatives de cantonnement de Walscheid est à ce sujet très explicite.

Tableau 2.6.16. Les tentatives et échecs du cantonnement à Walscheid

1846	Première tentative de cantonnement
février 1848	Emeutes, pillage des archives de l'Inspection d'Abreschviller
1861 et 1864	Walscheid refuse les propositions amiables de cantonnement
7-8-1867	Condamnation par défaut. Walscheid réussit à suspendre le jugement jusqu'en 1870 (annexion)
7-2-1905	Reconnaissance des usages par la cour de Colmar
déc. 1914	Arrêt du Tribunal de Saverne qui ordonne le cantonnement. Ce dernier n'est pas réalisé.
1923	Désignation d'un nouvel expert pour tenter de régler la question usagère ; le maintien des avantages est obtenu.
1939-1945	Suspension de l'application de l'arrêt de 1905.

(112) Dans son rapport de 1882 qui accompagne le dossier du projet de cantonnement de Dabo, Solf, conservateur en poste à Metz, note : "Aucun usager père de famille ne consentira jamais à aliéner à aucun prix un droit qui assure à chacun de ses descendants à perpétuité, quelque soit leur nombre, sans division ni partage, sans impôt ni droit de succession, un revenu foncier inaliénable". Cité par HUFFEL (G.) -Le Comité de Dabo, réf. cit., voir p.255.

La période, qui s'étend du milieu du XIX^e siècle à 1945, est décisive pour expliquer les paysages et les fonctions actuelles de la forêt lorraine. L'étude de cette dernière se réfère à l'échelle du long terme et montre l'intérêt primordial d'une étude géo-rétrospective. Malgré les progrès enregistrés, la période considérée demeure très inégalement favorable à la forêt. L'histoire forestière de cette époque contribue à expliquer les inégalités actuelles affectant la forêt lorraine et à souligner les disparités de la filière-bois.

"Imiter la nature et hâter son oeuvre est la maxime fondamentale de la sylviculture".

Parade

II - La mise en place des paysages forestiers actuels

Les transformations sylvicoles imposées (passage à la conversion, vieillissement et enrichissement des taillis-sous-futaie, cantonnements, limitation du jardinage aux séries résineuses de montagne, etc....) et les modifications opérées dans l'utilisation de la forêt, provoquent une amélioration décisive du paysage boisé. Ce terme de paysage mérite d'être explicité, car il est à la fois un mot-clé du langage géographique et un des termes sur lequel les divergences et les désaccords sont grands. Le paysage est le résultat, la synthèse des données naturelles et des impératifs économiques spécifiques du moment et du lieu. Il est dynamique, fluctuant, mobile, se transforme inégalement dans l'espace et dans le temps.

La définition du paysage forestier ne s'adapte qu'imparfaitement à ce qui vient d'être dit. L'étude de ce type particulier de paysage exige de travailler, en prenant une échelle de temps dépassant largement celle qui correspond à l'espérance de vie. Pour l'amateur de paysage, la forêt semble offrir des sites figés, immuables,

éternels. Il faut qu'interviennent des accidents climatiques (pluies acides, tornade du 11 juillet 1984) et des guerres ou que soient décidées des coupes à blanc, pour que nous prenions conscience des changements possibles. Les paysages forestiers se modèlent et s'organisent lentement, leur agencement se modifie à l'échelle de la génération (plans d'aménagement révisés en moyenne tous les 24 ans) ou de plusieurs générations en fonction de l'âge de l'exploitabilité des coupes.

L'élaboration du paysage boisé évolue en fonction des choix politiques, économiques, voire esthétiques retenus. Elle s'organise en opérant la synthèse des conditions physiques, biologiques et anthropiques (113). L'histoire des forêts tend à prouver que les trois paramètres sont indissociables. Pour l'exemple, les chablis catastrophiques de 1892 et 1902 affectèrent surtout les zones repeuplées systématiquement en épicéas sous la Monarchie de Juillet et les forêts d'altitude imprudemment traitées pour croître en futaie résineuse.

La difficulté pour embrasser dans une vue de synthèse les paysages passés et leur évolution à diverses étapes, se trouve singulièrement compliquée par la diversité et les divergences des objectifs assignés aux forêts, par le décalage entre les pratiques sylvicoles arrêtées à l'échelle du moyen ou du long terme, et les besoins traduisant les impératifs économiques du moment. Pour faciliter cette perception, j'abonde dans le sens de la démarche préconisée par Ch. Avocat (114). Il propose de "décrypter des trames constitutives dans ce qu'elles ont de singulier et dans leurs interrelations".

Modelés par des décisions intéressant le plus souvent des échelles du temps dépassant le siècle, les paysages forestiers demeurent, hier comme aujourd'hui, des espaces conflictuels et complexes.

(113) G. Bertrand définit le paysage comme étant "pour une certaine portion d'espace le résultat de la combinaison dynamique donc instable, d'éléments physiques, biologiques et anthropiques".

(114) Voir note 2, chapitre II, voir p.339.

A/ Vers une amélioration qualitative des paysages forestiers

Après 1750, les impératifs économiques avaient provoqué une extension généralisée du taillis-sous-futaie, traité en coupe réglée. Malgré les dégradations enregistrées et la persistance de futaies dépérissantes, situées au coeur des massifs peu accessibles, une certaine uniformité paysagère s'était progressivement mise en place ; le maintien de pratiques usagères avait contribué à conserver à cet espace un aspect flou, incomplet. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, cette situation se transforme profondément. Les paysages forestiers se transforment assez rapidement, alors qu'ils ne s'étaient jusqu'alors que très lentement modifiés. Le passage à la conversion et les nouvelles pratiques sylvicoles tentées (en particulier le regain d'intérêt porté aux résineux) aboutissent à la réintroduction de la variété et de la diversité dans les paysages forestiers. L'agencement et la nature des peuplements se modifient. Les cantonnements et les multiples opérations d'abornements poursuivies pendant plusieurs décennies provoquent la simplification des limites de la forêt. Les espaces boisés dégradés, ménageant des zones de transitions entre le bois et les terres cultivées, disparaissent progressivement. Les lisières perdent leur aspect inachevé. Elles deviennent linéaires et dessinent fréquemment une rupture brutale, bien tranchée, entre la forêt et les terroirs cultivés ; cette situation traduit la rupture consommée entre les terres agricoles et les bois. Désormais, ces deux zones perdent leur complémentarité reposant sur des traditions séculaires.

1/ L'extension des futaies équiennes et des forêts en conversion

Bien que très inégalement étendue selon les régions, la futaie intéresse au total en 1912 30 % de la surface boisée lorraine (115). Cette futaie existe surtout dans les forêts domaniales passées à la conversion depuis le milieu du XIX^e siècle. C'est sur ce

(115) La futaie lorraine se répartit pour 15 % en Meurthe-et-Moselle, 2 % en Meuse, 83 % dans les Vosges.

type de propriété forestière que nous disposons des séries statistiques les plus complètes et les plus précises. Dès 1868, la futaie et la conversion intéressent 83 % des surfaces domaniales (162000 ha.). Près de la moitié de cet espace est traité en conversion (44 %). La futaie feuillue représente 15 % du total des bois soumis, la futaie mixte 16 % et la futaie résineuse 25 %. Le tableau ci-dessous indique la situation existant en 1912.

Tableau 2.6.17. Etendue des futaies et des surfaces converties en Lorraine en 1912* (données exprimées en centaines d'ha)

	surface totale	futaie	%	conversion	%
forêts domaniales	1190	636	53	255	21
forêts communales	2873	667	23	9	
forêts privées	1288	307	24	6	

*Il est important de rappeler que la statistique Daubrée ne fait pas la distinction entre la futaie feuillue et la futaie résineuse.

Sources : d'après la statistique Daubrée.

Le bilan fourni par la statistique "Daubrée" montre une situation somme toute fort enviable. Les progrès réalisés par la conversion sont importants. Ils n'en demeurent pas moins inégaux et semblent même marquer un arrêt. Par rapport à 1868, l'état des forêts domaniales s'est amélioré, puisque la majorité des forêts mises en conversion sont devenues des futaies. En 1912, le déclin des surfaces en conversion est justifié. Dans un même temps, la place du taillis-sous-futaie semble s'être confortée (116), l'évolution logique aurait voulu qu'il disparaisse.

La situation des forêts communales et privées prête davantage à inquiétude. Les futaies occupent à peine le quart des surfaces et les progrès réalisés sont lents, faibles. L'étendue des conversions est négligeable. Au début de ce siècle, les statistiques traduisent un fort ralentissement de l'extension des futaies. Les

(116) Les redécoupages politiques permettent difficilement d'apprécier ce recul. Ce dernier est cependant incontestable. Les procès-verbaux de révision d'aménagement prouvent que la conversion fut parfois un échec.

travaux se sont succédés à un rythme rapide entre 1860 et 1890, parce que les opérations de conversion étaient aisées. Dans les forêts domaniales, le statut juridique facilitait considérablement la mise en route des travaux. Dans les forêts communales et non soumises, la conversion avait gagné les boisements les mieux appropriés à cette transformation. A l'aube du XX^e siècle, les travaux les plus faciles à réaliser ont été exécutés. Le rythme des opérations de conversion s'essouffle. De nouvelles difficultés surgissent : coût élevé des opérations à entamer dans les taillis pauvres, problèmes sylvicoles délicats posés par les échecs de la conversion (117), maintien tardif de préjugés irrationnels en faveur de la conversion en chêne, attachement des communes au taillis-sous-futaie. Cette situation engendre des retards durables. En 1980, le traitement en futaie affecte seulement 38 % des surfaces boisées des communes et 42 % des forêts privées. Ces retards expliquent en partie les faiblesses actuelles de la filière-bois.

Les forêts ont bénéficié de crédits insuffisants. Les investissements furent trop faibles. Au cours de la décennie 1877-1886, correspondant à la période où les travaux sylvicoles en faveur de la conversion ont été les plus conséquents, seuls 19 % des recettes procurées par les forêts domaniales de Meurthe-et-Moselle sont réinvestis sur place. Les taux de réinvestissement des sommes retirées de la vente des produits sont faibles, variant entre 10 % (forêt des Elieux) et 32 % (bois de Facq et Grand Juré). Ces sommes permettent mal de réaliser une politique sylvicole ambitieuse.

2/ Le maintien du taillis-sous-futaie

Jusqu'en 1945, le taillis-sous-futaie demeure le type de mise en valeur dominant dans la forêt lorraine. Il est presque partout représenté. En 1912, il intéresse au total 62 % de la surface forestière lorraine. Ce maintien est lié à des circonstances d'ordre économique et social.

(117) Les méthodes de la futaie par bouquet et par parquet, que nous évoquerons ultérieurement, ne s'imposent qu'après 1945.

Le rajeunissement par drageon provoque une sélection des arbres au bénéfice des essences aptes à rejeter facilement. Si le chêne se maintient, le hêtre est fortement pénalisé par ce type de mise en valeur, qui élimine à chaque passage de coupe le couvert indispensable à la bonne croissance de ses jeunes plants. Les coupes provoquent une interruption de l'évolution pédologique et épuisent les sols. Elles favorisent l'implantation d'essences de lumière peu exigeantes, en particulier les bois blancs. Le charme est l'essence la mieux adaptée à cette situation. Il était naguère protégé, car il fournit du bois de chauffage de bonne qualité.

Les articles 68 et 69 du Code Forestier organisent la mise en valeur du taillis-sous-futaie, imposant la coupe du taillis à 25 ans d'âge minimum et la mise en réserve de 50 baliveaux par hectare. Le tableau ci-dessous présente la diversité des essences croissant dans les forêts traitées en taillis-sous-futaie. L'échantillon retenu intéresse 90000 ha. de forêts communales presque exclusivement exploitées selon ce système et situées dans le quart sud-ouest de la Lorraine.

Tableau 2.6.18. Répartition par dixième des essences dans les forêts traitées en taillis-sous-futaie

Inspection	Chêne	Hêtre	Charme	Autres feuillus
Neufchâteau	3	2	3	2
Mirecourt	4	1	3	2
Commercy	2	2	4	2

Sources : Statistique "Daubrée", 1912.

A la lecture de ce document, il est clair que la persistance du taillis-sous-futaie, régi par des coupes réglées (fréquemment depuis le milieu du XVIII^e siècle), a entraîné l'extension des essences médiocres au détriment du chêne et surtout du hêtre. Le charme, et secondairement le frêne et les bois blancs, sont dominants et occupent la moitié, voire les deux-tiers des surfaces des forêts communales. En

1984, ces essences représentent encore 23 % du volume sur pied croissant dans les forêts communales lorraines. En 1912, dans les forêts privées, ces essences intéressent au total 41 % des surfaces.

La persistance tardive des taillis-sous-futaie s'explique par la conjonction de conditions qui lui sont favorables. Il bénéficie des échecs localisés de la conversion et de la prudence avec laquelle sont conduites les opérations de passage à la futaie (la conversion progressive retarde sur certaines affectations le maintien du taillis-sous-futaie de plus d'un demi-siècle). L'inertie joue en sa faveur ; communes et particuliers hésitent à abandonner un système sylvicole simple et sécurisant, qui apporte des revenus réguliers et assure l'approvisionnement en bois de feu (118).

La pérennité du taillis-sous-futaie ne signifie pas qu'il y a un refus des innovations. Au cours du XIX^e siècle, la durée des révolutions s'est progressivement allongée en maints endroits. C'est dans le département de la Meuse que les taillis-sous-futaie sont les plus mal soignés. Vers 1890, Larzillièrre déplore que plus de la moitié des forêts communales demeurent exploitées à moins de 25 ans d'âge ; ce choix ne permet pas de tirer un maximum de profit des bois (118). Le revenu des forêts privées demeure inférieur du quart à celui procuré par les forêts soumises. Les révolutions trop courtes restent courantes (fréquemment 18 ans) et les travaux d'entretien sont peu soignés et irréguliers. Globalement, les améliorations tendent cependant à s'imposer et les pratiques sylvicoles visant à préparer les taillis-sous-futaie à la conversion, se divulguent. La dépréciation des bois de petite section (fagots, bourrées, charbonnette) explique la décision d'allonger l'âge des révolutions (119). En 1878, les taillis-sous-futaie des forêts communales exploités à plus de 30 ans intéressent 47 % des surfaces dans les Vosges, 38 % en Meurthe-et-Moselle et 28 % en Meuse. Les balivages tendent à se modifier. L'allongement des révolutions améliore l'état des arbres, mais provoque la raréfaction des semis de chêne, éliminés au profit

(118) La coupe du taillis-sous-futaie atteint son maximum de productivité entre 18 et 32 ans.

(119) MAIRE (E.) -1894- L'allongement des révolutions du taillis dans le Nord-Est de la France. R.E.F., 509-511.

des bois blancs et des charmes. Pour résoudre ce problème, les forestiers ont tendance à fortement augmenter le nombre des baliveaux retenus. La statistique de 1878 fournit des renseignements à ce propos : alors que le Code stipule de marquer 50 baliveaux à l'hectare, il est conservé dans les forêts communales vosgiennes une moyenne de 109 baliveaux pour la seule essence de chêne (79 en Meurthe-et-Moselle, 43 en Meuse). Les procès-verbaux de balivage indiquent toujours une forte augmentation du nombre des brins martelés. Cette attitude veut répondre à un double souci : trouver un nombre suffisant de baliveaux de bonne essence et enrichir le taillis-sous-futaie pour le préparer à la phase de conversion. Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'état des balivages retenus dans les coupes ordinaires et extraordinaires (coupes réalisées pour préparer la conversion) des forêts communales du plateau de Haye, traitées en taillis-sous-futaie depuis le règne de Louis XV et exploitées selon une révolution de 25 ans.

Tableau 2.6.19. Balivage et enrichissement du taillis-sous-futaie dans les forêts communales du plateau de Haye vers 1880

Nombre moyen de baliveaux de l'âge réservés

	Coupes ordinaires	Coupes extraordinaires
Chêne	30	30
Hêtre	14	31
Divers	66	67
TOTAL	110	128

Sources : A.M.A. 10 DF 42

La raréfaction des essences nobles impose de conserver un grand nombre des brins de l'âge du taillis réservés. La préparation à la conversion tend à accroître cette tendance mais contraint à retenir des brins de qualité médiocre. Au début de ce siècle, de Lesseux (120) préconise la création des futaies claires pour améliorer

(120) de LESSEUX -1909- Les taillis-sous-futaie dans la Meuse. B.S.F.F.C., n°4, 15 p.

progressivement l'état des taillis-sous-futaie. Selon lui, cette pratique "aurait le grand avantage d'être applicable immédiatement en se basant sur les coupes déjà assises sur le terrain, de ne pas occasionner les sacrifices d'exploitabilité de la conversion en futaie régulière, d'augmenter largement le revenu en matière et en argent". Séduisante, cette pratique se heurte au cadre rigide de la partition entre quart-en-réserve et coupons en taillis. Son application heurte les intérêts des affouagistes. Pour être pleinement résolue, cette situation nécessite l'arrêt des coupes assises sur les taillis épuisés ou leur extension à la totalité des bois (quart-en-réserve).

En Moselle, la conversion autoritaire imposée par les Allemands connaît également des échecs ou oblige à étendre les enrésinements. Le taillis-sous-futaie continue à occuper dans les forêts soumises des espaces importants : 24500 ha. dans les forêts domaniales (31 % de l'ensemble contre 25 % en Meurthe-et-Moselle, 53 % en Meuse et 3 % dans les Vosges), près de 33000 ha. dans les forêts communales (soit 72 % de l'ensemble contre 65 % en Meurthe-et-Moselle, 82 % en Meuse, 35 % dans les Vosges).

3/ Le déclin des mauvais bois et des friches

L'opinion publique du XIX^e siècle et plus spécialement la bourgeoisie et la noblesse foncière qui maintenaient des liaisons étroites avec le monde rural, furent davantage sensibles aux discours sur le reboisement et la reconquête des friches qu'au problème de l'opportunité de la conversion. Le mouvement en faveur du reboisement a sensibilisé toutes les classes sociales et fut en particulier défendu par les sociétés scolaires forestières.

Malgré cela, les efforts de reboisement aboutissent à un bilan modeste. Vers 1925, l'étendue de la forêt lorraine équivaut à ce qu'elle était un siècle auparavant (voir tableau 2.6.15). Avant 1914, les travaux entrepris intéressent pour l'essentiel la montagne et consistent surtout en un repeuplement des vides et faignes.

Les bois traités en taillis simples se raréfient. En 1912, ils ne subsistent guère que dans les forêts privées meusiennes (17 % de cette catégorie de forêt). Les boisements lâches, morcelés et anarchiques ne sont pas comptabilisés dans les registres statistiques mais sont probablement peu étendus, car l'emprise des populations rurales sur leur milieu demeure partout forte, les paysages restant très humanisés.

La persistance de vastes espaces laissés en friches affecte surtout la Lorraine calcaire. Friches et terres incultes correspondent aux anciens communaux et forment une multitude de petites parcelles naguère pâturées par des ovins (Barrois). Jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, de nombreuses friches demeurent des espaces désolés, les opérations de reboisement étant rares, inégales. L. Pardé (121) rappelle qu'au début du siècle, 3367 ha. de friches sont reconquises dans l'arrondissement de Neufchâteau. Cette surface représente 8 % de la masse forestière existant dans cette inspection en 1912. Epicéas (15 %), pins noirs et laricio (30 %), pins sylvestres (30 %) et hêtres (10 %) servent aux repeuplements. Les travaux sont considérables mais n'intéressent qu'une faible part des friches existantes. Leur déroulement harmonieux est gêné par le morcellement de la propriété, par le manque de capitaux mobilisés pour ce type d'action. Seuls, quelques grands propriétaires sont capables d'investir pour réaliser des opérations conséquentes. Entre 1865 et 1903, la famille Guyard reboise 95 ha. en pins noirs, épicéas et pins sylvestres dans la région de Grand.

Localement, l'influence d'un notable peut encourager à la reconquête des friches. Dans l'arrondissement de Toul, le sous-préfet Hergott multiplie les initiatives en faveur de ces actions. Peu avant la Première Guerre Mondiale, plus d'un millier d'hectares sont reboisés dans son arrondissement, mais cette surface ne représente

(121) PARDÉ (L.) -1906- Le reboisement des terrains en friches dans l'arrondissement de Neufchâteau, B.S.F.F.C., n°5, 5-32.

que 30 % des terres et friches susceptibles d'être réoccupées par la forêt (3445 ha.) (122).

L'étude des paysages forestiers et de leur amélioration demeure imprécise, quand elle n'est pas complétée par une analyse de la répartition des essences. Les inventaires réalisés lors des opérations de balivage, et surtout lors des études servant à la mise en place de la conversion, autorisent cette approche.

B/ La redistribution des essences forestières

L'amélioration des boisements, les opérations de cantonnement, la disparition progressive des contraintes usagères et le passage à la conversion aboutissent à une nouvelle distribution des essences. Ces mesures contribuent à transformer les paysages forestiers. La statistique "Daubrée" de 1912 fournit la première estimation produite à propos de cette répartition au niveau de l'ensemble de la couverture forestière (voir tableau 2.5.6).

1/L'inégale présence des feuillus de qualité

Les transformations sylvicoles du XIX^e siècle conduisent à redéfinir la place respective occupée par le chêne et le hêtre.

Le chêne

Son déclin se vérifie pendant toute la période considérée. Il disparaît progressivement en moyenne montagne. Son recul généralisé inquiète vivement les forestiers. Cette question nourrit de

(122) Les reboisements réalisés au début du siècle dans l'arrondissement de Toul, se répartissent ainsi :

Canton	surface reboisée(en ha.)	surface à reboiser (en ha.)
Colombey-les-B.	212,5	593
Domèvre	362	583
Thiaucourt	199	381
Toul-Nord	159,5	396
Toul-Sud	106	454
TOTAL	1039	2406

Sources : Hergott (P.), réf.cit.

vives polémiques. La législation d'Ancien Régime accordait au chêne une priorité absolue sur tous les autres arbres. Essence noble par excellence, le chêne était systématiquement protégé, car il apportait sa contribution à la nourriture des hommes et des animaux. En moyenne montagne, il occupait les versants en exposition chaude (rapailles) et formait parfois de belles futaies dépérissantes (123).

En plaine, l'aménagement des forêts en coupes réglées favorise à partir du milieu du XVIII^e siècle l'extension du chêne dont les aptitudes à se recéper sont satisfaisantes, quand la révolution des coupes est rapprochée.

Au contraire, dès la fin du XIX^e siècle, les actions menées pour enrichir le taillis avant la conversion, provoquent sa raréfaction parmi les bois croissant par recépage (124). Le passage à la conversion profite inégalement au chêne. Fréquemment, les conditions climatiques ne lui sont guère favorables. Sa régénération naturelle est difficile à obtenir et les années de glandées satisfaisantes sont peu nombreuses. Par leurs interventions, les forestiers tendent avec un inégal bonheur, à modifier les conditions offertes par la nature. La diffusion du chêne est encouragée, même si les conditions climatiques et pédologiques ne lui sont pas propices.

(123) Voir le recensement des chênes et hêtres existant dans bois impériaux et communaux en 1805. Cette statistique est publiée par H. de Coincy, voir note 6, chapitre V.

(124) Dans son cours d'économie forestière daté de 1926, G. Huffel reproduit les remarques émises en 1889 par F. Suchaux à propos du taillis-sous-futaie meusien : "les longues révolutions sont les plus funestes pour le chêne... jusqu'à 12 ou 14 ans, les chêneaux existent et sont vigoureux, mais alors le taillis s'emporte et ils ont beau s'efforcer pour le suivre : à 20 ans, ils sont dominés et dépérissants, à 25, il n'en existe plus".

En 1860, Parade dénonçait l'appauvrissement en chêne en ces termes : "C'est un fait reconnu que le chêne se reproduit mal de semis dans nos taillis même lorsqu'il est dominant. Ce fait est surtout saillant dans les taillis composés. Nous connaissons des forêts considérables où la réserve en anciens et vieilles écorces, formée en presque totalité de très beaux chênes, attesté de l'abondance avec laquelle cette essence y était répandue autrefois, et où l'on ne retrouve plus aujourd'hui que très peu de sujets de franc pied".

On consultera également :
BOUQUET de la GRYE -1878- La disparition du chêne dans les forêts du Nord et du Nord-Est de la France. R.E.F., 551-554.

Le refus tardif des forestiers de se départir de leurs préjugés en faveur du chêne s'explique à la fois par le passif historique existant à l'encontre de cet arbre et par les conditions économiques (avant 1880, le bois de hêtre est un matériau dont le prix est très déprécié par rapport à celui du chêne) (125). L'histoire des aménagements retenus en forêt domaniale de Darney a illustré ce mouvement. Dès 1789, les cahiers de doléances signalent la raréfaction des chênes et évoquent avec nostalgie un passé parfois proche où ces derniers étaient nombreux. Au cours du XIX^e siècle, des tentatives systématiques de semis de glands sont pratiquées. Afin d'améliorer la qualité des taillis-sous-futaie de la forêt domaniale des Seigneurs promise à une future conversion, Munschina préconise en 1839, d'éliminer les bois blancs et le charme et de semer des chênes (126). Lors des tentatives de conversion directive (fin de la Monarchie de Juillet), les plantations de chêne sont proposées en priorité après les coupes rases. C'est seulement après avoir essuyé des échecs que s'imposent une diversification des essences feuillues ou l'utilisation des résineux. Après 1880, le passage à la conversion autoritaire aboutit à une évolution assez similaire en Moselle annexée.

Le hêtre connaît une réhabilitation tardive après avoir été longtemps peu estimé. Les documents anciens sont unanimes à préciser qu'il ne fournit que du bois de feu et sert à la fabrication des sabots. Mêlé au sapin, il fut autrefois trop systématiquement éliminé, alors qu'il assure la cohésion des peuplements.

Le traitement en coupe réglée lui a été défavorable parce qu'il rejette mal. Les balivages des taillis-sous-futaie permettent de mesurer cette place inégale mais globalement faible. Les deux dates retenues indiquent également le fort déclin du nombre des chêneaux réservés.

(125) SCHAEFFER (A.) -1926- Essai de psychologie forestière B.S.F.F.C., 438-440. L'auteur dénonce la priorité excessive accordée au chêne : "Pour certains, le chêne est le seul arbre digne...C'est un véritable fétichisme qui le fait conserver dans des taillis sur oolithe".

(126) A.M.A. Petit format 233.

Tableau 2.6.20. Données sur l'évolution des balivages dans deux contrées lorraines situées sur les marnes liasiques et les calcaires oolithiques

	nature des essences	Répartition en %	
		Vers 1865	Vers 1890
Région de Nomeny	chêne	71	52
	hêtre	8	11
	divers	9	32
Région de Pont-à-Mousson	chêne	38	32
	hêtre	19	17
	divers	23	34

Sources : A.M.A. 10 DF 42

Le hêtre occupe une place médiocre dans les balivages des taillis-sous-futaie. Sur les sols calcaires minces, sa présence est confortée mais le balivage oblige à retenir une forte proportion de mauvais bois. Entre 1865 et 1890, l'enrichissement du taillis-sous-futaie pénalise fortement le chêne. L'épidémie d'oïdium, qui affecte la forêt lorraine à partir de 1907, aggrave encore ultérieurement cette situation.

La conversion et les modifications du prix du hêtre réhabilitent cette essence après 1880. Le hêtre devient une des composantes essentielles des futaies feuillues (127). C'est le cas sur les plateaux calcaires et dans les basses Vosges gréseuses. Ces stations offrent à cette essence des possibilités de croissance et de régénération très bonnes. A la fin du siècle dernier, le hêtre forme la moitié des peuplements dans les forêts domaniales de Darney et du Ban d'Uxegney. Dans cette même région, il peut représenter les deux-tiers (Thaon), voire les trois-quarts (Ban d'Harol, forêt de Tanières) des arbres.

En montagne après 1860, la priorité est accordée à la fonction protectrice des boisements. Le jardinage par contenance est progressivement étendu à toutes les hêtraies d'altitude présentant des

(127) PARDE (L.) -1940- Le hêtre dans les forêts feuillues des plateaux et des collines du Nord-Est de la France. R.E.F., 275-288. L'auteur note: "on s'est souvent entêté à avoir le chêne dans des endroits où il n'a aucune chance de réussir et où, au contraire, le hêtre peut prospérer".

troncs nouveaux, courts, branchus et procurant des bois de médiocre qualité (cœur rouge). A plus basse altitude, le hêtre est toujours mêlé aux sapins. Si sa place demeure mesurée afin qu'il ne soit pas envahissant, il concourt à l'équilibre et à la bonne tenue des peuplements. A la fin du siècle dernier, le hêtre représente 20 % des essences dans les forêts domaniales d'Hérival, du Géhant, ou de Mortagne.

La redistribution des essences au profit du hêtre se vérifie particulièrement bien en forêt de Haye. Il trouve sur les sols minces du plateau calcaire des conditions très satisfaisantes pour sa croissance. Le passage à la conversion a favorisé sa diffusion au détriment des essences diverses et du charme. Bénéficiant d'une protection toute particulière, le chêne se maintient inégalement malgré les opérations de nettoyage réalisées à son profit. Il est davantage présent sur les lisières que dans l'intérieur des massifs. Cette situation est un héritage de l'histoire.

La répartition des espèces dans les cantons des Trois Fourchons et Marie-Chanois définit, à mon sens, assez bien l'évolution entamée.

Tableau 2.6.21. Evolution de la répartition des essences dans deux cantons de la Forêt de Haye entre 1860 et 1960 (en %)

	Trois Fourchons		Marie-Chanois	
	1860	1960	1860	1960
Chêne	6	10	8	10
Hêtre	30	60	50	72
Charme et divers	60	30	42	18

Sources : O.N.F.

Le tableau ci-dessus indique une très légère augmentation de la place du chêne lors du passage à la conversion. En 1860, la forêt de Haye apparaît mal soignée, charme et bois blancs étant très envahissants. Les diverses tentatives de conversion malheureuses, inachevées ou interrompues aboutissent à ce bilan. Les peuplements demeurent fortement marqués par l'emprise durable du traitement en taillis-sous-futaie.

La médiocre aptitude du hêtre à croître par rejet de souche explique son extension somme toute insuffisante. La conversion a permis de placer le hêtre dans des conditions optimales et a provoqué la raréfaction des autres essences feuillues.

2/ Le recul des essences feuillues de seconde catégorie

Sous l'Ancien Régime et dans la première moitié du XIX^e siècle, la diffusion croissante des essences secondaires était la conséquence conjointe de la généralisation du traitement en taillis-sous-futaie et de la persistance des fonctions nourricières de la forêt occasionnant de nombreuses dégradations. Le passage à la conversion, l'allongement des révolutions du taillis-sous-futaie et l'introduction des résineux, provoquent une importante mais inégale régression de ces essences. Le déclin de l'utilisation des bois de feu, puis l'abandon définitif des fonctions nourricières provoquent la diminution de ces boisements désormais fortement dépréciés. La place occupée par les essences secondaires varie beaucoup en fonction du type de propriété et du mode de traitement assigné. Une statistique intéressant les peuplements de Meurthe-et-Moselle en 1889, permet de mesurer les disparités conservées.

Tableau 2.6.21. La place des essences feuillues secondaires dans les différents types de forêts en Meurthe-et-Moselle en 1889 (en %)

	forêts domaniales	forêts communales	forêts privées	moyenne
charme	27,7	31,6	30	30,3
bouleau	0,65	1,6	2,7	1,7
bois blancs	9,9	7,9	8,6	8,5
divers	7,25	7,1	14	8,8
TOTAL	45,50	48,20	55,30	49,30

Sources : A.M.A. 10 DF 42

Malgré les progrès sylvicoles réalisés, les essences feuillues secondaires conservent globalement une place très importante dans les peuplements forestiers, à la fin du XIX^e siècle. Le charme occupe partout une place dominante parmi ces espèces. Malgré l'opacité de son couvert, obstacle à la régénération des autres espèces, il était fréquemment retenu dans les balivages, parce qu'il fournissait du bois de feu très apprécié (128). L'inégale médiocrité des peuplements apparaît en analysant la partie inférieure du tableau 2.6.22.

Faute de soins réguliers, de nombreux bois privés sont envahis par les bois blancs et feuillus divers. Dans les forêts privées meusiennes, le charme et les divers feuillus forment en 1912 60 % du couvert ; le pourcentage est guère moindre dans les forêts soumises de ce même département (50 %).

En 1883, le Conservateur Larzillière décrit l'état présenté par la série de Mangiennes (forêt domaniale de Spincourt) ; classée en vieillissement depuis 23 ans (passage à la conversion en 1865), elle conserve dans ses taillis 20 % de chênes pour 50 % de charmes et 30 % de trembles et autres bois blancs (129).

3/ Début de diversification et de diffusion des essences résineuses (130)

A partir de 1830, les essences résineuses jusqu'alors peu utilisées et médiocrement appréciées vont gagner du terrain. Leur expansion, longtemps restée modeste, ne s'est accélérée qu'après 1945.

Dès le règne de Charles X, les résineux sont utilisés pour opérer la restauration des forêts de montagne. De 1822 à 1833, plus de 1500 ha. de forêts soumises situées dans l'Inspection de Saint-Dié, sont repeuplés par semis (131). Le mélèze jusqu'alors exotique, apporte sa contribution aux reconquêtes effectuées. Les rapailles de chêne sont progressivement colonisées par des pins et des sapins. Vers 1830,

(128) A.M.A. 10 DF 42. Selon Huffel, "le charme donne de bons produits comme sous-bois dans les taillis composés ; il supporte facilement le couvert léger du chêne. Il est beaucoup moins recommandable comme réserve ; son couvert bas et complet est mortel pour tout ce qu'il fait ombrage. Sa croissance très lente rendrait du reste sa conservation peu avantageuse".

(129) A.M.A. Petit format 139.

(130) HUSSON (J-P.) -1986- Les forêts résineuses en Lorraine de la fin du XVIII^e siècle à nos jours, Hommes et Terres du Nord, 2-3, p. 236-239.

(131) A.D.V. M 3.

3500 ha. de ce type de formation subsistaient encore dans les forêts de l'Inspection de Saint-Dié. Au début du XIX^e siècle, elles ont entièrement disparu. Des particuliers avisés introduisent également les résineux dans leurs propriétés. Dès 1847, le verrier Eugène Chevandier (132) fait restaurer le domaine boisé des glaciers de Cirey-sur-Vezouze. Les épicéas dominant (57,8 %) et sont plantés en mélange avec les pins sylvestres (12,8 %), les mélèzes (10,7 %) et les pins noirs d'Autriche (2,1 %). Après drainage, les faignes sont repeuplées en épicéas et en pins Weymouth. Les chaumes situées à basse altitude et les censes enclavées dans la montagne connaissent un sort semblable. Dans la région de Gérardmer, les trois-quarts des défrichements isolés sont reconquis spontanément par les sapins. Le procès-verbal d'aménagement des forêts de Dommartin-lès-Remiremont (1874) inspire la même réflexion : "les essarts que l'on rencontrait si souvent avant 1830 ont depuis cette époque presque tous été reboisés" (133). Les quelques 1040 ha. de chaumes signalés par l'arpentage des possessions daboisiennes (1760) finissent d'être repeuplés en pins et en épicéas vers 1900. Les aménagistes plaident en faveur de la diversité des essences. Le sapin qui sert à produire les planches vosgiennes est le plus recherché. Il cède la place au hêtre, quand les conditions climatiques ou pédologiques ne lui sont pas favorables, en particulier sur les lisières supérieures des boisements (répandises). Spontané vers 900 m. d'altitude, l'épicéa résistant bien au froid sert aux regarnis et au comblement des vides. Il est préférable de le considérer comme une essence transitoire ; son couvert facilite la bonne levée des semis de sapins (134). Le mélèze est également utilisé comme essence transitoire pour coloniser les espaces nus. Très tôt de nouvelles espèces, telles que le pin noir d'Autriche ou le Douglas, sont introduites à titre expérimental, pour participer au repeuplement des rapailles de chênes. Plusieurs espèces locales de pins sylvestres (pins de Hanau, pins de Wangenbourg), conservées sur

(132) Voir note 102, chapitre V.

(133) A.M.A. 10 DF 62.

(134) MER (E.) -1917- Association de l'épicéa au sapin dans les sapinières des Hautes-Vosges. R.E.F., 262-270, 289-325, 353-359. L'auteur avance que les repeuplements en épicéas auraient mieux réussi, s'ils avaient été plantés à 4 m. et s'ils avaient été éclaircis pour permettre la régénération du sapin.

de faibles espaces, sont dès lors protégées. Leur extension est encouragée, elle présente un intérêt économique certain. Les pins sont des pionniers. Ils servent à la reconquête des sols lessivés, dégradés(135). Dès 1861, la construction de la sécherie de Falkenstein permet de divulguer la race des pins de Hanau à l'ensemble du pays de Bitche. A cette époque, l'enrésinement gagne les basses Vosges. Introduit en mélange avec le hêtre, le sapin provoque le déclin des mauvais bois et le recul du chêne. Les Hauts Bois de la mairie de Rambervillers qui couvrent près de 27000 arpents pouvaient, selon une estimation de 1750, contenir 34 % de sapins (136). En 1900, la forêt domaniale, correspondant approximativement à la même surface, est peuplée à 43 % de sapins et à 12 % de pins ; le hêtre (35 %) paraît partout présent alors que le chêne naguère répandu, s'était raréfié (9 %). Introduits dans la Vôge sous le Second Empire, les résineux représentent en 1900, 10 % des peuplements du Ban d'Harol et 20 % de ceux du Ban d'Uxegney (137). Après 1860, l'enrésinement jusqu'alors limité à la restauration des forêts vosgiennes, intéresse les parties basses du massif vosgien (138) et commence à déborder sur le plateau lorrain. Dans ce dernier cas, sa place demeure fort longtemps très modeste.

En 1886, les essences résineuses intéressent à peine 1 % de la surface boisée du département de la Meuse. La faible diffusion des résineux s'explique par la lente reconquête des bois sur les terres cultivables et friches (de 1878 à 1912, la Lorraine restée française accroît sa surface boisée de 18000 ha. soit environ + 3 % et la Moselle voit ses forêts diminuer de surface). Ce n'est véritablement qu'après 1918 (reboisement de la Zone Rouge), et surtout 1945 que les résineux vont devenir une composante paysagère importante sur le plateau lorrain.

(135) FRANCOIS (L.) -1948- Les forêts de pins sylvestres des Vosges. R.E.F., 789-821.

(136) A.D.M.M. B 12 116.

(137) En 1900, les pins représentent 16 % des peuplements de la forêt domaniale du Ban d'Uxegney, l'épicéa et le sapin 4 %.

(138) NOISETTE (M.) -1941- Le reboisement en sapin à basse altitude dans les Vosges. R.E.F., 627-637.

Tableau 2.6.22. Evolution des surfaces en peuplements résineux purs ou mélangés (1876-1981)

(surfaces exprimées en centaines d'hectares)

	peuplements purs		peuplements mélangés	
	1876	1981	1876	1981
Meurthe-et-Moselle	30	289	114	22
Meuse	0	285	0	0
Vosges	94	1274	1012	188
Moselle	?	221	?	356
LORRAINE		2069		566

Sources : Statistiques forestières de 1876 et I.F.N.

N.B. Pour 1981, la statistique confond dans une seule rubrique les futaies mélangées et les bois morcelés résineux.

La lecture du tableau montre qu'en l'espace d'un siècle, la place occupée par les résineux s'est profondément modifiée. Naguère peu répandus, les résineux limitaient leur extension au massif vosgien et existaient surtout sous la forme de futaie mélangée. Après 1945, leur diffusion géographique s'est accompagnée d'une raréfaction des futaies mélangées au profit des peuplements homogènes pourtant réputés fragiles. Ce tableau indiquant les grandes orientations apportées a besoin d'être nourri de précisions ayant trait aux données sur la répartition qualitative des essences rencontrées. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le pin sylvestre était fort répandu. Cette essence a permis le repeuplement des bois dégradés et a servi à ré-introduire les sapins. Depuis cette période, sa place a fortement décliné. Au début de la III^e République, il représentait 60 % des essences croissant dans la forêt de Brouvelieures ; sapins, épicéas, chênes et hêtres occupaient le reste de la forêt. Trois générations après (1960), le pin est devenu rare (22 %) et le sapin s'est

partout imposé (65 %), 10 % de feuillus subsistent (139).

Essentielle pour connaître l'état des forêts au début du siècle, la statistique "Daubrée", qui ne fournit aucune donnée à propos du département de la Moselle, présente des lacunes dommageables. Elle ne distingue pas les futaies résineuses des futaies feuillues et mixtes. Elle fournit seulement un sondage au 1/10e ou 1/20e sur la répartition des principales essences. Cette seule source de synthèse, à vrai dire imprécise, suffit pour apprécier la faible place occupée par les résineux. Sur le plateau lorrain, ils existent seulement dans les forêts privées : approximativement 15 % en Meurthe-et-Moselle, 10 % en Meuse et dans l'Inspection de Neufchâteau, 20 % dans celle de Mirecourt.

En Moselle annexée, l'introduction des méthodes sylvicoles prussiennes a favorisé les résineux se régénérant de façon artificielle. L'occupation allemande a provoqué un recul du sapin au profit du pin et surtout de l'épicéa jusqu'alors fort peu utilisé. Absent de la forêt domaniale de Saint-Avold avant 1870, l'épicéa forme 18 % des peuplements en 1914 ; dans le même temps, le pin double la place qu'il occupe (de 15 à 34 %).

(139) Dans les Vosges gréseuses et granitiques, la répartition des peuplements (en %) a évolué comme suit :

	Vosges gréseuses		Vosges granitiques	
	1900	1980	1900	1980
Sapin	75	81	51	67,5
Epicéa	1	5	18	14
Pin sylvestre	6	7	1	0
Hêtres et feuillus divers	18	6	30	18

Sources : Mongenot (M.), réf. cit. et I.F.N.

CONCLUSION

La période comprise entre le milieu du XIX^e siècle et la fin de la Seconde Guerre Mondiale présente, en ce qui concerne l'évolution de la forêt lorraine, une unité indiscutable. Il s'agit d'une époque de restauration, de redressement et d'amélioration des bois. La forêt conserve sa dimension conflictuelle mais les enjeux changent de contenu, les contentieux se modifient. Les acteurs qui interviennent actuellement dans la filière-bois apparaissent progressivement. Au cours de cette période se juxtaposent des processus inégaux d'évolution sylvicole expliquant pour l'avenir les disparités inscrites dans les paysages boisés. Les attentes de l'homme par rapport à la forêt se diversifient. Les fonctions de cette dernière se transforment.

Le XIX^e siècle est une période où de nombreux sacrifices furent admis pour améliorer l'état fort préoccupant des forêts. Les transformations des paysages boisés aboutissent inégalement dans le temps et dans l'espace. La futaie feuillue ou résineuse ne s'impose que partiellement au détriment du taillis-sous-futaie. Presque partout, les défrichements sont stoppés.

En sylviculture, la seconde moitié du XIX^e siècle est une période de rupture, de remise en cause, d'accélération des progrès. Tout en conservant encore partiellement les fonctions et les attributs qui ont prévalu par le passé, les hommes préparent déjà, mais avec prudence, la forêt du XXI^e siècle.

CONCLUSION DU SECOND LIVRE

Esquissée dès les années 1820, la restauration et l'amélioration des forêts s'amplifient entre le milieu du XIX^e siècle et 1945. Le bilan des travaux réalisés est remarquable mais inégal et partiellement remis en question par l'inertie et les habitudes, les réticences exprimées face aux novations, les dégâts provoqués par les guerres et les conséquences de la partition de la Lorraine.

Enrichie par une double expérience des pratiques sylvicoles, la région bénéficie de l'extension des opérations de conversion. Dès lors s'élabore la croissance des belles futaies que nous connaissons aujourd'hui.

A partir du milieu du XVIII^e siècle, l'influence de la législation forestière française et l'extension des bouches à feu avaient provoqué une certaine uniformisation du paysage forestier. Dès le Second Empire, l'inégale adhésion aux nouvelles techniques sylvicoles aboutit à un résultat opposé. Si la disparition des pressions usagères provoque une amélioration généralisée de l'état des peuplements et une diminution des mauvais bois, la diversité des pratiques forestières menées (conversion, retour au jardinage des forêts en montagne, enrichissement des taillis-sous-futaie, prise en compte des impératifs écologiques) est à l'origine de la mise en place de deux principaux types de paysages forestiers individualisés. Les forêts domaniales et les grandes propriétés forestières communales ou privées croissent en futaie, alors que la majorité des forêts communales et les petites parcelles privées demeurent tardivement traitées en taillis-sous-futaie inégalement enrichi. L'allongement des révolutions entre deux coupes n'est pas général.

Ces disparités persistent encore aujourd'hui. Des difficultés sylvicoles et économiques sont héritées de cette situation et préoccupent les forestiers et les professions de la filière-bois (conversion des taillis-sous-futaie, réalisation et exploitation des bois de faible diamètre et des bois mitrillés...). L'extension des accrus forestiers et des petits boisements résineux opérés après 1945 s'ajoute maintenant à ces problèmes.

Au total, la projection sur le passé apparaît indispensable pour expliquer la situation actuelle des forêts, ses atouts, ses disparités, ses problèmes.

Les hommes vivant à la fin de l'Ancien Régime avaient dû exiger de la forêt qu'elle réponde à leurs besoins immédiats en bois de feu, au risque de détruire ou du moins de dégrader la couverture forestière alors en recul.

Libérés de ces contraintes, les contemporains de la Révolution industrielle purent, au prix de sacrifices financiers, imposer des aménagements forestiers à l'échelle du long terme. Leur sagesse permet à nos contemporains de bénéficier de futaies de belle venue. C'est à nos générations de poursuivre l'oeuvre entreprise.
